This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

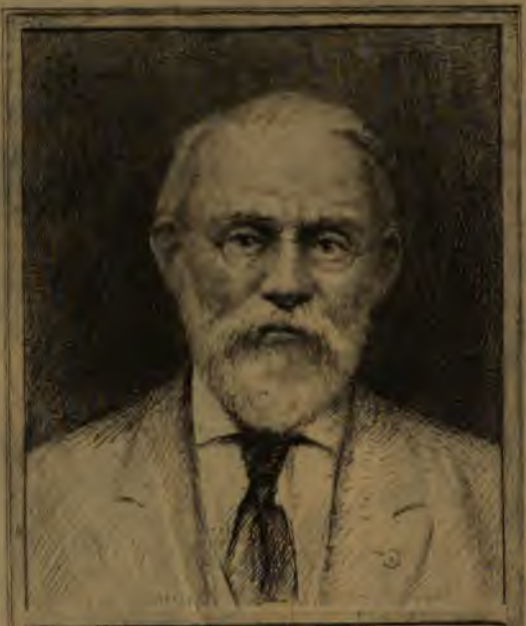

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

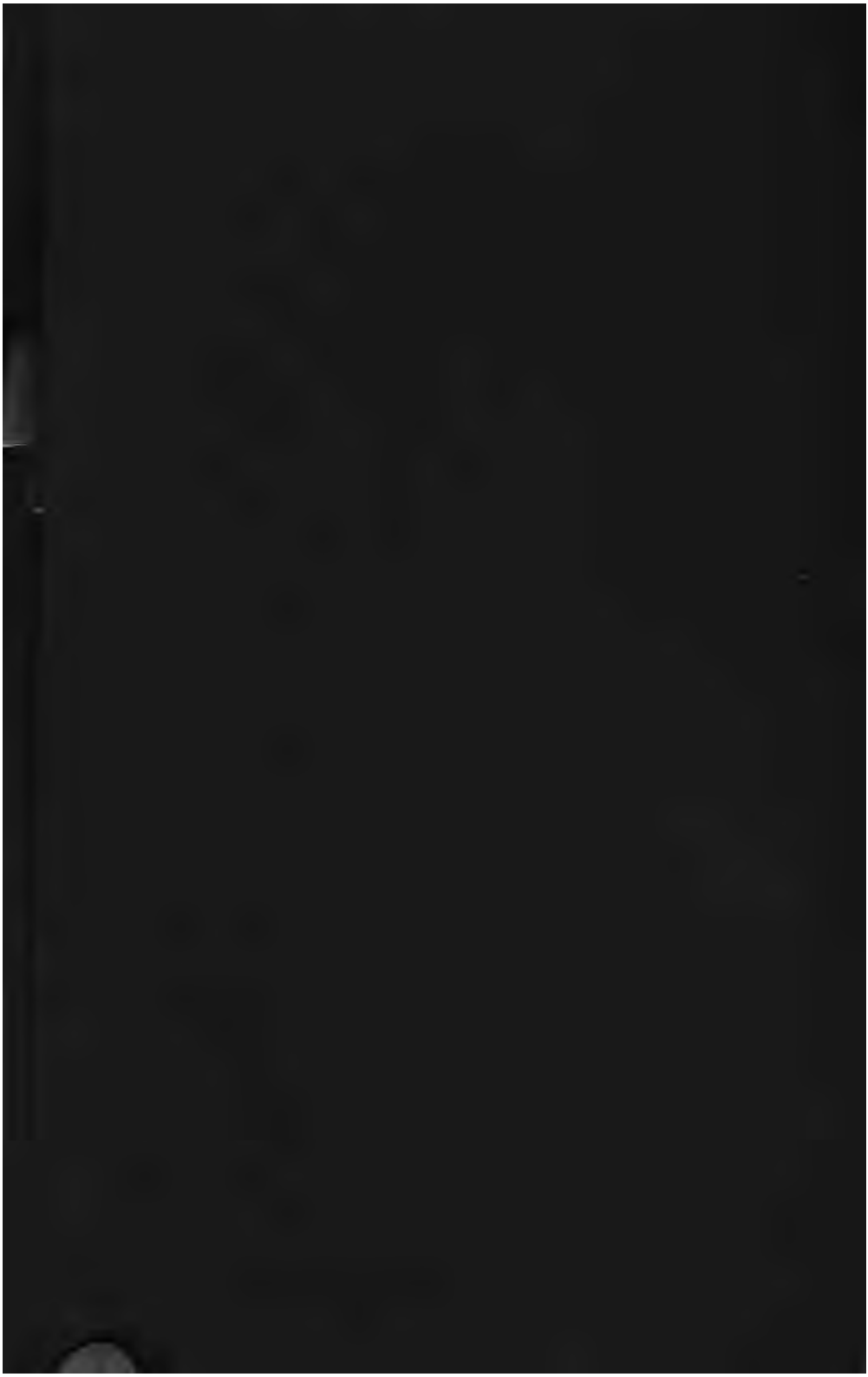

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

MM. les Membres de la Société sont instamment priés de faire connaître leur changement d'adresse à M. Alcius Ledieu, Directeur des publications, 152, rue Saint-Gilles, à Abbeville.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

D'ABBEVILLE

(FONDÉE LE 11 OCTOBRE 1797)

Reconnue d'utilité publique par Ordonnance royale du 16 novembre 1831.

TOME VINGTIÈME DE LA COLLECTION

4e SÉRIE

TOME QUATRIÈME

ABBEVILLE

IMPRIMERIE C. PAILLART

24, rue de l'Hôtel-de-Ville, 24

—

1901

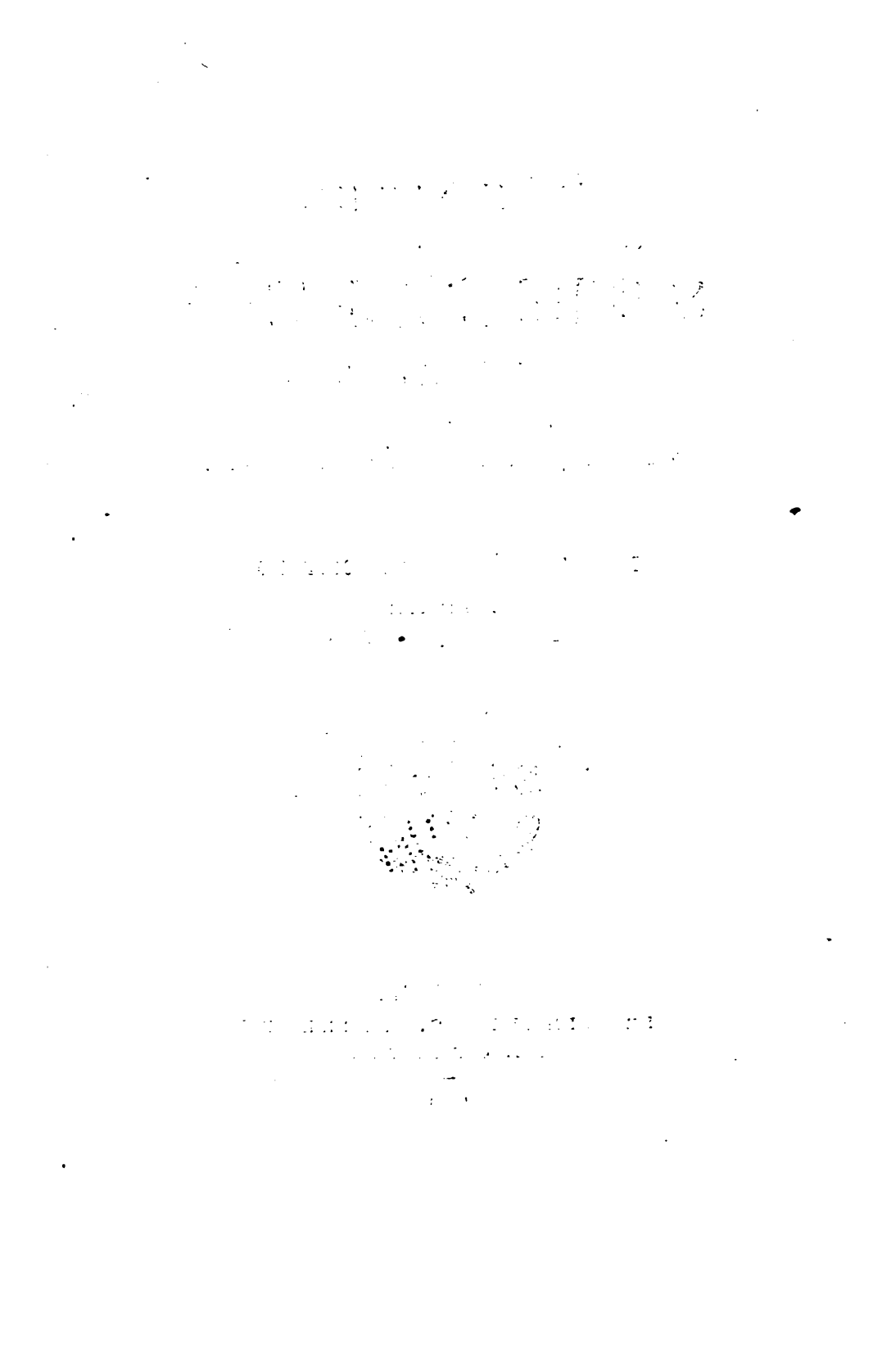

2-Lb 352
14657

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

D'ABBEVILLE

COMPTE RENDU

DU

CENTENAIRE

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION D'ABBEVILLE

Par M. ALCIUS LEDIEU

Directeur des publications.

Dans sa séance du 2 décembre 1897, la Société d'Émulation d'Abbeville a décidé, sur la proposition de M. A. de Florival, qu'un volume spécial serait consacré, dans la collection de ses mémoires, aux actes de la célébration des fêtes de son centième anniversaire.

En notre qualité de Directeur des publications, c'est à nous qu'incombait le soin de réunir les matériaux qui doivent composer ce volume.

Nous avons cru devoir faire précéder les différents travaux lus à la séance solennelle du 11 juillet 1897 d'un compte rendu des fêtes du Centenaire.

Les éléments de cette notice nous ont été fournis surtout par le registre aux procès-verbaux de la Société.

Nous avons tenu à reproduire les discours et les allocutions prononcés à l'occasion de l'ouverture de l'exposition, de même que les articles dus à la presse locale, à la presse départementale et même à la presse parisienne.

Notre devoir était tout tracé : nous devions laisser parler les autres; aussi nous sommes-nous attaché à ne formuler aucune appréciaton personnelle.

Cependant, il convient de ne pas omettre de faire ressortir la part considérable prise par M. Ém. Delignières, président, qui a su, avec un tact parfait, aplanir toutes les difficultés pour mener à bien une œuvre qui marquera dans les annales de notre Compagnie.

La Société d'Émulation d'Abbeville fut fondée au mois d'octobre 1797. Bien longtemps avant son centième anniversaire, plusieurs de ses membres se préoccupèrent de la célébration du centenaire de sa fondation.

Le premier en date est M. Ernest Prarond, son distingué président d'honneur.

A la séance extraordinaire du 15 mai 1894 pour fêter le cinquantenaire de son entrée à la Société d'Émulation, M. Prarond terminait ainsi l'allocution qu'il prononça à cette occasion :

> La force de son désir obtiendra-t-elle à votre doyen d'être au milieu de vous le 4 octobre 1897 ? Il voudrait y compter. Si la date lui est clémente, il sollicitera de notre Président le prêt de son fauteuil pour une minute, et la qualité d'honneur qu'il vous doit sera dignement couronnée lorsqu'il aura pu vous dire : « Messieurs, la séance est ouverte ; nous allons fêter le premier centenaire de la Société qui nous a toujours unis. »

A la séance du 2 mai 1895, nous avons nous-même posé la question de la célébration du centenaire de la Société en faisant observer que le délai de deux ans qui nous séparait de cette date ne serait que suffisant pour les préparatifs d'une exposition rétrospective si

la Société acceptait cette idée. C'est en ces termes que cette proposition est mentionnée au procès-verbal de la séance de ce jour :

M. Alcius Ledieu pense qu'il serait bon de s'occuper dès maintenant de ce qui pourra être fait par notre Société à l'occasion de son prochain centenaire. M. le Président propose de nommer à cet effet une commission. On décide que le bureau de la Société est chargé d'étudier la question et de faire ensuite des propositions.

A la séance du 9 janvier 1896, nous revenions sur cette question, ainsi qu'en fait foi le procès-verbal.

M. Alcius Ledieu rappelle que, dans la séance du 2 mai 1895, il a proposé à la Société de s'occuper dès maintenant de la célébration du centenaire de notre Compagnie, et que le bureau a été chargé d'étudier la question et de faire des propositions. Il croit qu'il y a, à l'heure qu'il est, urgence de convoquer le bureau en commission pour s'occuper de ce centenaire, qui doit avoir lieu dans vingt mois, de manière que les propositions qui seront élaborées puissent être examinées et votées à la prochaine séance.

M. Delignières reconnaît la justesse de l'observation de M. Ledieu et promet d'y faire droit.

Quelques jours plus tard, le bureau se réunissait sur la convocation de M. Ém. Delignières, président, et le procès-verbal de la séance de la Société du 6 février fournit les détails suivants sur le rapport qui fut présenté à cette occasion.

L'ordre du jour appelle la discussion du rapport du bureau pour la célébration du centenaire de la Société.

Après la lecture de ce rapport, fait par M. Macqueron, et une courte discussion sur chacun des articles, la Société décide à l'unanimité de célébrer de la manière suivante le centenaire de la Société, à la date du 4 octobre 1897.

I. Organiser une assemblée plénière des membres titulaires et correspondants de la Société. Les Sociétés correspondantes seront invitées à s'y faire représenter par des délégués, et des démarches seront faites auprès de M. le Ministre de l'Instruction publique pour le prier de s'y faire représenter par un délégué de son département. La séance ne sera pas publique, mais des invitations seront adressées dans une large mesure aux autorités et aux principales notabilités abbevilloises.

II. Faire frapper une médaille commémorative en bronze et de petit module, analogue à celle qui a été distribuée lors du Congrès archéologique, et qui sera remise à tous les membres titulaires et correspondants, ainsi qu'aux délégués des Sociétés savantes.

III. Organiser un banquet par souscription, qui aura lieu dans le local qui sera ultérieurement désigné. Les membres de la Société y figureront comme souscripteurs, et les délégués des Sociétés savantes, ainsi que les principales autorités de la ville, comme invités.

IV. Ouvrir un concours d'où seront seuls exclus les membres titulaires de la Société. Il comprendra un concours sur un sujet d'histoire, d'archéologie ou de beaux-arts concernant la Picardie. Une médaille d'or de 200 francs, deux médailles de vermeil et deux médailles d'argent seront attribuées aux auteurs des meilleurs mémoires présentés.

Le programme annoncera de plus qu'on recevra les travaux sur tout autre sujet soit de sciences, soit de littérature, soit de poésie, et que des récompenses seront décernées suivant la valeur des ouvrages présentés. Une médaille de vermeil et deux médailles d'argent seront attribuées à ce concours.

La Société estime que les dépenses qu'occasionnera la fourniture des médailles s'élèvera à environ 600 francs.

Le bureau avait en outre formulé les deux propositions suivantes :

1° A l'issue du banquet, on pourrait organiser une séance musicale consacrée à l'audition d'œuvres d'auteurs abbevillois ;

2° Pour couvrir, en partie du moins, les frais qu'occasionnerait le concours, et pour ne pas obérer outre mesure la

caisse des impressions, une cotisation supplémentaire de 25 francs serait demandée à chaque membre titulaire.

L'examen de ces deux questions a été réservé et le vote sur leur adoption remis à une séance ultérieure.

Le bureau reste chargé de l'exécution de ces décisions, et on lui adjoint M. Gontier.

La Société fut de nouveau saisie de cette question par deux de ses membres à la séance suivante. Nous lisons dans le procès-verbal du 5 mars 1896:

M. Wignier demande qu'on ne mette pas de retard à réunir la Commission chargée de l'organisation de la célébration du centenaire.

M. Vayson demande s'il n'y aurait pas lieu de comprendre au programme qui doit être élaboré à cette occasion une exposition rétrospective, des excursions, des conférences dans les musées, etc.

M. le Président rappelle qu'il avait déjà été question de cette exposition, mais que ce projet avait dû être écarté du programme en raison des nécessités financières avec lesquelles la Société est tenue de compter.

La séance de la Société du 1er avril 1896 fut en grande partie consacrée à la discussion de la célébration du centenaire.

M. Wignier, lit-on au procès-verbal, communique, en vue des dépenses du centenaire, un état exact des ressources que la Société aura à sa disposition au 1er janvier 1897. D'un autre côté, dans la lettre par laquelle il s'excuse de ne pouvoir assister à la séance, M. Delignières pense qu'il serait peut-être prudent de restreindre la fête du centenaire, le concours étant une bien grosse question, tant au point de vue pécunaire qu'au point de vue de la réussite. Dans le même ordre d'idées, M. le Président rappelle que, d'après l'ordre du jour, la Société est appelée à voter sur la question de savoir si, pour couvrir les frais de célébration du centenaire, les membres titulaires seront appelés à verser,

en 1897, une cotisation double de la cotisation ordinaire.

La discussion est ouverte sur cette question importante. M. Wignier dit qu'il croit prudent, eu égard à la situation financière de la Société et à la nécessité où elle est d'employer à des publications les plus grandes parties de ses ressources, de renoncer au concours. M. le Président paraît, dans sa lettre, être partisan de cette suppression. M. de Crèvecœur n'est pas non plus bien grand partisan du concours ; mais celui-ci a été voté en séance sur le rapport de la Commission. D'un autre côté, la question du doublement des cotisations se lie intimement à celle du concours, l'une étant le corollaire de l'autre.

Dans ces conditions et vu le peu de membres présents et l'absence de plusieurs membres du bureau, la Société remet au mois de mai la décision à prendre sur cette importante question, et prie M. le Président de convoquer la Commission spéciale pour déposer en séance un nouveau rapport confirmatif ou infirmatif du premier.

A cette séance n'assistaient que cinq membres de la Société. Il y fut donné communication de l'épreuve de la circulaire suivante dont l'impression avait été ordonnée par la Commission.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION D'ABBEVILLE

CÉLÉBRATION DU CENTENAIRE DE SA FONDATION

4 OCTOBRE 1897

A l'occasion du Centenaire de sa fondation, qui aura lieu le 4 octobre 1897, la Société d'Émulation d'Abbeville ouvrira

UN CONCOURS

Sur un sujet d'Histoire, d'Archéologie ou de Beaux-Arts

Intéressant la Picardie

Une médaille d'or de 200 francs, deux médailles de vermeil et deux médailles d'argent seront attribuées aux auteurs des meilleurs mémoires présentés.

La Société recevra également les travaux qui lui seront présentés sur tout autre sujet (sciences, littérature, poésie, etc.)

Une médaille de vermeil et deux médailles d'argent seront attribuées aux meilleurs ouvrages de cette section.

Les mémoires présentés au Concours ne seront pas signés ; ils porteront une devise qui sera répétée sur une enveloppe cachetée renfermant le nom de l'auteur. Le tout devra être adressé *avant le 15 avril 1897*, terme de rigueur, à M. DELIGNIÈRES, Président de la Société, rue des Grandes-Ecoles, 3, à Abbeville.

Les manuscrits ne seront pas rendus ; toutefois, les auteurs auront le droit de les faire copier dans le local de la Société. Les enveloppes contenant les noms des auteurs dont les mémoires ne seront pas couronnés, resteront closes et seront détruites en séance.

La Commission se réunit quelques jours après la séance du 1er avril. Plusieurs de ses membres, prévoyant que le concours avait peu de chance de succès, proposèrent d'abandonner ce projet. Et, à la séance du 7 mai, la majorité de la Société se rangea à cet avis.

M. le Président, lisons-nous au procès-verbal, expose que la Commission du centenaire s'est encore réunie depuis le mois dernier. Les observations qui avaient été faites à notre précédente séance y ont été reproduites, et la question, examinée de nouveau ; à la suite de quoi, la Commission, à l'unanimité, a décidé que, pour différentes causes, notamment la question financière et l'incertitude où l'on se trouvait quant à la réussite du concours, il y avait lieu de le supprimer.

La Société, adoptant les conclusions de la Commission, décide à l'unanimité que le concours n'aura pas lieu.

MM. Delignières et Alcius Ledieu proposent alors de remplacer le concours par une exposition rétrospective toute

locale et restreinte aux œuvres d'art que renferment les seules maisons d'Abbeville et qui pourraient suffire pour faire, à peu de frais, une exposition d'un réel intérêt.

M. de Crèvecœur pense que, tout en restreignant l'importance de l'exposition, les dépenses qu'elle occasionnera seront encore une charge relativement lourde pour les finances de la Société.

Presque toutes les personnes présentes prennent part à la discussion. Finalement, il est décidé que les membres de la Commission commenceront individuellement et de suite les démarches nécessaires pour se rendre compte des voies et moyens par lesquels on pourrait arriver à une solution satisfaisante et à une exposition restreinte aux ressources artistiques et archéologiques qu'Abbeville peut offrir.

Le projet de circulaire reproduit plus haut ne fut pas mis à exécution, et la célébration du centenaire se trouva, sinon abandonnée, du moins ajournée durant plusieurs mois. On y revint à la séance de la Société tenue le 4 février 1897 et l'on y reprit le projet d'exposition que nous avions émis dès le début de cette importante question. Voici en effet ce que contient le procès-verbal de cette séance :

M. le Président aborde la question de la célébration du centenaire. qu'il est maintenant urgent de régler. Il rappelle les propositions et les décisions prises l'année dernière et pense qu'au banquet, à la séance publique et à la frappe d'une médaille commémorative qui ont été déjà votés en séance, il y aurait lieu d'ajouter une exposition artistique et rétrospective des objets qui pourraient se trouver à Abbeville et dans quelques collections des environs.

La date du 4 octobre étant peu propice pour une fête de ce genre, il se propose d'en fixer la célébration au mois de juillet, ce qui est adopté par les membres présents.

M. de Crèvecœur partage l'opinion de M. le Président en ce qui concerne l'organisation de l'exposition, qui devra être d'une importance restreinte eu égard aux ressources de la

Société. MM. Macqueron et Mallet insistent sur la question financière.

Il est aussi parlé des différents locaux qui pourraient se prêter à une exposition de cette nature. Finalement, la Société charge la Commission spéciale nommée l'année dernière d'élaborer les voies et moyens, propres à faire réussir ce projet.

Entré dès lors dans une nouvelle phase, le projet de célébration va être mené activement. La Commission se réunit à plusieurs reprises et, à la séance de la Société du 4 mars, M. le Président fit connaître les décisions prises à cet effet.

M. Delignières, dit le procès-verbal, rend compte de la séance tenue par la Commission du centenaire. Celle-ci s'est occupée principalement de la recherche du local dans lequel pourrait être installée l'exposition. Plusieurs emplacements ont été proposés et visités, tels que l'ancienne chapelle de l'Hôpital, l'hôtel de Riencourt, la halle aux toiles, l'ancienne salle des hommes à l'hôtel-Dieu, mais aucun d'eux n'a paru remplir les conditions voulues. M. Alcius Ledieu propose d'installer l'exposition dans les locaux du musée du Ponthieu et du musée Boucher de Perthes. La Société, après discussion, invite la Commission à faire de nouvelles recherches pour proposer à la prochaine séance un local qui puisse être définitivement choisi. En même temps, sur la proposition de M. Delignières, elle adjoint M. de Florival à la Commission déjà nommée.

De nouvelles recherches furent faites aussitôt par la Commission pour le choix d'un local, comme l'indique le procès-verbal de la Société du 1er avril.

La Commission, après de nouvelles recherches, a choisi la halle aux toiles comme étant le local le plus convenable et le plus facile à aménager.

La Société choisit en conséquence la halle aux toiles pour

y installer l'exposition rétrospective. Elle décide en outre que la célébration du centenaire aura lieu le samedi 10 juillet, que l'exposition sera ouverte depuis ce jour jusqu'au dimanche 25 juillet inclus, et, sur la proposition de M. Delignières, elle adjoint à la Commission d'organisation MM. Vayson, l'abbé Gosselin et Hall.

Ainsi composée, la Commission rédigea la circulaire suivante, qui fut adressée à toutes les personnes qui possèdent des objets d'art et de curiosité.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION D'ABBEVILLE

CENTENAIRE DE SA FONDATION

EXPOSITION RÉTROSPECTIVE

d'Œuvres d'art et de curiosité

Abbeville, le..... Avril 1897.

M

La Société d'Émulation va célébrer la Centième année de sa fondation.

A l'occasion de cet anniversaire, elle organise, avec le bienveillant et utile concours de la Municipalité, une

EXPOSITION RÉTROSPECTIVE

D'ŒUVRES D'ART ET DE CURIOSITÉ

se trouvant dans la Ville, dans l'Arrondissement et même au-delà

L'Exposition sera ouverte du Dimanche 11 Juillet prochain au 25; elle aura lieu dans le local central de la Halle aux Toiles, place du Pont-Neuf.

Permettez-nous d'espérer, M , que vous voudrez bien concourir à son succès en mettant à la disposition de la Commission les objets d'art et de curiosité que vous pouvez posséder tels que Tableaux, Statues, Gravures, Médailles,

Œuvres d'orfèvrerie, de Céramique, Meubles anciens, Tapisseries, Pièces d'Archéologie, etc., qui seraient jugées dignes de figurer à cette Exposition.

Les plus grands soins seront apportés au transport, à la mise en place et à la conservation des divers objets, de même qu'à leur restitution à leurs propriétaires.

Une surveillance active, de jour et de nuit, sera exercée dans le local de l'Exposition ; les objets précieux seront placés sous vitrines fermées.

Des membres délégués de la Commission auront l'honneur de se présenter chez vous pour le choix des œuvres d'art et de curiosité que vous voudrez bien leur confier ; les noms des exposants seront mentionnés sur les objets.

Dans la confiance que vous voudrez bien participer à cette œuvre d'un haut intérêt local, la Commission vous prie d'agréer, M , l'expression de ses sentiments les plus distingués.

C. Bignon, Maire d'Abbeville, Ernest Prarond, Présidents d'honneur de la Commission ; Émile Delignières, Président de la Commission ; A. Boucher de Crèvecœur, Vice-Président ; Henri Macqueron, Secrétaire ; Alcius Ledieu, Conservateur de la Bibliothèque et des Musées ; Comte de Brandt de Galametz, Adrien de Florival, Emile Gontier, l'Abbé Gosselin, O. Hall, J. Vayson, Fernand Wignier, Membres.

Par l'entremise de son président, la Société avait sollicité de l'administration municipale le prêt de la halle aux toiles et une subvention sur les fonds de la ville. M. C. Bignon, maire, par une lettre en date du 5 mai, informait M. Ém. Delignières qu'à la séance de la veille le Conseil municipal avait voté une allocation de mille francs ; il ajoutait qu'il avait été autorisé à mettre la halle aux toiles à la disposition de la Société.

Le procès-verbal de la séance de la Société d'Émulation du 6 mai porte :

M. Delignières lit une lettre de M. le maire d'Abbeville annonçant que, dans sa dernière séance, le Conseil municipal a voté une somme de mille francs pour l'exposition.

Des remerciements sont adressés à la ville d'Abbeville.

M. de Crèvecœur fait observer que, présent à la séance du Conseil, il a remarqué que cette allocation avait été accordée à la Société à la condition de laisser l'exposition ouverte gratuitement un jour ou deux.

Divers membres échangent des observations au sujet de l'aménagement de l'exposition.

La Société fixe ainsi qu'il suit l'ordre du jour de la célébration du centenaire.

Dimanche 11 juillet, à une heure, séance dans le local de l'école de dessin ; à deux heures et demie, ouverture de l'exposition ; à sept heures, banquet par souscription à 10 francs.

La Commission, qui tint dès lors de fréquentes réunions, fit imprimer les deux circulaires suivantes ; elles furent adressées, la première à tous les membres correspondants de la Société, et la seconde aux présidents des Sociétés avec lesquelles se fait l'échange de ses publications.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION D'ABBEVILLE

CÉLÉBRATION DE SON CENTENAIRE

EXPOSITION D'ART

Abbeville, le 15 mai 1897.

MONSIEUR ET CHER COLLÈGUE,

Comme vous l'avez déjà appris par la lettre-circulaire du mois dernier, la Société d'Émulation va célébrer prochainement la centième année de sa fondation.

Nous venons vous prier d'assister à cette célébration, qui aura lieu dans une séance solennelle, le Dimanche 11 juillet prochain, à une heure précise, dans une des salles de la Halle aux Toiles, place Notre-Dame.

Elle sera suivie de l'Inauguration de l'Exposition d'art, organisée avec le bienveillant concours de la Municipalité ; cette Exposition durera jusqu'au 25 juillet.

Un Banquet par souscription (10 francs) aura lieu le 11 juillet, à sept heures. Les souscriptions devront être adressées avant le 15 juin à M. Henri Macqueron, Secrétaire de la Société, 24, rue de l'Hôtel-Dieu, ou à M. Fernand Wignier, Trésorier, rue de la Tannerie, 22.

En espérant que vous voudrez bien contribuer, par votre présence à la Séance et par votre adhésion au Banquet, au succès de la célébration du Centenaire de la Société, nous vous prions d'agréer, Monsieur et cher Collègue, l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

Les Membres du Bureau :

Emile Delignières, Président ; A. Boucher de Crèvecœur, Vice-Président ; Henri Macqueron, Secrétaire ; Alcius Ledieu, Directeur des publications ; Comte de Brandt de Galametz, Archiviste ; Fernand Wignier, Trésorier.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION D'ABBEVILLE

CÉLÉBRATION DE SON CENTENAIRE

EXPOSITION D'ART

Abbeville, le 15 mai 1897.

Monsieur le Président,

La Société d'Émulation d'Abbeville célèbrera cette année le Centenaire de sa fondation.

Elle a décidé de tenir, pour fêter cet anniversaire, une Séance solennelle où elle réunira, avec les Autorités de la Ville, tous les Membres titulaires et correspondants, ainsi que les Membres délégués des Sociétés savantes avec lesquelles elle entretient des relations.

A l'occasion de cette célébration, elle organise, avec le bienveillant concours de la Municipalité, dans la grande Salle de la Halle aux Toiles, place Notre-Dame, une Exposition d'œuvres d'art et de curiosité se trouvant, en dehors des Musées, dans la Ville, dans l'Arrondissement et même au-delà.

Cette Exposition sera ouverte du 11 au 25 juillet prochain.

La Séance solennelle du Centenaire aura lieu à une heure précise, le Dimanche 11 juillet, dans une des salles de la Halle aux Toiles.

L'Exposition sera ouverte à l'issue de cette Séance.

Nous venons, Monsieur le Président, vous inviter, ainsi que les Membres que votre Société voudra bien déléguer, à assister à cette Séance et à l'Exposition, affirmant ainsi les liens de solidarité qui nous unissent.

Veuillez faire connaître, avant le 15 juin au plus tard, à M. Henri Macqueron, Secrétaire, rue de l'Hôtel-Dieu, 24, les noms de vos Collègues qui se proposeront de se rendre à Abbeville pour cette circonstance.

Agréez, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments de haute considération et d'affectueuse confraternité.

Les Membres du Bureau :

Émile Delignières, Président ; A. Boucher de Crèvecœur, Vice-Président ; Henri Macqueron, Secrétaire ; Alcius Ledieu, Directeur des publications ; Comte de Brandt de Galametz, Archiviste ; Fernand Wignier, Trésorier.

Un Banquet par souscription aura lieu le 11 Juillet, à sept heures. Prix du Banquet : *10 francs*. Les souscriptions seront reçues par M. Henri Macqueron, Secrétaire, rue de l'Hôtel-Dieu, 24, et par M. Fernand Wignier, rue de la Tannerie, 22, *avant le 15 Juin au plus tard.*

Le 3 juin, la Société tenait sa séance ordinaire.

M. le Président, porte le procès-verbal, expose que, depuis la dernière séance, la Commission du Centenaire a tenu plusieurs séances. Elle a confirmé les décisions prises ultérieurement en ce qui concerne le jour de la célébration, fixé au 11 juillet : l'ouverture aura lieu à une heure et le banquet à sept heures à l'hôtel de la Tête-de-Bœuf. Elle a décidé qu'une seconde séance, réservée à tous les membres de la Société, titulaires et correspondants, ainsi qu'aux invités, aurait lieu le même jour à l'hôtel de ville à trois heures. Elle a aussi dressé pour l'exposition un règlement dont M. Delignières indique les grandes lignes. Ainsi, le prix d'entrée sera de 1 franc le jour de l'ouverture et de 50 centimes les autres jours ; l'entrée sera gratuite les 18 et 25 juillet. Chaque exposant aura droit à une carte d'entrée personnelle. La réception des objets exposés aura lieu à partir du 25 juin. L'envoi des objets sera fait sous la surveillance des exposants jusqu'à leur remise entre les mains des commissaires.

La Société approuve toutes ces mesures.

Quelques jours plus tard, les deux circulaires suivantes et le règlement de l'exposition furent adressés tant aux membres correspondants de la Société qu'à diverses notabilités et aux exposants.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION D'ABBEVILLE

CÉLÉBRATION DE SON CENTENAIRE

EXPOSITION D'ART

Abbeville, le 20 Juin 1897.

MONSIEUR,

Vous avez déjà été invité par lettre du 15 mai dernier à assister à la célébration de notre Centenaire et à l'ouverture

de l'Exposition, à la Halle aux Toiles, le 11 juillet prochain, à une heure précise.

Permettez-nous, en vous confirmant cette première invitation, de compter sur votre présence.

L'Assemblée de célébration sera publique, sauf le droit d'entrée pour les personnes non invitées.

La Société d'Émulation, voulant, vis-à-vis de ses Membres et des Délégués des Sociétés avec lesquelles elle correspond, donner à cette fête un caractère plus intime, a décidé de tenir le même jour, dans la grande Salle de l'Hôtel de Ville, — que M. le Maire veut bien mettre gracieusement à sa disposition, — une Séance à laquelle ne seront admis que les Membres correspondants et les Délégués. Cette séance aura lieu à trois heures précises.

Nous osons compter que vous voudrez bien y assister. Les lectures et communications que vous pourriez avoir à y faire seront accueillies avec empressement ; il suffirait de nous les faire connaître avant le 5 juillet au plus tard.

Le Banquet par souscription (10 francs) reste fixé au 11 juillet, à sept heures du soir ; il aura lieu à l'Hôtel de la Tête de Bœuf, rue Saint-Gilles. Les souscriptions seront reçues jusqu'au 5 juillet inclusivement, dernier délai.

En espérant que vous voudrez bien prendre part aux différentes parties de notre fête du Centenaire et manifester ainsi, par votre présence, l'intérêt que vous portez à la Société d'Émulation d'Abbeville, nous vous prions d'agréer, Monsieur, avec nos remerciements, l'expression de nos sentiments de sincère et d'affectueuse confraternité.

Les Membres du Bureau :

Émile Delignières, Président ; A. Boucher de Crèvecœur, Vice-Président ; H. Macqueron, Secrétaire ; Alcius Ledieu, Directeur des publications ; Comte de Brandt de Galametz, Archiviste ; Fernand Wignier, Trésorier.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION D'ABBEVILLE

CÉLÉBRATION DE SON CENTENAIRE

EXPOSITION D'ART

Abbeville, le 20 juin 1897.

MONSIEUR,

La Société d'Émulation d'Abbeville va célébrer, le 11 juillet prochain, dans une Assemblée générale, le Centenaire de sa fondation.

Cette Assemblée aura lieu à une heure précise dans la grande salle de la Halle aux Toiles, place du Pont-Neuf.

A cette occasion, une Exposition d'œuvres d'art et de curiosité sera ouverte le même jour.

Nous venons vous prier, Monsieur, de vouloir bien assister à cette célébration ainsi qu'à l'ouverture de l'Exposition.

La présente lettre vous servira de Carte d'entrée.

Les Membres du Bureau :

Émile DELIGNIÈRES, Président ; A. BOUCHER DE CRÈVECŒUR, Vice-Président ; H. MACQUERON, Secrétaire ; Alcius LEDIEU, Directeur des publications ; Comte DE BRANDT DE GALAMETZ, Archiviste ; F. WIGNIER, Trésorier.

Un Banquet par souscription (*10 fr. par personne*) aura lieu le même jour, à sept heures du soir, à l'Hôtel de la Tête de Bœuf. Les adhésions doivent être envoyées à M. H. MACQUERON, Secrétaire, rue de l'Hôtel-Dieu, ou à M. F. WIGNIER, Trésorier, 22, rue de la Tannerie.

RÈGLEMENT

DE

L'EXPOSITION D'ART ET DE CURIOSITÉ

Organisée à ABBEVILLE, à la Halle aux Toiles

A L'OCCASION

DU CENTENAIRE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

EN 1897

L'Exposition sera ouverte du 11 au 25 juillet inclusivement, tous les jours, de une heure à six heures.

Avant l'ouverture de l'exposition, il sera interdit à toute personne d'y pénétrer, à moins qu'elle n'y soit appelée par ses fonctions ou par une convocation spéciale.

Les envois d'œuvres d'art ou de curiosité seront reçus dans le local de l'exposition, depuis le 25 juin jusqu'au 4 juillet inclusivement, en présence de leurs propriétaires ou de leurs mandataires agréés, par un ou plusieurs membres de la Commission. Le dépôt aura lieu contre un récépissé.

Les tableaux, gravures, dessins devront être encadrés; toutefois, certains dessins ou estampes en feuilles pourront être placés sous vitrines.

Chaque objet ou chaque groupe d'objets de même nature devra porter une fiche avec le nom du propriétaire, avec l'attribution sommaire d'auteur, d'époque, etc., la Commission entendant décliner toute erreur sur ce point.

La Commission se réserve le droit d'admission, de classement et de disposition, dans le local de l'exposition, des objets envoyés, sauf exception en faveur des exposants qui présenteraient des collections enfermées et classées par eux dans une ou plusieurs vitrines leur appartenant et portant leur nom et les indications sommaires, comme il est dit ci-dessus.

Les objets précieux d'orfèvrerie, d'art, de curiosité et, en général, tous ceux de petites dimensions seront placés dans des vitrines fermées à clef.

La Commission prendra les meilleurs soins des objets qui lui seront confiés ; elle se charge de les faire assurer pour la valeur indiquée, d'accord avec les propriétaires.

Il sera expressément défendu de fumer dans le local de l'exposition.

Aucun des objets exposés ne pourra être reproduit sous quelque forme que ce soit, sans l'autorisation écrite de leur propriétaire, et l'accès de la salle sera interdit à toute personne porteur d'un appareil photographique.

Les objets exposés ne pourront être retirés du local de l'exposition avant sa clôture.

A cette époque, les objets seront repris, en présence d'un des membres de la Commission, par les propriétaires ou par leurs mandataires agréés, depuis le 26 jusqu'au 30 juillet inclusivement, terme de rigueur, sur la présentation du récépissé et contre décharge. La Commission décline toute responsabilité pour les objets repris en dehors de ces formalités, ou pour ceux qui ne seraient pas retirés pour le 30 juillet.

Par le fait de son envoi, tout exposant est présumé adhérer à toutes les dispositions du présent règlement.

Une médaille commémorative sera remise à chaque exposant après l'exposition.

Le prix d'entrée de l'exposition est fixé ainsi qu'il suit :

1 fr. le jour de l'ouverture ; — 50 centimes les autres jours.

L'entrée sera gratuite pour le public les dimanches 18 et 25 juillet.

Les exposants auront droit chacun à une carte d'entrée gratuite pour toute la durée de l'exposition : cette carte sera personnelle ; elle leur sera remise en même temps que leur récépissé.

Pour toutes les questions qui ne seraient pas prévues au présent règlement, la Commission se réserve de statuer.

LES MEMBRES DE LA COMMISSION :

C. Bignon, maire d'Abbeville, Ernest Prarond, Présidents d'honneur de la Commission ; Émile Delignières, Président de la Commission ; A. Boucher de Crèvecœur, Vice-Président ; Henri Macqueron, Secré-

taire ; Alcius Ledieu, Conservateur de la Bibliothèque et des Musées, Comte de Brandt de Galametz, Adrien de Florival, Emile Gontier, l'abbé Gosselin, O. Hall, J. Vayson, Fernand Wignier, Membres.

A partir du 25 juin, les membres de la Commission procédèrent à tour de rôle, de huit heures du matin à six heures du soir, à la réception des objets de toute nature que de nombreux exposants leur adressaient avec un zèle des plus louables.

Un service de surveillance et de sécurité était assuré de jour et de nuit par un poste d'agent de police et un poste de pompiers.

La presse locale, la presse départementale et même la presse parisienne s'occupèrent à plusieurs reprises de cette exposition.

Le *Pilote de la Somme* et l'*Abbevillois* du 29 juin publièrent l'article suivant.

L'EXPOSITION DU CENTENAIRE

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

L'exposition qu'organise la Société d'Émulation, à l'occasion du centenaire de sa fondation, a ouvert ses portes le 25 juin et, depuis, les envois se succèdent à peu près sans interruption ; s'il en doit être ainsi jusqu'à la clôture de la réception des objets, qui est fixée au 5 juillet, il est à craindre que l'emplacement ne soit insuffisant. Et cependant, dans l'intérêt de l'exposition, comme dans celui des exposants, la Commission n'accepte que des œuvres d'art de haute marque ou des bibelots de réelle curiosité.

Cette exposition, la première de ce genre dans notre ville, paraît, jusqu'à ce jour, devoir se limiter à Abbeville et à son arrondissement ; elle offrira ainsi un caractère purement local ; c'est que notre pays possède un grand nombre de collectionneurs, d'amateurs et d'hommes de goût. Une place est

aussi réservée aux artistes contemporains de notre région ; quelques jeunes peintres d'avenir exposent leurs œuvres.

La partie de la Halle aux Toiles affectée à cette exposition a été fort bien aménagée, grâce au concours apporté par la municipalité et sans lequel elle n'aurait point eu l'éclat qu'elle offrira, car il faut reconnaître qu'il y a une véritable émulation pour arriver à faire bien.

Toutes les mesures de sécurité ont été prises : les objets ont été assurés dès le premier jour ; des gardiens de jour et de nuit exercent une surveillance de chaque instant ; un poste de pompiers y est établi. Si quelques-uns de nos lecteurs avaient encore des craintes, elles auront maintenant disparu, et nous ne doutons pas de voir figurer à cette exposition les œuvres d'art et de curiosité remarquables qui font l'orgueil de ceux qui les possèdent.

Nous reviendrons à plusieurs reprises sur ce musée temporaire et nous signalerons à nos lecteurs les pièces les plus remarquables.

Les mêmes journaux reproduisirent cet autre article dans leur numéro du 9 juillet suivant :

L'EXPOSITION DU CENTENAIRE

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

La partie de la Halle aux Toiles que l'Administration municipale a mise gracieusement à la disposition du Comité qui organise l'Exposition d'œuvres d'art et de curiosité dont nous avons déjà parlé, offre un coup d'œil vraiment remarquable. Les derniers préparatifs tirent à leur fin et, dimanche prochain, l'ouverture officielle pourra en être faite. Il n'est pas douteux que l'exhibition des mille objets de toute sorte réunis dans ce musée temporaire n'attire en notre ville le monde des amateurs et des connaisseurs.

Nous avons pu jeter un coup d'œil indiscret et rapide sur l'ensemble de cette exposition, et nous pouvons déclarer que la Commission d'organisation a su tirer le meilleur parti possible d'un local qui ne se prêtait guère à un dépôt de

cette nature. Nous lui adresserons donc nos félicitations en même temps qu'à l'Administration municipale et au Conseil tout entier pour l'appui moral et pécuniaire qu'ils ont accordé avec tant de bonne grâce à une entreprise qui ne saurait être que profitable à notre ville.

Nous rappellerons que l'ouverture aura lieu dimanche prochain, 11 juillet, à une heure de l'après-midi, par M. Émile Delignières, président, qui, nous pouvons le dire, a été le principal organisateur de cette exposition ; sa compétence en matière d'art le désignait, du reste, pour ce rôle. M. le Préfet de la Somme doit assister à cette séance d'ouverture, où doit aussi être envoyé un délégué du ministère des Beaux-Arts.

Ajoutons qu'à trois heures se tiendra dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. E. Prarond, président d'honneur, un congrès où seront faites différentes lectures tant par les membres titulaires ou correspondants de la Société d'Émulation, que par les délégués des diverses Sociétés savantes de France et de l'étranger qui sont en correspondance avec la Société d'Abbeville.

Enfin, à sept heures et demie, un banquet réunira la plupart des membres de la Société d'Émulation.

Après la réception d'environ deux mille objets de toute nature formant près de mille numéros et fournis par 145 exposants, la Commission procéda à un classement minutieux de tout ce qui venait de lui être confié.

L'ouverture solennelle de l'exposition se fit le dimanche 11 juillet à une heure d'après-midi dans la partie centrale de la halle aux toiles, devant un public nombreux et choisi au milieu duquel se trouvaient beaucoup de dames.

Aux côtés de M. Ém. Delignières, président, se groupent MM. Bardon, préfet de la Somme ; Marquet, premier président à la cour d'Amiens ; Plantié, sous-préfet d'Abbeville ; Coache, député ; Bignon,

maire d'Abbeville ; Hall et Picquet, adjoints ; plusieurs conseillers municipaux ; le Coustellier, conseiller général ; Boucher-Cadart, président de la Fédération des Sociétés de tir du nord de la France ; Donnet et le comte Legrelle, délégués de l'Académie royale de Belgique ; le comte de Marsy et le comte Lair, délégués de la Société française d'archéologie ; Janvier, Poujol de Fréchencourt, Dubois et G. de Witasse, de la Société des Antiquaires de Picardie ; Fourdrignier, de la Société d'Anthropologie de Paris ; l'abbé Bled et Decroos, de la Société des Antiquaires de la Morinie ; de Bonnault, de la Société historique de Compiègne ; Molle, de la Société académique de Beauvais ; Brière et Ponthieux, du Comité archéologique de Noyon ; Henriet, de la Société archéologique de Château-Thierry ; A. Dufour, de la Société historique de Corbeil ; Brandicourt, de la Société linnéenne du nord de la France ; E. Prarond, Boucher de Crèvecœur, Macqueron, Alcius Ledieu, de Galametz, Wignier, d'Ault-Dumesnil, l'abbé Caron, Dr Caudron, Déprez, de Florival, Gontier, l'abbé Gosselin, du Grosriez, de la Farelle, Mallet, Pajot, le comte de Riencourt, Vayson et de Wailly, membres titulaires de la Société d'Émulation ; Anty, Dr Cagny, Carette, Charpentier, de Clermont-Tonnerre, le P. Courtellemont, Crusel, l'abbé Danicourt, Dimpre, l'abbé Godard, de Hauteclocque, de Hédouville, Hodent, Holtzappfel, Jacquot, Alfred Julia, Lebel, Ch. Lemire, l'abbé Le Sueur, Ch. Mallet, l'abbé Mille, l'abbé de Neuvillette, Pascal, de Rambures, E. Riquier, Roger Rodière, Rondeau, comte de Saint-Pol, Tausin, de Valois, Van Robais, de Waziers, etc., membres correspondants de la Société,

M. Ém. Delignières prononce le discours suivant :

MESDAMES ET MESSIEURS,

Il y a cette année un siècle que la Société d'Émulation d'Abbeville a été fondée.

Ce centenaire n'est, croyons-nous, qu'une première étape, mais il est peu de Sociétés savantes en France qui l'aient atteinte.

Dans son discours du 25 avril dernier à la Sorbonne, pour la clôture de la session des Sociétés de province, M. Rambaud, ministre de l'Instruction publique, témoignait, dans un langage élevé, de sa sollicitude pour ces institutions ; il parlait surtout de celles qui avaient déjà célébré leur cinquantenaire. La nôtre peut donc se prévaloir encore plus de cette sollicitude, et M. le Ministre a bien voulu nous en donner une preuve spéciale en nous accordant une subvention pour nous aider à célébrer cette fête ; nous lui en sommes profondément reconnaissants.

Nous avons voulu, Mesdames et Messieurs, donner à cette célébration du centenaire un caractère solennel et public, car cet anniversaire fait honneur non seulement à notre Société, mais encore à la ville d'Abbeville.

Aussi la municipalité, bienveillante et éclairée, a-t-elle voulu s'associer à cette manifestation en nous facilitant les moyens d'organiser à cette occasion une exposition d'œuvres d'art et d'objets de curiosité, la première en ce genre qui aura eu lieu dans notre ville.

Je ne vous ferai pas, Mesdames et Messieurs, l'historique de la Société d'Émulation ; il nous entraînerait trop loin et il fera d'ailleurs l'objet d'un rapport qui sera présenté dans une autre enceinte. Je rappellerai seulement qu'instituée en 1797 pour concourir au progrès des sciences, des arts et des lettres par ses travaux, par la publication de ses découvertes et par ses relations avec les Sociétés savantes, elle a, nous sommes fiers de le dire, largement réalisé et poursuivi le vaste programme que s'étaient tracé ses fondateurs, et en restant toujours étrangère à la politique. Ses travaux, publiés dans des mémoires et bulletins, ont été consacrés, pour la plupart, à rappeler et à faire ressortir les faits les

plus saillants ou les moins connus de notre histoire locale, de cette histoire si riche en glorieux souvenirs, depuis Ringois jusqu'à Courbet ! Elle s'est non moins appliquée à mettre en lumière les productions littéraires et artistiques de nos concitoyens. Elle a fait aussi, dans l'ordre scientifique, le relevé et le classement de ce que renferme l'ancien Ponthieu au point de vue surtout de l'histoire naturelle ; le champ d'études était vaste, et il est loin encore d'être épuisé. C'est à elle enfin qu'on doit, depuis de longues années déjà, la création de notre beau musée d'Abbeville et du Ponthieu, dont les collections de toute nature, par leur accroissement successif, vont bientôt se trouver à l'étroit dans le vaste hôtel qui leur est consacré.

Quand une Société savante de province a compté parmi ses membres des poètes comme Millevoye et de Pongerville, des littérateurs et des historiens comme Louandre et Labitte, sans parler de bien d'autres, des hommes de science tels que les Baillon, Cordier, Lefebure de Cérisy, Duchesne de la Motte, et j'en passe ; quand elle a eu enfin pour présidents des hommes comme M. Boucher de Perthes et M. Ernest Prarond, elle peut en être fière à juste titre !

Boucher de Perthes ! Permettez-moi de revenir sur cette grande figure en qui, pendant plus de trente ans, s'est incarnée, pour ainsi dire, la Société d'Émulation. Depuis longtemps déjà, son nom est acclamé dans cette même enceinte comme celui d'un bienfaiteur des humbles et des déshérités de la fortune ; il a voulu choisir parmi eux pour les récompenser ceux dont l'honnêteté et l'amour du travail ont été relevés et soutenus par cette qualité qui prime tout, la bonté du cœur ! Aujourd'hui, c'est le penseur profond, le travailleur et le savant que nous acclamerons ; c'est lui, vous le savez, qui a poursuivi pendant la plus grande partie de sa longue existence cette grande idée de l'homme préhistorique, idée qui a fait le tour du monde et dont l'éclat a rejailli sur la Société d'Émulation et sur la ville d'Abbeville.

Et après lui, cet Abbevillois de naissance et de cœur, M. Ernest Prarond, notre Président d'honneur et notre vénéré doyen, que nous sommes heureux de voir au milieu de nous en ce jour solennel ; c'est lui qui, dans sa *Topogra-*

phie d'Abbeville, pour ne parler ici que de cette œuvre parmi tant d'autres, a fait revivre d'une manière impérissable tout le passé de notre vieille cité picarde dans ses rues, dans ses places et dans ses monuments.

C'est sous l'égide de ces hautes personnalités, qui planent glorieusement dans cette évocation de tout un siècle écoulé, que la Société d'Émulation d'Abbeville a cru devoir s'affirmer solennellement en organisant cette fête du Centenaire et cette Exposition.

Ce sera, quant à moi, le plus grand honneur qui m'aura été réservé dans ma vie, — et je m'en sens à peine digne après de tels prédécesseurs, — que d'avoir eu, par le choix de mes collègues, à présider cette grande assemblée.

Vous allez maintenant, Mesdames et Messieurs, jeter vos regards sur tous ces trésors d'art et de curiosité que nous avons pu réunir ici, en dehors de ce que renferment nos deux musées locaux, déjà si riches. Ces œuvres proviennent toutes de maisons particulières, même les plus modestes, de châteaux ou d'églises de la ville et des environs, car cette exhibition est presque exclusivement locale ; elles étaient, pour la plupart, ou ignorées ou inconnues, et leur réunion dans ce vaste local municipal, encore trop restreint à notre gré par suite de l'affluence des envois, sera, nous l'espérons, une bonne fortune pour les amateurs tant de la ville que du dehors. Ils verront que l'amour du beau sous toutes ses formes et le culte des arts comme aussi des souvenirs ont toujours été en honneur dans notre vieille cité qui a produit, surtout dans la gravure, cette pléiade de nombreux et brillants artistes, l'une des plus belles gloires d'Abbeville !

Vous voudrez, Mesdames et Messieurs, vous associer à nous pour remercier, dans un même sentiment de reconnaissance, toutes les personnes en grand nombre qui, avec un empressement et un désintéressement auquel nous ne saurions trop rendre hommage, ont bien voulu nous confier leurs objets les plus précieux pour les présenter au public.

L'art, comme vous le verrez, est représenté ici dans toutes ses manifestations, sous toutes les formes et à toutes les époques, depuis ce merveilleux panneau du XV^e^ siècle, d'ori-

gine florentine, qui figure à l'entrée à côté du beau groupe sculpté de M. du Passage, jusqu'aux œuvres dues au talent de nos artistes locaux contemporains : peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs.

Je voudrais pouvoir vous citer tous les noms, mais il me suffira de relever ceux de Caudron, Edmond Levêque, l'abbé Dergny, Pierre Sauvage, Nadaud, Jules Trancart, comme aussi ceux d'Albert Décamps, Emmanuel Fontaine, Henri Caron, Broquelet, Griboval, Blondin-Fontaine et tant d'autres qui soutiennent avec honneur le vieux renom d'Abbeville dans la peinture et dans la sculpture.

Vous admirerez ces vitrines remplies des pièces les plus précieuses et les plus délicates de l'art de la céramique, chefs-d'œuvre de goût et d'élégance ; celles notamment qui renferment, dans la collection de notre collègue, M. Vayson, des verreries antiques aux irradiations étincelantes ; puis aussi ces beaux ivoires sculptés, ces superbes pièces d'orfèvrerie religieuse qui se rattachent à quelque souvenir historique, ces belles monnaies et médailles, ces reliures anciennes et artistiques, ces bijoux de famille ; et encore ces tapisseries de haute lisse, ces meubles splendides, qui remontent à l'époque de la Renaissance et même au-delà, pour se continuer aux siècles suivants et même de nos jours.

Vous n'oublierez pas dans votre examen quelques-unes de ces sculptures en bois si intéressantes, œuvres de nos modestes huchiers ou entailleurs d'images du moyen âge, qui décoraient nos maisons et nos monuments d'une façon si pittoresque et si naïve.

Vous remarquerez enfin la partie de cette exposition consacrée aux souvenirs de notre vieil Abbeville et de ses environs par ses personnages, par ses vues, etc., en vous arrêtant notamment aux plans de l'église de Saint-Riquier, exécutés par M. Marchand fils, à ceux non moins beaux et d'un plus vif intérêt encore pour nous, de l'église Saint-Vulfran selon le plan primitif, plan dont nous n'osons pas espérer la réalisation ; ils sont de M. Vinson, l'un des architectes qui président actuellement à sa restauration. C'est à eux, c'est à M. Danjoy particulièrement, que nous devrons, grâce au concours de l'Etat, du département et des particu-

liers, la conservation des tours et du portail de ce beau monument qui fait l'orgueil de la ville !

Il nous eût été difficile, pour ne pas dire impossible, de mener à bien cette entreprise de l'exposition sans le concours du Conseil municipal ; ce concours nous a été donné avec empressement, et il en a été de même de la part du Conseil général que je salue ici en la personne de M. Coache et de M. Le Coustellier ; nous leur en témoignons toute notre gratitude. M. Bignon, maire, notre collègue à la Société, et qui, comme M. Adrien de Florival, membre titulaire, avait soutenu notre idée à son origine, nous a particulièrement secondés pour l'exécution, et il l'a fait avec une bonne grâce sur laquelle je ne saurais trop insister, car son appui nous a été d'un grand secours ; je l'en remercie personnellement du fond du cœur, et mes collègues se joignent à moi dans ce témoignage public.

Qu'il me soit permis aussi de dire que c'est grâce au concours actif de plusieurs de mes collègues de la Commission, MM. Henri Macqueron, Alcius Ledieu, Boucher de Crèvecœur, Gontier, Wignier et autres que la réception, le classement et la disposition de ces nombreux objets de toute nature ont pu être faits en temps.

Nous avons surtout le devoir, en terminant, de saluer, dans un sentiment de respectueuse considération, M. Bardon, préfet de la Somme, M. Marquet, premier président de la Cour d'Amiens, qui ont bien voulu, par leur présence, rehausser l'éclat de cette solennité ; j'en dirai autant de M. Plantié, notre sous-préfet, dont l'extrême bienveillance est appréciée de tous ; nous avons à regretter l'absence de l'éminent général Brugère et du très distingué colonel du 3e chasseurs, M. le Vte de Vibraye, retenus ailleurs par les nécessités de leurs hautes fonctions. M. Ernest Gellé, député, n'a pu également, et bien malgré lui, se rendre à notre invitation. Mais nous sommes heureux de voir ici son collègue de la Chambre, non moins sympathique et si justement estimé et aimé, j'ai nommé M. Émile Coache, l'un de nos membres titulaires les plus dévoués.

Je ne saurais oublier M. le comte de Marsy, dont la présence ici était assurée par ses attaches particulières à notre

compagnie ; il y retrouve ses meilleurs souvenirs de jeunesse qu'il a si bien évoqués en ouvrant dans notre ville, en 1893, le brillant congrès de la Société française d'Archéologie dont il est le Directeur.

Nous avons enfin, Mesdames et Messieurs, par une coïncidence fortuite et heureuse, cette bonne fortune de voir en ce jour à Abbeville l'élite des membres de ces sociétés de tir, dont l'institution est si utile et si patriotique ; qu'ils soient avec leur très distingué président, M. Boucher-Cadart, dont la notoriété est grande et légitime, les bienvenus dans cette enceinte. Nous poursuivons chacun, par des moyens différents sans doute, mais d'une manière non moins sûre, la grandeur de notre pays ; nous pouvons donc nous tendre la main.

Je déclare, Mesdames et Messieurs, au nom de la Société d'Émulation d'Abbeville, l'Exposition ouverte.

M. C. Bignon, maire d'Abbeville, prend ensuite la parole en ces termes :

Monsieur le Président,

Vous venez de remercier le Conseil municipal du concours qu'il a donné à votre Société pour organiser cette très intéressante Exposition, et vous avez bien voulu comprendre le Maire d'Abbeville dans votre témoignage de gratitude. Je vous en suis reconnaissant, mais soyez persuadé que le mérite du Conseil municipal et celui du Maire est bien faible quand on le compare au vôtre.

Je tiens à proclamer devant cette assemblée que c'est à vous surtout, Monsieur le Président, que revient l'honneur d'avoir organisé l'Exposition dont nous fêtons aujourd'hui l'ouverture. Par votre infatigable persévérance, j'oserais presque dire par votre ténacité, vous avez enlevé l'adhésion de tous, vous avez communiqué à vos collègues l'ardeur de votre zèle. Vous avez réussi à grouper dans cette salle, dans ce cadre malheureusement trop modeste, tous ces objets, toutes ces œuvres d'art qui ornent l'intérieur de beaucoup de maisons de notre vieille cité.

Vous avez été admirablement aidé par vos collaborateurs,

par les membres du Bureau de la Société. Votre vice-président, M. Boucher de Crèvecœur, votre secrétaire, M. Henri Macqueron, vous ont apporté le concours de leur grande expérience et de leur bonne volonté. Vous avez trouvé dans le directeur des publications de votre Société, M. Alcius Ledieu, le distingué conservateur des Musées d'Abbeville, un dévouement qui n'a d'égal que la compétence que lui donnent ses travaux, ses recherches et l'étude de l'histoire de la Picardie.

Je vous félicite, Monsieur le Président, je félicite tous vos collègues au nom de la ville d'Abbeville.

J'ai la ferme conviction que nos concitoyens auront à cœur de visiter cette belle exposition, et qu'ils applaudiront comme nous à vos généreux efforts et à votre succès.

M. E. Coache, député et membre titulaire de la Société d'Émulation, prononce l'allocution suivante :

MESDAMES, MESSIEURS,

Je suis dans une situation délicate pour prendre la parole.

Si, d'une part, comme député d'Abbeville, j'éprouve le vif et légitime désir d'unir ma voix au concert d'éloge et d'admiration qui salue le spectacle offert ici à nos yeux, je ne saurais, d'autre part, oublier que j'ai l'honneur d'appartenir, comme membre titulaire, à la Société d'Émulation, et qu'à ce titre je dois mettre une sourdine à l'expression de mes sentiments personnels.

Aussi, dirai-je simplement :

— Mon cher Président, mes chers Collègues, membres de la Commission d'organisation du Centenaire, vous avez le droit d'être fiers de votre œuvre !

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts avait délégué pour le représenter M. de Lasteyrie, membre de l'Institut, député de la Corrèze. Mon honorable collègue, appelé dans sa circonscription, n'a pu remplir la mission qui lui avait été confiée ; il m'a prié d'être auprès de vous l'interprète de ses regrets et de renouveler à la Société d'Émulation d'Abbeville, — qu'il tient depuis longtemps en très haute estime, — l'assurance de sa sympathie.

Voici, du reste, dans quels termes, M. de Lasteyrie nous a écrit :

« Je me serais rendu avec un vif plaisir à Abbeville pour fêter le centenaire de votre vaillante Société. Malheureusement, les trop nombreuses occupations auxquelles je suis obligé de faire face ne m'en laissent pas le loisir. Je serai d'ailleurs obligé de me rendre le 11 dans la Corrèze pour une de ces cérémonies locales auxquelles le député d'une circonscription ne peut se soustraire. Le souvenir que j'ai gardé de l'accueil qui m'a été fait jadis à Abbeville me fait regretter tout particulièrement l'impossibilité où je me trouve d'aller vous porter mes vœux de prospérité. »

La présence, dans cette enceinte, des aimables et distingués représentants du gouvernement de la République, — M. le Préfet de la Somme et M. le Sous-Préfet d'Abbeville, — l'empressement avec lequel ont répondu à l'appel de la Société les notabilités diverses qui nous entourent, — et au premier rang desquels nous étions assurés de trouver M. le Maire d'Abbeville, — proclament hautement que la solennité du centenaire est digne de la Société d'Émulation, digne de son glorieux passé, digne de sa longévité, — si brillamment célébrée, — digne des services rendus par elle à la science, à l'art, à l'histoire de notre cher pays de Ponthieu qu'elle éclaire depuis cent ans du rayonnement de ses travaux.

Honneur aux organisateurs !

Enfin, M. le comte de Marsy clot la série des discours au nom des délégués des Sociétés savantes, dont il se fait ainsi l'interprète :

MONSIEUR LE PRÉFET,
MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESDAMES ET MESSIEURS,

Permettez-moi de venir, à mon tour, au nom de la Société française d'Archéologie et des délégués des diverses Sociétés savantes que vous avez conviées au Centenaire de la Société d'Émulation d'Abbeville, vous exprimer toute notre gratitude pour l'accueil que vous voulez bien nous faire et pour

vous dire avec quel plaisir nous assistons à l'inauguration de l'Exposition rétrospective que vous avez organisée pour cette circonstance.

Élevé à Abbeville, revenu, il y a quatre ans, pour y présider une session des Congrès archéologiques de France, je croyais connaître les antiquités et les richesses artistiques que renferment le Ponthieu et sa capitale, mais je dois avouer que j'étais loin de m'attendre à voir l'ensemble considérable d'objets importants que vous avez su réunir dans ce vaste local de la Halle-aux-Toiles.

Les expositions rétrospectives d'antiquités et d'objets d'art ne remontent pas en France à un demi-siècle, mais, depuis cette époque, elles se sont multipliées et il n'est pas de ville de quelque importance qui ne puisse en enregistrer dans ses annales. Tour à tour, Amiens, à deux reprises, Beauvais, Laon, Arras, pour ne citer que les principales villes de notre région, vous ont donné l'exemple. Mais, plus les expositions sont fréquentes et plus elles sont difficiles à organiser. Les commissaires ont de nombreuses et délicates démarches à faire pour décider les propriétaires d'objets précieux à leur abandonner pendant quinze jours ou un mois, quelquefois plus, leurs richesses ; les établissements publics vous opposent leurs règlements et les particuliers ne cèdent qu'à regret, et cela se comprend d'autant mieux que le plus souvent les expositions coïncident avec d'autres solennités : concours régionaux, fêtes ou anniversaires comme celui que nous célébrons aujourd'hui, et on éprouve quelque peine de montrer ses salons dépouillés de ces tableaux et de ces meubles que l'on aurait été fier de faire admirer à ses invités, à ses amis venus de loin.

Mais, à côté des amateurs jaloux qui ne se séparent pas volontiers de leurs richesses, il y a ceux qui offrent trop, qui se dépouilleraient volontiers d'objets qui ne méritent pas de figurer dans une exposition et insistent pour les faire accepter. Là encore, les organisateurs ont une mission délicate à remplir pour faire, sans froisser personne, un choix dans les collections qui leur sont ouvertes.

Ensuite vient le classement ; il faut savoir mettre en relief certaines œuvres sans nuire à d'autres, frapper l'œil du visi-

teur par d'habiles oppositions, s'efforcer enfin de satisfaire tout le monde.

Et, pendant toute la durée de l'Exposition, malgré les pompiers, les services de sûreté et les assurances, aucun membre du Comité ne dort tranquille.

Aussi, Messieurs, suis-je sûr d'être l'interprète de mes confrères, en adressant, devant le bel ensemble que nous allons visiter, tous mes remerciements à M. Delignières, président de la Société d'Émulation et du Comité d'organisasation et à ses zélés et dévoués confrères ; et à tous ceux qui, en ouvrant d'une manière si libérale, leurs trésors, leurs galeries et leurs collections, paroisses, hospices et administrations civiles ou particulières, et je n'oublie pas ceux qui n'ont apporté parfois même qu'un seul objet, que je serais tenté d'appeler l'obole du pauvre, ont contribué au succès d'une exposition qui relèvera des œuvres d'art encore inconnues dans notre Ponthieu, fera revivre quelques vieux artistes ignorés et fournira à nos confrères de la Société d'Émulation, l'occasion d'ajouter de nouvelles pages à l'histoire de ce petit pays, et contribuera à augmenter la reconnaissance que nous devons à ceux qui, comme votre président d'honneur, M. Ernest Prarond, et ses concitoyens ont, depuis un siècle, travaillé pour sa gloire.

A la suite de ce dernier discours, les assistants visitent les objets exposés dans l'immense galerie qui a été élégamment appropriée et décorée à cet effet.

Vers trois heures, la foule se rend à l'Hôtel de Ville où doit se tenir une séance extraordinaire de la Société d'Émulation.

M. Prarond, président d'honneur et doyen d'âge de la Société, occupe le fauteuil présidentiel, ayant à sa gauche, M. Bardon, préfet de la Somme, et, à sa droite, M. Bignon, maire d'Abbeville ; prennent place au bureau, MM. Coache, député, Plantié, sous-préfet d'Abbeville, les membres titulaires de la Société et les délégués des Sociétés savantes.

Après une courte allocution de M. Bignon, M. E. Prarond ouvre la séance en ces termes :

MESSIEURS,

Le jour, il y a trois ans, où vous m'avez fait le grand honneur de fêter si gracieusement et de si large sympathie, le cinquantenaire de mon entrée dans notre Société, je vous demandai, comme faveur, de vous présider une dernière fois à l'ouverture de cette séance et d'y garder la parole trois minutes. Vous vous êtes souvenu de cette indiscrétion ; je vous remercie. J'ai assisté déjà, ne m'enviez pas, à plus de la moitié de l'existence de notre triple académie, littéraire, historique et scientifique. Permettez-moi de lui offrir, ainsi qu'à vous, dans une des trois langues qu'elle aime, le salut et les souhaits de votre doyen d'élection, de fonction et d'âge.

Cent ans, c'est un grand pas du vieillard qui dévore,
En courant, l'heure humaine et ne consent à seoir ;
Pour les Sociétés c'est un jour, et le soir
De ce jour sans déclin finit sur une aurore.

La nuit vient pour chacun de nous et les ignore ;
La science ne leur défend le gai savoir.
Voilà pourquoi tout siècle, en naissant, les peut voir
Dames de gravité sans une ride encore.

La nôtre se souvient du jour primordial
Qui la dota ; c'était au bon temps cordial
Où l'œuvre du soleil dans les cuves afflue.

Bien né, son premier siècle aussi bien va finir.
Moi, son plus vieux témoin parmi vous, je salue
Son passé, son présent, vous tous, son avenir.

L'avenir est bien représenté parmi vous ; je remets ce fauteuil à mon très honoré, zélé, et très ami successeur, M. Delignières.

M. Ém. Delignières, président, succède à M. Er. Prarond au fauteuil présidentiel. Il donne lecture des lettres des présidents des Sociétés correspondantes qui ont désigné des délégués pour les représenter

aux fêtes du centenaire de notre compagnie ; il donne aussi lecture de lettres de présidents de Sociétés témoignant toute leur sympathie en même temps que tous leurs regrets de n'avoir pu envoyer de délégués, vu leur éloignement.

La Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et arts du département de la Marne, à Châlons, désigna MM. l'abbé Denizet et Duckett comme délégués.

L'Académie de Mâcon désigna M. Anatole Villars, ingénieur civil.

La Commission départementale des Monuments historiques du Pas-de-Calais nomma MM. Acremant et A. de Cardevacque.

La Société industrielle d'Amiens, MM. Lamy, Cordier et Taquet.

Le Comité archéologique et historique de Noyon, MM. Brière et Alfred Ponthieux, secrétaire.

La Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, à Beauvais, M. J. Molle, secrétaire.

La Société archéologique et historique de l'Orléanais, à Orléans, M. Herluison.

La Société des Antiquaire de la Morinie, à Saint-Omer, MM. l'abbé Bled, président, Decroos trésorier, et F. de Monnecove.

La Société historique de Compiègne, MM. A. Sorel, président, et le comte de Marsy, secrétaire.

La Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens, MM. R. Guerlin, A. de Calonne, Poujol de Fréchencourt, A. Dubois et Aug. Janvier.

La Société historique et archéologique de Château-Thierry, M. Maurice Henriet.

L'Académie royale d'Archéologie de Belgique, à

Anvers, MM. F. Donnet et le comte Oscar Legrelle.

M. le Président donne ensuite lecture de lettres de présidents de Sociétés savantes s'excusant de ne pouvoir prendre une part effective aux fêtes du centenaire de la Société d'Émulation d'Abbeville.

M. le Président de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles, écrit :

L'Académie ne pouvant vous faire exprimer de vive voix, lors de cet anniversaire, les sentiments de solidarité qui l'unissent à la Société d'Émulation, m'a chargé, Monsieur le Président, de vous dire qu'elle prendra part, d'esprit et de cœur, à l'heureux événement dont votre association sera l'objet, et elle souhaite à la Société d'Émulation un avenir aussi beau que son passé.

M. le Président de la Société libre d'Émulation de Liège écrit :

Nous adressons de chaleureuses félicitations à votre Société à l'occasion de la célébration de son centenaire. Nos Sociétés, qui portent le même nom, sont encore sœurs par ce fait qu'elles sont nées à peu près à la même époque ; en outre, toutes deux tendent au même but, qui est le progrès des sciences, des lettres et des arts. Si notre Société liégeoise est l'aînée pour avoir été fondée en 1779, elle n'en a que plus de sympathie pour sa sœur cadette...

Nous devons nous borner à nous unir de cœur avec vous et à prendre de loin une large part à la joie que vous allez éprouver de ce glorieux anniversaire.

M. le Président de la Société nationale des sciences naturelles et mathématiques de Cherbourg écrit :

Vous pouvez être certain que, le 11 juillet, nous serons entièrement de cœur avec vous, nos vœux les plus sincères

étant que votre Société prospère et continue à marcher dans la voie qu'elle suit avec tant de succès depuis cent ans.

Il est ensuite donné lecture des lettres d'excuses émanant du Cercle archéologique de Malines, de la Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes, de la Société populaire des Beaux-Arts, etc., etc.

Se sont fait excuser : MM. le général Brugère, commandant le 2e corps, à Amiens; le colonel de Vibraye, commandant d'armes à Abbeville; Froment, sénateur; E. Gellé, député; Georges Duplessis, membre de l'Institut, conservateur en chef du département des estampes à la Bibliothèque nationale, à Paris; Danjoy, architecte du gouvernement; G. Regnault, procureur général près la Cour d'appel d'Amiens; de Fourcaud, professeur à l'École des Beaux-Arts; Fréville, premier juge faisant fonction de président du Tribunal de Commerce; Pennelier, procureur de la République, à Abbeville; Detz, président de la Conférence scientifique d'Abbeville et du Ponthieu; G. Durand, L. Boileau, H. Potez, l'abbé Thierry, l'abbé Marchand, le Dr P. Haan, le Dr H. Douriez, l'abbé P. Meunier, etc., membres correspondants.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages suivants offerts par leurs auteurs.

Végétation comparée de la Somme et du Cher, par M. Duchaussoy.

Le grand pingouin du musée d'histoire naturelle d'Amiens, par le même.

La ghilde de Montreuil-sur-Mer, par M. Charpentier.

Notre-Dame de Monflières, par l'abbé Mille.

Mémoires du Comité archéologique de Noyon, T. XIII.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. E. Delignières lit le rapport qui sera reproduit plus loin.

Puis a lieu la lecture des divers travaux inscrits à l'ordre du jour.

Au nom de M. Paul de Caïeu, retenu par un deuil récent, M. Hall a lu un fragment de l'*Histoire du Théâtre à Abbeville au XVIII^e^ siècle.*

M. Alfred Julia a lu une *Vie de sainte Radegonde.*

M. Alcius Ledieu a donné lecture d'une étude sur *Abbeville en liesse au XV^e^ siècle.*

M. de Galametz a clos la séance en lisant une notice sur *Enguerrand d'Eudin, gouverneur du Ponthieu au XIV^e^ siècle.*

Ces différentes lectures, que l'on trouvera plus loin, valurent à leurs auteurs les félicitations de l'assistance.

A sept heures, un banquet réunissait une cinquantaine de convives dans la grande salle des fêtes de l'hôtel de la Tête-de-Bœuf.

A chaque place était un élégant menu dessiné par M. Alfred Marchand, membre correspondant de la Société.

M. Ém. Delignières présidait la table d'honneur, ayant à sa droite MM. Picquet, de Marsy, de Crèvecœur, Decroos, de Florival et Henriet, et, à sa gauche, MM. Donnet, Janvier, Alcius Ledieu, Ch. Lemire, Legrelle et Lair.

Avaient également pris part au banquet MM. Poujol de Fréchencourt, Fourdrignier, Dufour, Tausin, d'Ault-Dumesnil, Deprez, de Galametz, Gontier,

du Grosriez, Lennel de la Farelle, Macqueron, Mallet, Pajot, de Riencourt, Vayson, de Wailly, Anty, P. Bignon, Dr Cagny, de Clermont, Crusel, l'abbé Danicourt, de Hauteclocque, Hodent, Holtzappfel, Jacquot, Alfred Julia, Lebel, Maurice Pascal, E. Riquier, Roger Rodière, Rondeau, de Saint-Pol, J. de Valois, van Robais et de Vicq.

Des toasts ont été portés par MM. Delignières, Donnet, de Marsy, Janvier, Lemire et Lair.

La presse locale rendit compte des fêtes de cette journée. Voici ce qu'on lit dans le *Pilote de la Somme* du 13 juillet :

LA FÊTE DU CENTENAIRE

De la Société d'Émulation d'Abbeville

Dimanche dernier, à une heure, a eu lieu à la Halle aux Toiles la célébration du centenaire de la fondation de la Société d'Émulation et l'ouverture officielle de l'Exposition organisée à cette occasion.

Disons tout de suite que cette double solennité a réussi au gré de tous. De nombreux invités ou visiteurs se pressaient déjà dans le vaste local de l'Exposition quand MM. Coache, député, Bardon, préfet de la Somme, Plantié, sous-préfet, accompagnés de MM. Bignon, maire, Hall et Picquet, adjoints, furent reçus par M. Delignières, président de la Société d'Émulation.

On remarquait aussi dans l'assistance MM. Marquet, premier président de la Cour d'appel d'Amiens, Boucher-Cadart, président des Sociétés de tir, Le Coustellier, conseiller général, plusieurs membres de la Cour et d'autres notabilités.

C'est au milieu de cette affluence de personnes et entouré des membres de la Société d'Émulation que M. Ém. Delignières a prononcé un discours dans lequel il a rappelé le passé de la Société d'Émulation et les noms de ses plus illustres membres, notamment MM. Boucher de Perthes et Ernest Prarond, anciens présidents ; puis, il énuméra brièvе-

ment les parties les plus intéressantes de l'exposition et, après avoir remercié M. le Maire d'Abbeville et les nombreuses autorités qui avaient bien voulu se rendre à l'invitation de la Société, l'orateur déclara que l'exposition était ouverte.

La fin de ce discours fut accueillie par les plus vifs applaudissements ; puis quand le silence fut rétabli, M. Bignon a, dans un langage élevé, rendu hommage à l'esprit d'initiative et à la ténacité de M. Delignières, qui sut mener à bonne fin l'entreprise qui venait d'aboutir si heureusement, et rappela qu'il avait trouvé un utile concours dans les membres de la Commission d'organisation, notamment en MM. Boucher de Crèvecœur, vice-président, H. Macqueron, secrétaire, et Alcius Ledieu, directeur des publications ; la compétence de M. Ledieu, dit-il, est depuis longtemps reconnue de tous.

Après M. Bignon, M. E. Coache, député et membre titulaire de la Société, a démontré avec une grande hauteur de vues, le but élevé poursuivi par la Société depuis un siècle. « M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, dit-il, avait délégué pour le représenter à cette solennité, M. de Lasteyrie, membre de l'Institut et député ; mais, retenu dans son département, mon collègue m'a chargé de vous exprimer tous ses regrets de ne pouvoir se rendre à Abbeville, où il a été l'objet de l'accueil le plus flatteur. » M. Coache termine en exprimant l'espoir que le succès de l'Exposition couronnera dignement une tentative qui vient d'être entreprise par des hommes de bonne volonté.

Enfin, M. de Marsy, membre correspondant et directeur de la Société française d'archéologie, a rappelé les souvenirs qu'il a conservés de la Société d'Émulation à l'occasion du congrès tenu à Abbeville en 1893 et qui fut si brillant.

Ces différents discours furent chaleureusement applaudis par les nombreux visiteurs, qui admirèrent ensuite les mille œuvres d'art et de curiosité disposées avec goût dans la vaste enceinte par les soins de la commission.

A trois heures, la Société d'Émulation réunissait dans la grande salle de l'Hôtel de Ville ses membres titulaires et ses membres correspondants, ainsi que les délégués des

sociétés venus des divers points de la France et même de l'étranger.

M. Bignon, maire, accompagné de M. Coache, député, de M. le Préfet et de M. le Sous-Préfet, est arrivé au début de la séance et, en quelques mots fort bien sentis, a dit qu'il était heureux de mettre à la disposition de la Société la grande salle de la Mairie pour cette solennité ; il a rappelé que l'exposition devait jeter un vif éclat, non seulement sur la Société d'Émulation, mais sur la ville d'Abbeville.

M. Ernest Prarond, président d'honneur de la Société et son doyen d'âge, a ouvert la séance par quelques paroles et par la lecture d'une pièce de vers de circonstance. Il a ensuite cédé la place à M. E. Delignières qui, après avoir dépouillé diverses lettres de félicitations des Sociétés correspondantes de la France et de l'étranger, a donné lecture d'un rapport sur les origines de la Société d'Émulation, sur ses actes et sur ses travaux, en rappelant à la mémoire ceux de ses membres disparus depuis quelques années.

Le séance s'est continuée par la lecture de différents travaux ; l'un, très intéressant, sur *les origines du théâtre à Abbeville*, de M. P. de Caïeu, lu en son absence par M. Hall, membre de la Société ; un autre d'une grande valeur dans sa forme littéraire sur *la reine Radegonde en Picardie*, présenté par M. Alfred Julia ; un troisième, très documenté et tiré des archives municipales, qui n'ont plus de secrets pour l'auteur, M. Alcius Ledieu, sur *Abbeville en liesse, Jeux et divertissements publics au XV^e^ siècle*, qui vaut à son auteur les plus chaudes félicitations des auditeurs ; un quatrième sur *Enguerrand d'Eudin, gouverneur du Ponthieu*, par M. de Galametz.

La séance fut close par M. Delignières, qui adressa de nouveau ses remercements personnels et ceux de ses collègues à M. le Maire d'Abbeville, à M. le Député de la 1^re^ circonscription, à M. le Sous-Préfet, d'avoir bien voulu, par leur présence, rehausser l'éclat de cette séance particulière.

A sept heures et demie, la Société d'Émulation se réunissait dans un splendide banquet de plus de cinquante couverts à l'hôtel de la Tête-de-Bœuf. M. le Maire d'Abbeville était représenté par M. Picquet, adjoint ; MM. Coache et Gellé,

députés, M. Le Coustellier et MM. le Préfet et le Sous-Préfet avaient adressé leurs regrets de ne pouvoir se rendre à l'invitation de la Société d'Émulation, retenus qu'ils étaient par une autre réunion.

A table, M. Delignières avait à sa droite MM. Picquet, adjoint, de Marsy, directeur de la Société française d'Archéologie, Decroos, de la Société des Antiquaires de la Morinie, de Saint-Omer, A. de Florival ; à sa gauche se trouvaient MM. Ferdinand Donnet, d'Anvers, Aug. Janvier, de la Société des Antiquaires de Picardie, Alcius Ledieu, Ch. Lemire, résident honoraire au Tonkin, le comte Legrelle, etc.

Des toasts ont été portés tour à tour par MM. Delignières, Donnet, de Marsy, Janvier et Lemire à la Société et à son centenaire.

Ainsi s'est terminé l'anniversaire de la centième année d'existence de la Société d'Émulation, anniversaire qui marquera assurément dans les fastes de la ville ; mais son exposition splendide reste ouverte jusqu'au 25 juillet ; elle ne manquera pas, assurément, d'attirer de nombreux visiteurs tant de la ville que du dehors.

Le même journal publiait ce dernier article dans son numéro du 16 juillet :

EXPOSITION D'ART ET DE CURIOSITÉ

L'exposition organisée par la Société d'Émulation bat son plein et les visiteurs affluent journellement ; c'est que la grande salle de la Halle aux Toiles, transformée en musée temporaire, présente vraiment un aspect tout à fait admirable.

Dès l'entrée, l'œil embrasse toute l'exposition, qui présente un ensemble disposé avec goût. Des meubles anciens de toutes les époques sur lesquels sont placées des pendules de tous styles ou des sculptures diverses et très fines, ont été heureusement rangés sur une ligne de manière à partager le local en deux travées sans cependant masquer la vue. D'autres meubles plus élevés se dressent dans le fond et sont surmontés de tapisseries anciennes du plus bel effet. Enfin, des bahuts sont placés contre les parois au-dessous des tableaux.

La partie supérieure des parois est garnie de tableaux anciens et de quelques bonnes toiles d'artistes locaux et d'artistes contemporains.

Au milieu de chaque travée, de nombreuses et élégantes vitrines renferment des objets artistiques ou de haute curiosité de toutes sortes, tels que émaux, ivoires sculptés d'une valeur inestimable, pièces d'orfèvrerie précieuses anciennes, religieuses et autres bijoux, éventails, manuscrits, reliures, comme aussi des objets d'antiquités de toute nature, des verreries antiques, de beaux spécimens de numismatique, etc.

Une immense vitrine, placée dans la première travée, contient une quantité considérable de pièces de céramique de toute époque et de toute provenance ; la plupart de ces pièces sont fort rares et de grande valeur ; toutes sont absolument intactes.

Nous devons mentionner aussi des objets de curiosité de toute espèce disséminés un peu partout : armes, œuvres de ferronnerie, coffrets, ustensiles divers.

La paroi de gauche a été spécialement réservée à des souvenirs du vieil Abbeville ; elle présente en effet des dessins, des tableaux, des tracés d'architecture, des maisons en relief, etc.

Enfin, plusieurs morceaux de sculpture se dressent au milieu de l'exposition et contribuent à en augmenter la décoration, qui, du reste, est très réussie.

Limité par l'espace, nous ne pouvons que donner un aperçu sommaire sur la vue d'ensemble de ce musée temporaire qui, certainement, ne mérite point de passer inaperçu, d'autant que, fait particulier à signaler, c'est la première tentative de ce genre qui se produit à Abbeville ; de plus, les mille objets qui composent cette exposition ont été prêtés pour la plupart par des personnes habitant Abbeville, car aucune pièce, aucun objet n'ont été distraits des riches musées communaux ni de l'importante bibliothèque de la ville.

Disons en terminant que cette exposition, qui a été un véritable succès, fait honneur à tous, organisateurs et exposants.

Rappelons qu'elle doit fermer le 25 juillet prochain, à

moins que l'affluence des visiteurs, toujours croissante, n'en retarde la clôture au 1er août.

Le *Petit Moniteur Universel* du 23 juillet reproduisit l'article qu'on vient de lire, qu'il fit précéder de ces lignes :

LE CENTENAIRE D'UNE SOCIÉTÉ

Dimanche dernier a été célébré à Abbeville le centième anniversaire de la Société d'Émulation, qui a toujours eu à sa tête des hommes éminents, parmi lesquels on compte M. Boucher de Perthes, et qui est aujourd'hui présidée par M. Delignières.

A l'occasion de ce centenaire, la Société a organisé une exposition, qui mérite l'attention des artistes et des archéologues.

M. Ém. Delignières fit paraître dans le *Journal des Arts* du 24 juillet l'article suivant :

L'EXPOSITION D'ART ET DE CURIOSITÉS

A ABBEVILLE

A l'occasion du centenaire de la Société d'Émulation

On ne saurait croire que, dans une ville qui compte au plus 20,000 habitants, on ait pu réunir, en dehors de ses deux Musées déjà fort importants, et presque entièrement dans la localité, un aussi grand nombre d'objets curieux et rares, comme aussi quelques tableaux anciens, sans oublier plusieurs bonnes toiles d'artistes locaux.

Et cependant, certaines personnes avaient dû restreindre leurs envois et d'autres n'avaient pas pu exposer. C'est que la salle de la Halle aux toiles, bien vaste cependant, s'était trouvée bientôt remplie, et qu'il était devenu matériellement impossible de faire figurer sur les parois un plus grand nombre de peintures, dessins, gouaches, pastels, etc. que ceux qui les garnissent.

Le coup d'œil embrasse, à l'entrée, toute l'exposition, qui présente un ensemble disposé avec goût; dans le vaste

parallélogramme que comporte cette salle de la halle très bien décorée et tendue pour la circonstance, des meubles anciens de toute époque, surmontés de pendules de styles différents, de sculptures, etc., ont été heureusement placés au milieu sur une ligne de manière à partager le vaste local en deux travées, sans masquer la vue, d'autres meubles plus élevés se dressant dans le fond et sont surmontés de tapisseries anciennes du plus bel effet ; enfin des bahuts plus bas sont placés contre les parois au-dessous des tableaux.

Au milieu de chaque travée, de nombreuses et élégantes vitrines renferment des objets de toute nature et de haute curiosité tels que des émaux, des ivoires sculptés d'une valeur inestimable, de précieuses pièces d'orfèvrerie ancienne, religieuse et autres, des bijoux, des éventails, des manuscrits, des reliures, comme aussi des objets d'antiquités de toute nature, des verreries antiques, de beaux spécimens de numismatique, etc. Une grande vitrine en longueur placée dans la première travée contient, en quantité considérable, des pièces de céramique de toute époque et de toute provenance, la plupart fort rares et de grande valeur, toutes absolument intactes.

Nous devons mentionner aussi des objets de curiosité de toute espèce dissiminés un peu partout : armes, œuvres de ferronnerie, coffrets, ustensiles divers. Une des parois à gauche a été spécialement consacrée à des souvenirs du vieil Abbeville sous toutes les formes et de tout genre : dessins, tableaux, tracés d'architecture, maisons en relief, etc., etc. Enfin, plusieurs sculptures se dressent au milieu de l'exposition et contribuent à en augmenter la décoration, qui est très réussie.

Nous nous bornons pour aujourd'hui à donner cet aperçu sommaire, nous proposant de revenir sur certaines parties, et plus spécialement sur les œuvres d'art proprement dites. Il nous suffira d'avoir fait connaître dans son ensemble, et d'une manière générale, cette exposition, qui est fort réussie, et dont la réunion, pour la première fois dans la ville d'Abbeville, lui a déjà attiré bien des visiteurs, et présente un véritable attrait.

Ém. Delignières.

C'est dimanche 11 juillet qu'a eu lieu l'ouverture de l'exposition dont parle ci-dessus notre correspondant d'Abbeville, M. Émile Delignières, président de la Société d'Émulation. Un très grand nombre de notoriétés politiques, députés, sénateurs, préfet, sous-préfets du département, magistrats, membres de la municipalité, savants ou correspondants appartenant à la Société, ont assisté à l'inauguration. Au moment de cette inauguration qui avait lieu sous la direction de M. Delignières, celui-ci a prononcé un discours dans lequel il a rappelé le passé de la Société d'Émulation, les noms de ses plus illustres membres, notamment MM. Boucher de Perthes et Ernest Prarond, anciens présidents; puis il a énuméré brièvement les parties les plus intéressantes de l'exposition, et, après avoir remercié les autorités et autres personnes du concours prêté par elles à son organisation, il a déclaré l'exposition ouverte. A son discours, fort applaudi, M. Bignon, maire d'Abbeville, a répondu aussitôt pour rendre hommage, en un langage élevé, à l'esprit d'initiative et à la ténacité de M. Delignières, qui a su mener à bonne fin cette entreprise, à laquelle ont aussi concouru MM. Boucher de Crèvecœur, Macqueron et Alcius Ledieu, membres du comité organisateur. D'autres discours qui témoignent du but utile que la Société s'est proposé et des efforts qu'elle a faits pour le remplir ont été aussi prononcés.

Une réunion a eu lieu le même jour, à trois heures, à l'Hôtel de Ville. Dans cette réunion, d'autres allocutions se sont produites en faveur de la Société et plusieurs de ses membres y ont lu d'intéressants travaux sur différents sujets ayant particulièrement trait à l'histoire locale.

Le soir, les membres de la Société et beaucoup d'autres personnes qui s'intéressent à son existence ont fêté dans un banquet où de nombreux toasts, chaleureusements applaudis, ont été portés, le centenaire si brillant de la Société d'Émulation d'Abbeville.

X.

Enfin, on lit dans la *Revue Septentrionale* du 1er août l'article qui suit, empruntée à l'un des précédents :

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION D'ABBEVILLE

L'exposition d'art et de curiosité organisée par cette société, pour célébrer le centenaire de sa fondation, remplit la grande salle de la Halle aux Toiles, transformée en musée temporaire.

Les meubles anciens de toutes les époques, sur lesquels sont placées des pendules ou des sculptures, ont été rangés sur une seule ligne partageant le local en deux travées. D'autres meubles plus élevés, surmontés de tapisseries anciennes, garnissent le fond. Enfin, des bahuts sont placés contre les parois au-dessous des tableaux et de quelques bonnes toiles d'artistes locaux ou contemporains.

Au milieu de chaque travée, des vitrines renferment des objets artistiques ou de haute curiosité de toutes sortes, tels qu'émaux, ivoires sculptés, pièces d'orfèvrerie anciennes, religieuses et autres, bijoux, éventails, manuscrits, reliures, et des antiquités de toute nature, verreries, armes, ferronneries, coffrets, monnaies, médailles, etc.

La première travée contient des pièces de céramique de toutes époques, de toutes provenances. La paroi de gauche a été spécialement réservée à des souvenirs du vieil Abbeville : dessins, tableaux, tracés d'architecture, maisons en relief, etc. Enfin, plusieurs morceaux de sculpture placés au milieu de l'exposition contribuent à en augmenter la décoration.

Cette exposition est un véritable succès qui fait honneur à tous, organisateurs et exposants, et surtout à son érudit et distingué président, M. Émile Delignières et à son infatigable secrétaire, M. Henri Macqueron. — F. DE M.

A la séance de la Société du 4 novembre 1897, il fut donné lecture de la liste des personnes auxquelles il a été décidé que des médailles seraient décernées à l'occasion de l'exposition organisée par la Société d'Émulation au mois de juillet dernier, savoir :

Médailles d'argent du diamètre de 0,041 à MM. : Bignon, Dr Caudron, Boucher de Crèvecœur, Décamps,

Ém. Delignières, O. Dimpre, Mme de Florival, de Forceville, Holtzappfel, Alcius Ledieu, O. Macqueron, Paillart, du Passage, E. Prarond, van Robais, Vayson ;

Médailles de bronze de 0,051, à MM. : Anonyme, Anty, Mme Barbieux, la fabrique de Béhen, Ch. Bellart, Mme Béthouart, P. Blain, Blondin-Fontaine, de Boiville, Broquelet, Mme A. de Caïeu, E. de Caïeu, l'abbé Caron, Henri Caron, Champagne, E. Coache, Mme Cornet, de Cossette, Crépin, Cottini, le Coustellier, Cuny-Moignet, Dellier, Dévimeux, la ville d'Eu, A. de Florival, Mlle Fontaine, de Gantès, l'abbé Gosselin, Griboval, du Grosriez, la fabrique de Gueschart, de Hauteclocque, Hecquet-Bacquet, Mme Labitte, Lebel, Mme Lemaître, Mme Lennel, Leullier, Mme du Liège, E. Lignier-Armand, la fabrique de Longpré, H. Macqueron, Mme J. Macqueron, Marchand, Marcille, Maressal, de Marsy, Moignet-Dupré, de Neuvillette, l'abbé de Neuvillette, de Pelet, la fabrique de Pont-Remy, Rançon, Rinuy, la fabrique de Saint-Gilles, la fabrique de Saint-Riquier, la fabrique de Saint-Valery, l'hospice de Saint-Valery, la fabrique de Saint-Vulfran, de Clermont-Tonnerre, Trancart, Verain, la fabrique de Vergies, Vinson, Mme Watel, Mme Wattebled, Wignier, Willame.

Médailles de bronze de 0,032 à MM. : Anonyme, Mlle Arcelin, les dames Augustines, Balduc, Mlle Beaurain, Mlle Belin, Bertoux, Birel, Blin de Bourdon, Boinet, Boivin, Brailly, P. de Caïeu, Mme Crépy, Crusel, Darras, Mlle Delignières, Desmarest-Bacquet, A. Dimpre, Mme Diot-Denis, Mme Dubois-Mory, G. Dufour, Dufour-Bailleul, Dupuis-Roger, Durand, les RR. PP. Eudistes, Flamand, de Galametz, l'abbé

Godard, Grandsire-Delabroye, d'Hébrard, de Hédouville, Horlaville, Journet, Jouvenot, Lebas, Lefebvre, Lottin-Saguier, Paillart, Parenty, Payen, Potez, Mme Pranger, Richard, E. Riquier, Sagnier, Simonnot, Mme Tailleur, Testu-Gage, Mme Vasseur, Veron, de Vicq.

RAPPORT

SUR LES ORIGINES, SUR LES ACTES ET SUR LES TRAVAUX

DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION D'ABBEVILLE

Depuis 1797

A L'OCCASION DE SON CENTENAIRE

PAR

M. Ém. DELIGNIÈRES

Président.

MESSIEURS ET MES CHERS COLLÈGUES,

Lorsque, pour célébrer dignement le centenaire de la Société, nous avons décidé de tenir une assemblée publique et solennelle dans le local de l'Exposition que nous organisions pour rehausser l'éclat de cette fête, nous nous étions réservés d'avoir une autre séance, plus intime celle-là, et où ne seraient admis, en principe, que les membres titulaires et les membres correspondants, ainsi que les délégués des Sociétés avec lesquelles nous entretenons des rapports de confraternité par l'échange de nos publications.

M. Bignon, maire, a bien voulu mettre gracieusement à notre disposition cette grande salle de l'Hôtel de Ville; il a fait plus, en venant lui-même

nous en faire les honneurs, accompagné de M. Bardon, préfet de notre département, et de M. Plantié, sous-préfet; qu'ils soient les bienvenus et qu'ils reçoivent tous nos remercîments pour cette marque d'intérêt envers les membres de la Société d'Émulation et envers ses correspondants.

Je n'ai fait, dans l'assemblée publique, qu'esquisser à larges traits le passé de notre Compagnie; vous me permettrez, au début de cette séance, d'y revenir plus complètement et de ne m'occuper ici que d'elle seule; aussi bien, est-ce le cas ou jamais, dans cette réunion plénière de tous ceux qui, à des degrés divers, se rattachent à la Société, de remonter le cours des années et de vous rapporter les phases de son existence déjà si longue.

Ce n'est pas la première fois, je dois le dire, qu'on s'est occupé de l'histoire de la Société d'Émulation dans ses origines, dans ses travaux et dans ses publications.

En 1873 a paru une notice contenant, à la suite d'un aperçu sommaire, la table des travaux publiés ou restés manuscrits jusqu'en 1868 [1].

En 1875, M. Prarond, alors président en exercice, présentait au Ministre de l'Instruction publique, sur sa demande, un rapport officiel relatif à divers points, tels que la date de fondation, les origines et les progrès de la Société, le nom de ses membres, et ses publications.

Enfin, en 1889, M. Boucher de Crèvecœur, vice-président, a fait paraître dans le dix-septième volume

1. *Notice sur la Société d'Émulation d'Abbeville suivie d'une table générale de ses travaux depuis sa fondation*, par Ém. Delignières. Abbeville, Briez, Paillart et Retaux, 1873.

de nos mémoires une première étude très approfondie, et qui attend son complément, sur la vie et les œuvres de nos membres résidants, et il l'a fait précéder d'indications intéressantes et utiles sur le rôle de plusieurs de ces membres dans notre Compagnie.

Je n'ai donc pas la prétention, Messieurs et mes chers Collègues, de vous présenter un travail fait absolument de toutes pièces, mais seulement un résumé de ces études précédentes en y ajoutant quelques renseignements nouveaux.

Et d'abord, il est un point à bien préciser, c'est l'époque même de la constitution de la Société. Son cachet porte la date du 11 octobre 1797 ; c'est celle des premiers statuts imprimés sous le titre : *Institutions et règlements de la Société d'Émulation d'Abbeville.* Mais si la réglementation était arrêtée définitivement à cette date, dans une séance tenue le 20 vendémiaire an VI par les membres fondateurs, il faut dire que le vote de ce règlement n'avait fait que suivre et que consacrer la constitution même de la Société.

Nous voyons, en effet, dans le rapport présenté en 1875 par M. Ernest Prarond, que, d'après la date constatée par lui sur le premier registre, rappelée dans les statuts et le cachet d'alors, c'est le 4 octobre 1797 (13 vendémiaire an VI) que notre Société s'est réellement établie : c'était dans une réunion qui eut lieu ce même jour, 4 octobre, dans la salle des exercices du collège d'Abbeville.

Il faut même remonter plus haut encore pour trouver le point de départ, les premières assises de la fondation proprement dite. Notre regretté collègue, M. Charles Wignier, à la mémoire duquel je tiens à

rendre ici encore un sincère hommage, avait fait, en vue de ce centenaire auquel, hélas! il ne devait pas assister, des recherches qu'il avait bien voulu me communiquer. Il résulte de sa note tirée des registres de la municipalité, que, le 29 septembre 1797 (8 vendémiaire an VI), le sieur Cordier, secrétaire, donnait à ses collègues, les citoyens Baillon (seul restant en exercice en exécution de l'article 1er de la loi du 19 fructidor précédent), et Dufestel, commissaire du Directoire exécutif, lecture d'une lettre des citoyens Collenot, Senermont, Bardoux, Cochet, etc., lettre par laquelle ceux-ci prévenaient l'administration que, « désirant user de la liberté accordée par l'article 300 de la Constitution, ils se proposaient de former une société sous le titre d'*Institut d'Émulation*, laquelle tiendrait provisoirement ses séances au Collège. » Nous n'avons pu retrouver cette lettre ni l'indication précise de sa date, mais elle avait été relevée par M. Wignier.

Comme on le voit, la Société était décidée en principe, au moins dès le mois de septembre 1797, et cette décision était consacrée par un arrêté d'autorisation pris le 29 du même mois par la municipalité; nous transcrivons textuellement cet arrêté : « L'administration, considérant qu'il est de son devoir de favoriser une institution aussi avantageuse aux sciences et lumières; que les citoyens qui se proposent de la former sont aussi zélés qu'instruits, arrête : de donner acte aux susdits citoyens de leur *déclaration* et qu'extrait de la présente délibération leur sera adressé pour leur servir d'*autorisation;* arrête en outre d'inviter lesdits citoyens à donner connaissance du changement de domicile lorsqu'il y aura

lieu, et, après lecture, les citoyens Baillon, Dufestel et Cordier ont signé. »

Ainsi, déclaration de société, qui seule suffisait pour sa fondation (titre X, art. 300 de la Constitution), autorisation, rien n'y manque, dès le mois de septembre 1797. C'est là, bien évidemment, le véritable point de départ de notre Société.

Puis vient la première séance régulière du 4 octobre 1797 (13 vendémiaire an VI), dans laquelle les statuts sont préparés et discutés; on y substitue le titre de *Société* à celui d'*Institut*. Ce règlement fut définitivement adopté dans une seconde séance tenue le 11 octobre, mais cette date, portée par erreur sur le premier cachet, n'est pas, comme on vient de le voir, celle même de la fondation.

La nouvelle Société tenait à se mettre tout à fait en règle vis-à-vis du gouvernement, et, le 26 brumaire (16 octobre de la même année), le premier secrétaire, le citoyen Boucher, père de M. Boucher de Perthes, adressait un exemplaire du règlement au Ministre de la Justice. Celui-ci répondait le 7 nivôse (27 décembre) : « Je ne trouve rien dans les divers articles de votre règlement qui soit contraire à la Constitution, et sans doute le gouvernement verra toujours avec plaisir se former de tels établissements propres à favoriser les progrès des sciences et des arts et à soulager l'humanité souffrante... Salut et fraternité. »

Vous avez souri, Messieurs, en entendant ces derniers mots dont l'emploi paraît bien suranné aujourd'hui ; je dois dire que le ministre ou l'employé rédacteur de la lettre avait pu, en les écrivant, s'inspirer des statuts dont l'article 3 portait : « Les tra-

vaux se dirigent spécialement vers l'utilité locale, l'instruction publique et le soulagement de l'humanité ; » ces derniers termes s'expliquaient par la présence, au nombre des membres fondateurs, de plusieurs médecins ou chirurgiens d'Abbeville, MM. Gatte, Daullé, Lerminier et Boullon, dont les travaux devaient porter sur des recherches relatives à leurs professions ; mais le programme de la Société naissante inscrit en tête de ce règlement sous l'article 1er formait un ensemble bien plus large, puisque cet article portait qu'elle était instituée « pour concourir au progrès des sciences, des arts et des lettres par ses travaux, par la publication de ses découvertes et par ses relations avec les Sociétés savantes. »

Comment et dans quelles conditions notre Société s'est-elle formée ? C'est une question qui se pose lorsqu'on remonte à l'origine d'une institution quelconque. Généralement, elle répond à un besoin ou, tout au moins, à une tendance des esprits à une époque déterminée ; elle émane souvent de l'idée d'un seul qui arrive à la faire partager à quelques personnes et parvient ainsi à la réaliser. Je crois, Messieurs, que c'est ce qui s'est produit pour notre Société.

Nous sommes en 1797 ; les jours troublés de la Révolution sont passés ; toutes les revendications politiques et sociales se sont produites ; les luttes sont apaisées, et, à la faveur de ce calme relatif dans le pays, avant les guerres mémorables qui ont ensanglanté l'Europe, revient le goût des lettres, des arts et des sciences qui bientôt vont reprendre un certain essor.

C'est à ce moment qu'un homme de mérite, M. de Pioger (ou Pioger, comme nous le voyons écrit dans les premiers bulletins), aidé de quelques hommes intelligents, eut peut-être la première idée en germe de la fondation de notre Société.

Nous puisons ici dans des ouvrages de M. Louandre, de M. Ernest Prarond, de M. Alcius Ledieu et dans les notices de M. Armand Boucher de Crèvecœur [1] quelques renseignements biographiques sur celui qui eut l'honneur d'être le premier président de notre Société et qui, après ces fonctions remplies durant une année seulement, en fut, il faut le dire, le plus ferme appui, en qualité de secrétaire pendant quatorze ans. Il mérite, à ces titres, une mention toute spéciale dans cette étude.

Né à Rethonval (Seine-Inférieure) en 1750, M. de Pioger, après avoir servi en qualité de chevau-léger dans la maison du roi, était venu se fixer à Abbeville quelques années avant la Révolution. Il y fut nommé premier échevin, puis, de 1782 à 1785, maïeur, commandant pour le roi, charge dont étaient rarement revêtues, nous dit M. A. Boucher de Crèvecœur, les personnes étrangères à notre ville; une anecdote rapportée par M. Prarond dans ses *Notices historiques*

1. LOUANDRE, *Biographie d'Abbeville et de ses environs*, 1829, p. 360. — ERNEST PRAROND, *Notices historiques, topographiques et archéologiques sur l'arrondissement d'Abbeville*, 2 volumes in-12, 1854, p. 50. — IBID., *Histoire de cinq villes et de trois cents villages*, 6 volumes in-12, 1er volume. — ALCIUS LEDIEU, *Catalogue analytique des manuscrits de la bibliothèque d'Abbeville*, Abbeville, Caudron, 1886. — ARMAND BOUCHER DE CRÈVECŒUR, *Notice sur la vie et les œuvres des membres résidants de la Société d'Émulation d'Abbeville depuis la fondation jusqu'à nos jours*, 1re partie. *Mémoires de la Société d'Émulation*, tome XVII, 1889-1891, p. 309 et suivantes.

sur l'arrondissement d'Abbeville (t. Ier, p. 51), nous le montre poussant l'amour de l'honneur jusqu'à ses limites extrêmes.

Un officier de la garnison lui avait manqué d'égards pendant ses fonctions de maïeur dont la supériorité ne lui permettait pas de traiter d'égal à égal avec l'officier en lui demandant réparation. M. de Pioger, à l'expiration de ses pouvoirs, alla le retrouver à deux cents lieues de distance, se battit avec lui, et revint avec un coup d'épée dans le corps.

M. de Pioger fut nommé en 1800 conservateur de la Bibliothèque d'Abbeville, et il resta à ce poste jusqu'à sa mort. M. Alcius Ledieu, dans son *Catalogue analytique des manuscrits* de notre Bibliothèque communale qu'il administre avec une complète compétence, a fait connaître les services nombreux que M. de Pioger avait rendus dans ces fonctions, remplies d'abord gratuitement, puis avec une indemnité insignifiante. Le premier de nos présidents était un lettré; il possédait, nous dit M. Louandre, les langues anciennes et presque toutes celles de l'Europe moderne; il est l'auteur d'un certain nombre de poésies fugitives et principalement de fables.

Dès 1781, M. de Pioger avait fondé une réunion sous le titre de *Société littéraire* dont il fut le directeur conservateur; cette société avait pour objet l'achat et le prêt entre ses membres d'ouvrages de littérature moderne dont la Bibliothèque publique ne possédait alors aucun. Nous remarquons parmi les sociétaires, dont M. Prarond a cité plusieurs, les noms de quelques-uns des fondateurs de notre Société : MM. *de Pioger, Gatte, Thomas de Senermont, Douville*, mais il dut y en avoir d'autres. Cette

société fonctionnait encore en 1813, et M. Prarond nous fait connaître qu'à cette date le Bureau d'administration se composait, en outre de M. de Pioger toujours resté directeur, de MM. *Hecquet de Berenger, du Bellay de Sainte-Croix, Morel de Campennelle, Aliamet de Marcy et Deroussent de Florival.*

On aurait pu être tenté de penser que la fondation de cette société littéraire avait été un premier pas dans la création de notre Compagnie, mais je crois avec M. Prarond qu'il n'en est rien et que la Société d'Émulation, à un moment donné, s'est formée, peut-on dire, d'elle-même, sans se rattacher à une autre plus ancienne. Le but était différent, et les membres, en très grande partie, n'étaient pas les mêmes.

Nous ne saurions encore moins la rattacher à une institution, bien antérieure celle-là, et qui fut florissante surtout au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle; je veux parler de la *Confrérie de Notre-Dame du Puy* qui, d'après les documents, remontait à la fin du XV^e^ siècle, s'est continuée d'une façon à peu près suivie jusqu'en 1764, et dont on trouve encore trace, au moins par les noms de ses princes ou bâtonniers, presque jusqu'à la Révolution. Cette confrérie présentait un caractère à la fois religieux et littéraire; elle organisait des concours de poésie et, par ce dernier côté, elle succédait au *Puy d'Amour* qui tenait ses assises non loin de la Porte du Bois. Le Puy d'Amour, lui, remontait à la fin du XIV^e^ siècle, sous la présidence, en 1390, de Jacques Clabaut, le plus ancien de ses princes, nous apprend M. Ernest Prarond dans *Abbeville à table*, p. 82.

Je ne veux pas m'étendre davantage sur ces anciennes institutions; il m'aura suffi, Messieurs et

mes chers Collègues, de vous faire connaître ou mieux de vous rappeler que notre ville n'est jamais restée étrangère aux mouvements intellectuels qui, à différentes époques, sous des dénominations et avec des tendances différentes, se sont manifestées dans notre pays.

Revenons à la Société d'Émulation. Je vous ai cité sommairement dans une autre enceinte les noms de quelques-uns de ses plus illustres membres, je n'y reviendrai pas; aussi bien, notre vice-président M. A. Boucher de Crèvecœur en a passé un grand nombre en revue dans une première partie de son ouvrage publié en 1889, en attendant la seconde partie qui s'impose à son dévouement à la Société.

Le nombre des membres titulaires était, à sa fondation, de *vingt-cinq;* il a été plus tard, en 1831, réduit à dix-huit, puis ramené en 1842 à son chiffre primitif, qu'il a conservé depuis. Quant à celui des membres correspondants, il a toujours été illimité et il s'élève aujourd'hui à cent quarante-deux, nombre qui n'avait pas encore été atteint et qui parle éloquemment en faveur de notre Compagnie. Quant aux Sociétés qui correspondent avec nous, le nombre n'est pas moindre de cent trente-cinq, dont quarante à l'étranger.

C'est surtout, Messieurs et mes chers Collègues, aux grandes fêtes de famille, peut-on dire, comme dans celle-ci, qu'on doit penser à ceux qui y auraient tenu une large place si la mort n'était venue les atteindre. Permettez-moi, Messieurs, pour ne remonter qu'à quelques années en arrière, de vous rappeler seulement quelques noms des plus regrettés : c'est M. *Auguste de Caïeu-Morel* qui consacrait les

rares loisirs que lui laissaient ses fonctions de juge d'instruction à des études historiques qu'il puisait dans sa bibliothèque si complète, si bien choisie et conservée avec un soin pieux par Madame A. de Caïeu-Morel et par Mademoiselle M. de Caïeu, sa veuve et sa fille; puis M. *Armand Van Robais,* dont je ne puis parler encore sans émotion; collègue aimable et sympathique, son zèle et son dévouement en faisaient un des plus fermes soutiens de notre Société; archéologue de valeur, il a laissé des notices de réelle érudition. Vous pourrez enfin juger de son talent de collectionneur en admirant à l'Exposition les nombreux objets d'archéologie, rares et curieux, qu'il avait su réunir et que son honorable frère, notre collègue correspondant, M. *Henri Van Robais*, a bien voulu nous confier pour cette circonstance exceptionnelle; M. *Lefebvre de Villers,* mon prédécesseur à la présidence, dont l'esprit droit et les qualités d'administrateur étaient justement appréciés; M. *le Vicomte de Bonnault d'Houët*, vice-président, prématurément enlevé aux siens, à ses collègues et à ses nombreux amis, homme affable et bon, qui a laissé dans nos mémoires des notices d'histoire locale d'un grand intérêt. Je rappellerai encore parmi nos disparus M. *le docteur Farcy,* savant modeste mais de valeur; M. *Félix Marcotte* qui s'était fait lui-même et qui a laissé des ouvrages estimés sur l'histoire naturelle; M. *Ch. Louandre,* le littérateur et l'historien de haute valeur, Chevalier de la Légion d'honneur, qui a laissé des ouvrages justement appréciés; M. *Alexandre Monchaux,* banquier, ancien Président du Tribunal de commerce, Président encore en exercice à sa mort de la Chambre

de commerce, Chevalier de la Légion d'honneur, et qui a été Trésorier de notre Société; M. *Antoine Béthouart* dont la science de jurisconsulte en faisait un des hommes éminents de notre contrée. Et, parmi nos correspondants, M. *Alfred François,* trop tôt ravi aussi aux sympathies de toute une ville dont il fut le maire, le conseiller général et le député dévoué, qui sut organiser et présider d'une manière si digne et si imposante les obsèques et l'inauguration du monument de notre glorieux enfant d'Abbeville, l'amiral Courbet. Je termine, Messieurs, ce triste relevé par un dernier nom, celui d'un de nos meilleurs collègues titulaires, d'un de nos amis, M. *Charles Wignier*, bien dévoué aussi, celui-là, à la Société et à son président et avec lequel je parlais souvent, dans les derniers mois de l'année dernière, de cette fête du centenaire qu'il ne devait pas voir ! M. Wignier a laissé sur la botanique, sur la céramique et sur un de nos sculpteurs de Picardie, le baron Pfaffenhoven, des ouvrages qui conserveront le nom de leur auteur et qui seront toujours consultés avec fruit.

Nous avons pu, heureusement, Messieurs et mes chers Collègues, combler ces vides, car notre Société qui comprend dans son vaste programme, en dehors de toute politique, les manifestations diverses de l'intelligence, fait appel à tous. Nos publications ne se sont pas ralenties et elles ont pris même un essor de plus en plus grand sous la direction autorisée et dévouée de M. Alcius Ledieu, qui participe lui-même pour une très large part à nos travaux. La citation des nombreux ouvrages historiques de notre érudit collègue, tant dans nos mémoires qu'en dehors, ses

biographies et notamment celle si complète et si remarquée de M. Boucher de Perthes, ses travaux sur les anciens usages dans nos campagnes de Picardie, d'autres encore, embrasseraient, à eux seuls, tout le sujet d'un rapport.

Par des évolutions successives dues aux aptitudes et aux connaissances spéciales de nos membres selon les époques, les travaux de la Société se sont plus particulièrement portés d'abord vers les sciences et la littérature, et les volumes de nos premiers mémoires en sontremplis. Depuis bien des années déjà, la tendance s'est accentuée de plus en plus vers les recherches historiques, archéologiques et artistiques. Il me suffira de renvoyer, dans nos derniers volumes et bulletins, et pour ne remonter que vers 1886, aux ouvrages et aux études de MM. *Ernest Prarond*, *Hecquet d'Orval*, *Vicomte de Bonnault*, *Baron Tillette de Clermont-Tonnerre*, *Alcius Ledieu*, *Henri Macqueron*, *l'abbé Gosselin*, *Lennel de la Farelle*, *Comte de Galametz*, *Ch. Wignier*, *Warnier de Wailly*, *Ferdinand Mallet* et autres ; je ne saurais les énumérer tous ici, et je vous ai déjà peut-être trop retenus ; il nous reste en effet à entendre des communications de grand intérêt. Je me fais toutefois un devoir de vous citer comme auteurs de travaux ou communications plusieurs de nos meilleurs et de nos plus dévoués membres correspondants, MM. *le Comte de Marsy*, *G. de Witasse*, *l'abbé Joseph Hoin*, *A. Dubois*, *P. Tierny*, *Roger Rodière* et particulièrement M. l'*abbé Danicourt*, curé de Naours, qui a découvert, exploré et fait déblayer et approprier, en érudit, avec une persévérance étonnante et un zèle des plus louables, ces grandes et curieuses

carrières de Naours qui forment toute une cité souterraine bien intéressante à parcourir.

Si les sujets historiques et archéologiques sont plus généralement traités actuellement, les travaux littéraires ne sont pas délaissés, et je n'en veux pour preuve que la manière dont notre vénéré doyen et président d'honneur a voulu, le premier, saluer dans la langue poétique notre glorieux anniversaire.

Les excursions archéologiques, que les moyens de communications multipliés partout maintenant rendent d'autant plus faciles, ont été inaugurées par nous depuis 1889 par celle, si intéressante, aux carrières de Naours, dont la découverte, on peut le dire, et la suite non interrompue des galeries ouvertes, font le plus grand honneur à leur inventeur et à leur explorateur si persévérant; ces excursions se sont continuées sans interruption, sous l'active organisation de M. Henri Macqueron, par celles faites à *Moreuil,* à l'*abbaye de Valloires* et aux environs, à *Ham* et à *Péronne,* à *Doullens* et à *Lucheux,* à *Creil* et à *Saint-Leu-d'Esserent* et environs, à *Arras* et, cette année, à *Noyon*; tous ont fait l'objet dans nos bulletins de comptes rendus intéressants dus notamment à MM. *Alfred Julia*, *Henri Macqueron* et *Paul de Caïeu.*

Nous ne saurions non plus ne pas mentionner le brillant congrès tenu en 1893 par la Société Française d'Archéologie tenu sous la haute direction, intelligente et dévouée, de M. le Comte de Marsy; la Société d'Émulation y a pris une part assez large pour pouvoir compter cette grande manifestation dans les fastes de son existence. Tous les ans, notre Compagnie donne des prix, sous forme de médailles

de bronze, aux écoles de musique, de dessin artistique et linéaire. Enfin, en 1894, nous étions heureux de célébrer dignement dans une réunion qui, pour avoir été plus intime, n'en avait pas moins sa solennité, le cinquantenaire de notre vénéré doyen et président d'honneur, M. *Ernest Prarond*.

Un dernier mot maintenant, Messieurs, sur l'Exposition. Vous n'avez pu y jeter encore qu'un coup d'œil rapide, et je ne veux pas en la détaillant aujourd'hui vous priver du plaisir d'aller y faire vos remarques personnelles. Je dirai seulement, à cette occasion, que notre ville pouvait, autant et plus peut-être que bien d'autres, organiser une Exposition de cette nature ; c'est que le goût des collections de toute nature y est depuis longtemps répandu. Sans parler de notre importante Bibliothèque communale, qui provient en partie de dons particuliers, ni de notre musée d'Abbeville et du Ponthieu fondé, dès 1833, par la Société d'Émulation et qui, en dehors de ses peintures, de ses sculptures et de ses nombreuses gravures, se compose en grande partie de collections considérables d'histoire naturelle formées par des particuliers, on peut rappeler la très importante collection de manuscrits, livres, documents locaux, médailles, gravures, etc., de MM. *Delignières de Bommy* et *Delignières de Saint-Amand*, collection qui a été malheureusement dispersée après eux, en 1873, mais dont il est resté de nombreuses épaves à Abbeville. Vous pouvez voir au Musée que M. Boucher de Perthes a donné à la ville avec son hôtel, après l'avoir créé, pour ainsi dire, de toutes pièces, tout ce qu'un homme à l'esprit éclairé a pu, dans le cours de sa vie, réunir de choses curieuses et rares.

Je vous citerai aussi la remarquable collection d'objets de curiosité de toute nature appartenant à *Madame Anquier*, à Acheux, près d'Abbeville, et qui provient de son mari qui l'avait rassemblée et classée avec un soin jaloux ; puis encore, figurant à notre Exposition, la série de beaux ivoires ouvragés de M. *G. de Forceville,* amassée en grande partie par son père, le sculpteur de nos Illustrations Picardes; celle d'objets de céramique antique et d'autres de M. *Armand Van Robais*, conservée avec soin par son frère, M. Henri Van Robais; celle de pièces rares et curieuses d'archéologie, comme aussi d'œuvres artistiques de sa main, de M. *Oswald Dimpre.* Vous pourrez aussi, après avoir admiré d'abord à l'Exposition la partie réservée à l'envoi déjà si important de notre collègue titulaire, M. *J. Vayson,* visiter son hôtel véritablement princier, qui renferme tant d'autres œuvres d'art et de goût, et dont il sait faire les honneurs avec beaucoup d'affabilité. Je dois vous signaler encore la collection considérable de vues d'Abbeville, de l'arrondissement, du département et même d'au-delà, dessinées en très grande partie, amassées et classées avec soin par notre vénérable correspondant, M. *Oswald Macqueron*, qui a fait figurer tant d'objets à notre Exposition. La numismatique a trouvé dans son fils, M. *Henri Macqueron*, notre actif secrétaire, un fervent adepte, et l'envoi qu'il nous a fait de nombreuses médailles en argent n'est qu'une bien faible partie de ce que renferme son riche et important médailler. Je rappellerai enfin la belle bibliothèque et le riche cabinet d'un de nos regrettés collègues, M. *Auguste de Caïeu,* conservés, comme je l'ai dit ci-dessus, avec une véritable piété

conjugale et filiale par Madame et par Mademoiselle de Caïeu, sa veuve et sa fille.

A l'occasion encore de notre Exposition, je dois rappeler que ce n'est pas la première fois qu'une entreprise de ce genre avait été faite dans notre ville par les soins de la Société d'Émulation. Il faut remonter, il est vrai, un peu haut, en 1832, époque où, sous l'initiative toujours féconde de M. *Boucher de Perthes,* elle avait déjà organisé une Exposition ; mais celle-là était consacrée à l'industrie, alors florissante dans notre cité. Notre Société avait aussi établi antérieurement des concours entre les artistes locaux, et nos premiers bulletins en ont conservé le souvenir.

Aujourd'hui, et après tant d'années, notre Exposition a un caractère différent ; elle comprend, vous le savez, une grande partie des œuvres d'art et des objets de curiosité que nous avons pu réunir dans la ville et dans les environs. Cette réunion, Messieurs, était, on peut le dire, une entreprise difficile et laborieuse ; mais, grâce au concours empressé d'un grand nombre des détenteurs de ces œuvres de toute nature, grâce à l'activité et au dévouement de plusieurs des membres de la Commission, nous avons pu, j'ose le dire, la mener à bonne fin, et son souvenir marquera dignement, nous pouvons l'espérer, le glorieux centenaire de notre Société.

Et maintenant, Messieurs et mes chers Collègues, je vais céder la parole à d'autres pour des lectures annoncées et dont les titres, à eux seuls, en font prévoir tout l'intérêt. Il m'aura suffi, quant à moi, dans cette circonstance mémorable, de vous avoir entretenu de notre Société et de plusieurs de ses membres ;

j'aurais voulu le faire d'une façon plus complète, mais les détails de l'organisation de l'Exposition m'ont beaucoup absorbé depuis un certain temps, et vous voudrez bien me pardonner les lacunes que j'ai pu laisser dans ce rapport.

Je n'ai plus, en terminant, qu'un dernier mot à dire : c'est pour formuler un vœu auquel, j'en suis sûr, vous vous associerez ; c'est celui de voir se continuer la vitalité et la prospérité de notre chère Société, de lui voir conserver toujours le rang honorable qu'elle occupe dans la France intellectuelle et même par delà nos frontières. Puisse-t-elle enfin, nous disparus à notre tour de par la loi inéluctable de l'humanité, célébrer encore dans cent ans d'ici et plus tard même, de nouveaux centenaires !

L'EXPLOITATION

DU

THÉATRE D'ABBEVILLE

PAR

M. P. de CAIEU

Membre titulaire.

Les organisateurs du Centenaire de la Société d'Émulation m'ayant fait l'honneur de me demander si je ne pourrais pas apporter mon modeste contingent à la séance de l'Hôtel de Ville, où diverses lectures devaient être faites par les Membres de la Société, j'ai cru devoir détacher d'un ouvrage en préparation, le Théâtre à Abbeville, *un chapitre relatant les difficultés de l'exploitation de notre théâtre à ses débuts.*

J'indique ici le plan général de mon étude; elle est divisée en deux parties: la première traite du théâtre à Abbeville avant 1770; *la seconde, du* théâtre à Abbeville après 1770. *Cette division qui, au premier abord, peut sembler arbitraire, a été adoptée parce, que d'une part, la salle de spectacle actuelle date de 1770; parce que, d'autre part, ce n'est qu'à partir de cette époque que l'on voit de véritables troupes se succéder à Abbeville, parce qu'enfin, à une vingtaine*

d'années près, cette date marque l'origine de notre histoire contemporaine.

La première partie se subdivise en deux livres : Le théâtre à Abbeville sous la Renaissance ; le théâtre à Abbeville aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

La deuxième partie en comprend trois : La salle de spectacle (*Historique, description*) ; l'exploitation théâtrale ; les représentations.

C'est un chapitre du second livre de la deuxième partie qui a fait l'objet de la lecture au Centenaire.

CHAPITRE PREMIER

De 1770 à 1789

Avant la Révolution française, aucun théâtre, ni à Paris ni en province, ne pouvait être ouvert sans un privilège du Roi, conféré par arrêt du Conseil.

Des difficultés ne manquaient pas de surgir à l'occasion de ces privilèges que s'enviaient réciproquement et que se disputaient avec la dernière âpreté les directeurs de province. Les querelles des directeurs étaient le plus souvent épousées par les autorités municipales, d'une part, qui faisaient montre d'indépendance en soutenant des troupes choisies par elles à l'encontre des troupes privilégiées, et par les représentants du pouvoir central, d'autre part, soucieux d'assurer le respect des privilèges et leur libre exercice dans la province qui leur était soumise. Chacun défendait vaillamment ses prérogatives, et c'est ainsi que des conflits se renouvelaient fréquemment, conflits dont nous allons retrouver d'intéressants exemples à Abbeville pour la courte période qui s'écoule de 1770 à 1789, ou du moins de 1782 à 1789, car avant 1782, nous n'avons trouvé rien qui eût trait à notre sujet.

Le théâtre d'Abbeville était compris dans le privilège de Picardie et Champagne. En d'autres termes, le directeur qui avait obtenu le privilège des provinces de Picardie et Champagne devait, chaque année, donner un certain nombre de représentations à Abbeville. Ces représentations revenaient périodiquement deux fois par an, pendant le carême et pendant la foire. Mais ce n'était pas assez pour satisfaire, sinon le goût du public abbevillois qui se lassait assez vite, du moins l'activité et l'avidité des directeurs. C'est ainsi que des troupes agréées par la municipalité comblaient les intervalles. Elles émettaient même parfois la prétention de prendre la place de la troupe privilégiée, et nous verrons que ce n'était pas sans lutte qu'elles lui laissaient le champ libre.

Abbeville fut donc loin d'être sevré de spectacles pendant cette période de près de vingt ans. En dépouillant les archives municipales, on constate que, chaque année, de nouvelles demandes étaient faites, tant pour la saison d'hiver que pour le temps de la foire, soit par le directeur privilégié de la province, soit par tout autre directeur de troupe.

Le privilège dont était muni le directeur ne le dispensait pas, en effet, de présenter une requête en bonne et due forme à l'administration municipale, qui communiquait ladite requête au procureur du Roi, lequel donnait ou refusait l'autorisation sous certaines conditions, après quoi l'administration municipale statuait.

Nous transcrivons ici textuellement une demande du sieur Valville, directeur privilégié de la province, et la double autorisation qui y fit droit.

A Messieurs, Messieurs les maire, échevins, assesseurs et juges de police de la ville d'Abbeville,

Supplie humblement Joseph Valville, directeur de la troupe privilégiée de cette province,

Qu'il vous plaise, Messieurs, lui permettre de faire l'ouverture de son théâtre dimanche prochain, vingt-six de ce mois, dans la salle ordinaire, offrant de se conformer à votre ordonnance, et ferez justice.

Présenté le 19 juillet 1782 par Pierre Racine chargé d'ordres.

RACINE.

Il est permis de supposer, il est même fort probable que ce Pierre Racine, qui se faisait l'interprète du sieur Valville près de la municipalité, était un parent de la dame Racine qui, ainsi que nous l'avons dit plus haut, avait fait bâtir la salle de spectacle et qui touchait un tant pour cent sur le bénéfice de chaque représentation.

La requête du sieur Valville fut transmise au procureur du Roi, dans la forme suivante :

Soit communiqué au procureur du Roy desdits jour et an.

DE PIOGER.

Et alors, autorisation du procureur ainsi conçue :

Je n'empêche les fins de la présente requête à la charge par le suppliant de ne pouvoir jouer que le dimanche, mardy, jeudy et vendredy de chaque semaine, de ne donner les pièces nouvelles que les mardy et jeudy, de commencer les représentations à cinq heures et demie précises, de n'employer qu'une demi-heure au plus d'entr'actes entre les deux pièces et de se conformer à la taxe ordinaire de trente

sols pour le théâtre, premières loges et amphithéâtre, dix-huit sols aux secondes loges et douze sols au parterre, de n'endommager ni toucher au rideau ou toille de l'avant-scène et n'y faire aucune ouverture, de se conformer aux règlements généraux et particuliers de police, enfin à la charge que la troisième loge de chaque côté demeurera libre, et que les autres loges ne pourront être retenues que le jour même du spectacle neuf heures du matin, n'empêchant également que le suppliant fasse imprimer et circuler des annonces desdits jour et an.

DUVAL DE GRANDPRÉ.

Puis autorisation du pouvoir municipal.

Soit fait ainsi qu'il est requis desdits jour et an.

DE PIOGER.

A chaque renouvellement de direction, les mêmes formalités, et pour ainsi dire les mêmes formules se répétaient.

C'est ainsi que le 9 juin 1785, à la demande faite par le sieur Douguy, directeur de la troupe privilégiée de comédiens de Boulogne et Saint-Omer, à l'administration municipale (alors présidée par M. Lefebvre-Desfontaines), il est répondu par une autorisation donnée sous les conditions ordinaires, « et, en outre, d'abandonner la salle au premier ordre, et notamment à l'arrivée de toute troupe de comédie du directeur privilégié de la province. »

Cette condition avait pour but de prévenir les difficultés qui se renouvelaient souvent entre la troupe agréée par l'autorité municipale et la troupe privilégiée imposée par le pouvoir central.

Cette même année 1785, le directeur privilégié de la province, un nommé Senépart, ayant fait sa demande le 16 juillet, autorisation lui est donnée, mais avec quelques nouvelles conditions qui apparaissent pour la première fois, « de faire placer la pompe aux incendies dans le fond de la coulisse du théâtre sans pouvoir la déplacer, l'embarrasser ni y attacher aucuns cordages, de souffrir l'entrée de Roussel, chef des pompiers, et de deux pompiers de service dans le parterre; avec faculté auxdits pompiers de visiter et de vérifier l'état des pompes et de se porter pendant le spectacle dans la salle partout où ils le jugeront à propos, de ne pouvoir placer à l'entour et contre les coulisses aucunes toilles, soit sous prétexte de décoration, soit pour cacher des acteurs, de mettre un garde à ses frais et éclairer les avenues et corridors de la salle, le tout suivant et conformément aux ordres donnés par la veuve Racine, propriétaire de la salle, enfin de se conformer à toutes ordonnances et règlements de police et de veiller exactement au maintien du bon ordre et de la bonne discipline de la troupe, sous telle peine qu'il appartiendra, même de prison. »

Nous pourrions relater ainsi, année par année, jusqu'en 1789, ces requêtes et ces autorisations ; mais les formules en sont presque invariables et leur répétition n'irait pas sans une certaine monotonie.

Citons cependant l'autorisation donnée au directeur Belleval le 1er décembre 1787, en ce qu'elle contient cette clause : qu'il est interdit de jouer le jour de Noël et autres jours de fête de Vierge et autres suivant l'usage...

Citons enfin l'autorisation donnée au directeur Desessement le 9 février 1788 en ce qu'elle prescrit de communiquer au maire et au procureur du Roi le catalogue des pièces qui seront données dans la semaine, « même les manuscrits des pièces nouvelles, et ce le samedy de chaque semaine dans la matinée. »

Nous avons dit plus haut que très souvent un conflit surgissait entre la troupe privilégiée de la province et la troupe que, dans l'intervalle des représentations régulières de celle-ci, l'autorité municipale avait agréée.

Dans le cours de l'année 1781 et surtout de l'année 1783, ces conflits prirent un caractère aigu. Nous avons recueilli dans la *Collection des inventaires sommaires des archives départementales antérieures à 1790* — ouvrage en la possession de M. Oswald Macqueron, — une série de lettres, ou plutôt la substance d'une série de lettres apportant à cet égard des renseignements fort curieux.

Pendant le printemps de 1781, le théâtre d'Abbeville avait été exploité par la troupe d'un sieur Casimir qui s'y était maintenue jusqu'au mois de juin.

A cette époque, l'intendant de la province, M. le comte d'Agay, fit savoir au maire d'Abbeville, M. Blondin de Bazonville, que la troupe privilégiée comptait venir donner des représentations pendant l'époque de la foire.

Le maire d'Abbeville répondit que ce ne serait point un service à rendre à la troupe pour laquelle M. le comte d'Agay veut bien s'intéresser, que de consentir à ce qu'elle vînt en cette ville au mois de

juillet. « Je peux vous dire avec certitude, écrivait le maire, qu'elle n'y ferait rien, qu'elle n'y retirerait même pas ses frais. Celle qui, l'année passée, dans le même temps, est venue sur la recommandation de M. l'Intendant, a fait banqueroute, s'en est allée si mal et si vilainement qu'elle m'a jeté dans le plus grand embarras. Voilà trois mois que la comédie est en cette ville; on en est d'un las si décidé, que, depuis six semaines, le sieur Casimir ne retire point ses frais. Son embarras est de pouvoir sortir de cette ville. Il n'est point de moyens qu'il n'emploie sans avoir pu jusqu'à présent y parvenir. La ville est à présent déserte des personnes qui se trouvent le plus volontiers aux spectacles, et celles qui restent disent hautement qu'ils ne veulent plus de comédiens. » M. le Maire conclut en déclarant que dans ces conditions il ne croit pas pouvoir accorder l'autorisation sollicitée.

Ce refus, tout entouré qu'il était de bonnes raisons, ne pouvait satisfaire l'intendant, qui insiste dans une lettre conçue d'ailleurs encore dans les termes les plus modérés. « Cette troupe, écrit-il à M. Blondin de Bazonville, cette troupe qui est parfaitement bien composée, et dans laquelle il y a assez d'aisance pour donner au directeur la confiance de dire qu'il donnera caution des dépenses que ses gagistes feront à Abbeville, espère qu'elle ramènera le goût du spectacle dans cette ville, où elle ne compte rester que pendant le temps de la foire, et enfin elle veut en courir les risques. »

C'était, aussi courtoisement que possible, absolument impératif. M. le Maire d'Abbeville s'incline, non sans une certaine pointe d'ironie et d'amertume.

« J'ai donné ordre à la troupe de comédiens en cette ville d'annoncer la clôture de son spectacle. Le directeur, qui est allé chercher de l'argent, pour pouvoir jouir des privilèges à lui accordés dans différentes villes, ne revient pas; la troupe est dans le plus grand embarras. Quoi qu'il en soit, la troupe d'Amiens veut courir les risques pour les quinze jours de la foire. Vous le désirez, Monsieur, je vais tâcher de mettre ordre à tout, et la troupe pourra arriver pour faire l'ouverture de son spectacle le dimanche 22 juillet. Je serai charmé que cette troupe ait lieu d'être contente, et que le goût du spectacle revienne aux habitants de cette ville; ils en sont bien las. »

Nous ne savons si l'événement a donné raison aux prévisions optimistes de M. l'Intendant ou aux prévisions plus sceptiques de M. le Maire. Ce qu'il y a de certain, c'est que, deux ans plus tard, en 1783, la lutte prit un caractère beaucoup plus acrimonieux ; la résistance de la municipalité abbevilloise devint beaucoup plus vive et la situation de la troupe privilégiée à Abbeville absolument intolérable,

Dès le 9 juin, M. l'Intendant écrivait aux officiers municipaux d'Abbeville pour les informer que ce même sieur Valville, qui était venu, muni de son privilège, les deux années précédentes, devait de nouveau exploiter la scène abbevilloise pendant l'époque de la foire. « Il prétend, écrivait l'intendant, que vous êtes assuré d'une autre troupe. La sienne est bonne; aussi je vous prie d'accepter ses offres pour éviter les plaintes qu'il pourrait porter à M. le comte de Périgord contre la violation du privilège que ce gouverneur général lui a accordé. »

Les officiers municipaux, n'ayant tenu aucun compte de cette injonction doublée d'une menace à peine dissimulée, l'intendant revient à la charge dans une nouvelle lettre du 17 juin.

Le 20 juin, les officiers municipaux s'assemblent pour en délibérer; voici le procès-verbal de leur délibération :

« Il a été par nous remis sur le bureau deux lettres de M. l'Intendant des 9 et 17 de ce mois, touttes deux relatives à la réclamation que forme le sieur de Valville, directeur d'une troupe de comédiens de résidence actuelle en la ville d'Amiens, ladite réclamation tendant à ce que sa troupe ait en cette ville le privilège de la comédie pour la foire prochaine.

« Lecture prise desdites lettres, la Compagnie, considérant d'un côté que le carême dernier elle a prévenu le sieur Valville qu'elle proposait d'arrêter une autre troupe que la sienne, et que non seulement le sieur Valville ne s'est pas présenté le carême dernier, mais n'a fait aucune démarche pour annoncer qu'il entendait réclamer le privilège pendant le temps de la foire prochaine, qu'en conséquence il a été accordé le 24 may dernier au sieur d'Alincourt le privilège des spectacles de cette ville jusques et compris le 10 août prochain, et que ledit sieur d'Alincourt est actuellement avec sa troupe en cette ville jouant la comédie;

« La Compagnie, considérant d'un autre côté que ledit sieur d'Alincourt n'a obtenu le privilège que sur la promesse qu'il a faite que sa troupe jouerait aussy l'opéra-comique, spectacle dont cette ville est privée depuis quelque temps et qu'elle paroit beaucoup

désirer; considérant aussy que non-seulement la troupe du sieur d'Alincourt n'a point joué jusqu'à présent d'opéra-comique, et que les différents acteurs sont en général très médiocres et peu goûtés du public;

« A unanimement arrêté que, dans ces circontances, il convenait pour l'intérêt même du sieur d'Alincourt dont la troupe est trop médiocre pour réussir en cette ville, de réduire et restreindre son privilège jusqu'au 15 juillet prochain inclusivement et auquel jour ledit sieur d'Alincourt sera tenu de clore son théâtre;

« La Compagnie a pareillement arrêté d'accorder le privilège de la comédie pour la foire prochaine audit sieur de Valville, à la charge qu'il amènera sa troupe en entier et notamment son opéra-comique, et d'écrire en conséquence lettre à M. l'Intendant pour lui témoigner combien le corps de ville s'empresse toujours d'avoir égard à sa recommandation et de faire ce qui peut lui être agréable, *sans néanmoins qu'on puisse induire de la présente délibération que la Compagnie entend reconnaître les droits du gouverneur général de la province,* privilège que ledit sieur de Valville prétend lui avoir été accordé par le gouverneur. »

Le corps de ville donnait donc satisfaction au désir exprimé par l'Intendant, mais tout en revendiquant ses droits et prérogatives.

Ce n'était pas assez. Sur les vives réclamations du sieur d'Alincourt, qui se plaignait du préjudice qu'une pareille décision lui causait, le maire, M. de Pioger, écrit à l'intendant que le sieur d'Alincourt a contracté des dettes et des engagements auxquels il

serait absolument hors d'état de satisfaire s'il est frustré de son attente. « Ce malheureux homme, écrit-il, sort de chez moi, consterné et atterré de la délibération prise à son égard. Ma demande est d'autant moins suspecte, Monsieur, que je parle contre l'intérêt de mes plaisirs, puisque la troupe du sieur Valville est certainement préférable à celle du sieur d'Alincourt. »

Une députation du corps de ville se rendit à Amiens pour appuyer la réclamation du sieur d'Alincourt et plaider dans le même sens que M. de Pioger ; mais ce fut sans résultat, ainsi que le constate la délibération du 25 juin :

« Il a été fait mention par MM. de Boileau et Deroussen que, conformément à la délibération verballe de lundy dernier, ils se sont transportés en la ville d'Amiens, à l'effet de voir M. l'Intendant, qu'ils ont eu l'honneur de l'entretenir environ une demi-heure relativement à la prétention du sieur de Valville, directeur de la troupe de comédie étant actuellement en la ville d'Amiens, qu'ils ont observé à M. l'Intendant que ce carême dernier la Compagnie avoit fait prévenir ledit sieur de Valville qu'elle entendoit appeller en cette ville une autre troupe, et que, d'après le silence du sieur de Valville elle avoit accordé le 24 may dernier au sieur Dalaincourt le privilège de jouer la comédie en cette ville depuis le 15 juin jusqu'au 10 août, que, sur la foy de ce privilège, le sieur d'Alincourt et sa troupe s'étoient rendus en cette ville, avoient fait à cet effet des emprunts et se trouvoient débiteurs notamment d'une somme de cent louis, de telle sorte que restreindre leur privilège jusqu'au 15 juillet seulement,

c'étoit évidemment leur causer un préjudice considérable, que la justice et l'humanité réclamoient également en leur faveur et avoient décidé la Compagnie à députer à M. l'Intendant pour l'engager à ne pas autoriser la prétention du sieur de Valville;

« Mais qu'à touttes ces raisons M. l'Intendant a constamment répondu que le sieur de Valville tenoit de M. le comte de Périgord, gouverneur de la province, un privilège qui lui donnoit le droit exclusif de jouer la comédie dans touttes les villes de son gouvernement, et que ce droit résultoit d'une décision du ministre par laquelle les gouverneurs de provinces sont autorisés à donner chacun dans son gouvernement pareil privilège à une troupe de comédiens, décision qu'il avoit dans le temps fait connaître à cet hôtel de ville et dont il ne pouvoit lui-même s'écarter;

« La matière mise en délibération, la Compagnie a arrêté que la réponse de M. l'Intendant ne permettoit pas qu'elle puisse s'opposer au privilège du sieur de Valville, s'il se présentoit pour en réclamer l'exercice, et que cependant, attendu qu'il a été fait dans le greffe et dans les archives de cet hôtel de ville des recherches infructueuses pour se procurer des éclaircissements à ce sujet, lettre seroit écrite à M. l'Intendant à l'effet de le prier de faire passer une seconde fois à cet hôtel de ville la décision des ministres concernant les gouverneurs de provinces.

« La Compagnie a pareillement arrêté qu'il sera délivré à M. de Boileau mandement de la somme de cinquante-trois livres dix sols pour le remboursement des frais de ladite députation.

« Le tout nonobstant qu'il ait été déclaré par M. de Pioger qu'à son égard il étoit d'avis que, sans

entrer dans la discussion du plus ou du moins de validité du privilège dont se prévaut le sieur de Valville, il n'étoit nullement en règle avec cet hôtel de ville, ne le luy ayant point fait notiffier et n'en ayant point requis l'enregistrement, ce qui a mis cet hôtel de ville dans le cas d'accorder au sieur d'Alaincourt un privilège sans aucune restriction ni réserve des droits prétendus par ledit sieur Valville, que le sieur d'Alaincourt ayant dans cette confiance fait toutte dépense et contracté des engagements, il lui seroit impossible d'y satisfaire, qu'il est menacé d'une ruine entière et même de la perte de sa liberté, s'il est frustré de la faculté de jouir de son privilège, pourquoy mondit sieur de Pioger a opiné que la justice et l'humanité sont également intéressées à maintenir ledit sieur d'Alaincourt dans la jouissance du privilège qui lui a été accordé. »

En conformité de cette délibération, une lettre fut donc écrite à M. l'Intendant pour le prier de communiquer à l'hôtel de ville d'Abbeville la décision du ministre, relativement au droit qu'aurait le gouverneur général de la province d'accorder le privilège exclusif du théâtre.

Cette prétention mit le feu aux poudres, et, le 28 juin, l'intendant en référa au comte de Périgord, gouverneur de la province, dans les termes suivants :

« La même difficulté qui s'éleva au commencement de 1775 à l'hôtel de ville d'Amiens qui prétendoit avoir le droit d'accorder le privilège de la salle de spectacle, se présente aujourd'hui dans le corps municipal d'Abbeville, mais d'une manière bien plus brusque, parce que les têtes sont bien autrement exaltées à Abbeville qu'à Amiens. Les officiers

municipaux ont d'abord pris une délibération pour y consentir, ensuite ils ont témoigné des regrets et m'ont même député deux d'entre eux. Je leur ai parlé avec la fermeté que je montrerai toujours lorsqu'il s'agira des droits et prérogatives attachés, Monseigneur, à votre gouvernement. Ils sont retournés, il y a trois jours, à Abbeville, dans la disposition de recevoir la troupe de Valville ; mais j'ai été fort étonné de recevoir, dès le lendemain, une lettre du corps municipal par laquelle il me demande copie des ordres en vertu desquels vous êtes fondé à accorder le privilège des spectacles de votre gouvernement. Cette conduite est d'une indécence et d'une malhonnêteté révoltantes, et je suis persuadé, Monseigneur, que vous allez prendre des mesures pour rappeler ces officiers à leur devoir. Les officiers municipaux d'Amiens connaissent bien trop tout ce qu'ils vous doivent, Monseigneur, pour avoir osé demander les ordres du ministre ; mais ceux d'Abbeville ne se piquent pas d'une pareille délicatesse. J'ai occasion, plusieurs fois chaque année, de m'apercevoir de leur esprit d'indépendance et d'insubordination, et cependant leur ville est comblée des bienfaits que je leur ai procurés. Je suis d'avis, Monseigneur, que vous demandiez promptement à M. Amelot une lettre tranchante, pour terminer en votre faveur la mauvaise difficulté que font les officiers municipaux d'Abbeville. »

La lettre de M. Amelot fut vraisemblablement tranchante, ainsi que le demandait M. l'Intendant, car, dès la seconde huitaine de juillet, le sieur Valville arrivait à Abbeville avec sa troupe. Il n'eut pas toutefois lieu de se féliciter bien vivement d'avoir

obtenu gain de cause. L'administration municipale, contrainte et forcée, avait cédé ; mais l'autorité judiciaire fut mise en mouvement par les comédiens dépossédés, et Valville fut acculé à la ruine.

Le 16 juillet, il écrit à l'intendant pour l'informer qu'il a débuté la veille, avec un succès inouï, malgré les oppositions qui lui avaient été faites. « L'assemblée, dit-il, était belle ; nous avons donné les *Fausses confidences* et la *Fausse magie*. On a été transporté, enthousiasmé... Je suis obligé de convenir que, sans M. Boileau, lieutenant de maire, qui m'a servi avec force et vigueur, j'aurois eu de la peine à réussir, par les mauvaises chicanes que cette mauvaise troupe m'a faites. Ils sont bien conseillés, ils ne veulent pas partir. Au moment de commencer hier, ils m'ont fait signifier un appel de la sentence des magistrats et une défense de jouer, sous peine de 500 livres d'amende et de prison, si je passois outre. J'ai appelé sur le champ de leur opposition comme d'abus et d'incompétence au juge de la sénéchaussée auquel ils s'étoient adressés. Ils en rappellent, dit-on, au Parlement, et demandent des dommages-intérêts aux magistrats. »

Nous ne nous expliquons pas très bien la procédure qui a été suivie, et tout nous donne à penser que le sieur de Valville lui-même en parle comme un homme auquel ces matières sont peu familières ; mais nous ne pouvons nous arrêter à ce côté de la question. Poursuivons le récit des infortunes du malheureux directeur.

A cette même date du 16 juillet, il écrit une nouvelle lettre pour faire part des alarmes que lui a inspirées son procureur, « en m'apprenant, dit-il,

que ces gens-ci s'étoient pourvus au Parlement, et que, s'ils obtiennent, comme il le croit, un arrêt sur requête, je serai obligé d'y déférer et de rester avec ma troupe sans jouer, ce qui me ruineroit sans ressource. »

Le lendemain, 17 juillet, lettre plus pressante encore : « Mon épouse, mes enfants, toute ma troupe et moi, nous nous mettons à la merci de Monsieur l'Intendant, et le supplions de nous sauver d'une ruine totale... J'ai pris la liberté de vous adresser hier deux lettres qui vous mettent au fait de la démarche de ces malheureux-ci, trop bien conseillés par des gens qui ont juré que Monseigneur l'Intendant en aurait le démenti ; ils leur ont sacrifié quelques louis pour leur faire obtenir un arrêt sur requête, qui va me lier les bras et m'empêcher de représenter pendant la foire, si, par le crédit de Monseigneur, je n'obtiens pas sur le champ un arrêt du Conseil qui casse celui du Parlement... Mon intention étoit de vous dépêcher mon épouse en poste pour vous porter tout ceci plus promptement, mais elle étoit malheureusement présente lorsque mon procureur m'a annoncé hier cette manœuvre, et cela lui a causé une telle révolution qu'elle est fort mal et hors d'état de partir. J'ai beau lui représenter les bontés de Monseigneur, qui ne nous abandonne pas, que c'est même sa propre cause, je ne puis la rassurer. »

Comment cette question irritante s'est-elle terminée ? Nous avons le regret de n'avoir pu le découvrir. Il y a bien eu encore un échange de lettres entre l'intendant, le gouverneur et M. Amelot, qui se communiquent réciproquement leur opinion sur

l'affaire ; mais quelle en a été la solution ? Nous ne pouvons le dire.

Quoi qu'il en soit, il nous a paru intéressant de retracer ici, si sommairement que ce fût, le récit de cette petite lutte qui révèle de la part de nos magistrats municipaux une singulière indépendance, dont la manifestation ne saurait déplaire à ceux qui, comme nous, ont le souci des libertés communales.

Il semblerait que le malheureux directeur Valville eût dû être peu tenté de courir les chances d'une nouvelle épreuve. Et de fait, en compulsant les archives municipales, nous n'avons plus rencontré de requêtes émanant de lui à partir de cette terrible année 1783. Cependant, nous trouvons dans le *Registre aux délibérations,* à la date du 25 mars 1784, la preuve qu'il exploita encore notre scène pendant le carême de 1784. Cette fois, ce fut avec l'évêché qu'il donna l'occasion d'un nouveau conflit, lequel heureusement s'éteignit presque avant de naître. Le corps municipal lui avait imposé une représentation exceptionnelle au profit exclusif des pauvres, à raison des rigueurs de l'hiver, mais, en compensation, lui avait accordé le droit de donner une représentation supplémentaire le jour des Rameaux. L'évêque d'Amiens s'émut et fit des remontrances... Valville renonça gracieusement à cette représentation.

Dès lors, nous ne voyons plus reparaître Valville.

En 1785, les directeurs qui exploitent le théâtre d'Abbeville sont Douguy et Denis Senépart ; — en 1786, Denis Senépart, puis les frères Borsary ; — en 1787, Louis-Melchior Legrand qui, suivant acte passé par-devant Me Watel l'aîné le 24 juillet, cède son privilège au comédien Paul-Louis Rozemont,

auquel succède Armand-Antoine Belleval ; — en 1788, Antoine Desessement et Soland cadet ; — en 1789, la dame Naudet.

Le calme était revenu, et la bonne entente ne paraît plus avoir été troublée entre l'intendant de la province et le corps municipal d'Abbeville. Nous en avons une preuve dans les documents qui suivent. A la date du 2 mars 1787, une requête était adressée par les officiers municipaux d'Abbeville à l'intendant pour lui représenter « qu'ils étoient dans l'usage d'avoir la comédie le carême. Les troupes privilégiées de la province, disent-ils, après avoir passé l'hiver à Amiens, trouvent ordinairement avantageux de venir ici à cette époque. » Et ils exposent que le sieur Borsary menace de ne pas venir « pour nous forcer, disent-ils, à souffrir une augmentation dans le prix des places. » Et alors, quelques jours après, l'intendant écrit aux officiers municipaux d'Abbeville pour les informer « que le sieur Borsary abandonne sa prétention et va s'arranger avec eux pour conduire sa troupe dans leur ville. »

Malgré la bonne volonté de l'intendant, il est vraisemblable que l'affaire ne put être menée à bonne fin, car les archives municipales, ainsi que nous l'avons dit plus haut, ne mentionnent pour l'année 1787 que des autorisations accordées aux sieurs Legrand, Rozemont et Belleval ; on n'en voit aucune accordée cette année-là aux frères Borsary.

L'autorisation qui avait été accordée pour 1787 à la dame Naudet ne paraît pas d'ailleurs avoir été davantage suivie d'effet, au moins pour la saison d'hiver, ainsi qu'il appert de la délibération suivante prise le 6 février 1789 :

« Il a été par nous représenté qu'au désir d'un arrêté verbal de la Compagnie, il a été écrit lettre les derniers jours de janvier à la dame Naudet, directrice de la troupe privilégiée des comédiens de la province de Picardie, portant que si, dans les premiers jours de février, elle ne faisoit point en notre greffe elle-même ou par fondé de pouvoirs sa soumission de faire venir en cette ville sa troupe de comédie pour jouer tout le Carême, on prendroit son silence pour refus et on se pourvoiroit d'autre troupe ; — que la lettre lui aurait été remise par le sieur Jouvenel ; — que, malgré la promesse par elle faite de nous répondre, il paroit que son intention n'est pas de la réaliser.

« Pourquoy, prions la Compagnie de délibérer.

« La matière mise en délibération, la Compagnie, considérant que la dame Naudet n'a point obtempéré à la condition de faire sa soumission l'année dernière lors de la permission à elle accordée de jouer la comédie au mois de juillet dernier, et qu'elle ne paroit pas décidée à exécuter les obligations qu'elle a fait verballement, a arrêté qu'il sera écrit à M. le Comte de Périgord pour lui rendre compte de la conduite de la dame Naudet et le prier de vouloir bien nous autoriser à prendre avec telle troupe de comédiens qui nous conviendront des arrangements qui pourront assurer aux habitants des plaisirs certains aux différentes époques qui ont toujours été d'usage. »

La dame Naudet vint cependant à Abbeville pour la saison d'été, c'est-à-dire à l'époque de la foire. Mais on était alors en pleine effervescence révolutionnaire, et les représentations de sa troupe durent être interrompues par ordre de la municipalité, en

conformité de la délibération suivante prise par le corps municipal (séance du 31 juillet 1789).

« Il a été par nous représenté que nous avons rendu compte à la Compagnie que le 13 du présent mois nous avions cru devoir interrompre le spectacle deux et trois heures avant qu'il dût commencer, attendu qu'il nous étoit revenu que le peuple agité depuis quelques jours de mouvements séditieux avoit résolu ce jour-là de se porter à la porte de la salle de spectacle, de la troubler, et nous avons craint qu'il ne se porte à des insultes et violences envers les spectateurs et que même il n'occasionne de grands dommages dans les bâtiments de ladite salle, qu'alors la Compagnie a cru devoir nous prier de continuer quelques jours ladite interruption pour voir si les craintes pourroient se calmer et permettre sans danger la continuation du spectacle, que les mêmes motifs et raisons avoient aussy déterminé la Compagnie à interdire toutes espèces de jeux et spectacles d'usages pendant la durée de la foire; que, depuis les corps de cette ville assemblés pour délibérer sur les moyens de procurer au peuple une subsistance plus facile, moyen le plus expédient de calmer les troubles, l'un desdits corps a observé qu'il étoit peu convenable que, dans un temps de calamité publique, on autorise des spectacles et a réclamé formellement qu'ils fussent interdits tout le tems que dureroient les circonstances présentes; que cependant la dame Naudet, directrice de la comédie, nous pressoit journellement de lever ladite interdiction, pourquoy prions la Compagnie de délibérer.

« La matière mise en délibération, considérant les justes motifs qui ont continué l'interruption desdits

spectacles jusqu'à ce jour et ne croyant pas qu'il soit plus prudent de les permettre actuellement que par le passé, attendu les insurrections journalières du peuple, tantôt sur les grains, tantôt sur les habitations des gardes des gabelles, considérant aussy que le sentiment général des personnes sages qui ont occuppé et occuppent les charges de cette ville, notamment de ceux dont les soins procurent à cette ville les grains qui en écartent la disette, que leur sentiment, disons-nous, est qu'il est peu à propos et pourroit devenir dangereux de rouvrir les spectacles, considérant que la milice bourgeoise que l'on vient de mettre en activité est composée d'un grand nombre de personnes qui fréquentent les spectacles, que les circonstances qui pourroient les rappeller au service dont ils ont bien voulu se charger pouvant arriver pendant l'heure du spectacle, cela pourroit y occasionner une grande émotion, attendu l'incertitude des motifs qui exigeroient de les réunir à cet instant, que cette rumeur pourroit avoir les plus grands inconvénients si le peuple se portoit à leur sortie du spectacle, considérant enfin que telle malheureuse que puisse paroître la position de la dame Naudet, comme son entreprise est à ses risques et périls et fortune et sujette aux cas fortuits qui peuvent l'interrompre et la rendre désavantageuse, de même qu'elle auroit profité d'autres circonstances heureuses qui auroient amené la foule à son spectacle;

« Par ces motifs, la Compagnie a arrêté qu'il n'y auroit point de spectacle le reste du tems de la foire à écouler jusqu'à ce que les circonstances le permettent et qu'il en soit autrement ordonné, pourquoy il sera donné communication au greffe de la pré-

sente délibération et résolution à la dame Naudet à ce qu'elle n'en ignore et qu'elle pourvoie suivant qu'elle le jugera convenable à ses intérêts à transporter sa troupe ailleurs. »

Nous venons de retracer les débuts, parfois difficiles, de notre salle de spectacle. Nous voici maintenant arrivés à une époque de transformation profonde dans les institutions du pays ; le théâtre n'a pas échappé à cette transformation. Suivons la scène abbevilloise à travers les divers régimes qui se sont succédé de 1789 à nos jours.

Lc 4 473

LA

REINE RADEGONDE

PAR

M. ALFRED JULIA
Membre correspondant.

I

LA CAPTIVE

(519-537)

I

Après la mort de Clovis, ses quatre fils se partagèrent son royaume. C'était une coutume chez les Francs de diviser l'héritage paternel entre les enfants à parts égales. Il y eut donc quatre rois : Thierry régna sur Metz, en Austrasie, Clodomir sur Orléans, Childebert sur Paris, Clotaire sur Soissons, en Neustrie.

Les terres dévolues à chacun d'eux s'enchevêtraient les unes dans les autres. Certaines étaient même enclavées dans le domaine du roi voisin. A cette cause de querelles incessantes s'ajoutaient

d'autres motifs de désunion. Chacun des rois nourrissait l'ambition secrète de soumettre les quatre royaumes à son pouvoir. Clotaire eut plus tard cet avantage. Des trois fils que Clovis avait eus de Clotilde, il était le plus jeune et le plus énergique. Thierry, l'aîné de tous, fils d'une concubine inconnue, s'allia à Clotaire dans les circonstances suivantes :

De l'autre côté du Rhin, entre l'Elbe, le Danube, la Saale et le Weser, existait un royaume de Thuringe que s'étaient partagé les trois fils du roi Basin : Badéric, Hermanfroy et Berthaire. Ces princes appartenaient à la race germanique. Comme les chefs des Francs, ils aspiraient tous les trois à la domination. Insatiable d'honneurs et de richesses, Amalaberge, femme d'Hermnafroy, suggéra bientôt à son mari la coupable pensée de s'emparer de la part de ses frères. Elle commença par faire naître très habilement une querelle entre Berthaire et Hermanfroy. Les deux frères en vinrent aux mains, Berthaire fut vaincu et mis à mort. Enflée de ce succès, Amalaberge pressa son époux de marcher aussi contre Badéric. Le sort de Berthaire avait rendu celui-ci méfiant; il se tint sur ses gardes. Une puissante armée formée à la hâte devait opposer à l'usurpateur une vive résistance. Instruit de ces mesures de précaution, Hermanfroy jugea prudent de ne pas engager la partie tant qu'il serait réduit à ses seules forces. Il demanda donc et obtint bientôt après l'assistance du roi d'Austrasie. Pour l'intéresser à sa cause, il lui avait promis, s'ils étaient vainqueurs, de lui abandonner une partie de la Thuringe. Ses convoitises excitées par ce grossier appât, Thierry accourut à la tête de ses troupes.

Badéric battu, Hermanfroy refusa de tenir ses engagements. Indigné de cette perfidie, Thierry le quitta en proférant contre lui des menaces terribles.

Pour en prévenir les effets, Hermanfroy envahit traîtreusement l'Austrasie. Il la livra au pillage et à la dévastation avant que Thierry ait eu le temps d'organiser la défense. D'une férocité rare, même à cette époque barbare, les Thuringiens commirent des actes de véritable sauvagerie. Comme s'ils voulaient tarir le sang des Francs dans sa source, ils s'acharnèrent principalement sur la jeunesse et même sur l'enfance. Ils accrochèrent les petits garçons aux branches des arbres par le muscle de la cuisse et ils imaginèrent des supplices plus affreux encore pour exterminer les jeunes filles. Les unes attachées nues au cou de chevaux indomptés furent mises en pièces avant la fin de la course ; les autres couchées et maintenues par des pieux à crochets dans les ornières des chemins eurent les os broyés par les roues de chariots pesamment chargés, qu'on fit passer et repasser sur leurs corps.

De telles atrocités criaient vengeance. Thierry prépara longuement la sienne. Il se ménagea l'alliance des Saxons et s'assura de l'aide de son jeune frère, Clotaire. Les coalisés arrêtèrent ensemble le plan de leur expédition, ils franchirent ensuite les frontières de la Thuringe vers l'an 529.

Aux approches de tant d'ennemis, Hermanfroy usa d'un stratagème employé jadis dans les guerres gallo-romaines ; il fit creuser au travers des routes des fossés profonds qu'on recouvrit de branchages et de gazon. L'avant-garde des envahisseurs tomba dans le piège et fut massacrée, mais le gros de la

troupe sut l'éviter. Cette ruse avait toutefois excité la fureur des alliés à ce point qu'à la première rencontre l'armée d'Hermanfroy fut culbutée. Le triomphe complet des Saxons et des Francs ne se fit pas longtemps attendre.

S'étant promis de rayer la Thuringe de la liste des nations, ils exécutèrent ce dessein de manière à ce qu'elle ne pût jamais se relever de ses ruines. Les palais et les temples, préalablement dégarnis de l'or qui les ornait, devinrent la proie des flammes. L'incendie consuma les maisons des simples particuliers comme les demeures des grands. D'inexorables représailles furent exercées contre les personnes. Presque tous les chefs du royaume tombèrent sur les corps des nombreux serviteurs qui s'étaient dévoués à leur défense Une multitude de citoyens obscurs subit le même sort. Ceux qui échappèrent au fer des soldats restèrent assujettis à une dure captivité. Dans leur exaspération, les Francs se montrèrent inaccessibles à la pitié qu'auraient dû exciter en eux les scènes les plus attendrissantes. De respectables matrones les suppliaient de les épargner; ne pouvant y parvenir, elles embrassaient désespérément les piliers de leurs maisons; l'ennemi les en arrachait avec brutalité en les traînant par les cheveux. Quand les alliés procédèrent au partage des prisonniers, ils se firent un jeu cruel de séparer, malgré leurs prières et leurs larmes, les maris de leurs femmes, les frères de leurs sœurs, les enfants de leurs mères.

II

Parmi les captifs d'élite échus aux rois francs se trouvaient deux enfants de Berthaire : un fils et une fille. Radegonde, la jeune princesse, était alors dans sa onzième année. Sa raison précoce, mûrie par ses malheurs et ceux de sa famille, répandait sur son front un air de gravité bien au-dessus de son âge. Son exquise beauté devenait touchante lorsqu'une tristesse patriotique envahissait son âme en présence des vainqueurs de la Thuringe. Une noble fierté tempérée par un regard modeste mais digne, commandait le respect à Thierry et à Clotaire. Les deux frères subirent simultanément ce charme et ils ne prirent pas la peine de le dissimuler. Chacun émit la prétention de posséder cette prisonnière étrange, si jeune et déjà si imposante. La violence de leur désir éclata dans une querelle qui aurait dégénéré en combat si leurs compagnons d'armes ne les avaient décidés à remettre au sort le soin de trancher leur différend. Le sort favorisa Clotaire. Amèrement déçu dans son espoir, Thierry eut assez d'empire sur lui-même pour feindre la résignation. Le lendemain, sous un prétexte d'ordre politique, il fit prier son frère de venir conférer avec lui. Clotaire arrive. En descendant de cheval, il remarque des pieds de soldats entre la toile extérieure et la draperie intérieure de la tente de Thierry. Une troupe se cache là évidemment. Dans quel but ? Soupçonnant une embûche, Clotaire ordonne à son escorte de le suivre sous la tente. A l'air embarrassé de son frère, il acquiert

l'intime conviction d'un complot tramé contre sa vie dans l'intention de lui ravir la jeune Radegonde.

Pour inspirer des sentiments d'une telle ardeur, il fallait que la petite princesse exerçat sur l'imagination des deux rois barbares une de ces impressions pénétrantes qu'il est parfois difficile, même à des hommes sages, de surmonter. Son attitude seule calmait la fougue de Clotaire. Ce despote sans pitié, dont les mains étaient rougies du sang de ses oncles, de ses cousins et de ses neveux et dont l'incontinence n'avait jamais connu de frein, baissait maintenant le front devant une fillette de dix ans ! Il agit même envers elle avec une délicatesse qu'expliquent seules les incroyables contradictions du cœur humain. Voulant sans doute épargner à la pureté de son regard le spectacle de ses désordres, il lui assigna pour résidence son château d'Athies, où il la fit élever par des maîtres capables de développer les heureuses dispositions de son intelligence et de son cœur.

Pour se rendre compte des fruits que devait produire cette éducation, il n'est peut-être pas inutile de jeter ici un coup d'œil sur la société de l'époque.

III

L'Europe n'était qu'imparfaitement explorée. De l'Asie on ne connaissait guère que l'Arménie, les pays occupés aujourd'hui par la Turquie, l'Arabie, la Perse, les entours de la mer Caspienne et quelques contrées voisines de l'Inde. De l'Afrique, on n'avait découvert qu'une partie du littoral baigné par la Méditerranée, l'Egypte, l'Ethiopie avec quelques

régions vers le sud. Et pourtant, dans cet espace relativement étroit du globe, l'esprit humain s'était déjà manifesté avec un éclat que les siècles les plus vaniteux de leur savoir n'ont jamais pu dépasser. Sur le sol de la petite Grèce, dont les ramifications s'épanouissent comme un bouquet dans les mers chatoyantes de l'Orient, de grands génies avaient fleuri. Voisins de l'antique Egypte et des régions asiatiques habitées par les nations indiennes, les Grecs les avaient parcourues. Ils avaient rapporté de leurs voyages des connaissances merveilleuses des hommes et des choses. Puis, l'esprit imprégné de cette vapeur féconde qu'exhalaient les eaux chantantes de leurs fontaines, la sève de leurs bois sacrés et les vagues tièdes venant mourir en soupirant au fond de leurs golfes, ils avaient repris toutes ces acquisitions intellectuelles pour les soumettre à la puissance de leurs méditations et en extraire les principes de toutes les sciences et de tous les arts. Ce peuple si jeune dans le monde, qui savait donner à ses conceptions la forme du beau idéal, avait tout senti et tout pressenti. En scrutant les recoins de son histoire, nous sommes à la fois humiliés et confondus de voir que nos prétendues découvertes ne sont pour la plupart que des applications de ses rêves et que nos systèmes philosophiques, soi-disant nouveaux, sont les fruits mûris des idées dont ils avaient déjà déposé le germe dans le cerveau de l'humanité.

Mais voici venir un peuple d'une nature toute différente. C'est un peuple de proie. Son symbole se compose de l'aigle et de la louve. Il puise dans son égoïsme national et dans sa discipline militaire une

force matérielle extraordinaire. A sa naissance, il ne connaît d'autre art que celui de la guerre, d'autre domination que celle de la terreur qu'il inspire. S'élançant tout armé aux quatre coins du monde, il brise toutes les résistances et soumet l'univers. Une aristocratie ouverte fortement constituée, jalouse de sa liberté et de ses privilèges, obtient l'autorité gouvernementale par l'ascendant de son génie politique et fonde sa puissance sur un asservissement des peuples vaincus si savamment combiné qu'elle se fait ensuite de ses victimes des auxiliaires dévoués.

Avec l'accroissement de ses conquêtes, les richesses du peuple romain s'accumulent, mais ses mœurs se corrompent. Il emprunte aux nations domptées leurs arts et leurs vices, sans pouvoir leur communiquer ses anciennes vertus. A l'imitation des Grecs, il excelle bientôt dans la poésie et dans l'éloquence, dans la philosophie et dans l'architecture. Très habile pour acquérir et conserver ses biens, il fixe peu à peu les principes les plus certains de la science, du droit. En couvrant le monde de monuments magnifiques, de temples, de prétoires, d'établissements utiles, il développe une prospérité matérielle qui contribuerait beaucoup au bonheur des hommes s'il ne s'efforçait d'en détourner le cours à son profit par les calculs trop ingénieux d'une fiscalité sans entrailles.

Cette extrême avarice le perd. Les nations dépouillées par lui n'ont plus d'intérêt à sa défense. Elles n'opposent pas une barrière suffisante aux assauts des peuples barbares qui surgissent des profondeurs du monde inconnu pour venir se ruer contre ses frontières.

Les sentiments et les idées de deux des peuples antérieurement asservis avaient pénétré si intimement les idées et les sentiments des Romains que de cette fusion étaient nées deux civilisations distinctes : la civilisation néo-grecque ou byzantine et la civilisation gallo-romaine. Pendant près de cent cinquante ans, Byzance et Rome s'étaient disputé l'empire de la terre, tandis que dans le domaine moral le matérialisme païen avait lutté en désespéré, même à l'aide des persécutions, contre les progrès du jeune spiritualisme chrétien. Et dans ce temps, les barbares multipliaient leurs assauts. Rome avait succombé la première. Plus souple, plus habile, Byzance, devenue Constantinople, résistait encore.

Au milieu de ces terribles conflagrations, quel avait été le sort des belles-lettres ? Elles avaient successivement émigré d'Athènes à Rome, de Rome à Antioche, d'Antioche à Alexandrie ; d'Alexandrie elles étaient revenues en Italie, où elles se trouvaient maintenant dispersées à Rome, à Ravenne à Milan.

Le génie de la Gaule-Romaine envahie par les barbares n'aurait plus eu qu'à signer définitivement sa décadence intellectuelle et morale si le Christianisme, qui avait déjà jeté l'ancre du salut en Orient, n'était venu bientôt au secours de l'Occident. Abaissés par le culte de la matière, les Gallo-Romains étaient tombés dans la dégradation des âmes la plus repoussante. A cette ignominie avaient correspondu, comme les fruits naturels de l'avilissement des caractères, toutes les infirmités de l'esprit. Alors même qu'ils se retournaient vers la lumière pour y demander leur voie, la plupart n'ayant pas

la force de résister aux faux raisonnements, étaient tombés dans les ténèbres des hérésies, abîme d'autant plus dangereux qu'il se dissimulait sous les apparences de la vérité. Au moment où le peuple des Francs commençait à ranimer de son sang jeune et vigoureux les races dégénérées des Romains et des Gaulois, il s'était produit un temps d'arrêt très court dans l'évolution du monde moral. Clovis avait été sur le point d'hésiter. Allait-il persister dans sa religion nationale, le farouche panthéisme d'Odin, embrasser le paganisme ou s'égarer dans les erreurs du polythéisme d'Arius, triomphant sur la plus grande partie de l'ancien territoire des Gaules ? C'était alors que Dieu avait suscité une femme dont la foi chrétienne était illuminée par l'amour du vrai Dieu. Clotilde avait subjugué Clovis. Le front du fier Sicambre s'était courbé devant le Christ, qui, érigeant les Francs au rang de ses enfants d'adoption et de ministres de ses desseins *(gesta Dei per Francos)*, devait fonder avec eux une nation qui resterait la plus noble toutes les fois qu'elle remplirait le rôle glorieux de fille aînée de l'Eglise : la France.

IV

Jetée par les événements dramatiques de sa jeune existence au sein de cette société en formation la princesse Radegonde s'appliqua docilement à suivre la direction qu'un évêque, depuis canonisé, sut imprimer à sa vie intellectuelle et morale. Saint Médard, disciple du grand saint Remi, fils d'un des leudes de Childéric et d'une mère gallo-romaine,

tout deux fervents chrétiens, rehaussait encore le prestige d'une grande naissance par l'instruction d'un lettré et les plus douces vertus épiscopales. Il ne se borna pas à régénérer l'âme de Radegonde dans les eaux du baptême, il s'attacha également à orner son esprit des connaissances propres à lui inspirer l'amour du beau, cet associé inséparable du vrai bien. La langue latine, universellement parlée par les gens instruits, devint la langue courante de la princesse, qui apprit aussi la langue grecque, reléguée dans les sphères des hautes études classiques. Quelques rares chrétiens fortifiaient leur foi par la lecture des Pères de l'Eglise grecque, dont l'éloquence et les écrits avaient, au IVe siècle, répandu un si vif éclat sur la société convertie de l'empire d'Orient. Saint Médard voulut faire bénéficier son illustre élève de leur doctrine religieuse si pure ; il voulut aussi qu'à leur exemple elle fut initiée aux beaux traits des lettres profanes expurgées de tout ce que le paganisme avait vicié. Radegonde put lire les conseils suivants dans une lettre de saint Grégoire de Naziance à son fils : « Les livres des Grecs ont été composés sous l'inspiration d'un culte qui a consacré plus d'une erreur. Si des fables inventées par l'esprit de mensonge se recommandent par la parure du langage, on retiendra la forme, mais on répudiera la pensée ; pourvu que l'on brise l'idole, il est permis d'admirer son temple. » Et dans une autre lettre : « A ce vrai trésor de la vertu qui est bien à toi et sous ta garde, ajoute le vif éclat de la science. Poètes, historiens, orateurs au beau langage, philosophes aux pensées subtiles, étudie tout, mais avec un goût éclairé, recueillant ce qui est bon, reje-

tant ce qui ne l'est pas, à l'exemple de la sage abeille qui visite toutes les fleurs et de chacune sait extraire les sucs les plus doux, instruite qu'elle est à l'école seule de la nature.....

« Lorsque tu auras ainsi livré ton esprit aux nobles exercices de la science, applique-le aux lettres sacrées, et puise à la double source de l'ancienne et de la nouvelle loi et la règle de ta croyance et celle de tes mœurs. En avançant dans cette route mystérieuse, évite l'enflure du cœur. »

Grégoire de Naziance n'avait pas été seulement théologien, philosophe, moraliste, il était encore poète et poète d'une haute envolée. Quand on sait que Radegonde faisait de ses œuvres une de ses lectures favorites, quand on retrouve dans ses actes, comme nous le verrons plus tard, la trace incontestable de l'influence qu'exerça ce grand esprit sur ses sentiments, on est induit à penser qu'elle reçut une impression profonde en méditant sur ses poésies, d'une inspiration si haute, dans lesquelles il exaltait la tempérance et la pureté.

Avec les œuvres de saint Grégoire de Naziance, Radegonde lisait celles de saint Basile, de Césarée. Grégoire et Basile s'étaient rencontrés, au temps de leur adolescence, dans les écoles d'Athènes. Très laborieux, vivant à l'écart, fuyant les plaisirs grossiers et bruyants auxquels se laissaient entraîner la plupart des étudiants de leur âge, ne connaissant que deux chemins : celui de l'église et celui des écoles, ils s'adonnaient surtout à l'étude de l'éloquence. La conformité de leurs goûts les avait unis, celle de leurs pensées resserra dans la suite les liens de cette union.

Basile ne s'était pas borné à combattre l'avarice,

à proscrire le luxe, à flétrir l'intempérance, à recommander la pratique de la charité : il avait imaginé, le premier, le moyen de secourir certaines misères auxquelles n'avait pas su remédier la dureté ou l'indifférence du paganisme. Touché de l'abandon où se trouvaient les voyageurs sans asile, les pauvres malades qui mouraient faute de soins, les esclaves chassés par des maîtres impitoyables, lorsque les infirmités de la vieillesse ne leur permettaient plus de rendre des services, il ouvrit, aux portes de Césarée, un asile à toutes ces souffrances et fonda ainsi, à la plus grande gloire du Dieu des chrétiens, l'œuvre de la bienfaisance hospitalière. Cette initiative charitable de Basile démontrait à Radegonde la fécondité de l'action religieuse.

Elle apprenait pareillement quel ascendant peut acquérir la force morale sur la puissance temporelle en lisant le grand acte de saint Ambroise lorsqu'il avait interdit au péril de sa vie l'entrée de la basilique de Milan à l'empereur Théodose, en punition du massacre de Thessalonique.

Radegonde prenait aussi un vif intérêt à la lecture des écrits de saint Jérôme, ce chrétien inquiet et tendre, d'une éloquence si persuasive qu'elle détermina d'illustres Romaines à renoncer à toutes les séductions du monde et à tout le pouvoir que donnent les richesses, pour consacrer leur vie au soulagement des malheureux et des pauvres sous les voûtes discrètes des hôpitaux ou des monastères. Et ne semble-t-il pas qu'elle se soit appliqué cette douce objurgation de Jérôme à son ami Héliodore : « Que fais-tu dans le siècle, mon frère, avec une âme si supérieure au monde ? »

Elle suivait enfin avec une égale soumission les conseils de saint Augustin, l'évêque d'Hippone, génie d'une si vaste envergure qu'il planait sur l'Occident comme sur l'Orient, et qu'il devint le grand régulateur des études pendant tout le moyen-âge.

Parmi ces personnages sacrés, il y en avait un surtout dont les miracles et les vertus vivaient dans le souvenir des fidèles en les pénétrant d'une si profonde vénération que les pèlerins de toute la chrétienté venaient à Tours prier sur son tombeau. On a déjà prononcé le nom de saint Martin, l'apôtre des Gaules.

Radegonde ne séparait pas la mémoire de saint Martin du souvenir de saint Hilaire de Poitiers, un des auteurs que saint Médard lui avait mis également entre les mains. Elle aimait en lui la douceur de sa morale et la vigueur de son apostolat. Si la lecture de son commentaire des psaumes appelé : « Le céleste entretien de l'espèce humaine, » la faisait tomber en des ravissements extatiques, le courage déployé par saint Hilaire, principalement contre l'empereur Constance, pour combattre l'arianisme et faire triompher le symbole de Nicée, communiquait à son âme une force dont les effets se firent sentir bien souvent dans le cours de sa vie.

V

Les professeurs de la princesse, engagés tous plus ou moins dans la grande société d'institution divine qu'on appelle l'Eglise, ne se contentèrent pas d'orner

son esprit des connaissances dont l'ensemble constituait ce que l'on considérait alors comme l'instruction la plus complète. Jusqu'à l'âge de dix-huit ans, ils mirent surtout leurs soins à lui former une âme chrétienne.

Cet enseignement littéraire et religieux ne manqua pas de produire les résultats qu'on en attendait. Devenue grande jeune fille, Radegonde marcha d'un pas assuré dans la voie de la perfection. Profondément pieuse, elle se donna la mission de répandre autour d'elle une atmosphère de piété.

Sa gravité naturelle était maintenant tempérée par cet air de douceur que la pratique de la religion bien comprise imprime sur le visage des fidèles. La beauté de ses traits, l'élégance de ses gestes, l'aisance de ses mouvements la rendaient tout à fait gracieuse. Son affabilité lui gagnait les cœurs, sa foi lui asservissait les âmes. Deux des jeunes filles qui l'entouraient lui vouèrent une de ces amitiés enthousiastes qui ne s'éteignent qu'avec la vie, parce qu'elles sont fondées sur une estime justifiée. Elles s'appelaient Baudonivie et Agnès. Comme toutes les femmes nobles de leur temps, toutes trois se livraient ensemble à certains travaux manuels, notamment à l'art de la broderie, sous la direction d'une dame du palais nommée Pia. Elles s'occupaient ensuite à parer l'autel de la chapelle et veillaient à la propreté du saint lieu. Radegonde ne dédaignait pas de prendre parfois le balai dans ses mains princières et de balayer le pavé du chœur. Par esprit d'humilité, elle accomplissait des besognes encore plus rebutantes. S'entourant des enfants pauvres du pays, elle leur lavait le visage et les mains, démê-

lait leur chevelure embrouillée et les couvrait de vêtements à la confection desquels elle avait participé. Elle leur servait ensuite leur repas elle-même et après avoir pourvu ainsi aux besoins de leur corps, elle prenait soin de leur intelligence, en leur montrant à lire et à écrire, et de leur âme, en leur enseignant les vérités de la religion. Aux jours de fête, elle organisait des processions avec le concours d'un jeune clerc nommé Samuël, qui la servit fidèlement jusqu'à la fin de ses jours.

VI

Pendant que Radegonde s'efforçait d'acquérir la plus grande élévation morale que notre faible humanité puisse atteindre, que se passait-il à la cour de Clotaire?

La nature du barbare y était en perpétuel conflit avec l'esprit du christianisme; celui-ci touchait les cœurs, il ne commandait pas encore aux volontés. Il se traduisait quelquefois en actions isolées qui portaient le cachet de son excellence, mais il ne régnait pas en maître. Un désordre universel bouleversait le sol de la Gaule. Les peuples étaient féroces, les souverains furieux, les hérétiques vivaient en guerre ouverte avec les fidèles et, au milieu de cette confusion, le goût des lettres disparaissait peu à peu dans le naufrage de la société antique. Barbares et Gallo-Romains violaient à l'envi les lois de l'humanité. Sauvages, mais non corrompus, quand ils avaient franchi le Rhin, les Francs ne tardèrent pas à être initiés par les Gallo-

Romains à toutes les ignominies d'une dépravation raffinée. Ceux-ci s'étaient vengés de leur défaite en communiquant leurs vices à leurs vainqueurs. Les uns et les autres contractaient dans les abaissements de la volupté une cruauté que les grands mettaient au service de leur ambition et les petits au service de leurs rancunes. En embrassant le christianisme, Clovis avait inconsciemment assuré l'unité religieuse de son royaume ; il s'était surtout proposé d'obtenir la soumission des peuples égarés dans l'erreur de l'arianisme. Sa victoire sur les Visigoths consacra cette politique. Il restait toutefois autour de lui quelques tribus franques indépendantes, gouvernées par des princes de sa famille qui cherchaient à s'affranchir de sa souveraineté. On sait qu'il les soumit à sa puissance en faisant périr de mort violente leurs chefs, ses parents.

Pour consommer ces assassinats, il avait lui-même trempé ses mains dans le sang et s'était fait aider par Clotaire, son plus jeune fils, dont l'indomptable énergie plaisait à sa fierté paternelle. Clotaire avait appris ainsi à se débarrasser sans scrupule et sans remords de tous ceux qui pouvaient le gêner dans la réalisation de ses convoitises. Après la mort de son frère Clodomir, roi d'Orléans, il s'était rendu à Paris et avait plongé son poignard dans le cœur de ses deux neveux, sans éprouver un sentiment de pitié. Il avait ensuite partagé leurs états avec son autre frère et complice Childebert.

L'incontinence du roi de Neustrie égalait sa férocité. Au mépris des prescriptions de l'Eglise qui interdisaient la polygamie, il avait épousé à la mode franque, plusieurs femmes dont la plupart vécurent

simultanément dans son palais à côté d'un grand nombre de concubines. L'une d'elles était Gondioque, la veuve de Clodomir, dont il venait de massacrer les enfants ; elle mourut peu de temps après. Clotaire épousa ensuite Ingonde, jeune fille de basse naissance, mais d'une grande beauté physique. Il en eut six enfants. Cette Ingonde avait une sœur nommée Arégonde qu'elle aimait beaucoup. Elle pria un jour le roi de la marier à un homme puissant et sage. Clotaire alla voir Arégonde, s'éprit d'elle et l'épousa, disant ensuite à Ingonde qu'il avait réalisé ses désirs, attendu qu'il ne pourrait trouver dans son royaume un homme plus sage et plus puissant que lui. Il épousa plus tard une femme nommée Chansène qui paraît avoir partagé la faveur royale en même temps que les deux précédentes. Il serait superflu d'ajouter que ces mariages n'avaient pas été consacrés par l'Eglise.

Quand il n'était pas engagé dans une guerre, Clotaire partageait son temps entre les festins, les jeux, la chasse et la pêche. Il possédait plusieurs maisons de campagne dans lesquelles on conservait les produits agricoles du domaine qui les entourait. Le roi, suivi de sa cour, se rendait de l'une à l'autre pour consommer ses provisions sur place. Il avait toutefois une préférence marquée pour sa villa de Braines située à quelques lieues de Soissons. Il y accumulait ses richesses en or monnayé, en pièces d'orfèvrerie, en bijoux, en pierres précieuses.

Selon toute probabilité, il rendait parfois des visites à Radegonde. Athies était primitivement une simple villa. Sa situation sur une hauteur avait déterminé le souverain à la convertir en une sorte

de forteresse ceinte de murailles. Radegonde y était prisonnière. Néanmoins, les habitants avaient reçu l'ordre de la traiter suivant son rang. Autour de son palais se pressaient de nombreuses habitations occupées par les officiers de la place, les agents du fisc, tout un peuple de colons et de serfs. Clotaire n'avait jamais manifesté à sa captive son intention de l'épouser. Elle avait donc pu croire, lorsqu'il arrivait à Athies, qu'il venait inspecter seulement un de ses domaines fortifiés. Dans la pensée qu'elle pourrait disposer librement d'elle-même, elle se préparait à subir, pour sa foi, les supplices infligés aux saints dont elle lisait les histoires, et avait résolu d'embrasser, en attendant, la vie monastique.

Bien que les moines se fussent établis dans les Gaules depuis peu de temps, ils avaient déjà fait de grandes choses. Défricher les forêts, cultiver les terres, créer des jardins, faire jaillir des sources, construire des monastères dans lesquels ils s'efforçaient de renouer la tradition interrompue des arts et des sciences, soigner les malades, secourir les pauvres, maintenir les peuples dans l'obéissance en leur inspirant l'esprit de soumission, adoucir leurs souffrances en leur prêchant la résignation, s'élever avec force contre la tyrannie des grands, leur recommander la justice, la continence, une existence noble et digne, telle était la mission dont les moines poursuivaient l'accomplissement avec une persévérance, un courage, une vertu qui imposaient même aux rois les plus barbares. Au cours de leurs parties de chasse contre les bêtes fauves, ceux-ci rencontraient souvent au fond des forêts soit des ermites, soit des sociétés de cénobites. La vie de ces solitaires au

milieu de leurs admirables travaux leur inspirait une crainte surnaturelle, en tout cas, une profonde vénération. Malgré les abominables défauts de leur nature encore à demi sauvage, ces souverains étaient foncièrement croyants ; ils respectaient les moines et les évêques comme les représentants de Dieu sur la terre. L'ascendant extraordinaire que les grands abbés et ceux des membres du clergé qui menaient une vie édifiante exerçaient sur leur esprit contribua pour une large part à améliorer leurs mœurs, à combattre leurs passions, à mettre un frein à leurs violences, à diminuer leurs désordres.

Radegonde avait donc pu, sans sortir de sa retraite et rien qu'en prêtant l'oreille aux récits qu'on lui faisait, apprécier les avantages moraux de la vie religieuse sur la liberté de la vie mondaine. Son choix était donc fait. Elle examinait les moyens qu'elle pourrait employer pour exécuter sa résolution, lorsqu'elle reçut l'ordre de Clotaire de se rendre à Vitry-en-Artois, où leur mariage devait être immédiatement célébré.

II

LA REINE

(537-544)

VII

Cet ordre causa un saisissement inexprimable à la jeune princesse. Ses pieux desseins s'écroulaient en un instant; il lui fallait renoncer même à la vie si douce qu'elle avait menée jusqu'à ce jour. Cette prison d'Athies transformée en un lieu de délices par ses études et la pratique de toutes les vertus, il lui était interdit d'y rester. Toute captive qu'elle fût, elle y régnait en souveraine adorée. Son pouvoir ne s'exerçant que par des bienfaits, la soumission de ses sujets n'avait d'autre mobile que leur amour. Leur petit nombre rendait son action féconde. Chacun pouvait la voir, l'entendre, l'approcher, lui exposer ses besoins, lui demander ses conseils, profiter de la rectitude de sa raison comme des aspirations de son cœur. Elle allait donc manquer à son peuple autant que son peuple allait lui manquer.

Si du moins, en montant sur une plus vaste scène, le bien qu'elle pouvait faire devait répondre en efficacité à ce qu'il gagnerait en étendue, la reine de Neustrie aurait puisé des consolations dans un

dévouement à la hauteur de toutes les souffrances.

Mais Radegonde ne se faisait pas illusion. Elle avait passé son enfance dans les cours barbares, elle en connaissait les agitations et les intrigues. Sa propre expérience, éclairée par l'observation et par les enseignements de l'histoire, lui avait dit à quelles bassesses l'ambition entraînait les courtisans, sous quelles formes menteuses ils cachaient leurs mauvaises mœurs, de quelles trahisons on pouvait être victime, même à l'abri du trône, quelles viles embûches la délation et la perfidie tendaient à l'innocence et à la candeur.

D'un autre côté, le caractère implacable de Clotaire n'était pas fait pour la rassurer. Son seigneur lui laisserait-il une parcelle de pouvoir ? Parviendrait-elle à faire luire une lueur de justice dans cette âme obscurcie par l'abus d'une puissance qu'il n'avait jamais soumise au contrôle de sa conscience ? Et quelle place occuperait-elle sur un trône où plusieurs femmes s'étaient assises simultanément ? Ingonde, la dernière survivante des épouses de Clotaire, était morte, il est vrai. Le roi allait faire à Radegonde le grand honneur de purifier le siège royal en le partageant avec elle seule. Mais ces honnêtes dispositions pouvaient changer et rien ne lui garantissait que la gloire de la reine ne serait pas ternie un jour par la rivalité de concubines triomphantes.

VIII

Ces réflexions se pressaient tumultueusement dans l'esprit de la jeune fille. Insensible aux plaisirs

mondains, dépourvue de toute vanité, ne reconnaissant à la richesse d'autre avantage que celui de pouvoir procurer le mérite de l'aumône, elle retourna sa situation dans tous les sens et n'y trouva qu'une issue : la fuite.

Radegonde était douée d'une volonté agissante. Sitôt conçu, son dessein fut exécuté avec une ferme et prompte résolution. Elle rassembla quelques serviteurs dévoués, choisit parmi ses femmes celles qu'elle chérissait le plus et s'échappa du château d'Athies pendant la nuit. On ne sait pas au juste dans quelle solitude elle courut se cacher ; tout porte à croire que ce fût dans les environs de Péronne. Quoiqu'il en soit, elle faisait preuve d'une grande naïveté en croyant qu'elle pourrait se soustraire longtemps aux recherches de Clotaire. Sa retraite fut bientôt découverte, en effet, et elle se vit contrainte d'aller rejoindre le roi, sous respectueuse, mais bonne escorte.

Les noces solennelles des rois francs se faisaient en grand apparat. Celles de Clotaire et de Radegonde durent être exceptionnellement pompeuses. La religion fut appelée à les bénir. Saint Médard, le directeur des études de la reine et son père spirituel, appela les bénédictions du ciel sur les royaux époux.

Dès son apparition à la cour, Radegonde produisit un effet considérable. On n'avait jamais vu tant de grâce rehausser tant de beauté, tant de majesté répandue sur un front aussi jeune, tant de noblesse dans un maintien aussi simple et aussi naturel. Obligée de contracter une union à laquelle son cœur ne prenait aucune part, la jeune fille avait puisé les règles de sa conduite dans les principes de

la morale chrétienne; elle avait vu dans cette obligation un ordre de Dieu. « *Fiat voluntas tua!* » s'écria-t-elle, et dès lors son devoir fut tout tracé. Au lieu de marcher à l'autel comme une victime expiatoire, elle s'en approcha en femme bien née, qui accepte avec une résignation vaillante une situation qu'elle ne saurait éluder. Elle se prêta même bénévolement à toutes les fêtes que, dans l'enivrement de son bonheur, Clotaire fit célébrer pendant cette période de temps appelée plus tard, par la reconnaissance des jeunes époux désabusés, la « lune de miel. »

Aussi heureux que leur roi les grands du royaume virent dès lors en espérance une ère de félicité s'ouvrir devant eux. Quant au peuple, ravi en admiration par la beauté et les libéralités de sa nouvelle et jeune reine, il lui donna son cœur avec cette spontanéité de sentiments qui rend si touchant l'amour des petits pour les princes, dont la bonté sait faire pardonner la redoutable puissance.

IX

Cependant sous cette concorde de surface, couvaient des causes de dissentiment entre la reine et son époux Clotaire et la société franque. La joie bruyante et les plaisirs grossiers de ces barbares ne pouvaient longtemps convenir à Radegonde. Elle aimait trop le recueillement de l'âme et la culture de l'esprit pour se complaire longtemps dans les dissipations de cette existence désordonnée. Grands mangeurs de venaison, grands buveurs de boissons

excitantes, les nobles francs prolongeaient leurs banquets très avant dans la nuit. Sous l'influence d'un commencement d'ivresse, ils s'oubliaient dans une liberté de propos que la contenance digne et froide de la reine ne parvenait pas toujours à réprimer. Radegonde en souffrit longtemps en silence. Elle dut enfin s'en ouvrir à Clotaire, qui ne pouvant la blâmer, se trouva placé ainsi entre le respectueux amour que lui inspirait sa femme et la nécessité de ménager la farouche susceptibilité de ses leudes ou compagnons d'armes. Il savait que le chef de sa race avait été élevé sur le bouclier royal au bruit d'un retentissant cliquetis d'épées, symbole du droit que se réservaient ces fiers capitaines de faire et de défaire leurs princes; il ne pouvait donc rompre brutalement en visière à des mœurs qui, du reste, étaient aussi les siennes. Les deux époux tombèrent d'accord pour établir une sorte de compromis. Il fut convenu que lorsque la licence des propos dépasserait les bornes permises ou quand le festin en se prolongeant deviendrait pour la reine une insupportable fatigue, elle quitterait discrètement la table avec le consentement tacite de son seigneur et maître.

Radegonde se rendait alors soit dans son oratoire, soit dans l'église la plus voisine. Goûtant là pleinement la paix du cœur et de la conscience que Dieu donne à ses fervents, elle priait cette lumière des lumières de faire pénétrer les lueurs de sa grâce dans les épaisses ténèbres intellectuelles et morales du roi et de ses nobles sujets.

Les courtisans finirent par remarquer les fréquentes absences de la reine et par en comprendre

les motifs. Cette attitude leur infligeait un blâme indirect, qui devait inévitablement les blesser. Aussi la déception fut-elle grande dans l'entourage de Clotaire.

Ses amis les plus modéres et les plus sages éprouvèrent aussi un désappointement. Ils ayaient espéré que la jeune reine introduirait un élément de plaisir nouveau dans les assemblées. Sa gracieuse beauté, la distinction de ses manières, les agréments de son esprit avaient brillé comme une promesse de rénovation sociale, une aurore de progrès, une école de délicatesse, un exemple de jouissances plus affinées, plus élevées.

Il serait difficile de contester que cet espoir avait dû être aussi celui du roi. Comment expliquer par d'autres motifs le soin qu'il avait pris de l'instruction et de l'éducation de sa captive? Il avait certainement rêvé de rompre avec ses habitudes dissolues en s'associant une compagne qui aurait été l'ornement de la cour, la grâce du trône, l'idole de la nation, le sourire de ses joies, le baume de ses peines, son soutien et sa consolation dans ses épreuves.

On n'est pas fondé à penser que Radegonde n'ait pas essayé de réaliser ce programme. Le parti pris par elle d'accepter sa nouvelle situation, après l'inanité de sa fuite, ne marque-t-il pas suffisamment qu'elle avait compris la grandeur d'un rôle qui convenait à sa nature généreuse? Si elle ne réussit pas à le remplir, à quelle cause convient-il d'attribuer l'insuccès de sa tentative? Il faut croire à son honneur qu'elle plaça son idéal trop haut pour être aperçu de ses sujets et qu'elle se heurta à des obstacles insurmontables dont quelques-uns pre-

naient leur racine au fond d'elle. Les traits distinctifs de son caractère étaient la douceur et la droiture. Les barbares, au contraire, se signalaient surtout par la ruse et la violence. Comment les qualités de la reine auraient-elles pu agir sur des natures perfides, qui le plus souvent ne faisaient des promesses que pour les trahir, ne prêtaient des serments que pour les violer ? Chez eux, les intrigues, les jalousies, les haines se dissimulaient sous des dehors obséquieux qui servaient à tendre des pièges et à préparer sourdement d'inexorables vengeances. Qu'on pénètre dans les profondeurs de ces âmes troublées par les mauvaises passions, l'on comprendra l'irrémédiable incompatibilité d'humeur qui finit par se déclarer entre Radegonde et les Neustriens.

Non contente de mener en plein jour une vie de renoncement, absorbée par la prière, elle se levait furtivement la nuit pour faire ses dévotions, même pendant les rigueurs de l'hiver et quand elle regagnait sans bruit la couche nuptiale, toute transie de froid, si Clotaire se réveillait, il trouvait à côté de lui, prétendait-il, « non pas une femme, mais un glaçon. » « — C'est une insensée ! disaient tout bas les courtisans. » — « Ce n'est pas une reine que j'ai épousée, s'écriait parfois Clotaire, avec amertume, c'est une nonne. »

X

Et, en effet, il y avait de la religieuse dans cette souveraine. En conservant la majesté du rang suprême, elle s'efforçait d'exclure toute recherche de

sa parure. Si elle recevait des louanges à l'occasion d'un de ses riches atours qui faisaient si bien valoir sa beauté, elle s'empressait de les quitter pour en offrir les ornements précieux à une église. Réduite ainsi à une élégante simplicité, elle n'en était, il est vrai, que plus imposante, mais elle offusquait la vanité des Neustriennes qui prisaient surtout dans la toilette, l'éclat et le clinquant. Elle consacrait les économies réalisées de cette façon au secours des pauvres et au soulagement des malades. Au lieu de s'adonner aux plaisirs, elle employait son temps à broder des vêtements épiscopaux ou à confectionner des cierges pour éclairer pendant la nuit l'obscurité des sanctuaires.

De même qu'elle plaçait « le roi du ciel bien au-dessus des rois de la terre, » elle manifestait à ses ministres une vénération qu'elle n'accordait pas aux fonctionnaires d'Etat. Lorsqu'un évêque venait à la cour, elle lui faisait l'accueil d'une servante de Dieu pleine d'humilité et de soumission. Après avoir lavé elle-même ses pieds, suivant la coutume antique, elle se complaisait dans sa conversation qu'elle amenait toujours sur des sujets religieux et ne le laissait point partir sans le combler de présents.

C'était un usage constant chez les rois mérovingiens d'offrir à la reine, au lendemain des noces, une dotation importante. On appelait cette libéralité « le don du matin. » Dans ce présent, étaient ordinairement compris de grands domaines. La tradition symbolique de la propriété à l'épouse s'opérait par la présentation de rameaux verts cueillis dans chacune des terres. Par une de ces attentions délicates qui n'étaient pas rares chez Clotaire, un des rameaux

offerts à Radegonde avait été cueilli dans les jardins d'Athies. A cette vue, la jeune reine avait éprouvé une joie profonde. Elle devenait ainsi propriétaire des lieux qui lui étaient les plus chers après le sol natal. Quel bonheur de pouvoir se retirer quelquefois au fond de ce château où elle avait passé les jours relativement heureux de sa captivité ! Elle y avait joui de tant de liberté ; elle y avait tant appris, tant médité, tant prié ; elle s'était attachée si cordialement aux compagnes de son adolescence et aux bénéficiaires de sa charité, qu'elle y rentrerait comme dans une seconde patrie perdue et retrouvée.

Toutes les fois qu'elle pouvait s'absenter de la cour, elle s'empressait de s'y rendre. A l'exemple de Basile de Césarée, elle y fonda un hospice pour les femmes indigentes et un hôpital pour les malades. Déposant son diadème, à la porte, elle distribuait des vêtements, préparait des remèdes, pansait les plaies, s'exerçait à rendre aux malades les soins les plus répugnants. Et en agissant ainsi elle ne cédait pas au sentiment toujours un peu égoïste de la bienfaisance, qui n'a d'autre mobile que le soulagement de l'humanité dont on fait soi-même partie. Elle avait surtout le désir de s'anéantir devant Dieu et de secourir dans le corps des infirmes et des malades « le corps même de Jésus-Christ souffrant. »

XI

Radegonde faisait néanmoins acte de reine toutes les fois qu'elle trouvait l'occasion d'ériger la toute-

puissance en auxiliaire de la piété ou de la charité. Un jour qu'elle traversait les cours du château de Péronne, elle entendit plusieurs voix pousser des plaintes qui ressemblaient à des supplications. Ayant appris que des prisonniers d'Etat venaient de faire ainsi un bruyant appel à sa clémence, elle fut émue de compassion, car elle n'ignorait pas combien peu de garanties offrait aux accusés la justice de son temps. Ne pouvant s'arroger le droit de grâce, elle garda prudemment le silence, mais le lendemain les portes des cachots s'ouvrirent comme par enchantement et les prisonniers pensant qu'ils devaient la liberté à son intervention miraculeuse sortirent du château en lui rendant des actions de grâces.

Un autre jour, elle n'hésita pas à prendre une décision arbitraire dans l'intérêt de la foi qu'elle vit outragée. On ne connaissait pas alors ces attitudes d'abstention qui sous le nom de tolérance ne cachent le plus souvent pour la religion qu'un esprit d'indifférence et parfois de dédain.

Elle était en cours de visites à la campagne lorsqu'elle aperçut sur son chemin un temple païen que fréquentaient des paysans des environs restés idolâtres. Douloureusement stupéfaite de voir que ces malheureux étaient encore privés des douceurs et des consolations de la vérité chrétienne, elle donna l'ordre à son escorte de mettre le feu au temple. A la vue de la flamme et de la fumée les habitants de ces parages accourent armés de bâtons et de glaives. Ils lui reprochent avec des cris de colère un acte qu'ils considèrent comme une profanation. Plusieurs vont jusqu'à brandir leurs armes en proférant des menaces. Sans s'émouvoir, Radegonde, seule en

avant de sa suite, demeure impassible sur son cheval immobile. Quand l'asile de l'idolâtrie est entièrement consumé, elle commande du geste le silence à cette foule mutinée, et prend la parole pour lui exposer les motifs de sa détermination. Son éloquence douce et forte à la fois, l'élégance et la simplicité de son langage, la grâce persuasive de son discours, la pureté de ses intentions pénètrent ces cœurs incultes à ce point que, par un revirement soudain, la foule se prosterne à ses pieds, promet de se convertir et remercie le ciel de lui avoir donné une si noble reine.

Ce fut surtout auprès de Clotaire qu'elle eut bien des fois l'occasion de déployer toutes les ressources de son élocution facile et convaincante. Sa compatissante bonté ne pouvait admettre l'exécution d'une sentence capitale. Elle faisait alors le siège de la justice du roi et prononçait de véritables plaidoyers en faveur du condamné. Clotaire n'était pas homme à se laisser attendrir ; il commençait par repousser la requête de la suppliante, mais celle-ci persistait avec une puissance d'argumentation si touchante, elle puisait dans les émotions de sa belle âme des inspirations si pressantes que le roi charmé par tant de bonté et séduit par tant d'esprit consentait à faire grâce.

D'autres fois, c'était en sa propre faveur qu'elle devait faire appel au pouvoir de son éloquence, pour apaiser les terribles emportements de Clotaire. Les sujets de dissentiment déjà signalés ne faisaient que s'accroître. Loin de condescendre aux vœux de son époux en faisant des concessions aux habitudes de la cour, Radegonde se livrait au contraire à des pra-

tiques religieuses de plus en plus rigoureuses. Elle s'imposait des abstinences excessives même dans les repas officiels. Les courtisans considéraient l'intempérance comme un hommage à rendre aux royaux amphitryons; ils jugeaient donc sévèrement une manière d'être qui décidément semblait une condamnation publique, presque une flétrissure de leurs usages. Pendant le carême, les austérités de Radegonde redoublaient encore. Elle glissait sous ses vêtements un cilice qui infligeait à son corps de douloureuses blessures. Clotaire trouvait ces dévotions ridicules et ne s'en cachait pas. S'il s'en plaignait à ses familiers, ceux-ci l'approuvaient sincèrement. Ils profitaient de cette disposition d'esprit pour l'exciter contre la reine en faisant valoir une circonstance propre à blesser l'orgueil d'un roi. Radegonde paraissait frappée d'une irrémédiable stérilité. Ses ennemis insinuaient habilement à Clotaire que cette impuissance venait de ses abstinences, lesquelles pouvaient nuire aux intérêts du trône. Tout barbare qu'il fût, il n'était pas sans se rendre compte des qualités que la maternité développe au cœur d'une femme vertueuse ; les accommodements qu'il ne pouvait obtenir pour lui, elle les aurait sans doute consentis pour son enfant. Or, il fallait renoncer à cet espoir d'un rapprochement possible.

Ces causes de désaccord élargissaient tous les jours les distances qui séparaient les deux époux. De là, des discussions dégénérant en disputes dans la bouche de Clotaire. Le naturel du roi de Neustrie, longtemps refoulé, remontait à la surface de son caractère et se montrait alors dans toute sa hideur. Cette femme toujours aimée et souvent admirée, il

l'accablait d'injures qui ne seraient peut-être pas sorties de la bouche du dernier de ses sujets. Par une habile tactique, Radegonde ne lui opposait pas un silence dédaigneux dont l'effet certain eût été d'envenimer sa colère. Elle lui répondait avec douceur, lui démontrait combien la majesté royale perdait de son prestige dans cet oubli d'elle-même, et l'amenait peu à peu à reconnaître qu'il s'amoindrissait en se mettant en fureur. Parvenant ainsi à le désarmer de son courroux, elle le domptait enfin par l'éloquence d'une parole que la tremblante émotion de la voix rendait d'une grâce irrésistible.

XII

Un jour vint cependant où une détestable action de Clotaire devait produire une rupture éclatante entre deux natures aussi disparates. Il s'agit d'un événement dont les véritables causes sont restées cachées dans les obscurités de l'histoire. Radegonde, nous l'avons dit, avait un jeune frère emmené captif avec elle. Les annales mérovingiennes n'ont pas enregistré le nom de ce prince. Elles ne nous fournissent des renseignements ni sur sa manière de vivre, ni sur son caractère. On sait seulement qu'il avait été élevé à la cour avec les fils du roi et que sa sœur le chérissait. Il avait, paraît-il, formé le projet de s'enfuir à Constantinople. Dans quel but? On l'ignore. Il n'est pas probable, comme quelques-uns l'ont cru, que ce fût le seul désir de se rapprocher d'Amalaberge, sa tante, et d'Amalafroy, son cousin, auxquels l'empereur d'Orient avait offert une

hospitalité honorable. N'était-il pas mieux auprès de sa sœur, la reine des Francs de Neustrie? D'autres ont pensé qu'il avait eu pour mobile des visées politiques. Cette dernière opinion n'a rien d'invraisemblable. L'empereur Justinien régnait alors à Constantinople. Sauf la Gaule et une partie de l'Espagne, il avait reconquis sur les barbares les provinces perdues en Afrique et en Italie. A l'illustration de ses armes, au prestige de sa puissance, s'ajoutaient une renommée d'habile politique, une gloire de grand législateur, le mérite de ne pas s'être posé en ennemi de l'Eglise. Il avait remanié, ébranché, fixé, codifié le droit romain avec une entente si parfaite des rapports civils qui unissent les hommes, que ses lois était considérées comme l'expression de la raison écrite. Par son ordre s'était élevée à Constantinople cette merveille d'architecture qu'il appela Sainte-Sophie. Les princes recherchaient son alliance, il était en quelque sorte l'arbitre du monde. Comme ses prédécesseurs, il revendiquait, d'ailleurs, la domination sur tous les rois; il commandait moralement au peuple romain.

Le jeune frère de Radegonde avait-il conçu l'espoir de mettre Justinien dans ses intérêts pour essayer de reconstituer l'ancien royaume de Thuringe? Conjecture plausible, conforme en tout cas à la nature humaine et à l'esprit de tous les temps. Tout avait donc été préparé pour un départ clandestin, mais à la prière de la reine, qui tremblait de le voir s'éloigner d'elle, le prince thuringien ou renonça à son projet ou hésita à le mettre à exécution. Au dernier moment, Clotaire fut informé de ces manœuvres, à ce qu'on croit, par son plus jeune fils, Chilpéric.

Il entra dans une violente colère, condamna l'infortuné prince à mort et le fit massacrer sur-le-champ.

Or, si le roi de Neustrie était implacable dans ses ressentiments, s'il exerçait de sauvages représailles envers ceux qui avaient méconnu son autorité ou s'étaient mis volontairement ou non en travers de ses vues intéressées, il ne paraît pas s'être jamais livré à des cruautés inutiles. Il avait sans doute entrevu dans la tentative de son beau-frère une menace contre la sécurité de son royaume. On s'explique alors, tout en la blâmant, la sévérité excessive dont il usa envers lui. Il aurait pu, il est vrai, réduire ce jeune homme à l'impuissance de nuire sans lui ôter la vie. Mais qu'on se reporte, non pas au temps où vivait Clotaire, mais à toutes les époques du genre humain, même à des époques rapprochées de la nôtre, on reconnaîtra que tout odieux qu'il soit en lui-même, cet acte ne diffère pas sensiblement des expédients extrêmes dictés par la passion du pouvoir pour se débarrasser d'un adversaire politique.

Radegonde ne pouvait en juger aussi froidement. Elle était absente au moment de l'exécution de son frère. Lorsqu'elle fut portée à sa connaissance, elle la considéra comme un attentat impardonnable, un outrage sanglant à sa qualité de sœur, une atteinte à sa dignité de reine. Quoi ! il lui avait été donné maintes fois d'implorer et d'obtenir la grâce de malfaiteurs vulgaires, et quand il s'agissait d'un frère, placé sous la double égide de la jeunesse et du malheur, le châtiment avait été infligé avec une promptitude telle qu'elle n'avait pas eu le loisir de

recourir à la clémence de l'époux, à la fois juge et bourreau !

Elle se retrouva donc seule, isolée par ses sentiments et sa douleur au milieu de ce monde hostile. Il lui sembla qu'elle était une seconde fois captive, avec, en moins, la liberté dont elle pouvait user à Athies de répandre son cœur sur des malheureux qui compatissaient à son malheur. Peut-être enfin fut-elle prise de remords, comme elle s'en accusa plus tard, d'avoir dissuadé son frère de s'enfuir de la cour de Neustrie.

L'éloignement naturel qu'elle avait toujours éprouvé pour Clotaire se transforma dès lors en une insurmontable aversion. N'ayant même plus pour son époux la condescendance affectueuse que le devoir impose, abhorrant une cour où la dissolution des mœurs le disputait à la grossièreté des instincts, assurée que désormais son influence serait nulle pour réaliser quelque bien, elle fut gagnée, dominée même par ses anciennes idées de retraite. Avec la ferme résolution qu'elle avait déjà montrée, elle courut trouver Clotaire, lui reprocha son crime en termes véhéments et lui déclara que le meurtre de son frère avait creusé entre eux un abîme que rien ne pourrait jamais combler. Une séparation définitive s'imposait donc immédiatement. Elle en fit valoir les raisons avec une telle force d'idées et d'expressions que le Mérovingien, reconnaissant lui-même l'impossibilité de continuer la vie commune, ne jugea pas devoir s'opposer à son départ.

Il lui donna une escorte digne d'elle pour la protéger et lui permit d'emmener ses serviteurs pré-

férés : Samuel, la dame Pia, les jeunes Disciole, Baudonivie et son amie de prédilection Agnès. Avec l'assentiment de Clotaire, elle se dirigea vers Noyon, où le vénérable saint Médard, l'éducateur de son enfance et son directeur de tous les temps, guidait par ses exhortations, édifiait par les exemples d'une vie longue et toujours vertueuse le troupeau de fidèles rangés sous sa houlette épiscopale.

Elle avait vécu un peu plus de six années à la cour de Clotaire et comptait alors vingt-quatre ans.

III

LA RELIGIEUSE

(544-587)

XIII

Dès son arrivée à Noyon, Radegonde pria saint Médard de la consacrer à Dieu. L'évêque ne crut pas devoir obtempérer à ce désir. Les règles canoniques s'opposaient à ce qu'il prononçât de sa propre autorité la dissolution d'un mariage sur lequel il avait appelé lui-même les bénédictions du ciel. Et en effet, l'obligation de la continence aurait séparé à jamais la reine de son époux. Médard fut encouragé dans sa résistance par les nobles francs préposés par Clotaire à la garde de Radegonde. A les entendre, Clotaire avait consenti une séparation momentanée, mais non une sorte de divorce. Ils menacèrent, en conséquence, le vénérable pontife de la colère royale, s'il cédait aux sollicitations de Radegonde.

On vit alors la jeune reine déployer, pour arriver à ses fins, cette énergie virile dont elle avait déjà donné des preuves en différentes circonstances. Elle se rendit un matin dans la basilique où saint Médard célébrait le saint office et, tombant à ses genoux,

elle le supplia de lui donner le voile. Son escorte fit défense à l'évêque de la satisfaire. Comme il paraissait ébranlé, les leudes firent mine de l'entraîner, paraissant disposés à employer la violence. La situation devenait dramatique. Tout à coup, la reine se rendit à la sacristie et en sortit, peu de temps après, une robe de religieuse passée sur ses vêtements royaux. Parlant cette fois, non pas en suppliante, mais en souveraine, avec un ton d'autorité qui imposa, même aux seigneurs francs, elle enjoignit à saint Médard de la consacrer à Dieu. « Pontife, lui dit-elle d'une voix solennelle, si la menace des hommes a plus d'empire sur toi que la crainte du ciel, je te cite au tribunal de Dieu, pour y répondre de la brebis que tu auras refusé de recevoir dans son troupeau. »

Cette impérieuse sommation, prononcée avec force et fermeté, exerça sur saint Médard et sur tous les assistants un ascendant irrésistible. Le vénérable évêque imposa les mains sur la tête de la reine et, sans protestation cette fois des leudes de Clotaire, il la consacra diaconesse.

Investie dès lors de certaines fonctions religieuses en ce qu'elle pouvait aider les prêtres dans l'exercice du sacerdoce, Radegonde voyait comblés enfin les vœux qu'elle avait formés depuis son baptême. Pour mieux marquer l'abdication volontaire qu'elle venait de faire du rang suprême, elle déposa sur les autels de Noyon les attributs distinctifs de la royauté, et fit don aux églises et aux pauvres de la ville de riches parures d'or ornées de pierreries. Elle partit peu de jours après à destination de la villa de Saix, diocèse de Poitiers, qu'elle tenait de la libéra-

lité de Clotaire et qui avait été comprise dans le don du matin.

Parvenue sans encombre à Orléans, elle s'embarqua sur la Loire, où une douce navigation la conduisit jusqu'à Tours. Heureuse de pouvoir rendre au grand saint Martin l'hommage de ses dévotions, elle séjourna pendant quelque temps dans cette ville. La mémoire des vertus et des œuvres de l'apôtre des Gaules vivait alors dans le cœur de la chrétienté tout entière. On venait des pays les plus éloignés prier sur son tombeau, célèbre par les nombreux miracles accordés à la piété confiante des pèlerins. Radegonde allait tous les jours se prosterner longuement sur les marches du monument sacré, demandant au saint dont il renfermait la dépouille de la fortifier dans sa foi, afin de pouvoir réaliser son dessein de passer le reste de ses jours dans la solitude monastique.

On suppose qu'elle dût rendre ses devoirs à la reine Clotilde, veuve de Clovis, par conséquent sa belle-mère. Après le meurtre des fils de Clodomir, Clotilde s'était retirée auprès du tombeau de saint Martin. Elle vivait là dans l'isolement et dans l'espérance que ses ferventes prières obtiendraient de Dieu le retour de ses fils à une vie meilleure. Selon toute vraisemblance, ces deux pieuses princesses mêlèrent leurs larmes tout en échangeant des paroles consolantes, inspirées par une certaine conformité de situation et une entière communauté de sentiments.

S'étant de nouveau embarquée sur la Loire, Radegonde descendit à Cande, pour honorer les lieux où saint Martin était mort et gagna la villa de Saix par la voie de terre.

Un an ne s'était pas tout à fait écoulé depuis son départ de la cour de Clotaire. Elle vécut à Saix pendant une période de six années, se préparant par des austérités et des mortifications surhumaines à la vie de renoncement absolu qu'elle se proposait d'embrasser dès qu'elle en aurait le pouvoir.

Si notre époque, avec la force de centralisation dont elle dispose, les lois économiques qu'elle promulgue, les établissements de bienfaisance dont elle couvre le territoire, les accès de dévoûment humanitaire dont s'honore une grande partie de la population et qui animent parfois les cœurs les moins sensibles, ne parvient pas à supprimer le mal qu'elle appelle le paupérisme, en ce temps-là, l'Eglise catholique avec ses seules ressources en atténuait plus sensiblement les effets par les seules manifestations de la charité de ses membres. Evêques, moines et curés nourrissaient une multitude de pauvres et d'infirmes. Ils faisaient plus et mieux : ils leur révélaient l'éminente dignité à laquelle les avait élevés le christianisme ; ils leur démontraient que pauvres et riches avaient été également doués d'une âme perfectible et leur faisaient espérer, s'ils s'efforçaient de la perfectionner par l'observation de ses prescriptions, des récompenses ineffables en dédommagement des maux subis sur la terre. Dans l'impossibilité avouée par eux de supprimer les souffrances qui affligent l'humanité, ils leur inspiraient une résignation qui les leur rendait supportables.

Radegonde résolut de s'associer de tout son cœur à cette sublime mission. Elle installa à Saix une maison de charité, qui n'était pas un monastère, mais qui néanmoins obéissait à des règles observées

dans la plupart des monastères. Les mendiants de passage, les pèlerins pauvres y trouvaient un refuge pendant quelques jours. Quant aux malades et aux pauvres sédentaires, elle consignait leur nom sur un registre, admettait les premiers dans sa maison jusqu'à guérison complète et distribuait aux seconds des secours proportionnés à leurs besoins. Elle se réserva pour elle-même le soin des malheureux rongés de la lèpre, cette affreuse maladie contagieuse qui inspirait moins de pitié que d'horreur et de dégoût.

Tous les jours, elle nettoyait et lavait ses protégés, entretenait leurs plaies en état constant de propreté, les accueillait avec joie et leur manifestait sa tendresse pour les consoler de l'espèce de proscription à laquelle leur mal les condamnait. Elle servait ensuite leur repas à ce peuple de déshérités, leur défendant, quand ils lui parlaient, d'user des humbles formules de politesse révérencieuse qu'ils croyaient devoir employer en s'adressant à une reine.

A cet amour pour son prochain correspondait une inflexible dureté pour elle-même. Elle ne se nourrissait que de légumes cuits à l'eau, ne mangeait de pain qu'un jour sur quatre, soumettait enfin son corps aux plus rudes macérations, pour procurer à son âme toute la liberté qu'elle tire du complet assujettissement des sens.

Alors se produisit dans sa vie un de ces incidents qui opèrent un résultat diamétralement opposé à celui que poursuivent leurs auteurs. Radegonde apprit de la rumeur publique l'approche de Clotaire et son intention de la ramener sur le trône pour reprendre avec elle la vie commune du mariage.

Ce roi semblait avoir pris son parti, depuis longtemps, de leur séparation. Comme pour se dédommager de la contrainte imposée par la présence et par l'influence de Radegonde, il s'était de nouveau plongé dans ses anciens désordres. Il s'y était encore une fois vautré jusqu'à la satiété. Un jour vint cependant où la comparaison entre cette existence grossière et la dignité de celle qu'il avait menée auprès de la reine perdue par sa faute, il sentit son amour pour elle se ranimer dans son cœur avec une telle ardeur que « n'aimant rien qu'elle, disait-il, et ne pouvant vivre sans elle, » il quitta précipitamment sa cour pour y revenir triomphalement avec l'absente.

Radegonde avait été véritablement épouvantée de cette perspective. « Plutôt mourir, s'écriait-elle, que de remonter sur le trône ! » Mais comment échapper à cette volonté toute-puissante, aiguillonnée par la passion ? Elle se mit en prières nuit et jour pour obtenir de Dieu qu'il voulût bien détourner de ses lèvres l'insupportable amertume de ce calice. Elle recourut en même temps à la sagesse d'un saint personnage des environs, implorant de lui une protection ou un conseil ; Jean de Chinon la rassura. Durant une nuit tout entière il avait demandé à Dieu de lui dévoiler les suites de l'entreprise de Clotaire ; Dieu lui avait répondu que Clotaire se proposait en effet de faire valoir ses droits d'époux, mais qu'il serait forcé d'y renoncer. Le roi parvint à Saix, quelques jours après, n'y trouva plus Radegonde, la chercha vainement dans la campagne environnante, et, attribuant son insuccès à l'intervention d'une force supérieure, il tourna bride et renonça définitivement à ses projets.

XIV

La fugitive avait gagné Poitiers par des chemins de traverse. Elle y entra le 25 octobre de l'an 550 et annonça l'intention de s'y fixer. Cette ville appartenait à Clotaire. Elle avait été jadis le siège d'un grand commandement militaire; sous l'occupation des Visigoths, son commerce avait pris un développement considérable. Débarrassée par le zèle de saint Hilaire de l'arianisme que ces barbares y avaient implanté, elle était admirablement disposée pour recevoir avec des transports d'amour et de vénération la sainte reine qui lui demandait un asile.

Clotaire ne se contenta pas seulement de ne plus troubler la quiétude de Radegonde ; il lui facilita son installation à Poitiers par un don magnifique en terres et en argent, qu'il la pria d'accepter en souvenir des heureux moments qu'il avait passés auprès d'elle. Il la recommanda, en outre, à Pientius, évêque de la ville, et à Austrapius, gouverneur de la province. Grâce à ces secours et à ces aides, Radegonde put enfin réaliser son projet si longtemps caressé de fonder un monastère.

Elle le fit construire à cheval sur l'ancienne enceinte gallo-romaine. La grande église et les lieux réguliers s'élevèrent au dedans des murs ; les jardins s'étendirent dans un grand espace au dehors. Et comme les lois sanitaires des Romains, encore en vigueur à Poitiers, s'opposaient à ce qu'on enterrât les morts dans l'intérieur de la ville, Radegonde fit

édifier plus tard une autre église dans les jardins, pour servir de lieu de sépulture à ses religieuses et à elle-même. C'est l'église actuelle de Sainte-Radegonde, où elle a son tombeau et qui porta d'abord le nom de Sainte-Marie Hors les Murs. La situation du monastère ne pouvait être mieux choisie. Ses hautes murailles crénelées et flanquées de tours passaient par-dessus l'enceinte de la ville, se déroulaient sur la pente orientale de la colline au sommet de laquelle Poitiers est bâtie, pour descendre jusqu'au bord de la rive gauche du Clain.

Pendant qu'on travaillait à sa construction, Radegonde demeurait dans les dépendances de la basilique de saint Hilaire. C'était alors la coutume d'entourer les églises principales d'une ceinture de logements qui servaient d'habitations provisoires à de pieux personnages et d'asile inviolable à une certaine catégorie de persécutés. De sa résidence assurée contre toute entreprise liberticide, elle pouvait suivre les travaux, préparer les bases de l'institution projetée et réunir par avance un noyau de jeunes vierges désireuses de se consacrer à la vie monastique. Elles arrivaient à Poitiers accompagnées de leurs parents, heureux d'offrir des dons souvent considérables à la reine découronnée, dont la réputation de sainteté avait dépassé les frontières des Gaules et entre les mains de laquelle ils n'hésitaient pas à remettre la destinée de leurs filles.

C'est que le monde encore barbare des Francs ne pouvait se défendre d'admirer cette jeune et belle femme, d'une intelligence et d'une culture d'esprit supérieures, d'une vertu rigide et d'une bonté touchante, qui s'était dépouillée de sa toute-puissance

pour mener dans une cellule une existence qui ne voulait désormais d'autre aliment que le renoncement et l'humilité. Il ne recherchait que les plaisirs, elle mettait son bonheur dans les privations; il estimait les richesses par-dessus tout, elle s'était plongée de gaieté de cœur dans la pauvreté. Ce contraste le subjuguait. Il sentait sans le comprendre combien cet abaissement volontaire avait de véritable grandeur morale. N'ayant pas la force de suivre un si noble exemple, il rachetait sa faiblesse en facilitant à ses enfants l'imitation de la sainteté. Presque toutes ces jeunes aspirantes à la perfection appartenaient aux familles sénatoriales gallo-romaines, ou aux familles nobles ou princières des Francs; on voyait même dans ce nombre des filles de rois. Avant de s'ouvrir, le monastère exerçait la plus heureuse influence sur les cœurs.

Les travaux de construction durèrent deux ans environ. Ils furent terminés vers la fin de l'année 552. Dès que, dans Poitiers et dans la campagne, on apprit qu'à un jour fixé Radegonde, suivie de ses compagnes, devait prendre possession du couvent, une foule immense se porta sur son passage. Elle encombra les rues, occupa toutes les fenêtres, monta jusque sur les toits. Ceux qui connaissaient la reine voulaient la revoir une dernière fois; ceux qui ne l'avaient jamais vue s'empressaient pour la contempler. Tous étaient d'ailleurs curieux d'assister à ce rare spectacle de jeunes filles riches et nobles fuyant les attraits si puissants sur le vulgaire de la liberté, pour aller ensevelir honneurs, avenir, renom, plaisirs, douceurs de famille au fond d'une retraite silencieuse, sous le frein d'une règle sévère.

XV

Placé sous le vocable de la Vierge, le monastère s'appela d'abord Notre-Dame. On y suivit les règles contenues dans les constitutions édictées par les évêques. Avec sa prudence ordinaire, la fondatrice voulut sans doute faire traverser à son œuvre une période d'essais et de tâtonnements et imposer à son troupeau une longue épreuve avant de le soumettre définitivement au joug pesant d'une réclusion rigoureuse.

Il ne fallait pas, en effet, rebuter par des observances trop étroites des caractères en voie de formation qui pouvaient encore être ébranlés par le souvenir des attractions mondaines. L'avenir de l'œuvre aurait peut-être été compromis si quelques défaillances s'étaient produites. Comme toute nouveauté, l'amour des femmes pour la vie du cloître pouvait offrir des dangers. L'Eglise, elle-même, n'avait pas encore fixé les points essentiels de cette existence si contraire à la nature expansive d'un sexe porté à répandre au dehors les impressions d'une imagination facile à s'exalter et à se duper. Un noviciat était donc nécessaire. Dans une société semblable, appelée à se rajeunir sans cesse, les nouvelles recrues ne devaient ni faire de tardives protestations, ni exprimer des regrets intempestifs. Il était donc sage d'acheminer lentement, mais sûrement, dans les rudes sentiers de la perfection, de jeunes âmes qui jusqu'alors n'avaient marché que sur quelques épines mêlées à un épais tapis de roses.

Prêcher d'exemple parut à Radegonde le premier de ses devoirs. Elle continua donc à se dévouer à cette tâche avec un véritable héroïsme. Associant à ses attributions de directrice sa compagne préférée Agnès, elle s'astreignit à la règle commune en y ajoutant de nouveaux sacrifices. Indépendamment des œuvres de charité dont elle ne cessa jamais de gratifier les malades et les pauvres, elle se fit la très humble servante de celles que, dans son amour maternel, elle appelait « ses filles. » Non seulement, elle rendait comme elles le service hebdomadaire à la cuisine, mais elle s'assujettissait aux plus basses besognes. Elle se levait pendant la nuit pour nettoyer leurs chaussures et leur lavait ensuite les pieds qu'elle embrassait par esprit d'humilité. Enfin, elle s'était réservé le soin de débarrasser la maison des ordures les plus infectes.

Puis, comprenant avec son grand cœur la loi de solidarité humaine qui relie tous les hommes à Dieu, elle espérait faire fléchir la justice divine envers les pécheurs en s'immolant pour eux. Elle demandait tous les jours au Seigneur, en des supplications mêlées de larmes, de pardonner à l'humanité coupable en général et d'avoir surtout pitié des princes de sa famille.

De même qu'il y avait eu de la religieuse dans la reine, il y avait de la reine dans la religieuse. Depuis son départ de Soissons, les fils et les petits-fils de Clovis n'avaient cessé de se combattre les uns les autres. Radegonde ne pouvant intervenir directement dans ces dissensions sauvages, s'efforçait d'exercer sur l'esprit des adversaires une influence pacificatrice. Loin de rester indifférente aux bruits de ces

querelles dont le retentissement parvenait à Poitiers même et dans sa cellule, elle aurait voulu racheter de son sang tant de sang versé dans ces luttes fratricides.

Clotaire venait d'arracher le royaume d'Austrasie aux mains débiles de son petit-neveu Théodebald, mort peu après et dont il avait épousé la veuve. Par suite de la mort de son dernier frère Childebert, il était devenu seul maître de l'empire des Francs tout entier. La Providence ne voulut pas lui permettre de jouir en paix de cette grande puissance acquise par de grands crimes. Il eut bientôt la douleur de voir son fils Chramne émettre insolemment la prétention de partager avec lui son royaume. Sa requête repoussée, Chramne se révolta; il engagea contre son père une guerre longue et opiniâtre qui se termina par sa défaite. Poursuivi par Clotaire, il crut lui échapper en se réfugiant avec sa famille, dans la maison d'un paysan breton. Clotaire l'ayant découvert, donna l'ordre d'incendier cette maison. Il eut la cruauté de voir brûler ainsi les siens sous ses yeux, sans que le spectacle de cette horreur excitât en lui un seul mouvement de pitié.

Tant de forfaits finirent par émouvoir sa conscience; il éprouva des remords que ne purent étouffer les jouissances de l'ambition satisfaite. Bien qu'il lui eût fait subir de sinistres éclipses, la foi chrétienne n'était jamais entièrement morte dans son cœur. Elle se réveilla terrible et vengeresse. Il crut d'abord pouvoir apaiser ses reproches par de riches offrandes aux églises et par la résolution de construire à Soissons une grande basilique en l'honneur de saint Médard, mais elle ne cessa de le tourmen-

ter. Il se rendit alors à Tours, pour s'agenouiller au pied du tombeau de saint Martin. Sur les restes du saint, il fit solennellement confession de ses crimes, proclamant qu'il en éprouvait un sincère repentir. Sa présence dans la ville voisine de Poitiers donna naissance au bruit qu'il se proposait de pousser jusque dans la patrie de saint Hilaire dans le but de revoir son ancienne et glorieuse épouse, Radegonde. On a même prétendu qu'il avait exprimé l'intention de la ramener sur le trône des Francs. Le connaissant capricieux et fantasque, l'ancienne reine de Neustrie put le craindre. Epouvantée de cette éventualité, elle écrivit à saint Germain, évêque de Paris, qui accompagnait le roi pour le supplier de détourner celui-ci de ses projets. Il n'est pas croyable que Clotaire ait pu sérieusement les former. Il y avait déjà seize ans que Radegonde s'était séparée de lui, sa vie avait été depuis celle d'une sainte, il aurait fallu l'arracher brutalement à sa retraite pour lui imposer de nouveau un genre de vie pour lequel elle avait toute jeune montré une invincible répugnance. Quel fruit Clotaire eût-il retiré de cette violence odieuse? N'est-il pas plus logique de penser qu'au moment où il s'était rapproché d'elle, son souvenir lui ait inspiré un retour de tendresse et de nouveaux regrets? S'il avait su retenir toujours auprès de lui cette femme si noble et si pure, s'il avait suivi ses conseils, s'il s'était laissé pénétrer de son esprit sensé et de sa grandeur d'âme, il ne traînerait pas maintenant au milieu des vaines pompes royales une vieillesse prématurée et punie. Voilà les réflexions toutes naturelles qu'il dût faire. On conçoit, dans cette hypothèse, qu'il ait

éprouvé le désir de revoir Radegonde, pour se laver en quelque sorte de ses souillures au contact de sa pureté. Quoi qu'il en soit, saint Germain n'eut pas de peine à le faire renoncer au voyage de Poitiers.

Un an plus tard, le roi de France chassait dans la forêt de Compiègne. Au cours de cet exercice violent, il prit froid, fut vaincu par la fièvre et obligé de s'aliter. Comprenant enfin la vanité des choses, se tournant et se retournant dans son lit sans pouvoir y trouver un instant de repos : « Qu'il est donc puissant, s'écria-t-il au moment d'expirer, ce roi du ciel qui humilie et terrasse ainsi les plus grands rois de la terre ! »

XVI

Avant sa mort, Clotaire avait chargé saint Germain de se rendre à Poitiers pour obtenir de Radegonde pardon de la crainte que le bruit de sa visite lui avait causées. Trop heureuse de la sécurité que lui assurait cette démarche, Radegonde avait accordé de bonne grâce le pardon demandé; elle avait même prié saint Germain de transmettre au roi l'hommage de ses bons sentiments.

L'évêque de Paris et la fondatrice de Sainte-Marie éprouvèrent une joie sainte d'être réunis pendant quelques jours. Ils ne s'étaient jamais vus, mais ils avaient échangé des lettres pour se consulter sur divers points de discipline. Il est des circonstances où la clairvoyance découvrant des inconvénients dans chacun des partis à prendre nous plonge dans de

longues hésitations. Livrée parfois à ce genre de tourment, Radegonde avait eu recours aux lumières de saint Germain. Quel n'était pas son bonheur de pouvoir converser maintenant avec un personnage dont elle avait pu apprécier maintes fois la sagesse !

Après avoir traversé les vicissitudes d'une enfance malheureuse et goûté les consolations d'une studieuse adolescence, Germain avait été nommé abbé de Saint-Symphorien, aux portes d'Autun. Plus tard, il fut appelé par les suffrages du peuple et du clergé à occuper le siège épiscopal de Paris. Il y fonda une école célèbre qui devint une pépinière de saints. On ne se bornait pas à y distribuer l'instruction, on y formait aussi les jeunes âmes à la vertu. Saint Germain continuait à pratiquer sous la mitre du Pontife les austérités du cloître. Il excellait à convertir les peuples par une éloquence persuasive dont la douceur et l'onction s'insinuaient dans les cœurs pour les attendrir, tandis que la justesse du raisonnement pénétrait les esprits pour les éclairer. Respectueux auprès des grands, il avait acquis l'ascendant extraordinaire qui permettait aux évêques dignes de ce nom de résister à l'arbitraire de la puissance. C'était, en un mot, un homme selon Dieu. Radegonde qui déjà l'estimait beaucoup conserva pour lui, dès qu'elle l'eut connu, une sincère vénération.

Jusqu'alors elle avait rempli les fonctions d'abbesse sans avoir été investie régulièrement de cette éminente dignité. Le moment lui sembla venu de donner au monastère des règles définitives. Il fallait commencer par nommer une abbesse. Craignant si elle était élevée à cette haute position, que les reli-

gieuses ne lui obéissent moins par humilité que par déférence pour le rang suprême qu'elle avait autrefois occupé dans le monde, elle désigna son amie Agnès aux suffrages de ses compagnes qui s'empressèrent de ratifier son choix.

Profitant du séjour de saint Germain à Poitiers, Radegonde pria l'évêque de bénir l'institution de la première abbesse du monastère selon le rite fixé récemment par l'Eglise. Cette cérémonie fut célébrée avec une grande solennité. On y convia les évêques de la province ecclésiastique de Bordeaux et le métropolitain Léontius. Lorsque la solennité de la consécration fut terminée, Radegonde se leva la première, alla s'agenouiller aux pieds d'Agnès et prononça le vœu d'obéissance. Toutes les autres religieuses suivirent son exemple.

Après cette touchante abdication, la grande reine descendue au dernier rang semble avoir passé plusieurs années dans la méditation et la prière.

En 567, la dernière année du règne de Caribert, un concile provincial fut tenu à Tours avec la permission ou par ordre de ce roi. Radegonde lui soumit la question de savoir quelle était l'étendue des obligations imposées aux religieuses par le vœu de clôture perpétuelle. Saint Martin avait complété l'institution de la vie monastique par la règle de la clôture. Toutefois, les vierges chrétiennes qui avaient prononcé le vœu de continence et reçu le voile des mains de leur évêque, vivaient soit dans la maison de leurs parents, soit dans des retraites spéciales, d'où elles pouvaient sortir à leur gré. Cette faculté les exposait à des dangers auxquels on jugea prudent de les soustraire. Saint Césaire, d'Arles, avait déjà fait de la

clôture rigoureuse une condition de l'entrée au couvent fondé par sainte Césarie, sa sœur. Voyant le nombre des novices s'accroître à Sainte-Marie, Radegonde sentit le besoin de faire décider la stabilité de la clôture par un canon qui eut force de loi.

Les évêques réunis en concile lui répondirent en ces termes :

« Avec l'assistance et l'autorité de Jésus-Christ, nous avons décidé et ordonnons ce qui suit :

« Toutes celles qui se réunissent en communauté dans les liens de la charité divine, sans doute ne s'écarteront pas des engagements qu'elles ont contractés en pleine liberté d'esprit ; mais comme la foi jurée à Jésus-Christ, à la face du ciel, ne doit pas être souillée, et comme ce n'est pas un crime léger de prostituer le temple du Seigneur, afin de confirmer ici cette vérité, voici ce que nous établissons d'une manière formelle et particulière :

« Si, comme il a été dit, quelqu'une des brebis soumises à notre houlette a mérité la faveur d'être admise dans votre monastère de Poitiers, conformément aux prescriptions établies par Césaire, évêque d'Arles, de bienheureuse mémoire, qu'il ne soit plus permis de sortir à celle qui, selon l'expression de la règle, y est entrée de bonne volonté, de peur que la honte d'une seule personne flétrie ne soit une occasion d'attaquer des institutions qui méritent la vénération universelle. Et si, ce qu'à Dieu ne plaise, quelque insensée, entraînée par le déréglement de son cœur, osait livrer à un tel opprobre ses vœux, sa gloire, sa couronne ; si semblable à Eve rejetée du paradis, elle souffrait d'être arrachée aux cloîtres du monastère, et par suite au royaume des cieux, qu'elle

soit retranchée de notre communion, frappée d'un sévère anathème, et avilie comme la boue et la fange des égoûts. Et si, répudiant le Christ pour se soumettre à Satan, elle vient à se marier, que non seulement elle soit anathème, mais que la même punition du céleste jugement, appelée par nos imprécations, retombe sur celui qui l'aura épousée, infâme adultère et plutôt sacrilège que mari, comme sur le complice qui l'aurait égarée par le poison de ses conseils, jusqu'à ce que la coupable, faisant pénitence de son crime, brise cette union et obtienne d'être réintégrée au bercail dont elle aura fui. Nous recommandons enfin aux pasteurs qui doivent nous succéder de maintenir sévèrement cette discipline, et si, ce que nous ne pouvons croire, ils voulaient un jour retrancher quelque chose à la juste inflexibilité de notre sentence, qu'ils sachent que nous leur en demanderons compte devant le juge éternel, puisque c'est un point de doctrine universelle que la promesse faite à Jésus-Christ doit être inviolablement gardée. — Laquelle décision arrêtée, nous signons de notre propre main, pour en garantir, s'il plaît à Dieu, la solidité et la perpétuelle durée. »

Cette décision fut communiquée à Radegonde, par une lettre dans laquelle les évêques constatent l'heureuse influence exercée par elle sur l'âme de la jeune génération de son temps. Il y est dit :

« La foi qui paraissait décliner avec le siècle vieilli reverdit par vos efforts dans toute sa jeunesse, et l'ardeur qui s'éteignait dans l'engourdissement de la caducité se ranime et prend une vie nouvelle dans la ferveur qui se réveille. »

XVII

A la fin de la même année, un personnage étranger frappait à la porte du monastère. Sur la recommandation de Sigebert, frère et successeur de Caribert, tous deux fils d'Ingonde et de Clotaire, l'Italien Venance Fortunat demanda la faveur de se prosterner aux pieds de Radegonde. Il fut reçu avec bienveillance et renouvela plusieurs fois sa visite. Ses talents, sa modestie, ses vertus alliés à une humeur enjouée, douce et révérencieuse, décidèrent la reine et l'abbesse Agnès à l'attacher au couvent en qualité d'intendant, de secrétaire, d'aumônier, en un mot de père temporel. Il répandit dans la pieuse demeure une sorte d'activité intellectuelle qui en charma la monotonie.

Né vers l'an 530, à Duplavilis, sur le territoire de Trévise, et baptisé par Paulius, évêque de cette ville, qui lui conseilla vainement d'embrasser la vie monastique, Fortunat avait mieux aimé s'adonner à l'étude des lettres. Il s'était à cet effet rendu à Ravenne. Cette ancienne capitale de l'empire d'Occident, successivement habitée par l'empereur Honorius et par plusieurs princes barbares, était restée un brillant foyer de connaissances humaines. On y voyait un grand nombre de savants et de lettrés. Les jeunes gens désireux de s'instruire y arrivaient de toute part. Fortunat y apprit la grammaire, la rhétorique, la versification et y acquit une teinture de droit. Son caractère aimable lui concilia l'amitié de ses camarades d'étude. Il se lia particulièrement avec un

jeune homme de son âge, nommé Félix. Tous deux furent atteints en même temps d'une grave maladie d'yeux. Comme leurs souffrances s'aggravaient de la crainte de perdre la vue, ils se rendirent dans la basilique de Paul et Jean où se trouvait un autel dédié à saint Martin. Prosternés devant le portrait du saint, ils lui demandaient de soulager leurs maux, quand ils eurent l'idée de s'humecter les paupières avec l'huile d'une lampe qui brûlait devant le tabernacle. Leurs souffrances cessèrent instantanément et ils se trouvèrent radicalement guéris. En reconnaissance d'un si grand bienfait, Fortunat fit vœu de se rendre à Tours pour remercier saint Martin en priant sur son tombeau.

Il partit de Ravenne, en 565, à cheval. Il se dirigea vers Padoue, gagna Trévise, dit adieu à sa famille, traversa les Alpes Noriques et passa dans la Gaule franque. Il gravit de hautes montagnes, franchit de profondes vallées, traversa nombre de rivières et de fleuves, parmi lesquels le rapide Danube et le Rhin impétueux. Pendant ce long voyage, il charmait les ennuis et les périls de la route en improvisant des vers. — « Nouvel Orphée, a-t-il dit, je chantais aux échos des bois et les bois me renvoyaient mes chants. » Il payait en vers l'hospitalité que chacun lui offrait à l'envi et ses poésies, qui ravissaient en admiration toutes ces natures, la plupart incultes, attiraient à sa personne un respect affectueux et une réputation qui le devançant lui valait des invitations de grands personnages et de membres illustres du clergé demeurant non loin des routes qu'il devait parcourir.

Ce fut sur la foi de sa renommée que Sigebert, roi d'Austrasie, le reçut avec distinction. Ce prince, le

retint pour qu'il pût assister aux fêtes données à l'occasion de son mariage avec la brune fille cadette d'Athanagilde, roi des Visigoths d'Espagne. Sigebert était le moins débauché des fils de Clotaire. Tandis que ses frères vivaient dans le désordre, avec des concubines de bas étage, il voulut goûter les joies pures d'une union légitime, en compagnie d'une épouse de sang royal, digne du trône par son mérite personnel. Il trouva cet idéal dans la princesse visigothe. Brunehaut passait pour une jeune fille, belle, modeste, gracieuse, intelligente, obligeante et bonne. Elle dut, selon le vœu de Sigebert, renoncer à l'arianisme, dans lequel elle avait été élevée, pour embrasser le catholicisme. Dès qu'ils se virent, les deux époux se sentirent émus d'amour. Leur mariage fut célébré à Metz en présence de tous les grands du royaume et au milieu des témoignages enthousiastes de l'allégresse publique. Fortunat le chanta dans un épithalame étrange où il fit intervenir Vénus et Cupidon pour mieux peindre la passion qui enflammait les cœurs des jeunes époux. Ceux-ci, très satisfaits du poète qui avait si bien traduit leurs sentiments le comblèrent de présents et de caresses. Lorsqu'après les fêtes nuptiales Fortunat les quitta pour se rendre d'abord à Tours et visiter ensuite plusieurs villes célèbres du midi, Sigebert lui donna pour compagnon et pour guide le fier comte Sigoalde suivi d'une escorte imposante avec ordre de l'assister et de le protéger dans tout le périmètre de ses Etats. Il l'engagea vivement, lorsqu'il aurait accompli son pèlerinage, à poursuivre sa route jusqu'à Poitiers, pour présenter l'hommage de sa vénération à l'illustre et sainte reine, Radegonde.

Fortunat n'avait pas quitté sa patrie sans esprit de retour. L'occupation subite du nord de l'Italie par l'invasion lombarde le détermina-t-elle à prolonger son séjour à Poitiers ? Céda-t-il uniquement aux prières de Radegonde et au charme exquis qu'elle répandait autour d'elle ? La situation honorable qu'elle lui offrit, ses libéralités, ses bons procédés et ceux de l'abbesse Agnès, la considération que lui attirèrent ses talents, la sympathie que soulevait un poète pieux, dont les enseignements fortifiaient la foi en exaltant les cœurs, tous ces motifs réunis exercèrent-ils sur ses résolutions une influence décisive et le décidèrent-ils à se fixer à Poitiers ? Prêtre italien, il fut admis dans le clergé de la ville par l'évêque Pientius. Les rapports forcés d'administration qu'il eût avec la fondatrice et l'abbesse de Sainte-Marie établirent bientôt entre ces trois personnages, si bien faits pour se comprendre, une douce et tendre intimité.

Fortunat prit en main la gestion des biens du monastère. Celles des religieuses qui avaient laissé des intérêts matériels dans le monde réclamaient un gérant sûr et fidèle pour les administrer en leur lieu et place. Quelques-unes, on l'a vu, appartenaient à de puissantes familles ou même à des familles princières. Il leur fallait un intermédiaire qui, par sa capacité et sa bonne éducation, fût à même de négocier avec les grands. Fortunat était précisément l'homme de cette situation délicate. Ayant ses entrées dans le monastère, universellement respecté et connu au dehors, il était le trait d'union entre les intéressés en cause.

Radegonde recevait de nombreuses lettres. On lui

demandait souvent des prières ou des conseils. Des rois, notamment ses beaux-fils, avaient parfois recours à sa prudence et à la rectitude de son jugement. Grâce à Fortunat elle put se décharger de sa correspondance et d'une multitude de soins qui l'empêchaient de se livrer avec autant de rigueur qu'elle l'aurait désiré à ses pratiques dévotieuses.

Le pieux personnage allait du reste la servir tout de suite, dans une affaire à laquelle elle attachait une grande importance pour la satisfaction de son ardente piété.

XVIII

Radegonde vouait à la mémoire des saints une profonde vénération. L'héroïsme des martyrs excitait dans son cœur l'enthousiasme religieux. Elle se sentait de leur race, prête à subir les plus cruelles souffrances pour la confession de sa foi. Aussi, saisissait-elle toutes les occasions de se procurer de leurs reliques; en les contemplant, elle s'inspirait de l'esprit de force qui leur avait fait braver les supplices.

C'était pour elle une joie et un puissant soutien. Mais les reliques ne suffisaient pas entièrement à sa ferveur; elle aspirait à doter son monastère d'un morceau de la vraie croix, comme autrefois l'impératrice Hélène, la grande mère de Constantin, en avait favorisé l'Orient. Une portion importante du bois sur lequel Jésus-Christ avait été crucifié se trouvait à Constantinople. Seuls, saint Avit, de Vienne, et saint Paulin, de Nole, avaient été gratifiés d'un frag-

ment de ce bois. Radegonde savait avec quel soin jaloux il était gardé au siège de l'empire. En demander une parcelle au patriarche de Constantinople eût été s'exposer à un refus. Un recours au Pape n'aurait obtenu aucun succès.

Or, il arriva qu'après l'avènement de Justin II, successeur de Justinien, le roi Sigebert entama des négociations avec le nouvel empereur pour la protection de leurs frontières. Radegonde l'ayant appris pensa qu'elle atteindrait peut-être son but si une demande adressée à Justin II était appuyée par le roi Sigebert. Elle savait que l'empereur avait tout intérêt à se ménager, en cas de besoin, l'alliance des rois francs, leurs auxiliaires naturels, contre les empiètements des rois lombards. Elle chargea Fortunat de se rendre à la cour de Metz pour y plaider sa cause.

L'intendant-poète a raconté plaisamment qu'aux abords de Metz le cuisinier du roi s'empara de sa barque pour aider au transport des approvisionnements de bouche. Il s'écrie avec une indignation comique : « N'est-ce pas le comble de l'injure que les sauces d'un cuisinier prévalent sur mes droits. Le code a moins d'autorité que la marmite. » La nouvelle de cette mésaventure précéda sa victime au palais des souverains. Elle les prédisposa favorablement en faveur d'un spirituel messager qu'ils auraient, en tout cas, bien accueilli, car ils se souvenaient de la manière aimable dont il avait chanté leur union et prédit le bonheur qu'ils goûtaient l'un auprès de l'autre. Toujours empressés d'ailleurs de souscrire aux désirs de la veuve de Clotaire, Sigebert et Brunehaut promirent d'appuyer sa requête. Deux

clercs de Poitiers furent, en conséquence, invités par Radegonde à se joindre aux ambassadeurs que le roi d'Austrasie désigna pour le représenter à la cour de Constantinople.

Justin II et Sophie ne firent aucune difficulté d'agréer la demande. Ils remirent aux envoyés de la sainte reine une croix taillée dans le bois sanctifié par le supplice dont il avait été l'instrument et enrichie de diamants. Ce don était accompagné d'une châsse ornée de pierres précieuses et d'une garniture d'or, renfermant les reliques de plusieurs saints honorés dans les contrées orientales et d'un évangéliaire dont les plaques d'or étaient rehaussées de pierreries.

Grande fut la joie de Radegonde en apprenant le succès de sa démarche. A sa prière et sous son inspiration, Fortunat composa une pièce de vers dithyrambique pour exprimer, en son nom, sa vive reconnaissance au couple impérial. Puis elle s'occupa des préparatifs à faire pour recevoir avec une pompe digne d'un si grand objet le trésor divin si ardemment désiré.

Le jour où ses porteurs parvinrent aux faubourgs de Poitiers une douloureuse épreuve fut réservée à Radegonde. Maurovée, le nouvel évêque de la ville, nourrissait contre elle un ressentiment dont la cause n'a jamais été bien clairement établie. On est porté à croire que ce prélat avait été offensé de ce que la fondatrice de Sainte-Marie avait cru devoir se passer de son concours pour obtenir du bois de la vraie croix. Caractère brouillon et tracassier, Maurovée se plaisait à molester Fortunat et vivait en mauvaise intelligence avec le pontife Euphronius, comme il vécut de même plus tard avec Grégoire de Tours.

Quoi qu'il en soit, le matin du jour fixé pour la solennité, Maurovée monta à cheval avec sa suite et partit pour sa maison de campagne, après avoir donné l'ordre, en qualité de gouverneur de Poitiers, de tenir fermées les portes de la ville. Mortifiée de ce mauvais procédé, mais non découragée, Radegonde invita ses messagers à porter provisoirement à Tours les présents qui lui étaient destinés. Elle en référa ensuite au roi Sigebert qui intervint immédiatement en cette triste affaire. Il donna mission au sage comte Justin de se rendre à Tours et de charger de sa part l'évêque Euphronius de procéder avec lui à la translation de la croix à Poitiers et à sa remise entre les mains de la reine Radegonde dans l'église même du monastère.

A défaut de son chef Maurovée, courtoisement convoqué, d'ailleurs, le clergé de la ville alla au-devant d'Euphronius et du clergé de Tours qui s'étaient joints au cortège du comte Justin et tous ensemble, prêtres, nobles et plébéiens, entrèrent à Poitiers, escortant avec grand appareil la précieuse relique, dans l'odorante fumée de l'encens, au chant des actions de grâces et au milieu d'une foule enthousiaste. On entendit là, pour la première fois, avec le *Pange lingua*, l'hymne triomphale de *Vexilla Regis*, d'une poésie véritablement inspirée d'en haut à son auteur, le poète Fortunat, qui avait composé les deux cantiques pour la circonstance.

A partir de ce moment le monastère reçut le nom de Sainte-Croix. Il fut visité par les pèlerins du monde entier et par une foule de malades, dont quelques-uns obtinrent miraculeusement la guérison de leurs maux. Cette affluence accrut son renom et

sa prospérité. Radegonde craignant dès lors pour l'édification de son troupeau éprouva le besoin de le soumettre à une discipline encore plus rigoureuse.

Elle partit, en conséquence, en compagnie de l'abbesse Agnès, pour la ville d'Arles, dans le dessein d'y étudier dans l'enceinte de Sainte-Césarie même, alors dirigé par la pieuse abbesse Lilliolia, la règle de saint Césaire.

Radegonde et Agnès voulant en éprouver personnellement les effets prolongèrent, pendant une partie de l'année 570, leur séjour à Sainte-Césarie et se soumirent à ses prescriptions statutaires pour se mieux pénétrer de leur esprit.

De retour à Poitiers, elles promulguèrent la nouvelle charte de Sainte-Croix. Le vœu de clôture perpétuelle dut être renouvelé ; l'obéissance absolue à l'abbesse, sans murmure ni réplique, même en cas de punition non justifiée, fut solennellement jurée. L'attention et l'humilité devaient être observées à tous les instants de la vie. Il était défendu de parler à haute voix et de regarder trop librement. Le travail alternait avec la prière. Chaque religieuse s'occupait à son tour des divers services de la maison. Celles qui avaient une belle écriture copiaient des manuscrits. La communauté confectionnait la robe blanche et les autres vêtements des sœurs, Elle consacrait le reste du temps à la lecture de livres de piété. Personne ne pouvait, désormais, entrer dans la clôture, excepté ceux qui participaient à la célébration des offices. Seules, les mères des religieuses étrangères à la ville de Poitiers furent autorisées à y prendre leur repas.

Telles étaient les principales prescriptions auxquelles Radegonde se soumit la première.

« Je n'ai pas cru, écrivait-elle plus tard, pouvoir offrir aux filles que j'ai réunies une méthode plus sûre de perfection que cette règle. Césaire, homme de Dieu, s'est appliqué à la composer avec les institutions des anciens pères. La parole du Saint-Esprit s'y mêle onctueusement aux plus pieuses exhortations. »

Près de dix-huit années s'écoulèrent ensuite, sans qu'on puisse relever aucun fait remarquable dans l'existence du monastère de Sainte-Croix. Radegonde avait fait élever à côté un monastère de saints prêtres pour assurer le service religieux de sa congrégation. Le silence absolu que l'histoire a gardé sur cet établissement prouve que la vie cénobitique y suivit son cours normal et régulier.

Il ne nous reste donc qu'à noter moins les actions que les mouvements de l'âme de Radegonde pendant cette période tranquille, quoique souvent attristée, de ses derniers jours.

XIX

L'un des traits les plus aimables du caractère de Radegonde est une tendresse de femme passionnée et pure, que les pensers austères de la sainte ne parvinrent jamais à étouffer. Ces élans de cœur s'épanchaient parfois avec véhémence dans toutes les circonstances où les sentiments humains pouvaient s'allier, sans y mettre obstacle, à l'adoration de la divinité.

La joie de la reine découronnée d'avoir fondé un asile où elle recueillait tant d'innocentes brebis arrachées à toutes les convoitises des loups ravisseurs n'était pas purement religieuse ; il s'y mêlait je ne sais quoi d'humain qui, à mon sens, rend plus touchante encore celle qui l'éprouvait. Le détachement absolu des choses de ce monde répond souvent à une certaine sécheresse de complexion qui répugne à la nature humaine. Mais lorsqu'il s'associe à une sensibilité exquise, il inspire une attraction affectueuse qui augmente le respect religieux au lieu de l'atténuer. On ne peut donc se défendre d'un profond attendrissement en lisant l'expression de l'amour que Radegonde témoignait aux jeunes compagnes qui lui composaient une famille. Quand elle les voyait réunies autour d'elle, elle leur disait avec l'accent de la plus tendre effusion : « Je vous aime tant que je ne me souviens ni d'avoir eu de parents, ni d'avoir épousé un roi. Je n'aime plus que vous jeunes filles que j'ai choisies, vous, jeunes fleurs que j'ai plantées, vous, mes yeux, vous, ma vie, vous, mon repos et tout mon bonheur ! »

La plus chérie de toutes était Agnès, nous l'avons déjà dit. Elle lui accordait toute sa confiance puisqu'elle l'avait placée à la tête de sa congrégation, pour la diriger, tout en se réservant le droit d'y introduire les améliorations propres à compléter l'œuvre et à la rendre durable. Les deux amies passèrent toute leur vie ensemble dans la plus étroite et la plus douce intimité. Il semble néanmoins qu'un léger nuage, bien vite dissipé d'ailleurs, soit venu assombrir un instant le ciel de leur union, s'il faut en croire le billet suivant de Fortunat à l'abbesse Agnès :

« Que me conte-t-on ? Quel bruit est venu charmer mes oreilles ? Si en effet vous vous êtes approchées de la sainte table réconciliées, faites-le moi savoir par un mot de votre main, qui me témoigne de cet heureux changement et de votre tendresse mutuelle. Mère et sœur que j'aime et que je confonds l'une et l'autre dans une pieuse affection, célébrez par un chant de joie les joies de ce jour. »

Ce même Fortunat, qu'on désignait alors sous la dénomination prétentieuse de « Virgile moderne », était devenu cher aux deux pieuses femmes par l'ensemble de ses qualités et de ses vertus, appréciées d'ailleurs de tous ceux qui l'approchaient, sauf de Maurovée, le maussade et atrabilaire évêque de Poitiers. Versificateur plein de verve, poète même à ses heures, prosateur facile, il rehaussait par ses talents les modestes fonctions de père temporel du monastère, dont il s'acquittait avec un zèle qu'il élevait à la hauteur du dévouement. Fallait-il, pour obéir à sa royale maîtresse, entreprendre un long, fatigant et peut-être périlleux voyage, soit sur les bords du Rhin, soit au fond de la Bretagne, il était toujours prêt, même dans la rigueur de la saison. Il entretenait un commerce de lettres avec tous les grands et tous les saints personnages en relations avec Radegonde et Agnès. La plupart du temps, sa correspondance était rédigée en vers improvisés, où la grâce et l'élégance faisaient parfois défaut, mais toujours ingénieux et faciles, remarquables surtout par un sentiment très vif de la nature. Fortunat y décrivait souvent la campagne avec une connaissance précise de la vie des champs.

La reine Radegonde récompensait ses bons offices

par une affectueuse condescendance. Elle atténuait en sa faveur les effets de sa mine naturellement majestueuse, en le comblant de bons procédés, et s'efforçait de lui faire oublier la hauteur de son rang par des attentions délicates auxquelles était très sensible le prêtre littérateur, pieux et sage, mais dépourvu jusqu'alors de vocation pour le martyre.

Il faut bien l'avouer ! Cet excellent Fortunat était assez gourmand. Toujours enclin par une modestie excessive, à rabaisser ses mérites et à exagérer ses imperfections, il le reconnaît lui-même avec tant de bonne grâce qu'il désarme toute critique résolue à se contenir dans les limites de l'impartialité. L'amour de la bonne chère n'était pas d'ailleurs un défaut qui lui fût particulier ; il la partageait avec tous les hommes de son temps, sans toutefois aller, comme la grande majorité d'entre eux, jusqu'à faire un dieu de son ventre. Radegonde, elle même qui connaissait les petits comme les grands péchés de ses contemporains, n'y trouvait pas à redire, au contraire ! Dans son indulgente bonté, tout en poussant pour elle-même la tempérance jusqu'à s'imposer des privations inouïes, elle envoyait à son secrétaire ou lui offrait parfois dans le parloir de la communauté des friandises recherchées et parfois des repas de gastronome. Dépouillant alors sa gravité si imposante, elle se laissait aller à une innocente gaieté assaisonnée d'une pointe de malice, la sainte joie des saints. Le lendemain d'un de ces jours, Fortunat lui écrivait : « La conversation et la table de ma douce maîtresse ont récréé son serviteur ; ses diverses et charmantes plaisanteries l'ont extrêmement diverti. »

Il va sans dire que la fidèle Agnès assistait tou-

jours en tiers à ces réunions. Etant en plus fréquent rapport avec Fortunat, à raison de l'administration du couvent, elle renchérissait sur la reine en fait de gâteries.

Au surplus, Fortunat, dès que ses moyens le lui permirent, tint à honneur de ne pas demeurer en reste avec ses pieuses amies. Lorsqu'en 577, Grégoire, élu évêque de Tours, lui donna la jouissance viagère d'une petite ferme qu'il possédait aux portes de Poitiers, Fortunat y cultiva de ses mains des fleurs et des fruits ; il en envoyait toujours les prémices à Radegonde et à l'abbesse Agnès, dans des corbeilles d'osier tressées de ses mains et peintes par lui de diverses couleurs. Les fleurs servaient à parer les autels et à confectionner des couronnes que les religieuses de ce temps étaient dans l'usage de poser sur leurs têtes en certains jours de fête.

On comprend combien cet échange continuel de petits présents et de grandes amitiés devait rendre douce l'existence de ces trois cœurs honnêtes et pleins d'une tendresse mutuelle. Fortunat exprime ainsi, dans une pièce de vers charmante, le bonheur qu'il en éprouvait :

« Que dirai-je à ma chère mère et à mon aimable sœur, seul et absent de ce que j'aime ? Si je suis exclu des lieux qu'elles habitent, mon esprit inquiet a une voix pour s'enquérir d'elles ; il demande respectueusement à les voir toutes deux ensemble. Chère sœur, je vous prie de vouloir bien remplir auprès de notre pieuse et bonne mère les devoirs que je ne lui ai rendus qu'imparfaitement. Qu'elle vive pour moi et avec vous de longues années et qu'un seul salut dans le Christ soit le nôtre à tous les trois ; telle est ma

prière. Que ni la vie présente, ni la vie future ne nous séparent, mais que nous mourrions ensemble, et qu'ensemble nous soyons sauvés. »

A ce moment, la religieuse Radegonde recherchait de plus en plus la solitude. On la voyait peu en temps ordinaire, on ne la voyait plus en temps de carême. Ses mortifications dépassaient alors les exigences de la perfection chrétienne. Enfermée dans la cellule la plus cachée du monastère, elle couchait sur un lit de cendres, portait sur son corps délicat un cilice rugueux, ne mangeait qu'une fois par semaine du pain fait de ses mains, supportait le tourment de la soif de manière à s'infliger un intolérable supplice, entourait sa taille d'une chaîne de fer qu'elle serrait au point d'en faire entrer les anneaux dans ses chairs et s'appliqua un jour sur la poitrine une croix de métal, qu'elle avait préalablement fait rougir au feu.

Fortunat charmait par des vers les ennuis de son absence :

« Où se cache, sans moi, ma lumière? Pourquoi se dérobe-t-elle à mes yeux et persiste-t-elle à rester invisible? Je regarde le ciel et l'eau, tout cela m'est peu de chose si je ne vous vois pas. Quoique le ciel soit serein et pur, si vous ne vous montrez, le jour est pour moi sans soleil. »

Trop fécond en sentiments fraternels pour se concentrer sur son entourage, le cœur de Radegonde débordait sur des amis du dehors, qu'elle avait connus avant sa claustration ou avec lesquels elle n'avait entretenu depuis des relations qu'au moyen de lettres, la plupart dictées à Fortunat ou écrites par lui sous son inspiration. Presque tous les corres-

pondants étaient des religieux ou des prêtres, en tête desquels figurent saint Germain, saint Junien, saint Yrieix, Grégoire de Tours, tous les hommes lettrés et pieux, heureux de la faveur que leur accordait cette reine cénobite, aussi supérieure par l'esprit qu'éminente par sa sainteté.

En ce qui concerne les différends des grands personnages, Radegonde, si elle était consultée, répondait toujours dans le sens de la conciliation et de la paix. Si sa séparation d'avec Clotaire et plus tard la mort de ce roi avaient fait cesser les effets légaux de l'affinité établie par leur mariage, elles n'avaient pas rompu tout lien de convenance entre elle et les fils de son ancien époux, qu'elle aimait en Jésus-Christ, malgré leurs vices et les crimes dont on les accusait, auxquels elle ne pouvaitcroire. Deux d'entre eux, Sigebert, roi d'Austrasie, et Chilpéric, roi de Neustrie, s'épuisaient en des querelles et des guerres incessantes. Radegonde ne pouvait voir de sang-froid des divisions aussi féroces dans une famille qui avait été la sienne. Elle écrivait ou faisait écrire aux deux rivaux pour les conjurer de ne pas ensanglanter inutilement le royaume et, suivant ses expressions, de ne pas « déchirer le sein de la patrie. » Ses recommandations quelquefois écoutées amenaient une trêve qui, malheureusement, n'était pas de longue durée. Ne voyant dès lors d'autre remède à ces maux que dans le secours du ciel, elle demandait à ses sœurs de se mettre avec elle en prières pour obtenir la pacification si désirée. Elle eut à souffrir toute sa vie de cet état d'hostilité continué après la mort des deux rois par leurs femmes, les reines tristement célèbres, Frédegonde et Brunehaut.

XX

Radegonde chercha des compensations et des consolations auprès des membres de sa propre famille, réfugiée, on l'a vu, à Constantinople. Les vicissitudes de sa vie tourmentée l'avaient empêchée pendant longtemps de communiquer avec eux. De leur côté, ses parents paraissent avoir été coupables d'une certaine négligence. Il est vrai qu'à une époque où, en Occident comme en Orient, les peuples vivaient presque toujours dans un état d'hostilité ouverte, les communications n'étaient pas faciles. Enfin, Radegonde saisit une occasion d'écrire à son cousin Hamalafrède :

« Rappelle-toi, lui dit-elle, tes premières années et ce qu'alors était pour toi Radegonde ; rappelle-toi combien tu me chérissais, toi fils du frère de mon père et parent plein de bonté. Ce que m'eussent été feu mon père, mon frère ou ma sœur, tu m'étais tout cela. Quand j'étais toute petite, tu me prenais doucement dans tes bras ; je me suspendais à tes baisers et tu me charmais par tes paroles caressantes. »

Elle lui reproche ensuite de ne pas lui avoir donné signe de vie ou de ne pas lui avoir envoyé son portrait.

« Crois-moi, cher parent, tu ne serais pas absent tout entier si tu m'écrivais ; une page de la main d'un frère est une partie de lui-même. »

Elle est d'autant plus inquiète qu'elle ignore, dit-elle, sa destinée :

« Où es-tu ? Je le demande au vent qui siffle, aux

nuages qui volent suspendus dans les airs. Est-ce la Perse belliqueuse ou Byzance qui te réclame? Es-tu gouverneur de l'opulente Alexandrie ? Demeures-tu près de Jérusalem où naquit d'une vierge le fils de Dieu ? »

Elle ajoute :

« Si je n'étais soumise à la sainte clôture du monastère, où que tu sois j'arriverais tout à coup. Je m'embarquerais sur une mer fouettée par les orages, et naviguerais gaiement malgré le vent et la tempête. Si le navire sombrait sous la fureur des vagues, je me dirigerais vers toi portée sur une épave. Et si, par malheur, je n'avais pu saisir cette épave, alors à force de bras, je nagerais pour t'aller rejoindre ; ta vue seule m'aurait fait oublier les périls de la traversée et aurait dissipé les fatigues de cet heureux naufrage. Enfin, si dans cette aventure, je perdais ma déplorable vie, tu as sous la main du sable pour m'y ensevelir et m'élever un tombeau ; tu inhumerais en pleurant celle dont tu méprises les larmes, pendant qu'elle vit encore, et tu en verserais d'amères sur celle à qui tu refuses de parler...

« Ecris-moi donc, je te prie, sérénissime cousin, et adoucis par tes bonnes paroles la violence de mon chagrin. »

Elle supplie enfin le Christ d'exaucer sa prière :

« Que cette lettre arrive sous les yeux de ceux que j'aime, qu'elle soit suivie d'une réponse douce à mon cœur et qui, par sa promptitude à venir, mette fin à mon supplice d'espérer en vain et depuis si longtemps ! »

Une réponse vint, en effet, mais elle n'était pas d'Hamalafrède. Ce prince Thuringien était mort en

exerçant un grand commandement militaire dans les armées de l'empereur. Radegonde l'apprit d'un jeune neveu nommé Artachis, fils d'une sœur d'Hamalafrède, qui avait épousé un grand personnage d'origine grecque.

A cette douloureuse nouvelle, elle exhale sa douleur dans une courte réponse. Elle y dit que n'ayant pas été trouvée digne de voir son cher cousin vivant, ni d'assister à sa mort, c'était comme si elle le perdait deux fois. En terminant :

« Pourquoi, cher Artachis, mon enfant, te parler ainsi et donner par mes larmes un nouvel aliment aux tiennes ? J'aurais dû plutôt t'offrir des consolations.... Envoie souvent, je te prie, des messagers à ce monastère pour s'informer de moi... »

On le voit ; le renoncement pour elle-même aux joies mondaines n'excluait pas l'amour de ses proches. Si elle s'élevait au ciel avec des ailes d'ange, elle retombait sur la terre pour donner cours aux sentiments de la femme les plus purs et les plus sacrés, ceux que Dieu même nous a commandé d'entretenir en nos cœurs, pour la famille, cette vivante image de la parenté céleste.

De ces sentiments, on trouve un écho très vif et tout aussi tendre dans un poème sur « la ruine de la Thuringe » longtemps attribué à Fortunat, mais dont Radegonde était en réalité l'auteur, ainsi que l'a victorieusement démontré l'érudit M. Charles Nisard. La reine cloîtrée faisait parfois des vers dans lesquels elle mettait un goût, une grâce, une élégance, une chaleur d'âme qu'on chercherait en vain dans les poésies de Fortunat. Les qualités indiscutables de celles-ci sont déparées trop souvent

par une recherche, un faux goût, une négligence, des trivialités dont était incapable un esprit aussi pondéré que celui de Radegonde.

Après avoir rappelé le massacre des siens, la destruction de leur palais, l'impitoyable dévastation qui bouleversa son pays, elle s'écrie :

« Souvent, à ce souvenir, je comprime mes larmes, mon visage en étant tout humide ; et si mes soupirs se taisent, mon chagrin parle toujours. Quand le vent murmure, j'écoute s'il m'apporte quelque bonne nouvelle, mais de tous mes parents, je ne vois pas l'ombre d'un seul. »

Cette réflexion lui remémore le meurtre de son frère :

« Pourquoi te taire, insondable douleur, sur le meurtre de mon frère ? Comment son innocence donna-t-elle dans les embûches des pervers et comment fût-il ravi au monde pour avoir été confiant ? Malheureuse que je suis ! En rappelant ce crime lamentable, mes larmes refoulées jaillissent de nouveau et mes blessures se rouvrent...

« Il était jeune encore quand il fut frappé, et n'avait point de barbe, si ce n'est un léger duvet ; et j'étais, moi sa sœur, absente, et n'ai point vu les horreurs de sa fin. Non seulement je l'ai perdu, mais je ne lui ai point fermé les yeux, ni ne me suis jetée sur son corps, ni ne lui ai adressé les derniers adieux. Je n'ai point réchauffé de mes larmes brûlantes ses entrailles glacées, je n'ai point embrassé ses chères lèvres au moment où il expirait. Je n'ai point entouré de mes bras le cou de cet infortuné et ne l'ai point pressé sur ma poitrine haletante. »

Puis, rappelant que ce fût sur ses instances qu'il

avait retardé son départ, elle s'adresse, avec l'accent du désespoir, d'amers et d'injustes reproches :

« Oui ! frère, crois-moi, je suis une impie ; j'étais responsable de ta vie ; je suis la cause unique de ta mort et je ne t'ai pas donné un tombeau ! »

XXI

Ces retours sur un passé déjà lointain, ces chants éplorés et ces évocations funèbres paraissaient à ses sœurs le prélude d'une fin prochaine. En vieillissant, cette femme si pure s'épurait tous les jours davantage. « En elle, dit son biographe Baudonivie, resplendissaient toutes les perfections, la modestie avec une douce retenue, la sagesse avec la simplicité, la sérénité avec la mansuétude, la science avec l'humilité, enfin une vie immaculée, une vie irrépréhensible et toujours d'accord avec elle-même. Dieu bon qui pourrait jamais dépeindre la beauté de cette figure, l'expression de cette physionomie, la dignité de toute sa personne ! »

La prière, la lecture des auteurs favoris de son enfance qui avaient été les guides de sa conduite et les inspirateurs de sa vocation, de profondes méditations théologiques, des travaux manuels, la quenouille et le rouet, la broderie des ornements de l'autel et des vêtements sacrés formaient le fonds de ses occupations ordinaires, mais elles n'étaient pas les seules. La reine cénobite adressait souvent d'onctueuses instructions religieuses à ses bien-aimées compagnes et quand une d'elles faisait la lecture à haute voix, si elle s'apercevait que certains pas-

sages n'étaient pas compris, elle interrompait la lectrice pour commenter les textes obscurs avec une telle sûreté de doctrine, une si grande clarté d'exposition, une éloquence si entraînante, un son de voix si suave que les oreilles de son auditoire semblaient reliées à ses lèvres par des guirlandes de fleurs.

« Empressez-vous, leur disait-elle, de recuillir le froment du Seigneur; je vous le dis, en vérité, vous n'avez pas longtemps à le recueillir. Remarquez ce que je vous dis parce que bientôt vous voudrez le faire et vous ne le pourrez pas. »

En donnant cet avertissement, Radegonde se sentait-elle frappée à mort? Les privations et les macérations excessives qu'elle s'infligeait avaient-elles ruiné un tempérament robuste, entamé déjà et depuis son enfance par de trop légitimes chagrins? Se voyait-elle ployée sous le poids de la douleur que, malgré ses adjurations pressantes, lui causaient les crimes de la descendance de Clotaire, ainsi que la rivalité fratricide de Frédegonde et de Brunehaut, dont quelques scènes s'étaient déroulées sous ses yeux, à Poitiers même, qui avait failli périr des fureurs des deux reines ennemies? Se reprochait-elle toujours la mort si cruelle de son frère? Son cœur saignait-il du pressentiment qu'après sa mort le Monastère de Sainte-Croix qu'elle avait fondé avec tant d'amour allait traverser de terribles épreuves, sous le poids desquelles il pouvait succomber ? Ces conjectures ne semblent pas seulement justifiées par le présage funeste qu'elle venait d'évoquer; elles sont corroborées par une lettre qu'elle adressa, vers 585 ou 586, aux évêques de l'empire franc, lettre que l'histoire considère comme un testament.

Il y est dit que, « se conformant aux Constitutions apostoliques, ses sœurs et elle ont fait abandon par actes authentiques, en faveur de la congrégation, de tous les biens qu'elles possédaient sans se réserver rien en propre ; qu'à ces biens sont venus s'ajouter : 1° ceux qui lui avaient été concédés par Clotaire et par ses fils et dont elle a transmis la propriété au monastère avec l'autorisation et la confirmation des rois Caribert, Gontran, Chilpéric et Sigebert ; 2° les donations faites par d'autres bienfaiteurs, pour le salut des âmes, ou par des sœurs de la congrégation. »

Elle prie, en conséquence, les évêques « de veiller à la conservation de ces biens soit contre les sœurs, si quelques-unes, sacrilèges à leur vœu, osaient en revendiquer la propriété, soit contre les princes, évêques ou puissants, qui tenteraient de se les approprier par convoitise impie.

« Qu'ils encourent, dit-elle, à ma requête et à la volonté du Christ votre réprobation et celle de vos successeurs ; qu'ils soient traités comme des ravisseurs des biens des pauvres et punis des peines portées par la justice de Dieu. »

« Les Evêques devront empêcher tout changement et toute infraction à la règle établie, même contrairement aux désirs de la communauté, maintenir dans leur plénitude les pouvoirs et l'autorité de l'abbesse Agnès, et quand celle-ci sera morte, choisir à sa place une sœur de la congrégation agréable à Dieu et capable de garder les observances instituées pour guider les religieuses dans la voie de la sainteté. »

Enfin, Radegonde les adjure de faire ensevelir son corps dans l'église de Sainte-Marie-hors-les-murs,

auprès de ses sœurs qui dorment déjà dans le repos de l'éternité.

Elle ajoute que s'ils n'ont pas un pouvoir suffisant pour faire respecter ces volontés, ils auront recours à la puissance du roi et des princes Francs.

Elle termine enfin par exprimer le vœu que sa lettre soit conservée dans les archives de l'Eglise universelle et, après avoir voué de nouveau à la réprobation céleste tous ceux qui contreviendraient à ces dispositions, elle place une dernière fois son monastère sous la sauvegarde des rois, princes, pontifes et peuples catholiques, les assurant qu'ils se feront de leur fidélité un mérite pour obtenir avec elle les bénédictions divines.

Jusqu'à son dernier jour Radegonde persévéra dans les pratiques religieuses de toute sa vie. Sa faiblesse physique l'ayant obligée à garder le lit, l'heure du dénouement ne tarda pas à sonner pour elle. Pendant son agonie, les religieuses s'étaient réunies dans sa cellule. Elles mêlaient de larmes leurs gémissements et leurs prières : « O Dieu ! s'écriaient-elles, en se frappant la poitrine, ne nous enlevez pas notre lumière ; pourquoi nous plongez-vous dans les ténèbres ? » Mais leur mère, comme elles l'appelaient, allait leur être ravie à jamais. Radegonde mourut dans la matinée du 13 août 587, à l'âge de soixante-huit ans.

Ses filles, au nombre de deux cents, veillèrent sa dépouille mortelle. Elles poussaient de déchirantes lamentations.

— « Nous voici orphelines, disaient-elles, nous avons abandonné parents, richesse et patrie pour te suivre. Et voici que tu nous laisses en proie aux

larmes perpétuelles, à une douleur sans fin ! Avec toi, ce monastère nous paraissait plus grand que les villes et les campagnes les plus spacieuses, car tu remplissais tout et tu nous tenais lieu de tout. En te voyant nous pensions contempler les vignes en fleur, les moissons aux épis soyeux, les prés fleuris. Tu étais pour nous la rose, le lis, la violette. Ta parole resplendissait devant nous comme le soleil, et, comme la lune, elle allumait le flambeau de la vérité dans les ténèbres de notre conscience. Tout est maintenant sombre et vide..... Heureuses, mille fois heureuses, celles qui sont mortes de ton vivant ! »

Pendant ce temps-là, l'évêque de Poitiers, Maurovée, faisait une tournée pastorale ; on ne savait au juste en quel lieu il se trouvait. Il ne pouvait donc présider à la cérémonie des funérailles. L'abbesse Agnès fit connaître par un rapide message ces circonstances au métropolitain. Grégoire de Tours avait été élevé à cette dignité en 577. Ce saint pontife arriva en toute hâte. Quand il s'approcha du lit funèbre : « Il crut voir, dit Baudonivie, un ange sous une forme humaine et saisi d'une crainte respectueuse, il se tint devant elle comme s'il se fût trouvé en présence de la mère de Dieu. Le beau visage de Radegonde avait conservé les apparences de la vie ; il resplendissait d'un éclat incomparable. »

En l'absence de Maurovée, Grégoire de Tours consacra l'autel dans le caveau. Tous les préparatifs étant terminés, il prit la direction des obsèques au milieu d'un grand concours de monde de toutes les conditions et des religieuses qui ne cessaient de faire entendre leurs plaintes et leurs regrets. Le cortège se mit en marche vers Sainte-Marie-hors-les-murs.

Aux limites de la clôture, les religieuses à qui il était interdit de la franchir supplièrent avec des sanglots qu'on déposât un instant le cercueil par terre pour qu'elles eussent la consolation de contempler une dernière fois les traits de celle qu'elles avaient tant aimée et qu'elles ne devaient plus revoir. Elles montèrent ensuite aux fenêtres des tours et sur le mur d'enceinte afin de suivre la bière du regard jusqu'au moment où elle entra dans l'église. Grégoire de Tours récita les dernières prières de l'office des morts, réservant à Maurovée le devoir et l'honneur de fermer le sépulcre à son retour, après avoir célébré le sacrifice de la messe.

La cérémonie terminée, l'abbesse Agnès, suivie de ses sœurs, accordant au saint pontife un privilège justifié par les circonstances, lui fit visiter les lieux sanctifiés par la présence de la reine et toucher les objets dont elle avait l'habitude de se servir. La sincère affliction des pieuses vierges qui l'accompagnaient lui fit mieux comprendre l'immensité de la perte que venaient de faire leur congrégation et l'Eglise.

Telle fut la vie de cette femme célèbre qui, avec la reine Clotilde, exerça sur l'enfance du peuple franc une influence civilisatrice dont les effets se perpétuant d'âge en âge se font sentir encore de nos jours. Par ses préceptes, par ses œuvres, par son exemple, elle a contribué et son souvenir ne cesse de contribuer à épurer les mœurs, à élever les âmes, à inspirer ce renoncement, cette grâce, cet attendrissement, cette générosité, dont le christianisme seul a le don de rehausser les cœurs. Fidèle aux enseignements de l'Evangile, elle se fit douce dans un siècle de violence,

humble sous le brillant manteau de la souveraineté, compatissante à toutes les misères physiques, indulgente et charitable à toutes les misères morales.

Nous l'avons vue un jour faire incendier un temple païen, nous ne l'avons jamais vue montrer de la dureté envers les personnes.

Quand elle habitait la villa de Saix, ayant un jour rencontré sur son chemin une femme impudique, elle ne put réprimer un mouvement de mépris. Sa conscience lui reprocha bientôt d'avoir jugé son prochain; elle s'en repentit et courut s'en confesser.

Les hagiographes ont relaté les miracles que Dieu donna pouvoir d'opérer à son illustre servante et tous ceux aussi qui ont eu lieu sur son tombeau. L'Eglise a depuis longtemps admis la reine Radegonde dans la société des saints. Le monde catholique en a donc fait l'objet d'un culte de dulie. Lorsqu'en France, on saura reconnaître enfin les auteurs de la véritable grandeur de la patrie, la reine Radegonde recevra par des signes sensibles les hommages de gratitude de tous les français dignes de ce nom.

ABBEVILLE EN LIESSE

RÉJOUISSANCES ET FÊTES PUBLIQUES

Au XV^e^ Siècle

Par M. ALCIUS LEDIEU

Directeur des publications.

On a prétendu que nos ancêtres savaient mieux s'amuser que nous. Ils y mettaient assurément plus d'entrain, mais il faut reconnaître que leurs divertissements, moins variés que les nôtres, étaient bien puérils, comme le sont toujours les sujets de distractions des peuples peu éclairés. Pour être vrai, il faut dire que nos aïeux, moins affairés que nous, recherchaient avec frénésie toutes les occasions de divertissements et qu'ils se livraient aux jeux sans mesure; aussi, bien des fois, les pouvoirs royaux et les pouvoirs municipaux furent obligés de mettre un rein à cette passion désordonnée ; des rixes se produisaient sans cesse, qui se terminaient presque toujours d'une façon tragique.

Les Picards se distinguaient entre tous par leur amour excessif pour toute espèce de jeux. Connaissant l'emportement proverbial qui les caractérise, emportement bien plus accentué au moyen âge que de nos jours, on n'est point surpris de voir que leurs

divertissements dégénéraient souvent en luttes; des ordonnances fréquentes étaient prises qui réglementaient les jeux ou les interdisaient.

Il ne sera peut-être pas sans intérêt de connaître les réjouissances publiques et les récréations des Abbevillois dans le cours du xv^e^ siècle; nous avons été les prendre aux sources les plus sûres, dans les registres de l'échevinage : les *Comptes des Argentiers* et les *Registres aux délibérations*; c'est là que l'on trouve l'histoire de notre cité. Ces registres ont été souvent compulsés par des érudits, notamment par MM. Louandre et Prarond, qui y ont puisé les principaux éléments de leurs savants travaux sur Abbeville; c'est ce qui donne à leurs œuvres un caractère d'authenticité que ne présentent pas toujours les ouvrages des autres historiens.

I

Tout le monde sait combien la guerre de Cent ans fut fatale à la France entière, mais surtout à la Picardie, qui n'a cessé d'être ravagée et occupée par l'ennemi durant un long siècle ; son beau sol ne tarda pas à devenir inculte ; sa nombreuse population se vit bientôt notablement réduite. Si les villes fermées souffrirent moins que les campagnes, elles étaient constamment sur le qui-vive, toujours armées et toujours prêtes à défendre leurs murs.

Il ne faut donc pas s'étonner de ce que les jeux publics furent peu nombreux à Abbeville durant la première moitié du xv[e] siècle, c'est-à-dire depuis l'an 1400 jusqu'au jour où les Anglais ont été entièrement chassés de la France, sauf de Calais (1453). Toutefois, nous ferons remarquer avec M. Louandre que « nos aïeux, dans leurs mille petits centres de libertés municipales, au milieu de guerres continuelles, se formaient vite aux luttes de la vie politique, aux fatigues, à toutes les misères durement supportées. Mais ces hommes à la rude existence, aux préoccupations tristes et graves, gardaient en vrais enfants une curiosité naïve, un besoin de jouir, de s'amuser et de voir qui persistait à travers toutes les souffrances. »

Les Abbevillois fêtaient consciencieusement le carnaval. La veille du mardi gras, ils se rendaient en foule dans le bois avoisinant la ville, où se trouvaient également le maïeur, les échevins et les officiers municipaux, pour assister au jeu de la cholle. Le procureur présentait au maïeur un gros ballon de cuir, rempli de foin, de son ou de mousse, peint en bleu, portant les armoiries de la ville, celles du roi et celles du comté de Ponthieu. Presque chaque année, l'on avait à constater les discussions les plus regrettables auxquelles ce jeu donnait lieu. A cette époque, de la discussion aux voies de fait il n'y avait pas loin, et souvent les coups entraînaient la mort.

Il est à supposer que la cholle de 1461 produisit de très graves accidents puisque, le 15 février 1462, le maïeur et les échevins prirent une délibération interdisant ce jeu pour l'avenir afin d'éviter les « noises, haines, débats et inconvéniens qui estoient advenus par cy devant et pourroient advenir cy après aux cholles. »

Il fut alors décidé que ce divertissement serait remplacé par une course faite la veille du mardi gras depuis l'extérieur des fortifications jusqu'à un gros arbre situé dans le bois, et que le « mieulx courant » recevrait deux quennes de vin « pour boire avec ceulx qu'il lui plaira. »

Néanmoins, l'échevinage revint sur cette délibération, qui ne fut sans doute pas trouvée du goût de tout le monde, puisque, le 5 mars 1462, il prenait une seconde délibération interdisant à nouveau la cholle pour la remplacer par un « aultre esbatement » qui n'a point été désigné alors ; on ne trouve dans aucune

autre délibération ultérieure le divertissement qui fut préféré à la cholle.

Toutefois, il est certain que ce jeu était encore en usage douze ans plus tard, puisque l'échevinage, dans un but patriotique, décida que la cholle n'aura point lieu le 4 mars 1474 parce que les soldats bourguignons tenaient garnison dans la ville. Une simple collation, donnée chez le maïeur, remplaça ce divertissement et ne coûta que trente-quatre sous à la ville. Antérieurement, en 1470 et en 1472, les magistrats municipaux décidèrent que, pour une cause semblable, on ne se rendrait point au bois le jour du mardi gras, et qu'on ne mangerait pas de « chemineaulx. »

Le jeu de la cholle n'était pas le seul amusement offert dans le bois le jour des *caresmeaux* (mardi gras); il y avait aussi le jeu de l'arbalète; le maïeur et les personnes notables jouissaient du privilège de décocher la première flèche. En 1453, Jean Laudée, maïeur, abattit le *geai;* il reçut en récompense quatre objets en argent, d'une valeur de quatre livres.

Quand les jeux de la cholle et de l'arbalète avaient pris fin, la foule s'amassait autour de la *Fosse aux Ballades*, sorte de cirque en plein air établi au milieu du bois. Les assistants allaient écouter les « chanteurs en place » et les ménestrels, qui chantaient ou lisaient leurs romans. Nos aïeux faisaient leurs délices de ces chants et de ces poésies; ils couraient bien loin pour entendre réciter des vers relatifs aux faits et gestes des « seigneurs anchiens »; aussi l'échevinage, pour complaire aux bourgeois, accordait de fortes subventions aux ménestrels, qui

devaient aller apprendre des chansons nouvelles aux écoles de Soissons et de Saint-Omer et surtout à l'école de Beauvais.

Là, ne se bornait point la générosité de l'échevinage; on voit, par les *Comptes des Argentiers* de la fin du XIVe siècle et de la première moitié du XVe siècle que les ménestrels, souvent attachés à de grands personnages, étaient généreusement payés par la ville lorsqu'ils venaient chanter ou réciter leurs vers à la *Fosse aux Ballades* le jour du mardi gras; en 1407, Mathieu Siffait, « chanteur en place », reçoit cinq sous « pour avoir chanté de giete de son roumant au bos »; en 1428, même gratification est accordée à Guillaume le Barbier, aussi chanteur en place, « pour avoir canté de geste au bos. »

Dans leurs chansons de geste, les ménestrels célébraient les hauts faits des guerriers, ce qui ne dut pas contribuer pour peu à faire développer le patriotisme naissant du XVe siècle, dont Jeanne d'Arc fut la plus brillante personnification.

Les mêmes comptes renferment une grande quantité de mentions semblables relatives au même objet, notamment aux années 1400, 1401, 1402, 1412, 1416, 1422, 1427, 1429, 1431 et 1435; le dernier article que l'on y trouve à ce sujet est de 1455 : l'échevinage accorda douze sous parisis aux ménestrels du vidame d'Amiens pour qu'ils allassent apprendre « nouvelles canchons qui devoient estre en la ville de Beauvais. »

Le *Puy des Ballades* n'était pas le seul jeu littéraire qu'il y eût alors à Abbeville; le *Puy d'Amour*, où l'on traitait également de sujets galants et profanes, était très florissant au XIVe siècle, mais il prit fin

dans les premières années du siècle suivant. M. Louandre rapporte que le *Puy d'Amour* donnait deux fêtes annuellement, le jour de la Pentecôte et le premier jour de l'an, et que des pièces de vers y étaient lues publiquement; une couronne était décernée au vainqueur, qui prenait le titre de prince ou de roi ; il devait donner aux deux fêtes de l'année un dîner somptueux à tous les sujets de son royaume. L'échevinage contribuait encore pour une large part dans les frais que supportait le roi d'amour, car les magistrats et les officiers municipaux, de même que les officiers royaux, se faisaient grand honneur d'assister aux dîners du puy d'amour.

Le *Puy de la Conception*, qui paraît avoir succédé au précédent, et qui célébrait surtout les vertus de la Vierge, s'est conservé jusqu'en 1764.

Outre les sociétés littéraires dont il vient d'être question, il y avait aussi à Abbeville des sociétés burlesques où s'étalaient au grand jour le cynisme et l'esprit satirique du xv^e^ siècle. Le *Prince des Sots* parcourait les rues de la ville avec ses suppôts en se livrant aux manifestations les plus grotesques, donnant le spectacle des scènes les plus insensées et les plus monstrueuses. De temps à autre, il offrait un dîner somptueux à ses confrères d'Amiens.

L'existence de l'*Evêque des Innocents* nous est révélée par un article du registre des argentiers. A la date du 29 décembre 1484, l'échevinage accorda vingt sous à ce singulier prélat pour l'aider à faire sa fête. Ce personnage était élu soit par les enfants de chœur de l'église Saint-Vulfran, soit par les chanoines de cette collégiale. L'autorité de l'évêque des innocents ne durait qu'un jour ou deux, mais, pen-

dant son épiscopat éphémère, il s'ingéniait à remplir ses fonctions le plus consciencieusement possible, battant monnaie comme les véritables évêques.

Le peuple trouvait un plaisir infini dans les parodies d'un culte qu'il pratiquait cependant avec une foi si vive ; le clergé lui-même encourageait ces parodies quand il n'y prenait point part ; c'était l'époque des farces, genre de distraction qui passionna surtout les Picards, dont on constate la mobilité de caractère dans les fréquents changements de divertissements.

Nos aïeux étaient aussi avides des jeux de force et d'adresse ; sous la date du 27 février 1497, une somme de trois livres dix sous est donnée à plusieurs joueurs (peut-être des bateleurs) et à une jeune fille de Venise pour les « esbatemens » qu'ils firent en présence du maïeur et d'au moins cent vingt personnes des plus notables de la ville. Par une quittance datée du 6 octobre 1498, on voit que vingt-quatre sous sont donnés par la ville à des joueurs de barres d'Abbeville que le roi avait mandés à Paris pour qu'ils jouassent en sa présence. La ville leur fournit du drap « sanguin » et « tanné » pour leur costume, et à chacun deux paires de « cauches », ce qui coûta quarante-cinq livres à la caisse municipale. Cette circonstance permet de supposer que le jeu de barres était alors en grand honneur et qu'Abbeville eut des célébrités dans ce jeu.

II

Au XIII^e^ siècle, c'est dans les églises que les représentations dramatiques avaient lieu à Abbeville comme partout ailleurs ; au siècle suivant, le théâtre est dressé dans les cimetières, et, au XV^e^ siècle, il s'étale sur les places publiques ou même en dehors des fortifications, dans les champs ; nulle époque ne vit jouer tant de *mystères*, suivant le mot du temps. Tout servait de prétexte pour la représentation de ces spectacles : une procession générale, une victoire remportée sur les Anglais, une naissance royale, mais surtout l'arrivée d'un prince ou d'un roi dans la ville.

Les sujets de ces mystères étaient empruntés le plus souvent à l'ancien ou au nouveau Testament ; ils étaient rimés et offraient toujours la forme de dialogues. Les registres de l'échevinage n'ont conservé que le titre de ces monuments d'une littérature barbare, qui avait cependant le don d'amuser nos pères.

La représentation des mystères était souvent provoquée par la municipalité ; le 31 octobre 1461, elle prenait une délibération pour faire appel aux « notables personnes et gens discrets qui voudront entreprendre à estre maistres et gouverneurs du fait et mystère de *la Vengeance*. »

La représentation de ces pièces était annoncée au public par un trompette qui parcourait les rues à cheval pour recruter en même temps des acteurs et des figurants. Plusieurs jours à l'avance, de nombreux ouvriers étaient occupés à dresser le théâtre à l'endroit désigné par l'échevinage ; les plus riches bourgeois se faisaient un plaisir de contribuer à la décoration de ces théâtres en prêtant leurs draperies et leurs tapisseries, qui, du reste, étaient soigneusement gardées par des soldats le jour et la nuit.

La représentation d'un mystère à Abbeville était toujours un gros événement pour le peuple et pour les bourgeois. Le jour venu, on se portait en foule sur le lieu où il devait être joué, et la ville n'offrait plus alors que l'image d'un désert ; une garde active était montée par les soldats et par les sergents de la vingtaine, sur la place du marché, dans toutes les rues et aux portes de la cité, « pour garder qu'il n'y ait noises, débats ni aucuns larcins faits en ceste avant dite ville, et appréhender les délinquants s'il y en avait. »

Lorsque la scène s'ouvrait, les spectateurs avaient pris place depuis longtemps. Le maïeur, les échevins, les conseillers de la ville et les autres officiers municipaux étaient assis sur un échafaud spécialement réservé pour eux ; les grands personnages, les seigneurs et leurs dames se faisaient également élever des échafauds semblables ; quant aux bourgeois et aux artisans, ils se rangeaient sur le pavé, à droite, et leurs femmes se plaçaient à gauche. Tous les spectateurs prêtaient une attention soutenue à l'audition de ces drames qui feraient aujourd'hui dormir debout ; mais nos ancêtres, moins délicats en cette

matière, assistaient scrupuleusement d'un bout à l'autre de ces représentations qui duraient souvent plusieurs jours ; dans ce cas, les auditeurs se munissaient de provisions de bouche. Par délibération de l'échevinage en date du 19 juillet 1463, il est arrêté que les officiers municipaux dîneront ensemble sur leur échafaud aux frais de la ville ; les personnages placés sur les autres « hourts » se faisaient aussi apporter à manger.

Les grandes représentations dramatiques avaient lieu au *Camp Colart Pertris*, vaste emplacement situé derrière l'église Saint-Gilles. On y joua la *Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ* le 12 juillet 1451 ; elle y fut encore jouée en 1455. Il est permis de supposer que ces deux mystères n'étaient point du même auteur, car, à la date du 31 décembre 1452, on trouve dans les registres de l'échevinage une délibération par laquelle un crédit de dix écus est alloué sur les fonds de la ville pour payer la copie de *la Passion* « d'Ernoul Greben » ; par la même délibération, il fut arrêté que cette copie serait scellée du sceau du maïeur et de ceux des quatre échevins, et qu'on la conserverait précieusement dans une armoire de l'échevinage jusqu'au jour où l'on voudrait jouer ce mystère. Cette représentation dramatique jouit d'une réputation immense au XV^e^ et au XVI^e^ siècle ; elle dut son succès à sa mise en scène, mais non à son originalité. Quoi qu'il en soit, la réputation faite à cette pièce par les Parisiens ne tarda point à gagner Abbeville ; les échevins voulurent la faire jouer dans leur ville. Une excellente édition de ce mystère a été publiée en 1878 par MM. Gaston Paris et Gaston Raynaud ; elle se

compose de 34,574 vers; ces deux savants éditeurs ont constaté que le moine Arnoul Greban composa plusieurs mystères qui eurent tous un succès retentissant, et qu'il est l'un des premiers poètes ayant vécu du théâtre.

Le Camp Colart Pertris vit encore représenter entre autres mystères : les *Jeux de la vie Monsieur saint Quentin* le 21 et le 28 juin 1451 ; ceux de *Monsieur saint Andrieu* les 4 et 5 septembre 1458 ; ceux de la *Vie de Monsieur saint Roch*, le 22 août 1494; pour cette représentation, on donna sept livres sept sous six deniers aux argentiers et huit livres aux « gouverneurs et joueurs dudit mystère » ; en 1499, on représentait le mystère de *Monsieur saint Quirin ;* par délibération du 24 mai, l'échevinage décida que, vu « la grande somptuosité dudit jeu », il sera accordé aux acteurs une somme de douze livres.

D'autres mystères furent joués en différents endroits de la ville. La *Purification de Notre-Dame* était représentée dans le cimetière saint Jacques en 1452; la *Passion* fut jouée ailleurs à diverses reprises ; en 1453, elle était représentée « sans parler » par Enguerrand le Caron, prêtre, et par trente-sept acteurs ; le 28 octobre 1454, nouvelle représentation à la suite d'une procession générale pour célébrer la prise de Bordeaux sur les Anglais. Le 11 août 1458, on joua le mystère de *Jonas* et celui de *saint Andrieu* après une procession générale faite dans le but d'obtenir la cessation d'une grande mortalité ; en 1463, mystère de la *Vengeance de Jésus-Christ*, joué de nouveau en juillet 1473 ; la représentation durait quatre jours ; en 1458, mystère de la *Vengeance de la mort de Notre-Seigneur*, etc., etc. — L'auteur de l'*His-*

toire d'Abbeville donne sur ces représentations les détails les plus intéressants ; nous renverrons le lecteur à son ouvrage.

Lorsque les magistrats municipaux se trouvaient pris au dépourvu ou qu'ils n'avaient à recevoir qu'un grand seigneur, ils faisaient appel aux poètes locaux ; c'est ainsi que, quand l'amiral de France descendit au prieuré de Saint-Pierre au mois de mars 1494, Jean de May, prêtre, et Jacques Engu, sergent royal, composèrent un petit jeu moral que la municipalité leur paya trois livres. Le 25 septembre 1496, les deux mêmes poètes composèrent encore différents jeux, plusieurs chansons et « esbatemens » pour « conjoyer le peuple » à l'occasion de la naissance du dauphin, ce qui leur valut cent sous.

III

L'arrivée dans la ville des rois, princes et autres grands personnages donnait toujours lieu à des divertissements publics, souvent très onéreux pour la caisse communale, et certes le XV^e^ siècle fut fécond en entrées de ce genre à Abbeville.

En 1428, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, vint pour la première fois dans la capitale du Ponthieu ; on lui fit une réception brillante et on lui offrit un muid de vin ; à cette occasion, des divertissements publics furent donnés dans la ville.

Le mercredi 12 juillet 1430, l'échevinage, en prévision de l'arrivée prochaine à Abbeville de Henri VI, roi d'Angleterre et de France, qui devait se rendre de Calais à Rouen, décida que le maïeur, les échevins, les maïeurs de bannière et les bourgeois, pour recevoir leur souverain, qui n'avait que huit ans, seront vêtus de vert et de bleu ; qu'ils iront au-devant de lui, soit à cheval, soit à pied, jusqu'à la ferme de Saint-Nicolas des Essarts ; que le clergé des différentes églises de la ville et les religieux des couvents s'y rendront également en procession, sauf les religieux du prieuré de Saint-Pierre, parce qu'ils devaient donner l'hospitalité au jeune roi ; il fut en outre décidé que des peintures, appropriées à la circons-

tance, seraient faites sur la porte Marcadé et sur la façade du prieuré de Saint-Pierre ; l'échevinage décida enfin qu'il serait offert à Henri VI trois muids de blé, autant d'avoine, trois pipes de vin et trois bœufs. L'assemblée communale se montra généreuse en offrant trois muids de blé au roi d'Angleterre, car, comme on le verra plus loin, on ne fit que les trois autres présents aux rois de France à leur première entrée à Abbeville.

Le 12 juillet 1440, l'échevinage prit une délibération portant qu'à l'arrivée de la duchesse de Bourgogne, on sonnera toutes les cloches, qu'on ira au-devant d'elle, qu'on lui rendra « le plus d'honneur qu'on pourra », et qu'on lui fera présent d'un joyau.

Le 13 octobre 1448, la duchesse de Bourgogne et son fils, le comte de Charolais, arrivèrent à Abbeville sur le soir ; des torches furent portées devant eux depuis la porte Saint-Gilles jusqu'à l'hôtel où ils descendirent. Les magistrats municipaux offrirent à la duchesse deux pipes de vin de Beaune et deux pipes de vin de Beauvais, et à son fils, un petit vase à boire en forme de bateau, d'argent doré, aux armes de la ville. Quand le comte de Charolais revint à Abbeville le 5 décembre suivant avec toute sa suite, il lui fut présenté deux pipes de vin et deux muids d'avoine.

La reine de France, accompagnée de son frère, le roi de Chypre, arriva à Abbeville le 10 juillet 1463 ; on lui fit présent de trois pipes de vin et de deux bassins d'argent. La reine ayant été coucher au château de Mareuil, l'échevinage y fit porter des matelas et des couvertures.

Peu de temps après son avènement au trône,

Louis XI s'occupa du rachat des villes de la Somme cédées au duc de Bourgogne par le traité d'Arras en 1435. A cet effet, le roi se rendit à Abbeville le lundi 27 septembre 1463. Six jours auparavant, le corps municipal, réuni à l'échevinage, s'occupait de la réception qui devait être faite au souverain pour sa première entrée. A la suite de cette délibération, on trouve un compte rendu qui donne une idée suffisante de l'accueil fait à Louis XI, conformément à la délibération prise par l'échevinage le 21 septembre.

La porte d'Hocquet, par laquelle le roi fit son entrée, était décorée d'une immense pièce de bougran bleu portant sur chaque côté un ange tenant une fleur de lis ; ce drap, semé de fleurs de lis d'or, portait au milieu les armes de France, couronnées d'or, soutenues par deux autres anges.

Le maïeur, les échevins, les officiers municipaux, trois mille bourgeois et « gens notables », tous en armes, vêtus de robes bleues, se rendirent à cheval au-devant du souverain, qu'ils rencontrèrent au delà du faubourg ; là, il dut essuyer le feu d'une harangue prononcée par maître Jean Postel, conseiller du roi.

La foule s'était massée aux abords de la porte d'Hocquet. Le clergé de Saint-Vulfran s'y était rendu en procession, portant la châsse du patron de la collégiale avec d'autres reliquaires ; on y voyait aussi tous les maîtres d'école avec « leurs enfans honnestement habituez et par ordre », qui devaient crier : *Noël !* à l'entrée du roi par la porte d'Hocquet.

Bientôt est signalée l'approche du cortège royal ; tous les regards se tournent du même côté ; le plus complet silence succède au bruit confus d'une foule impatiente ; enfin le monarque arrive à la porte

d'Hocquet aux cris mille fois répétés par les écoliers et par la foule de *Noël ! Noël !* Louis XI se place sous un magnifique dais de soie bleue, semé de fleurs de lis d'or, que lui a fait confectionner la ville et que portent quatre échevins à l'aide de bâtons d'azur semés également de fleurs de lis d'or.

Le cortège se rendit alors sur la place Saint-Pierre, où demeurait Jean Vilain, avocat royal, chez lequel devait coucher le roi. Sur tout le parcours, les maisons avaient été tendues de riches tapisseries, et les rues, jonchées d'herbe et de fleurs ; des « joyeulsetés et des mystères » étaient joués sur des théâtres élevés à la porte d'Hocquet, en face de l'église Saint-Paul, en face du couvent des Cordeliers, à l'hôtel de *la Couronne* et ailleurs ; des festins étaient donnés au milieu des rues, où l'on ne voyait que feux de joie, « jeux et autres esbatemens. »

On fit au roi les présents d'usage : trois pipes de vin de Beaune, trois muids d'avoine et trois bœufs gras, aux cornes peintes d'azur ; ils étaient recouverts d'un drap bleu, et trois maïeurs de bannière les conduisaient ; les trois pipes de vin étaient représentées par trois pintes d'étain, et les trois muids d'avoine, par trois picotins peints d'azur, semés de fleurs de lis d'or ; ces six objets étaient portés par six maïeurs de bannière. Les présents offerts au roi furent partagés, comme il était d'usage, entre ses officiers, et le dais « demoura au prouffit de son maistre d'hostel. »

Les divertissements en plein air durèrent très avant dans la nuit ; le temps était beau et la saison propice. — Le souverain quittait Abbeville le lendemain pour se rendre à Hesdin ; sa réception coûta

près de sept cents livres au trésor municipal, ce qui représente environ vingt-cinq mille francs de notre monnaie.

Louis XI ne devait pas garder longtemps les villes de la Somme qu'il avait rachetées en 1463 ; le traité de Conflans (1465) les rendit au duc de Bourgogne. Il est probable que les Abbevillois, toujours *fidèles* à leurs rois, ne purent s'empêcher de manifester publiquement leur mécontentement pour l'une des clauses de ce traité, car on voit, par une délibération en date du 17 avril 1465 que des députés furent envoyés à Boulogne, où se trouvait le comte de Charolais, pour lui faire acte de soumission et d'obéissance au nom de la ville, et le prier d'excuser les Abbevillois « d'aucunes parolles que l'on a fait courir à l'hostel dudit seigneur à la charge des habitans de ladite ville. »

Toutefois, le corps municipal sut se soumettre à la force des choses et faire contre fortune bon cœur, comme le prouve une délibération du 1er mars 1466, par laquelle l'échevinage, en prévision de l'entrée que devait faire le comte de Charolais à Abbeville, s'occupa de « l'honneur et révérence » qu'on lui devait. Par cette délibération, il fut arrêté qu'on ira au-devant de lui et qu'à la porte de la ville, en le haranguant, il lui sera demandé de prêter serment de respecter les droits, franchises et libertés des bourgeois et de la commune, comme l'avait fait son père en 1428. Le 12 avril suivant était prise une autre délibération confirmant celle du premier mars, à savoir que les rues traversées par le comte seront jonchées d'herbe et que l'on y plantera des *mais ;* si son entrée avait lieu pendant la nuit, il serait allumé cent torches. Il arriva le 2 mai 1466 ; les magistrats

municipaux et les bourgeois allèrent au-devant de lui jusqu'à la ferme de Saint-Nicolas des Essarts ; tout le clergé de la ville se rendit en procession à la porte Marcadé, où le comte, « étant au dehors de ladite porte, fait serment au maïeur et aux échevins que les droits de l'Église, du roi et de la ville il gardera loyalement comme prince doit faire. » Ce serment prêté — mais violé plus tard — le comte entra dans la ville aux cris de *Noël ! Noël !* comme l'avait exigé l'échevinage par sa délibération du 12 avril précédent.

Onze théâtres s'élevaient dans les rues que devait traverser le comte. Sur le théâtre de la porte Marcadé était représentée l'histoire de *l'Annonciation ;* sur ceux du marché, l'histoire des *Diables* et celle du *Jugement dernier ;* d'autres théâtres avaient été dressés sur les ponts Ricquebourg, Touvoyon, Noblet, aux Cardons, entre le pont Ricquebourg et le pont Touvoyon, sur la place Saint-Pierre, etc. Il y eut aussi de « beaux travaux » à la porte Comtesse, devant l'hôtel de *la Couronne*, sur le marché et en face de l'hôtel de Jean Lefebvre de Saint-Remy, dit *Toison d'Or,* conseiller du duc de Bourgogne, qui demeurait près de la porte Comtesse, aujourd'hui rue des Lingers. Sur ces différents théâtres, où figuraient de cent vingt à cent quarante personnes, on représenta divers sujets empruntés à l'ancien et au nouveau Testament, les histoires de *Gédéon* et de *Joab*, le *Crucifiement,* etc. Le cortège s'arrêtait quelques instants auprès de chacun de ces théâtres. Il était nuit quand le comte arriva à Saint-Vulfran ; soixante torches furent allumées et portées par des sergents de nuit depuis la collégiale jusqu'à la maison de

Toison d'Or, où descendit le comte de Charolais ; on alluma des feux de joie en face de cet hôtel et en face du grand échevinage.

Le corps de ville offrit seulement trois pipes de vin au nouveau possesseur du comté de Ponthieu, une pipe de Beaune vieux, qui coûta quatorze écus, une pipe de Beaune nouveau, de treize écus et une pipe de Saint-Jehangon de dix-sept écus ; on lui fit aussi présent d'un fromage du Marquenterre à « la grant fourme. » Les membres de l'échevinage, à la suite de cette réception, firent un dîner aux frais de la ville ; ils dépensèrent six livres.

Le lendemain, le maïeur et les échevins allèrent saluer le comte de Charolais en l'hôtel de Toison d'Or, « et lui recommander la ville par la bouche de maître Jehan Postel, conseiller de ladite ville. » Le surlendemain, le comte se rendit à l'échevinage, dont la grande salle était jonchée de fleurs. Parmi les officiers qui l'accompagnaient, on remarquait notamment le juge de Beaujolais, l'un de ses conseillers, avec lequel il monta sur les plombs du grand échevinage. Là, s'adressant au peuple réuni dans la cour, il lui fit connaître qu'il était surtout venu à Abbeville pour établir de bons officiers dans l'administration du comté de Pontiheu, car il n'avait rien tant à cœur que le bien de ses sujets ; après ces promesses mensongères, qu'il ne devait point tenir, il fit renouveler aux assistants le serment de fidélité qu'ils avaient déjà prêté à ses commissaires lorsque ceux-ci étaient venus prendre possession de la ville en son nom.

Pendant son séjour à Abbeville, le comte de Charolais « alla plusieurs fois aux champs dehors la

ville aux esbats. » — La réception qu'on lui fit coûta environ cent cinquante livres à la caisse municipale, soit un peu plus de cinq mille francs de notre monnaie.

Ici, ouvrons une parenthèse. Malgré l'accueil assez brillant fait au nouveau maître du comté de Ponthieu, malgré les excuses qui lui avaient été présentées à Boulogne en avril 1465 par les députés de l'échevinage d'Abbeville, les habitants de cette ville ne continuèrent pas moins de protester publiquement contre la domination bourguignonne, comme le prouve une délibération prise le 6 juin 1466 entre les officiers du roi, ceux du comte, le maïeur, les échevins, les maïeurs de bannière, etc. Les Abbevillois ne se bornaient pas à dénigrer en termes violents le roi et le comte ; ils manifestaient leur mécontentement d'une autre manière en traçant à la craie sur les portes, sur les fenêtres et sur les murs, en mille endroits de la ville, toutes sortes d'inscriptions pouvant « torner à esclandre et desrision », et sentant « commotion de peuple. » Les autorités s'en alarmèrent et l'échevinage fit publier à son de trompe un arrêté interdisant à l'avenir, sous les peines les plus sévères, toute manifestation de ce genre. Néanmoins, cette ordonnance ne paraît point avoir produit tout l'effet qu'on en attendait, puisque les *Comptes des Argentiers* portent mention d'une indemnité accordée le 10 juillet 1467 à plusieurs sergents à masse et aux sergents du roi qui étaient allés de maison en maison recommander aux habitants de ne point parler « contre l'honneur du roi ni du duc de Bourgogne. »

Le 17 juin 1471, Charles le Téméraire, alors duc de

Bourgogne, revint à Abbeville, où il séjourna pendant quelque temps. Des théâtres furent élevés, à l'occasion de son arrivée, à la porte au sel, — rue Saint-Gilles, — sur le marché, en face de l'hôtel de *la Couronne* et sur la place Saint-Pierre. Un falot, placé sur le marché, consuma neuf cents tourteaux pendant la durée du séjour de Charles le Téméraire dans la ville.

Abbeville ne devait point tarder à rentrer sous la domination royale ; les habitants en accueillirent la nouvelle avec de vives démonstrations de joie ; le registre aux délibérations nous a conservé le récit de ce qui se passa en cette circonstance. Le vendredi 17 janvier 1477, M. de Torcy, lieutenant du roi à Amiens, se présentait à la porte Saint-Gilles et envoyait des députés au maïeur pour le sommer de rendre la ville au roi de France ; le lieutenant-général, les échevins et deux élus se rendirent auprès de M. de Torcy, qui leur donna lecture d'une lettre de Louis XI annonçant la mort du duc de Bourgogne devant Nancy, le 5 janvier précédent. Par cette lettre, le roi promettait aux Abbevillois de conserver les privilèges de leur ville, ce à quoi tenaient avant tout nos ancêtres, et leur accorderait amnistie entière « de tous cas advenus tant en fait comme en parole, » s'ils voulaient se mettre sous son obéissance. L'échevinage y consentit volontiers, mais, avant de laisser entrer M. de Torcy, le maïeur et les échevins firent sortir de la ville les gens d'armes qu'y avait fait placer le duc de Bourgogne.

Le soir était venu quand M. de Torcy franchit la porte Saint-Gilles ; il se rendit aussitôt au petit échevinage, — le Bourdois — monta sur le balcon et

fit jurer aux habitants, qui s'étaient réunis sur la place du marché, d'être bons, vrais et loyaux sujets du roi et de le servir envers et contre tous, « ce qu'ils firent à grant joie et de cœur. » Ce serment prêté, on se rendit à Saint-Vulfran, où un *Te Deum* fut chanté en actions de grâces.

Le château qu'avait fait construire Charles le Téméraire entre la porte d'Hocquet et la porte Marcadé fut aussitôt envahi par la foule, qui délivra les prisonniers qu'il renfermait, mura la porte d'entrée et rompit le pont qui y donnait accès, ainsi que les ponts-levis établis par ordre du duc de Bourgogne.

Le dimanche 19 janvier, une procession générale parcourait les rues de la ville, puis un dîner aux frais de la caisse municipale était donné aux autorités ; la dépense s'éleva à près de vingt-quatre livres, soit environ neuf cents francs. — Le même jour, des députés furent nommés pour aller remercier le roi et lui recommander la ville.

Le 20 janvier, on donna lecture au peuple assemblé au grand échevinage des lettres patentes du roi confirmant les privilèges de la cité et accordant amnistie pleine et entière. L'allégresse devait être dans tous les cœurs, mais les registres de l'échevinage ne portent point mention des divertissements publics qui ont pu être donnés aux frais de la ville en cette circonstance ; tout porte à croire qu'il n'y eut même point de divertissements ; en voici la raison. L'échevinage attendait le roi lui-même, comme le prouve une délibération du 20 janvier 1477, par laquelle il fut décidé qu'on le recevra de la façon la plus brillante, que « choses plaisantes » seront faites, qu'on jouera des mystères, que les officiers munici-

paux iront au-devant du souverain vêtus de robes rouges et blanches et qu'on lui offrira les trois présents d'usage ; ces présents n'étaient offerts qu'une fois : à la première entrée d'un roi dans la ville ; il paraîtra peut-être étonnant qu'on les eût accordés deux fois à Louis XI ; Abbeville ayant été détachée du domaine de la couronne pour être donnée au duc de Bourgogne, fit ensuite retour au roi de France après la mort de Charles le Téméraire ; en venant à Abbeville en 1477, Louis XI y aurait donc fait sa première entrée depuis que cette ville était remise sous son obéissance. Quoi qu'il en soit, en prévision de cette arrivée, on acheta un dais, trois pipes de vin, un bœuf à Senarpont et deux autres bœufs à Dreuil, moyennant quarante-huit livres ; mais le roi n'étant point venu, on revendit le vin et les bœufs. L'année suivante, de nouveaux préparatifs furent faits pour recevoir Louis XI, dont l'arrivée fut encore annoncée ; l'échevinage acheta deux bœufs à Dieppe et un à Saint-Valery, fit disposer plusieurs théâtres et préparer le mystère de Daniel pour lequel on fit confectionner sept lions bourrés de paille ; ces différents préparatifs occasionnèrent une dépense de deux cent cinquante livres environ, — près de 7,000 fr. ; — mais Louis XI ne devait plus revenir à Abbeville.

Pour être complet, nous devons dire que le 31 mars 1477 des ambassadeurs du roi d'Angleterre allant trouver le roi de France à Doullens, traversèrent Abbeville et que la municipalité de cette ville leur offrit trois lots d'hypocras et six boîtes de dragées.

L'arrivée de Charles VIII à Abbeville le 17 juin 1493 donna lieu aux plus brillantes réjouissances,

comme en témoigne le *Registre aux délibérations*, qui contient à ce sujet les plus minces détails. Dans le courant du mois de mai, les officiers municipaux, réunis à l'échevinage, s'occupèrent de la réception qu'ils devaient faire au souverain ; il fut délibéré que, vu la descente des Anglais en France, « on se passerait de porter robes et livrées. » Mais la nouvelle de la conclusion de la paix fut publiée au petit échevinage à son de trompe le 26 mai, en présence du héraut revêtu de sa cotte d'armes, des officiers du roi et des officiers de la ville, qui se transportèrent du petit échevinage à Saint-Vulfran, où les lettres annonçant que la paix était conclue furent lues à nouveau, puis on chanta un *Te Deum* dans cette église. Par toute la ville, on n'entendait que chansons et l'on ne voyait « qu'esbatemens » les plus singuliers ; le soir, des feux de joie brûlaient de toutes parts. Le clergé organisait le lendemain une procession générale ; la châsse de saint Vulfran était portée par huit jeunes gens de la plus riche bourgeoisie, vêtus de robes écarlates, de chausses noires et de chapeaux blancs. A la suite de cette procession, il y eut nouveaux feux de joie et nouveaux « esbatemens. »

Le 29 mai suivant intervenait une délibération modifiant celle qui avait été prise trois jours auparavant, « attendu le traitté de paix » ; il fut convenu qu'à l'arrivée du roi, les officiers municipaux seraient vêtus de robes écarlates ou violettes, à leur choix, et que, dans le cas où la reine accompagnerait son royal époux, il lui sera présenté deux bassins d'argent aux armes de la ville. Mais Charles VIII vint sans la reine ; il était accompagné du duc d'Or-

léans, des comtes de Foix et de Ligny, des maréchaux d'Esquerdes et de Gy et de quelques grands seigneurs de Picardie. Les officiers du roi en Ponthieu, vêtus de drap de Rouen « couleur basane », le maïeur, les échevins et les maïeurs de bannière, formant un total de cinquante-huit personnes portant robes de drap écarlate ou violet, se rendirent au-devant du roi avec le clergé de la ville et le peuple jusqu'à mi-chemin de Laviers.

Le roi entra par la porte Marcadé, et, depuis cette porte jusqu'au prieuré de Saint-Pierre, où il descendit, se voyaient « en plein air huit échafauds où l'on représenta, avec un vaste appareil de décorations, de tapisseries et de peintures, huit scènes muettes à la louange de la vierge Marie. » Ces représentations étaient de circonstance, car le roi revenait d'un pèlerinage de Boulogne, où il avait été présenter un cœur d'or à la Vierge.

Une scène d'un réalisme digne de cette époque était celle que présentait le cinquième échafaud. Une jeune fille, « habillée en manière de la vierge », placée au-dessous d'un écriteau portant ces mots: *Monstra te esse matrem,* tenait, sur l'un de ses bras, un petit enfant représentant l'enfant Jésus, et, de l'autre main, « pressoit le bout de sa mamelle et jettoit lait sur ung berch », où reposait un autre enfant figurant le dauphin.

La réception faite à Charles VIII a été trop bien racontée par M. Louandre dans son *Histoire d'Abbeville* pour que nous nous y arrêtions plus longtemps ; nous renverrons à ce consciencieux ouvrage les lecteurs curieux de connaître les divertissements naïfs auxquels donnèrent lieu l'arrivée de ce roi ;

c'est peut-être l'une des plus brillantes réceptions faite par les Abbevillois sous l'ancienne monarchie, et c'est assurément celle qui est le plus longuement rapportée dans les registres de l'échevinage au XV^e^ siècle.

IV

Les occasions de manger aux frais de la ville, — a écrit quelque part M. Prarond, — pouvaient manquer aux maïeurs et aux échevins, mais ceux-ci ne manquaient jamais aux occasions. Rien n'est plus vrai. Sous le titre de « dépenses de bouque », on trouve dans les *Comptes des Argentiers* les nombreux repas que faisaient annuellement les officiers municipaux sur les fonds de la ville ; tout, pour eux, était prétexte à festin, et la mort même du roi ne les empêchait point de se mettre à table.

A cette époque, où la foi religieuse était si vive, nos aïeux observaient rigoureusement le jeûne et l'abstinence du carême ; ils se préparaient à faire pénitence durant ces six semaines en se livrant, le jour du mardi gras — jour des *caresmeaux* — aux jeux les plus bruyants, aux festins les plus plantureux, en un mot, aux orgies les plus complètes ; le sang coulait souvent à la suite de ces saturnales, et, à plusieurs reprises, le pouvoir municipal interdit les divertissements du mardi gras ; mais le dîner que faisait aux frais de la ville le corps échevinal ne fut point supprimé.

Tous les ans, les archers tiraient le geai le jour de S. Sébastien ; les arbalétriers le tiraient le mardi de Pâques. Quand ces jeux d'armes avaient pris fin, un

dîner aux frais de la ville était offert aux compagnons archers et arbalétriers, et le maïeur et les échevins ne manquaient pas d'y prendre place. Le 20 janvier 1450, le dîner des archers coûta six livres au trésor de la cité ; une somme égale fut dépensée le 27 avril 1451 pour le dîner des arbalétriers. — Les archers se réunissaient encore aux quatre fêtes de l'année, et, bien souvent, buvaient aux frais de la ville.

Le 24 août de chaque année avaient lieu à Abbeville les élections municipales ; à cette occasion, les nouveaux élus dînaient et soupaient aux dépens de la ville ; la moyenne annuelle du dîner était de trente livres ; toutefois, le dîner du 24 août 1492 coûta soixante-seize livres. Ces dîners se faisaient chez l'un des taverniers de la ville ; le souper avait ordinairement lieu chez le maïeur.

Le compte des argentiers de 1429 contient le menu d'un dîner que les officiers municipaux firent aux frais de la ville ; il y fut servi : « Quatre muids et un quartier de vin, deux moutons, neuf cochons de lait, vingt oisons, trente-six poulets, potage à sauce, quatre lots de verjus, poissons, fromage, crêpes, poires, cerneaulx. » Si les mets étaient peu nombreux, on ne pouvait leur reprocher de n'être pas abondants, et les convives, au nombre de soixante environ, ne devaient point, malgré leurs gros appétits, laisser de minces reliefs. Le luxe du service de table était des plus grossiers, puisqu'on y voyait des pots de terre et des jattes de bois, mais, en revanche, on jonchait d'herbe et de fleurs la salle du festin, et les convives, avant de s'asseoir, se lavaient les mains dans... de l'eau de rose !

Une délibération de l'échevinage du 23 août 1460 régla le souper du jour de la S. Barthélemy pour l'avenir. Les maîtres d'hôtel chargés de fournir le dîner devaient porter chez le nouveau maïeur, pour le souper, un demi-muid de vin, six épaules de moutons, six poulets, douze pigeons et le reste du pain et du dessert provenant du dîner ; le maïeur payait de sa bourse le surplus de ce souper si les fournitures de bouche étaient insuffisantes.

Le 23 août 1461, une délibération supprima le dîner du jour de la S. Barthélemy, mais elle maintint le souper ; elle portait qu'à l'avenir les maïeurs de bannière recevraient six livres parisis pour aller dîner ensemble le 23 août, et que pareille somme leur serait encore accordée pour un second dîner qui se ferait le dimanche suivant les élections ; il fut aussi arrêté qu'aucun présent ne serait plus fait aux officiers du roi ni aux officiers de la ville, mais que les premiers recevraient un écu d'or « ou lieu de leur dit plat. »

Hâtons-nous de dire que cette ordonnance ne fut point mise en vigueur, puisque le 24 août 1462 un dîner réunissait le maïeur, les échevins, les officiers de la ville et les maïeurs de bannière et que ce dîner coûtait trente-deux livres ; le 24 août 1464, le dîner coûta trente livres dix-huit sous ; le 24 août 1466, le dîner et le souper coûtèrent vingt-neuf livres douze sous ; pour ce dernier dîner, on voit par une délibération du 23 août que l'échevinage, pour ménager sans doute les fonds de la ville, fixa à neuf sous par tête, « ou moins se faire se poeult », le montant de la dépense ; il fut servi à ce dîner potage de veau, huit rôtis ou plats divers, et, au dessert, des noix, des

poires et du fromage. On attachait alors la plus grande importance à la préparation des dîners municipaux ; le cuisinier qui devait préparer le dîner du 24 août était nommé à l'élection par le maïeur et par les échevins.

Des dîners aux frais de la ville étaient encore faits par les magistrats municipaux après la visitation des remparts, à la suite de la recherche des habitants pour l'établissement de la garde ou à la suite d'affaires litigieuses intéressant la cité. L'arrivée des rois et des grands personnages, le gain d'une bataille, le décès d'un échevin, etc., etc., étaient autant de prétextes à dîner pour les maïeurs et pour les échevins. Parmi les centaines de repas de ce genre dont la dépense figure aux comptes des argentiers dans le cours du xv^{e} siècle, nous relèverons seulement les suivants. En 1411, dîner chez les Cordeliers le jour de l'enterrement de Robert de Saulchoy, bachelier en théologie ; en 1412, grand dîner pour la prise de possession du comté de Ponthieu par les officiers du duc de Touraine ; le 19 décembre 1417, grand dîner et souper offerts aux officiers de la comtesse de Ponthieu, nouvellement veuve du dauphin : coût à la ville, quarante et une livres parisis ; en 1464, dîner offert aux ambassadeurs des rois de Bohême, de Hongrie et de Pologne, venus près du roi à Abbeville ; en 1466, dîner à l'occasion de l'arrivée du comte de Charolais : coût, six livres ; le 18 janvier 1478, dîner en l'honneur de M. de Torcy : coût, vingt-trois livres dix-sept sous ; le 29 juillet 1487, dîner en réjouissance de la prise de Thérouanne par le maréchal d'Esquerdes : coût, sept livres dix-huit sous.

Les tournois qui avaient lieu à Abbeville et les

exécutions capitales même — qui le croirait ? — étaient suivis d'un dîner que payait la ville ; en 1471, on trouve une dépense de neuf sous pour un repas fait au retour de l'exécution, sur la place du marché, de plusieurs malfaiteurs. En 1474, la ville paya soixante sous pour un dîner au petit échevinage à la suite d'un tournoi organisé par M. de la Ferté.

Quand les officiers municipaux ne mangeaient pas aux frais de la ville, ils buvaient, et, quoique les occasions fussent nombreuses, ils ne manquaient jamais d'en faire naître de nouvelles ; ainsi, par une délibération du mois de novembre 1431, le maïeur et les échevins présents décidèrent qu'à l'avenir ceux d'entre eux qui ne se trouveraient point aux assemblées de l'échevinage avant le troisième appel, paieraient une amende dont le montant serait employé « pour boire à ceux qui y compareront. »

Les officiers de l'échevinage n'étaient pas les seuls à prendre part aux libéralités de la ville. Les archers et les arbalétriers, nous l'avons dit, avaient le droit de boire au compte du trésor municipal après le tir du geai ; ils obtinrent encore « des droits superbes du roi Charles VIII, passant par Abbeville (17 juin 1493) pour aller conquérir Naples. Désormais, aux quatre fêtes qui les rassemblent, ils pourront boire entre eux, — c'est la volonté du roi, — quatre tonneaux de vin, et, en outre, ils recevront chaque dimanche, aux frais du domaine de Ponthieu, deux cruches du même glorieux jus. » (E. Prarond, *Abbeville à table,* p. 20).

Les sergents à masse, les sergents de la vingtaine et autres agents municipaux subalternes avaient également part aux libéralités de la ville ; au retour

d'une procession générale, d'une exécution, ou bien après avoir accompagné les édiles à l'arrivée d'un grand personnage, ou enfin à la suite d'une cérémonie publique où leur présence avait été jugée nécessaire, recevaient une certaine somme pour « aller boire ensemble. »

Si les officiers municipaux se mettaient souvent à table, leur exemple était suivi par les bourgeois, par les gens de métier et par les artisans, qui faisaient également des repas dignes du siècle de Rabelais Ces bons bourgeois s'attablaient à tout propos et souvent hors de propos ; des festins avaient lieu dans les rues, sur le parvis ou à l'intérieur des églises, comme on en a plusieurs preuves par les comptes des argentiers ; ces registres font voir aussi que ces pantagruéliques repas donnaient lieu aux plus regrettables excès, par l'énoncé des amendes prononcées annuellement contre ceux qui provoquaient des troubles ; c'est cette partie des registres municipaux qui a fait dire à M. Louandre avec infiniment de raison : « Le vin, dans toutes les occasions joyeuses, poussait souvent aux disputes, et la brutalité naturelle des mœurs ne disposait que trop au désordre les bourgeois turbulents. On les voit toujours prêts *à férir du coustel ;* ils battent le guet, brisent les prisons, délivrent les prévenus, se portent à tous les excès à l'égard des femmes ; à table, ils s'injurient, se soufflettent, se jettent des gobelets de vin à la tête ; ils blasphèment, courent masqués par les rues, et toujours armés de bâtons et d'armes offensives. Les sergents ne peuvent suffire à maintenir la paix publique. En 1456, on place dans le clocher de Saint-Vulfran un guetteur avec ordre de sonner

la cloche aussitôt que des noises ou débats s'élèveront sur quelque point de la ville, et l'on prononce des peines sévères contre ceux qui se porteront à des injures ou à des voies de fait envers les collecteurs des impôts. Les cabarets, les étuves ou salles de bain étaient surtout le théâtre des plus scandaleux désordres. C'était dans les cabarets, dans les hôtelleries que se retiraient les vagabonds, les *Egyptiens*, qu'on expulsait souvent, mais qui revenaient toujours. C'était là que les bourgeois se réunissaient pour jouer aux dés et autres jeux de hasard. »

Les noces, les baptêmes, les fêtes des confréries donnaient lieu à de telles dépenses que l'échevinage s'en émut, comme on le voit par une délibération somptuaire du 22 avril 1467. En effet, à cette date, le maïeur, les échevins, les maïeurs de bannière, les officiers du roi, quelques « personnes notables et gens du commun, assemblés au grand échevinage », prirent une délibération interdisant les repas de noces aux gens de métier ; cette interdiction ne s'appliquait point aux personnes riches, qui devaient toutefois obtenir au préalable l'autorisation des magistrats municipaux pour faire leurs repas de noces, où il ne pouvait être servi que dix, six ou quatre plats, suivant la fortune du solliciteur ; aucun des invités n'avait le droit de faire de présent, quelque petit qu'il fût. Une amende de vingt livres parisis était appliquée aux nouveaux époux, de n'importe quelle classe de la population, qui recevaient ou faisaient des dons à l'occasion de leur mariage ; néanmoins, quelques-uns des invités pouvaient, après en avoir obtenu l'autorisation, envoyer du vin

et de la viande suivant la quantité déterminée par les magistrats municipaux.

Par le second article de cette ordonnance furent interdits les dîners et les soupers que faisaient chacune des confréries le jour de leur fête ; il n'y eut de permis qu'un dîner et un souper le jour et le lendemain de la fête patronale.

Par l'article troisième, les parrains et les marraines ne pouvaient faire de présents à l'occasion des baptêmes qu'au prêtre qui administrait ce sacrement et aux pauvres femmes en couches. Jusqu'à cette époque, une fête était célébrée dans chaque famille le jour où l'on retirait aux nouveau-nés la robe blanche dont ils avaient été revêtus le jour du baptême ; cette robe était appelée *aube*, d'où le nom de *désaubage* à la fête que l'on donnait à cette occasion ; les parents des jeunes enfants offraient une pièce d'or à la confrérie industrielle dont ils faisaient partie et un pain blanc à chacune des personnes qui assistaient au désaubage. Par l'article quatrième et dernier de l'ordonnance de 1467, il était défendu, sous peine d'une amende de vingt livres parisis, d'assister aux fêtes de désaubage, et les dons faits en cette circonstance étaient par là même interdits, sauf les présents que l'on faisait aux petits enfants de la famille ou du voisinage.

V

Presque toujours, les feux de joie faisaient partie du programme des réjouissances publiques ; souvent aussi, l'Église joignait la solennité de ses pompes aux divertissements profanes, comme elle les prêtait encore dans les calamités publiques ; elle organisait des processions générales et faisait carillonner les cloches pendant plusieurs jours pour annoncer d'heureuses nouvelles ; mais les cloches étaient sonnées d'une façon lugubre lorsqu'une épidémie décimait la population où qu'un grand malheur consternait le royaume.

Des feux de joie furent allumés à Abbeville sur la place du marché dans les circonstances suivantes : à l'occasion de la paix entre le roi et les princes du sang (7 septembre 1414) ; après la prise de Rouen (octobre 1449) ; après celle du Crotoy (26 décembre 1449) ; après celle d'Harfleur (28 décembre 1449) ; trois cents fagots furent brûlés pour chacun des deux derniers feux ; — pour célébrer les succès du connétable de France sur les Anglais (19 avril 1450) ; après les prises de Caen et de Thiembourg (1450) ; pour la reprise de la Guyenne (juin 1451) ; ce feu resta allumé pendant trois jours ; — à l'arrivée de Louis XI (1463) ; on brûla deux cents fagots ; — à

l'arrivée du duc de Savoie, père de la reine de France (18 septembre 1464); la municipalité se porta au-devant de ce prince et lui présenta deux poinçons de vin; — pour la paix entre le roi et Maximilien, roi des Romains (4 octobre 1489); à la naissance du dauphin (21 septembre 1496); ce feu de joie dura deux jours.

Les *Comptes des Argentiers* font mention d'un plus grand nombre de processions générales dans le cours du xv^e^ siècle : en 1410, procession générale pour une grande mortalité; le 22 novembre 1411, pour célébrer la défaite des ennemis au pont de Saint-Cloud; le 7 septembre 1414, pour la paix faite entre le roi et les princes du sang; quatre jours plus tard, pour la santé du roi; le 22 septembre 1441, pour remercier « le benoist Créateur » de la prise de Pontoise; en juin 1442, pour les succès du roi en Guyenne; en juillet 1453, en réjouissance de la mort de Talbot; le 14 août 1458, à l'occasion d'une grande mortalité; le 14 avril 1477, pour la prise d'Hesdin; le 27, pour celle de Boulogne; le 6 mai, pour celle d'Arras; le 18 juin, pour celle d'Avesne; le 27, pour la victoire de Gy en Bourgogne; le 7 juillet, pour celle du Pont-de-Pierres; le 18 janvier 1478, pour la reddition d'Abbeville au roi de France; en 1481, pour la prise d'Aire; le 18 mai 1495, pour la santé du roi et le succès de ses armées; cette procession fut suivie « d'un jeu sur un char », et l'un des acteurs chantait une chanson de circonstance « par ladite ville »; — le 21 septembre 1496, pour la naissance du dauphin; la même année, pour différentes inondations, etc., etc.

Dans les grandes réjouissances, on sonnait à toute volée, ou au carillon les cloches du beffroi, celles des

églises et même celles de certains couvents; c'était un accompagnement nécessaire fort goûté de nos ancêtres et... des corbeaux, puisque l'on raconte qu'ayant fait travailler autrefois au clocher de Saint-Vulfran, on cessa la sonnerie des cloches pendant quelque temps, ce qui produisit l'éloignement des corbeaux habitant ce clocher; ils ne revinrent qu'avec le bruit.

A l'entrée des princes, au trépas des magistrats municipaux, aux processions générales, on sonnait les cloches de l'échevinage; par les comptes des argentiers, on voit qu'elles furent fréquemment sonnées pendant le xv^e^ siècle. Il serait fastidieux de rapporter toutes les circonstances qui donnèrent lieu aux sonneries municipales, d'autant plus que les cloches étaient toujours sonnées lors des processions générales et des feux de joie. Citons cependant les circonstances suivantes. Pour célébrer la prise du Crotoy et celle d'Harfleur en 1449, on sonna les cloches pendant quarante-huit heures ; pour la reprise de la Guyenne, on les sonna durant trois jours et trois nuits; la prise de Thiembourg, celle d'Avesne, la victoire de Gy et la mort de Talbot provoquent de nouvelles sonneries; des inondations s'étant produites en 1496, on sonna les cloches pendant quarante-huit heures. Nos ancêtres, qui accordaient une âme aux cloches, avaient une très grande foi à la prière de ces êtres animés : ils se figuraient qu'elle montait plus vite au ciel que leurs propres oraisons.

ENGUERRAND D'EUDIN

GOUVERNEUR DU PONTHIEU ET DU DAUPHINÉ

Fondateur des Célestins d'Amiens

ÉTUDE HISTORIQUE AVEC PIÈCES JUSTIFICATIVES

Par le Comte de BRANDT de GALAMETZ

AVANT-PROPOS

Cette étude a eu pour point de départ une copie du 24 septembre 1778 des testament et codicille d'Enguerrand d'Eudin appartenant à Monsieur Oswald Macqueron père de notre honoré collègue. Elle s'est développée grâce à diverses communications de Messieurs Georges Durand archiviste de la Somme, Preudhomme archiviste de l'Isère, Ulysse Chevalier correspondant de l'Institut à Romans, Victor de Lafosse à Lille et Roger Rodière de Montreuil sur Mer. Nous adressons à tous et en particulier à Monsieur Macqueron l'expression de nos bien sincères remercîments.

Le testament d'Enguerrand d'Eudin, reçu à l'Hôtel-Dieu de Paris par Nicolas Feurbour et Vincent Chaon notaires du Roi en son Châtelet de Paris, et son codicille reçu par les mêmes notaires furent

faits en quadruple, le premier pour le chapitre d'Amiens, le second pour Madame de Boubers fille et héritière unique du testateur, le troisième pour les exécuteurs testamentaires ; le quatrième était réservé au testateur ; ils furent délivrés sous le sceau de la prévôté de Paris les 19 octobre 1390 et 22 février suivant. L'acte remis au chapitre, inscrit en 1776 sous les nos 5 et 6 du tome v de l'Inventaire des titres de l'Eglise d'Amiens concernant les seigneures et villages *art.* La Motte-Rivery ou Motte-Creuse est cotté manquant, mais il en existe un vidimus de Pierre du Maisnil et Jean Wilard auditeurs du Roi au bailliage d'Amiens, sous le sceau de Jean le Cat garde du sceau de la baillie de cette ville, transcrit aux Pièces justificatives. Le chapitre d'Amiens en délivra une copie sous le sceau de son doyen et le sien le 25 août 1409 aux Célestins d'Amiens qui la déposèrent dans le dossier de leur terre d'Ergnies ; elle y manque aussi. De cette dernière fut tirée la copie de Monsieur Macqueron signée et certifiée conforme *(quand au fond mais non quant à l'orthographe)* par Langlet, receveur des décimes du diocèse d'Amiens et en cette qualité receveur des biens des Célestins.

I

Sa Biographie.

Les époques de guerre font nécessairement surgir des illustrations, des génies rarement, plus souvent des héros.

Le quatorzième siècle en particulier a connu le connétable de Fiennes et le maréchal d'Audeneham [1] du comté de Boulogne, les maréchaux Gui de Nesle, Rogues de Hangest et Jean de Clermont picards dont nous devons être fiers, du Guesclin enfin le plus célèbre des guerriers de son temps.

Sous leurs bannières ont brillé de solides et valeureux capitaines : Enguerrand d'Eudin [2], l'un d'eux, mérite d'être tiré de l'oubli par son intrépide vaillance, par les charges élevées qu'il sut remplir à la louange de tous et par ses grandes largesses envers l'Eglise. Il eut un cœur généreux pour Dieu et la France.

1. Voir l'*Etude sur la vie d'Arnoul d'Audeneham maréchal de France* par Monsieur Molinier.

2. On trouve le nom d'Eudin écrit d'Oedin, d'Edin et Duedin (*Dict. hist. du Pas-de-Calais arr^t de Montreuil* par le baron de Calonne p. 104) et même de Hesdin (Froissard et *Histoire de Bertrand du Guesclin* etc... par *messire Hay du Chastellet.* Paris, de Sercq, 1666, in-f°, p. 66).

Notre héros était le fils de Wales d'Eudin[1] bailli de Fiennes vivant en 1313[2] avec Mahaut d'Hodicq sa femme dame de Frenc[3], fille de Hugues d'Hodicq seigneur de Rosamel et de Marie de Renti. Neveu de Guillaume d'Hodicq suivant acte de 1341, voulant reconnaître les services qu'il en avait reçus il fit don en 1360 à Hugues d'Hodicq son fils de plusieurs hommages relevant de lui en fief et du seigneur de Fiennes en arrière-fief[4].

Eudin portait pour armoiries *de ... à l'aigle éployée de ... à une bordure de ...*[5], suivant Du Cange et Waignart *d'azur à l'aigle éployée d'argent membrée d'or* et suivant D. Grenier l'aigle aurait été *à deux têtes.*

Guerrier remarquable il acquiert une grande réputation dans les guerres du quatorzième siècle contre les Anglais. Claude Ménart en son *Histoire de messire Bertrand du Guesclin, connestable de France, duc de Molinès, comte de Longueville et de Burgos*[6],

1. Wales d'Eudin aurait été en 1320 bailli de Rue et en 1323 bailli d'Abbeville (Rosni, *Recherches généal. sur les comtés de Ponthieu*, etc. ,au mot Eudin).

2. Archives du château de Rosamel *(Dict. hist. du Pas-de-Calais*, arr[t]. de Montreuil).

3. *Frenc* auj. Frencq arr[t]. de Montreuil.

4. *Dictionnaire de la Noblesse*, 3[e] édit., t. I, col. 722 et 723.

5. Voir le sceau appendu à une quittance de gages de guerre du 5 août 1379 (Titres scellés de Clérambault t. XLV p. 3401; Demay n° 3471).

6. *Histoire de messire Bertrand du Guesclin, connestable de France, etc. contenant les guerres, batailles et conquestes faites sur les Anglais, Espagnols et autres durant les règnes des rois Jean et Charles V, escrites en prose l'an M.CCC.LXXXVII à la requeste de Messire Jean d'Estouteville, capitaine de Vernon-sur-Seine, et nouvellement mise en lumière par M. Claude Ménart, conseiller du Roy et lieutenant en la Prévosté d'Angers.* Paris, Sébastien Cramoisy, rue Saint-Jacques aux Cigognes M.D.C.XVIII, in-4°, p. 85 et 133.

le distingue entre ses compagnons d'armes : il le qualifie « vaillant chevalier » et plus loin il ajoute : « Et aussi furent du côté des François le conte d'Aucerre, le chevalier Vert qui son compagnon estoit ... et messire Enguerrand d'Eudin *qui ne doit pas être oublié* ». Il est appelé dans l'Obituaire d'Amiens *Miles strenuus* et dans celui des Célestins *strenuus et magnificus vir.*

Il paraît d'abord dans les guerres du Limousin sous le maréchal d'Audeneham lieutenant pour le Roi [1] en Poitou, Saintonge, Limousin, Angoumois, Périgord et ès pays entre Loire et Dordogne. Le 23 février 1351 il donne quittance de ses gages et de ceux de son écuyer à l'ost devant Saint-Auvent [2] ; à défaut de son sceau il scelle cet acte du petit sceau du maréchal surmonté d'un griffon louché les ailes échiquetées ou billetées et ayant en guise de cimier un chapeau de guerre surélevé d'un globe semé de billettes [3]. — Le quatrième dimanche de carême qui suivit il fut au combat des Trente entre Ploermel et Josselin [4] : « Et ossi y fu messires Engherans Duedins, uns bons chevaliers de Pikardie qui monstroit bien qu'il y avoit esté et un bon escuier qui s'appeloit Hues de Raincevaux [5] ». — Le 8 juillet 1353 il figure

1. Voir sa commission dans l'*Etude sur la vie d'Arnoul d'Audeneham maréchal de France* par Monsieur Molinier p. 30 et 203.

2. Saint-Auvent et non Saint-Aurant comme il est dit dans les *Recherches de l'ancienne noblesse de France, du ban et arrière-ban*, bibl. nat. 500 Colbert t. 137 f° 25. Saint-Auvent est dans la Haute-Vienne.

3. *Ibidem.*

4. Voir Froissart livre 1 2e partie chap. VII – Enguerrand d'Eudin ne fut cependant pas parmi les combattans.

5. Hugues de Raincheval, picard, fut plus tard capitaine du Crotoi.

dans la montre des 81 hommes d'armes de l'ostel dudit maréchal passés en revue à Limoges peu avant la bataille de Comborn [1].

Pendant quelques années Enguerrand d'Eudin nous échappe : il continue cependant à rendre des services au roi Jean en plusieurs occasions [2]. Vraisemblablement resté compagnon d'armes du maréchal d'Audeneham il continue à guerroyer contre l'Anglais. Dans un de ces combats il fit prisonnier un chevalier de renom et un homme d'armes de grande valeur nommé Rigaut de Fontaines resta entre les mains de l'ennemi. Le roi de France [3] le regrettait beaucoup. Aussi réclama-t-il d'Enguerrand son prisonnier pour l'échanger contre lui ; il lui fit cadeau en retour de 115 livres de rente, dont il jouissait dès 1358 ou 1359, sur les biens de Jacques de Saint-Fuscien, capitaine d'Amiens, écuyer d'écurie et fougueux partisan du roi de Navarre, décapité pour crime de lèse-Majesté le 17 septembre 1358 [4]. Suivant une autre version Enguerrand d'Eudin aurait été fait prisonnier des Anglais, le roi lui aurait fait cadeau pour l'aider à payer sa rançon de 2000

1. Clérambault t. VII p. 390. Cette montre est publiée dans l'*Etude sur le maréchal d'Audeneham*, pièces just. n° XV.

2. *Histoire généalogique de Broyes et de Chasteauvillain* par André du Chesne, p. 54.

3. Il s'agirait donc du roi Jean fait prisonnier à Poitiers le 19 septembre 1356 et cependant Jacques de S. Fuscien et 16 de ses complices les plus coupables ne furent exécutés que le 17 septembre 1358. Ne faudrait-il pas lire le régent de France ?

4. Arch. nat. Section judiciaire, Parlement de Paris, *Conseil*, reg. 7 f° 92, transcrit dans le *Recueil des Monuments inédits de l'Histoire du Tiers-Etat* par Augustin Thierry t. I^er^, p. 602. — Sur cet évènement consulter l'*Histoire de la Ville d'Amiens* par le baron de Calonne, président de la Société des Antiquaires de Picardie, en cours de publication.

florins au mouton qu'il ne toucha pas et en récompense desquels il reçut en octobre 1360 les fiefs, terres et revenus de ce même Jacques de Saint-Fuscien[1]. Nous touchons là à l'origine de certaines propriétés d'Enguerrand d'Eudin à Amiens et dans les environs.

En 1388 les enfants de Jacques de Saint-Fuscien, savoir Jean, écuyer, maître d'écurie du frère du Roi, et ses sœurs Gile et Alix attaquèrent devant le Parlement la donation dont Enguerrand d'Eudin jouissait depuis 1358 ou 1359 et demandèrent à être réintégrés dans tous les biens qu'il détenait provenant de leur père. Il leur fut répondu que « en supposant que Jacques de Saint-Fuscien n'eût été ni condamné ni exécuté, qu'il fût mort de mort naturelle, la dévolution n'en serait pas moins valable après enquête sur son crime en vertu de la *raison escripte*, c'est-à-dire du droit romain ». — « Enfin Enguerrand a possédé avec titre, de bonne foi et par le fait de la volonté royale, pendant le temps fixé par la loi romaine (10 ans entre présents et 20 ans entre absents) pour que la prescription lui soit acquise[2]. » La décision du Parlement ne nous est pas connue ; elle fut certainement conforme aux conclusions du procureur du Roi, car le 30 novembre 1390 maître Pierre Marin prêtre, faisait compte à monseigneur Enguerrand d'Eudin de la recette par lui faite de ses fiefs d'Amiens, Coisy, Huy et Lamotte[3] et dans le testament de 1391 la

1. *Hist. gén. de Chasteauvillain* preuves p. 46.
2. *Recueil des Monuments de l'Histoire du Tiers-Etat* par Augustin Thierry, t. 1er, p. 602.
3. Arch. dép. de la Somme. — Inventaire des titres du Chapitre d'Amiens, arm. V, liasse 2, n° 8 *manquant*.

maison d'Amiens est plusieurs fois mentionnée[1].

Qu'il ait été ou non prisonnier des Anglais Enguerrand d'Eudin était en France dès avant octobre 1360 lors du débarquement à Calais de Edouard III, car il reçut alors ordre de se jeter avec Oudard de Renti[2] dans Bapaume pour défendre cette place[3].

L'avènement de Charles V fut immédiatement suivi de la guerre contre le captal de Buch[4] et les partisans du roi de Navarre[5] connus sous le nom de Navarrais. Bertrand du Guesclin attira par sa renommée des valeureux compagnons d'armes fidèles à leur devoir et en peu de temps Mantes, le château de Rolleboise et Meulan tombèrent en son pouvoir. Le rapprochement des deux armées et leur ardeur réciproque annonçait une bataille imminente ; nous laisserons la parole à Hay du Châtelet sur un incident qui la précéda[6] :

1. Pièces just. n° III 2°.

2. Oudard de Renti souvent cité dans Froissart pour ses exploits était fils d'un autre Oudard de Renti, seigneur d'Embri et de Curlu en Boulonnais ; il fut un des héros de Cocherel.

3. C'est à tort que Froissart, Hennebert (*Histoire d'Artois* I. 278), l'abbé Bédu (*Histoire de Bapaume* p. 48) appellent notre héros Enguerrand d'Hesdin. L'erreur d'Hennebert est plus grande encore lorsqu'il cite un Arthur d'Hesdin qui se trouva dans l'armée royale à la bataille de Rosebecque en 1382, devint gouverneur du Dauphiné en 1388, mourut en 1392 et fut enterré aux Célestins d'Amiens.

4. Jean de Grailli 3e du nom, captal de Buch dans les Landes, un des grands capitaines de son temps, fait prisonnier à Cocherel.

5. Le roi de Navarre avait auparavant donné à Enguerrand d'Eudin un hanap, vase avec anses et pied, en or pour services rendus (Codicille du 25 février 1391, pièces justif. n° III 2°).

6. *Histoire de Bertrand du Guesclin.*

« Nos gens se tenaient prêts pour commencer le combat pensant que le Captal enverroit des troupes pour dégager les varlets de son armée. Mais il demeura ferme : ce qui fit croire qu'assurément il ne sortiroit pas du lieu qu'il avoit choisi.

« Les affaires étoient ainsi quand Enguerran de Hesdin, chevalier de grande estime et de grande qualité, arriva à l'armée. Il étoit seul, sans suite et il étoit mouillé comme un homme qui sort de la rivière. Son aventure étoit que s'étant joint à plusieurs gentilshommes picards, ses voisins, pour se trouver à la bataille, ils logèrent à Vernon sur Seine où étoit Blanche, reine douairière de France, sœur du Roi de Navarre. Cette princesse ayant su qu'il y avoit dans la ville des chevaliers français qui avoient dessein de se rendre à l'armée de Du Guesclin fit fermer les portes voulant autant que possible favoriser les armes de son frère. Mais Enguerrand de Hesdin étant monté sur un excellent coursier et faisant feinte de n'avoir d'autre dessein que de se promener sur le pont en obtint la permission des gardes qui étoient à la porte, lesquels furent bien surpris quand on vit ce chevalier avec son cheval franchir les garde-fols et se jetter dans le milieu de la Seine, dont les bords étoient si hauts et l'eau si grande et si rapide en cet endroit qu'il n'y avoit aucune apparence qu'il songeât à y passer. Mais ce brave et intrépide aventurier faisant prendre le fil de l'eau à son cheval le laissa nager en descendant la rivière jusqu'à ce qu'il eut trouvé un lieu commode pour en sortir.

« Cette action étonna les spectateurs et fit dire à la reine que si tous les serviteurs du roi étoient aussi résolus que ce chevalier, elle désespéroit de la vic-

toire pour le captal et les troupes navarraises. »

Il était temps. La bataille de Cocherel (16 mai 1364) allait commencer. Notre héros avec la seconde bataille[1] compoée des Français, des Normands et des Picards sous ses ordres et le commandement du comte d'Auxerre, du vicomte de Beaumont et de Bauduin d'Annequin grand-maître des arbalétriers de France contribua à la défaite complète des Navarrais[2]. Onze jours après, le 27 mai, Charles V donnait à du Guesclin le comté de Longueville[3].

En 1369 Charles V nomma Enguerrand d'Eudin gouverneur de Tournai[4]. La guerre venait de recommencer avec Edouard III et Bertrand du Guesclin, connétable depuis le 2 octobre 1370, se mit à la poursuite de Robert Knolle le dévastateur du nord de la France. Il avait sous lui Walerand de Raineval, Raoulquin et Galeran ses fils, Oudard de Renti et notre Enguerrand qui contribuèrent à l'écrasement de l'armée anglaise à Pontvalain le 10 dudit mois[5]. Une colonne commémorative y a été élevée en 1828 à la place d'une croix en ruine.

La guerre se continue et nous voyons disparaître successivement le captal de Buch, le Prince Noir et Edouard III. En 1372 Enguerrand d'Eudin est au siége de Sainte-Savère[6]; il sert aux gages de trois

1. *Bataille*, corps de bataille (Du Cange).
2. Froissart, édit Kervyn de Littenhove t. IV p. 412.
3. *Revue des Questions historiques*, t. LIII p. 372.
4. Lettres de Charles V pour son aimé et féal Conseiller Enguerran d'Eudin sire de Chasteauvillain et gouverneur de la ville de Tournai du mois de novembre 1369 (*Hist. généal. de la maison de Chasteauvillain*, preuves p. 46).
5. Claude Ménart p. 426 et Froissart.
6. Claude Ménart p. 486. — *Sainte Savère*, sans doute Sainte-Sevère, chef-lieu de canton dans l'Indre.

francs par jour dans les guerres de Bretagne[1] ; le 5 août 1379 il donne quittance de gages à Vernon et scelle de ses armes, de l'aigle éployée dont il a le regard : son écu est timbré, cimé d'une tête d'homme barbu au nœud du diadème terminé par des glands[2]. Le 13 juillet 1380 la France perd le connétable du Guesclin.

Depuis lors Enguerrand d'Eudin aurait pris part à la bataille de Rosebecque (1382)[3] et en 1386 il se rendit à Arras étant désigné pour l'un des chefs de l'armée du passage du Roi en Angleterre[4] sous le commandement du duc de Bourgogne : cette entreprise avorta du fait du duc de Berry[5].

Les campagnes de notre héros sont finies.

Elles ne furent pas les seules étapes de sa vie. Le roi Jean le nomma capitaine et châtelain de Loches pour le défendre contre les garnisons ennemies des forteresses d'alentour[6]. Charles V et son fils dauphin de Viennois[7], depuis Charles VI, le comblèrent de charges et de faveurs et nous le rencontrons leur conseiller et chambellan, gouverneur de Tournai et

1. Bibl. nat. pièces originales t. 1089.
2. Titres scellés de Clairambault t. XLV, p. 3401.
3. Hennebert, *Histoire d'Artois* t. I, p. 278.
4. Il y eut à cette occasion la levée d'une aide dont le rôle par paroisse et par rues des habitants de la ville d'Amiens a été publié en 1880 (Mémoire des Antiquaires de Picardie t. XXVI).
5. Clérambault t. I, p. 221 art BOUBERCH.
6. Lettres de Charles VI du 4 mars 1382 extraites des registres de la chancellerie de France (*Histoire de Chasteauvillain* preuves p. 47).
7. Il y avait encore le Dauphiné d'Auvergne; ce qui explique la désignation de dauphin de Viennois. (Voir leur histoire par Le Quien de la Neufville, Paris 1760, 2 vol. in-12).

commis à la garde des châteaux de Mortagne et de Crèvecœur en 1369[1], gouverneur du Ponthieu[2], sénéchal dudit comté par lettres de mai 1372[3], capitaine du Crotoi en 1372 et vraisemblablement jusqu'à sa mort[4], sénéchal de Beaucaire suivant actes des 4 mars 1382[5] et 18 septembre 1383. Par le premier de ces actes, Charles VI le déchargea du maniement de tous les deniers qu'il avait eus et reçus pour son service et celui de ses prédécesseurs ; par le second nous apprenons qu'il fut au siége devant une forteresse nommée Alençon en Provence pour le fait de l'Eglise et du Roy de Hiérusalem et de Sicile oncle du Roy[6]. A ce fait ne pourrions-nous pas rapporter le don par Clément VII d'une chapelle à Enguerrand d'Eudin[7].

Nous le voyons ensuite lieutenant du dauphin de Viennois[8] et son commissaire et nonce spécial dans le royaume d'Arles, le Dauphiné et les diocèses de Valence et de Dié par lettres patentes données à Paris le 22 janvier 1385 (v. st.) et enfin gouverneur

1. Lettres de Charles V de novembre 1369 extraites des mêmes registres de la chancellerie (Histoire susdite, preuves p. 46).

2. D'après l'ordre tenu dans le registre de 1382 Enguerrand d'Eudin aurait été gouverneur de Ponthieu avant de l'être à Tournai, avant donc 1369. Il y a quittance du 28 mars 1370 avant Pâques de Robert sire de Crésecque et de Long servant sous les ordres d'Enguerran d'Eudin capitaine de Ponthieu (Clérambault t. I, f° 235).

3. Les gages de sénéchal du Ponthieu étaient de 1200 francs d'or par an (*Histoire de Ponthieu* de Du Cange).

4. Quittance de 300 francs d'or sur la recette de Ponthieu pour ses gages de capitaine du Crotoi de février, mars et avril en date du 6 mai 1389 (Clérambault).

5. *Histoire de Chasteauvillain*, preuves p. 47.

6. *Ibidem*.

7. Testament d'Enguerrand d'Eudin, pièces just. n° III.

8. Archives de l'Isère, pièces just. n° II.

du Dauphiné par autres lettres du 17 octobre précédent[1] aux gages de mille francs d'or par an[2].

Il nous reste à parler d'une donation importante d'Enguerrand d'Eudin, non mentionnée dans son testament et son codicille quoique connexe avec le legs de la terre d'Ergnies aux Célestins d'Amiens. Ceux-ci devaient aux dames de Moreaucourt de l'institut de Frontevault au diocèse d'Amiens, suivant leur déclaration du 15 avril 1730, 25 livres en argent et 60 setiers d'avoine mesure de Ponthieu qui, dit Pagès, en valent 240 d'Amiens. Il raconte qu'Enguerrand d'Eudin « étant un jour tourmenté de la soif et passant près de ce monastère (bâti entre Flixecourt et Létoile) demanda aux religieuses de quoy étancher sa soif ; il fut surpris qu'elles ne luy présentèrent que de l'eau. Leur en ayant témoigné son étonnement, elles luy répondirent que la modicité de leurs revenus ne leur permettoit point de se servir d'autre boisson... Ce seigneur but ce verre d'eau et leur dit qu'il leur donneroit de quoy faire de la bierre ». — Tel fut le motif de cette générosité[3].

La fin de cette belle et glorieuse carrière semble approcher : Enguerrand d'Eudin est malade à l'Hô-

1. *Ibidem*, *Registrum litterarum officiorum ab anno 1375* f° 74. — Enguerrand d'Eudin succéda à Charles de Boville comme cela apparaît par son testament. Ne pouvant venir en Dauphiné il nomma Robert Cordellier pour prendre en son nom possession de sa charge et l'exercer en son absence (Lettres données à Villeneuve-lès-Avignon le 4 décembre 1385 au même registre f° 75). — Sur la réunion du Dauphiné à la France voir *Revue des Questions historiques* t. LIX p. 345.

2. *Quittance du 30 juin 1389 signée Maillet. sceau brisé* (Clérambault t. XL f° 2973).

3. *Manuscrits de Pagès*, t. I p. 296.

tel-Dieu de Paris Le serviteur des Rois de la terre est aussi le dévoué du Roi du Ciel et il veut perpétuer par de grandes œuvres le nom d'Eudin qu'il a largement honoré. Les 19 octobre 1390 et 25 février 1391 (v. st.) il dicte à l'Hôtel-Dieu de Paris son testament et un codicille important à Nicolas Feurbour et Vincent Chaon, notaires du Roi en son Châtelet de Paris[1].

Le 7 mars suivant il rendait son âme à Dieu.

Enguerrand d'Eudin avait épousé Jeanne, dame héritière de Châteauvillain en Barrois[2], fille unique de Jean III seigneur dudit lieu et de Marguerite de Noyers, d'une illustre famille dont l'histoire a été publiée par André du Chesne[3]. Elle était veuve avec enfants : 1° de Jean, seigneur de Thil-en-Auxois, conseiller de Philippe de Valois et connétable de Bourgogne, avec qui elle vivait en 1345 ; 2° de Jacques de Vienne, seigneur de Saint-Georges et 3° d'Armand de Cervole dit l'Archiprêtre, mort en 1366.

Ils donnèrent ensemble en 1372 des lettres d'amortissement à l'église collégiale de Châteauvillain et plaidaient en Parlement en 1385 contre les exécuteurs testamentaires de Sanche Rebille, chevalier. Vers cette époque Marguerite de Picquigny vidamesse d'Amiens reconnut être tenue de payer à monseigneur Enguerran d'Eudin seigneur de Châteauvillain IIIc livres de rente à prendre sur le pont de Picquigny [4].

1. Pièces just. n° III.
2. *Chateauvillain*. Haute-Marne.
3. *Histoire de Chasteauvillain*, p. 52 et s. et preuves p. 46 et 47.
4. Inventaire fait en 1515 à Raineval ; *Documents inédits sur la Picardie* t. III p. 258.

Jeanne de Châteauvillain mourut avant son quatrième mari, comme cela se voit dans le testament du 19 octobre 1390 de ce dernier.

De leur union était née une fille unique nommée Jeanne d'Eudin qui prit alliance en 1377 avec Louis d'Abbeville, seigneur de Boubers, Domvast, Beaumetz-lès-Cambrai, le Gaule d'Arras, chevalier banneret [1] d'une des races les plus illustres du Vimeu, fils aîné de Jacques d'Abbeville, seigneur desdits lieux, Fressenneville, et de Jeanne de Créquy. Parmi leurs enfants nous citerons Edmond d'Abbeville leur fils aîné allié à Jeanne dame de Reli et de Caumont en Artois [2] dont trois filles [3] ; c'est en sa faveur que

1. Louis de Boubers, chevalier banneret, fut à l'expédition d'Ecosse de 1385 sous l'amiral Jean de Vienne. Il fit montre à Abbeville avec un chevalier bachelier, six écuiers et quatre archers de sa compagnie le 1er décembre 1416 et donna ledit jour quittance de 50 livres à Colart de Beaurains receveur en Ponthieu.

Le 26 sept. 1386 à Arras il donna une quittance scellée de son sceau à trois écussons à Guillaume d'Enfernet, trésorier des guerres, de 471 livres 5 sous sur les gages de lui, 2 chevaliers, 44 écuyers et 23 archers, tous de sa chambre et compagnie en l'armée du passage du Roi en Angleterre en la compagnie de monseigneur Enguerrand de Heudin et sous le gouvernement de Monsieur de Bourgogne (Clerambault, t. 1, f° 221).

2. Il y accord entre Louis et Edmond d'Abbeville et leurs femmes et Jean d'Abbeville seigneur de Fressenneville, leur frère et oncle, en date du 14 juillet 1399 moyennant 1200 francs payés à Gamaches le 1er juin 1400 (Bibl. de Bruxelles man. 19099 f° 215v°.

3. L'aînée Jeanne épousa par contrat du 5 avril 1421 Jean de Melun, vicomte de Gand dont postérité ; la seconde, dame de Reli épousa Michel baron de Ligne et la troisième Ide dame de Bléquin Jean sire de Bernieulles. Deux de ces filles eurent d'Enguerrand d'Eudin 500 francs et une ceinture d'argent chacune ; la troisième n'était peut-être pas encore née lors de son codicille.

Louis d'Abbeville et Jeanne d'Eudin ratifièrent le 27 juillet 1422 une donation antérieure de la terre de Boubers [1].

1. Répertoire des titres de la maison de Melun au manuscrit 319 de la bibl. comm. d'Arras p. 165 à 179.

II

Ses dernières volontés.

Cette biographie se terminera par un relevé de quelques dispositions testamentaires d'Enguerrand d'Eudin.

Le patrimoine est dévolu par la coutume à sa fille unique : aussi n'en est-il guère question, sauf de Frenc. Les acquêts et le mobilier au contraire sont à son entière disposition; il en règle généralement l'ordonnance principalement quant à sa sépulture et à des libéralités pour le repos de son âme, de feue sa femme et de ses ancêtres.

Enguerrand d'Eudin d'abord recommande en bon chrétien son âme à Dieu, à la glorieuse vierge Marie, à saint Michel archange et à toute la cour céleste. Il choisit sa sépulture auprès de ses ancêtres dans l'église de Frenc à laquelle il donne 500 francs pour la construction d'une chapelle et 1.500 francs destinés à l'hôpital dudit lieu et à une messe de *Requiem* chaque jour à perpétuité. La tradition locale lui attribue la grande chapelle flanquant le chœur de l'église au midi dite l'*Eglise des hommes,* parce que les fidèles du sexe masculin s'y tiennent pendant les offices divins. Là, vraisemblablement, à l'Est où il n'existe aucune ouverture, était élevé le mausolée

du fondateur, surélevé, surmonté de sa statue de grandeur naturelle dont un débris est encastré dans la muraille. Au-dessus se voient deux fresques représentant un seigneur et une dame que les armoiries désignent être de la maison d'Hodicq [1].

Il veut que son corps soit porté à Frenc sur un chariot couvert de drap noir et d'une croix rouge ; que il y ait torches allumées à l'entrée des villes [2], des gens veillant la nuit et avant le départ chant des Vigiles et Messe des Morts.

Il laisse 80 francs d'or à l'Hôtel-Dieu de Paris à départir suivant l'ordonnance de dame Jeanne Le Françoise et 20 francs aux deux femmes qui le soignent.

Il fonde dans l'abbaye de Saint-Josse-sur-Mer et dans la collégiale de Rosoi une messe à note de *Requiem* tous les jours de l'année à perpétuité ; dans la collégiale de Saint-Vulfran d'Abbeville, dans la chapelle du Saint-Esprit de Rue et dans l'abbaye de Notre-Dame de Longvilliers [3] deux messes de *Requiem* par semaine ; les chanoines de Saint-Audry de Grenoble devront dire une messe pareille à celle de feu Monsieur Charles de Boville (son prédécesseur dans le gouvernement du Dauphiné) pour laquelle messe avoir il leur donne et lègue son hôtel du Chastellet et toutes les appartenances d'icellui [4] ; les religieuses

1. Communication de Monsieur Roger Rodière, de Montreuil-sur-Mer.

2. A cette époque de l'année où les grands chemins étaient fort difficiles et d'autre part très peu sûrs on ne voyageait que de jour.

3. Le testament porte : *Notre-Dame de Nouvillers :* cette abbaye n'a jamais existé et l'erreur de nom se trouve rectifiée dans le second paragraphe du codicille.

4. La maison du Châtelet avait été en 1389 l'objet de plusieurs

de Montfleury enfin acquitteront annuellement un obit.

Il donne tous ses draps d'or et de soie aux églises où on fera mémoire de lui, là où il fonde messe, pour en faire des ornements. La chapelle du pape Clément VII, parfaite à diacre et sous-diacre, et les deux autres alors au Crotoi seront portées à Frenc où elles orneront la chapelle qu'il y fera édifier et cela pour honorer l'Eglise [1].

Il veut qu'aussitôt son trépas deux cens livres soient remises à l'église de Ginardan [2] qui fut brûlée sous les yeux du maréchal d'Audeneham.

Tous les biens du Dauphiné non légués par lui seront donnés en aumônes pour le salut de son âme au gré de ses exécuteurs testamentaires.

La terre de La Motte près d'Amiens, aujourd'hui La Motte-Brebière, appartiendra au chapitre de la cathédrale à charge d'une messe à note chaque jour à perpétuité. Le seigneur et la dame de Boubers en firent le transport et la cession, le bailli et les hommes

acquisitions par Enguerrand d'Eudin. Charles dauphin de Viennois l'autorisa par ses lettres patentes du 23 février 1390 à la donner au chapitre de Saint-André de Grenoble (Arch. de l'Isère, inventaire et copie. Communication de M. Preudhomme archiviste de l'Isère).

1. La spécification que la chapelle de Clément VII sera parfaite à diacre et à sous-diacre nous amène à dire qu'elle devra comprendre les ornements complets nécessaires au culte, chasubles, tuniques, dalmatiques, chapes, draps d'autel, aubes, amicts, courtines, ornements de drap de Damas ou autres de diverses couleurs selon le nombre des chapelles (Testament de Louis duc d'Orléans du 4 octobre 1402, *Man. de Pagès* t. I p. 293). Selon Havard *Dictionnaire de l'Ameublement* le mot CHAPELLE comprenait de plus l'ensemble des tentures et ornements destinés à garnir le lieu saint pendant les cérémonies ordinaires.

2. Ginardan (?.

de fief de la vidamesse de Picquigny octroièrent des lettres de confirmation le 13 juillet 1392, comme ladite dame et Baudouin d'Ailly son mari le lendemain moyennant 400 francs d'or [1]; Raoul abbé de Corbie enfin donna le 20 suivant son consentement sous paiement de 80 livres d'amortissement et d'indemnité [2]. Ce domaine féodal comprenait maison, fossés, 153 journaux d'enclos et de terres, terrage, etc., justice haute, moyenne et basse. Il avait été vendu par Jean de Bachimont, chevalier, et Jeanne Du Quesnoy sa femme dame dudit lieu à Louis de Boubers, écuyer, et Jeanne d'Eudin sa femme moyennant 400 florins d'or monnaie du Roi [3], sauves les vies d'Enguerrand d'Eudin et de Jean Caudel chanoine de Notre-Dame d'Amiens et sous la charge de rente viagère au profit de Guillaume de Longueval, doyen du chapitre, et de Pierre de Longueval son neveu.

La terre d'Ergnies en Ponthieu est léguée aux Célestins qui se doivent fonder à Amiens [5] avec trois mille francs d'or comptant pour édifier leur église et les trois mille francs d'or destinés à la fondation d'un hôpital au cas où elle ne pourrait avoir lieu [6].

1. Original en parchemin scellé de quatre sceaux dont celui de la vidamesse et de son mari (Voir *Sceaux de Picardie* de Demay nos 65 et 69).

2. Autre scellé du sceau dudit abbé (Idem no 1372); celui du couvent ne s'y trouve pas.

3. En 1460 ce domaine était loué quinze livres.

4. Tous ces documents sont extraits du fonds du chapitre d'Amiens.

5. Voir le récit du P. Daire, *Fondation des Célestins d'Amiens*, pièces justificatives no V.

6. Darsy (*Bénéfices de l'église d'Amiens* t. I, p. 106, note 4), dit que ces derniers trois mille francs furent attribués savoir 2662 f. et demi aux Célestins pour réparations à leur maison et les 300 écus formant le résidu au chapitre d'Amiens à fin

Elle comprenait un corps de ferme, 183 journaux de terre sur Ergnies, Brucamp et Gorenflos et la dîme d'Ergnies [1], confisqués révolutionnairement sauf la dernière partie et adjugés le 3 décembre 1790 à Pierre Buteux, propriétaire au Plouy-Domqueur, moyennant 137.000 livres.

La châtellenie de Rosoi en Thiérache, domaine important qui avait constitué la dot de Jeanne de Châtillon épouse de Pierre de Craon, saisi sur ce dernier banni du royaume, était encore une acquisition d'Enguerrand d'Eudin faite avant la confiscation de ces biens [2]. Comme il n'en avait pas disposé elle entra dans sa succession : Louis de Boubers, au nom de sa femme, en servit dénombrement au Roi à cause de son château de Péronne [3]. Mais Charles VI, considérant que cette terre était située sur les frontières du royaume, la retira par voie de préférence [4] en remboursant les 15,000 livres prix de l'acquisition (28 mars 1391 avant Pâques) [5]. Il est vraisemblable que de ce fait la fondation ordonnée par

d'augmenter une chapelle fondée dans l'église Notre-Dame par ledit Eudin, suivant transaction du 21 avril 1410 (Fonds du chapitre).

1. Le domaine d'Ergnies appartenant à Isabelle de Pierrepont comtesse de Roucy avait été engagé par elle à Pierre *de Credonio* pour 2000 francs ; celui-ci fit transport à Enguerrand d'Eudin pour 1600 francs et ce dernier acquit des héritiers de la comtesse de Rouci tous ses droits dans Ergnies suivant cédule du 4 décembre 1391 donnée à ses exécuteurs testamentaires par Aléaume Féret receveur du bailliage d'Amiens (Pièces justif. n° IV).

2. D. Housseau XII² 274.

3. Arch. nat. P. 136 f° 105.

4. Au lieu du droit de préférence ne faudrait-il pas voir l'exercice du retrait féodal ?

5. Arch. nat. P. 2296, 783. — *Dict. hist. du département de l'Aisne* par Melleville t. II p. 301.

le codicille d'Enguerrand d'Eudin devint caduque.

La maison du Châtelet en Dauphiné et ses dépendances dont le testateur peut disposer en vertu des lettres delphinales du 23 février 1390 (v. st.) appartiendront en vertu de son codicille au chapitre de Saint-André de Grenoble à la charge toutefois d'une messe pareille à celle de feu Charles de Boville, son prédécesseur comme il a été dit dans le gouvernement du Dauphiné. D'accord avec ses exécuteurs testamentaires le chapitre réalisa par acte à Grenoble du 16 août 1391 la fondation d'une chapelle dans son église [1].

Notons ensuite quelques legs moins importants. A Robert Baillet son clerc 500 francs d'or, sa haquenée fauve, une longue robe d'écarlate vermeille [2] fourée de martres que lui donna le duc de Bourbon. — Aux deux demoiselles de Boubers à chacune 500 francs et une des ceintures d'argent [3] qu'il a à Amiens. — A mademoiselle de Flameselles sa nièce une pareille ceinture et à la femme Colard Rumet pareille ceinture. — A madame d'Engoudessent [4] une patenôtre d'or. — A monsieur Jean de Cayeu sa robe de veluyare [5] rouge fourée de martres

1. Arch. de l'Isère.

2. Au moyen âge ce nom était donné à tout drap fin préalablement teint en nuances ayant la cochenille pour point de départ, la vermeille ou rouge était la plus appréciée (Havard, *Dictionnaire de l'Ameublement*).

3. Les ceintures d'apparat étaient fréquemment couvertes ou clouées de plaques de métal et n'avaient de valeur qu'en ce cas (*Ibidem*).

4. Madame d'Engoudessent est la femme de Lancelot de Longvillers seigneur d'Engoudessent, l'un de ses exécuteurs testamentaires, gouverneur et sénéchal du Boulonnais.

5. *Veluyare rouge*, velours vermeil le plus recherché de tous (*Ibidem*).

et une cotte d'acier. — A Colart Rumet sa robe neuve grise fourée de conins noirs [1]. — A Nicaise Boistel une houppelande longue noire fourée de gris [2]. — A Jean Boisseau sa galée (?) noire. — A maitre Robert Cordelier un hanap [3] d'or étant à Amiens que lui donna le roi de Navarre.

L'exécution de ces testament et codicille fut longue : elle n'était pas terminée en 1404 [4]. Des seize exécuteurs testamentaires treize étaient alors décédés ou dans l'impossibilité de remplir leur mandat. Le Parlement ordonna par suite le 14 janvier 1404 (v. st.) que le seigneur de Boubers, Jeanne d'Eudin son épouse et Colard Rumet auraient seuls tout pouvoir pour en terminer. Les difficultés survenues entre les Célestins et le chapitre d'Amiens ne se réglèrent que par une transaction du 21 avril 1410 [5].

1. Les conins ou lapins noirs étaient très recherchés aux 14e et 15e siècles comme donnant les plus riches fourrures (*Ibidem*).
2. Le gris provenait de l'écureuil du Nord tué en hiver (*Ibidem*).
3. *Hanap*, coupe avec anses et pied (Du Cange).
4. Pièces justificatives n° VI.
5. Fonds du chapitre d'Amiens.

III

Sa Sépulture.

Comme Enguerrand d'Eudin en avait formulé la volonté son cœur fut remis aux Célestins d'Amiens et déposé dans leur église où on lisait :

« Dessous cette lame gist le cœur de noble et puissant seigneur monseigneur Enguerrand d'Eudin, chevalier, jadis gouverneur du Dauphiné, conseiller et chambellan du Roi notre Sire, qui trespassa de ce siècle le 7e du mois de mars l'an de grâce 1391. Priez Dieu pour son ame. »

« Et fu ledit chevalier premier et principal fondateur de céans. »

Les Célestins, ayant dû abandonner en 1634 leur couvent du Pont de Mailly jugé nuisible à la défense de la citadelle, s'établirent dans l'abbaye de Saint-Martin aux Jumeaux. Ils y transportèrent entre autres le cœur de leur fondateur qui « le 2 juin 1628 fut trouvé encore tout entier et vermeil après avoir demeuré en terre l'espace de 237 années et est enterré ici pour la 2e fois [1]. » « Ils le mirent et l'enterrèrent au milieu de leur nouvelle église, sous une pierre quarrée, avec la figure d'un cœur gravé dessus et

1. Bibl. de l'Arsenal, man. de Du Cange.

une inscription qui contient cette translation [1]. »

Nous ne savons ce qu'il devint à la démolition de cette église en réédification en 1730 [2].

Quant au corps d'Enguerrand d'Eudin il reposa dans l'église de Frenc comme il a été dit plus haut.

1. *Man. de Pagès* t. I, p. 295.
2. *Bénéfices de l'Eglise d'Amiens* t. I p. 103.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

4 mars 1382.

Lettres de décharge de Charles VI au profit d'Enguerrand d'Eudin son conseiller et chambellan, sénéchal de Beaucaire.

Lettres de Charles VI par lesquelles il déclare luy avoir esté exposé de la partie de son amé et féal Chevalier, Conseiller et Chambellan, Enguerran d'Eudin seneschal de Beaucaire, que paravant qu'il fust Seneschal il avoit esté chargiez par sa Majesté de plusieurs gens d'armes et arbalestriers, et aussi ja piéça avoit esté de ses prédécesseurs ordonné Capitaine de Loches en Touraine pour le temps que les ennemis occupoient certaines forteresses audit pays, et aussi avoit esté Gouverneur de Ponthieu, de Tournay et aussi avoit eu la garde de Crevecœur, de Mortagne et de plusieurs autres villes et forteresses du Royaume, Et aussi a esté envoyé en plusieurs messageries et légations qui commises luy ont esté ou temps passé tant par le défunt Roy que par sa Majesté, Laquelle le descharge du maniement de tous les deniers qu'il a eu et receu à cet effet tant par luy que par ses commis.

Extrait des registres de la Chancellerie de France (*Hist. généal. de la maison de Broyes et de Chasteauvillain. preuves* p. 47).

II

22 janvier 1385.

Provisions de Gouverneur du Dauphiné pour Enguerrand d'Eudin.

Karolus Dei gratia Francorum rex, Dalphinus Viennensis, universis præsentes litteras inspecturis, salutem.

Cum dudùm antequam ad regni nostri regimen perveniremus Nos ut locumtenens Imperialis et vicarius generalis dilectum et fidelem nostrum Karolum dominum de Bovilla, militem, tunc temporis gubernatorem Dalphinatus nostri nunc defunctum ordinassemus, fecissemus et constituissemus per nostras litteras locum tenentem nostrum et commissarium ac nuncium specialem in Regno Arelatensi et per totum Dalphinatum nostrum prædictum necnon et per omnes diocœses Valentinensem et Diensem ac etiam ad possessionem et tentionem gardiæ seu custodiæ castri Pompeti et domus dictæ *Les Chanaux* accipiendum et apprehendendum et easdem gubernandum et custodiendum seu gubernari et custodiri faciendum nomine nostro et pro nobis.

Notum facimus quod Nos de fidelitate, industria et diligentia dilecti et fidelis militi(s) et consiliarii nostri Enguerranni Deudin domini Castrivillani, gubernatoris moderni nostri Dalphinatus prædicti plenariè confidentes ipsum Enguerrannum locumtenentem nostrum et commissarium ac nuncium specialem in prædictis regno, Dalphinatu et diocœsibus et quoad gubernationem et custodiam jamdictorum castri et domus ordinavimus, fecimus et constituimus facimusque, constituimus per præsentes modo et forma quibus aliàs dictum dominum de Bovilla in prædictis constituimus et ordinavimus ut est dictum.

In cujus Rei testimonium præsentes litteras sigilli nostri Dalphinalis fecimus appensione numiri.

Datum Parisiis die XXII januarii, anno Domini

millesimo CCC octuagesimo quinto et regni nostri sexto.

Per Regem Dalphinum ad Relationem Consilii

GUINGAUT a. p.

(Archives de l'Isère.)

III

25 février 1391 (v. st.).

Ordonnance du testament et du codicille d'Enguerrand d'Eudin.

A tous ceulx qui ces presentes lettres verront ou orront Jehan le Cat ad présent garde du scel de la Baillie d'Amiens en ladicte ville et prévosté d'icelle estably pour sceller et confremer les contraux, convenances, marquiés et obligations qui y sont faites et Receues entre parties, salut.

Sachent tout que, pardevant Pierre du Maisnil et Jehan Wilart auditeurs du Roi notre Sire mis et establis par monseigneur le bailli d'Amiens ou nom du Roy notre dit seigneur ad ce, ont aujourduy esté apportées, veues, leues et dilligamment Regardées deux paires de lettres scellées du scel de la prévoste de Paris passées et Recongnues pardevant Nicolas Feurbour et Vinchent Chaon clercs notaires du Roy notre Sire de par lui establis en son Chastellet de Paris, singnées de leurs signes manuelz les desraines en date annexées dedens les premières, quelles lettres saines et entières si comme par l'inspection d'icelles aparut aux dis auditeurs.

Desquelles par ordene et selonc les dattes d'icelles le teneur s'ensient :

19 octobre 1390.

Testament d'Enguerrand d'Eudin.

A tous ceulx qui ces présentes Lettres verront ou orront Jehan seigneur de Folleville, chevalier, conseiller du Roi nostre Sire, garde de la Prévosté de Paris, salut.

Scavoir faisons que par devant Nicolas Feurbour et Vincent Chaon, notaires du Roi nostre Seigneur de par lui establis en son Chastellet de Paris, fu personnelment establis Noble et puissant seigneur Monsieur Enguerran Deudin, chevalier, chambellan du Roi nostre Seigneur et gouverneur de son Dalphiné,

Lequel estant en son bon sens, memoire et entendement, si comme il apparoit par sa face et par ses paroles, Attendant et considérant qu'il n'est chose plus certaine de la mort ny mains certaine de l'eure d'icelle et que à toute créature humaine par le decours du temps et de ses jours aprouche de jour en jour le terme de sa vie, non voulant trespasser de cest siecle intestat mais desirant, toudis que sens et Raison Rengnent en lui, ordoner par ordenance testamentaire au Salut de son ame, de soy et de ses biens que Notre Seigneur Jesucrist par sa benigne grace lui a presté en ceste mortel vie fist, ordonna, nomma et divisa en la presence desdis notaires son testament et ordonnance testamentaire de desraine volenté Ou nom du Pere et du Fils et du Saint Esprit en la maniere qui sensieut :

Premierement il comme vray et bon catholique laissa et recommenda devotement son ame quant elle se departira de son corps à Dieu notre Créateur, à la glorieuse Vierge Marie, à Monsieur saint Michiel l'archange et à toute le benoite court et compaignie de Paradis Et son corps à mettre et enterrer en sa sépulture en l'église parocial de Franc [1] où feu Monseigneur son Père et ses prédécesseurs Reposent, A

1. *Franc* auj. Frencq, canton d'Etaples, Pas-de-Calais.

laquelle église il veult et ordonna Cinq cens francs d'or pour faire l'édifice d'une chappelle où son corps sera mis et enterrés et tout par l'ordonnance de ses exécuteurs ciaprès nommés ;

Item il veult et ordena toutes ses debtes et tors fais dont il apperra souffisamment estre payez et amendez par ses exécuteurs ci après nommez comme dit est ;

Item il veult et ordena que de ses biens soit prise la some de Quinze cens francs tant pour fonder en ladicte chappelle une messe de *Requiem* chacun jour perpetuelment pour les ames de feu Monsieur son père, de feu Madame sa mère, de lui, de feu Madame sa femme et de tous ses amis et bienfaicteurs dont Dieu ait les ames, Comme pour mettre et emploier en augmentation Et acroissement de lospital de ladicte ville de Franc. Et en oultre veult et ordonna qu'en ladicte église de Franc soit chascun ou chascun (*sic*) premier jour des quatre temps dit et célébré un obit ou anuel à notte à Dyacre et soubs dyacre et que chacun an que ledit obit se fera soit donné pour Dieu aux povres Cent sols parisis ;

Item il veult et ordena que en léglise des Religieux de Notre Dame de Nouvillers [1] soient dites et chelebrées chacun an perpétuelment et à tous jours deux messes de *Requiem* par chascune semaine pour le salut et Remede des ames de lui et des dessus nommés Et pour ce faire il laissa, donna et quicta aux dis Religieux et à ladicte église dix livres de Rente que icelle église lui devoit chascun an perpétuelment Et se ce ne souffissoit pour les dictes deux messes avoir que du sourplus soit ordené par les dis exécuteurs et traittié avecques les dis Religieux.

Item il lessa et ordena à l'église de saint Josse sur la mer mil francs d'or parmi ce que les Religieux de ladicte Eglise seront tenus et à ce y obligeront par letres et ordenances de ses exécuteurs de faire dire et chelebrer en ladicte église de saint Josse une messe de *Requiem* par chascun jour perpétuelment pour les ames de lui et des dessus nommés ;

Item il veult et ordena que en l'église de saint Wlfran d'Abbeville et en l'église saint Esprit de Rue

1. *Nouvillers* lire Longvillers.

en chascune d'icelles églises soient ordonnées, dictes et chelebrées aux coulx de ses biens pour les ames de lui et des dessus dis deux messes par chascune sepmaine à tous jours perpétuelment;

Item il veult et ordena que la somme de Trois mil francs qui seront prins de ses biens soit mise et ordonnée par ses dis exécuteurs et à leurs ordenances appellés avec eux les Doien et cappitre d'Amiens pour faire et fonder un hospital en ladicte ville d'Amiens, Et après ce que ledit hospital sera fondé et les Rentes pour icellui achetées jusqu'à ladicte somme il veult l'ordenance et disposition d'icellui estre et appartenir du tout pour le temps à venir aux Doien et Chapitre d'Amiens;

Item il lessa et ordena à l'église Notre Dame d'Amiens sa terre de La Motte près d'Amiens [1] avecques certains bois et autres acquetz qu'il a fais appartenans à la dicte terre ou la somme de Deux mille francs d'or, le quel que mieulx plaira aux dis Doien et Chappitre, parmi ce qu'ils seront tenus et s'obligeront à l'ordonnance de ses dis exécuteurs de faire dire et chelebrer chascun jour à tous jours perpétuelment une messe à note de *Requiem* en ladicte église en certain lieu que ses dis exécuteurs ordenneront en icelle église;

Item il veult et ordena que toutes les choses et ordonnances dessus dictes soient prinses de et sur tous ses biens meubles des plus apparants Et sils ne povoient ad ce souffire que le demourant soit prins sur ses acquês à l'ordonnance et disposition de ses dis exécuteurs;

Item il veut et ordena que tout héritage qui fu feu Monsieur son père dont Dieu ait l'ame viengne et eschee à Madame sa fille et à ses enfans, Et ou cas que sa dicte fille iroit de vie à trespas sans avoir hoir de son corps au jour de son dit trespas ou que la lignée yssue et procréée de sa dicte fille défailleroit il veult et ordena que iceulx héritages qui furent à son dit père viengnent et escheent aux plus prochains hoirs de son costé auxquels il devront appartenir par la coustume du pais. Et pour ce que au traictié du mariage du sire de Bouberch et de sa femme fille

1. *La Motte* aujourd'hui La Motte-Brebière.

dudit testateur il lui promist baillier, faire et asseoir trois cens livrées de terre, il veult et ordena que après sa mort le trois cens livres de Rente qu'il a acquis sur le pont de Pinquigny [1] soient et demeurent à tous jours au dit seigneur de Bouberch ou sa femme et à leurs hoirs yssus et procreez d'icelle dame, Et ou cas que icelle sa fille yroit de vie à trespas sans avoir hoirs de son corps ou que la lignée yssue et procréée de son corps descenderoit, comme dans l'article précédent est dit, il veult et ordena que icelles trois cens livrées de terre qu'il prend sur le pont de Pinquigny et par lui acquises comme dit est Retournent et Reviengnent ès mains de ses dis exécuteurs et au fait de son exécution pour de icelle Rente ordener au pourfit et salut de same comme il verront que bon sera à faire ;

Item il veult et ordena que après son trespassement tous ses biens moeubles desquels il n'ara ordené en son vivant Et aussi le sourplus de toutes ses acquestes fonsieres dont en son vivant il n'aura ordené soient et demeurent ès mains de ses dis exécuteurs pour en ordener par eulx appellé ad ce sa dicte fille se elle est en vie et tout au pourfit et salut de l'ame dudit testateur, Pourveu que se ses dis exécuteurs en ordonnoient aucune partie ou portion à sa dicte fille ou aux enffans yssus d'elle ou que en autre manière leur veinst, succédast et escheist en tout ou en partie, qu'il ne le puissent vendre, transporter ne aliéner, mais veult et ordena qu'après leur trespas ou cas qu'ils n'auroient hoir de leur char ou que la lignée yssue d'eulx descendroit qu'il en soit ordonné pour le salut de son ame par ses dis exécuteurs

1. Extrait de l'inventaire fait le 2 août 1515 et jours suivants à Raineval :

« Un double en papier non signé de certain traictié et accord fait entre madame Marguerite de Pinquegny, vidamesse d'Amiens, d'une part, et monseigneur Engueran d'Eudin, seigneur de Châteauvillain, pour raison de. iij. c. livres par. de rente que prendroit sur le pont de Pinquegny, par lequel accord ladite dame de Pinquegny est tenu les paier. Cote A. C. VIII.

De Beauvillé, *Documents inédits sur la Picardie* t. III p. 358.

ainsi qu'ils veurront en leurs consciences que bon sera à faire. Et ou cas que tous ses dis exécuteurs cy après nommez et ceulx qu'ils auront substituez seroient trespassez, icellui testateur mist et transporta du tout sa présente ordenance et disposition testamentaire de ce qui en seroit ou deffaudroit pour lors à acomplir en l'ordonnance et disposition desdis Doien et cappitre d'Amiens pour en faire et ordonner pour le salut de son ame ainsi comme bon leur semblera. Et ou cas que le dit sire de Bouberch feroit aucune chose ou yroit au contraire de ceste présente ordonnance il le priva et le prive dès maintenant pour lors de toute sa succession et de tous les dons qu'il lui a fais et fera par ceste présente ordenance et autrement par quelque manière que ce soit ou feust.

Item il veult et ordena que sa dicte fille en sa desraine voulenté puisse ordonner des biens de l'exécution dudit testament, son présent testament premièrement accompli, jusques à la somme de quatre mille francs d'or du tout à la volonté et plaisir d'elle.

Pour toutes lesquelles choses dessus dictes et chascune d'icelles faire, enterriner, acomplir et mettre à exécution deue bien et deuement le dit testateur fist, ordena, nomma et eslut ses exécuteurs et son (*sic*) commissaires nobles hommes Monsieur Lancelot de Loncvillers sire d'Engoudessent [1], Monsieur Charles de Hangest [2], Monsieur Guillaume de Bléquin [3], Monsieur Jean de Nyelles [4], gouverneur

1. Lancelot de Longvillers, seigneur d'Engoudessent en Boulonnais et de Saigneville en Vimeu, accompagna à la mi-carême 1391 le roi Charles VI à Amiens et l'échevinage lui offrit quatre cannes de vin (*Passages et séjours de Charles VI à Amiens* par A[le] Janvier p. 17); il fit une fondation dans sa chapelle d'Engoudessent le 13 décembre 1405.

2. Charles de Hangest, seigneur de Catheu, chambellan du Roi, l'accompagna aussi à Amiens; il fut sénéchal de Beaucaire et de Nimes et mourut en février 1393 (Le P. Anselme).

3. Guillaume de Bléquin, chevalier du Boulonnais, avait servi avec distinction sous les sires de Sempi et de Saveuse et notamment à la garde de Boulogne et d'Ardres (*Titres scellés de Clérambault*).

4. Jean de Nielles était conseiller du Roi et maitre des

de Ponthieu, Monsieur Tristran du Bos [1], chevaliers ; Madame de Bouberch sa fille, Colart de Tanques [2], Robert le Tirant [3], maistre Robert le Cordelier [4], Messire Jehan Cadel, maistre Jehan Aloul [5] et Colart Rumet [6] ès mains des quelz ses exécuteurs il mist et rapporta et par ces présentes met et rapporte tous ses biens quelconques des quelz il se dessaisit et en bailla et baille par le teneur de son présent testament la possession et saisine à ses dis exécuteurs pour eux faire et ordener par leur fourme et manière chy après desclairée pour telle manière et condition que se tous iceulx ses exé-

requêtes de son hôtel; on le trouve gouverneur de Ponthieu dès 1382 (*Ibidem*).

1. Tristan du Bos, de la maison du Bois de Fiennes, seigneur de Famechon et de Raincheval avait été gouverneur du château d'Arleux lorsque s'en échappa le roi de Navarre (*Recueil de l'Histoire du Tiers-Etat* par Augustin Thierry t. I p. 584) il devint chevalier du Roi et de la comtesse de Flandre en 1372, conseiller du Roi et bailli de Vermandois (titres de 1372 et 1377), maitre des requêtes de son hotel et bailli d'Amiens en 1382 et était gouverneur de Tournai en 1384 (Demay *Sceaux d'Artois* n° 1330). De lui vinrent les seigneurs de Raincheval et de Villers-sur-Authie du nom du Bos sur lesquels on peut consulter les *Mémoires des Antiquaires de Picardie* t. XXVI.

2. Colart de Tanques — lire Tenques — était premier écuyer du corps du Roi et maitre de son écurie ; Béatrix de Chatillon, sa veuve, comparut en mai 1402 au contrat de mariage de Drieu seigneur d'Humières avec Isabelle de Willerval.

3. Robert de Boulogne dit le Tirant, seigneur du Tronquoi, Fressi, Vaux, était premier écuyer tranchant du Roi ; il épousa Jeanne de Clermont-Nelle dame héritière de Saint-Venant.

4. Maitre Robert Cordelier ou Le Cordelier était maitre des requêtes du Roi qu'il accompagna à Amiens le 15 octobre 1387 (A[te] Janvier p. 24). Enguerrand d'Eudin lui confia le 4 décembre 1385 le soin de prendre possession de sa charge de gouverneur du Dauphiné et de l'exercer en son absence (V. ci-dessus p. 225).

5. M[e] Jean Aloul demeurait à Amiens rue des Fromages, paroisse Saint-Remi (*Mém. des Antiq. de Picardie*. t. XXVI, p. 173).

6. Dans une transaction du 14 juillet 1399 produite en copie collationnée du 23 décembre 1604 lors de la recherche de la noblesse de Picardie Colart Rumet se dit cousin d'Edmond d'Abbeville, fils de Louis d'Abbeville, seigneur de Boubers, et de Jeanne d'Eudin (*Grand nobiliaire de Picardie* art. RUMET).

cuteurs ne pooient ou voloient vacquier et entendre, que les trois d'iceulx le puissent faire dont sa dite fille sera tous jours l'une principalement avec deux des quatre qui s'ensievent, C'est assavoir les dis maistre Robert, messire Jean Cadel, maistre Jehan Aloul et Colart Rumet, Et que Riens ne puist estre fait ne mis ad fin de sadite exécution que ce ne soit par l'acort et consentement de sadicte fille et de deux des quatre devant nommez Et que en ce puissent iceulx trois autant faire et ordener que se tous présens y estoient et soit de aussi grande (et) efficace valeur. Et en oultre veult et ordena icellui testateur que se aucuns de ses dis exécuteurs aloit de vie à trespassement qu'il puist eslire et substituer en lieu de lui en sa desraine volenté un autre tel que bon lui samblera et qui ait un tel et samblable pooir en sa dicte exécution comme avoit ou temps de sa vie celui qui seroit trespassés.

Laquelle présente ordonnance il veult valoir et tenir par droit de testament, de codicille, de ordenance de desraine voulenté Et autrement par toutes les meilleurs voies et manieres que mieux valoir et tenir pourra et deuera en Rappellant et mettant au nient tous autres testaments et codicilles par lui fais et ordenez avant le jourduy.

En tesmoing de ce Nous à la Relation des dis notaires avons mis le seel de ladicte Prévosté de Paris à ces présentes lettres qui furent passées et accordées triples *le mercredi dix et neuf jours d'octobre l'an de grace mil trois cent quatre vingt dix.*

25 février 1391

Codicille d'Enguerrand d'Eudin.

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront ou oyront Jehan seigneur de Folleville, chevalier, conseiller du Roy notre Sire, garde de la Prévosté de Paris, salut.

Scavoir faisons que pardevant Vinchent Chaon et

Nicolas Ferebour notaires du Roy nostre dit seigneur de par lui establis en son Chastellet de Paris fu présent en sa personne Noble homme Monsigneur Enguerran Deudin, chevalier, chambellan du Roy nostre Sire et Gouverneur de son Dalphiné estant enferme de corps toutesvoies sain de pensée, de bon sens et d'entendement, si comme il appert, lequel en augmentant et adjoustant en son testament par lui autreffois fait et ordené, seellé du seel de la Prevosté de Paris, parmy lequel ces présentes sont annexées, lequel il veult valoir et tenir, avoir et sortir son plain effet en toutes choses excepté seulement ce qu'il y mue et corrige par ces lettres fist, ordena, nomma et devisa pardevant les dis notaires par la manière de codicille et ordonnance de desraine volonté Ou Nom du Père, du Fils et du Saint Esprit les lois et ordenances qui s'ensievent.

Premièrement il donna et lessa aux Chelestins qui se doivent fonder à Amiens sa terre d'Ergnies et toutes les appartenances d'icelle Et pour édifier leur église leur donna et lessa trois mille francs d'or comptant.

Item pour ce que en sondit testament est faite mention que pour fonder un hospital à Amiens il ordenna trois mille francs, il veut et ordenne que en cas que on verroit que ce fust euvre qui se peust parfaire que elle se parfaiche et sinon que iceulx trois mille francs soient convertis en l'augmentation des dis Celestins d'Amiens oultre les lais dessus dis Pourveu toutte foi que ce qu'il a ordené à Frencq, à saint Josse et à Loncvillers soit premièrement acomply suivant l'ordenance de ses dis exécuteurs et du dit testament.

Item ou cas que le Chapitre d'Amiens ne se vouldra charger d'une messe à note chacun jour pour la terre de La Mote dont mention est faite en son dit testament il veult que on leur baille aveuc les mil francs comptant et les arriérages qui deubs lui sont à cause de la Rente de Pinquigny tant pour icelle terre de La Mote amortir comme aultrement Et ou cas que ils ne le vouldroient ainsi faire il veult et ordenne que la dite terre et iceulx mil francs avec les arrierages que doivent ceulx de Pinquigny soient

bailliez aux dis Celestins d'Amiens oultre ce que dit est.

Item il veult et ordenne que en l'église collegiale de Rosoy ait fondé pour le salut de son ame par chascun jour perpetuelment une messe à note Et que de ce on traitte aux chanoines dudit lieu et que on leur baille Rente pour ce faire sur ladite terre de Rosoy et aveuc ce veult que par ses dis exécuteurs soient bailliez et convertis deux cents francs pour peindre une chapelle en l'église dudit lieu au fin d'avoir mémoire.

Item veult que son corps soit porté en un chariot à Franc et un drap noir dessus à une croix Rouge et que à l'entrée des villes y ait torches à l'ordenance de ses exécuteurs Et que avant que le corps parte du lieu lau il aura esté le nuit précédent on y cante une messe et vigilles des Morts et y ait gens veillants.

Item il lesse à l'hostel Dieu de Paris quatre vingt francs d'or à départir à l'ordenance de dame Jehanne La Francoise. Item aux deux femmes dudit hostel Dieu qui le gardent vint francs à départir entre elles à l'ordenance de ses exécuteurs.

Item il a ordené que tous ses draps d'or et de soye soient donnez aux églises où l'on fera mémoire de lui là où il fonde messe pour faire aournemens à l'ordenance de ses exécuteurs.

Item que la chappelle que le Pape [1] lui donna soit parfaite à dyacre et soubsdyacre et que icelle et les deux aultres chappelles qui sont au Crotoy [2] soient portées à Franc pour aorner la chappelle qu'il y fera édifier Et aussi pour honorer l'église.

Item il lesse à Jehan de Bouberch cent francs d'or de rente qu'il a sur la terre d'Araines en la fourme et manière qui les y a à Rachapt Et se il sont Rachatés il veult que les deniers qui en venrront soient au pourfit dudit Jehan Et si là lessé aveuc ce une cote d'acier la meilleur que il ayt.

Item il lesse à Marguerite Cavelere et à sa fille chincquante livres de rente à vie qu'il veult leur être assises par ses exécuteurs Et veult que la dite fille soit devers Madame de Bouberch et ayt la moittié de

1. Clément VII vraisemblablement.

la Rente et la mère l'autre moittié tant comme elle se gouvernera bien.

Item il ordenne que de l'argent qu'il a devers lui soit mis à part douze cens francs desquels soient Rendus tantost après son trespassement deux cens francs à l'église qui fut arse et se nomme Ginardan Et y estoit Monsieur le Mareschal. *Item* que Robert Baillet son clerc en preigne par sa main pour ses services cinq cens francs qu'il lui donne Et aveuc ce lui donne et lesse sa haguenée fauve nouvellement achatée et une longue Robe d'écarlate vermeille fourée de martres toute neuve que lui donna Monsieur de Bourbon et le chapperon de meismes. *Item* veult que les cinq cens francs restant d'iceulx douze cens francs soient baillez à Huguenin Dauxi son chamberier lesquels il lui lesse aveuc un cheval estant à Amiens nommé Clément et deux Robes telles que il vouldra choisir appartenant à son estat.

Item il lesse à mes deux demoiselles de Bouberch en avancement de leurs mariages mil francs C'est ascavoir à chascune cinq cens et à chascune une ceinture d'argent qu'il a (à) Amiens.

Item il quitte à Mademoiselle de Flameselles sa niepce ce que elle lui doit Et ou cas que elle trouvera où lui marier bien et souffisamment selon l'advis de Madame de Bouberch il veut que icelle dame sa fille lui aide ce que bon lui semblera et lui donne une des ceintures estant à Amiens.

Item il lesse l'autre ceinture à la femme Colart Rumet.

Item il lesse à Madame d'Engoudessent unes patenostres d'or des petites et un moyen diamant en Recompensation d'un saphir que elle lui donna.

Item à Robinet le Tirant son fremal nouvellement fait à le .M. [1] là où est le saphir.

Item il ordenne que se aultres joyaulx ceintures d'or, coronne et aultres dont on poura avoir argent soient vendus au meilleur pris que faire on poura pour aider à fournir son exécution, excepté que Madame de Bouberch en puist Retenir ce que bon

1. Que signifie cette forme M en oncial entre deux points ? Le fermail en avait-il la forme ? Etait-il orné de pierres précieuses montées en cette forme ?

lui samblera à etre bien séant à elle ou à sa fille.

Item il lesse à Monsieur Jehan de Cayeu sa Robe de Veluyau Rouge fourrée de martres et une cote d'acier — *Item* à Jehan Rumet cent francs. — *Item* à Colart Rumet cent francs et sa Robe neuve grise fourrée de conins noirs. — *Item* à Nicaise Boistel une houppelande longue noire fourrée de gris.

Item il quitte à Firmin de Coquerel, bourgeois d'Amiens, et à sa femme soixante francs que ilz lui doivent.

Item il lesse à Jehan de Foucheran son coursier appellé Foix. *Item* au batard du Calay son fauvel que lui laissa le sire de Binay. *Item* à Jehan Boisseau sa gallée noire.

Item veut que Monseigneur Jehan de Renti ayt et lui soit Rendu le cheval que il lui donna.

Item il lessa à maistre Robert Cordelier un hanap d'or étant à Amiens que le Roy de Navarre lui donna. — *Item* à maistre Jehan Aloul un aultre hanap d'or double qui est audit lieu.

Item il lessa à Jehan son chareton vint francs et le quicte de ce que il lui doit. — *Item* à Desraine du Sauchoy son maistre d'ostel deux chevaulx que il chevaucha et sa coste d'acier — *Item* à messire Jehan son chappellain le cheval que il chevaucha et trente francs — *Item* à Jaquemon son mareschal le cheval que il chevauche et vint francs. — *Item* à Jehan le Sage trente francs — *Item* à Guillelme du Croq soixante francs. — *Item* à Henry son palefrenier le petit grison qu'il olt du fesicien et quarante francs.— *Item* au petist mareschal l'autre petit grison et cinq francs. — *Item* à Maulronne dix francs. — *Item* au picart dix francs — *Item* au grant valet borgne dix francs — *Item* au Liegeois cinq francs — *Item* à Jehan de Lorraine six francs et à Pierre Patoit six francs — *Item* au Soillart de la cuisine trois francs — *Item* à Bertrand dix francs.

Item comme par son dit testament et par le present codicille il ait lessé au chappitre d'Amiens sa terre de La Mote et mil francs aveuc ce qu'il lui est deu d'arriérages de la Rente de Pinquigny il veult et ordenne que parmi ce le dit chappitre ne soit tenus ou puisse donner ou faire aucun empeschement à la fondation des Celestins qui se doivent

fonder à Amiens sauf audit chappitre son droit en tant que il se peust estendre ou aultrement.

Item il veult et ordenne que ledit Robert Baillet poursieve le fait et les drois de son exécution par l'ordenance de Madame de Bouberch sa fille et de ses aultres exécuteurs Et que pour chascun jour que il y vacquera que il ait et preigne huit sols parisis sur les biens de son exécution. Il veult et ordenne que ses exécuteurs nommés en son dit testament et en ce présent codicille qui vacqueront et entendront au fait de son exécution soient deffraiez et paiez Raisonnablement de leurs peines, salaires et despens. — *Item* aveuc ses exécuteurs nommés en son testament il fait et ordenne encore ses exécuteurs noble homme monsieur Lois sire de Bouberch son gendre, Jacques le Fé advocat, Jacques le Fé procureur demeurant à Montreuil sur la mer et Robert Baillet son clerc dessus nommés ausquels ses exécuteurs nommés en son dit testament et son présent codicille et aux quatre principaux nommés en ycelluy testament et aux quatre nommés en cest codicille et aux quatre d'iceulx huit exécuteurs avecques ladite dame de Bouberch sa fille il donna povoir de enteriner, faire et accomplir et mettre à exécution deue tous les lais et ordenances et choses contenues et desclairées en son dit testament et en ce present codicille que il veult valoir et tenir par toutes les voies et manières que mieux valoir et tenir pourront et devront. Et ce il y avoit aucune doubte ou obscurte il veult et ordenne que ses dis exécuteurs et les huit dessus nommés ou les quatre d'iceulx aveuc ladite Madame de Bouberch le puissent interpréter et desclairer ainsi qu'il verront que de raison sera à faire en leurs consciences.

Item il veult et ordenne que ou pays de Dalphiné ses exécuteurs cy après nommés pour faire ce qu'il ordenne oudit pays traittent aveucques les chanoines de Saint Audry de Grenoble, qu'il ait en la dite église une messe pareille à celle de feu monsieur Charles de Boville pour laquelle messe avoir il leur donne et lesse son hostel du Chastellet et tous les appartenances d'icellui.

Item il lesse aux Religieuses de Monfleri deux cens

francs à prendre sur ses biens étant en Dalphiné pour estre convertis en la cloison de la maison des dites Religieuses moyennant ce qu'il aura en l'église dudit lieu un obit chascun an perpétuelment.

Item il lesse à messire Audry de Monfour... les deux cens flourins qui par Antoine Richier ont nagaires esté mis en l'ostel de Pierre Rolant bourgeois de Grenoble lesquelz appartiennent audit testateur.

Item il lesse à Aubert le Fevre clerc de compte du Roi nostre sire ou Dalphiné cent franc à prendre sur ce qui est deu audit testateur oudit Dalphiné.

Item il lesse à Artaude de Beseille cent franc à prendre comme dessus aveucques la chambre blanche qui est en la coste saint Audry. — *Item* à une autre femme nommée Guillemette qui fut à un nommé maistre Guillaume Brienson trente franc. — *Item* à une aultre femme de Tullins que connaît Huguenin son chambrier cinquante francs.

Item il veult et ordenne tous ses aultres biens estans oudit Dalphiné estre donnez et aumosnez pour le salut de son ame par ses exécuteurs chy après nommez Et là où ils verront qu'il sera bien emploiés Et pour les choses dessus dites par lui ordenées estre faites audit pais de Dalphiné il fist, nomma et eslut ses exécuteurs messire Bregadan de Muricles, messire Jacques de Saint-Germain, maistre Jehan Sarpe, maistre Guillaume Gelvion conseilliers du Roi notre sire en son dit Dalphiné, maistre Audry Garin auditeur des comptes, Aubert le Fevre clerc des dits comptes d'icelui Dalphiné, maistre Robert Baillet et et Huguenin Dauxi auxquels et à trois d'iceulx pour le tout il donna pooir d'enteriner et accomplir tous les lais et ordenances par lui ordenez estre fait audit pais de Dalphiné et de faire tout ce que bons et loyaux exécuteurs peuent et doivent faire.

Item ledit testateur soubzmist le fait de son exécution, la Reddition du compte d'icelle et la connoissance et détermination de toutes les chierconstances et deppendances d'icelle à la court souveraine du parlement du Roi notre sire à Paris Et veult et ordenne que son dit testament et son présent codicille soit doublés quatre fois se mestier est dont l'un sera baillié au chappitre d'Amiens se il veult accep-

ter les lais à lui fais à la charge et par la manière ordennée par ledit testament, l'aultre par devers Madame de Bouberch, l'aultre devers ses dis exécuteurs et l'aultre demourera par devers ycelui testateur.

En tesmoing de ce Nous à la Relacion desdis notaires avons mis à ces lettres le seel de ladite Prevosté de Paris.

Che fu fait le mercredi. xxij. jour de février l'an de grace mil trois cens quatre vingt et dix

Tout ce dessus dit nous ont lidit auditeur tesmoingné par leurs seaulx et nous à leur tesmoingnage avons mis à ces lettres de vidimus ou transcription le dit seel de Baillie sauf le droit du Roy notre sire et l'autruy en tout.

Ce fu fait le vint cinquiesme jour de février l'an mil trois cens quatre vint et onze.

Original en parchemin de 80 centimètres de hauteur sur 68 de largeur scellé sur double queue en cire noire d'un sceau à une fleur de lys dans un quadrilobe, dont le contresceau est écrasé.

Signé sur le repli HOSTIGIER.

Arch. de la Somme ; fonds du chapitre d'Amiens, LA MOTTE RIVERY : arm. V, liasse 2, pièce 7.

IV

4 décembre 1391.

Cédule des droits à payer au trésor du Roi pour la terre d'Ergnies léguée aux Célestins d'Amiens.

Thesaurus domini Regis parisiensis Recipit et Reddidit eidem de hæredibus et executoribus testamenti defuncti domini Ingerranni Deudin quondam militis et cambellani Regis pro compositione per eos

facta in camera cum thesaurario Regis. . . occasione hujus quod domina Isabella quondam comitissa Rouciassi pridem invadiaverit terram suam Deregnies erga dictum Petrum de Credonio pro ij^{m} francis Et postmodum idem dominus Petrus vendidit seu transportavit. xvj^{c}. francos sibi debitos pro dicto invadiamento domino Ingerranno Deudin supradicto pro summa de. xij^{c}. francis. Quiquidem dominus Ingerrannus posteâ acquisivit seu emit a comite Vienensi proprietatem dictæ terræ Deregnies cui devenerat per successionem defunctæ comitissæ supradictæ pro precio de. vj^{c}. francis et dictam terram Deregnies una cum omni jure quod habebat in eadem tam invadiamenti supradicti quam alias donavit et hereditarie transportavit Religiosis Celestinis qui in villa Ambianensi debebant de novo unum monasterium efficare de ordine temporum pro eodem. iij^{c}. francos per se in dictis francis pro Petro Desurel thesaurario Franciæ.

Scriptum in dicto thesauro. iiij^{a}. die decembris anno. m. cc^{mo} nonagesimo primo. *Ainsi signé* G. Brochier.

Cette cédule est insérée dans la quittance du 7 décembre suivant d'Aléaume Féret receveur du bailliage d'Amiens desdits 300 francs à porter à son compte de la Toussaint 1390, signée Alle Féret

Vidimus sous le sceau de la prévôté de Paris du 13 décembre 1391, signé P. Legniant et scellé

(Arch. de la Somme, fonds des Célestins ; Ergnies.)

V

Fondation des Célestins d'Amiens.

(Extrait de l'*Histoire de la ville d'Amiens* par le P. Daire.)

L'acte de consentement du corps de ville est daté du 4 octobre 1392 et le Roi confirma le tout le 22 novembre et se déclara fondateur du monastère.

La charte du Roi fut suivie d'autres libéralités ; il donna 1000 livres pour commencer les batimens et amortit les possessions. Le duc d'Orléans de son côté contribua de 4000 livres et de 200 livres d'amortissement et obtint du Roi de pouvoir se dire Fondateur conjointement avec Sa Majesté. En effet ce fut lui qui engagea le Roi son frère à former cet établissement à la sollicitation de Hugues d'Ailly chanoine de la cathédrale d'Amiens, secondé par Enguerran d'Eudin, conseiller chambellan du Roi, gouverneur du Dauphiné, par Jean de la Personne, vicomte d'Acy et par Renaut de la Chappelle conseiller du Roi. Le duc de Bourbon y fit aussi de grandes largesses ; Enguerrand d'Eudin donna sa terre d'Ergnies et 3000 livres pour achever les bâtiments, le vicomte d'Acy 3500 livres, Renaut de la Chappelle 1000 livres, Hugues d'Ailly plusieurs héritages et 400 livres pour les amortir.

VI

14 janvier 1404.

Arrêt du Parlement sur les exécuteurs testamentaires d'Enguerrand d'Eudin.

Carolus Dei gratia francorum Rex universis præsentes litteras inspecturis, salutem.

Dilectus noster Emundus de Bouberch, miles, nostræ parlamenti curiæ exposuit Quod defunctus Ingerrannus de Eudino, miles, quondam consiliarius et cambellanus noster, suum in extremis condidit testamentum et codicillum Pro quibus exæquendis et complendis suos elegit et nominavit executores Dilectos nostros Ludovicum de Abbatisvilla dominum de Bouberch, militem, Johannam de Eudino ejus

1. La charte d'approbation contenant l'acte de consentement, tirée du reg. F de l'échevinage, est imprimée aux Pièces just. de l'*Histoire de la ville d'Amiens* du P. Daire p. 288.

uxorem, Colardum Rumet et nonnullos alios qui dictæ executionis per dictum testamentum nostræ parlamenti curiæ summisse onus assumpserunt Eandem exhabundanti dictæ curiæ summittendo. Et quia dicti executores exceptis tribus supranominatis ab hac luce migraverunt prædicti tres supranominati ob eorum senectutem et suorum corporum debilitationem factum prædictæ executionis et pro eadem perficienda et complenda in dictum exponentem dictorum Ludovici et Johannæ filium transtulerunt et loco ipsorum in hoc surrogaverunt quam cessionem et surrogationem cum onere prædictæ executionis dictus exponens in se assumpsit eandem adimplere promittendo et ad hoc se et sua bona obligando prout per litteras sub sigillo Regis de Abbatisvilla confectis nostræ constitit curiæ memoratæ sicut dicit exponens antedictus supplicans ad dictam surrogationem per eandem curiam admitti.

Notum facimus quod visis per dictam curiam litteris prædictis Dicta nostra curiæ prædictum exponentem ad dictam surrogationem per dictos tres executores supranominatos factam admisit et admittit Ipsumque exponentem loco eorum surrogavit et surrogat per præsentes pro dicta executione perficienda et adimplenda et adjura et actiones dictæ executionis dictus exponens compotum Reddere tenebitur in eâdem curiâ seu coram commissariis per eam deputandis quociens fuerit Requisitus.

Quocircâ universis justiciariis nostris et Regni nostri damus in mandatis et eorum cuilibet prout ad eum spectaverit quatinus hujusmodi curiæ nostræ surrogatione et ordinatione dictum exponentem uti faciant et permittant. Quod sic fieri voluit præfata curia nostra et ex causâ.

Datum Parisius in parlamento nostro die. xiiij$_a$. januarii anno domini millesimo. cccc. quarto et Regni nostri vicesimo quinto

Inséré dans un autre arrêt du Parlement du 5 mai 1410.

Fonds du Chapitre d'Amiens. Arm. V, liasse 2, n° 12.

EXPOSITION

D'ŒUVRES D'ART ET DE CURIOSITÉ

A ABBEVILLE

APERÇU RÉTROSPECTIF

PAR

M. Ém. DELIGNIÈRES
Président.

On ne saurait croire que, dans une ville qui compte au plus 20,000 habitants, on ait pu réunir, presque entièrement dans la localité, et en dehors de ses deux Musées déjà fort importants, un aussi grand nombre d'objets curieux et rares, comme aussi quelques tableaux anciens, sans oublier plusieurs bonnes toiles d'artistes contemporains et d'autres artistes et amateurs locaux.

Et cependant, certaines personnes avaient dû restreindre leurs envois ; d'autres même n'avaient pu exposer. C'est que la salle de la Halle aux Toiles, bien vaste cependant, s'était trouvée bientôt remplie et qu'il était devenu matériellement impossible de faire figurer sur les parois un plus grand nombre de peintures, dessins, gouaches, pastels, etc., que ceux qu'on avait pu accepter.

Le coup d'œil embrassait, à l'entrée, toute l'Exposition, qui présentait un ensemble disposé avec goût ; dans le vaste parallélogramme de cette salle de la halle qui était très bien décorée et tendue pour la circonstance, des meubles anciens de toute époque, surmontés de pendules de styles différents, de sculptures, etc., avaient été heureusement placés au milieu, sur une même ligne, de manière à partager le local en deux travées sans masquer la vue ; d'autres meubles plus élevés se dressaient dans le fond, surmontés de tapisseries anciennes du plus bel effet ; enfin, des bahuts plus petits étaient placés contre les parois au-dessous des tableaux.

Au milieu de chaque travée, de nombreuses et élégantes vitrines renfermaient des objets de toute nature et de haute curiosité tels que des émaux, des ivoires sculptés d'une valeur inestimable, de précieuses pièces d'orfèvrerie ancienne, religieuse et autres, des bijoux, des éventails, des manuscrits, des reliures, comme aussi des objets d'antiquités de toute nature, des verreries antiques, de beaux spécimens de numismatique, etc., etc. Une grande vitrine en longueur placée dans la première travée contenait, en quantité considérable, des pièces de céramique de toute époque et de toute provenance, la plupart fort rares et de grande valeur, toutes absolument intactes.

Nous devons mentionner aussi des objets de curiosité de toute espèce disséminés un peu partout : armes, œuvres de ferronnerie, coffrets, ustensiles divers. Une des parois à gauche avait été spécialement consacrée à des souvenirs du vieil Abbeville sous toutes les formes et de tous genres : dessins,

TOUCHES

tableaux, tracés d'architecture, maisons en relief, etc., etc. Enfin plusieurs pièces de sculptures dressées au milieu de l'Exposition contribuaient à en augmenter la décoration.

Parmi les quelques tableaux anciens qui figuraient à cette Exposition, il faut mentionner avant tout une belle et curieuse peinture sur bois remontant au XVe siècle et qui appartient à l'église Saint-Vulfran à Abbeville. Elle y servait, il y a quelques années encore, de devant d'autel ou *antependium* et, dans cet emplacement, elle a subi vers le bas quelques détériorations, mais l'ensemble en est encore bien conservé. Ce panneau (n° 317 du catalogue) est à trois compartiments, sur fond doré et gaufré ; il représente *La Résurrection générale* ou *Le Jugement dernier* (H. 0m70, L. 2m75).

Dans la partie centrale se trouve le Christ nimbé, aux longs cheveux tombant sur les épaules ; il est assis, les pieds posés sur la boule du monde, portant aux pieds et aux mains les marques de son crucifiement, et il étend les bras comme pour bénir ; un grand manteau royal à ornements et à orfrois dorés le recouvre entièrement, laissant toutefois entrevoir le côté droit de son corps nu percé du coup de lance. Autour de lui et planant dans les airs, des anges aux grandes ailes portent les instruments de la Passion, d'autres très petits forment bordure supérieure et sont peints en rouge, finissant en manière de queues d'hirondelle. A gauche du Christ, plus bas, la Vierge couronnée, et au-dessous les Apôtres, six de chaque côté, de proportions plus restreintes ; enfin tout au bas, on aperçoit quelques figures, plus petites encore, représentant les âmes qui vont être jugées.

Sur les parties latérales se trouvent, à gauche un homme, et à droite une femme, tous deux de plus grandes proportions, étendus chacun dans leur cercueil et soulevés par un ange aux longs cheveux. Voici, au surplus, comment M. le marquis de Chennevières, ancien directeur des Beaux-Arts, a apprécié en maître, il y a déjà des années, cette partie de l'œuvre : « La beauté des anges à cheveux rouges qui relèvent les mortels du tombeau est extraordinaire de grâce et de beauté divine. La femme ou l'Eve réveillée est du sentiment le plus délicat et le plus beau d'étonnement, de frayeur et de piété. C'est, en un mot, une peinture à mettre à côté des œuvres les plus curieuses et les plus renommées de l'Italie d'alors; la beauté des anges est suradorable. » Plusieurs assertions se sont produites au sujet de ce remarquable panneau dont on ne connaît ni la provenance ni l'origine. M. de Chennevières le rattache à la première moitié du XV^e^ siècle et il suppose qu'il dut être exécuté par un contemporain français du Florentin Gozzoli (voy. *Saint-Vulfran d'Abbeville*, par M. Ernest Prarond).

A côté se trouve une autre peinture sur bois provenant également de l'église Saint-Vulfran; c'est une *Adoration des mages*, du XVII^e^ siècle, n° 318 (H. 0^m^80, L. 1^m^75). L'origine en parait italienne, tant par les costumes que par la facture ; la Vierge à droite, bien en lumière, à la physionomie douce et agréable, la tête couverte d'un voile blanc, tient sur ses genoux l'enfant Jésus devant lequel sont prosternés les rois Mages ; à côté, saint Joseph appuyé sur un bâton, et à gauche un groupe de personnages à pied et à cheval. Deux autres tableaux très bons, plus petits,

du même sujet, tous deux sur cuivre et se rattachant à l'école flamande du XVI^e^ et XVII^e^ siècle, figurent à l'Exposition, l'un n° 301 appartient à M. Henri de Neuvillette ; la figure de la Vierge est très belle, d'une grande douceur et toute juvénile ; l'un des rois Mages, prosterné devant le Sauveur et lui présentant un riche coffret, est couvert d'un manteau orné de broderies en or et soutenu par un serviteur ; un autre roi placé derrière est en costume arabe et coiffé d'un turban ; puis le troisième, vêtu d'une robe blanche aux plis bien drapés, tient un calice enrichi de pierreries. Un autre tableau du même sujet, également sur cuivre, envoi anonyme, figurait sous le n° 367 ; la figure de la Vierge a également une belle expression, la tête de l'enfant Jésus est auréolée, on remarque un coffret très ouvragé posé sur une table ; enfin au troisième plan, une suite de constructions de l'époque fort intéressantes à étudier. Enfin une belle estampe, n° 204, appartenant à M. Paul Blain, gravée par Bolswert, reproduit également l'*Adoration des Mages*, d'après Rubens.

Mentionnons encore parmi les tableaux anciens, sous le n° 828, *le Repos de Lazare* de Jacopo del Ponte ou le Bassan, peintre du XVI^e^ siècle, appartenant à M. Edme Verain, président honoraire à Abbeville ; cette toile est d'une bonne facture et d'un profond sentiment religieux.

Au-dessus du tryptique de la résurrection a été placée une belle et curieuse peinture sur verre églomisé, n° 319, provenant de l'église Saint-Vulfran. Elle paraît se rattacher, au moins par le sujet, l'*Assomption*, à une ancienne confrérie de Notre-Dame-du-Puy, comme don d'un des princes ou bâton-

niers ; elle porte la date de 1525. La figure de la Vierge, le type et le costume des personnages, les détails de la bande ornée qui la contourne et qui représente des figures d'enfants et des têtes de chimères fantastiques parmi des volutes, sont extrêmement curieux et originaux ; ils indiquent une origine allemande ou suisse et rappellent l'école d'Albert Dürer.

On remarquait aussi dans cette partie du local, sous le n° 470 (H. 0m85, L. 0m70), appartenant à M. le chanoine Boivin, aumônier de l'Hôtel-Dieu, un tableau ancien, *Saint Joseph et l'enfant Jésus,* d'une bonne exécution et qui semble être de l'école espagnole ; puis une belle toile du Guide, n° 745, de M. Paul de Boiville, *Le Christ au roseau*, d'un beau sentiment et d'une grande largeur d'effet dans sa douceur de tons bien fondus.

La Fabrique de l'église Saint-Gilles avait bien voulu, à l'exemple de celle de Saint-Vulfran, exposer un tableau remarquable et peu connu, de *Quintin Varin,* ce peintre voyageur, à l'existence aventureuse et un peu romanesque, né indiscutablement à Beauvais, d'après un document découvert par M. A. Dubois à Amiens et que M. Henri Stein a publié il y a quelques années dans la *Revue de l'Art français ;* M. le marquis de Chennevières a consacré à Quintin Varin plusieurs pages intéressantes dans ses *Recherches sur la vie et les ouvrages de quelques peintres provinciaux de l'ancienne France,* Paris, 1847.

Cette toile de Varin, n° 289 du catalogue (H. 2m20, L. 1m60), cintrée par le haut, représente le *Christ en croix* et au bas, debout de chaque côté, la

Vierge et Saint-Jean, tous deux d'une belle et touchante expression ; la Vierge, les yeux baissés et dans une attitude de prostration. Le Saint-Jean lève vers le Sauveur des regards empreints d'une profonde douleur ; celui-ci vient d'expirer, sa tête retombe sur l'épaule droite, les yeux sont fermés, la bouche est restée entr'ouverte. Le corps nu, sauf le linge du milieu, est parfaitement modelé, d'une teinte cadavérique, et il se détache sur un fond poussé au noir ; on se sent en présence d'une œuvre de maître. On lit au bas à droite : *Q. Varin inveniebat et pingebat* 1614. Cette date fait connaître que le tableau fut peint par le peintre entre le séjour qu'il fit aux Andelys où il donna, paraît-il, les premières leçons au Poussin, et le voyage qu'il fit à Paris où il resta plusieurs années ; c'est vers 1614 qu'il séjourna, dit-on, à Abbeville ou à Amiens et la toile lui aurait été commandée pour l'église Saint-Vulfran par un des bâtonniers de la confrérie du Puy qui existait dans cette église.

Notons en passant, sous le n° 329, une gravure d'Albert Durer, appartenant à M. Lebas, elle représente *la Vierge dans une Hôtellerie ;* la Vierge est à genoux devant l'Enfant Jésus, et, dans la cour, Saint-Joseph tire de l'eau à un puits. Un dessin (n° 132) attribué à Pierre de Cortone : *Moïse sauvé des eaux,* à la plume et au lavis de bistre, d'une composition hardie et magistrale, de l'envoi de M. et Madame Paul Holtzapffel.

M. de Pelet avait envoyé, n° 712, une grande et belle toile (H. 1m20, L. 0m95), *Silène*, qu'on peut très vraisemblablement attribuer à Jordaens ; le dieu est presque nu, couronné de pampres, soutenu

par un homme et une femme. Le torse est affaissé sous l'influence de l'ivresse et il présente cette carnation puissante et d'une grande vigueur de coloris qui est parfois chez Jordaens l'exagération de la manière de son maître Rubens.

Nous signalerons quelques beaux portraits d'une époque antérieure au XVIII[e] siècle : *Un Seigneur picard,* dans son cadre ancien en bois sculpté, n° 370, attribué à Pierre Mignard ; cette attribution nous paraît vraisemblable eu égard au fini de l'exécution ; *Le maréchal Charles de Monchy, marquis d'Hocquincourt* 1599 ; *Jean de Monchy ; Louis Gautier, comte des Essars*, n[os] 363, 364, 365. Puis encore deux portraits de dames du XVII[e] siècle, n[os] 795 et 796, peintures sur panneaux, envoi de M. le comte Alfred de Hauteclocque ; et enfin sous le n° 295, du cabinet de M. Oswald Dimpre, le portrait de *Louis-François Lefebvre de Caumartin,* intendant de Champagne, originaire de Picardie (H. 0[m]58, L. 0[m]47) ; il est très largement traité, la figure bien modelée se détachant, en teintes heureusement fondues sur un fond noir, à la manière de Philippe de Champagne, sans oser toutefois l'attribuer à ce peintre ; c'était un des meilleurs portraits exposés.

Contre le panneau de face, une curieuse peinture se rattachant à l'école hollandaise au XVII[e] siècle, attirait également l'attention des amateurs. Dans cette composition, les *Sept péchés capitaux*, n° 626 (H. 0[m]40, L. 0[m]70), les vices sont personnifiés par des personnages diversement groupés dans une vaste pièce dont les détails d'ameublement sont intéressants à étudier, non moins que les costumes et les

attitudes : au milieu, des hommes et des femmes assis autour d'une table somptueuse, éclairée par des flambeaux, mangeant gloutonnement et buvant avec avidité ; sur le côté, à gauche, une jeune dame se laissant embrasser par un seigneur sous les yeux d'un personnage personnifiant l'envie ; une autre, devant un miroir se fait coiffer par une suivante. A droite, un vieillard assis à une petite table surchargée de bijoux et de pierres précieuses et comptant des écus dans une balance. Les autres vices sont représentés d'une manière non moins originale ; les observations abondent dans cette composition qui, sans être à proprement parler une œuvre de maître, n'est pas banale et a son mérite. Madame du Liège d'Aunis à qui elle appartient avait exposé également sous le n° 627 un joli tableau de *fleurs*, de Rachel Ruisch, cette dame, peintre hollandaise (1664-1750), dont les sujets sont d'une ordonnance riche et variée.

Mentionnons encore de la même école *le Chasseur et son Chien*, n° 221, de l'envoi de Madame de Florival, œuvre d'Abraham Hondius (1638-1691), au pinceau facile et délicat, et qui excellait à reproduire les différentes races de chiens ; un *Cabaret*, école flamande n° 656 (H. 0m80, L. 1m15), appartenant à M. Boucher de Crèvecœur, d'un bon effet de clair obscur, avec son buveur devant une table dont la nappe se détache vigoureusement sur un fond très poussé en noir ; sous le n° 658, du cabinet du même amateur, un *Paysage*, de Paul Bril, d'Anvers (H. 0m50, L 0m67), aux lointains lumineux et à perte de vue sous un beau ciel, avec des personnages groupés près de grands arbres au premier plan ; les détails sont d'une extrême finesse. De l'école flamande également, un

autre bon *Paysage*, exposé sous le n° 695 par M. Cuny-Moignet ; c'est une vue prise au coucher du soleil dont les reflets projettent leur clarté sur un étang coupé par des bandes de terre ; cette petite toile (H. 0m32, L. 0m22), est d'un effet mystérieux et pénétrant ; ailleurs, un tableau de *Fleurs*, de Jean-Baptiste Monnoyer, de Lille, n° 786, du cabinet de M. Em. D..., provenant de M. l'abbé Dergny.

Nous aurons ainsi passé en revue, au moins en très grande partie, les tableaux se rattachant à l'époque antérieure au XVIIIe siècle.

Pour suivre, autant que possible, un ordre chronologique dans les œuvres du siècle dernier, nous mentionnerons d'abord, de l'envoi de M. Ernest Prarond, sous le n° 679, une jolie toile de Jean Raoux, de Montpellier (1667-1734), représentant une *Jeune Fille donnant la becquée à un oiseau,* d'une grâce peut-être un peu affectée, mais d'une grande douceur de tons bien fondus et d'un effet agréable ; du même amateur qui possède bien d'autres tableaux, dessins et estampes de valeur, une des rares estampes en couleur, à la sanguine, du peintre-graveur Subleyras (1699-1749), le *Repas chez Simon le Pharisien,* n° 680 (H. 0m35, L. 0m75), d'un grand style, d'une belle ordonnance, et dont la peinture, composée et gravée par l'auteur à Rome, est relevée parmi ses œuvres par Siret et se trouve au musée du Louvre.

L'attention était non moins appelée sur une *Léda*, œuvre du peintre Nîmois, Charles Natoire (1700-1777), exposée sous le n° 155 par M. et Mme Rinuy (H. 0m90, L. 0m75). La Léda, demi nue, à la figure toute gracieuse, au corps bien modelé, d'un coloris un peu lai-

teux, est accroupie, à peine couverte d'un léger voile, caressant le cygne ; derrière elle, une suivante, et au-dessus, deux amours voltigeant dans les airs. Notons aussi un bon paysage sur panneau, n° 14, du peintre Anversois Ommeganck (1755-1826), appartenant à M. Adrien de Florival ; deux jolis pastels d'après Latour, n^os^ 205 et 206, *la Camargo* et *M^lle^ Fell*, du cabinet de M. Blain.

M. Paul de Boiville avait envoyé, en dehors de son beau tableau du Guide, quatre toiles de Philippe Hackert, dit Hackert d'Italie, ce peintre allemand voyageur, qui vécut de 1737 à 1807 ; elles représentent, n^os^ 746 à 749, des *vues* et *paysages*, très finement détaillés, dont deux pris sur nos côtes ; une des vues était particulièrement intéressante pour nous, celle de *Saint-Valery-sur-Somme*, comme ayant été gravée sous la direction de l'abbevillois Jacques Aliamet (n° 54 du catalogue de son œuvre). Signalons aussi un *feu de côte*, n° 57, auteur inconnu, envoi de M. Hecquet-Bacquet, d'un assez bon effet, pouvant se rattacher à l'école hollandaise ; sous le n° 659, du cabinet de M. A. Boucher de Crèvecœur, un beau *paysage* de Perignon, de Nancy (1726-1752), qui était aussi graveur et dont les toiles ont de la vérité et de la légèreté ; du même amateur, une jolie toile attribuée à Lancret, n° 657, *Concert* (H. 0^m^50, L. 0^m^60) ; une jeune et jolie femme debout, vue de face, en riche toilette Louis XV, tient un cahier à la main ; elle est entourée d'un groupe d'instrumentistes qui l'accompagnent, l'un sur le violon, l'autre sur le violoncelle, un autre sur la flûte ; l'attribution à Lancret n'est pas hasardée en raison de la délicatesse et du fini de l'exécution de ce charmant sujet.

Dans le même genre gracieux, on remarquait aussi, n° 222, de l'école de Watteau, *Groupe de personnages dans un parc,* du salon de Madame de Florival. On pourrait aussi lui donner le titre de *Concert :* des dames et seigneurs, en groupe, font de la musique à proximité d'un château qu'on aperçoit à demi caché par de grands arbres, avec échappée au loin sur la campagne ; de même école, n°s 598, 599, *Rendez-vous de dames et seigneurs dans un parc,* envoi de M. le comte Adrien Tillette de Clermont-Tonnerre, et, du même amateur, deux délicieuses gravures en couleur de Janinet, d'après Fragonard, n°s 595, 596, *l'Amour* et *la Folie ;* à noter encore de Janinet une gravure du cabinet de M. Oswald Macqueron : c'est le portrait (n° 391) d'une Abbevilloise, *Mademoiselle Bertin,* qui fut marchande de modes de la reine Marie-Antoinette et qui écrivit sur elle des Mémoires. Parmi les pièces de toutes sortes nature exposées par Madame Cornet-Courbet se trouvait, sous le n° 85, une *Danseuse* (H. 0m32, L. 0m22), à la robe légère et vaporeuse, due au pinceau délicat de Nicolas Lawreince, peintre français qu'il ne faut pas confondre avec l'anglais Thomas Lawrence ; c'est d'après le premier qu'un de nos artistes abbevillois, F. Dequevauviller, a gravé ses deux plus jolies pièces, si recherchées des amateurs : *l'Assemblée au concert* et *l'Assemblée au salon.*

Pour terminer la période du siècle dernier, nous rappellerons d'une façon toute spéciale deux superbes grisailles, n°s 728, 729, peintes sur médaillons ronds de un mètre de diamètre, représentant des *jeux d'enfants,* appartenant à M. et Madame Ranson. D'après les sujets et par la manière dont ils sont traités, ils

peuvent être attribués à François Boucher ; ils sont, dans tous les cas, de son école. Les enfants, nus, admirablement modelés, se livrent à des jeux divers : bulles de savon, chevauchée sur un bâton surmonté d'une tête de bélier, cerceau, petit moulin, marotte, etc. ; la manière dont la grisaille est traitée rend à s'y méprendre l'effet du bas-relief. Ces grands médaillons, conservés dans leur cadre primitif, proviennent de l'atelier de M. Fuzellier, ancien professeur de dessin à Amiens et dont le beau *Portrait*, n° 727, exposé également par M. et Madame Ranson, est d'un éminent artiste, M. Jules Lefebvre, d'Amiens.

Nous avons oublié de mentionner, comme devant se rattacher aussi au XVIII^e^ siècle, un *portrait de jeune femme* attribué à tort, selon nous, à Girodet ; ce portrait, n° 693, dans son beau cadre en bois ouvragé de l'époque, est fort joli, la tête toute gracieuse, vue de face, aux cheveux crêpelés, légèrement poudrés, tombant en boucles sur les épaules, le cou nu, bien dégagé au-dessus de la guipure de dentelle qui orne le corsage en soie rose ; cette toile, d'auteur inconnu de la seconde moitié du siècle dernier (H. 0^m^56, L. 0^m^39), appartient à M. Cuny-Moignet. Du même cabinet, un petit *paysage* (n° 692), peint sur verre ovale, légèrement bombé (H. 0^m^15, L. 0^m^20), représente une vallée, traversée par un cours d'eau avec lointain fuyant à perte de vue, d'une bonne perspective ; au premier plan, des personnages près de grands arbres, le tout très délicatement peint et d'un coloris doux, bien fondu.

M. Edouard de Caïeu avait envoyé, en dehors de pièces de céramique de valeur, deux dessins origi-

naux de Louis David, nos 90 et 91 (H. 0m59, L. 0m40) mentionnés sous le titre : *Soldats romains ;* ce sont les esquisses, largement traitées, qui ont été faites par le peintre pour son tableau du combat des Horaces ; ils proviennent de la collection du marquis de Montcalm et portent ces inscriptions, sur l'une : *David à ses amis, Crury frères ;* sur l'autre : *David L. anno 5 Resp. Gall. à M. Hermand, David.* Signalons également du même envoi, sous les nos 92 et 93, deux dessins plus petits (H. 0m25, L. 0m17), d'une grande délicatesse de touche, et conservés dans de jolis cadres de l'époque avec frontons très finement sculptés ; dans l'un, *Le rêve*, une femme, en costume antique, est assise, endormie près d'un buisson de roses à côté d'un arbre sur le tronc duquel sont tracés ces mots : *O funeste ascendant, ô joug impérieux...*; et sur l'autre, l'*Amant surpris*, un jeune homme, également vêtu à l'antique, un genou posé sur un rocher, trace ces vers avec un stylet sur l'écorce d'un arbre :

Il faut aimer,
Dût-on souffrir,
Car sans amour
Mieux vaut mourir.

A droite, une jeune femme, à demi cachée par des branches, appuyée d'une main sur un arbre, le regarde en souriant et en levant l'autre bras dans un geste d'étonnement ; ces deux petits sujets sont ravissants. Une inscription qui se trouve derrière le premier porte le nom de *Mme de Damas*, l'auteur évidemment, et sur le second : *Pour Mme de Saint-Maure.*

Le n° 68 de l'envoi de Madame Cornet-Courbet, *Halte* (ou plutôt départ) *de cavaliers* (H. 0m31, L. 0m40),

représente des hussards du premier empire avec dolman et sabretache, montant à cheval dans une écurie. Dans le même genre, une toile signée de Tony Johannot, n° 297 (H. 0m45, L. 0m55), *Artilleurs poussant une pièce,* bien mouvementée, largement traitée, pleine de fougue et d'entrain, appartenant à M. Armand Dimpre ; un *Intérieur de cloître*, n° 463, venant de chez M. Moignet-Dupré, d'un bon effet de jour passant par les arcades et qui éclaire la voûte aux arceaux se prolongeant assez loin, d'une perspective bien observée.

Arrivant à une époque plus contemporaine, nous signalerons, du cabinet de M. Paul Blain, quelques toiles non sans mérite : Un *Paysage* de Willot, n° 212; *Chiens au bois* de Jules Gélibert, n° 213 (H. 0m18, L. 0m25), rendus avec une grande vérité ; ils sont là, près d'un terrier, attendant avec impatience la sortie du lapin ; Un *paysage*, n° 208, de Bonnemaison ; deux bons tableaux de M. Gaston Roullet, *Vue du Tréport*, n° 207, et une *Marine*, n° 210, celle-ci signée et datée du Tréport même, 1875 : la mer monte dans le petit port et va atteindre les bateaux de pêche qui sont à sec, les pêcheurs arriment les mannes, les filets et les provisions qu'on leur apporte, le tout présenté en pleine lumière et d'un agréable effet. A comparer avec une autre *Vue du Tréport*, n° 213, exposée par M. Octave Brailly, due au pinceau habile et exercé de Jules Noël, beau-père de M. G. Roullet; rien de mieux enlevé et de plus facilement brossé que cet effet de coup de vent qu'affrontent près de la jetée plusieurs dames en belle toilette et dont les robes soulevées par la tempête laissent apercevoir les fines attaches de leurs pieds élégam-

ment chaussés ; une jolie toile, attribuée avec vraisemblance à Diaz, *Amours,* n° 694, en rond, du cabinet de M. Cuny-Moignet ; les enfants sont habilement groupés et forment un ensemble fort gracieux. Puis encore, exposée par M. et Madame P. Holtzapffel, une belle esquisse en peinture, *Buste de femme*, n° 133 (H. 0m36, L. 0m45), d'un chaud coloris, dû au talent de l'éminent sculpteur Falguière, l'un des artistes qui ont exécuté d'une façon magistrale le beau monument de l'amiral Courbet, le glorieux enfant d'Abbeville, sur la place de ce nom dans sa ville natale ; signalons aussi du même envoi, un joli *portrait de dame*, n° 129, au crayon et à la gouache, signé d'un nom bien connu à Abbeville, Masquelier, qui fut, il y a bien des années déjà, professeur de dessin à Abbeville où il a fait de très bons élèves. Masquelier était graveur et dessinateur de talent ; il excellait notamment dans les petits portraits, qui étaient exécutés avec un fini et une délicatesse merveilleuse ; le musée d'Abbeville en possède plusieurs. Puis encore, n° 341, *Plantation de l'arbre de la liberté à Florence*, curieuse pièce faisant partie des nombreux objets de toute nature appartenant à M. J. Vayson, et qui composaient à eux seuls une véritable exposition particulière sur laquelle nous aurons à revenir.

M. C. Le Coustellier avait envoyé une toile pleine d'expression et de vérité, *Les Savoyards dans la neige*, n° 769, qui obtint le prix du Salon en 1848 ; une grande *Tête de Christ,* n° 750, de Gustave Doré, dessin teinté, superbe d'effet ; et enfin, n° 771, *Plage de Keremma* (Finistère), de Michel Bouquet. Signalons aussi, de l'envoi de M. Moignet-Dupré, nos 459

et 460, deux *Têtes de vieillard,* larges esquisses en peinture vigoureusement traitées et qui paraissent bien se rattacher à l'école de Delacroix à laquelle elles sont attribuées. M. Lignier-Armand avait exposé quelques bonnes toiles : un *Portrait d'homme*, n° 737, en tenue de travail, à la figure énergique, prise sur le vif par M. Margollet ; une belle esquisse de M. Francis Tattegrain, le grand peintre amiénois, sous le titre *Paysage sous bois*, n° 732, représentant un chemin creux avec prairies à droite, et, dans le fond des maisons en partie cachées par des arbres; notons encore, du cabinet du même amateur, deux bonnes vues locales, l'une, n° 733, bien exécutée et très intéressante, représentant *L'ancienne porte du bois à Abbeville*, par Saint-Yves, l'autre, *La tourbière de la Bouvaque près Abbeville,* n° 735, par Dubouchel, étude avec effets de lumière bien observés et bien rendus avec les arbres se profilant dans l'eau. Nous parlerons plus loin, parmi les artistes locaux, de deux tableaux de M. A. Décamps, appartenant également à M. Lignier-Armand.

Notons ici, en passant, de l'envoi de M. Boucher de Crèvecœur, deux gravures en couleur fort curieuses et peu connues, croyons-nous, sous ces titres, en français et en russe : *Course de Tartares* et *Chasse au faucon,* n^os^ 660 et 661 (H. 0m50, L. 0m60), *E. Karnejoff delin.,* gravées par *Hesse ;* puis encore, appartenant à M. Charles Jouvenot, (un fin dessinateur établi à Abbeville),une *Foire au village,* n° 740, de Descourtis, d'après Taunay ; ces trois pièces en parfait état. Du cabinet de M. Em. D..., une aquarelle, *les caquets d'Amiens,* n° 774, scène de bavardage entre les commères du quartier Saint-Leu, spirituellement com-

posée et lestement traitée par M. Gédéon Baril, d'Amiens.

Sous le n° 61, M. Hecquet-Bacquet avait exposé du peintre boulonnais L. Chauveau un *Combat d'avant-poste en Algérie,* bonne toile, consciencieusement étudiée (H. 0m30, L. 0m35) : un zouave et deux chasseurs d'Afrique à l'allure martiale sont placés à l'abri d'un pan de mur et font feu sur l'ennemi ; une aquarelle de M. Donnette, qui fut professeur de dessin à Abbeville il y a déjà plusieurs années ; elle est d'aspect lumineux, aux effets de jour et de transparence des eaux bien rendus, c'est la vue du *Moulin de la Bouvaque* près d'Abbeville, n° 60. Puis aussi une peinture sur bois, *Les bords de la Somme en* 1820, n° 55, auteur inconnu ; et, sous le n° 56, deux autres *Vues d'Abbeville*, prises de la Somme en amont et en aval de la ville (H. 0m08, L. 0m25), très fines, très soignées et d'un charmant effet.

Arrêtons-nous à un tableau d'un grand maître, Gustave Courbet, *La Cascade* (H. 0m80, L. 0m62), exposé sous le n° 69 dans le panneau de droite et qui attirait tous les regards ; cette toile appartient à Madame Cornet-Courbet : du haut d'un escarpement de rochers surmonté d'arbres, formant une sorte d'hémicycle, jaillissent les eaux d'une source qui tombent en cascade entre les joints de pierre, et viennent s'écraser au bas ; le tout est d'un effet imposant, rendu avec une grande vérité de couleur et de relief.

Il nous tarde de parler maintenant de nos artistes locaux qui étaient bien représentés par plusieurs de leurs œuvres. Cette Exposition, annoncée d'abord comme devant avoir un caractère rétrospectif, s'est

trouvée en effet modifiée par la force des choses et elle a renfermé des pièces de tous genres, des peintures et des œuvres d'art de différentes écoles et à diverses époques, comme aussi tout ce qui se rattachait à notre ville tant au point de vue artistique que par des souvenirs anciens et contemporains, le tout mentionné sommairement dans le catalogue au fur et à mesure des envois.

Pour suivre autant que possible, un certain ordre chronologique afin de se retrouver dans ce grand nombre de peintures, dessins, etc., de nos artistes abbevillois, pour arriver ensuite à la sculpture, signalons d'abord deux *frises en grisaille*, nos 395 et 396 (H. 0m21, L. 1m80), œuvres de Bommy, peintre abbevillois d'un réel talent qui vivait au XVIIe siècle et qui fut élève de Vouet; elles représentent une suite d'ornements avec des enfants au milieu d'entrelacs. Ces deux panneaux peints sur bois, très curieux, fort bien exécutés et qui ont leur histoire, font partie de l'important et riche cabinet de M. Oswald Macqueron, l'amateur et collectionneur bien connu; son envoi comprenait, parmi d'autres pièces nombreuses et de tout genre, un fort joli dessin du même Bommy, signé, n° 402 (H. 0m23, L. 0m14), *Vierge retirant un enfant d'un puits*, exécuté à la plume et au lavis; le type de la vierge est charmant de grâce et de douceur, elle a la tête couverte d'un léger voile; d'un bras elle tient l'enfant Jésus qui bénit, et de l'autre, elle soulève un enfant de la margelle d'un puits. Notons aussi, de même provenance, un dessin à l'encre de Chine : *Homère*, n° 390 (H. 0m11, L. 0m77), de Choquet, autre abbevillois; deux dessins, fort jolis et bien exécutés, au

crayon rehaussé de couleur, nos 388 et 389, *Dames et seigneur dans un parc* et *Rendez-vous dans un parc*, remontant vers la fin du siècle dernier, œuvres d'un amateur picard, M. du Broutel, famille encore existante et représentée de nos jours par son petit-fils ; *l'ancienne décoration de l'église Saint-Gilles d'Abbeville*, n° 379, due au pinceau habile et exercé d'un peintre amateur, originaire de Cayeux-sur-Mer, M. l'abbé Dergny, décédé il y a près de vingt ans vicaire de l'église Saint-Gilles qu'il a contribué à décorer de nombreuses toiles de sa composition et de sa main ; à noter du même peintre, sous le n° 358, envoi de M. Emile Brailly, *le Christ mort et la Madeleine*, copie sur bois, d'après Van Dick, reproduit en petit (H. 0m13, L. 0m15), puis aussi, n° 869, *Jeune fille*, charmant petit sujet composé par M. l'abbé Dergny, (H. 0m38. L. 0m26), appartenant à Mademoiselle Marguerite-Marie Delignières.

Pour revenir à l'envoi de M. O. Macqueron, nous signalerons *L'église Saint-Gilles*, n° 409 (H. 0m50, L. 0m60), par Alexandre Leclercq qui se rattache également à Abbeville ; le portail est éclairé par un jet de lumière venant de la porte toute grande ouverte d'une maison voisine, ce qui fait ressortir les détails d'architecture et de sculpture par les ombres portées; l'effet est un peu étrange mais il est bien rendu ; *L'ancienne rue au Change à Abbeville*, n° 387, d'un grand intérêt local, copie faite en 1835 par M. Adolphe Delignières d'après Mademoiselle Couché.

Nos graveurs abbevillois qui, pendant près de trois siècles, ont porté haut le renom de la ville dans cette branche des arts du dessin, n'avaient pu, en

raison du nombre considérable de leurs œuvres (lesquelles figurent d'ailleurs en grande partie au musée d'Abbeville et du Ponthieu), être représentés, au moins par leurs estampes, dans cette exposition d'un caractère tout général, mais plusieurs de leurs dessins s'y trouvaient. Nous relèverons notamment de l'envoi de M. Em. Delignières, un beau crayon de Claude Mellan, le premier de nos artistes du burin, *Les trois Grâces,* n° 772, titre de livre ; *Halte de Saltimbanques,* dessin au lavis fort curieux, n° 787, de Jacques Aliamet. Mentionnons aussi du même cabinet deux estampes particulièrement intéressantes : *Une vue du portail de l'église de Saint-Vulfran*, n° 784, gravé sur cuivre en 1840 par J.-C. Doliger ; enfin sous le n° 773, un *Saint François Garguille* assis, dont il n'existe que deux exemplaires connus, œuvre de notre dernier graveur au burin, Augustin Bridoux, décédé il y a peu d'années à un âge avancé, et qui, premier grand prix de Rome à vingt ans, a produit des pièces de grande valeur. Madame Jules Barbieux avait exposé un dessin à la sanguine, largement exécuté, *La religion,* n° 162, du graveur F. Dequevauviller ; plusieurs autres dessins de nos artistes du burin faisaient partie de l'important envoi de M. Oswald Macqueron : *Enfant jouant avec des colombes*, n° 380, même genre, de *Charlemagne Thomas,* de la famille de M. Macqueron, et dont le portrait figurait sous le n° 386 ; une *Tête de femme,* n° 387, de Claude Danzel (H. 0m25, L. 0m32), au crayon rehaussé de couleur ; et de Madame Beauvarlet, femme du graveur de ce nom, le *Portrait de M. Maximilien Macqueron,* n° 460, au crayon un peu relevé de blanc, médaillon rond, dia-

mètre 0m13, avec signature et date 1784 ; enfin cinq autres charmants petits médaillons ronds dans le même cadre, très finement traités, n° 401, *Portraits de M. Alexandre Thomas et des membres de sa famille,* sans oublier de la même artiste une gravure peu connue, *Diane chasseresse*, n° 492.

M. Macqueron avait exposé aussi, comme pièces de curiosité locale, trois tapisseries de tontisse ou râpures de drap (nos 381, 382 et 383), représentant *Bacchus et Ariane, Apollon et Daphné, l'Amour protégeant une jeune fille contre un satyre*, sortes de dessins très fondus, dont les originaux se trouvent à Hamptoncourt, aux environs de Londres.

M. Paul de Caïeu avait envoyé un grand portrait, *Théodore Burette*, n° 478 (H. 1m40, L. 1m10), attribué, d'après des souvenirs de famille, à Auguste Bouquet, peintre-graveur abbevillois, élève d'Ary Scheffer qui le fit travailler à quelques-uns de ses tableaux. Ce portrait est d'une bonne facture ; la figure, ouverte et intelligente, vue de face, est bien en lumière.

Nous arrivons maintenant à nos artistes locaux plus modernes, pour en venir ensuite aux artistes actuels, qui méritent, eux aussi, toute notre attention et toutes nos sympathies.

Parlons d'abord, parmi les disparus, d'un artiste que nous pouvons revendiquer comme nôtre, car Abbeville où il était venu s'établir, jeune encore, avait été sa cité d'adoption, et il s'était attaché à reproduire avec une grande fidélité des types et des sujets picards pris au bord de la mer. Nous avons nommé *M. Jules Caudron,* dont les tableaux admis aux Salons de Paris et ailleurs ne se comptent plus.

Il avait été professeur de dessin à Abbeville pendant de longues années jusqu'à sa mort, et il y avait formé de bons élèves. Son fils, M. Eugène Caudron, fut l'un de ses meilleurs, et il l'a prouvé par quelques œuvres de mérite avant de suivre d'une manière distinguée une autre carrière libérale, celle de la médecine, mais il a conservé à un haut degré le goût des arts et aussi le culte de la mémoire de son père ; il avait tenu à honneur de faire figurer à notre Exposition plusieurs de ses œuvres, et nous l'en remercions.

M. Jules Caudron était un peintre d'un talent très consciencieux ; il a surtout représenté dans leur réalisme ces pêcheurs et ces « verrotières » de Cayeux-sur-Mer où il se rendait tous les ans pendant la saison d'été, et il les a pris sur le vif, soit sur la grève, soit dans leur modeste intérieur, avec leur allure toute simple et toute naïve. Ici, c'est *Le Père Plachot,* n° 756, représenté à mi-corps, rude matelot au teint basané, à la physionomie légèrement goguenarde et insouciante, qui en a vu de grises en luttant contre la tempête ; il est coiffé d'un bonnet de laine, vêtu d'une grosse camisole tricotée par la ménagère, la face bien éclairée se détachant sur un fond de bitume ; là, sous le n° 752, c'est la *La grand'mère et coco,* bonne vieille coiffée de la « calipette » évasée au chignon, attisant son feu en tenant dans ses bras un jeune enfant ; la figure est très étudiée et bien vivante.

Ailleurs, l'*Attente*, n° 753 (H. 0m31, L. 0m26) : une vieille matelote est revenue de la pêche des vers, à en juger par cette longue bêche de forme particulière qui est posée contre la porte ; elle est assise près de

la cheminée, soignant la marmite et tenant une cuillère à pot, en attendant l'arrivée du patron pour dresser la soupe ; l'attitude est très vraie, toute simple et naturelle, le tout dans une teinte douce, bien fondue, et avec effet de jour supérieurement rendu. *Un intérieur de pêcheur,* n° 758, nous montre une jeune femme assise à gauche, la figure de profil, éclairée par une croisée du fond ; elle habille son dernier né qu'elle tient sur ses genoux pendant qu'un autre plus grand est debout devant elle, et tout autour le rustique mobilier et tous les attirails de pêche ; on s'attarde à regarder cet intérieur où les moindres détails sont rendus avec conscience et vérité, sans sécheresse et sans effets heurtés. Plus loin, au hasard du passage, sous le titre : *Un fumeur,* n° 755, vous voyez un bon marin debout sur lesgalets, prêt à prendre la mer, vêtu de la vareuse, coiffé du « suroüet » qui garantira sa tête et ses épaules de la pluie, allumant sa courte pipe en l'abritant du vent sous un chapeau que lui tient un mousse ; c'est absolument nature. A côté, *Une bonne pêche,* n° 757, où l'artiste a peint avec toutes les ressources de sa palette un amas de poissons de toutes formes, de toutes espèces, depuis l'ange étalant son ventre énorme jusqu'aux rougets, aux limandes et autres, en rendant à merveille dans une gamme claire, colorée, passant par tous les tons, l'aspect grouillant de cet amoncellement de poissons fraîchement débarqués et qu'on vient de faire glisser des mannes.

Mentionnons aussi, sous le n° 754, un petit sujet, d'un sentiment touchant, *La prière,* qu'une jeune mère fait réciter à cet enfant debout devant elle, à la

physionomie naïve sous ses vêtements grossiers ; puis, de l'envoi de Madame Jules Barbieux, trois autres toiles, toujours du même artiste, et dont l'une surtout, *Le teneur de livres*, n° 159, de petites dimensions (H. 0m19, L. 0m15), est une de ses meilleures œuvres. Le comptable est là, pris sur le vif, vu de profil, le visage tout rasé, admirablement modelé, impassible sous ses lunettes, relevant sur le grand-livre où il est accoudé les articles du journal quotidien qu'il suit du doigt ; il était impossible de mieux rendre cette attitude de l'homme de bureau esclave de sa besogne et M. Caudron s'est vraiment surpassé dans ce portrait, rendu à la manière de Meissonier. La *scène d'intérieur, tricoteuse*, n° 160, nous présente une bonne femme au milieu des nombreux ustensiles d'un ménage cayolais rendus avec ce soin minutieux qui était la caractéristique du talent du peintre; nous retrouvons encore cette qualité dans une *Nature morte,* du même envoi, n° 161 (H. 0m24, L. 0m19), où les casseroles, les pots en grès, le bassin de cuivre, etc., le tout luisant, miroitant, forme un ensemble très réussi, sans sécheresse; à signaler notamment la manne remplie de légumes et sur laquelle s'étale un chou dont les nervures de feuilles, par leur fini, peuvent affronter l'épreuve de la loupe. Et pour terminer cette série de toiles du même maître, notons enfin sous ce titre : *Le progrès,* n° 759, (H. 1 mètre L. 0m78), scène d'intérieur tout intime, où un rude pêcheur, les jambes nues, coiffé du bonnet de laine et occupé près du foyer à raccommoder un filet, écoute en souriant la lecture d'une lettre que lui fait un mousse ; cette missive est sans doute, à en juger par le sourire du marin, celle d'un fils aîné parti au

service et qui cherche peut-être, tout en donnant de ses nouvelles, à attendrir ses parents et à leur demander quelque argent ; à côté la mère, une bonne femme avec sa coiffe, a quitté son rouet pour mieux entendre, debout, la lettre du garçon ; d'une gamme peut-être un peu sombre, mais égayée toutefois par un effet de jour projeté contre la cheminée.

M. le docteur Caudron, élève de son père, avait envoyé deux de ses toiles, *Un laboratoire*, n° 762 (H. 0m75, L. 0m90), où l'artiste, jeune encore, avait tout simplement groupé avec goût sur une table des objets disséminés dans son laboratoire d'étudiant : des fioles, des bocaux, un réchaud surmonté d'une cornue, des bouquins d'un autre âge, le tout miroitant sur un fond de bitume, et au milieu, au premier plan, un de ces gros soufflets de cuisine comme on n'en voit plus guère, avec ses ploiements du cuir devenu noir par l'usage et sa bordure de clous en cuivre bien poli ; c'est d'une réalité parfaite. Sous le n° 761, *Une cour de ferme à Cayeux* (H. 0m53, L. 0,62), nous retrouvons cet aspect indescriptible de l'intérieur d'une cour, aussi bien de mareyeur que de fermier, encombré de baquets et d'ustensiles de toutes sortes, où les cochons et les poules s'ébattent en liberté sur le fumier ; tout cela rendu par M. E. Caudron dans un réalisme complet, sous la lumière du soleil vers son déclin qui passe au-dessus d'un toit, et qui a permis à l'artiste de faire ressortir d'une façon intense, à la manière de Jules Dupré, les murs grossièrement récrépis à la chaux avec leurs éraflures et leurs trous de pigeons.

Nous parlerons plus loin, à la sculpture, du frère et de l'oncle, M. Eugène Caudron, dont les trois

statues exposées appelaient vivement l'attention.

Mais continuons la peinture avec d'autres artistes et amateurs locaux. M. Jules Trancart, mort tout récemment au regret de tous ceux qui le connaissaient et qui avaient pu apprécier l'aménité de son caractère, avait bien voulu, sur notre demande, envoyer un de ces jolis paysages entrevus au point voulu pour être attrayants, et qui sont enlevés avec une réelle habileté et un sentiment vrai de la nature. M. Trancart avait eu plusieurs fois les honneurs du Salon à Paris et ses fines aquarelles sont non moins goûtées que ses peintures ; sa toile, *Au bord de l'eau*, effet d'automne, n° 709 (H. 0m18, L. 0m39), rend bien ce charme pénétrant de la campagne à ce moment de l'année où les arbres commencent à se dépouiller de leurs feuilles ; à gauche, un chemin fuyant sous les ramures sombres, et vers la droite une large échappée sur un lac éclairé par un effet de soleil couchant tamisé dans le lointain par une légère brume ; sur le bord du lac, au premier plan, un pêcheur assis accompagné d'une femme ; le tout d'un aspect calme, tranquille et reposant. Du même amateur il y avait aussi, non catalogué, provenant du cabinet de M. Ém. Delignières, un *Moulin à vent* (H. 0m13, L. 0m29), près d'un cours d'eau, avec deux bonnes femmes assises au bord d'un chemin, d'un ton clair et transparent sous un ciel où courent de légers nuages ; et enfin, de même provenance et du même peintre, un *Effet d'automne,* vue prise à proximité d'un vivier au bout du port d'Abbeville, avec ses arbres aux branches à demi dénudées qui se profilent sur un ciel couvert.

Dans son envoi, M. Cuny-Moignet, dont on remar-

quait une jolie peinture décorative de sa main, *Guirlande de fleurs,* n° 464, aux riches couleurs, du cabinet de M. Moignet-Dupré, avait fait figurer sous le n° 696 une bonne copie de *Pomone,* d'après Watteau, faite par M. Adolphe Leroy, son grand-père, un amateur consciencieux dont on a conservé la mémoire, élève de M. Leygues et ami de M. l'abbé Dergny. Qu'il nous soit permis aussi, par un sentiment de souvenir filial, de signaler un des nombreux dessins, au crayon noir et à l'estompe, de M. Alexandre Delignières, *La fileuse*, d'après Gérard Dow, n° 778, bonne vieille à la figure ridée, vue de face, en pleine lumière, modelée avec une grande finesse.

Un peintre abbevillois aussi connu et estimé de tous, M. Charles Bellart, dont le talent d'amateur est bien personnel et qui compose toutes ses toiles avec facilité, avait envoyé un de ces sujets qu'il affectionne et qui équivalent à une signature. Sa *Vue de falaises,* n° 360, qu'il avait terminée sur nos instances pour l'Exposition, est assurément une de ses plus grandes et des mieux réussies en ce genre (H. 1m20, L. 0m70). Elle présente l'aspect majestueux de ces hautes collines crayeuses déchirées à pic sous l'action incessante de la mer et qui dominent nos côtes depuis Ault jusqu'au Havre ; les premiers plans de rochers entre lesquels se trouvent des bateaux de pêche sont vigoureusement accentués.

Nous arrivons à nos artistes plus jeunes ; nous sommes heureux à cette occasion de les rappeler au souvenir, et, pour quelques-uns même, de les faire connaître par plusieurs de leurs œuvres.

C'est d'abord M. Albert Décamps, d'Allery, un peintre qui n'en est plus à des essais ; sérieux, tra-

vailleur et animé de l'amour de son art, bien connu déjà, du reste, par ses toiles justement appréciées depuis plusieurs années à Paris ; l'une d'elles, *Seule!* d'un sentiment profond, attire l'attention des visiteurs au Musée d'Abbeville et du Ponthieu dans le grand salon ; une autre, *Au cimetière*, a obtenu, après Paris, un réel succès et une juste récompense l'an passé à l'Exposition de Rouen. M. Décamps avait bien voulu nous envoyer deux tableaux, le premier, n° 647 (H. 1m12, L. 1m40), *L'apprenti tisserand*, qui figurait l'an dernier à l'exposition des Champs-Elysées et dont nous avions eu déjà l'occasion de parler ailleurs ; on y retrouve cette intensité de lumière et cette réalité saisissante dans les premiers plans et les accessoires qui sont familières au peintre ; le type au profil effacé de la mère qui, accoudée sur le métier, donne des leçons à son fils, est d'un naturel achevé. Un autre sujet, de genre différent, et qui présentait pour nous un double intérêt : *Saint-Vulfran vu du Rivage*, n° 638, d'une gamme plus sombre par un jour d'hiver, nous reproduit avec une grande vérité l'aspect de cette partie de la ville il y a peu d'années encore ; la rue se prolonge en face dans une bonne perspective avec effet de jour sur les premières maisons à gauche ; dans le fond, notre beau monument avec son grand mur du transept resté inachevé et le clocheton si ouvragé qui couronne la tour Saint-Firmin. Mentionnons enfin tout particulièrement un petit tableau de chevalet, n° 736, dont M. Lignier-Armand est l'heureux possesseur : *La prière*, d'une réelle perfection et de ce sentiment profond que sait si bien rendre M. Décamps : voyez cette bonne vieille paysanne de nos campagnes, à la figure tout

émaciée sous son mouchoir rouge rabattu presque sur les yeux, couverte du manteau à capuchon ; elle est assise dans une église, les yeux levés, récitant son chapelet avec ferveur, les mains jointes posées sur ses genoux ; les doigts admirablement modelés et en relief sont comme contractés sous l'ardeur de la prière, mais ce qui attire surtout l'attention dans cette œuvre achevée, c'est qu'on y retrouve à un haut degré sur la figure en profil une de ces hardiesses d'effet de clair obscur à la Rembrandt qui sont la note du talent de l'artiste.

Sur le même panneau était placée une toile de grandes dimensions (H. 1m15, L. 2m), n° 234, d'un peintre amateur de nos environs aussi, M. Lamare, de Ponthoile, jusqu'ici presque inconnu ; *La rentrée des foins au lever du soleil* présente, d'une manière toute lumineuse, l'aspect matinal des champs ; cinq gros chevaux de trait sur l'un desquels est monté le charretier sont vus de face, au premier plan ; ils tirent péniblement un chariot chargé de la récolte. Le soleil vient de paraître à l'horizon et baigne l'attelage d'une lumière intense sur le côté à droite ; l'effet est rendu avec une grande vérité, et il dénote chez le peintre un réel talent d'observation. Si l'on peut critiquer peut-être les jambes un peu trop massives et écartées des chevaux de devant, et les tons un peu rouges et crus de leur robe, par contre on admire les bonnes têtes placides, calmes, bien nature de ces excellents serviteurs de la ferme. M. Lamare ne s'arrêtera pas là, espérons-le, et nous attendons de lui d'autres sujets que lui suggérera son amour des champs et qu'il saura rendre avec sa facilité de brosse. Ce tableau était envoyé par un de ses parents,

M. Crépin, industriel à Abbeville, qui, lui aussi, a le goût de la peinture et qui a produit plusieurs esquisses de paysages dont l'une au moins aurait pu figurer à notre Exposition, si la trop grande réserve de l'auteur ne l'avait retenu.

M. Henri Caron, le fils de notre ancien et si estimé directeur de l'Ecole mutuelle dont les anciens élèves sont tous restés ses amis, se livre avec succès depuis plusieurs années à la peinture, tout en suivant une autre carrière à Paris ; ses œuvres ont été plusieurs fois admises au Salon. *Un parc abandonné à Issy*, n° 665 (H. 0m95, L. 1m15), a figuré cette année à l'Exposition des Champs-Elysées et il y a eu du succès ; cette toile ne se trouvait pas malheureusement ici dans un jour favorable par suite de la disposition de la salle. Elle présente, sous la forme de paysage, une belle étude d'arbres largement traitée, aux troncs noueux se dégageant sous les branches exhubérantes, dans une teinte bien observée et bien fondue ; plus loin une clairière, et, sur le premier plan, des tronçons d'arbres abattus qui rompent l'uniformité du chemin fuyant au-delà. Sous le n° 716, un grand cadre renfermait une suite de onze panneaux représentant des sujets divers, vues, paysages, marines, etc., pris un peu partout, même à l'étranger, et montrant que M. Henri Caron sait bien varier ses sujets d'étude comme l'indiquent les titres : *Le quai Gambetta à Boulogne; Embarquement de la glace pour la pêche du hareng; Jeunes filles coupant de l'herbe dans une prairie; Saint-Chely d'Apcher, vue d'ensemble des habitations*, largement traitée avec effets de miroitement dans l'eau ; *Le petit bras de la Seine à Robinson; Marée basse à Granville; Une crue sur*

la Seine ; La douane de mer et le quai des Esclavons à Venise ; Un coin de jardin au grand soleil ; l'Adriatique et la lagune à Venise, 1896 ; *Les gorges de la Jonte à l'entrée de la grotte de Dargilen (Corrèze) ; Etude de poissons, raies et rougets.*

Ailleurs, sous un autre cadre, n° 666, *Le calme du soir,* (H. 0m40, L. 0m50) ; la haute mer est rendue avec une grande intensité de lumière, sous un ciel pur où apparaissent seulement quelques légers nuages se confondant presque à l'horizon avec la mer. Qu'il nous soit permis d'espérer, après avoir apprécié ces spécimens entrevus trop rapidement, que M. Henri Caron voudra faire figurer de ses œuvres au musée de sa ville natale.

Voici l'œuvre d'un tout jeune, mais d'un vaillant et d'un laborieux, profondément épris de la nature et de l'art : il est entré dans la carrière par la bonne porte de l'Ecole des Beaux-Arts et il y est élève de M. Gérôme ; c'est M. Julien Champagne, originaire par sa famille de Béalcourt, à quelques lieues d'Abbeville : la *Vallée de Croisette à Frohen-le-Grand (Somme),* n° 288 (H. 0m71, L. 1m), était la première œuvre exposée par lui, et nous avons été heureux, ayant déjà remarqué ses études, de la faire recevoir à l'Exposition en donnant ainsi droit de cité à l'auteur : On est au milieu de l'été, les blés sont mûrs, le ciel est illuminé tout à l'horizon des derniers reflets du soleil couchant, mais l'orage menace, les nuages noirs, lourds et bas se pressent chassés par la tempête et, par leur teinte sombre, font ressortir au loin l'éclat fulgurant du ciel qui semble illuminé de lueurs d'incendie ; l'effet est saisissant et, pour être d'une certaine hardiesse, il n'en est pas moins vrai ; le

vallon fuit au loin dans une perspective à perte de vue ; au premier plan, une terre fraîchement labourée, plus loin un champ de blé aux épis jaunissants ; à gauche, une lande en pente douce et suivant la ligne de la vallée se déroule, parsemée çà et là de genêts ; cette partie est particulièrement réussie, et le tableau dans son ensemble fait honneur au jeune artiste.

Si la gravure au burin, florissante à Abbeville dans les derniers siècles, n'est plus représentée aujourd'hui dans cette ville comme elle l'a été longtemps et dignement, la lithographie, qui paraît remise en honneur, est pratiquée d'une manière suivie par un enfant d'Abbeville, M. Alfred Broquelet, l'un des anciens élèves de M. Jules Caudron, et actuellement secrétaire de la Société de la lithographie ; le musée d'Abbeville et du Ponthieu renferme plusieurs de ses œuvres en ce genre. M. Broquelet avait envoyé un beau fusain, *Les bords de la Somme*, n° 677, d'après lequel il a fait une de ses bonnes planches sur la pierre ; la vue est prise au Pâtis, à l'endroit où la rivière se divisait en deux bras avant la suppression du canal marchand, au lieu dit anciennement la Brèche ; l'artiste a bien rendu le paysage avec la limpidité des eaux et l'aspect des grands arbres au-delà desquels on aperçoit dans le lointain le haut des tours de Saint-Vulfran. Une peinture non sans mérite, *Fruits*, n° 678 (H. 0m33, L. 0m25), montrait aussi dans un genre différent le talent de M. Broquelet ; autour d'une cafetière à long col, aux reflets métalliques miroitants, sont placées des pêches d'aspect savoureux, bien en relief et d'une grande vérité ; l'une d'elles notamment, coupée en deux, donne l'illusion de la réalité. Rappelons que notre artiste

abbevillois, par un choix qui l'honore, est chargé en ce moment de reproduire sur la pierre, pour *la Société populaire des Beaux-Arts*, une des primes offertes aux nombreux sociétaires.

Nous devons citer aussi Mademoiselle Jeanne Fontaine, professeur de dessin à Abbeville, sœur de notre sculpteur connu, M. Emmanuel Fontaine ; son envoi, *Chrysanthèmes*, n° 434, peinture sur toile, présente, sous des teintes harmonieuses, une belle gerbe de ces jolies fleurs bien groupées et d'un effet agréable; ce tableau avait figuré à une exposition d'Amiens où il avait été remarqué. Nous n'aurions garde d'oublier un jeune amateur abbevillois, M. Albert Wattebled, trop tôt disparu et qui promettait beaucoup ; ses études sur nature, au fusain, dénotaient du savoir et du goût. La vue, *Sous bois*, fusain, n° 690 (H. 0m70, L. 0m50), que Madame Léonce Wattebled, sa mère, avait envoyée, est largement traitée ; elle représente l'entrée du Château de Pau ; la perspective y est bien observée et les grands arbres du parc sont d'un large effet. M. Amédée Sangnier, de Flibeaucourt près d'Abbeville, dont les aquarelles ont plusieurs fois figuré au Salon à Paris, en avait exposé une, *Paysage*, n° 710 (H. 0m22, L. 0m40), présentant un grand bouquet d'arbres près d'une pièce d'eau, bien éclairé et d'un bel aspect. Signalons aussi deux dessins exécutés à la plume par M. Georges Marcille, l'un de nos concitoyens : *Mignon*, n° 307, et *Ventre affamé*, n° 308, reproductions très réussies et d'une grande finesse. Mais où M. Marcille a manifesté plus encore son goût d'artiste et sa facilité de travail, c'est dans la composition et dans l'exécution de ce *meuble Hispano-arabe*, n° 309 (H. 1m15, L. 1m05) ;

le coffre repose sur des colonnettes légères formant portique et du style oriental le plus pur. Quelle patience infinie et quelle dextérité de main n'a-t-il pas fallu à l'auteur pour contourner à l'infini ces gracieuses arabesques, les incruster de nacre et d'ivoire et jusqu'à ciseler la fermeture et les coins en cuivre !

M. Oswald Dimpre, encore un Abbevillois, antiquaire bien connu et qui, artiste à ses heures, parmi tant des anciens élèves de M. Masquelier, manie à la fois l'ébauchoir, le pinceau et le burin, avait deux vitrines, n° 290, remplies de rares et curieuses pièces d'archéologie ancienne, d'éventails, etc., sans oublier une grosse bague ciselée par lui ; nous avons relevé aussi de son cabinet, le portrait, l'un des meilleurs exposés, d'un seigneur du XVII^e^ siècle. Parlons ici de son grand *plat en étain*, n° 296, composé et gravé de sa main, et qui, outre le mérite du travail, rappelle plusieurs souvenirs historiques du moyen-âge. Au milieu est représenté un vaisseau à la poupe élevée, toutes voiles dehors ; au loin, des gribannes ; à gauche, les tours de Calais ; çà et là diverses armoiries, et, sur des banderoles, des inscriptions relevant l'affranchissement de la commune d'Abbeville en 1184, l'anoblissement des mayeurs et des échevins en 1309, le ravitaillement de Calais par les marins d'Abbeville l'an 1346, et autres mentions qui donnent à cette pièce, peu ordinaire, un caractère particulier d'intérêt local.

Le cabinet de M. Charles Wignier, notre ami et collègue regretté, que la mort avait frappé quelques mois avant cette exposition, était représenté, grâce aux soins de son fils, par de belles pièces de céra-

mique ornées de curieux dessins, dont plusieurs de sa composition et de sa main, et aussi par des reproductions à l'aquarelle, sur fond noir, de faïences de Rouen, n° 781, d'une grande finesse et d'un relief parfait.

Signalons aussi de charmantes compositions à l'aquarelle dues au pinceau délicat de M. Marchand fils, architecte à Abbeville, faites pour la brillante cavalcade historique organisée l'an dernier à Abbeville : *Char de la nef,* n° 376, et *Char de l'amiral Courbet,* n° 377 ; puis aussi du même, qui avait si bien illustré de sujets locaux le menu du banquet du Centenaire, deux beaux plans en élévation du *Portail* et de *l'église de Saint-Riquier près d'Abbeville*, n°s 374 et 375. M. Vinson, architecte à Paris, qui concourt, sous la principale et haute direction de M. Danjoy, l'éminent architecte du gouvernement, à la restauration de Saint-Vulfran, avait bien voulu (et nous lui en savons gré), nous communiquer deux grands plans, déjà exposés à Paris et justement récompensés : *La restitution de l'église Saint-Vulfran d'Abbeville selon le plan primitif, vue latérale,* n° 842, et *coupe longitudinale,* n° 843 ; ces plans, particulièrement intéressants et d'une exécution parfaite, nous montrent toute la splendeur qu'aurait présentée notre principale église, si elle avait été achevée dans le style primitif avec ses portails latéraux du transept et avec le chœur.

Nous arrivons à la sculpture.

Si elle n'était pas représentée par des pièces aussi nombreuses à beaucoup près que la peinture, elle comprenait presque toutes œuvres de valeur. Nous remarquerons d'abord un des sujets en pierre, de

relief très accusé, qui garnissent la voussure de la porte du milieu du portail de Saint-Vulfran et qui avait pu en être détaché pour la circonstance ; il représente le *Seigneur enfant au milieu des docteurs,* n° 827. Cette pièce, qui n'était destinée à être vue qu'à une certaine hauteur, n'en est pas moins d'un travail relativement bien fini, avec cette conscience qui caractérisait nos sculpteurs du moyen-âge.

Mentionnons également de l'important envoi de M. et Madame Holtzapffel, une statue en bois, *Guerrier,* n° 128, d'une grande allure et se rattachant vers la fin du XVII^e^ siècle ; cette pièce a dû figurer originairement à un fronton ou à un dessus de porte, eu égard à la position assise du personnage qui représente un guerrier romain ; une tête de vieillard, très caractérisée, n° 435, en pierre, exposée par M. Fontaine père, et qu'il attribue, avec plus ou moins de vraisemblance, à Pfaffenhoffen ; un groupe en marbre du cabinet de M. G. de Forceville, *Hercule enfant,* n° 2814 ; il est nu, demi couché, et il tient un serpent qui l'enlace et dont il cherche à se dégager ; le mouvement d'effort est très bien rendu. Puis encore, de l'envoi de Madame Léonce Wattebled, un bas-relief en bois, très finement découpé, *Sainte Madeleine au désert,* n° 689, le coude appuyé sur une tête de mort.

Nous signalerons aussi, dans la partie de l'Exposition réservée à M. J. Vayson, notre collègue, et qui comprenait un si grand nombre d'objets de toute nature, une grande statue de *Saint Georges,* n° 345, en bois peint, travail allemand du XV^e^ siècle ; un *Mousquetaire à cheval,* n° 352, aussi en bois peint, XVII^e^ siècle ; deux *Statues chinoises* en marbre vert,

nos 348 et 349 ; un *Boudha* en bronze, n° 347 et un *Dragon japonais,* également en bronze, n° 351.

N'oublions pas enfin un beau morceau sculpté en plein bloc de chêne, d'un travail hardi, le *Lion couché*, n° 126, attribué à Pfaffenhoffen, de la collection de feu M. Ch. Wignier, mise à la disposition de la Commission par son fils, M. F. Wignier.

Nous nous arrêterons plus longtemps aux statues d'un fin artiste, M. Eug. Caudron, qui a occupé un rang distingué dans le grand art ; il a été enlevé trop tôt, à quarante-cinq ans, en 1864 croyons-nous, dans la plénitude de son talent, alors qu'il venait d'achever la maquette du beau buste de Molière qui est à la Comédie-Française. *Le chasseur javanais*, n° 766, bronze, (H. 0m90), est superbe d'allure, de mouvement et d'enlevé ; l'indien, presque nu, en pied, un collier de verroteries au cou, est représenté en pleine course, les cheveux flottants au vent, son couteau et sa hachette suspendus à la ceinture, tenant d'une main son arc et l'autre posée sur la tête d'un jeune léopard qu'il a jeté sur ses épaules ; il tourne la tête de côté, avec une expression d'inquiétude, presque de frayeur, pour voir s'il n'est pas suivi par la mère. Une autre statue du même artiste était placée en parallèle à celle-ci, chacune à l'extrémité de la longue vitrine de céramique de l'entrée ; cette pièce de sculpture, d'un genre tout différent, forme un contraste absolu : *Innocence*, n° 765, à peu près de mêmes dimensions. Le sujet est personnifié par une jeune fille, en pied, toute svelte et charmante, les cheveux légèrement relevés en torsades, le cou et l'épaule droite bien dégagés sous la tunique légère qui laisse valoir la perfection des

formes : par un mouvement des plus gracieux mais très accentué, elle tourne de côté sa fine tête souriante, d'un modèle achevé. Enfin, et par une idée allégorique toute discrète, l'artiste a fait deviner, à peine visible par devant sous les plis de la robe, un petit enfant personnifiant un amour qui va bientôt se dégager des voiles ; cette œuvre, dans son ensemble et dans ses détails, est d'une délicatesse exquise. Signalons encore, sous n° 767, un buste en terre cuite (H. 0m47), simple ébauche mais aussi bien modelée, représentant *Une jeune femme souriant à l'amour ;* le statuaire maniait non moins facilement le pinceau que le ciseau ou l'ébauchoir, à en juger par ces figures en pied de jeunes filles, tout à fait aériennes sous leurs voiles diaphanes et qu'il a esquissées très légèrement sur les socles des deux premières statues ; et encore, *Femmes lutinées par des amours*, n° 764 (H. 0m30, L. 0m64), sorte de rêve entrevu sous un ciel bleu. Mentionnons enfin pour ne rien omettre, n° 763, *Le galet à Cayeux-sur-Mer*, en 1860, toile représentant l'aspect de la plage avec tout son monde de pêcheurs, de matelotes diversement groupés à l'arrivée du poisson, près de la chapelle des marins.

Nous avons hâte de parler d'un sculpteur qui se rattache à nos environs par sa naissance et par sa famille, *M. le vicomte Charles du Passage*, habitant Boulogne-sur-Mer, bien connu et apprécié, comme son frère *M. le comte Arthur du Passage*, par ses sujets d'animaux: *Le Chien attrapant un lièvre*, n° 881 (H. 0m80, L. 1m35), groupe en plâtre, grandeur nature, qui se trouvait à l'entrée, est une de ces œuvres de haute allure qui dénotent un maître ; le chien, la queue droite, ferme sur ses pattes, étreint

de ses crocs formidables les reins du malheureux lièvre qui, atteint mortellement, relève la tête et ouvre la mâchoire dans un effort désespéré ; c'est saisissant de naturel, de vérité et de vigueur. L'envoi de M. le vicomte du Passage a été une bonne fortune non seulement pour l'Exposition mais aussi pour la ville, puisqu'il a eu la gracieuseté de lui faire hommage de ce beau groupe pour le musée d'Abbeville et du Ponthieu où il figure actuellement dans le grand vestibule ; que l'artiste distingué reçoive ici l'expression de notre vive reconnaissance.

M. Moignet-Dupré avait eu l'attention de nous envoyer une des premières œuvres d'un de nos sculpteurs abbevillois, *Nadaud* dit *Bonnetaud*, ancien pensionnaire de la ville aux Beaux-Arts, mort il y a plusieurs années et dont le talent a été plusieurs fois consacré par la critique. Le *Buste de M. Dupré,* n° 466, ancien militaire, chevalier de la Légion d'honneur, justifiait déjà dans une certaine mesure la réputation de Nadaud comme statuaire, il porte la signature : *Nadaud-B.*, 1854 ; mais où ses qualités se remarquent davantage, c'est dans son *Indien jouant des cymbales*, statue en pied, n° 706, plâtre, (H. 1m15), envoi de M. Cuny-Moignet, d'un mouvement bien compris, de belle allure, à la figure riante ; cette pièce faisait pendant avec l'*Indienne jouant de la mandoline,* peut-être plus gracieuse encore, mais dont la maquette, très fragile, n'avait pu nous être confiée par M. et Madame Béguin, de Monflières, possesseurs de ces deux œuvres originales d'un artiste qui en a produit bien d'autres ; nous citerons notamment la magistrale statue couchée de *Boucher de Perthes*, placée sur son tombeau au cimetière de la

Chapelle, et d'autres œuvres au musée d'Abbeville et du Ponthieu.

Un autre sculpteur abbevillois, également disparu, *Edmond Lévêque*, était représenté par une maquette, n° 877, réduction très petite de la belle et grande statue d'*Andromède* qui est au musée avec d'autres de ses œuvres ; et aussi par une charmante statuette, *Jeune fille déroulant sa chevelure,* n° 878, du mouvement le plus gracieux ; enfin par le *Buste de Madame de Girardin,* n° 907, qui est la réduction de celui placé dans le vestibule de la Comédie-Française, à l'entrée de l'escalier de droite, signé *E. Lévêque ;* ces pièces appartiennent à Madame et à Mademoiselle J. Macqueron.

Nous arrivons aux œuvres sculptées et ciselées par M. *Pierre Sauvage,* notre regretté concitoyen, ancien maire d'Abbeville, un profond artiste doublé d'un excellent et actif administrateur. L'Exposition a été une occasion de faire voir au public ces meubles, ces groupes, ces figurines-charges qu'il composait avec autant de goût et d'esprit que de talent : ils n'étaient connus pour ainsi dire que de ses amis, aussi savons-nous gré à M. et Madame Paillart, son gendre et sa fille, de nous les avoir confiés. C'est d'abord une *Table à ouvrage* en chêne, n° 885, dont les pieds de devant sont formés de termes représentant des amours ; *Le Triomphe de Silène,* n° 886, groupe en bois (H. 0m45, L. 0m30), où le dieu est représenté entouré d'un faune, d'une nymphe et d'amours avec une chèvre, au milieu de pampres et de grappes de raisins. Cette sculpture est à rapprocher du n° 404 appartenant à M. O. Macqueron, et qui est la maquette, un peu différente et plus finie

peut-être, du même groupe ; *Une famille de mendiants,* n° 230, de l'envoi de M. O. Brailly, dont les types sont d'une grande vérité ; puis encore le n° 130, mentionné par le catalogue sous le titre *Intérieur de taverne hollandaise* (H. 0m15, L. 0m18), bas-relief très finement modelé en cire, d'après Tilborg, du cabinet de M. et Madame Holtzapffel; c'est le sujet qui a été gravé par l'abbevillois Claude Danzel, sous le titre : *Le Roi boit.*

Comme œuvres plus importantes de M. P. Sauvage, de l'envoi de M. et Madame Paillart, nous relevons un *Prie-Dieu,* n° 884, meuble d'une rare perfection comme composition d'ensemble et détail des sujets sculptés. Sur la tablette d'appui est gravé le *Pater,* et au-dessous, en hauteur, trois panneaux où sont représentés en bas-relief, sous des dais Renaissance ajourés du travail le plus délicat, à gauche, *la Résurrection de Lazare,* à droite, *le Baptême de Jésus-Christ,* et au milieu, *le Christ sur la croix;* puis, sous la tablette, soutenue par deux colonnes torses reposant, l'une sur un serpent, l'autre sur un dragon qui paraissent écrasés sous le poids, sont sculptées, également en bas-relief, trois femmes : l'une personnifiant la croyance ou *la Foi,* tenant une monstrance avec l'hostie ; l'autre *l'Amour,* avec trois enfants dont l'un est tenu dans ses bras ; la troisième *l'Espérance,* accoudée et levant les mains en l'air dans l'attitude de la prière. Signalons plus particulièrement encore un *coffret,* n° 988 (H. 0m32, L. 0m30, prof. 0m17), en poirier et chêne avec filets en ébène; il présente sur divers panneaux du dessus, des côtés et des tiroirs encadrés par des pilastres ouvragés, de nombreux sujets mythologiques de haute et spiri-

827

tuelle fantaisie, ciselés, on peut dire, d'une manière exquise; les Bacchus, silènes, faunes, nymphes, satyres, amours, chimères, plusieurs se terminant en rinceaux délicats, se jouent au milieu de fleurs, de fruits, d'attributs et d'arabesques entrelacés de la façon la plus ingénieuse; nous n'osons en faire ici une description détaillée, car elle nous entraînerait trop loin. L'artiste avait dû considérer lui-même cette pièce comme son chef-d'œuvre, car elle porte, par exception, cette inscription : *Composé et sculpté en 1868 par Pierre Sauvage, maire d'Abbeville.* Dans le fond de la salle se dressait, au milieu d'autres bahuts, un grand *meuble-crédence* ou buffet-étagère en chêne, n° 883 (H. 2m40, L. 1m20), composé de statuettes-cariatides formant les montants de la partie supérieure, et de panneaux remplis de sujets sculptés. L'ensemble forme tout un poème mythologique et champêtre comprenant les productions de la terre, les fruits, les fleurs, etc., la moisson, les dieux et les déesses qui y président, la pêche et la chasse, le tout taillé en plein chêne qui paraît comme de la cire modelée sous les doigts de l'artiste, tant il y a de facilité, de grâce et de légèreté dans l'exécution de ces nombreuses compositions tout originales; nous les avons décrites en détail en 1872. N'oublions pas enfin une des particularités non moins frappantes du talent et de l'esprit de M. Sauvage; ce sont ces bustes et ces statuettes, nos 889-896 et aussi 411-412 et 229, spirituellement travaillées et qui peuvent être comparées aux charges de Dantan; elles représentent des types de personnages abbevillois reproduits sous forme de portraits-charges d'une ressemblance frappante comme figures et allures prises sur le vif; elles

étaient placées dans la partie supérieure vitrée du meuble-crédence. Indiquons aussi, pour ne rien omettre, une peinture du même artiste, *Intérieur de cuisine,* n° 58, de l'envoi de M. Hecquet-Bacquet, d'un aspect calme et tranquille, représentant une femme versant de l'eau dans une écuelle devant un enfant; le talent de notre excellent et regretté concitoyen se montrait là sous un jour peu connu.

M. Emmanuel Fontaine, notre sculpteur abbevillois, dont on connaît, entr'autres œuvres de mérite et qui figurent depuis plusieurs années aux Salons à Paris, le beau monument avec statues qu'il a composé et exécuté en marbre sur la tombe de l'amiral Courbet, au cimetière de notre ville, était représenté, grâce à une attention de M. Frédéric Paillart, petit-fils de M. P. Sauvage, par la statue en pied du marin qui figure à droite de ce monument; il était indiqué au catalogue sous le titre : *La prise du drapeau,* n° 888; le mouvement est très beau, le marin est plein de vigueur, d'enlevé et d'entrain.

Nous n'avons garde d'oublier M. Griboval, aussi de notre ville et dont on connaît le bon goût ainsi que l'habileté de main à travailler notamment le bois. Il avait reproduit en terre cuite, tout exprès pour l'Exposition, le *Fou de Frantz Hals,* d'après une gravure, n° 414 (H. 0m38, L. 0m28); le personnage pince la guitare de ses doigts nerveux et sa figure, éclairée de ce rire indéfinissable qui dénote la folie, a été rendue très heureusement; du même artiste, n° 415, un pastel, *Juive d'Alger,* joli type de femme en profil, haut en couleur, et aussi deux compositions à la plume : *Sujet de miroir à main Louis XV,* et *Cadre Louis XV,* n° 415, aux ornements délicatement tracés. L'envoi

de M. Griboval comprenait enfin une charge de Dantan, n° 413, *Paganini*, qui permettait de faire une comparaison avec celles tout aussi réussies de M. Sauvage. Nous avons remarqué également d'un de nos compatriotes, M. Blondin-Fontaine, fils de notre ancien organiste de Saint-Vulfran, deux figurines en pied finement composées et sculptées sur panneau, en relief peu accusé, *Bacchantes*, n°s 789 et 790, de style Renaissance, charmantes sous leur peplum ; l'une tenant un oiseau, l'autre une corbeille de fleurs, encadrées chacune dans une bande à rinceaux bien fouillés, en ovale allongé. M. Blondin-Fontaine avait envoyé aussi un *Prie-Dieu*, bois sculpté, n° 788, travaillé avec goût.

Nous avons ainsi passé en revue, avant leur dispersion, la plupart des œuvres d'art proprement dites qui figuraient à cette exposition.

Bien d'autres pièces de haute valeur au point de vue de la curiosité et même de l'art auraient mérité aussi d'être l'objet de descriptions et d'appréciations, mais elles nous eussent entraîné trop loin ; nous ne pouvons donc que renvoyer au catalogue dressé avec soin par les membres de la Commission au fur et à mesure des envois et qui, sous l'active et intelligente direction de M. Alcius Ledieu, a pu être distribué à temps.

Qu'il nous soit permis toutefois, pour rendre cette étude plus complète, de rappeler, en les groupant rapidement, ces *Tapisseries de haute lisse* qui décoraient magistralement le fond de la salle à gauche et qui avaient été confiées par M. Ch. Bignon, maire, et aussi par MM. Albert Dellier et Léon Leullier ; ces curieuses et rares *Broderies à la main*, du travail le

plus fin, offertes par M. l'abbé Caron, par Mesdames Cornet-Courbet et Dubois-Mory et par M. F. Wignier ; ces *Meubles anciens,* ces bahuts, ces coffres, ces cabinets, commodes, fauteuils, chaises, etc., de toutes époques, de toutes formes et de tous pays, ornés pour la plupart de sculptures et d'ornements. Nous citerons notamment, de l'envoi de Madame de Florival, le grand et beau bahut étagé portant la date de 1673, avec le sujet en bas-relief : *Le sacrifice d'Abraham ;* celui de Madame Lennel de la Farelle, merveilleux *Cabinet italien* du XVIII^e^ siècle, sur pied, en ébène incrusté d'écaille, orné de seize délicieux paysages finement peints à l'huile sur les portes et sur les tiroirs; d'autres meubles de Mesdames Cornet-Courbet, Jules Barbieux, de M. Emile Coache, député, de M. et Madame Verain, de M. l'abbé Gosselin (*Prie-Dieu* ou tabernacle d'autel); le splendide *Bahut Henri II*, de M. le comte de Gantès, et encore les envois de MM. Louis Lebel, Paul Blain, O. Macqueron, vicomte de Cossette, Devimeux, Van Robais, Boucher de Crèvecœur, comte Tillette de Clermont-Tonnerre, Ch. Bignon, F. Wignier, comte de Hautecloque, Diot-Denis, Durand, de Madame Lemaître-Riquier, de M. et Madame Gustave Dufour et de la Société d'Émulation.

Mentionnons aussi, dans un rapide parcours, ces *Groupes religieux*, ces statues, statuettes et autres pièces en bois sculpté, la plupart d'un beau travail et très intéressants, envoyés par MM. J. Vayson, d'Hébrard de Saint-Sulpice, Paul Willame, Testu-Gage, Anatole Payen, Dufour-Bailleul, Maressal, Henri Potez, Cuny-Moignet, G. Marcille, Darras, les R. P. Eudistes, Mademoiselle Beaurain, Madame

Léonce Wattebled ; quatre charmantes statuettes en bois représentant *Les Eléments,* du XVII^e^ siècle, d'origine italienne, envoi de M. Emile Coache, député et conseiller général ; de beaux *Christ et Vierges* en ivoire ou en chêne, exposés par M. et Madame Rinuy, Madame Jules Barbieux, les religieuses Augustines, MM. Louis Lebel, Veron, Charles Bellart, Desmarest-Bacquet et Journet ; des *Horloges*, *Pendules* Louis XIV, Louis XV, vernis Martin, marqueterie Boulle, Louis XVI, Empire, dorées et autres, garnitures de cheminée, appartenant à MM. le comte de Hautecloque, baron de Hédouville, Madame Cornet-Courbet, M. et Madame Verain, MM. Maressal, vicomte de Cossette, Gaston Lefebvre, Bertout père, F. Wignier et Alfred Flamand.

L'art de la *Céramique* était largement représenté à cette exposition par des pièces de provenances différentes, de grande valeur pour la plupart et toutes bien intactes, qui avaient été confiées par MM. Edouard de Caïeu, Fernand Wignier, M. et Madame Holtzapffel, Madame Cornet-Courbet, Madame Ed. Watel dont on admirait particulièrement un délicieux biscuit *Sujet de chasse*, pur Louis XV d'une rare délicatesse, et aussi par M. et Madame P. Blain, Madame du Liège d'Aunis, Labitte, A. Béthouart, Vasseur, Pranger, Horlaville, MM. le comte de Clermont-Tonnerre, G. de Forceville, Emile Coache, Maressal, Simonnot, Richard, Testu-Gage, Hecquet-Bacquet, S. Paillart, Devimeux, Van Robais, l'abbé Godard, Leullier, Balduc, Lebas et l'hospice de Saint-Valery.

On remarquait aussi la merveilleuse collection d'*Ivoires sculptés* et ouvragés de M. G. de Forceville, entr'autres un *Oliphant* de très grandes dimensions

surchargé de sujets de chasse, d'autres ivoires de Madame de Forival; la belle série de *Pièces de numismatique* en argent tirée de la collection considérable de M. Henri Macqueron, celle de *médailles religieuses* amassées et classées avec soin par M. le chanoine Gosselin, curé de Saint-Gilles; des *Manuscrits, missels, reliures armoriées, imprimés rares, coffrets* recouverts de cuirs ouvragés et autres de MM. Adrien de Florival, G. de Forceville, comte de Marsy, comte Tillette de Clermont-Tonnerre, Mesdames Boucher de Crèvecœur, du Liège d'Aunis, Horlaville, la fabrique de Saint-Vulfran, celle de Saint-Riquier, M. et Madame Verain, MM. Henri Macqueron, de Neuvillette, Crusel et Henri Potez.

Puis encore des *Pièces d'archéologie anciennes*, vases, lampes, armes, haches, poteries de Samos et autres, pots et objets en étain, épingles, etc., provenant des collections de MM. Oswald Dimpre, Van Robais, P. Willame, Henri de Neuvillette, Madame Ed. Watel, sans oublier ces anciennes *Verreries* étincelantes et irisées et d'autres pièces remarquables provenant du riche cabinet de M. J. Vayson et exposées dans ses belles vitrines; enfin de nombreux *Objets de curiosité* de toute nature et de toute époque, montres, tabatières, émaux, éventails, étuis, bijoux, flambeaux, plats en étain, bonbonnières, miniatures, sceaux, pièces et ustensiles en cuivre repoussé et gravé, instruments de musique, armes, etc., exposés par Mesdames Jules Barbieux, de Florival, Edouard Riquier, du Grosriez, Auguste de Caïeu, Edme Vérain, Ed. Watel, Pranger, Oswald Macqueron, Mademoiselle Belin, Mademoiselle Crépy, MM. C. de Forceville, Henri de Neuvillette,

comte de Galametz, Boucher de Crèvecœur, Adrien de Florival, comte de Marsy, Henri Lottin, Ch. Delignières, A. Boinet, Paul de Vicq, Maressal, Leullier, Cuny-Moignet, Emile Coache, l'abbé de Neuvillette, du Liège d'Aunis, d'Hébrard de Saint-Sulpice, Balduc, comte de Clermont-Tonnerre ; des *Pièces d'argenterie* Louis XIII, Louis XIV et Louis XVI, de Madame de Florival et de M. Adrien de Florival.

Mais ce qui présentait surtout, on peut le dire, un des attraits principaux de cette exposition, c'était la réunion de *Pièces d'orfèvrerie religieuse*, toutes de haute valeur au point de vue de l'art, de l'archéologie et des souvenirs historiques ; plusieurs ont fait l'objet de monographies publiées dans ces dernières années. Nous avions pu les obtenir pour la plupart grâce à l'intervention bienveillante et empressée de M. l'abbé Caron, archiprêtre, de MM. les Maires, aumôniers et membres de fabrique, et grâce aussi, nous tenons à le dire, au concours dévoué de MM. Henri Macqueron et René Crusel qui, aux derniers jours, étaient allés en chercher plusieurs dans quelques communes. Il nous a paru intéressant de les grouper également ici dans un simple relevé : la *Vierge du Puy* à Saint-Vulfran, sur socle, 1568-1624 ; *le Calice* de Vergies, XVI^e^ siècle ; *la Vierge du vœu de la ville d'Eu*, 1636 ; *Le reliquaire de saint Fursy*, de l'église de Gueschard, XIV^e^ siècle ; *Le saint Christophe*, statue-reliquaire en bois recouverte de plaques d'argent, XV^e^ siècle, d'une haute valeur, et un petit *reliquaire en argent*, de même époque, tous deux de l'église de Longpré-les-Corps-Saints, sans oublier, de même provenance, une *croix plaquée d'argent* du XVI^e^ siècle, *trois reliquaires* dont deux

du XIIIe siècle et un du XVIIe, et un *tryptique bois peint* du XIIIe siècle ; le *reliquaire-retable avec vierge en bois*, de l'hospice de Saint-Valery-sur-Somme, XVIIe siècle ; le *buste en argent de Saint-Valery*, 1699, deux *croix processionnelles*, XVe et XVIe siècles, un *beau reliquaire en argent*, XVIe siècle, tous provenant de l'église de Saint-Valery-sur-Somme ; un *reliquaire en argent doré*, de l'église de Beaucamp, XVe siècle ; la *Vierge et l'enfant Jésus*, statuette en argent, venant de Pont-Remy ; deux *croix processionnelles*, XVIe siècle, de l'église de Behen ; enfin, tirées du trésor de l'église de Saint-Riquier, deux *reliquaires en cristal de roche* et une *monstrance*, tous trois du XIIIe siècle ; une *croix en cuivre à double croisillon*, du XVe siècle, et d'autres objets. Nous devons mentionner aussi, comme rentrant dans ce groupe d'objets religieux, un *calice Louis XIII en vermeil ciselé*, appartenant à M. l'abbé de Neuvillette ; une *croix processionnelle* du XVIe siècle, deux *monstrances* des XVIe et XVIIIe siècles, une *chasuble brodée Louis XVI*, confiées par M. Léon Leullier.

L'exposition renfermait enfin, sur l'un des côtés qui leur était plus spécialement consacré, bien des *souvenirs du vieil Abbeville*, vues, portraits, objets divers, dont plusieurs ont été déjà mentionnés au cours de cette étude. Sans vouloir les énumérer tous, nous rappellerons, parmi les portraits, celui exposé par M. de Neuvillette, d'*Abraham Blanquart*, mayeur d'Abbeville en 1720, portant au côté la tasce ou aumônière ainsi que la plaque émaillée, insignes de ces fonctions, celui du *comte de Créquy*, député de la noblesse du Ponthieu en 1789, au lavis, de l'envoi de M. Anty, qui comprenait aussi plusieurs vues

d'Abbeville et d'Amiens et notamment le *pont de Novion lors de l'explosion du Magasin à poudre en* 1773, aquarelle ; le portrait de *Picot*, graveur abbevillois, en miniature, appartenant à M. Cuny-Moignet ; ceux au pastel de *Nicolas-Jean Douville* et de *Pierre-Jean-François Douville de Maillefeu*, mayeurs d'Abbeville au XVIII^e^ siècle, envoi de M. le comte Alfred de Hauteclocque ; le portrait de *Choquet*, peintre abbevillois, appartenant à Madame Auguste de Caïeu, ainsi que d'autres objets de souvenirs locaux ; *des vues et des souvenirs de l'ancienne Manufacture des Rames* et d'autres, compris dans la partie réservée à M. J. Vayson ; la réduction au 20^e^ des *premières maisons de la rue des Lingers* au commencement du siècle, envoi de M. Octave Brailly, depuis décédé, et qui les a légués au Musée ; les *Moulins du Crotoy*, toile de M. Leygues, du cabinet de M. Ém. Delignières ; l'*ancien Pont-Neuf avec le Christ*, antérieur à l'affaire du chevalier de la Barre, tableau bien intéressant appartenant à Madame Léonce Wattebled ; puis enfin d'autres vues et souvenirs divers compris dans les envois de MM. le comte Adrien de Clermont-Tonnerre, le comte de Marsy et Henri Van Robais.

Toutes ces œuvres d'art, tous ces objets de haute curiosité sont aujourd'hui dispersés de nouveau ; nous avons cru utile de chercher, en dehors des indications déjà précieuses du catalogue, à en rendre le souvenir plus complet et plus durable en les groupant et en ajoutant, pour la partie artistique, quelques descriptions et appréciations. Si nous nous sommes un peu attardé, surtout aux œuvres de nos artistes et amateurs contemporains qui nous avaient le plus intéressé, c'était dans le désir de les faire

mieux connaître, et, pour quelques-uns, d'exciter l'émulation ; là est notre excuse. Enfin, M. de Valois, notre aimable collègue correspondant, a bien voulu nous communiquer les intéressantes photographies prises par lui dans le local ; elles donneront, croyons-nous, plus d'intérêt à cette étude rétrospective, et nous l'en remercions.

Nous aurons ainsi rempli notre but qui était de conserver trace durable de cette exhibition, laquelle avait pour objet, comme on le sait, de célébrer dignement le Centenaire de la Société d'Émulation d'Abbeville. Cette première tentative qui paraît avoir pleinement réussi n'est peut-être, nous voulons l'espérer, que le prélude d'autres expositions dans l'avenir au sein de notre ville.

MILLENCOURT-EN-PONTHIEU

ET

SES SEIGNEURS

PAR

L'Abbé Joseph HOIN

Curé de Saint-Sauflieu,

Membre correspondant de la Société d'Émulation d'Abbeville.

CHAPITRE I. — Le Village.

§ I. — **Nom. — Etymologie.**

« Il n'y a en France, remarque M. l'abbé Dairaine, que deux villages portant le nom de Millencourt et tous deux sont situés dans le département de la Somme. »

Nos recherches particulières nous permettent de signaler aux amateurs d'histoires locales un autre village du même nom, Millencourt-Yzengremer, sis au canton d'Ault. — « En 1694, Nicolas Godquin se titre greffier de la seigneurie de Millencourt-Yzengremel, au château de Millencourt-Yzengremel. » (Arch. du château de Saucourt-en-Vimeu.)

Le Millencourt dont nous allons nous occuper est près d'Abbeville.

Le nom de notre village s'est orthographié de différentes manières. M. Louandre trouve Milliuncourt au xi[e] siècle. D'autres auteurs citent : Milencort en 1114 (Dom Grenier) ; — Milliencurt en 1434 (Ibid.) ; — Millencourt en 1150 (Dom Cotron) ; — Millencurth en 1172 (Bulle du Pape Alexandre III du mois de juillet d'après dom Grenier) ; — Millencourt en 1202 (Titres de l'Hospice de Saint-Riquier) ; — Milliencourt en 1223 et en 1233 (Ibid.) ; — Milaincourt en 1311 ; — Millancourt en 1407 (Arch. d'Abbeville) ; — Mouencourt en 1567 (Janson) ; — Millencourt en 1764 (Expilly). — Cette dernière orthographe a prévalu sur les autres. — Enfin, Millencourt a été autorisé par le Gouvernement, le 17 décembre 1882, à se dénommer désormais Millencourt-en-Ponthieu.

On pourrait croire, dit M. l'abbé de Cagny en parlant de Millencourt (canton d'Albert), que l'origine de ce pays daterait de l'an mil et qu'ainsi ce nom de lieu porterait avec lui le millésime de sa fondation ; mais on serait peut-être aussi fondé à en trouver l'étymologie dans *Medius*, milieu où fut placé ce village... Ne serait-il pas plus rationnel de dire que Millencourt vient du mot celtique *cor*, *cort*, enclos, et de *Mill*... nom de l'un de ses premiers propriétaires ; ou bien du latin *curtum*, *curia Mill...*, domaine ou habitation de Mill..., son premier seigneur ? Nous donnons ces étymologies pour ce qu'elles valent.

§ II. — **Composition et situation.**

« Millencourt, bâti dans un étroit vallon, se compose, pour ainsi dire, d'une seule rue coupée par

le chemin de grande communication d'Abbeville à Domvast et à Crécy. Le village compte 25 puits et 4 mares publiques dont une offre cette singularité qu'elle est sur une hauteur. » (M. E. Prarond.)

Millencourt est à 13 kilom. de Nouvion, son chef-lieu de canton ; à 10 kilom. d'Abbeville, son chef-lieu d'arrondissement et à 44 kilom. d'Amiens, chef-lieu du département.

§ III. — **Population** (Mouvement de la).

Millencourt était, en 1698, de l'élection de Doullens et avait 300 habitants. On y comptait 88 feux en 1760 et on y trouvait 100 maisons en 1806. — En juin 1856, il y avait 122 maisons habitées et 7 non habitées. On y relevait 127 ménages, savoir : 11 comprenant une personne ; 32 comprenant 2 personnes ; 15 comprenant 3 personnes ; 21 comprenant 4 personnes ; 22 comprenant 5 personnes ; 12 comprenant 6 personnes ; 14 comprenant 7 personnes et au-dessus. — Il y avait 240 hommes, savoir : 124 garçons ; 89 hommes mariés avec enfant ; 15 sans enfants ; 9 hommes veufs avec enfants ; 3 sans enfants. On comptait 256 femmes, savoir : 131 filles, 80 femmes mariées avec enfants ; 18 sans enfants ; 26 veuves avec enfants, et une veuve sans enfants. En somme 496 habitants. (Dén. de 1856.) De 1800 à 1820, il y eut 221 décès. La population en 1858 était de 485 habitants ; en 1868 de 467 ; en 1878 de 414. Elle est descendue aujourd'hui, d'après le dernier recensement, à 332 habitants. La décroissance est sensible.

§ IV. — **Administration.**

La commune est administrée par un Maire, un Adjoint et par un Conseil municipal. A la liste des Maires et des Adjoints nous ajouterons celle de leurs Greffiers, instituteurs de la Commune.

Maires :	Adjoints :	Greffiers :
1791. Acloque Alexis.		
1824. Deschamps. L. M.		
1842. Brocquevielle.	Becquin.	Tillette.
1848. Id.	Id.	Caillet.
1852. Deschamps Ol.		
1860. Id.	Becquin.	Berquin.
1868-70. Becquin.	Deslavier.	Bombled.
1874. Piolé.		Rathuille J.
1878. Brocquevielle.		
1879. Grandsire.		
1889. Brocquevielle.	Brocquevielle Alf.	Beauval.
1896. Becquin.	Démarest.	

§ V. — **Ephémérides locales.**

L'histoire de Millencourt est à peu près celle de tous les villages de ce côté du Ponthieu. Nous n'aurons guère à citer que quelques faits généraux et quelques autres faits de minime importance. Ces derniers, peu goûtés sans doute des historiens, intéresseront peut-être les Millencourtois pour qui nous écrivons ces pages.

1346, le 27 août, la localité subit le contre-coup de la bataille de Crécy : ses rues furent rougies par le noble sang français. Un monument antique rappelle

ce fait aux générations présentes : c'est une très vieille croix de pierre, debout encore contre une maison au milieu du village. Cette croix à pans et recroisetée s'élève sur un fût arrondi, posant lui-même sur un socle rectangulaire de la même pierre meulière. M. Macqueron en conserve un dessin dans sa collection. « Cette croix, au dire de M. Traullé (dire conforme à la tradition villageoise), fut élevée au XIV^e^ siècle sur la place où furent égorgés froidement par des pillards anglois, le 27 août 1346, beaucoup de soldats françois qu'ils y avoient attirés par des enseignes françoises, prises ou abandonnées sur le champ de bataille, ces assassinats ne furent pas commandés par les chefs. Édouard III étoit loin de pareilles horreurs, il se comporta trop généreusement envers le françois le 27 août pour qu'on puisse l'en accuser, on n'est jamais à la fois et le même jour généreux et lâche, magnanime et traitre. On estime que la première croix sera tombée de vétusté et remplacée ensuite par celle qu'on voit aujourd'hui. L'affaire de Crécy ne peut être qualifiée de bataille, ce ne fut qu'un siège auquel on ne s'attendoit pas, celui d'un camp retranché inexpugnable pour le tems où l'on ne pouvoit atteindre les anglois qui s'y sont tenus enfermés, tant qu'ils ont pu, et n'en sont sortis que pour se faire battre et mettre en déroute par P. de Valois qui les força d'y rentrer deux fois de suite. Les françois n'avoient point d'artillerie. Sans l'arrivée de la nuit et la méprise des flamands qui se batirent longtems avec les françois croiant avoir affaire à l'ennemi les anglois n'échappoient pas. Les françois se batirent encore comme des Lions le lendemain 27 dans plusieurs positions et firent prisonnier pour un

instant le prince de Galles. L'armée angloise ne se mit point en bataille. Les genois qu'on a accusés à tort, ont été étouffés par les françois eux-mêmes contre les palissades des anglois. MM. le comte de Fontenille-Rambure, colonel d'un régiment de chasseurs, M. le chevalier de Carrière, sous-préfet, et Traullé, ancien procureur du Roi dans une fouille faite sur le champ de bataille en 1821 ont trouvé beaucoup de charbons, d'ossemens brûlés sous les terres du Ravin dit le marché à carogne qui monte au plateau sur lequel s'étoient enfermés les anglois. Ces derniers en se retirant avoient brulé leurs palissades et peut-être des morts avec elles. » (Projet d'inscription. — Pap. de M. Olivier Deschamps de Millencourt.)

Nous laissons à l'honorable M. Traullé la responsabilité de ce qu'il a avancé dans cette note.

1346-1446. Pendant la guerre de Cent ans, la ville voisine (Saint-Riquier) eut à subir douze sièges. Millencourt dut nécessairement en pâtir douze fois.

1554. Le duc de Savoie incendia le village. (*Géogr. du Dép.* par Pringuez.)

1635, au mois d'août, Millencourt est pillé et brûlé par les Espagnols. (Doc. contemp. cités par M. Louandre.)

Le texte d'un arrêt du Conseil du Roi texte que nous allons donner, nous dira les horreurs que commirent ces « Boyaux rouges » et les souffrances qu'endurèrent alors les gens de la contrée :

1636, 28 mai, « Sur la requeste présentée au Roi en son Conseil par les paysans, manans et habitans des villages, fermes et hameaux de Nampont et Montigny..., Millencourt, Canchy... tous pillez, ravagez, brullez et habandonnez, estant situez sur la rivière

d'Authie frontière d'Arthois, païs de Ponthieu ; tendante à ce que, attendu les grandes et notables pertes, courses, ravages et incendies faicts par les ennemis de l'Estat, lesquels sont entrez dans le mois d'aoust dernier à main armée dans le païs de Ponthieu et en iceluy pris quantité de supplians prisonniers faict paier de grandes rançons, tué et massacré tous ceux qui leur ont faict résistance, forcé et viollé femmes et filles, pillé et ravagé tous leurs biens, meubles et bestiaux, brullé les dicts villages, fermes et hameaux. De plus, à cause que les armez commandez par les sieurs duc de Chaulnes, Chastillon, de Rambures et autres et ayant passé et repassé par lesdicts lieux, ont faict de sy grands dégatzs et ruynes qu'il n'est resté choses quelconques aux supplians que la vie, ayant esté contrainctz d'abandonner leurs maisons sans avoir peu faire la récolte et dépouille de grains l'année dernière; et néantmoings ils sont continuellement contrainctz et emprisonnez pour le paiement de la taille, taillon, corvée, droictz alliennez et autres impositions... pourquoy ils requièrent... la descharge des dicts...

« Le Conseil ordonne qu'il soit sursis pendant deux mois à la perception de la taille. » (Pièce tirée des Arch. municip. Liasse CC. 1, par M. Darsy.)

1661. L'église est incendiée.

1662, on construit une nouvelle église, l'église actuelle. (Rép des naissances, etc... Notes de l'abbé Dairaine.) Un laps de plus d'un siècle s'écoule sans événements dignes de remarque. Enfin, la grande Révolution arrive.

1791, vente des biens que l'abbaye de Saint-Riquier possédait sur le territoire de la Commune.

1794, l'assassinat de la dame du lieu en partie, guillotinée à Arras le 10 mai.

1810, le 4 novembre..., le Maire donne communication de la circulaire de M. le Sous-Préfet datée du 6 septembre, tendant « à l'établissement et construction d'un presbytère. » « Arrêtons, dit la délibération du Conseil municipal, qu'il n'est pas possible d'établir ni d'acquérir au prorata à la commune des 6000 francs disponibles par M. le Préfet ; cependant serions d'avis d'établir une Maison commune et en même temps qui servirait d'école sur une place vaine et vague qui de droit appartient à la Commune en vertu de l'arrêté de M. le Préfet du 3 messidor an XII est que cette place consiste environ 20 verges attenante au jeu de paume et que, par suite, on pourrait l'ériger en maison presbytérale en y ajoutant d'autres bâtiments par le même moyen nous demandons à être autorisés à améliorer cette dite place en plantation et avons signé. » (Extr. du Reg. aux Délib.) Comprenne qui pourra ce galimatias administratif !

1811. « L'Adjoint au Maire de Millencourt, disent les registres, traduira M. Vincent d'Hantecourt l'ainé repris au procès verbal du garde champêtre de Millencourt du 10 décembre 1811 ci-joint pour convenir que la Commune est depuis un temps immémorial, et notamment pendant an et jour, en possession paisible et sans interruption d'une place publique, commune, sise en face de l'église et du ci-devant château, qu'au mépris de cette possession le sieur Vincent d'Hantecourt s'est permis le 10 décembre 1811 de faire percer par plusieurs ouvriers un fossé au milieu de cette place commune, publique, qui en entoure une partie, et qui empêche les habitants d'y communiquer,

d'y jouer à la paume, d'y danser et d'y envoyer leurs bestiaux paître comme ils sont en possession de le faire depuis un temps immémorial et notamment depuis an et jour ; sinon que lui Adjoint sera admis à en faire la preuve ; et, soit que le sieur Vincent d'Hantecourt en convienne ou que preuve lui en soit faite, que l'Adjoint aura acte de ce qu'il prend le nouvel œuvre de ce dernier pour trouble à la possession dont on vient de parler, que la Commune de Millencourt sera gardée et maintenue dans cette possession, que le sieur Vincent d'Hantecourt sera condamné à réparer le trouble, ce faisant à combler le fossé, ôter la barrière qu'il a fait poser et remettre la place commune dans le même état qu'elle était avant ses nouvelles œuvres ; sinon et faute de ce faire par le sieur Vincent dans trois jours et ce délai passé que l'Adjoint sera autorisé par le même jugement à intervenir et sans besoin d'autre à faire combler ce fossé et ôter la barrière, du coût de quoi il aura, par les quittances des ouvriers qu'il y aura employés, exécutoire de remboursement contre le sieur Vincent d'Hantecourt qui sera condamné à en payer le montant avec intérêts, qu'il sera condamné en l'amende et aux dépens, que défenses lui seront faites de récidiver sous plus grandes peines. »

Me Masse, notaire à Dompierre, fut nommé commissaire-rapporteur de l'affaire et vint à Millencourt le 29 octobre 1812.

1812, le 3 décembre, on prie M. le baron de Messemy d'en hâter la solution. Les témoins produits en l'enquête du 29 octobre (1812) furent : « Dairaine, laboureur à Millencourt, âgé de 60 ans ; — Cendret, de Drucat, maire et bouracanier, âgé de 58 ans ; —

Adrien Flicot, cabaretier à Neuilly-l'Hôpital, âgé de 70 ans; — Médard Boibergc, de Millencourt, âgé de 82 ans; — Claude Cavillon, âgé de 75 ans, etc... lesquels ont déclaré tous, d'une voix unanime, que le terrain revendiqué n'a jamais été enclos et qu'on y a toujours joué à la paume et dansé devant la porte du château; trois témoins ont attesté qu'au point B du plan avoir vu une borne de grez. M. H. François, arpenteur, a déclaré avoir vu des arbres sur cette place plantée en cuinconce. De son côté M. le Maire a déclaré que depuis un temps immémorial il a toujours existé la servitude d'un passage à un coin de la haie et ce qui sépare les héritages c'est cette même haie au levant et le mur au midi. M. d'Hantecourt répliquait au contraire que c'est le chemin qui tourne autour de sa propriété. » Notons en passant un procès-verbal qui constate que M. d'Hantecourt, sans attendre la décision du Préfet, avait mis des ouvriers sur la place publique et l'avait fait bêcher. Il y sema des carottes! On demandait, le 21 novembre, qui devait les récolter? N'oublions pas que, dans la nuit du 3 au 4 avril, on avait brisé la barrière que M. d'Hantecourt avait placée sur la place publique. (Lettre du 17 avril 1812.) Plaidez, bons habitants de Millencourt; en attendant la décision de dame Justice qui graisse ses balances, la misère est à vos portes. Dans une lettre du 17 avril, un Millencourtois (M. Deschamps) avait déjà écrit « qu'il ne pouvait quitter sa maison — attendu la misère du temps, — et qu'il était obligé de donner journellement du pain à 500 mendiants! » Millencourt fut ravagé par la grêle au mois de mai. (Lettre précitée.)

1813. « Un arrêt du Conseil de Préfecture du 7 jan-

vier ordonne à M. d'Hantecourt de restituer à la Commune la portion de la place qu'il avait envahie, — attendu qu'il n'avait pu prouver qu'il en était le propriétaire légitime. Cet arrêté ayant été annulé par décret du 11 septembre 1813, le Conseil municipal émit l'avis qu'il y avait lieu d'intenter l'action devant les tribunaux pour obliger le sieur d'Hantecourt à laisser à la commune la propriété et jouissance du bien envahi. » La commune eut gain de cause.

1820, « la place, après avoir été aplanie, reçut un complément de plantation dans laquelle entrèrent des frênes et des peupliers. » (*Millencourt* par M. Prarond.) [1] Cette place contient 52 verges et demie (plus d'un demi-journal, puisque le journal du pays vaut 100 verges).

1822 ou 1823, une épidémie exerça ses ravages dans le village de Millencourt. On en trouve l'histoire dans une lettre et dans les vers du curé de Millencourt, lettre et vers que nous allons transcrire ici et que M. Prarond nous a conservés. Beaucoup d'habitants du lieu reconnaîtront leurs noms dans les vers du génovéfain septuagénaire devenu le Lucrèce chrétien du village.

A Mgr L'ÉVÊQUE D'AMIENS.

« Monseigneur,

Il faut des singularités dans la vie. En voici une d'un nouveau genre, celle d'un de vos curés, vieillard de soixante et onze ans bientôt, qui ose vous faire parvenir une petite gaité sur un sujet assez extraor-

1. Elle avait été plantée d'ormes et de tilleuls en 1811. (*Ibidem*)

dinaire. Vous saurez donc, monseigneur, qu'il se fait des miracles chez nous, et que le faiseur de miracles, le *thaumaturge*, est le Sieur Poiret, chirurgien de Saint Riquier, qui s'est permis, à mon grand contentement, de tenir bon, à lui tout seul, contre une épidémie qui désolait ma paroisse. Heureusement qu'aujourd'hui, grâce à Dieu et à notre docteur, nos pestiférés mangent et boivent bien et sont sur pieds. J'ai cru, monseigneur, qu'une petite saillie de cette nature, quoiqu'en matière sérieuse, vous délasserait peut-être un peu de vos travaux apostoliques. *Dulce est desipere in loco.* Je vous souhaite, monseigneur, de pareilles *rapsodies,* mais mieux tournées, partout où vous passerez. Le vieux curé de Millencourt trouveroit tant de plaisir à vous faire faire quelques pintes de bon sang. Mais c'est qu'ici, *apparent rari nantes*, etc., j'avais dessein de retoucher ce que j'ai l'honneur de vous adresser ; mais vous séjournez trop peu chez nous. Votre apparition est si courte !... elle est si courte, qu'on vous prendrait volontiers pour un éclair.

Je suis, monseigneur, avec le respect le plus profond,

de Votre Grandeur,

le très humble et très obéissant serviteur,

LEGUEY,

ex-génovéfain de Paris, curé de Millencourt, canton de Nouvion, district d'Abbeville.

A LA FACULTÉ

Pour M. POIRET, chirurgien de Millencourt.

Je chante encore ! Eh ! vraiment, oui, je chante
Avec ma voix de soixante et dix ans.
Ma pauvre voix !... Comme elle est vacillante !
Je chantois mieux aux jours de mon printemps.

Vous chanterez, jeunesse sémillante,
Les ris, les jeux, les forêts, les échos.
C'est mon docteur, moi, messieurs, que je chante,
Il m'a si bien remis sur mes ergots !

Fils d'Esculape, en savant il raisonne.
Il ressuscite, il est plus que savant,
Et vous saurez qu'il a dans ma personne
D'un curé mort fait un curé vivant.

D'un curé mort !... Ah ! j'en étois l'image...
J'allois partir au pays du trépas ;
Sans mon docteur, j'en faisois le voyage,
Et même on dit qu'on m'attendoit là-bas.

Tu te mourois, mon apprenti vicaire,
Je te voyois descendre aux sombres bords.
Ah ! chez les morts, s'il est un séminaire,
Tu l'aurois fait, Dairaine, chez les morts.

J'ai vu, j'ai vu, fils de Fieu, Jean-Baptiste,
J'ai vu la mort voler autour de toi.
Dans les langueurs, dans l'état le plus triste,
Tu me semblois plus sec encore que moi.

Vous défiliez, les enfants de Christine,
Enfants et mère (il m'en souvient encor).
Braves enfants, vous battiez en ruine ;
Terrible coup pour le *Confitebor*.

Charles Machi, Padieu la jeune dame,
Angèle aussi, vous ne pouviez guérir.
Sans être encore au point de rendre l'âme,
Vous vous mouriez de la peur de mourir.

Sans doute alors le maire du village
Alloit, venoit et portoit du secours.
Lui-même, hélas ! à son tour fit naufrage,
Il déclinoit. Je tremblois pour ses jours.

L'homme aux bienfaits s'il avoit cessé d'être,
Que devenoient les pauvres délaissés,
Les saints travaux de l'église sans maître,
Et nos deux noms sur la vitre tracés ?

J'ai vu son fils se sentir du ravage,
Croyoit-il pas être rhumatisé ?
A moi ce droit, c'est le droit de mon âge,
A moi d'avoir mon squelette brisé !

De ses deux sœurs se fanoit la jeunesse,
Tout alloit mal ; je craignis pour leur toux.
J'en suis encore hélas ! d'une tristesse !...
Et puis, voyons, quand les marierons-nous ?

Je te perdois, ma pauvre gouvernante,
Toi qui me vaux plus que ton pesant d'or.
Pâle, abattue, et presque agonisante,
Je te perdois. Je perdois mon trésor !

Tu me restois, seule de ma famille.
Tu te mourois. J'en tremble encor d'effroi.
Tu serois morte ! ô ma fille, ô ma fille,
Tu te mourois !... Je mourois avec toi.

Ainsi la mort, faisant chez nous sa ronde,
Sembloit vouloir y planter le piquet.
Le regard fixe, on n'étoit plus du monde ;
On ramassoit, on faisoit son paquet.

Cruelle mort qui se rit de nos peines !
Soumettons-nous et subissons ses lois.
Les rois s'en vont où s'en iront les reines,
Les reines vont où sont allés les rois.

C'étoit pitié que toutes nos débacles,
Tant qu'à la fin nous reprîmes vigueur.
Mon thaumaturge a fait tous ces miracles,
Par thaumaturge, entendez mon docteur.

Il m'a guéri, moi presque inguérissable.
L'ai-je payé ? Je me souviens que non.
Et puis, voyez, je m'égaie à sa table ;
Je bois son vin et je le trouve bon.

Dites-moi donc comment mon cœur sensible
Reconnaîtroit si grande loyauté.
Puis donc, amis, que c'est chose impossible,
Versons, trinquons, buvons à sa santé.

(*Millencourt*, par M. Prarond).

1824. — Le maire de la commune voulant consigner dans une inscription le souvenir que rappelait la vieille croix de Millencourt dont nous avons parlé plus haut, pria M. Traullé d'Abbeville de vouloir bien la rédiger. L'ancien procureur envoya avec l'inscription demandée la lettre que nous allons mettre sous les yeux du lecteur :

« J'ai l'honneur de vous envoier, Monsieur, l'inscription demandée. Je vous engage à la faire placer dans l'église pour qu'elle y soit à couvert des insultes et de mettre une simple notte aux pieds de la Croix du Carrefour qui renverra à l'inscription de l'église. Cette notte peut être d'une ligne :

« *Croix plantée à l'occasion de l'affaire de Crécy. V. l'inscription de l'église.* »

« autrement les ennemis de la vérité peuvent la détruire, l'air seul qui ronge les inscriptions ne la laisseroit pas subsister longtems. Référez-en à Monsieur Leguay, à qui j'adresse mille complimens.

« Je contribuerai avec plaisir aux frais de l'inscription. Vous rendrez à la france un vrai service dont on vous saura grez.

« il faut faire écrire au bas de l'inscription fait en 1824 M. Deschamps étant maire de Millencourt et M. Leguay... curé.

« Je me recommande toujours à votre bienveillance.

« 1824 may TRAULLÉ. »

L'inscription que nous avons donnée plus haut telle que l'avait rédigée M. Traullé, ne fut ni gravée sur la croix ni placée dans l'église. Sa longueur seule, sans compter ses autres défauts que nous laissons au lecteur le soin de constater, aura suffi pour ajourner l'exécution de la gravure.

1838. « Le premier jour de l'année, après vêpres, on a joué à la paume sur la place publique. En cette année, le froid a été très rigoureux. » (Notes de l'abbé Dairaine.) A cette même date, on construisit l'école communale.

1842. « Au commencement de février, à 4 mètres du calvaire d'Antoine Dairaine et à 50 centimètres de profondeur, a été trouvé un squelette humain. Les dents étaient encore fort belles. Il a été remis en terre au même endroit, près du rideau, chemin d'Abbeville. » (Notes précitées recueillies par M. Prarond.)

1881. Le dimanche 20 novembre, on bénit une chapelle élevée en l'honneur de saint Martin. « La paroisse, lisons-nous dans le *Dimanche*, a pour son patron une grande dévotion ; elle aime surtout à l'invoquer dans une chapelle peu distante du village et placée sous le vocable du grand évêque de Tours. Là, depuis des siècles, sont venues s'agenouiller bien des générations ; là, loin du bruit et de l'agitation du monde, bien des vœux ont été adressés au ciel, bien des faveurs ont été obtenues. Mais le temps, qui détruit tout, avait fini par ébranler les murailles de l'humble chapelle. Heureusement, elle est la propriété d'une famille profondément chrétienne, qui a le sens de la foi ; et, des ruines du vieil oratoire tombant de vétusté, en a surgi un autre aux formes plus élégantes.

« Pour la cérémonie de la bénédiction, le zélé Pasteur qui, depuis quarante ans, prodigue à la paroisse de Millencourt toutes les ressources de son dévouement, choisit le dimanche 20 novembre, jour où, conformément aux règles liturgiques, on solennisait la fête du glorieux patron. A l'issue des vêpres, une instruction

rappela aux nombreux assistants les motifs de persévérer dans le culte, traditionnel à Millencourt, de St Martin, et d'invoquer avec une pleine confiance celui que d'innombrables miracles ont fait surnommer le Thaumaturge des Gaules ; puis, on se mit en marche. En tête de la procession flottait la bannière de St Martin que les pompiers de la Commune, revêtus de leur plus brillant uniforme, étaient fiers d'escorter. Les formules du rituel furent récitées pour la bénédiction, et l'on se retira, après avoir fait au patron si aimé, si populaire, une prière, prélude de celles qu'on ne manquera pas de lui adresser en un lieu où il se plaît tout particulièrement à manifester son immense crédit auprès du Tout-Puissant. » (Extr. du *Dim.*, n° 545.)

1886. Le 29 juin, Millencourt était en fête et célébrait avec entrain et animation les noces d'or de M. l'abbé Ratelet, curé de la paroisse. « M. Ratelet, dit le *Dimanche*, n'est peut-être point connu de tout le monde ; toute sa vie, en effet, il a mis en pratique sa devise favorite : *pro nihilo reputari* ; et cependant, sans dépasser les justes limites de l'éloge, nous pouvons dire qu'il a réalisé, dans sa perfection la plus vivante, l'idéal du prêtre à la campagne. Vivre de solitude et de prière, ne connaître d'autre chemin que celui qui conduit à l'église et au chevet des malades, semer les bienfaits d'une main discrète, être accessible à tout le monde, savoir garder, dans tous ses actes, la retenue et la gravité ecclésiastiques, et, au besoin, jeter l'entrain dans une conversation par un trait d'esprit vraiment fin, plein de ce sel gaulois, qui est donné à si peu de monde, n'est-ce pas, en quelques mots, le résumé des cinquante années sacerdotales de

M. le curé de Millencourt? Comme le Père Lacordaire, M. Ratelet n'a connu et aimé que trois choses au monde : Dieu, ses livres et ses amis ; ses amis le lui ont bien rendu et tous s'étaient fait un bonheur et un devoir de lui apporter, en cette solennité de la cinquantaine, le témoignage de leurs plus vives sympathies et d'une inaltérable affection. Parmi eux, nous avons été heureux de remarquer le vénérable Doyen du Chapitre M. Hénocque, M. Renouard, vicaire général, M. Piolé, un enfant de Millencourt, supérieur du Petit Séminaire, M. Farcy, doyen d'Hallencourt. Tous les prêtres du canton de Nouvion, ayant à leur tête M. le Doyen, complétaient cette magnifique couronne d'amis.

« A la messe solennelle, M. le curé de Millencourt était assisté par un de ses fils dans le sacerdoce, M. Huret, curé de Liomer, et par M. l'abbé Debeauvais, curé d'Agenvillers. Après l'évangile, M. Piolé, supérieur du Petit Séminaire, monta en chaire ; avec une émotion visible, qu'il sut communiquer à son auditoire, M. le Supérieur traça l'esquisse rapide de la vie si pleine et si riche en bonnes œuvres de M. le curé de Millencourt ; j'ai écrit à dessein le mot *rapide*, nous savons, par une heureuse indiscrétion, que la modestie du père avait forcé l'obéissance du fils et interdit formellement tout éloge. M. le Supérieur, s'élevant de là à des considérations plus générales, montra ce qu'est le rôle du prêtre dans la société. Il est pontife, médiateur entre Dieu et les hommes par la prière ; il est pasteur par l'administration des sacrements ; en résumé, le prêtre est au monde des âmes ce que le soleil est au monde physique ; il en est la lumière, la force et la vie. Descendant ensuite de ces hauteurs

où se plaisent les âmes vraiment sacerdotales, l'orateur évoqua tous les souvenirs et les témoins des 44 années de ministère de M. Ratelet à Millencourt ; il nous montra le ciel et la terre associés dans une même fête, et redisant au pasteur et au père vénéré, dans un unanime concert, le *quid retribuam*.

« Après la messe, une honorable famille de Millencourt, dont on n'a plus à louer la générosité, offrit, à tous les invités de la fête, la plus gracieuse et la plus cordiale hospitalité. Au dessert, M. le Doyen du Chapitre, laissant parler son cœur de prêtre et d'ami, commença par adresser ses vœux au Souverain Pontife. C'est justice, disait-il, au jour de la fête du prince des apôtres, de tourner nos regards et nos pensées vers le successeur de S. Pierre ; portant ensuite la santé de M. Ratelet, il rappela, en termes émus, les nombreux souvenirs du passé, les liens qui l'unissaient, depuis longues années, à M. le curé de Millencourt. « Entre nous, dit-il en terminant, c'est à la vie et à la mort. » D'autres amitiés, de date plus récente, mais non moins intimes, ont célébré dans un langage délicat et éminemment littéraire, les joies, les émotions et les surprises de la fête. C'était fini ; il ne nous restait plus à nous, les frères dans le sacerdoce, que de retourner à nos églises et à notre troupeau ; ce ne fut point sans emporter de cette journée les meilleures impressions et sans nous être retrempés dans les vertus sacerdotales qui doublent l'énergie et le courage.

« Afin de perpétuer le souvenir de cet heureux cinquantenaire, M. le Doyen de Nouvion a distribué à tous les convives une image dont l'inscription résume les principales circonstances de la fête. Nous ne sau-

rions résister au plaisir de citer ce petit chef-d'œuvre de style et de bon goût.

Die XXIX jun. ann. Dom. MDCCCLXXXVI
R. D. M.-A. RATELET
ecclesiæ vulgo dictæ MILLENCOURT
Porochus et Rector,
ressuscitans gratiam
quæ sibi, quinquaginta abhinc annis,
data fuerat per impositionem manum
R.R. D.D. LEMERCIER episc. Belvacensis
R.R. D.D. de CHABONS, episc. Ambianensis
gerentis vices,
aureasque suas cum christo nuptias agens,
auspicibus B. B. Apost. Petro et Paulo,
cognatis et amicis undique convocatis
precantibus ac plaudentibus,
ad novos labores
et — faxit Deus — ad multos annos
ultimos vitæ sacerdotalis dies
Deo Optimo Maximo
novo cum affectu et ardore
dabat, donabat, dedicabat.
Quod memoriæ mandantes
Parochi ac rectores decanatûs Noviomensis
fratri suo dilectissimo bene merenti
hanc imagunculam unanimes offerebant
pro monumento.

(Extrait du DIMANCHE, n° 785.)

1889. Le... octobre, à la suite d'une légère discussion avec son mari, la nommée Euphémie-Marie Farcy, femme Degouy, quitta son domicile. On ne s'occupa pas autrement de son absence, parait-il, car c'est seulement le samedi matin, en ouvrant sa grange, que le sieur Degouy trouva le corps de sa femme qui se balançait dans le vide, pendu à une des solives du

plafond. La femme Degouy était âgée de 49 ans. (*La Somme hebdomadaire* du 3 novembre.)

1890, le 26 novembre, vers 8 heures du matin, la nommée Démarest Aurélie, femme Dairaine, se rendait aux champs en laissant à la maison son mari, qui était resté couché. — A sa rentrée, vers midi, la femme Dairaine remarqua que la porte de sa chambre à coucher était ouverte et, regardant dans l'appartement, elle aperçut son mari, Dairaine-Louis, âgé de 44 ans, cultivateur, pendu à une poutre au moyen d'une corde qu'il s'était passée autour du cou. — Dairaine avait cessé de vivre et le corps était déjà presque froid. — Depuis quelque temps, Dairaine s'adonnait à la boisson et ce n'est qu'à cela qu'on attribue son suicide. (*La Somme hebdomadaire* du 30 nov. 1890.)

CHAPITRE II. — Le Territoire.

§ I. — **Superficie et nature du sol.**

Le territoire de Millencourt embrasse une superficie de 862 hectares.

« M. Buteux, dans ses *Esquisses géologiques du Département de la Somme*, signale autour de Millencourt, au-dessus de la craie, dans le terrain diluvien, des amas de petits grès ferrugineux et de fer hydroxidé argileux, dans une argile ferrugineuse, parfois dans un sable ferrugineux. Ces amas sont trop peu considérables, dit-il, pour donner lieu à une exploitation. Il serait possible qu'ils appartinsent au terrain tertiaire dont ils seraient des restes que le diluvium aurait entourés, en dispersant, à l'entour seulement, quelques débris. » (*Géogr.* par Fl. Lefils.)

§ II. — **Lieux dits.**

Parmi les *Lieux dits* du territoire on remarque :

1° *L'Argillière.* « C'est l'emplacement de la maison de M. Olivier Deschamps. Cette maison, qui touche aux haies de Millencourt, est sur la commune de

Caux. On raconte à ce propos une anecdote : M. Antoine Deschamps, n'ayant pu obtenir de Madame de Millencourt, Marie-Anne-Antoinette de Villavicencio, la permission de bâtir sur une propriété dépendant de la seigneurie, fut obligé d'acheter ce lieu de l'Argillière où il éleva sa maison. » (*Millencourt*, par M. Prarond.) On remarque encore :

2° *Bellestre*, pièce de terre tenant au Rideau du Petit Moulin ;

3° *Bersacques* ou *Bersacles*, ancien village qui a disparu dans les guerres et dont nous parlerons longuement plus loin ;

4° *Bois de Bersacques* (le). Il contenait 4 journaux ;

5° *Coulture du Fayel* (la), pièce de terre de 30 journaux ;

6° *Couture du Quesne* (la), fief dont il sera parlé plus loin ;

7° *Crinquet* (le), lieu qui est encore bien connu aujourd'hui et qui devait être habité autrefois ;

8° *Croix Bost* (la). « Une petite croix, dit M. Prarond, attire les yeux près du chemin de Hesdin, dit le chemin de Gapennes. A la place qu'elle marque fut trouvé mort, le 11 janvier 1688, Bost, soldat de la Garde du Roi. Une petite croix fut chargée dès lors de rappeler aux passants ce souvenir de mort. Au mois de juillet 1818, M. Louis-Maurice Deschamps la fit renouveler et on planta en même temps, pour la protéger, trois tilleuls » ;

9° *Flammermont* ou *Flamermont*, ancien fief de Millencourt ;

10° *Fond à Cailleux* (le), pièce de terre de 10 journaux ;

11° *Grand Moulin* (le). Assis sur la rivière du

Scardon, près du village de Neufmoulin, il formait un des fiefs de Millencourt comme on le verra bientôt ;

12° *Haute Borne* ;

13° et 14° *Hesdin* et *Houdancourt*, anciens fiefs dont nous aurons à reparler ;

15° *Mont de Flame* (le). Ce nom nous parait être la traduction du nom latin de Flammermont, *Flammarum mons*, le Mont des Flammes ;

16° *Montigny*, en latin *Montiniacum*, *Mons ignis*, en picard le *Crinquet*, le petit mont. Ce nouveau nom de lieu semble avoir beaucoup d'analogie avec le *Mons flammarum*, le *Mont des Flammes* ou le *Flammermont* dont nous venons de parler. Ces différents noms ne seraient donnés qu'à un seul et même lieu ou à deux lieux distincts ? La question sera vite tranchée par les Millencourtois si le Mont de flane se trouve, comme Montigny, entre Millençourt et Neufmoulin. On retrouvera l'ancien village de Montigny au chapitre des Fiefs ;

17° *Mirandeuil*, en latin *Mirum Dolium*, représente le fief du Petit Moulin que nous allons retrouver ;

18° *Mouët* (la) se passe de commentaire ;

19° *Montier*, *Moutier* (le) ou le *Moulinet* ;

20° *L'Epine* ;

21° *Offinicourt* ;

22° *Sacquespée* ;

23° *Salle*, la haute et basse Salle ou Loge, désignent autant de seigneuries dont nous aurons à parler ;

24° *Terres du Brusle* (les). Le mot Brusle veut dire lieu boisé, mais ne signifierait-il pas aussi lieu dévasté par un incendie ?

25° *Thiboutot* est un ancien fief ;

26° *Vallon* (le) ou la *Vallée de Bersacques*, en latin *Vallis Bersacca*. « Une tradition restée vivace dans le pays, dit M. l'abbé Hénocque, raconte qu'un pont d'airain avait été bâti dans le vallon de Bersacles aux frais du monastère (de Saint-Riquier) et était entretenu par une rente spéciale que les religieux avaient constituée à cet effet. Ce pont livrait passage au flux quotidien de la mer et permettait aux religieux de se rendre dans leur domaine de Bersacles. C'est une exagération toutefois que d'ajouter avec certains esprits crédules que ce pont existe encore, recouvert par une couche subite d'alluvion, sans qu'on puisse fixer l'endroit véritable où il est situé. » (*Hist. de Saint-Riquier*.) « Les anciennes pancartes témoignent que les flots de la mer passant par un endroit d'Abbeville montoient par une certaine vallée jusqu'au village de Bersacles près de Saint-Riquier. Pour empêcher les inondations de la mer, on fit un pont de fer aux dépens de l'abbaye, afin que le chemin fût libre pour mener les charrois de Saint-Riquier à Bersacles : et pour conserver et entretenir ce pont de fer fut constituée une rente du propre patrimoine du monastère qui est de 48 septiers d'avoine tous les ans. Et maintenant que j'écris ceci, ajoute le P. Ignace dans son *Hist. ecclés. d'Abbeville*, p. 13, cette rente est reçue par M^lle^ de la Folie, comme elle-même me l'a dit. Et encore que ce pont de fer ne soit plus nécessaire et qu'on ignore le lieu où il fut. Néantmoins la pension constituée demeure toujours : *Propter incertum rei eventum* : comme il a esté ordonné par arrest du Parlement de Paris. » En 1787, dit M. Hénocque, cette rente ne se payait plus.

26° *Moulin de Millencourt* (le). Il fut bâti en 1637.

Cette construction en pierre, qui vient de disparaître, était la plus ancienne du pays.

Il existe peut-être à Millencourt d'autres *Lieux dits* qui ne sont pas en notre connaissance.

§ III. — **Division du sol.**

On la trouvera, pour les temps anciens, dans les deux chapitres qui vont suivre.

CHAPITRE III. — Domaine de l'abbaye de Saint-Riquier.

L'abbaye possédait à Millencourt : un droit de dîme, des droits seigneuriaux, un domaine, des mouvances féodales, etc...

§ I. — **Dîme.**

« La dîme de Millencourt est mentionnée au privilège de 1172 : elle se percevait, au XVIII[e] siècle, sur tout le territoire, à raison de 7 gerbes du cent et se divisait ainsi : sur 27 gerbes, l'abbé de Saint-Riquier en levait 12, le curé 11 et le prieur de Biencourt 4. » (*Hist. de Saint-Riquier.* T. III, p. 271.)

§ II. — **Droits seigneuriaux.**

Les droits seigneuriaux comprenaient : des censives, le relief au quint denier, le champart sur quelques parties du territoire. Le champart était notamment recueilli à raison de 8 gerbes du cent sur un canton nommé les *Terres du Brusle.* » (*Ibid.*)

§ III. — **Domaine ou Terres** (du).

L'abbaye ne possédait pas seulement à Millencourt des droits seigneuriaux ou honorifiques, mais bel et bien aussi des terres, savoir : d'anciens fiefs réunis à la table du domaine : les fiefs Mirandeuil et de Bersacques qui vont suivre. Elle avait aussi des tenanciers en roture parmi lesquels nous trouvons Paul Truffier, écuyer, seigneur d'Allenay, propriétaire, en 1588, de 15 journaux de terre sis à Millencourt ; madame du Plouy, née de Rambures, propriétaire de 42 journaux qui furent vendus, vers 1751, à mademoiselle Le Sergeant de Saucourt. (Titres vus.)

I. — *Fief de Mirandeuil ou du Petit Moulin.*

« Le nom de Mirandeuil fut donné à une petite source sur le Scardon à peu près tarie aujourd'hui : elle était connue dans les annales du XI[e] siècle sous le nom de *Mirum Dolium*. Est-ce à cause de la bonté de ses eaux qui ont joui d'une certaine renommée? Sa position est indiquée dans la chronique. Les eaux de Mirandeuil jaillissent d'une source au-dessous de Montigny. Près de cette source existait de temps immémorial le moulin de Mirandeuil voisin « d'un maresquel » cité dans les chartes de 1134, 1184, 1229, 1269, 1309. C'est le Petit Moulin des derniers temps. Détruit au dernier siècle, il a été rebâti il y a quelque quarante ans. Dès les temps les plus anciens, le moulin appartenait aux seigneurs de la Ferté, par une concession des abbés de Saint-Riquier. Il fut vendu

aux moines, en 1269, par Mathieu de Roye, pour subvenir à son voyage de la croisade.

« Une légende, si toutefois on peut appeler de ce nom un jeu de mots assez peu spirituel, a transformé le nom de Mirandeuil en celui de Mises en deuil, ce qui a donné lieu de broder le récit suivant. Après la bataille de Crécy, dit-on, des dames apprirent, près des belles sources de la promenade des Arbrets, la mort de leurs maris tués à la bataille de Crécy. On a de là appelé ce lieu : *Mises en deuil*. Nous laisserons aux poètes l'honneur de féconder cette idée pittoresque.

« Le maresquel voisin de Mirandeuil a été acheté par les moines en 1263 à Hue le Mangnier.

« Le Petit Moulin était chargé, conjointement avec le Grand Moulin, de 45 setiers de blé envers l'Hôtel-Dieu de Saint-Riquier.

« Près de ce domaine, un marché de terre de 19 journaux, vendu en 1569 par les commissaires du clergé, fut retrait en 1624. » (*Hist. de Saint-Riquier* précitée. Tome III, p. 279.)

D'après un inventaire des revenus du monastère qui fut fait en mai 1790, le Petit Moulin rapportait : « 120 liv. ; 65 sept , en bled du moulin, dont 22 sept. 12 boisseaux de renvoy à l'Hôtel-Dieu. »

II. — *Fief de Bersacques.*

A. — Sa Situation.

Le domaine de Bersacques [1] « était situé en partie sur le terroir de Millencourt et en partie sur celui de

1. Bersaciæ, Bersacles, Bessacles, sont les différents noms que l'on a donnés à ce domaine.

Saint-Riquier. On connait l'emplacement du village de ce nom. On montre dans la plaine, aux environs de Millencourt, la chaussée de la grande rue de Bersacques et près de là le petit bois de Bersacques. Dans ces dernières années, on a découvert fortuitement une cave du village légendaire de Bersacques. Les étoffes qu'on y travaillait ou qu'on y avait cachées, le rouet d'une vieille fileuse de chanvre confirment les souvenirs historiques qui attribuent la destruction de ce village à une invasion d'ennemis. Cette cave, fermée depuis des siècles, n'est point le seul vestige d'habitation humaine ; le sol recouvre sans doute bien d'autres ruines. Des massifs de tuf au pied d'un grand rideau escarpé témoignent de l'existence de grands et solides édifices, dont les traditions populaires ne donnent point l'explication. On peut sans témérité conjecturer que ce sont des fondations de l'église ou du château féodal.

« Une charte de l'année 868, donnée par Charles le Chauve, introduit pour la première fois le nom de Bersacques dans l'histoire de Saint-Riquier. La charte énumère toutes les appartenances et dépendances du domaine de Bersacques : d'abord son église ; puis les terres, les bois, les prés et pâturages, les moulins, les eaux et cours d'eau : tout y est spécifié. Le domaine reçut par cette charte une destination sacrée. Les revenus devaient servir à entretenir trois lampes devant le chef de saint Riquier et les reliques des autres saints, dont sa basilique avait été dotée avec tant de libéralité. On devait aussi sur ces mêmes revenus procurer aux religieux une réfection plus abondante, en raison d'une plus grande fatigue, le jour de la fête des saintes reliques, au 2 décembre.

« Le domaine de Bersacques a été donné en fief par les religieux. Les seigneurs de cette terre ont tenu un rang distingué dans la noblesse du Ponthieu. » (*Hist. de Saint-Riquier* précitée.)

B. — Seigneurs de Bersacques.

Herbert I de Bersacles possédait, à la fin du XI^e^ siècle, des dîmes qu'Anscher de Saint-Riquier, seigneur de la Ferté, a données au prieuré de Biencourt, en 1090.

Adam I de Bersacles, chevalier, est cité dans les chartes du Val et de l'Hôtel-Dieu (1145-1199).

Herbert II est échevin de Saint-Riquier en 1185...

Wautier ou Gauthier I de Bersacques, chevalier, fut allié à Adde... On a les noms de quatre de ses fils : Adam, Simon, Jean et Hue (1207-1240).

Un chirographe de 1241 sur Bersacles porte ce qui suit, d'après le *Cartulaire* : — « Hue Li Vieille fut rechupt religieux de chéens et entre autres choses il avoit 14 journaux de terre qui devoient terrage rendu en la grange du seigneur de Bersacles. Parce que lui et ses biens furent condamnés, il nous étoit grief étrange mener ledit terrage. Il fut traité avec le seigneur que chacun an pour ledit terrage il aroit de notre grange du meilleur après les semences à cette mesure et si nous faliémes il revenoit sur son terrage et si lui devions payer chacun an trois mines d'avoine. Et incontinent après le traité fait, il engagea ledit grain annuel et emprunta 12 livres parisis sur, et nous quitta jusqu'à pleine restitution, sans compter les fruits *in sortem* en diminution. Présents ses héritiers. » — Wautier mourut peu de temps après ce traité.

Adam II de Bersacques, fils et héritier de Gautier, épousa Isabelle. Il vendit son fief au monastère. — Adam, dit le *Cartulaire* sous son sceau d'une mantelle de paon à six branches, fait savoir que, par pauvreté jurée et prouvée, moyennant la somme de 400 livres parisis, il vendit à Giles de Machemont et à son couvent, céda, transporta tout son fief et seigneurie de Bersaques « qu'il tenoit en hommage lige, comprins toute la ville, son manage, terres aliénages, bois, terrages, cens, rentes, hostes et hommages, fours, molins, yaues, sans rien excepter, avec la seigneurie, excepté le fief qui fut Adam Pérache de Nouely, tenu de Jean de Hellencourt son seigneur, qui le possessera par ledit de Hellencourt », et excepté 16 journaux de terre appartenant à Henri Scorion, bourgeois de Saint-Riquier, tenus par terrage dudit Jean de Hellencourt, et pour laquelle seigneurie ledit Adam, vendeur, était tenu et obligé d'être chevalier, toutes et quantes fois qu'il plaisoit au couvent et fit toutes seuretés et renonciations lui et Isabelle sa femme à ce présente, qui nous quitta son droit de douaire. — Cette charte de vente fut vidimée par le doyen de Saint-Riquier et l'official d'Amiens. 1264.

L'année suivante, 1265, les trois frères d'Adam, savoir : Simon, Jean et Hue de Bersaques, qui s'étaient réservés leur viager sur 25 journaux de terre, reçurent 73 liv. parisis et quittèrent au couvent ce droit viager. En 1268, dame Adde de Bersaques, leur mère, vendit son douaire — pour un muid de blé à la mesure de Saint-Riquier, à 12 deniers près du meilleur, et 8 livres parisis payées chacun an à la Pâque, en quelque état que icelle Adde fût en religion ou autrement.

... Jacques de Bersacques, écuyer, marié à Jeanne d'Asquette, possédait des fiefs à Neuville, à Friaucourt : il donne le dénombrement de ses fiefs de Bersaques et de Pommereuil. Sire Jacques de Bersacques a rempli plusieurs fois les fonctions d'échevin, notamment en 1362 et 1375 : il était mayeur en 1379 de sa *tierche mairie*. Il eut pour enfants : Jean, Jacques et Pierre de Bersacques.

Le domaine, racheté au XIII^e^ siècle par le monastère, n'a cessé depuis d'être exploité par les moines ou leurs fermiers. C'est pour les charriots et les charrois des moines qu'on a bâti ce fameux pont d'airain, qu'on a longtemps supposé disparu sous une épaisse couche de vase laissée par suite d'alluvions d'eaux sauvages.

« Les archives mentionnent, en 1534, un bail de la maison et de la cense de Bersacques, des jardins, prés, pâturages, terres labourables, circonstances et dépendances. Il ne restait alors que la ferme environnée sans doute encore de quelques habitations. »

« En 1635, les Croates commirent des cruautés inouïes dans les environs de Saint-Riquier... Le fermier de Bersacles, emmené par eux, dut payer 900 liv. de rançon et, à son retour, mourut à Saint-Riquier par suite des mauvais traitements qu'il avait eus à endurer.

« Un bail de 1690 nous apprend qu'il n'y avait plus d'habitation en ce lieu. Ce bail contient la location d'une partie du domaine, du petit bois de la Garenne. L'autre partie fut louée l'année suivante. Le total formait près de cent journaux. » (*Hist. de Saint-Riquier*. Tome III, p. 278.)

D'après un inventaire des biens de l'abbaye fait en mai 1790, 7 journaux de terre faisant partie de la ferme de Bersacles, rapportaient : « 40 liv., bled

muison, 7 sept. » 36 journaux faisant partie de la même ferme donnaient en revenu : « 200 liv., froment, 4 sept., bled muison, 36 sept. » 75 journaux de terre à Brissacq, y lisons-nous encore, produisaient au monastère : « 300 liv., froment, 3 sept., en bled muison, 25 sept. » Le marché du Crinquet, situé au terroir de Millencourt, rapportait 20 liv. — 20 journaux de terre sis au même terroir donnaient 50 liv., bled muison, 20 sept. — 7 journaux assis au même lieu et faisant partie du fief de la Vassorie produisaient 12 liv., bled muison, 7 septiers. »

A la grande Révolution, l'abbaye de Saint-Riquier possédait sur le terroir de Millencourt 213 journaux de terre. Nous trouvons cinq ventes de ces terres du 13 janvier au 6 juin 1791. Le 13 janvier, 22 journaux furent adjugés au prix de 12150 livr. à la veuve Thuillier de Millencourt ; — le 16 février, 18 journaux furent vendus pour 4275 liv., à Lefèvre fils, meunier à Abbeville ; le 24 du même mois, 63 journaux furent accordés, moyennant 3800 liv., à Maurice Deschamps de Cahours ; — le 16 mai, « 30 journaux de terre en trois pièces sis au terroir de Millencourt, plus 20 journaux tenant au fossé des eaux sauvages venant du fond d'Agenvillers furent achetés pour 11300 liv. par Nicolas Dubois, laboureur à Agenvillers, — lequel se déclara command d'une pièce de terre de 9 journaux faisant partie de ladite vente en faveur du sieur Alexis Acloque, laboureur et maire de Millencourt. Enfin, le 6 juin 1791, le fermage de Bersacq consistant en 60 journaux de terres et bois [1]

1. En 8 pièces : la 1re de 10 journaux nommés Bellestre tenait au rideau du Petit-Moulin ; la 2e de 10 journaux nommée le fond à cailleux ;... la 8e de 4 journaux appelée le bois de Bersacq.

sur les terroirs de Saint-Riquier et de Millencourt affermés avec des dimes à Jean-Charles Dorsy par bail passé devant Me Buteux, notaire, fut adjugé pour la somme de 21500 livres : deux tiers au profit d'Antoine-Maurice Deschamps de Caours-lès-près et un tiers au profit de Nicolas Deslaviers, laboureur à Agenvillers. » (*Hist. de cinq villes...* par M. Prarond et Papiers de M. O. Deschamps.)

« Le petit couvent [1] de Saint-Riquier avait 19 journaux de terre labourable audit Millencourt affermés 19 setiers de blé (valant 152 livres 19 sous) et en argent 25 livres. Il avait encore 9 autres journaux de terre affermés 10 setiers de blé (80 liv. 10 sous), et en argent 20 livres. » (*Bénéf. de l'Eglise d'Amiens* par M. Darsy).

Ajoutons enfin que, le 16 avril 1791, on adjugea 7 journaux de terre sis à Millencourt, au chemin de Saint-Riquier, au profit d'Antoine-Maurice Deschamps, moyennant 4000 livres. (Pap. de M. O. Deschamps). De qui provenaient ces 7 journaux ? Nous l'ignorons.

§ IV. — **Fiefs tenus de l'Abbaye.**

Parmi ces fiefs citons ici : 1° les fiefs de Millencourt et de Flammermont qui fourniront la matière du chapitre suivant ; 2° les fiefs du Moutier, du Moulinet, de Houdancourt, de la Haute et Basse Salle, etc.., qui formeront le chapitre V de ce travail.

1. On comprenait par petit couvent, l'ensemble des biens acquis des épargnes de la manse conventuelle ou qui lui furent donnés pour fondations.

CHAPITRE IV. — Seigneurie et Seigneurs.

« La terre et seigneurie de Millencourt, fief mouvant de l'abbaye, avait été inféodée à un seigneur particulier aux charges ordinaires des autres fiefs. M. de Belleval reconnaît qu'elle relevait de l'abbaye de Saint-Riquier ; mais nous n'avons guère dans les archives de trace d'hommage que pour les fiefs. Nous ne pouvons citer pour la seigneurie que les sires du Candas. Ce fief possédait des droits de justice, des bois, des censives de grains et de chapons. Il fut restreint et démembré dans les derniers temps. Plusieurs fiefs en relevaient. » (*Hist. de Saint-Riquier*, par M. l'abbé Hénocque.)

De son côté, Dom Grenier nous apprend que la seigneurie de Millencourt était tenue de l'abbaye en deux fiefs nobles (24e paquet, 23e liasse). Les deux fiefs nobles dont parle le savant bénédictin sont les fiefs de Millencourt et de Flammermont.

Article I. — *Seigneurie.*

Elle consistait : en un chef-lieu, en terres, en mouvances, en droits de justice, etc., etc...

§ I. — Chef-lieu.

Le chef-lieu de la seigneurie consistait, en 1789, en 700 verges de terre (7 journaux). Le château fut venducomme bien d'émigré, en l'an VII ou au commencement de l'an VIII. C'était dans la dernière vente des biens des émigrés. Ce château, qui appartenait à Marie-Thérèse d'Aigneville de Millencourt, fut acquis par M. du Bellay, d'Abbeville, pour lui et son command, moyennant, je crois, 17 ou 1800 francs. M. du Bellay le revendit à Marie-Thérèse d'Aigneville. Par acte passé le 2 avril 1808, devant Me Carpentier, notaire à Abbeville, madame d'Aigneville, baronne de Carondelet-Potelles, le revendit à M. d'Hantecourt. — Celui-ci n'était propriétaire qu'avec garantie de fait et promesse seulement, c'est-à-dire propriétaire comme le premier acquéreur. (Pap. de M. O. Deschamps.)

Gabriel-Pierre-André-Christophe Vincent, chevalier, marquis d'Hantecourt, seigneur d'Hantecourt, Raimecourt, du chef-lieu de l'ancienne seigneurie de Millencourt, mousquetaire du Roi, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, mourut le 10 décembre 1808. De sa femme, Marie-Catherine-Élisabeth Tillette d'Offinicourt, dame de Longvillers, Offinicourt, Inval et le Mesnil, qu'il avait épousée par contrat du 20 novembre 1772, il eut entre autres enfants : Aloyse, alliée d'abord à N... Duchesne de Lamotte, puis à François-Joseph, comte de Selve, officier supérieur de cavalerie, officier de la Légion d'honneur, morte en 1864.

Nous avons raconté plus haut la lutte que la commune de Millencourt eut à soutenir contre M. d'Hantecourt. V. Ephémérides de 1811.

Le château est démoli depuis longtemps.

§ II. — **Terres du Domaine.**

De quoi se composait le domaine de Millencourt ? Un acte de vente des biens de la seigneurie passé le 26 septembre 1813 devant Me Carpentier, notaire à Abbeville, ne répondra qu'imparfaitement à cette question ; car des ventes successives faites avant 1755 l'avaient amoindri. Les biens à vendre se divisaient en neuf fermages.

N° 1. — Fermage de Delgove. — Il comprenait : « 4 hectares 28 ares 87 centiares (10 journaux) de terre labourable en une pièce sise au terroir de Millencourt, tenant d'un côté au chemin de Millencourt à Genvillers, d'autre à François Thuillier du dit lieu, d'un bout à M. François Dacheux et d'autre bout à la veuve Larivière, et autres, et occupés par Louis Delgove, charron, et Marguerite Desmarest, sa femme, à la redevance de 199 fr. et une paire de poulets, suivant bail passé devant le dit Me Carpentier et son collègue, le 27 février 1810, enregistré le 5 mars suivant. — La dite pièce estimée 5025 francs. »

Nos 2, 3 et 4. Ces trois numéros ne figurent pas dans l'acte. Auraient-ils été vendus avant 1813 ou réservés pour une autre vente ? Nous les retrouverons plus loin.

N° 5. — Fermage de Machy. — Il se composait de : « 2 hectares 57 ares 32 centiares (6 journaux) de même

terre en deux pièces égales sises au même terroir de Millencourt : la première tenant d'un côté aux terres appartenant ci-devant à l'abbaye de Saint-Riquier, d'autre au chemin de Neuilly à Saint-Riquier, d'un bout au chemin d'Hesdin, d'autre à Catherine Huré, Pierre Desmarest, etc... ; la seconde tenant d'un côté à M. Brocquevielle, d'autre aux héritiers de Jean Boizard, Boitel et Julien Huré, d'un bout audit chemin d'Hesdin et d'autre bout au sieur Brocquevielle, aux enfants d'Antoine et Jean-François Thuillier. Ces deux pièces sont occupées par Pierre-Ignace Machy, maréchal, et Marie-Françoise Boitel, sa femme, à la redevance de 109 fr. 20 par bail passé devant ledit Carpentier et son collègue le 11 février 1810, enregistré le 17 du même mois. — Ces deux pièces sont estimées au total à la somme de 2730 francs. »

N° 6. — Fermage des Legrand. — Il renfermait : « 10 hectares 80 ares 75 centiares (25 journaux 20 verges) de même terre à labour ci-devant divisée en quatre pièces actuellement réunies en une seule située sur le même terroir de Millencourt, tenant d'un côté à Madame de Boffle, d'autre côté au chemin de Millencourt à Drucat, d'un bout aux nommés Legrand et aux (*sic*) et d'autre bout aux hayes de Millencourt. Cette pièce est occupée par Honoré et Emmanuël Legrand de Drucat à la redevance de 408 fr. 45, suivant bail passé devant le dit Carpentier et son collègue le 1er mars 1810, enregistré le 10 du même mois. — Ladite pièce estimée à la somme de 10211 fr. »

N° 7. — Même observation à faire qu'au n° 2.

N° 8. — Fermage d'Augustin Machy. — Il consistait en « 5 hectares 57 ares 53 centiares (13 journaux) de même terre en deux pièces au même terroir : la pre-

mière de 4 hectares 28 ares 87 centiares (10 journaux) tenant d'un côté au chemin d'Abbeville à Genvillers et à Alexandre Grenu, d'autre côté à Pierre Desmarest, Pierre et Augustin Farcy, d'un bout aux enfants de Pierre Chivost et à Carpentier, et d'autre bout aux hayes de Millencourt; et la seconde d'un hectare 28 ares 66 centiares (3 journaux) tenant d'un côté au sieur Vincq, d'autre à M. d'Hantecourt, d'un bout à Marcel Briet et d'autre à Pierre Petit, etc... Le tout est occupé par Augustin Machy et Marie-Marguerite Lesot, sa femme, de Millencourt, à la redevance de 346 fr. 50 et deux paires de bons poulets, suivant bail passé devant le dit Carpentier et son collègue le 12 avril 1809, enregistré le 17 du même mois. — Ces deux pièces sont estimées au total à la somme de 8625 fr. »

N°9 et dernier. — FERMAGE DE THUILLIER. — « 8 hectares 14 ares 85 centiares (19 journaux) de même terre à labour en deux pièces sises au même terroir de Millencourt formaient ce fermage: la première pièce de 1 hectare 28 ares 66 centiares (3 journaux) tenant d'un côté à Jean Machy, d'autre côté à Paschal Padieu, d'un bout à Dominique et d'autre bout aux héritiers de Charles Thuillier; et la deuxième pièce de 6 hectares 86 ares 19 centiares (16 journaux) tenant d'un côté et d'un bout aux héritiers de M. d'Hantecourt, d'autre bout aux hayes de Millencourt et d'autre bout à M. Brocquevielle et autres. Ces deux pièces sont occupées par Augustin Thuillier de Millencourt à la redevance de 369 fr. 60 et 6 canards suivant bail passé devant ledit Carpentier et son collègue le 1er mars 1810, enregistré le 5 du même mois. — Estimées les dites deux pièces au total à la somme de 9375 francs. » (V. pièce justif. A.)

La seigneurie comprenait en outre :

N° 1. — « LE FERMAGE D'ANT. LENGLET consistant en 5 hectares ou environ (14 journaux) de terre labourable sis au terroir de Millencourt tenant aux terres de M. d'Hantecourt, aux terres de Vincq, à celles de Pierre Farcy, Jean Boizard et autres et occupés par Antoine Lenglet et sa femme ;

N° 2. — LE FERMAGE DE LARIVIÈRE composé de 2 hectares ou environ (6 journaux) sis audit terroir de Millencourt, occupés par Antoine Larivière, tenant à M. Deschamps, à M. Brocquevielle et autres, au chemin de Rue et aux héritiers de M. d'Hantecourt ;

N° 3 — LE FERMAGE D'IGNACE MACHY formé de pareille quantité de terre sise en deux pièces égales au même terroir et occupées par Pierre-Ignace Machy : la première tenant au chemin d'Ailly à Saint-Riquier, aux terres de la ci-devant abbaye et au chemin d'Hesdin ; la seconde tenant à M. Brocquevielle, aux hoirs de Jean Boizard et au chemin d'Hesdin ;

Une pièce de terre de 6 hectares 75 ares ou environ (19 journaux) sise audit terroir, tenant au moulin de Neuilly et au bois de Lalloë, et une autre pièce de terre labourable nommée le *Mont de Flame*, sise entre Saint-Riquier et le moulin de Millencourt, occupée par Louis Delgove, charron et contenant 3 hectares 50 ares ou environ (10 journaux). Cette dernière pièce de terre paraît être la même que celle de 10 journaux mentionnée plus haut. V. N° 1. Fermage de Delgove. » (Inscription du Bureau des Hypothèques d'Abbeville du 30 mars 1813. Vol. 33. N° 78.) V. Pièce justif. [1].

1. 13 journaux du fermage d'Augustin Machy et 19 journaux du fermage d'Augustin Thuillier (V. n°s 8 et 9), furent aussi hypothéqués « afin de sureté et payement d'une somme de 35,555 fr. 55

Le domaine de Millencourt se composait donc de 50 hectares 64 ares 32 centiares (128 journaux) de terre labourable formant jadis plusieurs fiefs nobles, notamment ceux de Millencourt et de Flammermont.

§ III. — **Mouvances de la Seigneurie.**

De la seigneurie relevait « un fief noble sis à Millencourt. Il appartenait, en 1531, à Jean Macquet, sieur d'Ailliel, bourgeois et échevin de Saint Riquier et fieffé de la seigneurie de Millencourt. » (*Rech. généal.* de M. de Rosny et Pap. de M. Deschamps.)

Plusieurs autres fiefs relevaient de la dite terre ; les noms de leurs propriétaires ne sont pas venus jusqu'à nous.

§ IV. — **Justice seigneuriale.**

Le seigneur de Millencourt avait dans sa terre ses droits de justice et de seigneurie. Pour les exercer, il avait ses baillis et leurs lieutenants. Voici les noms de quelques-uns d'entre eux :

Lessopier (Jean), notaire à Saint-Riquier, bailli de Millencourt en 1561.

Tilloloy, bailli en 1588.

Cauderat ou Panderat, bailli en 1594.

Thuillier (Pierre) était lieutenant du bailli de Millencourt en 1670. (Pap. de M. O. Deschamps, etc...)

exigible sans intérêts à la mort de Marie-Thérèse-Josèphe d'Aigneville, dame de Carondelet, au profit des hoirs de la marquise de Monaldy née d'Aigneville. » (Inscrip. préc)

Article II. — *Seigneurs.*

§ I. — **Seigneurs du nom de Millencourt.**

1140. — « Arnoult de Millencourt, témoin dans une charte de Renaud de Saint Valery pour la Léproserie du Val. — 1150-1167. Hugues de Millencourt, moine de Saint Riquier, souvent nommé dans les chartes du monastère. — Dans une charte de l'abbé Pierre en 1150, on lit avec son nom celui de Hœméric de Millencourt : -- en 1164, celui de Sewin de Millencourt dans une charte de Jean, comte de Ponthieu [1].

1236. Jacques, Raoul et Gaudefroy de Millencourt, dans les chartes de Saint-Riquier.

1362. Maillard de Millencourt. (*Ibid*.)

1387. Mathieu de Millencourt, chevalier, allié à Marie d'Agenvillers, possédait un fief noble à Gueschard. » (*Hist. de Saint-Riquier*, par M. l'abbé Hénocque.)

1. Riquier de Millencourt, prieur de Corbie, Sylvain et Arnould de Millencourt, ses frères, consentirent, en 1185, à la donation que Thibault, évêque d'Amiens, fit à l'abbaye de Sery de la dime d'Yzengremer et de Bouvaincourt qui était tenue d'eux. (Rech. gén. de M. de Rosny.)

Jean de Millencourt tenait fief de Bouvaincourt et de Mesnillers (Ménesliès ?) en 1311. (Cart. du Ponthieu.)

Raoul de Millencourt tenait une terre de Drucat en 1378. (Rech. précitées.)

Brunet de Millencourt tenait aussi une terre de Drucat à la même date. (Arch. d'Abbeville.)

Notons, comme nous l'avons déjà fait, qu'on trouvait un hameau du nom de Millencourt tenant au village d'Yzengremer (aujourd'hui canton d'Ault.) Nous donnerons dans un appendice les seigneurs de Millencourt-Yzengremer.

1383. Jean de Millencourt, écuyer, fieffé en Ponthieu, vivait à la date précitée. (Comptes de Ponthieu.)

« Perrine de Millencourt, épouse de N... de Famechon, donne 30 livres à la chartreuse de Saint-Honoré. — Anniversaire 31 octobre. » Date inconnue.

§ II. — **Seigneur du nom de Flamermont.**

« De la famille de Millencourt, dit M. l'abbé Hénocque, le fief passa dans celle de Flamermont et fut désigné dès lors indifféremment sous l'un ou l'autre de ces deux noms [1]. Nous n'avons rencontré que le nom d'un seul personnage du nom de Flamermont, Arnoult de Flamermont, échevin de Saint-Riquier (1387). Il est dit qu'il possédait des biens à Millencourt [2]. » (*Hist. de Saint-Riquier*. Tome III, p. 272.)

§ III. — **Seigneurs du nom de Pont-Remy et du nom de Famechon.**

Gilles ou Gillette de Pont-Remy, femme de Hue de Famechon, était dame de Millencourt en 1400. Hue, qualifié chevalier, seigneur de Famechon, de Moufflers et de Millencourt à cause de sa femme, servit un aveu à l'abbaye de Saint-Riquier pour Millencourt, le 16 mars 1408. (*Nob. de Ponthieu*, par le marquis de

1. Nos données historiques, on le verra dans la suite de notre travail, ne confondent pas le fief de Flammermont avec le fief de Millencourt.

2. On trouve un Flammermont en Artois. Madame Blanche de Flammermont, veuve de Lancelot de Le Personne, releva un fief du bailliage de Hesdin, le 26 avril 1398. (Rosny.)

Belleval.) M. l'abbé Hénocque, s'appuyant sur les *Chroniques*, dit que cet aveu fut fourni en 1400. La dame de Millencourt portait en armoiries : d'argent, au chef de gueules.

§ IV. — Seigneurs du nom de Bouberch et du nom de Bristel.

« Après Gillette de Pont-Remy, continue M. Hénocque, on lit dans nos archives que Jacques de Bouberch fut seigneur de Flamermont. Jacques, écuyer, fut confrère de Saint Nicolas et auditeur royal en 1490. C'est lui sans doute qui vendit, en cette année, à Jacques de Bristel deux fiefs nobles, l'un sis à Drugy, l'autre au village de Millencourt. Il fut père de Marguerite de Bouberch, femme de Jean Le Roy, seigneur de Dargnies et de Cornehotte en 1500 et probablement de Philippe de Bouberch, qui en racheta, en 1501, les fiefs vendus par Jacques de Bouberch. Les de Bouberch portaient en armoiries : d'or, à trois aigles de sable, et quelque fois de gueules à trois berceaux (ou bers) d'or. Les Bristel portaient : d'or, à la fasce de gueules surmontée de trois coqs de sable, becqués, membrés et crêtés de gueules.

Le fief de Flammermont passa des de Bouberch dans la maison d'Aigneville, que nous retrouverons plus loin.

§ II (*bis*). — Seigneurs du nom de Malicorne et du nom de Le Ver.

I. — Colart I Malicorne, écuyer, seigneur de Millencourt, fils de Jean et de Marguerite de Saint-Pol,

fut souvent échevin d'Abbeville. Il fut maïeur de cette ville en 1407. Sa femme, Agnès de Lessiel, lui donna pour enfants :

1° Colart, qui suivra ;

2° Jacques, écuyer, qui a fait branche ;

3° Raoul, écuyer, seigneur de Millencourt, échevin d'Abbeville en 1433 et en 1436, député par la ville à Arras en 1435, bourgeois et garde du scel du comté de Ponthieu en 1449, procureur du Roi en 1453, élu en 1472, allié à Antoinette Quiéret (sœur d'Isabelle, femme de Guillaume d'Aigneville), dont il n'eut pas d'enfants ;

4° Colaye, femme de Pierre Cornu, écuyer ;

5° Jeanne, mariée en 1442 à Alexandre de Tingry ;

6° Philippote Malicorne de Millencourt.

II. — Colart II Malicorne, écuyer, seigneur de Millencourt, fut, comme son père, souvent échevin et cinq fois maïeur d'Abbeville : en 1425, 1426, 1427, 1429 et 1432. Il fut allié à Jeanne Le Moictier et eut d'elle :

1° Hugues, qui suit ;

2° Marie, femme de Jean Le Ver, dont nous parlerons ci-après ;

3° Colaye Malicorne de Millencourt, femme de Pierre Cornu, écuyer.

III. — Hugues Malicorne, écuyer, seigneur de Millencourt, du Petit-Framicourt, grand panetier de Louis XI dès 1463, fut maïeur d'Abbeville en 1463, 1466 et 1474. « A cette dernière date, dit M. Louandre, le Corps de Ville envoyait au nouveau maïeur, après son élection, un demi-muid de vin, six épaules de

mouton, six gros poulets et six paires de pigeons avec toute la desserte du dîner municipal qui avait lieu la veille aux dépens de la Commune. » Le seigneur de Millencourt fut élu en Ponthieu en 1480, garde du scel de 1480 à 1483, échevin de 1464 à 1476, maître des ouvrages de la ville (d'Abbeville) en 1470 et en 1472. (Comptes des Argentiers.) Le 7 novembre 1480, Hugues avait paru en qualité de témoin à la cession que Jean de Belleval avait faite, moyennant 4000 écus, de la seigneurie de Laviers au roi Louis XI, qui voulait en gratifier la chapelle du Saint-Esprit de Rue. (*Lettres sur le Ponthieu* par M. de Belleval, p. 109.) Hugues se maria trois fois : 1° avec Marie Le Prévost ; 2° avec Marie Le Sergeant ; 3° avec Marie Le Sage, fille de Jacques et de Colette Le Maire. Il n'eut pas d'enfants de ces trois unions et ses biens passèrent à sa sœur, qui suit.

IV. — Marie Malicorne de Millencourt avait épousé, nous ne savons à quelle date, Jean Le Ver, écuyer, seigneur de Caux et pair de Halloy, fils de Pierre, écuyer, seigneur des dits lieux, maître de l'artillerie et lieutenant du château d'Abbeville, et de Jeanne de Rue. Devenue veuve, vers 1470, Marie ou Mariette Malicorne se remaria avec Jean de Fosseux, écuyer, puis avec Nicolas Le Prévost, écuyer, seigneur du Quesnoy-lès-Vauchelles. Elle mourut vers 1500. C'est ce que nous apprend une sentence rendue par le bailli d'Abbeville le 28 septembre de cette année, sentence en vertu de laquelle Jean Le Ver et Pierre Le Prévost, ses enfants, consentirent à l'exécution de son testament. (*Grand Nobiliaire de Villers-Rousseville.*) Les enfants du premier lit furent :

1° Jean, qui suivra ;

2° Nicolas, écuyer, seigneur de Busmenard.

La famille Malicorne, éteinte depuis longtemps, portait en armoiries : d'azur, à la bande d'or accompagnée de deux licornes de même.

V. — Jean Le Ver, écuyer, seigneur de Millencourt, de Caux et de Framicourt et pair de Halloy, hérita de sa mère en 1500. Il mourut vers 1522, laissant de sa femme, Antoinette Journe, fille de Jean et d'Antoinette Le Vasseur :

1° Pierre, écuyer, seigneur de Caux, pair de Halloy, allié en 1528 à damoiselle Marie de Saint-Blimond ;

2° Antoinette, qui suit.

VI. — Antoinette Le Ver, dame de Millencourt en partie, épousa en 1519 Jean d'Aigneville, seigneur de Millencourt en partie, à qui elle apporta les biens que les Malicorne avaient possédés au terroir de Millencourt. Nous aurons à reparler de cette dame.

La famille Le Ver, dont la généalogie commence avec Hugues Le Ver, qui vivait en 1160 et finit en 1840 en la personne de Louis-Augustin Le Ver, dit le marquis Le Ver, colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, portait en armoiries : d'argent, à trois sangliers, ou vers, de sable, 2 et 1, accompagnés de neuf trèfles de même, 3 en chef, 3 en fasce et 3 en pointe.

§ II (*ter*). — **Seigneurs du nom d'Aigneville**[1].

I. — Firmin d'Aigneville, chevalier, seigneur d'Étrejust, fils de Guillaume et de Jeanne de Saint-Maxent, nous apparaît comme seigneur de Millencourt de 1351 à 1383. Il eut pour femme Alix du Bus, fille de Jean, seigneur de Morival. Ses enfants furent :

1° Jean, qui suivra ;

2° Robert, écuyer, seigneur de Millencourt et d'Étrejust, vivant en 1395. Il épousa Marie de Biencourt, fille de Colart, écuyer, seigneur de Menchecourt, et de N... de Haudrechies. Devenue veuve, Marie se remaria avec Pierre Mallet, écuyer, seigneur de Morival. Elle avait eu de son premier mariage deux enfants : Pierre, seigneur de Maigneville, et Jean, qui fut prêtre.

1. « Le village d'Aigneville, en Vimeu, a été le berceau de cette famille, qui paraît pour la première fois en 1218 en la personne du suivant :

I. — Guillaume d'Aigneville, chevalier, maieur de Maisnières en 1218, eut d'Agnès, sa femme, quatre fils : Guillaume, Gauthier, Aléaume et Girould.

II. — Gauthier d'Aigneville, chevalier, vivait encore en 1257, avec Marguerite, sa femme. En septembre 1249, devant Damiette, avec Pierre de Belloy et quatre autres croisés, il avait emprunté 280 livres à Théramus Coyroli, marchand génois, sous la garantie de Mathieu de Roye. Il fut père du suivant.

III. — Jean d'Aigneville, écuyer, vivant encore en 1310, eut de dame Mahault, sa femme un fils :

IV. — Barthélemy d'Aigneville, chevalier, époux de Ela, vivant en 1319, eut pour fils le suivant.

V. — Guillaume d'Aigneville, chevalier, allié à Jeanne de Saint-Maxent, eut pour fils Firmin, seigneur de Millencourt. » (*Nob. de Ponthieu*, par M. de Belleval)

II. — Jean I d'Aigneville, écuyer, seigneur de Millencourt, du Bus, de Rogeant, de Dreuil et d'autres lieux en 1408, s'allia à Jeanne de Belloy, fille de Jean, qui lui donna :

1° Claude d'Aigneville de Millencourt, écuyer, seigneur de Citernes et de Rogeant, qui fut guidon de la compagnie du seigneur de Pont-Remy, périt à la guerre et ne laissa pas d'enfants ;

2° Charles, seigneur de Dreuil, Rogeant, etc.;

3° Guillaume, qui suit.

III. — Guillaume d'Aigneville, écuyer, seigneur de Millencourt, épousa Marie Machue (Massue) qui avait du bien à Martainneville, à Morival, à Monchelet, à Becquestoille, à Andainville, à Flammermont et au Mazis. Il paraît de 1437 à 1469. Il contracta une seconde alliance avec Isabelle Quiéret, fille de Jean, écuyer, seigneur de Dreuil-lès-Airaines, et d'Isabelle Le Vicomte. Veuf en 1472, il avait pour enfants :

1° Edmond, qui suit ;

2° Pierre d'Aigneville de Millencourt, écuyer, seigneur de Millencourt, de Dreuil, de Rogeant et de Feuquières en partie, héritier en 1462 de son oncle messire Adam Quiéret, dit Gauvain, seigneur de Dreuil-lès-Airaines et chambellan du comte d'Étampes. Sa femme, Jacqueline de la Trenquie, lui donna, dit M. de Belleval : Raoul, écuyer, mort sans postérité, et Jeanne, femme de N... de Rubempré.

Les autres enfants de Guillaume furent, au dire de M. l'abbé Hénocque :

3° et 4° Raoul et Jeanne d'Aigneville [1].

1. Il y a ici, ce nous semble, quelque confusion.

IV. — Edmond d'Aigneville, écuyer, seigneur de Millencourt, vit sa seigneurie de Millencourt s'arrondir en 1472. Noble damoiselle Antoinette Quiéret, sa tante, veuve de Raoul Malicorne, seigneur de Millencourt en partie, lui donna, par acte passé le 24 mars de cette année devant Pierre Aguillon et Jean de Labbeye : « la part et moitié qu'elle avoit en la terre et seignourie de Millencourt. » Il fut mis en possession de cette partie de seigneurie par le bailli de Saint-Riquier le 19 septembre 1493. (*Grand Nob. de Picardie.*) Le seigneur de Millencourt demeurait à Dreuil-lès-Airaines en 1482. (*Fiefs de Ponthieu*, p. 114.) La maison des Pourcelets, sise à Abbeville sur la paroisse Saint-Georges, était le lieu où il faisait sa résidence en 1485. Il possédait alors : « les fiefs des Malicorne à Millencourt par indivis avec les Le Ver. » (*Trésor généalogique*, p. 12.) On le voit comparaître, en 1506 ou 1507, à la rédaction de la coutume d'Abbeville. Edmond d'Aigneville avait épousé, d'après le *Grand Nobiliaire de Picardie*, Catherine de la Tranchée (Trenquie) ; d'après les *Recherches* de M. de Rosny, Catherine de Caumont-la-Tranchée (Trenquie), et, d'après M. de Belleval, Maïotte de Caumont, fille de Pierre, écuyer, seigneur de Woincourt, et de Jeanne de Saint-Blimond. Catherine de la Tranchée est, sous un nom différent, la même personne que Catherine de Caumont. Nous avons lu quelque part qu'elle était la tante de Jean de Haucourt, seigneur de Hüppy, gouverneur du château d'Abbeville ; elle était donc la sœur de Jeanne de Caumont, dame dudit lieu et de Huppy, femme de Pierre de Haucourt, et la fille de Jean de Caumont, écuyer, seigneur de Caumont et de Grébaumaisnil en partie, et de Jeanne Boutery,

dame de Huppy et vicomtesse de Maisnières. De sa femme, Maïotte de Caumont, qu'il avait épousée par contrat du 4 avril 1481, Edmond n'eut pas d'enfants. De son autre femme, il laissa un fils, qui suit. Le seigneur de Millencourt mourut vers 1512.

V. — Jean II d'Aigneville de Millencourt, écuyer, seigneur de Millencourt, releva, le 27 décembre 1512, des officiers de l'abbaye de Saint-Riquier : « la moitié de la terre et seigneurie de Millencourt à lui échue par le décès de son père. » (*Nob. de Picardie.*) Jean, qualifié écuyer et homme d'armes dans la compagnie de M. de Humières, épousa, par contrat passé le 15 juin 1519 devant Hue Briet et Jean Le Blond, auditeurs à Abbeville, damoiselle Antoinette Le Ver. Les témoins des contractants furent : damoiselle Catherine de la Tranchée, mère dudit Jean, d'une part ; Jean Le Ver, écuyer, seigneur de Caours, de Framicourt et de Halloy, d'autre part. (*Ibid.*) Antoinette apporta à son mari beaucoup de biens et notamment : « les fiefs des Malicorne à Millencourt et de Boiville à Morival. » Devenue veuve, la dame de Millencourt se remaria avec Richard de Morvillers, écuyer, seigneur de Courcelles. Elle avait eu de son premier époux :

1° Thibault, qui suivra ;

2° Claude, qui suivra après son frère ;

3° Quentin, écuyer, seigneur de Flammermont, qui, par contrat du 21 juin 1552, épousa Marguerite Massue, fille de feu Thierry et de Péronne de Bellengreville et qui a fait branche ;

4° Enguerran ;

5° Antoine, écuyer, seigneur du Cauroy, allié le 9 octobre 1550 à Antoinette Le Ver, fille de Pierre,

seigneur de Caours, puis à Anne de Blottefière.

M. de Belleval donne encore pour enfants au seigneur et à la dame de Millencourt :

6° et 7° Jacques et Louis ;

8° Jeanne, mariée à Jacques de Boubers, écuyer, seigneur des Bouleaux.

VI. — Thibaut d'Aigneville, désigné dans nos annales, dit M. Hénocque, sous le nom de fils aîné de Jean, bien que M. de Belleval ne le nomme que le troisième, donna le relief du fief de Millencourt en 1531 et mourut sans postérité.

VII. — Claude d'Aigneville, écuyer, frère et héritier de Thibaut, releva le fief de Millencourt en 1549. Il paraît dans le nombre des 25 hommes d'armes qui servaient sous M. de Humières et qui furent passés en revue à Péronne le 16 juin 1525, et parmi les gentilshommes tenant fief au bailliage d'Amiens qui donnèrent, en 1529, le dixième du revenu de leurs fiefs pour parvenir au rachat du Roi et au recouvrement de Messieurs ses enfants. (*Recherches généal.* de M. de Rosny.) Par acte passé le 18 janvier 1542, devant Jean Gamet et Nicole Roussel, notaires en la prévôté d'Amiens, Claude vendit à Nicolas de Fontaines, seigneur d'Étrejust, un fief noble situé à Saint-Maulvis. Il demeurait alors à Andainville. Il y résidait encore quand, par acte passé le 3 mars 1551 devant Guillaume Loingtier et Nicolas Devin, notaires à Abbeville, il « échangea avec Quentin d'Aigneville, demeurant à Millencourt, quelques immeubles à eux échus des successions de Jean d'Aigneville et de damoiselle Antoinette Le Ver, leurs père et mère. » Les officiers

de l'abbaye de Saint-Riquier lui donnèrent, le 23 août 1554, « la saisine d'un fief échangé avec ledit Quentin d'Aigneville au lieu d'un autre fief provenant de leurs père et mère. » Le seigneur de Millencourt avait épousé Antoinette de Béthencourt, fille de Garlache de Béthencourt, chevalier, seigneur de Béthencourt-sous-Corbie. Il en eut Antoine, qui suit.

VIII. — Antoine d'Aigneville, écuyer, seigneur de Millencourt, reçut le 17 mai 1560 de l'abbaye de Saint-Riquier « une saisine pour un fief situé à Millencourt à lui échu par le trépas du sieur de Millencourt, son père. » Il mourut vers 1597. Sa femme, Jeanne du Maisnil, lui avait donné quatre enfants :

1° André, qui suit ;

2° Louis d'Aigneville de Millencourt, écuyer, seigneur de Varengueval et de Flammermont, allié à Marguerite Boussart ou de Brussart, mort avant 1544 ;

3° et 4° Aimé et Anne, femme de Jean d'Ainval.

IX. — André I d'Aigneville, écuyer, seigneur de Millencourt, était au siège d'Amiens en 1597. Le 25 août de cette année, Henri IV, « étant au camp devant cette ville, lui accorda, — attendu son service actuel, — mainlevée de la saisie qu'on avait faite de ses fiefs pour raison du ban et arrière-ban. » André releva, le 7 octobre 1597, devant le bailli de Saint-Riquier, son fief de Millencourt ; et, le 1er février 1603, il releva par-devant le bailli de Caours, les biens qu'il tenait de la seigneurie de ce lieu. Par contrat du 24 novembre 1607 passé devant Mathieu Le Mercher et Hubert Vignon, notaires à Doullens, le sieur de Millencourt épousa en présence de Louis d'Aigneville, son

frère, et de Guillaume d'Aigneville, écuyer, seigneur de Beautoire, son cousin issu de germain, damoiselle Antoinette Descorches, fille de François, écuyer, seigneur de Villaincourt (Villencourt), lieutenant pour le Roi au gouvernement du château de Doullens, et de damoiselle Isabeau Boussart. La jeune dame de Millencourt portait en armoiries : d'argent, à la bande d'azur chargée de trois besans d'or. (Waignart.) André d'Aigneville fit, le 6 septembre 1652, devant Buteux, notaire à Saint-Riquier, un testament par lequel il laissait tous ses biens « en la disposition d'André, son fils aîné. » Il fonda un obit qu'on devait chanter dans l'église de Millencourt le 9 septembre. De son union avec Antoinette Descorches, il eut :

1° André, qui suit ;

2° Antoinette d'Aigneville de Millencourt, femme de Jean de Cretelle, écuyer, seigneur de la Barde, veuve en 1655.

X. — André II d'Aigneville, écuyer, seigneur de Millencourt et de Flammermont, tua en duel, en 1650, Charles de Monchy, baron de Vismes, l'un des 22 enfants de Charles de Monchy-Vismes. (*Nob. de Ponthieu* précité.) Il passa relief le 16 juillet 1654 devant le bailli de Saint-Riquier, pour ses fiefs de Millencourt et de Flammermont. Le 30 août de l'année suivante, il transigea avec sa sœur, par acte passé à Abbeville devant notaires, « pour raison de partage de la succession du feu seigneur de Millencourt et de défunte Antoinette Descorches, leurs père et mère. » Par contrat passé devant Rillard et son confrère, notaires au Châtelet de Paris, le 13 mai 1655, André d'Aigneville, qualifié alors messire, chevalier, seigneur

de la terre de Millencourt et de Flammermont, s'allia à damoiselle Marie-Claire de Marmande, fille de Martin de Marmande, écuyer, maître d'hôtel du duc d'Elbeuf, et de damoiselle Ambroise de Chapuis. Le 31 juillet 1666, M. de Colbert, « commissaire départi en la généralité d'Amiens, — renvoya le sieur de Millencourt de l'assignation à lui donnée pour la représentation de ses titres. » En 1670, André transporta à Millencourt le moulin Angoulan ou du Brusle sis à Saint-Riquier, moulin qu'il avait acquis et dont il avait reçu la saisine en 1660. Ce moulin faisait un fief qui rapportait, chaque année, cent sous de rente au monastère et autant à la ville. Le fief suivit le moulin (*Hist. de Saint-Riquier*, par M. l'abbé Hénocque.) André II mourut le 5 mai 1688 et fut inhumé le 6 dans l'église de Millencourt, — avec *ses parens et amis*. Ses enfants furent :

1° Charles, qui suit ;

2° et 3° N... et N.., religieuses ;

4° Charlotte, baptisée le 3 avril 1661, femme de Louis L'Yver, écuyer, seigneur d'Infray ;

5° Anne d'Aigneville de Millencourt, baptisée le 16 mai 1662, et décédée sans alliance. (Reg. de Millencourt.)

XI. — Charles d'Aigneville de Millencourt, écuyer, seigneur de Millencourt et de Flammermont, naquit le 30 janvier 1660. Par contrat passé « aux registres de Robert de Lengaigne, notaire en Ponthieu, messire Charles d'Aigneville, chevalier, épousa Marie de Saint-Souplis, fille puinée d'Antoine, chevalier, vicomte de Béhencourt et d'Assis, seigneur de L'Heures, de Sorel et d'autres lieux, et de dame Marie

de Warluzel. Les témoins des contractants furent messire André d'Aigneville, chevalier, seigneur de Millencourt, dame Marie de Marmande, etc... » Le contrat est daté du 9 septembre 1679. Le 20 juin de l'année suivante, Marie de Saint-Souplis passait de son château dans l'église de Millencourt, où on l'inhuma en présence d'André d'Aigneville son père et de son mari. Charles d'Aigneville était alors major de la citadelle de Namur. Il fut maintenu dans sa noblesse le 8 février 1702 et le 27 janvier 1703. Il s'allia, en secondes noces, à Marie-Josèphe (*aliàs* Marie-Sophie) de Dreux-Nancré, fille de M. de Dreux, lieutenant de Roi de la citadelle de Cambrai. Messire Charles d'Aigneville, chevalier, seigneur de Millencourt et de Flamercourt (*sic*), chevalier de Saint-Louis, lieutenant pour le Roi au gouvernement de Cambrai, mourut en 1726 et fut inhumé dans l'église de Millencourt, — où était la sépulture de sa famille.

Après la mort de son mari, Madame de Millencourt devint tutrice de ses enfants. Elle demeurait à Cambrai quand, en 1728, elle « institua un lieutenant de la terre et seigneurie de Millencourt, fief de Flamercourt et dépendances. » Son sceau porte : un écu d'argent à un chevron accompagné en chef de deux roses et en pointe d'un soleil [1]. Les supports sont deux volatiles aux ailes éployées. Le seigneur et la dame de Millencourt eurent de leur mariage :

1° Charles-Eloi, qui suivra ;

2° Albert-Simon, qui suit ;

3° François-Martin, chevalier, seigneur de Millen-

1. Dreux-Brézé : d'azur, au chevron accompagné en chef de deux roses d'argent et en pointe d'un soleil d'or. (*Tablettes généal.* de Nantouillet.)

court qui, le 2 juin 1739, fut le parrain de Martin-Antoine Acloque de Millencourt ;

4° François-Léonor ;

5° Marie-Josèphe, épouse de M. de la Rocque, capitaine de grenadiers au régiment du Roi et chevalier de Saint-Louis ; puis, sous le nom d'Eléonore-Marie-Josèphe d'Aigneville, femme de N... de la Serre, gouverneur des Invalides ;

6° Marie-Caroline-Eugénie, qui suivra.

Tous ces enfants donnèrent, après la mort de leur père, le dénombrement de leur fief de Flammermont.

XII. — Albert-Simon-François d'Aigneville de Millencourt, né à Cambrai en 1706, fut abbé commendataire de Château-Landon et fut sacré évêque d'Amyclès *in partibus infidelium*, suffragant de Cambrai. Monseigneur d'Aigneville, seigneur de Millencourt en partie, vivait encore en 1789. Il avait donné une partie de ses domaines à sa nièce, Madame de Carondelet, que nous retrouverons plus loin, et laissa le reste à sa sœur, qui suit et qui s'était retirée auprès de lui dans sa vieillesse.

XIII. — Marie-Caroline-Eugénie [1] d'Aigneville de Millencourt épousa Joseph Gabriel, marquis de Monaldy, lieutenant-colonel d'infanterie. Grièvement blessé à la prise de Port-Mahon (1756), il devint lieutenant de Roi de la Bastille qu'il gouverna de 1765 à 1768, et mourut à Cambrai en 1793. (*Hist. de Joseph Le Bon*, par M. Paris, p. 397.) Sa veuve se retira, dans sa vieillesse, nous l'avons déjà dit, auprès de son frère l'évêque ; et, c'est peut-être chez ce dernier que

1. On lit dans un titre Charlotte-Eugénie.

décéda le marquis. Madame de Monaldy mérite bien cette mention que M. l'abbé Dairaine a relevée dans une *Biographie des Prêtres du Diocèse de Cambrai* morts depuis 1800. « ... Parmi toutes ces bienfaitrices, se signalait la sœur du saint évêque d'Amyclès, la vénérable Madame de Monaldy... Accompagnée d'une servante chargée de linges et de médicaments, elle allait, tous les jours, malgré son grand âge, jusques dans les caves et les chaumières les plus malsaines, prodiguer ses soins aux pauvres malades et s'agenouiller quelquefois à leurs pieds pour nettoyer leurs plaies de ses propres mains. Plus tard, la bonne marquise. « *paiera la peine due à ses crimes.* » C'est l'expression du féroce Le Bon parlant, en 1794, de Madame de Monaldy dans une de ses lettres que nous conservons. La chrétienne nonagénaire entendra sans la moindre émotion ses bourreaux décider de son sort... Elle demandera, comme une faveur, d'être exécutée la dernière ; et, debout sur l'échafaud, avec l'intrépidité et les paroles de la mère des Machabées, elle soutiendra, jusque sous le tranchant fatal, le courage de son intendant, Antoine Gilles, d'Arras, de M. Viennet et de Madame Dechy de Cambrai ; car, c'est par ces quatre assassinats que doit commencer le samedi 10 mai 1794, ce drame sanglant qui va se dérouler sans interruption à Cambrai jusqu'aux événements du 27 juillet 1794 (9 thermidor.) [1] » Ces

1. Le 20 floréal, Le Bon avait envoyé Madame de Monaldy aux Anglaises. L'acte d'accusation, rédigé la veille de l'audience, imputait à Madame de Monaldy d'avoir reçu et conservé soigneusement des lettres où la Révolution était considérée comme une calamité, et où les assignats étaient avilis et discrédités, et entretenu des intelligences avec les ennemis extérieurs. Antoine Gilles avait écrit le 12 janvier 1792 « à madame la marquise de Monaldy, »

quatre victimes furent décapitées à trois heures de l'après-midi. La marquise de Monaldy était âgée de 88 ans. « Nous avons fait de bon ouvrage aujourd'hui, dit Le Bon à la société populaire ; nous avons fait guillotiner des vieilles ; à quoi servaient-elles ? Cela était inutile sur la terre. Ensuite, il engagea le peuple à faire des dénonciations et à découvrir les caches où les aristocrates avaient mis leur argent. » (*Hist. de Le Bon.*) Au lendemain de la mort de Madame de Monaldy, c'est-à-dire le 22 floréal an II (11 mai 1794), on fouilla sa maison. Les recherches furent fructueuses : c'est ce que nous apprend une lettre adressée à Joseph Le Bon :

« Cambrai, le 22 floréal, l'an II de la République une et indivisible.

CITOYEN REPRÉSENTANT,

Vive la République ! Nos commissaires viennent de trouver chez la femme Monaldi, qui a expié, hier, son aristocratie, un sac d'écus à la Capet, contenant 7838 livres et un grand panier rempli d'argenterie de vaisselle. Nous t'envoyons un extrait de leur procès-verbal. Ils opèrent en ce moment, nous espérons que la trouvaille de cette nuit sera aussi heureuse. A demain les détails.

Salut et fraternité. » (Lettre extraite du journal l'*Abbevillois* en 186...)

une lettre dans laquelle il disait, en parlant de ses rentes : « les circonstances et la calamité des temps m'en ont frustré en ce moment, que j'espère ne pas être de longue durée » (Greffe d'Amiens.)

Le rang et les vertus de Madame de Monaldy faisaient tout son crime. On la condamna à mort comme « ayant discrédité les assignats. » (*Hist. de Le Bon*, par Paris, sénateur, p. 398.)

La marquise de Monaldy, dame de Millencourt en partie, et dont Millencourt peut justement être fier, eut pour héritiers :

1° Maximilien-André-Joseph Butron de la Torre, propriétaire, demeurant à Obies, arrondissement d'Avesnes, département du Nord, et dame Simone-Eugénie de Monaldy, son épouse ;

2° Charles-Hubert-Marie de Lannoy, propriétaire, demeurant à Haplincourt, arrondissement d'Arras, département du Pas-de-Calais, père et tuteur légal d'Adolphe, son fils mineur ;

3° Antoine-Constant du Hamel-Bellenglise, propriétaire, demeurant à Houvigneul, arrondissement de Saint-Pol, même département, — tous co-héritiers légaux de feue dame Charlotte d'Aigneville, veuve de M. Gabriel de Monaldy, icelle héritière de Mgr Albert-Simon d'Aigneville, ci-devant évêque d'Amiclès ;

4° Jean-Baptiste Mornaud, Marie-Anne-Joseph Hublet et Pacifique Wallienne, journaliers demeurant à Cambrai, département du Nord, légataires de la dite dame veuve de Monaldy,

« Lesquels (firent) élection de domicile chez M. Legras, huissier, demeurant à Abbeville, rue de la Fontaine-le-Comte,

« Contre madame Marie-Thérèse-Josèphe d'Aigneville, épouse divorcée de M. de Carondelet, propriétaire, demeurant à Abbeville, rue des Rapporteurs,

« Afin de sûreté de payement d'une somme de 35,555 fr. 55 exigible sans intérêt à la mort de la dite dame Marie-Thérèse-Josèphe d'Aigneville.

« Résultant d'un acte de transaction reçu en minute par Me Cacheux et son collègue, notaires à Cambrai, le 8 août 1812, enregistré au dit lieu le 14, et d'un

autre reçu par le même notaire et son collègue le 21 du même mois et enregistré le 29 au dit lieu » ; et

prirent hypothèque sur les biens de la dame de Carondelet.

D'après l'inscription faite au Bureau des Hypothèques d'Abbeville le 30 mars 1813 (Vol. 33, n° 78), l'hypothèque tomba sur :

1° 5 hectares ou environ (14 journaux d'après l'ancienne mesure locale) de terre labourable, etc. Nous avons donné plus haut la nomenclature des biens hypothéqués, nous y renvoyons nos lecteurs.

Cette inscription fut radiée le 9 novembre 1813.

XII (*bis.*) — Charles-Éloi d'Aigneville, chevalier, seigneur de Millencourt et de Flammermont, né en 1703, s'allia en 1736 à Marie-Anne-Antoinette-Josèphe de Villavicentio. Les rapports des châtelains de Millencourt avec leurs sujets furent pleins de condescendance d'une part et de cordialité de l'autre. Nous en jugeons par le nombre des enfants qu'ils tinrent sur les fonts baptismaux. Le 12 juin 1738, Charles-Éloi et dame Marie-Josèphe de Francqueville, dame de Candœuvres et d'autres lieux, présentent au baptême Charles-Éloi Dairaine. Le 2 juin de l'année suivante, madame de Millencourt est marraine et Martin d'Aigneville de Millencourt est parrain de Martin-Antoine Acloque. Le 20 octobre 1743, messire François de Buigny, chevalier, seigneur de Cornehotte, Brailly, etc., est parrain, et la dame de Millencourt est marraine du fils de l'un des domestiques du château. Enfin, le 15 octobre 1744, le seigneur de Millencourt et sa femme sont parrain et marraine d'un autre enfant. (*Millencourt* par M. Prarond).

Messire Charles-Éloi d'Aigneville, chevalier, officier aux gardes wallonnes en Espagne, seigneur de Millencourt, Haucour, Gouzeaucourt, etc..., décéda, à l'âge de 52 ans, le 10 décembre 1755 et fut inhumé dans le chœur de l'église de Millencourt. « On l'accuse, dit M. l'abbé Hénocque, d'avoir démembré sa propriété par des ventes faites à divers particuliers. »

Après la mort de son mari, madame de Millencourt, dame usufruitière du lieu, attaqua, en juin 1767, M. Lefebvre du Grosriez pour l'obliger à donner un aveu pour une pièce de 15 journaux tenant au domaine de Millencourt et enclavée dans les mouvances de la seigneurie. L'abbaye de Saint-Riquier voulait, dit-on, s'emparer de cette mouvance. (Lettre du 30 mai de la dite année). Cette dame eut ensuite un démêlé avec son curé à propos des droits honorifiques de l'église que celui-ci se croyait obligé de refuser à une usufruitière. Ce refus amena un procès qui fut interrompu par la mort du curé. La dame de Millencourt ne pouvant plus poursuivre ce dernier crut devoir traîner devant la Cour de Parlement, en la Grand' Chambre, Louis Deschamps, père et héritier du curé de Millencourt (16 mars 1770). Laissons ici la parole à un mémoire que M. Deschamps de Millencourt a bien voulu nous communiquer :

« La dame de Millencourt s'adresse mal à propos au sieur Deschamps pour les honneurs de l'église ; s'il a eu le malheur de survivre à son fils, il ne lui a pas succédé dans la cure de Millencourt ; c'est au curé actuel de voir s'il doit se prêter aux caprices et à la vanité de cette dame ; il ne peut plus y avoir d'intérêt pour le sieur Deschamps, père, dans l'instance suscitée à son fils pour les dépens. Aussi, la question se

réduit à savoir si le sieur Deschamps, fils, a eu de justes raisons pour refuser la recommandation aux prières nominales à une simple usufruitière.

« On ne répondra point à la satyre que se permet la dame de Millencourt contre les curés. S'il en est qui oublient la douceur, la modestie et la justice tant pis pour eux ; le sieur Deschamps, père, ne reconnaît point son fils à ce portrait, et il ne s'occupera que des moyens qui peuvent justifier ce refus qu'il a fait à cette dame et des objections qu'elle propose. »

I. — *Examen des fins de non recevoir.* « Le sieur Deschamps, dit-elle, n'avait ni intérêt ni qualité pour lui refuser ce qu'elle demandait ; d'ailleurs, il lui a rendu les honneurs de l'église et l'a recommandée aux prières nominales tant avant que depuis la demande et même depuis la sentence intervenue au bailliage d'Amiens ; le sieur Piédecocq, son prédécesseur, lui avait laissé l'exemple de la révolte et de la soumission : il a commencé par le suivre dans ce dernier point. Ce n'est qu'au mois de janvier 1768 qu'il s'est avisé d'un premier refus. Sa lettre du 21 février suivant contient l'aveu qu'il l'avait alors recommandée pendant environ 20 mois et finit par une promesse de se conformer aux intentions *que lui déclarera l'Evêque d'Amiclès, le seigneur en partie de Millencourt.* Celle du 17 réitère les mêmes promesses après la déclaration faite par ce prélat qu'il n'entendait pas même participer aux honneurs de l'église et qu'il entendait qu'on les déférât à la dame de Millencourt. Sur ce, il est vrai qu'il a éludé l'exécution de cette promesse pendant les deux mois qui suivirent en s'abstenant de monter en chaire et de faire des prônes ; il y est même contre-

venu ainsi qu'aux ordres de Mgr l'Evêque d'Amiens en affectant, le dimanche d'après la Pentecôte, jour où il est remonté en chaire, de ne recommander que l'Evêque d'Amiclès et de passer sous silence la dame de Millencourt. Mais, quand il s'est vu assigner au bailliage d'Amiens par requête et exploit du 16 juin, il a (comme on le voit par sa lettre du 26 du même mois) acquiescé à la demande et n'a prétendu s'exempter que des frais ; depuis la sentence même qu'une nouvelle récidive du dimanche suivant a forcé d'obtenir le 14 juillet, il a encore offert de se rendre moyennant la remise des frais ; il s'est effectivement entrecédé et a recommandé la dame de Millencourt sinon avec le respect dû à sa qualité, du moins sous la dénomination de Marie-Anne-Joseph Villenvicencio se disant dame de Millencourt. Son appel n'était donc pas recevable. »

Réponse. « Si les honneurs de l'église, qui sont presque des honneurs divins, étaient à la disposition des curés, la promesse et la prestation pourraient en devenir obligatoires entre eux ; mais ils n'ont droit « de les accorder qu'aux personnes qui ont les qualités « et l'apitude prescrites par l'église » ; il est de leur devoir de les refuser à tout autre. C'est déjà une assez grande condescendance de la part des puissances ecclésiastiques d'avoir souffert que la vanité vint s'étaler dans les temples destinés uniquement au culte de l'*Etre Suprême* ; et, quoique l'Église ait trouvé à propos de marquer d'une manière si éclatante sa reconnaissance à ses bienfaiteurs, il semble que ceux-ci n'auraient pas dû accepter les prééminences et autres distinctions dont elle a jugé à propos de les honorer. Mais, du moins, ne faut-il pas étendre des

privilèges si contraires à la modestie du Christianisme. C'est une témérité, un abus et même un délit de les communiquer à des personnes sans qualité ; il n'y a ni promesse ni exécution qui tiennent en pareil cas : un délit n'engage pas à un autre délit. Ainsi, quelque chose qu'ait pu faire le défunt curé de Millencourt, la dame de Millencourt ne peut s'en prévaloir si elle n'a par elle-même aucun droit aux honneurs qu'elle ambitionne. Ce n'est pas de les lui avoir refusés, c'est de les lui avoir accordés quelque temps que le curé a dû chercher à s'excuser ; aussi, paraît-il par sa lettre du 21 février 1768 que, s'il l'a recommandée pendant 20 mois, c'est qu'il la croyait dame du lieu, et que, s'il a cessé de le faire, c'est qu'une erreur de fait a fait place au doute par l'exhibition qu'on lui a faite d'un exploit où elle ne prenait que la qualité de douairière ou usufruitière. S'il a recommencé le 26 juin suivant à la recommander, c'est, comme on le voit par sa lettre du même jour, en qualité de dame du lieu, il n'a de ce donné aucun asquiescement aux prétentions de cette dame sous la qualité d'usufruitière ; et, pour prononcer sur ce mérite ou démérite de son refus, il faut voir si, dans l'état où était alors la jurisprudence, une usufruitière était en droit de se faire recommander sous cette qualification. »

II. — *Examen des moyens de fond.* « La dame de Millencourt avoue que l'avis de quelques auteurs tels que Simon Maréchal et Guyot (c'est-à-dire ceux qui ont traité de la matière *ex-professo*) est en général que les honneurs de l'Église n'appartiennent ni à l'usufruitier ni à la douairière. Elle pourrait, ajoute-t-elle, accorder tous ces points sans que son droit en souffrit

aucune atteinte. Cependant, voici quelques réflexions qu'elle propose pour l'honneur des principes : les honneurs de l'église sont attachés au fonds et ne sont dus à la personne qu'à cause de la glèbe ; or, l'usufruit fait partie du fonds ; il donne donc droit à ses honneurs. C'est aussi le sentiment de Loiseau en son *Traité des seigneuries*, chap. XI nos 49 et 50. »

Réponse. « 1° Il est faux que toute partie du fonds emporte droit aux honneurs de l'église. Les fruits pendant par les racines font certainement partie du fonds et peuvent se vendre sur pied sans vendre la terre ; or, jamais personne ne s'avisera, sous prétexte d'une pareille acquisition, de prétendre à ces honneurs. Si l'on donne pour raison que les fruits ne sont pas une partie qui doive durer éternellement et qu'elle prend fin par la récolte, l'usufruit, à supposer qu'on puisse le regarder comme partie, n'est pas non plus quelque chose de perpétuel, il prend fin par la mort de l'usufruitier.

« 2° La fiction qui regarde l'usufruit comme partie du fonds est un brocard dont le sens n'est pas encore bien déterminé et dont il serait dangereux de tirer la moindre conséquence ; la proposition contraire se rencontre à tout moment dans les jurisconsultes comme maxime fondamentale de leurs décisions : L'usufruit, dit Papirien, est un droit sur la chose, mais il n'en fait point partie ; il n'en renferme que les profits, c'est-à-dire les utilités qu'elle peut produire. (Deleg. 2e q. 66. 56.) *Rectè dicimus,* dit aussi Polet, *eum fundum totum nostrum esse etiam cum usus-fructus non dominii pars sed servitutis sit.* (St. de verb. sig. l. 25.) Ainsi, l'usufruitier n'a rien du tout dans la seigneurie. C'est aussi ce qu'affirme Ulpien :

Fructurius dominus non est. (St. de furt. l. 43. 5. 12.) A la vérité, les mêmes jurisconsultes enseignent qu'en certains cas l'usufruit doit être regardé comme faisant partie de la propriété, et que, dans d'autres, il faut le regarder comme n'en faisant pas partie : *Ususfructus in multis casibus pars dominii est usumfructum in quibusdam casibus non partis effectum obtinere convenit.* Mais ils donnent aussi des exemples de ces divers cas. Est-il question d'acquérir une chose, le vendeur se sera obligé pour la totalité, sa caution ne sera obligée qu'à la garantie de l'usufruit. La question, dit Cains, est de savoir si l'obligation accessoire est valable : ce qui dépend de savoir si elle a le même sujet que l'obligation principale : *in eo videtur dubitatio esse ususfructus pars rei sit an proprium quiddam, sed cum ususfructus fundi jus est incivile est fidejussorem ex sua promissione non teneri.* (St. de fidej. lib. 70. 52.) On voit donc que l'usufruit n'est regardé comme partie de la chose que quand l'intention des contractans a été de les réunir ensemble : ce qui ne se rencontre pas dans l'espèce présente.

« 3° Ce n'est pas à la glèbe du fief, c'est à la justice et même à la haute justice que sont annexés les droits honorifiques décernés aux seigneurs justiciers en reconnaissance de la protection que l'église en reçoit ; or, il faut distinguer dans la justice les honneurs d'avec les fruits. Les honneurs tels que de faire intituler de son nom les sentences et autres actes ne tombent point en usufruit ; ils demeurent inséparablement attachés à la propriété de la seigneurie de même que la foi et l'hommage à la propriété du fief. C'est la fidélité (dit très bien la dame de Millencourt) qui constitue l'essence du fief et qui forme le lien entre le

vassal et le seigneur, raison pour laquelle l'usufruitier ne peut ni offrir ni recevoir la foi et hommage. C'est pareillement le droit de protection qui constitue l'essence encore effet de la justice ; il n'y a donc que ceux en qui réside ce droit qui soient capables des honneurs qui y sont attachés ; et, s'ils sont communicables, ce n'est, suivant Loiseau à l'endroit cité, qu'aux personnes qui sont censées ne faire qu'un avec eux telles que leurs femmes et leurs enfants. Ce savant jurisconsulte est si éloigné de les étendre à d'autres qu'il enseigne précisément au même endroit que les seigneurs se trompent quand ils baillent des lettres ou des permissions à quelqu'un pour avoir des rangs en l'église. Ils peuvent bien, dit-il, donner leurs seigneuries mais non donner le rang de seigneurs ni en donner les honneurs en les retenant encore à foi, ce serait au préjudice des paroissiens et du curé qui auraient plusieurs seigneurs à reconnaitre : *Sat est servus, jam nolo vicarium esse id est servum servi.*

« C'est encore sans raison que la dame de Millencourt voudrait restreindre à la foi et hommage et à l'aveu du dénombrement les droits honorifiques que Dumoulin refuse à l'usufruitier et réserve au propriétaire, pourquoi l'usufruitier ne peut-il ni porter ni refuser la foi et hommage? Dumoulin n'a garde d'en donner pour raison le péril que cela ne détruise la propriété entre les mains de celui à qui elle appartient : ce n'a point été la pensée d'un si grand jurisconsulte qui ne pouvait ignorer que l'usufruit, loin d'être un titre à prescription, y résiste par sa nature. Quelle est donc sa raison? C'est qu'il répugne de se reconnaître le vassal d'une personne de qui il est évident qu'on ne tient rien ; or, il est évident qu'on ne tient rien de

l'usufruitier et que le fief subalterne provient de la concession faite par le seigneur d'un fief supérieur.

« Par la même raison, il répugne de se reconnaître le protégé d'une personne qui n'a dans ses mains aucune portion de la puissance publique qui constitue l'essence de la juridiction ; il y a donc parité de raison pour lui refuser le surplus des droits honorifiques comme à lui refuser la foi et hommage. En un mot, l'honneur d'un bienfait quelconque ne peut appartenir qu'au bienfaiteur ; l'honneur de protéger ne peut donc jamais résider dans une personne qui ne possède pas et qui ne jouit même de son usufruit qu'à la faveur de la protection que le propriétaire lui accorde.

« Il y a, poursuit la dame de Millencourt, une différence frappante entre les simples droits honorables et les droits honorifiques : ceux-ci ne sont pas partout les mêmes ; ils varient suivant les lieux et dans leur nature et dans leur nombre et dans leur forme Au contraire, les droits honorables, tels que la foi et hommage, sont tellement de leur essence qu'il n'y aurait point de fief sans cela. Donc, quoique ceux-ci ne puissent tomber en usufruit, les autres le peuvent. »

Salvations. — « Tout est faux dans ce raisonnement, principes et conséquences.

« 1° Il est faux que la foi et hommage soit de l'essence du fief. La dame de Millencourt qui a cité l'axiome de du Moulin « *feudum in fidelitate consistit* », a du voir au même endroit qu'il suffit de la fidélité, c'est-à-dire de l'obligation d'être fidèle et qu'il n'est point besoin de foi et hommage : « *Potest subsistere feudum*

absque juramento fidelitatis, non tamen absque fidelitate. » (Tit. 1, § 114.)

« 2° Quand elle serait de l'essence, ce n'est pas comme essentielle au fief, c'est comme répugnant à la qualité d'usufruitier que la foi et hommage doit être refusée à l'usufruitier; or, les autres droits honorifiques y répugnent également; ils y répugnent même bien davantage.

« A parler exactement, l'usufruit ne peut avoir lieu que dans les choses qui produisent par elles-mêmes quelque fruit ou quelque revenu certain et appréciable par argent, de ce nombre sont les fiefs corporels et incorporels : les uns et les autres produisent des revenus en grains, en argent et même d'autres profits casuels qui naissent de la chose même et qui sont ou pécuniaires ou réductibles en argent. La justice, au contraire, ne produit aucune valeur par elle-même, les amendes et les confiscations ne sont pas des profits pour lesquels elle ait été créée ni qui naissent de son sein, ce sont uniquement des peines enfantées, pour ainsi dire, par des délits fortuits des justiciables, peines dont le profit peut bien se céder à une tierce personne, mais qui ne peuvent pas faire raisonnablement la matière d'un usufruit; c'est un délire d'avoir donné le nom d'usufruit à de pareilles cessions. On peut néanmoins tolérer cet abus d'expression, mais il n'est pas tôt exact de compter l'honneur au nombre des fruits et surtout l'honneur qui naît de la bienfaisance et qui consiste dans la gratitude ; cet honneur n'est susceptible d'aucune estimation et ne peut pas valoir une obole à la personne qui n'est pas auteur du bienfait; il ne peut même servir qu'à la tourner en ridicule. Un vassal de la terre de Millencourt qui

dirait à la demoiselle Villavicencio : Je reconnais que vous m'avez concédé mon fief, semblerait lui rire au nez par la fausseté même de son compliment ; c'est bien pis de se mettre sous la protection d'une personne qui n'a aucune puissance et d'attribuer la conservation d'une église ou d'une paroisse à une femme nulle et qui n'a ni juge ni sergent.

« *Spectatum admissi risum teneatis, amici!*

« Il y a de quoi éclater. Aussi, tous les auteurs se sont-ils élevés contre cette absurdité ; le seul cas où ils souffrent qu'on rende à un usufruitier les honneurs de l'église, c'est quand l'usufruit a été retenu avec les honneurs par le propriétaire en vendant ou en donnant sa seigneurie ; encore n'est-ce pas comme usufruitier, dit Guyot (Tome VII, p. 47) ; c'est comme donateur ou vendeur, sous cette condition qu'on les lui passe, cela sous une couleur assez plausible, car s'il ne protège plus, au moins a-t-il protégé : ce qui suffit pour que l'église lui conserve sa reconnaissance ; or, cette couleur ne se rencontre point dans la dame de Millencourt qui n'est point et qui n'a jamais été propriétaire.

« C'est un point reçu, dit-elle, par tous les auteurs, entr'autres par du Moulin et d'Héricourt, que la présentation des Bénéfices appartient à l'usufruitier quand le Patronage est attaché à la terre ; s'il en est ainsi de ce droit éminent, à plus forte raison en est-il de même des prières nominales, de l'eau bénite et autres honneurs de cette nature. »

Réponse. « La disparité est indiquée par du Moulin : Les droits honorifiques, dit-il sur le titre I de la *Coutume de Paris* (Q. I. 12. 19) ne sont point censés fruits : *Jura honorifica non sunt in fructu* ; au contraire, la présentation et la collation sont regardées

comme fruits : *Præsentatio et collatio sunt in fructu* (Art. 55, Q. 10, N° 2) ; et en effet, il n'est pas possible d'imaginer la moindre utilité dans l'eau bénite et dans les prières nominales ni de les comparer à des fruits de la seigneurie ; par conséquent, le bon sens ne permet pas de les comprendre dans l'usufruit ; au contraire, il peut être d'une très grande utilité d'avoir la collation et la présentation aux Bénéfices non seulement pour obliger autrui et s'acquérir de la bienveillance, mais même pour placer des parents et des amis et décharger par là sa famille, ou celle à qui on est allié, du fardeau de nourrir ou entretenir un enfant de trop. Cette utilité est un fruit excellent du patronage ; et, par conséquent, il entre à merveille dans l'usufruit. Simon, qui a fait un traité d'après cette matière, établit aussi la même distinction que du Moulin : Quoique les droits honorifiques soient, dit-il, ordinairement une suite du patronage, cependant il y en a qui ont la présentation sans jouir des droits honorifiques comme l'usufruitier et la douairière qui n'en ont que les droits utiles. — Les Engagistes, disent aussi Bacquet, Chopin et notamment La Lande sur l'art. 53 de la Coutume d'Orléans, n'en doivent pas jouir non plus et la raison c'est parce qu'ils sont simples usufruitiers et ne sont point seigneurs incommutables.

« Qu'est-il besoin de raisons, poursuit la dame de Millencourt, la question est jugée par arrêt du 14 mars de l'année dernière en faveur de Marie-Geneviève Simonet, veuve de messire Augustin Tillette de Boissière et à présent femme de messire Pierre-François de Ponthieu, qui n'était qu'usufruitière de la terre d'Acheux, et cet arrêt doit d'autant mieux faire loi

dans cette matière qu'il n'en existe pas contre les usufruitiers. »

Contredits. « Le Mémoire même que produit la dame de Millencourt réfute ses allégations sur le défaut d'arrêts contraires et les inductions qu'elle voudrait tirer de celui-ci.

« 1° On cite, d'après Tronçon sur l'art. 2e de la Coutume de Paris, et d'après Brillon dans son *Dictionnaire* aux mots DROITS HONORIFIQUES et USUFRUIT, un arrêt du 5 juillet 1754 qui a décidé que l'usufruitier et la douairière ne peuvent jouir des droits honorifiques.

« 2° On y voit que la dame de Ponthieu n'est pas simple usufruitière de la terre d'Acheu et qu'elle n'agissait pas en cette qualité, qu'au contraire elle convenait formellement qu'un usufruitier n'est fondé, à quelque titre que ce soit, à demander que les honneurs de l'église lui soient rendus comme faisant partie de son usufruit ; la sentence même dont elle était appelante et qu'elle a fait infirmer, prouve qu'elle se qualifiait dame d'Acheu, qualité qui lui a été confirmée par l'arrêt. Elle avait donc un titre incontestable aux droits honorifiques, titre tout autre que celui d'usufruitière et dont on aurait plus ample connaissance si, au lieu de rappeler le Mémoire d'une partie adverse toujours intéressée à déguiser la vérité, la dame de Millencourt avait eu la bonne foi de rapporter et l'arrêt et les écritures ou mémoire de cette dame ; mais n'eut-elle qu'une simple qualité d'usufruitière par rétention d'usufruit sur la terre d'Acheu qui lui avait appartenu, elle se trouverait encore dans l'exception proposée par Guyot en faveur des vendeurs et des donateurs. Ainsi, l'arrêt qu'elle a obtenu ne peut

jamais tirer à conséquence pour la dame de Millencourt qui n'a eu ci-devant, comme à présent, que le nom à cause de son mari et nullement la propriété de la terre de Millencourt.

« Si la qualité d'usufruitière, reprend-elle, ne suffit pas, au moins celle de douairière doit-elle suffire. Le douaire n'est pas seulement accordé à la veuve pour ses aliments, il l'est encore pour la mettre en état de soutenir le rang et la dignité de son mari, ce qu'elle ne peut faire si elle ne jouit des droits honorifiques dont elle jouissait du vivant de son époux.

« Le contraire est jugé par arrêt de 1554 rendu contre une douairière et rien de plus juridique que cet arrêt. Les douairières n'ont droit qu'aux honneurs personnels, nullement aux honneurs réels et inhérents à des fonds étrangers.

« En tout cas, reprend encore la dame de Millencourt, faut-il déférer à une cession expresse ; c'est un principe avoué par tous les auteurs que les droits honorifiques peuvent être cédés avec l'usufruit ; or, la terre de Millencourt m'a été cédée pour en jouir ma vie durant avec tous les droits utiles et honorifiques, et les propriétaires se réunissent aujourd'hui, c'est-à-dire l'Evêque d'Amyclès et la baronne de Potelles (Madame de Carondelet), pour déclarer qu'ils ne prétendent rien à ces droits et qu'ils veulent que j'en jouisse ; je rapporte leurs déclarations du 9 janvier et du 10 mars 1769. »

Contredits. « On ignore de qui sont ces déclarations ; mais, en les supposant de ceux dont elles portent le nom, la cession qu'elles énoncent et qu'elles réitèrent ne saurait être d'aucune utilité : l'honneur n'est point dans le commerce et ne saurait se céder ; il est insé-

parable de la cause qui le produit. Quand Corneille auroit cédé au Cardinal de Richelieu l'honneur d'avoir fait la Tragédie du *Cid*, dès que ce dernier n'en était pas l'auteur, la cession n'aurait été qu'un ridicule ajouté à ceux que pouvait avoir déjà le Cardinal ; de même il ne sert à qui n'a aucune juridiction ni aucun pouvoir qu'on lui cède l'honneur de protéger la religion qu'il ne protège pas. C'est un délire d'ambitionner de fausses reconnaissances et des honneurs indus. C'est une profanation d'encenser ce délire et de l'arroser d'eau bénite. La Cour n'a jamais souffert de semblables abus ; elle les a réprimés par cent arrêts jusque dans ses membres par l'arrêt célèbre du 11 janvier 1734.

« Au surplus, s'il plaisait à la Cour d'abandonner la jurisprudence et d'introduire de nouveaux usages pour la dame de Millencourt, le sieur Deschamps n'a point d'intérêt de s'y opposer ; il s'en rapporte là-dessus à la prudence de la Cour. Tout ce qu'il prétend c'est que, n'ayant en aucune autre occasion manqué au respect et aux égards que mérite la dame de Millencourt, et ayant été obligé par respect pour l'autorité des arrêts qui lui sont connus et encore plus par son état de ne souffrir aucune nouveauté profane dans son église, la jurisprudence nouvelle ne doit point avoir d'effet rétroactif à son égard, ni punir par la condamnation aux dépens un refus non seulement autorisé par la jurisprudence ancienne, mais en quelque sorte commandé par sa religion.

« Partant, il persiste dans ses conclusions et requiert dépens. »

Nous ignorons quelle a été la sentence du juge. Nous laissons au lecteur judicieux le soin d'appré-

cier, à sa juste valeur, le *Factum* d'un avocat verbeux qui sent 89 dix-neuf ans à l'avance !

Madame de Millencourt mourut à Abbeville, le 10 décembre 1786, dans la 65e année de son âge. Sa dépouille mortelle repose dans le cimetière de Millencourt. Elle avait, dit-on, aimé passionnément la chasse. M. l'abbé Dairaine a connu des vieillards qui, au temps de leur jeunesse, avaient vu la dame de Millencourt galoper derrière de grosses meutes. Elle n'avait eu de son mariage qu'une fille, qui suit.

XIII. — Marie-Josèphe-Thérèse d'Aigneville de Millencourt, — « donataire de Monseigneur Albert-Simon-François d'Aigneville de Millencourt par son contrat de mariage passé devant les notaires à Cambray le 24 décembre 1756 », épousa Maximilien-Joseph-Alexandre-Dominique, baron de Carondelet, qui portait en armoiries : d'azur, à la bande d'or accompagnée de six besans de même. « M. l'abbé Dairaine, dit M. Prarond, pense qu'elle avait hérité de la bibliothèque de son oncle l'Evêque d'Amyclès, car on rencontre souvent dans les ventes des livres, et il en possède lui-même, qui portaient le nom et le titre épiscopal d'Albert-Simon. » Marie-Thérèse, — « dame de la terre et seigneurie de Millencourt, demeurant à Abbeville, épouse séparée de corps et de biens du baron de Carondelet, comparut par procureur, en 1789, pour la nomination des Députés aux Etats-Généraux. » (*Souv. de la Révol. en Picardie*, par M. Darsy. p. 38.) La baronne de Carondelet mourut à Abbeville le 14 août 1813 et son corps reçut sa sépulture dans le cimetière de Millencourt. En sa personne s'éteignit la branche aînée de la famille d'Aigneville

Cette noble famille, qui posséda la seigneurie de Millencourt pendant plus de 450 ans, portait en armoiries : d'argent, à l'orle d'azur. Elle sommait ses armes d'une sirène et avait pour devise : *La droicte voie !*

Une branche cadette, descendue de Quentin d'Aigneville, seigneur de Flammermont, s'était éteinte, en 1789, en la personne de Louise-Charlotte d'Aigneville, dame de Liercourt, etc..., épouse de Louis-Bernard, comte de Mannay, chevalier de Saint-Louis.

Madame la baronne de Carondelet eut pour héritiers et héritières :

1° Albert-Charles-Dominique de Carondelet, ex-chanoine, demeurant à Mons, chef-lieu du département de Jemmapes, né vers 1721, mort en 1838 ;

2° Josèphe-Simone de Carondelet, sa sœur, demeurant au dit Mons ;

3° Eugénie-Josèphe-Adélaïde de Carondelet-Potelles, nièce des précédents, demeurant au château de Potelles, d'une part ;

1° Albertine-Victoire-Nathalie de Carondelet-Potelles, épouse de M. Furcy-Henri-Marie-Nicolas Le Roy de la Brière, propriétaire, demeurant à Orly ;

2° Clémentine-Thérèse-Emélie-Victorine de Carondelet-Potelles, majeure demeurant à Meudon, lectrice de Sa Majesté la Reine de Westphalie, et épouse non commune en biens de M. Clamor-Dietrich-Ernest-Gérhard, comte de Bussche-Hunnefeldt, d'autre part.

Par acte passé le 26 septembre 1813 devant Me François-Augustin Carpentier et son collègue, notaires impériaux à Abbeville, les héritiers sus-nommés vendirent en détail à divers particuliers l'ancien domaine de Millencourt.

Madame Marie-Jeanne-Victoire Aliamet, veuve de M. Michault, acheta 14 journaux moyennant 7,825 fr.

M. Jean-Baptiste Padieu, cultivateur au Plessiel, se rendit adjudicataire, moyennant 10,290 fr., de 25 journaux 20 verges.

M. Charles-François Becquin, cultivateur à Millencourt, eut 6 journaux (fermage de Larivière) pour 1,845 fr.

M. Maurice Deschamps, de Millencourt, acquit pour 6,000 fr., 19 journaux (fermage de Delgove).

Le même acheta encore, moyennant 2,755 fr., 6 autres journaux (fermage de Pierre Machy).

Le même se vit adjuger 13 journaux (fermage d'Augustin Machy) pour 9,225 fr.

Le même acquit enfin, pour 9,400 fr., 19 autres journaux (fermage de Thuillier).

Cette vente produisit la somme de 71,290 fr. Deux tiers des biens vendus revenaient au sieur de Carondelet et à sa sœur, et l'autre tiers appartenait aux demoiselles de Carondelet-Potelles, « tous comme héritiers dans cette proportion de la dite Marie-Thérèse d'Aigneville de Millencourt. » (Tit. vus).

N'oublions pas que ces biens étaient hypothéqués pour une somme de 35,555 fr. 55 en faveur des héritiers de Madame la marquise de Monaldy, dame de Millencourt.

La dite vente fut reconnue par acte du 19 octobre 1813. Nous trouvons une quittance du 26 du même mois. Pour plus amples détails, v. pièce justificative A.

CHAPITRE V. — Fiefs et Fieffés.

Article I. — *Fiefs tenus de l'Abbaye.*

§ I. — **Fief d'Offinicourt.**

I. — *Domaine du Fief.*

« Ce domaine, dit M. l'abbé Hénocque, est probablement désigné, en 831, sous le nom de *Haidulficurtis*[1]. On peut proposer cette étymologie après quelques géographes. Ce domaine, situé aux environs de Neufmoulin, sur le versant de la colline septentrionale, n'a plus, depuis longtemps, de traces d'habitations. Trois cents journaux de terre en relevaient primitivement. En 1703, d'après dom Grenier, on ne retirait que 38 à 58 livres de censives sur 128 journaux de terres labourables ; le reste, terres de rebut, n'était pas même cultivable.

1. Adulficurtis, Alduficurtis, Auffinicourt, Offenicourt, Offencourt. (*Archives.*)

M. Prarond ne serait pas éloigné de croire qu'au IXe siècle, ce fief aurait été une seigneurie considérable à Millencourt. (*Hist. de Saint-Riquier*, p. 157.) C'est pour cette raison que nous donnons à ce fief une place dans notre travail.

II. — *Seigneurs.*

1260. André d'Offinicourt est dit homme-lige de l'abbé de Saint-Riquier. Ce fief est racheté en 1289 sur André de Ponches, seigneur d'Offinicourt, des Aloyaux et de Polagache. N'est-ce pas le même feudataire sous des noms différents ?

1370. Jean d'Offinicourt fait hommage de ce fief ; il était curé de Neuville en 1376.

1512 Jean d'Offinicourt, archer des ordonnances du Roi. — 1539. Fremin d'Offinicourt, prêtre à Saint-Riquier.

1410. Jean Duwes, dit Percheval, est seigneur d'Offinicourt.

Vers 1530, nous retrouvons Jacques des Groiseliers, écuyer, en possession de ce fief ; il le donne en 1536 à son fils Jean, écuyer, étudiant en l'Université de Paris.

La famille Cornaille a succédé à celle des Groiseliers. Charles Cornaille donna le fief à sa fille, qui fit hommage en 1587 : elle épousa N.... Le Fèvre et son fils, Charles Le Fèvre, notaire à Paris, donna son relief en 1646. — Demoiselle Marie Le Fèvre et sa sœur, demoiselle Antoine Le Fèvre, veuve d'Antoine Bathereau, sieur de la Chapelle, vendirent ce fief à François Pignez, marchand à Abbeville. Charles Gaillard, après en avoir fait le retrait lignager, le rétrocéda en 1708 au dit François Pignez.

M. de Belleval désigne dans ses *Fiefs du Ponthieu* ce domaine sous le nom d'Offencourt et ne lui assigne que 38 journaux de terre. Un peu plus loin, il s'occupe du fief d'Offinicourt, dont il désigne les premiers pos-

sesseurs en 1287, 1376, 1406, sous les noms que nous avons donnés nous-même. A partir de 1562, il énumère la suite des possesseurs, ce sont les Tillette d'Acheux. Ne nous est-il pas permis de conclure que ces deux fiefs d'Offencourt et d'Offinicourt ne sont qu'un même domaine, dont la majeure partie aura été éclipsée en faveur de la famille Tillette, et de lui assigner la place qu'elle mérite dans notre histoire ?

A la septième génération de cette famille, nous trouvons Antoine Tillette, seigneur du Maisnil, allié à Catherine Gallepoix, dame d'Offinicourt. Il est père de Nicolas, auteur de la branche des seigneurs d'Offinicourt. Nicolas Tillette est seigneur de Gredainville, d'Offinicourt et de Port. Son fils aîné Claude Tillette I lui succède dans les mêmes seigneuries ; puis Claude II et Claude III ; puis Nicolas, seigneur d'Offinicourt et Longvillers seulement, père de Marie-Catherine-Élisabeth, dame d'Offinicourt et autres lieux, alliée en 1772 à Gabriel-Pierre-André-Christophe Vincent d'Hantecourt.

Nous rétractons d'avance nos assertions, s'il y a erreur. » (*Hist. de Saint-Riquier*. Tome III, p. 182.)

§ II. — **Fief de Houdancourt.**

I. — *Domaine.*

Ce domaine est tout à fait inconnu aujourd'hui. M. Hénocque nous dira tout ce qu'il sait touchant ce fief.

« Il existait au XIII^e^ siècle sur le territoire de Millencourt un fief de ce nom ; quelques géographes l'ont

confondu à tort avec le village de Houdencourt, canton de Domart, dans l'énumération des domaines du monastère. Il serait difficile aujourd'hui d'en assigner l'endroit. — Il faut, disaient en 1489 les rédacteurs du cartulaire, proposer que le dit fief est situé autour de cette ville de Saint-Riquier, à Neufmoulin par exemple, car on met *in aquis et nemoribus*, et le village de Houdencourt est près de la forêt de Goyaval et en haut pays. *Item,* nous n'avons plus rien au dit Houdencourt et pareillement ceux du Candas (dont il sera parlé tout à l'heure), étaient seigneurs de Millencourt et de Vienne (Vismes ?) dessus le Neufmoulin. »

« Le fief d'Offinicourt ne serait-il pas par hasard, sous la plume de copistes ignorants, transformé en fief d'Houdencourt ? On lit dans M. de Belleval Offencourt pour Offinicourt. Cette orthographe se rapproche d'Houdencourt. »

II. — *Seigneurs.*

Les premiers seigneurs connus sont de la famille du Candas.

I. — « Guy du Candas était seigneur de Candas et de Millencourt en 1210. — Cyrographe de Guy de Candas, chevalier, seigneur de Millencourt, sous son sceau armorié du sceau de ses armes et sous le grand sceau de la doyenné de Saint-Riquier, où il est dit ce qui suit : sachant icelui (Guy de Candas) que détention et occupation de chose étrange, c'est préjudice à l'âme et sachant qu'il avoit longtemps possessé le dit fief malgré nous et sans droit, il reconnait qu'à nous en appartient la moitié a yaues, bois et terre et que partage s'en ferait, et pour sûreté il vint à notre cha-

pitre et fit cette reconnaissance où il donna la moitié. — *Item*, cette reconnaissance fut faite présent Williame, comte de Ponthieu, et présents Regnier de Drucat, chevalier, et autres, entre lesquels Hugues, prieur, et Hugues de Bonnel.

« Guillaume, comte de Ponthieu, confirma la moitié du fief à l'abbaye par une charte spéciale.

« Guy de Candas eut de son union avec Mahaut un grand nombre d'enfants. Citons, d'après M. de Belleval, Enguerran, Anseau, Thibaut, Itier, Robert et Guy.

II. — « Enguerran de Candas, chevalier, était homme-lige de Saint-Riquier et seigneur de Millencourt. Il est cité dans les chartes de l'Hôtel-Dieu comme l'un de ses bienfaiteurs, pour avoir gratifié la communauté de ses biens. — Il aumône 30 journaux de terre à Millencourt, nommés la *Coulture du Fayel*, chargés seulement de 2 sous de cens annuel envers l'église abbatiale de Saint-Riquier et francs, du reste, de toute corvée et exaction. L'abbé de Saint-Riquier investit l'Hôtel-Dieu de sa nouvelle propriété et donna une charte d'amortissement. Enguerran de Candas, son épouse, et son fils Guy s'engagèrent à ne jamais molester l'Hôtel-Dieu, ni en cour ecclésiastique, ni en cour laïque. Le donateur reçut 75 livres par des charités de l'Hôtel-Dieu. Il faut avouer que ces charités sont presque équivalentes au prix de vente. L'aumône ici ne serait qu'une forme de contrat spéciale aux cessions ecclésiastiques, une dérogation aux transactions féodales, une espèce d'amortissement de la terre. Enguerran donna trois sous de rente à l'abbaye de Saint-Riquier pour des terres tenues de son fief de Houdencourt par les enfants de Robert

Le Duc (1223). Dame Aelis, sa veuve, engagea en 1227 son fief de Houdencourt pour 20 liv parisis et promit sur sa foi qu'elle laisserait les moines en possession de ce domaine jusqu'à pleine restitution.

III. — « Guy, Enguerran et Jean de Candas étaient fils de cet Enguerran. Guy l'aîné, chevalier, reconnaît en 1227 les droits des religieux sur le fief de Houdencourt « près le Scardon. » Il avait son hôtel à Doullens.

« Jean de Candas, son frère, dit *Canis*, engagea en 1253 à l'abbaye de Saint-Riquier 46 journaux de terre au Val de la Croix pour 120 liv. Ces terres étaient tenues d'Enguerran son frère, feudataire du fief d'Houdencourt. Emmeline sa femme donna son consentement à cette impignoration. Ces terres tenaient à celles de Wautier de l'Arbroye et d'Adam Le Mancel.

« Bernard de Candas, moine de Saint-Riquier, est prévôt de Mayoc en 1292.

« Les de Candas portaient en armoiries de... fretté de... au chef de... chargé de cinq couronnes de... » (Extrait de l'*Histoire de Saint-Riquier*, par M. l'abbé Hénocque. Tome III, p. 276.)

§ III. — **Fief de la Couture du Quesne.**

« On trouve dans les archives, continue M. l'abbé Hénocque, un fief de ce nom à Millencourt. Guérard Fretel de Vismes, chevalier, mari de Guillemette de Hangard, fit hommage en 1388 pour ce fief. N'est-ce pas pour le même fief que Guillaume de Sommers

aurait fait hommage en 1374, aussi bien que Jean de Sommers, son fils, après lui? La chronique se contente de nommer ces seigneurs sans indiquer leur fief.

La famille Fretel de Vismes, que l'on cite parmi les insignes bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu, n'a-t-elle pas tiré son nom d'un fief de Vismes, situé à Millencourt, plutôt que du village de Vismes, comme on le dit communément? Nous recommandons cette question aux généalogistes. »

§ IV. — **Fief anonyme.**

Jacques Manessier et Marguerite Beauvarlet vendirent, le 10 mars 1622 : « certain fief et immeubles sis à Millencourt au sieur de Genvillers. époux de Marie Groul. Ces derniers eurent pour héritiers leurs enfants Maximilien et Claude Le Roy. » Nous retrouverons ce dernier au § VII (Pap. de M. O. Deschamps.)

§ V. — **Fief anonyme.**

Cet autre fief anonyme, sis à Millencourt et tenu noblement de l'abbaye par 60 sols parisis de relief, 20 sols parisis de chambellage, par le quint denier de vente, etc..., consistait en 13 journaux de terre en une pièce tenant au chemin de Millencourt à Saint-Riquier, etc...

« Les premiers propriétaires connus sont Jean-Baptiste Le Vasseur de Favery et dame Catherine Brunel. Après eux, leur fief fut partagé entre leurs enfants. Deux tiers devinrent le lot de Jeanne-Cathe-

rine Le Vasseur, femme de Louis-François Denis, docteur en médecine, et passèrent à Louis-Barthélemy Denis, entrepreneur des fortifications de la ville de Douai ; l'autre tiers appartint à Marie-Françoise Le Vasseur de Favery, sœur de Jeanne-Catherine et épouse non commune en biens de M. Cosme-François de Joubert-Bareau, aide-major de la place de la ville d'Amiens. Le tout fut vendu le 3 mars 1787 par la dame de Joubert et les créanciers du sieur Denis, à Charles-Augustin Brocquevielle, moyennant 6,450 livres de deniers principaux. » (Papiers précités.)

§ VI. — **Fief du Montier.**

I. — *Domaine.*

Le fief du Montier, du Moustier, du Moutier ou Molinet, consistait en 30 journaux de terre sis au terroir de Millencourt. Il rapportait au couvent trois écus et sept chapons.

II. — *Seigneurs.*

I. — Payen de Mailly, seigneur de Lorsignol, fit hommage pour le fief du Molinet en 1353.

II. — Pierre Tillette, seigneur de Mautort, le possédait en 1582. Antoine de Saint-Souplis, sieur de Watteblérie, le fit saisir pour acquit d'une hypothèque sur une rente.

III. — Antoine de Moyenne, bourgeois d'Abbeville, l'acheta en 1584. Il s'en fit donner la saisine et le revendit bientôt après à Antoine Manessier, marchand

à Abbeville (1586). (*Hist. de Saint-Riquier* précitée. T. III, p. 274.)

IV. — Antoine Manessier, sieur des fiefs du Hodent et du Verdbois à Ailly, et de l'Hermitage à l'Heure, premier consul des marchands en 1585, maïeur en 1590, fut plusieurs fois échevin d'Abbeville. Il acquit, par contrat du 19 mars 1586, passé devant Me de Ponthieu, notaire, « le fief du Montier consistant en 32 journaux et en des censives. » Le P. Ignace dit qu'il brisait d'un trèfle de sable en chef les armes pleines de sa famille, qui sont: d'argent, à trois hures de sanglier arrachées de sable, et qu'il mourut le 5 novembre 1599. Il avait épousé : 1° par contrat du 7 juillet 1561, devant Me Honoré Le Blond, notaire, demoiselle Marie de Huppy, fille de Jacques et de Jeanne de Lavernot; 2° par contrat du 15 avril 1598, devant Me Nicolas Becquin, notaire, demoiselle Catherine Boujonnier. Du premier lit sont issus : 1° Jean, qui suit; 2° Jacques, qui suivra; 3° Robert, marié en 1607 à Gabrielle de Ribeaucourt.

V. — Jean Manessier, écuyer, seigneur du Verbois et du Montier, s'allia à Marie Crignon et à Marie de Ribeaucourt. Les enfants qu'il eut de ses deux unions ne paraissent pas avoir laissé de postérité.

VI. — Jacques I Manessier, sieur du Montier par héritage de son frère Jean, fut échevin en 1589, consul des marchands en 1597 et juge des marchands en 1613. Ayant éprouvé des revers de fortune, il se retira à Villers sous-Ailly, où il vivait en 1624. Ses affaires s'étant remises, il revint en ville et y mourut, sur la paroisse Saint-Jacques, le 30 octobre 1638. Il avait épousé par contrat du 26 mai 1588 passé devant Vulfran Pappin, notaire, Marguerite Beauvarlet, fille

ainée de Jean et de Marguerite Pappin. Ils eurent pour enfants : 1° Nicolas, qui suivra ; 2° Antoine ; 3° Jacques, qui a formé la branche des sieurs de Coulombeauville ; 4° Josse et 5° Philippe, curé de Villers-sous-Ailly, doyen rural du doyenné de Saint-Riquier ; il fut aussi régent du collège d'Abbeville. » (*La Picardie*, 1875-1876.)

VII. — Nicolas I Manessier, sieur du Montier, donataire de son père, reçut une saisine pour ce fief en 1613. De sa femme, N. . Foucques, il eut Nicolas, qui suit.

VIII. — Nicolas II Manessier laissa le suivant[1].

IX. — Jacques II Manessier, sieur du Montier, eut de Marie du Puy, qui était veuve en 1697, le suivant.

X. — Jacques III Manessier, seigneur du Montier et de la Roque, receveur de Saint-Pierre d'Abbeville, échevin en 1679, premier consul en 1684, était juge des marchands en 1708. Il avait épousé en 1673 Marie Rohaut, qui lui donna : 1° Josse, qui suit, et 2° François, allié à Marie-Thérèse de Montigny.

XI. — Josse Manessier, avocat, conseiller du Roi au Présidial, seigneur de Moncourt, de la Roque et du Montier, s'allia : 1° à Françoise du Chesne en 1690 ; 2° à Elisabeth Poultier.

XII. — François-Josse Manessier, fils du précédent, seigneur de la Roque, de Moncourt et du Montier, conseiller du Roi en 1766, magistrat au Présidial d'Abbeville, fut l'époux de Marie-Cécile Blondin de

1. M. de Belleval, en désaccord ici avec M. Hénocque, donne une autre filiation. Il passe sous silence Nicolas II et donne pour fils à notre Nicolas I Jacques II Manessier.
Nous suivons M. l'abbé Hénocque.

Bréville. Il en eut un fils mort en bas âge. Madame Manessier mourut veuve en 1780. (*Hist. de Saint-Riquier* précité et *Nob. du Ponthieu*, par M. de Belleval.)

§ VII. — **Fief du Moulinet.**

Le fief du Moulinet, dit M. Prarond, se composait de 30 journaux de terre labourable.

Ce fief appartint aux Manessier, seigneurs du Montier. Jacques Manessier le vendit à Claude Le Roy, écuyer, sieur d'Aboval, demeurant à Genvillers. Celui-ci, par acte passé le 15 novembre 1670, le revendit à Louis Brunel, docteur en médecine à Abbeville. D'après l'acte de vente, ce fief consistait en 30 ou 33 journaux de terre en deux pièces : « la première contenant 16 journaux, située au terroir de Millencourt et de Saint-Riquier et tenant à une piescente qui conduisait au Petit Moulin, était tenue de M. de Rambures ; la seconde, comprenant 16 journaux sis à Saint-Riquier, était tenue de l'abbaye. »

Le dit Louis Brunel rétrocéda ce fief au dit d'Aboval par actes passés le 6 et le 19 mai 1673. Enfin, ce même sieur d'Aboval revendit, le 19 septembre 1680, à Louis Brunel « les 13 journaux de terre tenus en fief noble de l'abbaye. » (Pap. de M. Olivier Deschamps.)

Ce fief de 13 journaux (démembrement sans doute des 30 journaux) paraît être le même que celui que nous avons mentionné plus haut. V. § V. — On retrouverait là aussi la suite des seigneurs du Moulinet.

§ VIII. — **Fief anonyme.**

Ce petit fief, « sis à Millencourt et tenu noblement de l'abbaye, consistait en 170 verges (un journal et demi) de terre à prendre dans une pièce de 3 journaux 20 verges. »

Marie-Marguerite Delandre, veuve de Sébastien Boizart, le vendit le 3 mai 1773, moyennant 370 livres, au profit de Charles-Augustin Brocquevielle, seigneur de la haute et de la basse Salle de Millencourt (*Ibid.*)

§ IX. — **Fief de Montigny.**

I. — *Domaine.*

« Ce domaine, connu dès le XI^e^ siècle sous le nom de *Montiniacum*, a formé le fief ou le double et triple fief de Montigny, car les archives, dit M. Hénocque, parlent quelquefois de deux et de trois fiefs à Montigny. Nous pensons que Montigny était un village aujourd'hui détruit. Ce village sis entre Neufmoulin et Millencourt aurait-il laissé quelques vestiges de son chef-lieu dans la ferme du *Crinquet*, autre forme en patois rustique du mot *Montiniacum?* Cette ferme a existé jusqu'aux premières années de ce siècle. Elle formait un lot de terre de 18 journaux, achetés par le petit couvent, et loués à des particuliers, comme les archives en font foi. En 1789 cette ferme rapportait 180 livres. »

Le fief de Montigny comprenait au XVIII^e^ siècle

54 journaux de terre sis au terroir de Millencourt et des censives recueillies par les seigneurs.

II. — *Seigneurs.*

Marie de Montigny vend des terres à l'abbaye de Saint-Riquier en 1332.

Nicole de Montigny, prêtre à Saint-Riquier en 1521.

I. — Vers la fin du XIV^e^ siècle, Hue Bournel, par suite d'alliances avec la famille d'Yaucourt, était seigneur de Montigny, ce qui nous permet de supposer que cette famille a possédé ce fief, quoiqu'il n'en reste pas de traces dans nos archives.

Hue Bournel, chevalier, seigneur de Thiembronne et du Plouy, chambellan du roi, capitaine de la ville et du château de Rue (1391-95), épousa Alips de Beauchamp et eut, entre autres enfants, Mahaut, femme de Guillaume de Nouilly ou Neuilly.

II. — Guillaume de Nouilly donna, en 1409, le dénombrement du fief de Montigny en son nom et comme mari et bail de dame Bournel, appelée en 1437 demoiselle d'Yaucourt. Remarquons que le frère de Mahaut, Guillaume Bournel, eut aussi des terres à Neuilly.

Marie Bournel avait plusieurs tènements à Saint-Riquier en la rue Notre-Dame. Elle est probablement la même que cette Mahaut ou Mathilde Bournel, demoiselle d'Yaucourt, dont nous venons de signaler l'existence.

III. — Adrien de Brimeu, seigneur de Humbercourt, comte de Meghem, est aussi seigneur de Montigny en 1507; il fut tué dans les guerres d'Italie avec le comte de Bourbon et autres seigneurs.

IV. — Son frère, Eustache de Brimeu, comte de Meghem, seigneur de Humbercourt et Yaucourt, lui succéda.

V. — Georges, son fils, chevalier, haut et puissant seigneur de Querry et autres lieux, fit relief et hommage en 1547.

VI. — Marie de Brimeu, comtesse de Meghem, épouse de messire Lancelot de Berleymont, succéda à son père. Son relief fut donné en 1574, par son mari et bail, et en 1579 par elle-même. Elle épousa en secondes noces Charles de Croy, prince de Chimay, seigneur de Hallewin et autres lieux, et fut mère d'Eustache de Croy.

VII. — Eustache de Croy, comte de Rœux et de Meghem, seigneur de Beaurain, comte de Long et Longpré, seigneur des fiefs de Montigny et d'Yaucourt, céda ces deux fiefs, en 1606, à messire Charles de Rambures.

VIII. — Charles de Rambures, dit le brave Rambures, chevalier, seigneur de Rambures, de Dompierre, de Lambercourt, d'Hornoy et d'autres lieux, vice-amiral en Picardie, grand-maître des eaux et forêts, gouverneur des villes de Doullens, du Crotoy, etc., reçut en 1606 la saisine des fiefs d'Yaucourt et de Montigny. Il épousa en premières noces Marie de Mont-Luc, fille du grand maréchal de France, et, en secondes noces, Renée de Boulainvillers, comtesse de Courtenay. Il mourut en 1630, le 13 janvier.

IX. — Jean de Rambures, fils puîné de Charles et seigneur des mêmes lieux, héritier par bénéfice d'inventaire de ces fiefs, en fit le relief en 1633. — Jean de Rambures fut l'un des plus illustres capitaines de son temps ; il fut mortellement blessé dans les tran-

chées de la ville de la Chapelle en 1637, et il mourut aimé et regretté des siens, et redouté de ses ennemis. Il fut ramené en grande pompe à Amiens. On lui fit un magnifique office à la cathédrale et il fut enterré aux Minimes d'Abbeville.

X. — Charles II de Rambures, frère de Jean et fils de Renée de Boulainvillers, lui succéda dans les seigneuries d'Yaucourt et de Montigny; il était, comme son père et son frère, maréchal des camps et armées du Roi et colonel d'un régiment d'infanterie qui portait son nom. En 1644, le monastère lui donna aussi la saisine d'un moulin à Aumâtre acquis sur Yves de Mailly. En 1648, il ajouta aux premiers fiefs ceux de la Trésorerie appartenant au monastère.

XI. — Charles III de Rambures, fils aîné et héritier du précédent, seigneur des mêmes lieux et comte de Courtenay, du chef de sa mère, maréchal de camps, gouverneur de Bohain, conseiller d'Etat, fit le relief du fief de Montigny en 1672. Il eut quatre enfants, entre autres Marie-Renée de Rambures, épouse de Just-Joseph-François d'Ancezune, duc de Caderousse, trop fameuse par ses prodigalités. Elle força son mari à demander une séparation de biens et vendit des fiefs mouvants de l'abbaye de Saint-Riquier. — « La terre de Millencourt sise entre ce village et Drucat, fut vendue, moyennant 5,000 livres, le 15 juin 1683. » (Man. concernant la Picardie, p. 211. Bibl. de M. C. P.)

54 journaux de terre achetés par les Ursulines d'Abbeville furent immobilisés dans cette communauté. Les censives furent cédées à Charles Manessier, seigneur d'Esmimont, qui les vendit à Jean Le Ver, seigneur de Caux, pour 1,250 livres. Ce fief des

censives resta dans la famille Le Ver. (*Histoire de Saint-Riquier.* Tome III, p. 178.)

La dernière dame des censives du fief de Montigny fut Marie-Emmanuelle Le Ver, femme de Henri-Joseph Heuzé, chevalier, seigneur de Hurtevent, et héritière de son neveu Emmanuel-Daniel-Antoine-Hubert, chevalier, marquis de Caux, mort âgé de 26 ans en 1771. (*Nob. de Ponth.* par M. de Belleval)

§ X. — Fief du Grand Moulin.

« Ce moulin, situé sur le terroir de Millencourt, était chargé, conjointement avec le petit Moulin, d'une rente de 48 setiers de blé envers l'Hôtel-Dieu de Saint-Riquier. Une grange bâtie près de ce moulin au XVIII^e^ siècle existe encore aujourd'hui. Ce moulin porta aussi le nom de moulin du Prier ou du Priel.

« Nous avons recueilli sur ce moulin, dit encore M. l'abbé Hénocque, les faits suivants :

I. Berte d'Ouville, veuve de Richard de Fourmies, épouse en secondes noces de Pascal d'Ouville, vendit par nécessité en 1239 une rente de trois muids de blé sur le moulin du Priel. Le moulin fut cédé ensuite à la famille Boitelle.

Michel Boitelle, fieffé du moulin d'Ostremencourt ou du Prier, devait au couvent l'hommage d'un fief noble, en 1270.

Marie Boitelle, fille de Wautier Boitelle et femme de Gilon Mauroy, a donné (1273) à ferme perpétuelle pendant sa vie, pour subvenir à leur pauvreté prouvée, sa moitié sur ce moulin et ses dépendances pour 18 setiers de blé. Elle commua ensuite tous ses droits

sur ce moulin et demanda 3 muids de blé à tenir en plein hommage : « et si devions garantir à nos dépens contre Bernard de Vincheneuil et fils Renier Accard. » Cette convention est faite en présence de la mère de Marie Boitelle et de plusieurs amis. Le moulin rentra ainsi dans le domaine de l'abbaye, sauf les redevances ci-dessus indiquées. « (Extr. de *l'Hist. de Saint-Riquier.* Tome III, p. 176.)

Un inventaire des biens du monastère dressé en 1790 nous apprend que ce fief rapportait : « 20 liv., bled muison, 82 sept., dont 22 sept. 12 boisseaux de renvoy à l'Hôtel-Dieu. »

§ XI. — **Fief d'Ostremencourt.**

« De ce fief relevaient 30 journaux de terre à Ostremencourt et 20 à Millencourt, avec censives et droits afférents.

Le premier fieffé connu de l'abbaye est un bourgeois de Saint-Riquier nommé Wermand d'Ostremencourt (1155) ; il est contemporain d'Adson d'Ostremencourt, possesseur du moulin des Raques.

Gauthier de Court, témoin dans une charte, bourgeois de Saint-Riquier, paraît de 1166 à 1184.

Pierre de Court (abréviation d'Ostremencourt) est bourgeois de Saint-Riquier en 1223.

Pierre d'Ostremencourt fait hommage pour deux fiefs en 1374. Il est marié à Colaye Lenfant 1390. — Relief et hommage de Williaume d'Ostremencourt, fils du précédent, décédé sans postérité. Le fief d'Ostremencourt passe alors dans la famille de Lenfant. — Vers le même

temps, Jean de Court fait un legs à la confrérie de Saint-Nicolas pour son obit.

Fremin Lenfant, chevalier (vivant vers 1341), est père de Jeanne et de Colaye Lenfant, dont il est parlé plus haut. Celle-ci vendit au seigneur de Grambus ce qu'elle possédait à Saint-Riquier.

Pierre Lenfant, écuyer, vivant à Saint-Riquier en 1475, est dit père de Jean Lenfant, que nos archives disent substitué aux droits de la famille de Vaux et qui nomme des procureurs pour soutenir sa cause. — Messire Jean Lenfant était prêtre.

Après la famille de Lenfant, nous voyons le fief entre les mains de Jacques de Lessau, du chef sans doute de demoiselle Catherine Candel, sa femme. Il arriva par leur fille, Adrienne de Lessau, à Jacques Groult, sieur de la Folie, que celui-ci avait épousée (1529).

Après Jacques Groult, le fief est possédé par Jean Lebel et demoiselle Barbe Sanson qui l'ont acheté au sieur de la Folie (1543), puis par Nicolas Le Fèvre, marchand à Abbeville, auquel Barbe Sanson s'est alliée en secondes noces (1546). Mais Jacques Groult, fils du précédent, rentra en possession de ce fief (1555). Après lui, on trouve dans un pouillé Marguerite Groult, puis Antoine, fils de Jacques, qui le donna à son petit-fils, Charles Groult, écuyer, seigneur d'Ostremencourt, échevin d'Abbeville. Celui-ci fut en 1656, dit M. de Belleval, condamné pour usurpation de noblesse, mais il faut croire que ce jugement fut annulé, car ses successeurs ont continué de porter le titre d'écuyers. Charles Groult mourut en 1690, sans enfants de Charlotte de Canteleu. Le fief dut revenir à Jacques Groult, son frère aîné, et fut vendu

en 1700 avec celui de Coulombeauville à Charles Manessier, seigneur d'Esmimont. La veuve de Charles Manessier, Marie-Ursule de la Hodde, donna le relief de la moitié de ce fief après la mort de son mari et sans doute après elle Josse Manessier leur fils, comme il l'avait donné pour Coulombeauville. » (*Hist. de Saint-Riquier.* Tome III, p. 177.)

§ XII. — **Fief anonyme.**

Nous ne savons en quoi consistait ce fief. Son premier possesseur connu est Jean Pillevèche.

Messire Jean Boutery, comme mari et bail de Jehanne de Cauberch (Caubert), dame de ce fief, comparut à l'aveu que Hue, sire de Famechon et de Moufflers, chevalier, seigneur de Millencourt, servit pour sa seigneurie de Millencourt à l'abbé de Saint-Riquier, le 16 mars 1408. (*Livre rouge de Saint-Riquier*, folio 149.)

Jeanne Boutery, fille du dit Jean et femme de Robert de Baynast, seigneur de la Houppilière et d'Applaincourt, a dû posséder ce fief après son père.

§ XIII. — **Fief de Hesdin ou de Saint-Souplis.**

« Ce fief n'avait point de domaine, mais seulement des censives et des droits seigneuriaux sur le territoire de Millencourt. Il porta le nom de deux nobles familles qui l'ont tour à tour possédé. Nos annales ont négligé la succession du fief dans la famille de Hesdin.

Jean de Saint-Souplis, par son alliance avec Adrienne de Hesdin vers 1475, devint seigneur de ce fief. Il était fils d'Antoine, écuyer, seigneur de Watteblérie, bailli de Crécy, et de Marie de Bersacles. Il comparut à la rédaction des coutumes en 1507.

Jean de Saint-Souplis fut procureur de la sénéchaussée de Ponthieu. Il eut trois enfants : Antoine, qui suit ; Madeleine, alliée à Louis de Belloy, et Catherine, mariée à Simon de Carpentin.

1533. Relief d'Antoine de Saint-Souplis, maïeur d'Abbeville en 1565. Antoine eut deux fils : Jacques et Louis de Saint-Souplis.

Le puîné de ces fils, Louis de Saint-Souplis, chevalier, seigneur de Sorel, Wanel, Beaulieu et Gorenflos, lieutenant du grand maître des Eaux et Forêts en Picardie, épousa Gabrielle du Hamel de Canchy, et fut père de Louis, d'Antoine et de Louise de Saint-Souplis.

1648. Relief et hommage d'Antoine de Saint-Souplis, chevalier, seigneur des mêmes lieux et de plusieurs autres. Il épousa Marie de Warluzel, dont il eut beaucoup d'enfants, entre autres : Antoine et Gabrielle qui suivra. Antoine de Saint-Souplis, chevalier, seigneur de Saint-Souplis, mourut sans alliance. Son neveu, Charles, hérita de son fief.

Charles de Saint-Souplis, chevalier, seigneur de Sorel, Wanel, Dreuil, Digeon, vicomte de Béhencourt, mourut aussi sans alliance.

Gabrielle de Saint-Souplis, tante de Charles, avait épousé en secondes noces Jean-Maximilien, comte de Belleforière. L'un de ses descendants, Louis-François-Gabriel Le Fournier, marquis de Wargemont, seigneur de Ribeaucourt et autres lieux, releva ce

fief et en fit hommage en 1752. » *(Hist. de Saint-Riquier.)*

§ XIV. — **Fiefs de la Haute et de la Basse Salle de Millencourt.**

Ces deux fiefs, sis à Millencourt, étaient tenus et mouvants noblement et en fief de l'abbaye de Saint-Riquier.

I. — *Domaine.*

1° « Le fief de la Haute Salle consistait en 1772 : en une maison seigneuriale, ferme et autres bâtiments, cour, jardin et plant, qui était le chef-lieu du dit fief, en contenance de six journaux ou environ, situé à Millencourt ; en 80 autres journaux, ou environ, sis au même terroir ; en champart, censives et mouvances avec les droits seigneuriaux sur plusieurs immeubles aux terroirs de Millencourt et à l'environ et généralement tous les droits dépendants du dit fief.

2° « Le fief de la Basse Salle consistait : en 3 journaux de pré situés au terroir de Millencourt ; en plusieurs pièces de pré tenues en roture de la dite abbaye, savoir : 26 journaux, ou environ, de terre au terroir de Neufmoulin ; 7 ou 8 journaux nouvellement plantés en bois ; 7 journaux et demi ci-devant en friche ; 4 autres journaux, ou environ, au même terroir aussi nouvellement plantés en bois ; 14 journaux en deux pièces au même terroir ; 3 journaux et un quartier de de pré au terroir de Millencourt ; 8 journaux en deux pièces au même terroir... ». *(Millencourt,* par

M. E. Prarond.) Ces deux fiefs formaient une seule seigneurie.

II. — *Seigneurs.*

Des membres de familles différentes ont possédé la seigneurie de la Salle de Millencourt. En tête de toutes est un membre de la famille de Drucat.

I. — Jean de Drucat de la Salle était homme-lige de Drucat en 1312. Sa famille portait en armoiries : d'azur, fretté d'argent. (*Rech.* de M. de Rosny.)

II. — Jean Matiffas, écuyer, d'une famille originaire de Saint-Riquier, tient des fiefs à Buigny et à Montigny-lès-Saint-Riquier[1]. Il est aussi seigneur de la Salle à Millencourt (1384-1408.) Il est probablement père de Jean, qui suivra, de Hugues, de Robert, de Guillaume et de Périne.

Au xv^e^ siècle, Hugues, dit Hutin, tient, en 1408, les fiefs de Bellegente et Friaucourt. — Robert fut moine à Saint-Riquier et prévôt de Noyères (1412-1455.) — Sire Guillaume fut prêtre et doyen de Saint-Riquier, et confrère de Saint-Nicolas. — Demoiselle Périne fit des legs à la confrérie de Saint-Nicolas en 1433.

II. — Jean Matiffas fut allié à damoiselle Jeanne de Lessie ou de Lessau d'Abbeville (1440.) Ses enfants furent Colart et probablement Jean et Marie. — Jean fut prêtre à Saint-Riquier. Marie épousa Jean ou Philippe Matiffas (1458.)

III. — Colart Matiffas, écuyer, seigneur de la Salle, habitait l'hôtel des Luppars à Saint-Riquier et exer-

1. Mathieu Matiffas, son père, habitant à Saint-Riquier, fut déclaré issu de noble génération par une sentence du 27 juillet 1374. (Nob. de M. de Belleval.)

çait la profession de brasseur, ce qui fit suspecter sa noblesse. Son fils Jean eut même à se défendre contre des entreprises sur ses prérogatives de noblesse. De sa femme dont le nom est inconnu, Colart eut le suivant.

IV. — Jean Matiffas. « Par lettres du 13 novembre 1478, Louis, roi de France, ordonna aux Elus sur le fait des Aides en l'Election d'Amiens, de décharger de 10 sous de taille Jean Matiffas, seigneur de la Salle-lès-Saint-Riquier, à laquelle somme les habitants de Millencourt l'avaient cotisé, au cas qu'il apparoisse aux dits Elus que ledit Matiffas, fils de Colart, seigneur de la Salle, fût noble et extrait de noble lignée. » Jean épousa damoiselle Françoise Toullet. Ses enfants sont probablement Jean, qui suit ; Guillaume et Jeanne. Il parut à la rédaction des coutumes en 1507, comme homme-lige de Saint-Riquier.

Guillaume fut abbé de Sainte-Larme ou Saint-Pierre de Selincourt de 1479 à 1498. Il mit un grand zèle à relever son monastère ravagé par les guerres du temps. Il fit porter la relique de la Sainte-Larme dans les diocèses d'Amiens et de Noyon, pour recueillir des aumônes. On l'a accusé de malversations et il fut obligé d'abdiquer en 1498. Il mourut le 15 mars 1508.

Jeanne fut mariée à N... de Barly, père de Jacques de Barly, garde-scel à Saint-Riquier, prévôt de la confrérie de Saint-Nicolas, dans laquelle il a fondé deux obits.

V. — Jean Matiffas, écuyer, seigneur de la Haute et Basse Salle de Millencourt, s'unit, en 1555, à Marie Calippe, fille d'un procureur d'Abbeville. Plusieurs témoins furent appelés à déposer devant Jean de

Lessau, auditeur du Roi à Saint-Riquier, sur sa noblesse. Ils déclarèrent qu'ils avoient bonne connaissance de la noblesse de Jean Matiffas le père, et de Jean Matiffas le fils, seigneur de la Haute et Basse Salle (1503). Par acte passé le 27 avril 1531, devant Jean Macquet, bourgeois et échevin de Saint-Riquier, Jean Matiffas acheta trois journaux de terre sis à Millencourt. Ses enfants furent : Jean, Louis, Pierre, Charles et Marie.

VI. — Jean Matiffas, écuyer, seigneur de la Salle, fit hommage en 1553, le 19 mai, devant les officiers de l'abbaye de Saint-Riquier. Le 10 avril 1561, il acheta, par acte passé devant Lessopier, notaire et bailli de Millencourt, 10 journaux de terre. Une sentence, rendue par les Elus de Doullens le 20 juillet 1564, déchargea le sieur de la Salle et sa mère, comme nobles, de la taille à laquelle ils avaient été imposés par les habitants et paroissiens de Millencourt. Jean comparut, en 1567, à la rédaction des coutumes d'Amiens. Allié à Suzanne Massue il eut trois filles : Antoinette, alliée, dit M. du Grosriez, à Antoine Dacheux; Suzanne, qui épousa Flour Le Vasseur, écuyer, seigneur d'Ouville, et N... Matiffas, unie au sieur Le Roy de Valines. M. de Rosny nomme deux autres enfants : Daniel et Amélie. Il ne laissa point d'héritier.

Pierre, que nous avons nommé tout à l'heure, reçut de ses père et mère (Jean Matiffas et Françoise Calippe) 11 journaux de terre sis à Millencourt lorsqu'en 1588 il contracta mariage avec damoiselle Jeanne de Tigny, sa fiancée. Tilloloy, bailli de Millencourt, lui délivra une saisine pour ces 11 journaux de terre le 17 octobre de cette même année.

VII. — Louis Matiffas, écuyer, seigneur de la Haute et Basse Salle, fils aîné et héritier de feu Jean Matiffas, écuyer, seigneur des dits lieux, d'une part, et damoiselle Françoise Calippe, veuve du dit défunt, tutrice de Marie Matiffas, sa fille, et Charles Matiffas, troisième fils du dit défunt et d'elle, transigèrent entre eux, le 22 décembre 1592, devant Robert Gaillard, notaire en Ponthieu, — « pour raison du testament du dit Jean Matiffas. » Louis épousa Jeanne Gaillard d'Aumâtre, fille de Claude, écuyer, seigneur de Limeu et de Morival, et de Jacqueline Flamen, dont il eut un fils, qui suit.

VIII. — Flour Matiffas, écuyer, seigneur de la Salle de Millencourt, eut de sa femme, dont nous ignorons le nom : Jacques, qui suit, et Françoise, alliée à François de Boullaque.

IX. — Jacques Matiffas, écuyer, devint seigneur du fief de la Salle et en donna le relief en 1655. Mais ce fief fut saisi en 1670 et racheté par son grand-oncle, Charles Matiffas, qui le rendit à son seigneur héréditaire De sa femme, Marie Proyart, Jacques eut deux filles : Charlotte-Marie, qui suit, et N..., qui s'allia au seigneur de Saint-Y en Normandie. Le sieur et la dame de Saint-Y, si nous en croyons M. de Belleval, vendirent leur seigneurie de la Salle, en 1670, à Pierre Becquin d'Angerville. (*Fiefs de Ponthieu*). M. l'abbé Hénocque, mieux renseigné sans doute, nous donne ce qui suit.

X. — Charlotte-Marie Matiffas, dame de la Salle, née à Millencourt en 1654, y fut baptisée le 1er septembre de cette année. On lui donna pour parrain Charles Manessier, sieur de Heulimont, et pour marraine damoiselle Marie Briet. Charlotte épousa Bar-

thélemy d'Hocquélus, sieur d'Assis. Elle vendit son fief de la Salle à Pierre Becquin, sieur du Chaussoy (1681)[1]. (*Hist. de Saint-Riquier* précitée.)

On trouve dans un vieux registre de Millencourt pour l'année 1652, la mention suivante : « Cinq obits qui se doivent chanter les veilles des fêtes de Notre-Dame de la fondation de MM. Matiffas, seigneurs de la Salle. »

La famille Matiffas (représentée aujourd'hui, dit-on, par Madame de Valois), portait en armoiries : d'azur, à la bande d'or accompagnée de trois trèfles de même, 2 en chef, 1 en pointe. Supports : deux lions. Cimier : un lion naissant. (*Grand Nobil. de Picardie. — Nob. du Ponth. — Hist. de Saint-Riquier*, etc...)

XI. — Pierre Becquin, seigneur du Chaussoy, conseiller au Présidial d'Abbeville, receveur de Saint-Riquier en 1669, ancien maïeur d'Abbeville en 1673, fils de Pierre, procureur et notaire, et de Marie Waignart, paraît comme seigneur de la Salle de Millencourt en 1673. De Marie Groult, sa femme, il eut quatre enfants : 1° Charles-Antoine, écuyer, seigneur d'Angerville (fief sis à Longuemort) comme légataire particulier de son père ; seigneurie d'Angerville qu'il vendit à Pierre Aliamet par acte passé devant Desrobert et Montigny, notaires à Abbeville, le 12 juillet 1713, « pour les deniers du prix être employés à l'acquisition qu'il prétendoit faire d'une charge chez Monseigneur le duc d'Orléans. » Les autres enfants de Pierre Becquin et de Marie Groult furent : 2° Charles Becquin, seigneur du Fresnel, prêtre,

1. Il faudrait donc admettre deux ventes : l'une faite en 1670 et l'autre faite postérieurement à cette date par la dame d'Hocquélus.

bachelier en théologie, curé du Saint-Sépulcre; 3° Pierre-François, qui suivra, et 4° Françoise, femme de Jean du Bourguier, sieur de Rouvroy.

XII. — Pierre-François Becquin, écuyer, seigneur d'Angerville, conseiller au Présidial, fut, après son père, seigneur de la Salle de Millencourt. Il s'allia à damoiselle Geneviève Le Blond de Favières, fille de Claude, écuyer, seigneur du Plouy, et de Geneviève du Val. Ces époux n'eurent qu'une fille, qui suit.

XIII. — Geneviève Becquin d'Angerville, dame de la Salle de Millencourt, etc., épousa le 10 juin 1705 Nicolas-Antoine de Grouches, chevalier, marquis de Chepy, seigneur de Grouches, de Huppy, de Saint-Maxent, de Grébaumaisnil, de Trenquie, d'Onicourt, etc. Le marquis de Chepy mourut le 25 juin 1751, au château de Huppy, et fut inhumé le 28 dans le chœur de l'église dans le tombeau de ses ancêtres. Il était, à sa mort, maréchal des camps et armées du roi, chevalier commandeur et grand-croix de Saint-Louis. Marie-Anne-Geneviève Becquin fit son testament le 4 mars 1762 et décéda le 5 mars 1763. Elle fut inhumée, suivant ses dernières volontés, dans le tombeau de son mari. De son mariage étaient nés cinq enfants : 1° Charles-Nicolas de Grouches, marquis de Chepy, né en mars 1706, capitaine d'une compagnie de cavaliers au régiment de Chepy par commission du 30 mars 1709, mort sans alliance le 23 septembre 1723 et inhumé le 25 dans l'église de Huppy; 2° Jacques-Etienne, qui suivra; 3° Antoine-Charles-Gabriel, né le 7 septembre 1714, décédé le 12 et inhumé le 13 dans la dite église; 4° Marie-Geneviève-Gabrielle-Nicole, née en 1715, mariée en 1742 à René de Sacquespée, chevalier, seigneur de Thézy; 5° Charlotte-Gabrielle,

dame de Grigneuseville, née le 9 juillet 1719, alliée en avril 1737 à Jean-Louis de Lestendart, marquis de Bully.

Les Becquin portaient en armoiries : d'azur, à trois têtes d'aigle arrachées d'or, tenant chacune un hain ou hameçon d'argent dans le bec.

XIV. — Jacques-Etienne de Grouches, chevalier, marquis de Chepy, seigneur des lieux sus dits et de la Salle de Millencourt, naquit le 29 novembre 1707 et fut baptisé le même jour en l'église Saint-Gilles d'Abbeville. Il est titré maréchal des camps et armées du Roi dans les Lettres que S. M. lui délivra, au mois de septembre 1748, pour la commutation du nom du marquisat de Gribauval en celui de Chepy. Le marquis de Chepy décéda en son hôtel, à Paris, le 21 juillet 1750 et fut inhumé le lendemain dans l'église Saint-Sulpice. Il avait épousé, par contrat du 30 mai 1737, Marie-Avoye Oursin, qui lui donna le suivant.

XV. — Antoine-Jean-Etienne de Grouches, marquis de Chepy, seigneur et patron de Huppy, baron de Chepy, vicomte et pair de Saint-Maxent, pair de Ramburelles, seigneur de Grouches, de Grébaumaisnil, de la Salle de Millancourt, etc., vint au monde à Paris le 26 avril 1738 et fut baptisé le 27 dans l'église Saint-Nicolas des Champs. Il servit dans sa jeunesse dans les chevau-légers de la garde du Roi. Il mourut le 22 mai 1813 à l'âge de 75 ans et reçut sa sépulture dans le cimetière de Huppy. Par acte passé au château de Huppy le 5 avril 1772 devant Hourdel, notaire à Saint-Riquier, il avait vendu, moyennant 38,000 liv., sa seigneurie de la Haute et Basse Salle de Millencourt « réunies » à son fermier « qui y demeurait. »

Les de Grouches portaient en armoiries : d'or, à

trois fasces de gueules. (*Généal. des de Grouches* par Clabaut, etc...)

XVI. — Charles-Augustin Brocquevielle fut le dernier seigneur féodal de la Haute et Basse Salle de Millencourt (1772-1789.) « M. l'abbé Dairaine, dit M. Prarond, vante à la date de la Révolution, sa bienfaisance. » Il avait épousé Marie-Françoise Thuillier. Le fief de la Salle est encore la propriété de leurs descendants.

§ XV. — **Fief Francamp.**

I — *Domaine.*

« Ce fief, situé sur les terroirs de Bersacles-lès-Millencourt, de Drugy et de Neufmoulin, consistait en cens et en champart sur 101 journaux de terre réduits en 1786 à 94 journaux. » (*Hist. de Saint-Riquier.*)

II. — *Seigneurs.*

« Les premiers seigneurs connus sont de la famille Waignart. Cette famille, illustrée par Waignart, auteur de Mémoires sur Abbeville et le Ponthieu, a donné deux religieux au monastère de Saint-Riquier au XVII^e^ siècle, Antoine et Philippe Waignart. » (*Ibid.*)

I. — François Waignart, sieur d'un fief à Miannay, devint seigneur du fief Francamp par la vente que lui en firent les Commissaires du Roi en 1575. François eut pour héritier le suivant.

II. — Nicolas Waignart, sieur de Vironchaux, du Monchel-lès-Ercourt et de Francamp, bourgeois et marchand d'Abbeville, fut échevin de cette ville en 1578 et 1585. Il décéda vers 1607 laissant de sa femme, damoiselle Marguerite Noël : Nicolas, Pierre, Françoise et François, qui suit.

III. — François, sieur de Vironchaux, du Monchel, de Francamp, etc., bourgeois d'Abbeville, s'allia en 1634 à Antoinette Doresmieulx et mourut vers 1641. Par son testament, passé devant les notaires royaux le 30 octobre 1640, il avait donné le fief du Monchel à sa fille Marguerite, qui mourut sans alliance vers 1663.

IV. — Nicolas Waignart, fils du précédent, était en 1641 sous la tutelle de sa mère quand, en cette année, elle releva le fief Francamp. Nicolas, qualifié noble homme, seigneur de Vironchaux, de Francamp et du fief de la Cour de Buleux, avocat en Parlement, fit, le 9 août 1663, le relief du fief du Monchel-Ercourt que lui avait donné damoiselle Marguerite, sa sœur, dame du dit lieu. Il contracta alliance avec damoiselle Marie de Dompierre, sœur de M^e^ de Dompierre, docteur en Sorbonne et curé de Tours-en-Vimeu. Nicolas Waignart mourut avant 1689. Il était, à son décès, lieutenant général civil et criminel en l'Election de Ponthieu. Sa femme décéda en 1697 et fut inhumée dans le chœur de l'église de Tours le 24 décembre. Elle avait eu de son mariage une fille, qui suit.

V. — Marie-Marguerite Waignart, dame du Monchel, de Francamp, de Vironchaux et de la Cour de Buleux, s'allia par contrat passé le 21 janvier 1689 devant Jacques de Remilly, notaire en Ponthieu, à Claude-François de Mons, écuyer, seigneur d'Hédicourt, trésorier de France en la Généralité d'Amiens.

Ce seigneur, né en 1666, mourut en 1737. Il eut deux enfants : 1° Claude, qui suit, et Marie-Catherine, née le 29 janvier 1695.

VI. — Claude de Mons, écuyer, seigneur d'Hédicourt, du Monchel, de Francamp, de Grattepanche, de Meigneux, de Toussencourt, de Choqueuse, etc., naquit en 1690. Il releva son fief de Francamp en 1736. Il était mort en 1765. De sa femme, Marie-Françoise de Mons, il avait eu un fils, qui suit.

VII. — Jacques de Mons, chevalier, seigneur de Meigneux, du Monchel, d'Hédicourt et de Saint-Sauveur, se maria avec Catherine-Thérèse Gaillard et fut père de César de Mons, etc. (Arch. du château d'Ercourt)

« Le Petit Couvent, dit M. l'abbé Hénocque, négocia avec M. de Mons sur les droits de champart aliénés pour subvention, au temps des guerres religieuses. » (*Histoire de Saint-Riquier.*)

§ XVI. — **Fief Thiboutot.**

I. — *Domaine.*

« La maison seigneuriale de ce fief était située dans la ville de Saint-Riquier, près de la porte de Saint-Nicolas ; elle existe encore aujourd'hui. Pierre Le Prêtre remarque dans sa chronique qu'elle fut épargnée dans l'incendie de 1475, parce que le seigneur de ce domaine, Hugues de Hesdin, était d'intelligence avec le parti des Français qui ruinèrent et brûlèrent la ville de Saint-Riquier. Un état des fiefs de 1703 donne, comme dépendance de ce domaine seigneu-

rial, une ferme à Millencourt de 60 journaux de terres labourables à la sole, terres généralement médiocres et louées à raison de 40 setiers de blé, 40 setiers d'avoine et quelques gerbes, et en outre de 100 livres d'argent. Ce fief percevait encore des rentes et des censives à Millencourt et à Saint-Riquier. »

II. — *Seigneurs.*

I. — « Hugues de Hesdin, écuyer, ajouta à ses autres seigneuries celle de Thiboutot, dont il habita l'hôtel. Il fut conjoint à Péronne de Warnes et eut d'elle : 1° Jean, qui suit ; 2° Jean, prêtre, docteur en théologie, chapelain de Saint-Vulfran-en-Chaussée, où l'on vit longtemps sa tombe recouverte de verre et son portrait avec de beaux vers latins ; 3° Marguerite, religieuse à l'Hôtel-Dieu de Saint-Riquier (1464). Il fut aussi échevin de Saint-Riquier (1475).

II. — Jean de Hesdin, écuyer, seigneur de Bezancourt, de Valines et Réaulmont, du Hamel, de Thiboutot, etc., domicilié à l'hôtel de Thiboutot, épousa Jeanne Le Prestre. Ses enfants sont : Jean, Roland, Antoine, qui suit, Adrienne, femme de Jean de Saint-Souplis (1514), qui composa pour ses fiefs en 1530, Jacqueline, femme de Jean de Grambus, Jeanne, qui a possédé un fief à Gueschard.

III. — Antoine de Hesdin, écuyer, seigneur des mêmes lieux, fit alliance avec Marie de la Berquerie dont il eut : 1° Roland, homme d'armes des ordonnances du Roi en 1550, mort à marier ; 2° Thibaut, qui suit ; 3° Catherine, femme de Nicolas de Saint-Blimond, puis de Jean de Boubers et en troisièmes noces de Jean Abraham, seigneur de Millencourt ;

4° Antoinette, femme de Nicolas Le Roy, seigneur de Moyenneville (1546).

IV. — Thibaut de Hesdin, écuyer, seigneur de Bezancourt, Valines, Réaulmont, Thiboutot, Saint-Jean de Rue, épousa Marie de Boubers, fille d'Adrien, seigneur des Bouleaux, et de Marie de Brucamps, et mourut sans postérité (1557). Ses biens retournèrent à ses sœurs. Catherine hérita du fief Saint-Jean de Rue; Antoinette hérita des fiefs de Thiboutot, Valines, Réaulmont, du moulin du Titre et des terres de Bezancourt, et les porta « avec 22 journaux de terre sis au terroir de Millencourt-lès-Beauflos » dans la famille Le Roy. » (*Hist. de Saint-Riquier.* Tome III, p. 91.)

V. — Nicolas Le Roy, écuyer, seigneur de Moyenneville et de la Motte, mourut en 1581 et fut inhumé à côté de son père dans l'église des Cordeliers d'Abbeville, en face de la chaire. Sa femme et lui avaient vendu leur fief de Thiboutot au suivant (1580). Nicolas laissa quatre enfants : Jacques, François, Antoine, Adrien, dont trois héritèrent successivement des fiefs de Valines et de Réaulmont.

VI. — Jean Lherminier, sieur de Thiboutot et marchand à Abbeville, appartenait à une famille bourgeoise de cette ville qui fut anoblie par des fonctions publiques.

VII. — Nicolas Lherminier, fils du précédent, fit le relief du fief de Thiboutot en 1612.

VIII. — Pierre Lherminier, conseiller du Roi, sieur de Thiboutot, lieutenant-criminel à Abbeville, releva son fief en 1648. Il fut maïeur de cette ville en 1665 et 1669 et eut pour femme Jeanne Le Roy de Jumelles.

IX. — Marie-Marguerite Lherminier, fille dudit

Pierre, laissa démembrer le fief de Thiboutot, dont plusieurs pièces de terre furent vendues à Gapennes et à Buigny-l'Abbé. Elle épousa successivement Claude de Buissy le 15 mai 1656, puis Charles Destailleurs, écuyer, sieur de Chantereine, de Francières et de la Queute. Ses enfants du premier lit furent : 1° Nicolas, officier de cavalerie, mort sans suite ; 2° Pierre, qui suit ; 3° Honoré, auteur des de Buissy de Long ; 4° Claude-Joseph, auteur de la branche des seigneurs de Moromesnil et de Fontaine-le-Sec.

X. — Pierre de Buissy, chevalier, seigneur du Mesnil-Yvrench, lieutenant au régiment de la Marine en 1679, puis président au Présidial d'Abbeville, épousa, par contrat du 8 juillet 1688, Marie-Marguerite Le Blond, dame d'Acquest, Mons et Béalcourt. Pierre hérita ce qui restait du fief Thiboutot. Son relief ne fut pas reçu en 1711. On voit toutefois que la famille resta en possession du fief. Pierre de Buissy eut pour enfants : 1° Pierre-Paul, prêtre, religieux de Cluny, prieur de Saint-Pierre d'Abbeville, de Saint-Gelais et de Saint-Brisson et vicaire général de l'abbaye de Cluny, inhumé dans le chœur de l'église de Saint-Eloi d'Abbeville le 20 mars 1771 ; 2° François-Jacques, mort enfant ; 3° Honoré-Jean, mort sans postérité ; 4° François-Pascal, mort en bas âge ; 5° François-Joseph, qui suit ; 6° Marie-Marguerite-Agnès, religieuse de la Visitation ; 7° Anne-Françoise-Elisabeth, religieuse carmélite ; 8° Marie-Thérèse, religieuse franciscaine.

XI. — François-Joseph de Buissy, chevalier, vicomte du Mesnil, pair d'Yvrench, seigneur d'Acquest, Mons et Béalcourt, premier président au Présidial d'Abbeville en 1730, lieutenant général du sénéchal de Pon-

thieu, maïeur d'Abbeville, épousa, par contrat du 27 avril 1727, Marie-Marguerite Le Bel d'Huchenneville. Il décéda le 24 avril 1782 et fut inhumé dans l'église d'Yvrench où l'on voit encore son tombeau. Le fief de Thiboutot paraît lui avoir été donné par son contrat de mariage. On lui donne pour enfants : 1° Pierre-Jacques-Joseph, né en 1730, mort jeune ; 2° Paul-François, chevalier, vicomte du Mesnil..., décédé le 14 novembre 1804 ; 3° Claude, qui suit ; 4° Honoré, prêtre, vicaire général de l'évêque de Noyon, abbé commendataire de l'abbaye royale de Quincey, prieur de Saint-Brisson et du Saint-Esprit ; 4° Marie-Thérèse-Marthe, née en 1728, mariée, en 1752, à Marc-Antoine de Carpentin, chevalier, seigneur de Gapennes ; 6° Thérèse-Françoise, née en 1736, morte jeune.

XII. — Claude de Buissy, chevalier, seigneur de Tasserville, ancien capitaine commandant au régiment de Bassigny, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, propriétaire des fiefs nobles de Thiboutot à Millencourt, de Labre et la Fresnoy à Friaucourt, tous sous la coutume d'Amiens, demeurant à Abbeville, paroisse Saint-Gilles, comparut par procureur, en 1789, pour la nomination des Députés aux Etats-Généraux. » (*Hist. de Saint-Riquier. — Nob. de Ponth. — Souv. de la Rév.*, par M. Darsy.)

Charles Douzenel, sieur de Bellencourt, et Marie de Roussen, sa femme, demeurant à Buigny-l'Abbé, possédaient une partie du fief Thiboutot en 1697.

ARTICLE II. — *Fiefs tenus de diverses seigneuries.*

§ I. — **Fief de l'Epine.**

Ce fief, consistant en 8 journaux de terre en une pièce sise au terroir de Millencourt, tenait au midi au chemin de Millencourt à Gapennes, etc .. et aux haies de Millencourt et faisait partie de la seigneurie. Il fut vendu — « pour être tenu en fief noble de l'abbaye de Saint-Pierre », — par Charles-Eloi d'Aigneville, chevalier, seigneur de Millencourt, Haucour, Gouzeaucourt, et par sa femme, à Romain Flicourt, maître boulanger à Abbeville, et à Marie-Françoise Le Blond, sa femme, moyennant 1,700 livres. » L'acte de vente fut passé le 29 avril 1746.

M. Louis-Maurice Deschamps devint propriétaire du fief de l'Epine en vertu d'un échange fait le 30 janvier 1813. (Pap. de M. O. Deschamps.)

§ II. — **Fief anonyme.**

Mentionnons « un fief de 5 journaux de terre dépendant du fief de Valines[1], et tenu par Nicolas Le Blond et Jeanne Guillebaut sa femme. » *(Hist. de cinq villes*, par M. Prarond. Tome v, p. 169.)

1. Fief sis à Hautvillers.

§ III. — **Fief de Sacquespée.**

I. — *Domaine.*

Le P. Daire dit dans son *Histoire d'Albert* qu'il y avait à Millencourt un fief de Sacquespée consistant en 52 journaux de terre et près du village une vallée dite Bersacque avec une ferme, vallis Bersacca. Mais, à proximité de notre Millencourt était le terroir de Bersacles situé dans une vallée. Le docte religieux pourrait s'être trompé en attribuant à Millencourt (canton d'Albert) ce qui devait être attribué à Millencourt-en-Ponthieu.

II. — *Seigneurs.*

Le fief Sacquespée que nous croyons être aussi désigné sous le nom de Bersac, eut pour seigneurs les personnages dont les noms suivent.

I. — Charles de Sacquespée, chevalier, seigneur de Gorenflos et de Beaulieu, s'allia : 1° en 1663, à Isabelle de Tronville ; 2° en 1670, à Jeanne de Fontaines. Il vendit aux Chartreux d'Abbeville, en 1666, sa seigneurie de la Bouvaque, dite Beaulieu-lès-Abbeville ou Beaulieu-Saint-Milfort. Il eut deux enfants : 1° Louis, mort jeune ; 2° Marguerite, qui suit.

II. — Marguerite de Sacquespée, dame de Gorenflos, épousa Jean Gouyer d'Appiencourt, seigneur dudit lieu. Jean Gouyer est aussi titré seigneur de Saint-Milfort, Bersac, Aumâtre, contrôleur des bans

de mariage de la Généralité de Dijon. Il eut pour fils le suivant.

III. — Jean-Baptiste Gouyer d'Appiencourt, seigneur dudit lieu, Saint-Milfort, Bersac, Aumâtre, gendarme du Roi, s'allia par contrat passé le 23 août 1763 par-devant Gorlier, notaire à Albert, à Marie-Françoise-Charlotte de Monet, dite mademoiselle de Bazentin, née à Bazentin le 3 décembre 1724. Cette dame, qui était fille de Philippe-Jacques de Monet, seigneur du Grand et du Petit Bazentin, etc., capitaine au régiment de Conti, et de Marie-Françoise de Fontaines de Chuignolles, mourut veuve à Aumâtre le 29 avril 1807 sans laisser de postérité. (*Une descendance de Robert I, roi de France,* par M. E. Lennel de la Farelle.)

§ IV. — **Fief anonyme.**

L'abbaye de Villancourt « avait la terre de Millencourt avec 54 journaux de terre d'un revenu de 400 livres. » (Déclaration de 1730.) Ces 54 journaux furent vendus révolutionnairement le 13 janvier 1791 et adjugés moyennant la somme de 27,000 livres. (*Millencourt*, par M. Prarond.)

§ V. — **Fief anonyme.**

Damoiselle Charlotte-Elisabeth de Rambures de Valcayeux eut dans sa dot, lors du mariage qu'elle contracta en 1744 avec M. Charles Le Blond, chevalier, seigneur du Plouy, etc... « une maison à usage

de ferme avec 92 journaux à usage tant de prez que de pâture et terres labourables sis aux villages et terroirs de Prez, Caux, Millencourt et ès environs ; etc... » M. et Madame du Plouy vendirent (de 1744 à 1753) les 42 journaux qu'ils avaient à Millencourt à mademoiselle Le Sergeant de Saucourt, moyennant 9,335 livres. *(Arch. du Plouy.)* Mais ces biens étaient-ils tenus en fief ou en roture ?

Notons enfin qu'au fief de Coulombeauville (sis à Drugy) appartenaient des terres et des mouvances sur les terroirs de Millencourt, de Neufmoulin, etc... ; et que le fief de la Vassorie, sis à Drugy-Neufmoulin, comprenait dans son domaine des terres situées au terroir dudit Millencourt.

On trouvera dans l'*Histoire de Saint-Riquier*, tome III, les noms des familles qui ont possédé les fiefs de Coulombeauville et de la Vassorie.

L'église Notre-Dame de Saint-Riquier avait 20 journaux de terre, un droit de dîme et champart sur le terroir de Millencourt.

CHAPITRE VI. — Église et Chapelle.

Article I. — *Église.*

§ I. — **Son origine.**

« En 1672, l'église était toute neuve, l'ancienne ayant été démolie de notre autorité, attendu qu'elle étoit hors du village et incommode [1]. Nous avons appris, poursuivent les Délégués suivis par nous, qu'on a laissé de l'ancienne église une petite chapelle... Les gros décimateurs seront poursuivis sur la sentence ci-devant obtenue contre eux pour la construction de la nouvelle église, et ce, à la diligence du curé et du marguillier en charge. » (Rapport de 1670-72 cité par M. Prarond.)

« Cette nouvelle église avait été bâtie en 1662 [2], comme l'atteste la date écrite au-dessus de la porte. Les armes de la famille d'Aigneville accompagnaient autrefois cette date ; ces armes ont été grattées, mais l'écusson les indique encore. L'église et le cimetière

1. L'ancienne église, si nous en croyons la tradition du pays, avait été incendiée en 1661. En 1689, elle existait encore, dit le Pouillé de l'Archidiaconé (folio 316), mais ne servait plus.

2. Cette date peut être exacte malgré son désaccord apparent avec le rapport des délégués.

occupent quatorze verges et demie plus une verge et demie qui a été acquise en... Ils attiennent à la place publique et à l'ancien domaine du château. » (*Millencourt* par M. Prarond). En 1767, la dame de Millencourt déclara dans une lettre du 30 mai que « l'église était bâtie dans une portion de sa pâture et que par ainsi elle était partie de sa seigneurie de Millencourt. » (Pap. de M. Deschamps.)

§ II. — **Description de l'Eglise.**

I. — *Extérieur.*

« L'église, précédée d'une tour ronde, dont le soubassement carré forme une sorte de portique, est construite en pierre avec des contreforts et quelques encadrements en briques. Une porte ronde s'ouvre dans le portique; les fenêtres sont ogivales et le toit est couvert en ardoises.

« Le clocher est une belle tour en pierres surmontée d'un dôme couvert en ardoises et d'une flèche terminée par une croix de fer et par un très beau coq. Il ne renferme qu'une cloche du poids de 600 livres, d'un timbre très argentin et donnant le *si* naturel du diapason. Deux cloches y sonnaient avant la Révolution. » (*Millencourt* par M. Prarond.)

II. — *Intérieur.*

« L'intérieur de l'église, garni de bancs, a été meublé et décoré par les dons des paroissiens, et surtout par ceux du savant et généreux abbé Dairaine. Entrez

et regardez : deux petits bénitiers de marbre s'offrent à vous sous le clocher même ; tous les deux sont des dons de l'abbé Dairaine. Plus loin, un confessionnal vous frappera par la richesse de la menuiserie : il a été envoyé de Beaumont où M. Dairaine était curé en 1826. Un menuisier de la commune était mort : sa famille acquitta volontairement les frais d'enterrement par ce confessionnal dont les morceaux étaient encore dispersés. M. Dairaine se hâta d'envoyer les pièces au maire de Millencourt, M. L.-M. Deschamps, qui les fit assembler et dresser dans l'église. Levez la tête, un lustre en fer doré d'une forme non vulgaire et orné de cristaux anciens pend au-dessus de vous ; le donateur est encore l'abbé Dairaine. Retournez-vous, remarquez l'escalier, l'abat-voix, les sculptures de la chaire, autant de dons de l'abbé Dairaine. Faites le tour de l'église et saluez ces statues, saint Eloi, saint Nicolas, saint Roch, saint Hubert, saint Fiacre, la sainte Vierge, sainte Barbe, sainte Marguerite, sainte Anne, etc...; presque toutes ont été offertes par le prodigue antiquaire. Approchez du sanctuaire ; le pavé que vous allez fouler, marbre de différentes couleurs, a encore été donné en partie par M. Dairaine, en partie par Madame Dupuis. Ce pavé vient de Saint-Vulfran. Interrogez le trésor de l'église : ces deux chandeliers, ce bénitier, cet encensoir, cet ostensoir sont encore, pour partie, des dons de l'abbé Dairaine.

« Une lampe en cuivre argentée, qui se balance au bas du sanctuaire, a été donnée par Madame Brocquevielle.

« L'autel présente un tableau du peintre abbevillois Choquet. Ce tableau, daté de 1804, a été donné à l'église par M. Louis-Maurice Deschamps.

« L'autel, la chaire et le confessionnal étaient nouvellement peints et dorés en 1858.

« Les fonts baptismaux en pierre, décorés de têtes d'anges, ont été dessinés par M. Macqueron en même temps que l'église. » (*Ibidem.*)

§ III. — **Revenus de l'Église.**

Les revenus de l'église étaient en 1689? de 550 livres. « M. l'abbé Dairaine a trouvé un état des biens et revenus appartenant à l'église de Millencourt, à commencer à la Saint-André 1749 pour finir en l'année 1750. Les revenus en cette année étaient de 15 septiers, 6 boisseaux et 2 palettes de bled et 116 livres, 3 sols et 7 deniers. » (*Ibidem.*)

Article II. -- *Chapelle.*

« Près du village, dans un ancien cimetière, est une chapelle dite de Saint-Martin, bâtie, en 1703, par un habitant du pays, nommé Charles-François. Elle renferme un *Ecce Homo* en bois assez bien travaillé. Des habitants des communes voisines viennent souvent en pèlerinage à cette chapelle. « (*Ibidem.*) Elle avait sans doute remplacé celle qu'on avait laissée de l'ancienne église. »

Une autre chapelle fut construite en 1881. Voir Ephémérides locales de cette année.

CHAPITRE VII. — Cure et Curés.

Article I. — *Cure*

Millium-curt fut donné au prieuré de Biencourt en 1090 par Anscher de Saint-Riquier qui, de concert avec Liedseline, sa femme, dota libéralement de dimes ecclésiastiques ce prieuré qu'ils avaient fondé sur les bords de l'Authie. « Nous avons, dit M l'abbé Hénocque, la charte de fondation de Biencourt. Dans son offrande à Dieu, nous voyons les sentiments du noble seigneur de Centule, en se donnant le nom de chevalier et de pécheur.

« Epouvantés, dit sa charte, de la multitude de nos péchés, grandement inquiétés du salut de nos âmes, pour placer toute notre confiance en celui qui justifie l'impie, moi Anscher et Liedseline, mon épouse, nous avons construit à la gloire du Sauveur des hommes et en l'honneur de sa glorieuse mère, la vierge Marie, une église au milieu des domaines que nous possédons sur les bords de la rivière d'Authie. Nous nous sommes efforcés de la décorer aussi dignement que le permettaient nos ressources, obéissant à cet avertissement des Saintes Ecritures qui recommandent aux fidèles d'honorer Dieu des dons de leurs biens, parce qu'il promet de glorifier ceux qui l'ont glorifié. »

Suit l'énumération des revenus donnés en propriété perpétuelle aux religieux chargés de desservir l'église. « Nous avons donné, etc... Nous donnons encore pour hommes du prieuré Arnoult de Millencourt, avec l'autel qu'il tenait de nous en bénéfice. Enfin, nous donnons à Dieu et à la bienheureuse vierge Marie pour le service de cette église tous ceux qui tenoient de nous quelque bien ecclésiastique. C'est pourquoi, à la prière et sur les instances et par les mains de notre cher seigneur Alelme de Saint-Paul, moine de Marmoutiers, nous donnons à Notre-Dame de Marmoutiers et à ses moines ce prieuré avec tous les revenus qu'il tient de notre libéralité, pour qu'ils le possèdent à perpétuité ; et afin que cette donation soit approuvée, inattaquable, perpétuelle, qu'elle assure le salut de nos âmes et celle de Gui, notre fils, nous l'avons consignée dans cette charte en présence de témoins.

« Fait l'an de l'Incarnation MXC (1090) du temps de l'abbé Bernard. »

Le prieuré fut d'abord donné à des moines de la localité (1090). Mais, quelques années après, sur le conseil de Gervin, évêque d'Amiens, et plus particulièrement encore d'Alelme de Saint-Pol, moine de Marmoutiers, le prieuré de Biencourt fut concédé (avec toutes ses possessions) aux moines de cette illustre abbaye. Fondée par saint Martin, dont le nom était si populaire dans les Gaules, elle jouissait d'une grande réputation de sainteté. Donner à Marmoutiers, c'était donner au grand patron de la patrie ! M Louandre assigne comme date de cette concession du prieuré de Biencourt à Marmoutiers l'année 1103.

Cette donation de 1090 fut confirmée par saint Geoffroy, évêque d'Amiens, en l'an 1114, le 4 juillet,

jour de la translation de saint Martin, dans un synode ecclésiastique. La nouvelle charte est signée non seulement par le prélat, mais par ses deux archidiacres, Enguerrand et Foulques, par Roger, doyen du chapitre, par Guarin, trésorier, par deux chanoines prêtres, deux diacres, deux sous-diacres, et en outre par Simon de Doullens et Baudouin d'Encre, chanoines.

La charte énumère de nouveau une grande partie des donations faites par le chevalier Anscher — et notamment l'autel de Millencourt. Elle y ajoute quelques donations particulières à la Broye, etc..., une partie de la dime de Bersacques, etc... Anscher entend que cette charte confirme tout ce qui a été légalement donné au prieuré de Biencourt, et ce qui pourrait être donné à l'avenir, sous la réserve toutefois des coutumes de l'église d'Amiens, des coutumes synodales ou autres et des biens des clercs qui tiendroient leur fief du dit prieuré ou quelque portion de terre.

Ajoutons que, pour plus de sécurité, le donateur a demandé l'approbation de ses héritiers : de Anscher, abbé de Saint-Riquier ; de Hugues et Robert, ses frères, et de leurs neveux. Dreux et Hugues, fils de Hugues, ont donné leur plein consentement à cette fondation, avec permission à leurs fieffés et autres tenants d'offrir au prieuré leurs terres et leurs revenus.

Nous avons la preuve d'une nouvelle confirmation en 1134 par Guarin, évêque d'Amiens. Dans cette confirmation est encore repris l'autel de Millencourt. Des sceaux nombreux ont donné à la charte un nouveau caractère d'authenticité... » (*Hist. de Saint-Riquier.* T. III, p. 454 et suiv.).

Dans un état de toutes les cures et des bénéfices du

diocèse d'Amiens (copie de 1755), on lit : « Milancourt, doyenné de Saint-Riquier, communiants 250, revenu de la cure 1,400 livres. — Eglise assez propre dédiée à saint Martin, à la collation du prieur de Marmoutiers, à cause du prieuré de Biencourt. »

Dom Grenier (24e pag., 20e liasse) dit que la cure valait 2,000 livres.

Avant la Révolution, les cures de Millencourt, de Bellancourt, d'Yaucourt et d'Epagne relevaient de la dite abbaye (de Marmoutiers). (*Millencourt* par M. Prarond.)

Article II. — *Curés.*

« Nous devons à M. Dairaine, dit M. Prarond, la liste des curés de Millencourt.

I. — « 1625, Pierre *Pillois*, né à Saint-Riquier.

II. — « 1647, Jean *Mauppin*, vicaire, clerc et chapelain dès 1647, mort le 15 août 1693, à l'âge de 87 ans, inhumé dans le cimetière de Millencourt.

III. — « 1656, Jean *Dacheu*.

IV. — « *Gaillard*. En mai 1672, il était pourvu de la cure depuis deux ans et demi. Nous avons dit plus haut qu'en cette année il dut poursuivre les gros décimateurs pour la construction de sa nouvelle église.

V. — « 1674-1676, Jacques *Dacheu*.

VI. — « 1677, Georges *Cocu*, né à Saint-Riquier, mort le 19 janvier 1727, à l'âge de 77 ans, après avoir été, pendant 50 ans, curé de Millencourt, inhumé dans l'église.

VII. — « 1727, 4 février, à 1745, François *Sagot*, né

à Estrées-lès-Crécy, ancien enfant de chœur des chanoines de Saint-Vulfran, bachelier en théologie de la Faculté de Paris.

VIII. — « 1727, 4 mars, Jacques *Thélu*, curé jusqu'au 19 juillet 1728.

« 1728, 7 novembre, François *Sagot*, revenu comme curé. Il demeure à Millencourt jusqu'au 17 décembre 1745, et quitte la paroisse pour devenir curé de Rouvroy où il meurt le 14 août 1784, à l'âge de 88 ans.

IX. — « 1746, 3 janvier, Antoine *Piédecocq*, né à Citernes, vicaire de Neuilly-l'Hôpital dès 1741, mort le 25 avril 1765, enterré dans l'église au bas du lutrin.

« Fr. *Bouillant de Montaigu*, religieux cordelier, desservit la paroisse pendant la vacance et aussi en l'absence du suivant.

X. — « 1766, 6 mars, Nicolas-Isidore *Deschamps*, né à Bellancourt, bachelier en théologie de la Faculté de Paris, décédé le 4 juillet 1769, à l'âge de 32 ans, inhumé dans la sacristie où se trouve encore son épitaphe gravée sur cuivre :

Hic jacet Nicolaus-Isidorus Deschamps, *Sorbonico baccalaureatu ornatus, necnon Sancti Martini de Millencourt rector, quem vita ecclesiastica, doctrina sana, atque christiana fiducia conspicuum arripuit amara mors die 4ª julii, anno 1769°, ætatis suæ 32°.*

Commendamus vestris suffragiis ut quantocius æterna

Requiescat in pace [1]. »

1. Je trouve cette épitaphe plus correcte dans d'autres notes de l'abbé Dairaine :

Hic jacet .... Sorbonico laureatu ornatus, necnon ....
Commendamus vestris suffragiis ut quantocitius.
Requiescat in pace. (*Millencourt*, par M. E. Prarond.)

M. Deschamps plaidait en l'année même de son décès contre la dame de Millencourt à propos des droits honorifiques de l'église et des honneurs que cette dame réclamait et que son curé se croyait autorisé à lui refuser. Nous avons longuement parlé plus haut des tracasseries qu'elle suscita à M. Louis Deschamps, de Bellancourt, père du curé défunt.

XI. — « 1769, 17 septembre, *M. Caumartin*, né à..... Il fut curé de Millencourt jusque dans les premiers mois de 1774, date où il fut dépossédé par son successeur. M. Caumartin passa à Sailly-le-Sec.

XII. — « 1774, 6 novembre, Louis-Martin *Deschamps*, né à Bellancourt et frère d'Isidore Deschamps nommé plus haut. M. Deschamps fut curé de Millencourt jusqu'à la Révolution ; son dernier acte est du 20 juin 1791. » (*Millencourt* par M. Prarond). « Mis en arrestation, il entra aux Clarisses vers le 20 novembre 1793. Il avait demandé à rester chez lui, à cause de ses infirmités — atteint d'un flux d'urine et rongé d'une goutte sciatique — : le Département avait refusé le 20 novembre 1792 et arrêté qu'il se rendrait dans la maison destinée aux sexagénaires. Transféré à Bicêtre le 7 septembre 1793 ; aux Capettes le 16 février 1794 ; aux Carmélites le 17 mars ; à Bicêtre le 1er mai, il rentra aux Carmélites le 15 octobre. » (*Souv. de la Rév. en Picardie*, par M. Darsy, p. 302.) Après son élargissement, ce confesseur de la Foi se retira à Bellancourt ; il y mourut le 28 novembre 1812 à l'âge de 88 ou 89 ans et fut enterré dans le cimetière champêtre de Saint-Martin. « M. Deschamps avait la réputation d'être habile médecin : il guérissait les maladies de poitrine non trop avancées, les échauffements, les refroidissements, etc... Les mères, de son

temps, lui menaient celles de leurs filles qui ne jouissaient pas, ou ne jouissaient plus, d'une bonne santé. M. Deschamps disait aux mères et aux filles de dures vérités et toujours en bon patois picard. »

XIII. — « 1791, 30 juillet, *Dequeux*, curé constitutionnel. »

XIV — « 1802, 29 août, Joseph *Billier*, né à Ouville (paroisse d'Hautvillers), d'abord vicaire d'Hautvillers avant la Révolution, mort à Millencourt, le 3 mai 1813, à l'âge de 49 ans, inhumé au côté gauche du portail où on voit son épitaphe. »

XV. — « 1813, 14 août, François-Barthélemy *Leguey*, né à Paris sur la paroisse Sainte-Marguerite, chanoine régulier de Sainte-Geneviève de Paris, professeur de rhétorique, prédicateur ordinaire de son Ordre à l'abbaye des Deux-Amants en Normandie avant la Révolution, chef d'institution à Abbeville pendant la Révolution, curé de Laviers, curé de Port depuis 1803 jusqu'en 1813, enfin curé de Millencourt jusqu'à sa mort, inhumé à la porte de l'église, — à droite, — dans le tombeau de sa mère.

« Un de ses anciens élèves, qu'il affectionnait pardessus les autres, le très digne abbé Dairaine, a fait placer vis-à-vis de la tombe du saint, du poète, du solitaire et de l'homme du monde, l'inscription suivante, dont la partie rimée est due à M. l'abbé Dergny, vicaire de l'église Saint-Gilles d'Abbeville :

ICI

REPOSE LE CORPS

De messire François-Barthélemy LEGUEY, né à Paris et décédé à Millencourt le 10 juin 1826, âgé de 74 ans. Il fut chanoine régulier de Sainte-Geneviève de Paris jusqu'en 1792, grammairien à Abbeville pendant la Révolution, curé des

paroisses de Laviers et de Port pendant 10 ans, curé de Millencourt jusqu'à sa mort.

Simple, spirituel, sublime de bonté,
Faire du bien à tous fut sa félicité.
Poète, ami des arts, onctueux dans la chaire,
Au monde comme à Dieu sa belle âme sut plaire.
Nul n'a pu réunir avec tant de bonheur
Les charmes de l'esprit et les vertus du cœur.
Du céleste Pasteur noble et touchant emblême,
Il fut l'ami du pauvre, il fut pauvre lui-même.
Son nom, si le Très-Haut daigne entendre nos vœux,
Béni sur cette terre, est béni dans les cieux.

« Nous avons déjà tenté ailleurs, continue M. Prarond, de réveiller de la tombe, et de fixer sur quelques feuilles volantes l'esprit, l'enjouement, l'aménité de l'ingénieux et doux abbé Leguey, un sourire de notre histoire littéraire d'Abbeville. Au lieu où il n'exerça autour de lui que les vertus évangéliques, où on ignora son esprit pour ne connaître que son cœur, nous devons surtout raconter sa vie.

M. Leguey avait été jusqu'en 1792 génovéfain, c'est-à-dire chanoine régulier de Sainte-Geneviève de Paris ; on l'avait chargé dans cet Ordre des fonctions de professeur et de prédicateur ordinaire.

La Révolution heurtant sa conscience, il ne voulait point prêter serment à la constitution civile du clergé, mais il ne sortit point de France, décidé au martyre de sa foi, non aux douleurs de l'exil. Il se retira à Abbeville et ouvrit une école dans la rue Notre-Dame-du-Châtel. Les agents révolutionnaires, qui voulaient le faire partir pour se mettre à l'abri eux-mêmes du soupçon, ne purent vaincre son entêtement ; ils cédèrent, mais pour ne pas être inculpés, ils firent passer leur hôte incommode pour fou. M. Le-

guey ridiculisa dans une chanson la cérémonie qui inaugura dans l'église de Saint-Vulfran la fête de la déesse Raison. Le culte rétabli, il fut pendant dix ans curé de Laviers. De Laviers il passa à Millencourt où il mourut.

J'écris maintenant la vie du saint et du solitaire. Il était solitaire par son esprit au milieu d'un village, en collaboration avec M. l'abbé Dairaine.

Bon, humble, doux, patient, simple, tout le monde aimait M. Leguey, et M. Leguey aimait tout le monde; on était avide de l'entendre parler, car il savait parler de tout. Il traitait avec les mêmes égards tous ses visiteurs riches ou pauvres.

Patient à toute épreuve, il ne sortait de son caractère que lorsqu'on lui rappelait la Révolution : il entrait alors dans une sorte de fureur qui durait assez longtemps. Il ne voulut jamais accepter que Louis XVI eût péri sur l'échafaud. Non, s'écriait-il, je ne croirai jamais que des Français se soient rendus coupables d'un régicide.

Il était un peu original et très spirituel ; les malins de toutes les conditions se plaisaient souvent à le taquiner, mais il sortait presque toujours vainqueur de la lutte.

Génovéfain, il avait fait vœu de pauvreté; il fut pauvre toute sa vie et aimait sa pauvreté.

Pendant les dix ans qu'il fut curé de Laviers, il ne vécut en quelque sorte que du pain des trépassés. C'est un morceau de pain que l'on va recueillir tous les dimanches dans chaque maison du village et le produit de ce pain est ordinairement offert au curé comme honoraire d'une messe que l'on dit pour les défunts. Ces morceaux de pain bis, blanc, dur ou

tendre, devenaient le soutien quotidien du bon curé de Laviers. Longtemps encore après avoir pris possession de cette cure de Laviers, il portait la soutane blanche qui était celle des chanoines de Sainte-Geneviève.

Il ne voulait jamais recevoir d'argent, ni même en toucher. Il eut toute sa vie une servante, ou plutôt une gouvernante, dù nom de Marguerite Malin, fille d'un magister de Bailleul. Cette fille, qu'il appelait la perle des filles et son trésor, recevait le traitement et les honoraires de son maître, et en disposait comme elle voulait. Cent fois, M. Dairaine entendit M. Leguey dire à sa servante : Reçois, ma fille, et paie ce que tu dois, et s'il te reste quelque chose je te le donne. Marguerite ne s'enrichit pas ; elle mourut à l'Hôpital d'Abbeville quelques années après son maître.

La générosité de M. Leguey était sans bornes. Je l'ai vu, dit M. Dairaine, donner à un pauvre, étranger à sa paroisse, un pain entier, le seul qu'il eût chez lui. Un jour, sa servante lui donna trente sols de monnaie pour aller à Monflières. Le jeune Dairaine était son compagnon de route, devant lui servir la messe. Un pauvre paraît à la sortie du village, M. Leguey lui donne les trente sols, toute la ressource du déjeûner à Monflieres. Curé de Laviers, il s'était dépouillé plusieurs fois d'une partie de ses vêtements pour en couvrir les malheureux. M. Dairaine connut à l'Hôpital d'Abbeville un homme de Port qui vit l'abbé Leguey donner un jour sa montre à un pauvre.

Et son désintéressement ! En faudrait-il des preuves après ces exemples de générosité et de charité ? Vers 1820, on lui apprend qu'un de ses parents lui a laissé en mourant un héritage de 250,000 francs. M. Leguey

se souvient de son vœu de pauvreté et ne veut rien toucher. Tous ses amis et entre autres M. Maurice Deschamps, de Millencourt, qui, pendant tout le temps que le digne génovéfain fut curé du village, lui livra du blé sans paiement, s'unissent et, par toutes sortes de raisons, s'efforcent de briser sa résolution. Il repoussa l'héritage. On ne put même lui faire comprendre que, sa congrégation ayant été détruite par la Révolution, son vœu de pauvreté n'existait plus. Les personnes qui, à son refus, héritèrent les 250,000 francs, lui assurèrent une rente de 300 francs qu'il ne reçut que pendant peu de temps. Cet acte de M. Leguey détermina peut-être aussi une religieuse à refuser une même somme de 250,000 francs qui lui était dévolue par le même héritage dont le total était de 500,000 francs. Cette sainte fille renonça comme lui au legs.

Dans les enterrements de ses paroissiens, M. Leguey ne faisait aucune distinction de classes pour les services religieux ; il n'empêchait jamais cependant les familles riches d'appeler des prêtres du dehors pour donner une plus grande pompe aux funérailles.

Il assistait volontiers aux repas de noces et d'enterrement. D'une sobriété sans exemple, il n'ouvrait guère la bouche que pour parler et parlait beaucoup : il était né pour un auditoire ; les délicats lui manquant, il acceptait les bonnes gens. Satisfait de tout ce qu'on lui offrait, il remerciait avec effusion ses hôtes pauvres de la soupe aux choux qui fumait sur leur table et du petit salé tiré d'un modeste baril. Très gai d'ailleurs, il chantait volontiers dans les repas de noces des chansonnettes adaptées aux circonstances.

M. Leguey avait pour amis à Abbeville M. Morel de Campennelle et M. Traullé : on l'allait visiter à Millencourt. Les plus assidus visiteurs étaient MM. Vignon de Bavincourt, ancien juge, Lefebvre, poète, qu'il réprimandait à cause de ses épigrammes, et surtout pour l'imprudence commise en livrant sans permission au *Mémorial d'Abbeville* (20 décembre 1823) le testament du curé de Millencourt. Ce testament trouve ici naturellement sa place.

« De par la mort ! Suis-je donc à ma dernière heure ?
Vous me parlez déjà de Testament.
Mais puisqu'il faut que tôt ou tard on meure,
Asseyez-vous, écrivez tristement.
Me mettre au lit, serait bien pour la forme ;
Mais non, tenez, ma raison, la voici :
Je crains qu'alors le Testateur ne dorme,
Et les Témoins, et le Notaire aussi.
Quand d'un esprit bizarre et ridicule,
Je soutiendrais le dire et le dédit,
Quand ma raison serait à peu près nulle,
Dites toujours que je suis sain d'esprit.
D'abord à Dieu j'abandonne mon âme,
Je la lui dois, et d'ailleurs c'est son bien.
A mon décès, tout ce que je réclame,
C'est le bonheur de mourir en chrétien.
De mon auteur, hélas ! pour mon partage,
Je n'ai reçu qu'un esprit de rimeur.
Fantôme vain, ridicule assemblage,
Mon pauvre esprit rejoindra son auteur.
Si j'ai jamais mérité dans la vie,
C'est par le cœur que j'ai su mériter,
Faire du bien fut mon unique envie ;
Si j'en ai fait, plaise à Dieu l'accepter.
Je sens mon corps, édifice fragile,
Tout ébranlé par l'injure des tems,
Je lègue aux vers, ce corps vieux et débile,
Chargé bientôt de soixante-dix ans.

J'ai prononcé deux oraisons funèbres
Et débité maints sermons à-peu-près,
Ils me suivront au pays des ténèbres ;
Quels beaux morceaux ! s'ils eussent été mieux faits.
Je peins parfois, ou plutôt je crois peindre
Je veux là-bas emporter mon pinceau.
Qui ne fait rien, là-bas même est à plaindre
En bleu de ciel je peindrai mon tombeau.
A qui laisser ces fadaises lyriques,
Tous de bailler !... personne ne dit mot.
Resserrons-les. Ces joujoux poétiques
Iront là-bas amuser quelque sot.
Dans le paquet, qu'on mette aussi ma lyre
Viel instrument dont les sons sont discors,
Bien loin de l'air et sans goût, sans délire,
J'irai chanter les vivans chez les morts.
Je chanterai votre plume facile,
Vous qui forgez Epigramme soudain,
Vous dites d'or, réformateur habile,
Mais c'est toujours la férule à la main.
On a parlé de vous chez le Libraire,
« Oui, disait-on, c'est un esprit subtil,
Si l'Epigramme était moins son affaire,
Quel homme alors ! » J'ai dit : Ainsi soit-il.
Après ma mort, chez vous, à l'improviste,
J'irai de nuit, faisant grande rumeur ;
J'apparaîtrai spectre épigrammatiste,
Tenez-vous bien et n'ayez pas trop peur.
Quoi direz-vous ? Vous blâmez l'Epigramme ?
Vous blâmez donc tant d'aimables écrits ?
Moi ! point du tout. Pour la paix de votre âme,
Je vous devais ce salutaire avis.
Et vous, objet de mon saint ministère,
Troupeau chéri d'un Pasteur qui s'en va,
Attendrez-vous que je sois mis en terre
Pour m'écouter ? Je ne serai plus là.
Vers le bonheur toujours je les attire,
Dire qu'allant par cent chemins divers
Ils vont bien droit, ce serait beaucoup dire,

Ils ne vont pas du moins, trop de travers.
L'honneur en soit au respectable Maire
Par qui la paix règne dans nos climats ;
Sur ses bienfaits, si je pouvais me taire,
Gens du pays, que ne diriez-vous pas !
Du Temple saint soutenir l'édifice,
Nourrir le Pauvre et le Pasteur aussi,
Rêver l'Eglise et maintenir l'Office,
C'est son plaisir : disons-lui, Grand merci.
Reste à présent à parler sépulture,
Simple convoi, d'assez longs *Oremus*,
Chant grave : Tombe avec écriture :
Ci-git dessous, qui n'ira plus dessus,
Mais à propos, moi rimeur olographe,
Gisant au lit, et presque au monument,
J'ai fait, jadis, encor mon épitaphe,
On va la lire après mon Testament.
Dudit écrit, Témoins, prenez Lecture ;
Peuple à genoux, à mon intention,
Priez pour moi, mon Peuple, et pour Clôture,
Recevez tous ma Bénédiction.
Résumons-nous. Vous, Monsieur le Notaire,
Rédigez l'Acte, et pour fin d'opérer,
Combien pour vous? Comment ! point d'honoraire ?
A ce prix-là, puisse-t-on m'enterrer !
Serviteur donc, qu'entends-je? On me rappelle,
Et puis d'un ton... On dirait un sergent :
« C'est moi, Pasteur, parlons là, sans querelle,
Vous, n'étant plus, où sera votre argent ?
Là... Raisonnons : cette rare Servante
Qu'avec raison vous portez jusqu'aux Cieux,
Vous aura donc, affable et prévenante,
Sans rien gagner, servi pour vos beaux yeux ? »
Ma Marguerite, à son Maître fidèle,
Me fait honneur et me vaut le Pérou ;
Ecrivez donc : Après moi, tout pour elle,
Le malheur est que je n'ai pas le sou.
Gardez-vous bien, Monsieur de l'écriture,
De lui parler de ce don généreux,

Elle en mourrait la pauvre créature,
Puis j'en mourrais, puis un cercueil à deux.
Ces volontés, Maître un tel, sont les nôtres,
Recevez-les aux termes de la Loi ;
Je veux aussi, moi, recevoir les vôtres
Dans soixante ans : surtout, attendez-moi.

EPITAPHE

Passant, arrête. Ici repose
Un corps chrétien,
Poussière qui fut quelque chose,
Et n'est plus rien.
Trop célébré par le vulgaire
Pour son jargon,
Sans être habile, il a su faire
Plus d'un sermon.
Avait-il le don de la chaire
Oh ! vraiment non.
Esprit grave, ou gai par caprice,
Pas trop subtil,
Bon dans le fond et sans malice,
Trop peu civil,
Il est donc mort ? Dieu le bénisse.
Ainsi soit-il. »

Testament olographe en vers de M. L. G., curé de M... près Abbeville, envoyé à M. Lefebvre, ci-devant notaire à Abbeville.)

« M. Leguey, — le portrait est de M. Dairaine, — était d'une taille ordinaire, mais très mince et très délicat ; ses cheveux, qu'il conserva jusqu'à sa mort, avaient été roux autrefois ; négligé dans sa mise, on le voyait toujours vêtu d'étoffes assez grossières ; il prenait beaucoup de tabac en poudre et aimait fort le café ; il ne négligeait jamais d'en prendre une bonne tasse avant vêpres lorsqu'il devait prêcher. Il conserva quelque peu et toute sa vie les opinions théologiques des génovéfains.

« Je pourrais citer, ajoute M. Prarond, plus d'une épître demi-railleuse du bon temps de M. Leguey; j'aime mieux reproduire une lettre du digne prêtre vieilli à l'évêque d'Amiens et des vers pour un chirurgien de ses amis. On trouvera dans la lettre et dans les vers, avec la rénumération reconnaissante du pasteur au médecin, l'histoire d'une épidémie à Millencourt... » Nous avons donné plus haut et la lettre et les vers. V. Ephémérides locales de 1822. « Reprenons la suite des curés de Millencourt.

XVI — « 1826, du 11 janvier 1826 au 16 octobre 1830, l'Interim fut rempli par MM. Paul-Pierre *Bizet*, curé de Drucat, *Delucheux* et autres, professeurs du Petit-Séminaire de Saint-Riquier, et enfin par M. *Patout*, curé d'Agenvillers.

XVII. — « 1830, 13 octobre, Jacques-Antoine *Vaconssaint*, né à Mérélessart, vicaire de Fressenneville avant la Révolution, curé de Huitainéglise et de Framicourt à son retour de l'exil, curé d'Epaumesnil, devint curé de Millencourt d'où il sortit le 8 septembre 1841, pour se fixer à Abbeville où il mourut le 30 mai 1843, à l'âge de 78 ans. Il fut inhumé dans le cimetière Ducroc, hors de la porte du Bois. » (*Millencourt*, par M. Prarond.)

XVIII. — 1841, M. Antoine-Maurice *Catel*, né au Quesnoy-sur-Airaines, professeur de philosophie au Petit-Séminaire de Saint-Riquier, desservit la paroisse pendant quatre mois. Ce vénérable maître, chanoine honoraire d'Amiens et professeur honoraire de philosophie, s'est pieusement endormi dans la paix du Seigneur le 7 août 1888, dans la 79e année de son âge et la 53e de son sacerdoce. Son corps transporté au Quesnoy y fut inhumé le 11 dudit mois.

XIX. — 1842, 4 janvier, M. Amédée *Ratelet*, né au Titre en 1811, vint se fixer comme curé à Millencourt. Nous avons donné plus haut le récit de la célébration du 50e anniversaire de son sacerdoce. V. Ephém. locales de 1886. M. Ratelet prit sa retraite en 1895 et se retira à Forestmontiers où il mourut le 15 mai 1897. Il eut pour successeur le suivant :

XX. — M. Gaston *Campistron*, né en 1865, curé de Millencourt en 1895.

XXI. — M. *Périn*, curé d'Agenvillers, dessert la paroisse en 1896.

XXII. — M. *Recullet*, curé de Millencourt en 1899.

APPENDICE

Millencourt a vu naître plusieurs prêtres dont nous allons donner les noms :

I. — Hugues de Millencourt était moine à Saint-Riquier, 1150-1167 [1].

II. — M. Eloi Dairaine, dont le nom a paru tant de fois dans cette notice, mourut aumônier de l'Hôpital d'Abbeville en 1865 et fut inhumé à Millencourt.

III. — M. l'abbé Josué Piolé, né en 1831, Supérieur du Petit-Séminaire depuis 1875 et chanoine honoraire d'Amiens, mourut le 27 janvier 1898.

IV. — M. l'abbé Emile Huret, né en 1841, ex-vicaire de Doullens, est curé de Liomer depuis 1872.

1. Riquier de Millencourt était prieur de Corbie en 1185.

APPENDICE

Un membre de la famille de Millencourt a, d'après les apparences, donné son nom à un fief sis au village et au territoire d'Yzengremer, fief que nous avons rencontré maintes et maintes fois dans nos recherches désigné sous le nom de Millencourt-Yzengremer. Nos de Millencourt (du Ponthieu) avaient du bien à Drucat; nous l'avons constaté plus haut. Les Abraham qui leur succédèrent, nous apparaissent comme seigneurs de Millencourt-Yzengremer et comme propriétaires de biens situés audit Drucat, village voisin de Millencourt-en-Ponthieu. Parmi les hommes-liges de Saint-Riquier, M. l'abbé Hénocque cite les d'Yzengremer (*Hist. de Saint-Riquier*. Tome III, p. 120); mais il ne donne aucune date et ne désigne point le territoire sur lequel se trouvait leur fief ou leur seigneurie. Des historiens, et notamment M. le marquis de Belleval, citent comme seigneurs (en partie) de Millencourt-en-Ponthieu, les Abraham de Millencourt. M. Prarond n'ose pas les rattacher à notre Millencourt. De tout cela il nous semble résulter : 1° que les sires de Millencourt ont possédé des fiefs de leur nom à Millencourt-en-Ponthieu et à Yzengremer ; 2° que la famille Abraham a succédé aux dits sires dans leurs propriétés de Millencourt-Yzengremer ; et 3° qu'elle a

pu avoir aussi un ou plusieurs fiefs à Millencourt-en-Ponthieu. Il y a ici, malgré nos raisonnements, un problème d'histoire locale à résoudre. En attendant sa solution, nous allons donner ici la généalogie des Abraham et celle de leurs successeurs.

Le premier Abraham connu vivait en 1312 à Drucat où il avait du bien et des fiefs. (*Recherches généal.* par M. E. de Rosny.)

I. — Jean Abraham, écuyer, seigneur d'Yzengremer, fils de Colart et d'Isabelle de Nibas, paraît comme seigneur de Millencourt en 1450. De sa femme dont le nom est inconnu, il eut : 1° Jean, qui suit; 2° Marie, femme d'Edmond Becquet, écuyer, seigneur d'Erveloy-lès-Martainneville.

II. — Jean Abraham, écuyer, seigneur de Millencourt et d'Yzengremer, épousa, avant 1480, Antoinette de la Rosière, fille de Gontran, écuyer, seigneur de Ribeaucourt, dont il eut : 1° Hugues, qui suit; 2° Richard Abraham de Millencourt, prêtre; 3° Jacques, seigneur de Millencourt, allié, le 21 avril 1514, à Catherine Le Briois, fille de Bernard, avocat et conseiller en la sénéchaussée de Ponthieu, et mort sans postérité; 4° Louis, marié à Marie des Groiseliers; 5° Jeanne, femme de Nicolas de Brestel, écuyer; 6° Antoinette, femme de Pierre Prévost.

III. — Hugues Abraham, écuyer, seigneur de Millencourt et d'Yzengremer, se maria deux fois. Il s'allia *a*) à Jeanne Galmé le 14 août 1524, et *b*) à Françoise de Poucques le 18 août 1525. Ses enfants furent : 1° Jean, qui suit; Jacques, écuyer, lieutenant du capitaine d'Abbeville en 1540 et 1542, qualifié seigneur de Millencourt. (Ne serait-il pas le même que Jacques cité plus haut ?); 3° Charles, allié, le 20 août 1560, à

Marie de Leurient; 4° Jeanne, religieuse; 5° Antoinette, mariée, le 28 janvier 1555, à Abraham Loisel, écuyer, seigneur de Grandmarest.

IV. — Jean Abraham, écuyer, seigneur de Millencourt, d'Yzengremer et du Camp du Bourg, comparut à la Coutume d'Amiens en 1567. Il avait, d'après Dom Caffiaux, des fiefs à Vaudricourt, au Petit-Grandsart, à Méneslies, à Onicourt et à Woincourt. Il épousa 1° Catherine de Hesdin, fille d'Antoine, écuyer, seigneur de Bezancourt, veuve de Nicolas de Saint-Blimond et de Jean de Boubers; 2° le 11 mai 1567, Marie de Roussé; et 3°, le 18 juin 1590, Marguerite de Fontaines, fille de Raoul, écuyer, seigneur de Rambureles, et de Françoise de Bacouel, et veuve de Jean de Valois, seigneur de Claville. Après la mort de Jean Abraham, la dame de Millencourt se remaria à Scipion de Bresdoul, seigneur de Neuvillette, puis à Charles de Hombliéres, seigneur de Malvoisine. Elle fut inhumée dans l'église de Rambureles en 1648. Les enfants du seigneur de Millencourt furent : a) François, mort sans alliance avant 1594, et *b*) Marie, qui suit.

V. — Marie Abraham, dame de Millencourt, contracta alliance, le 10 novembre 1594, avec François de Saint-Blimond, chevalier, seigneur de Gouy, fils de François, chevalier, seigneur de Saint-Blimond, de Gouy et de Cahon, chevalier de l'ordre du Roi, et de Claude de Sempy; puis, le 17 janvier 1612, avec Henri de Monthomer, chevalier, seigneur de Frucourt et de Doudelainville, et de Catherine de Crézecques, dame de Marieu. De cette dernière union la dame de Millencourt eut : Charles-Michel de Monthomer, chevalier, seigneur de Frucourt, de Marieu, de Doude-

lainville, de Warcheville, etc..., époux de Madeleine de Vassé et maintenu dans sa noblesse en 1667. A cette date la seigneurie de Millencourt était passée dans la famille de Dampierre, qui suit.

Les Abraham de Millencourt portaient en armoiries : d'argent à la fasce de sable accompagnée de six billettes de même, 3 en chef et 3 en pointe. (*Recherches généal.* de M. de Rosny. *Nobil. de Ponthieu, etc...*)

VI. — Hémard de Dampierre, écuyer, seigneur de Sainte-Agathe, fils de Pierre, seigneur dudit lieu, et de Marie de Loisel, paraît en qualité de seigneur de Millencourt et d'Yzengremer en 1635. Il avait épousé, le 6 juillet de cette année, Françoise Le Maître, fille de noble homme François Le Maître et de feue Antoinette Mithon. De leur union sont issus : 1° Henri, qui suit ; 2° Hémard, écuyer, seigneur de Lambercourt, capitaine au régiment de Monaco, infanterie, mort des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Fleurus.

VII. — Henri de Dampierre, chevalier, seigneur de Millencourt, d'Yzengremer, de Lestaat, de Quinquerne, de Sainte-Agathe, etc..., se maria trois fois. Il épousa, par contrat passé le 16 janvier 1664 devant Plichon, notaire au bailliage d'Amiens résidant à Poix, damoiselle Marie de Gomer. Les témoins furent : Hémard de Dampierre, frère du contractant, François de Gomer, chevalier, seigneur de Quevauvillers, dame Marie de Maulde, père et mère de la contractante, Gabriel de Gomer, chevalier, seigneur de Quevauvillers, Louis de Gomer, seigneur de Gomer, etc... Devenu veuf, le seigneur de Millencourt s'allia à Anne de Belleval, fille de Gilles, écuyer, seigneur de Fresne, et de Marie de la Berquerie. Enfin, par contrat passé le 17 octobre 1682 devant F. Lavernier et son confrère,

notaires en Ponthieu, Henri prit une troisième alliance avec dame Françoise de Polhoy, veuve d'Hyérome d'Anvin de Hardenthun, écuyer, seigneur d'Ochancourt et fille de François de Polhoy, écuyer, seigneur d'Offouel, et de Jeanne d'Amerval. La dame de Millencourt mourut le 31 juillet 1699 et fut inhumée dans l'église d'Ochancourt. Son mari avait été maintenu dans sa noblesse le 15 janvier 1697. Il avait eu de sa première femme : 1° Marie-Françoise de Dampierre de Millencourt, née le 30 mai 1665, baptisée le même jour par le curé de Woincourt et d'Yzengremer et mariée à Gérard-Augustin Bernard, chevalier, seigneur de Famechon-lès-Ailly, puis à Joseph-Emmanuel de Belleval, chevalier, seigneur de Bretel et de Wallamets; 2° François, qui suit.

VIII. — François de Dampierre, chevalier, seigneur de Millencourt et d'Yzengremer, né le 19 juillet 1666 et baptisé par Me Legrand, curé de Woincourt et d'Yzengremer, embrassa la carrière des armes et devint capitaine au régiment de Nettancourt, infanterie. Il épousa, en 1711, Françoise de Louvencourt, demoiselle d'Inval, fille de François, chevalier, seigneur d'Inval, Boiron, etc..., et de Jeanne Le Roy de Jumelles, demoiselle de Romont. Devenue veuve, la dame de Millencourt se remaria avec Jacques de Villepoix, chevalier, seigneur de Seronville, Seigneurville, Hanchy, etc..., garde du corps du Roi. Elle décéda au château d'Yzengremer en 1757. Elle avait eu deux enfants : François-Eustache, qui suit; Henri, chevalier, allié, le 17 septembre 1762, à Louise-Madeleine de Calonne d'Avesne.

IX. — François-Eustache de Dampierre de Millencourt, chevalier, seigneur de Millencourt et d'Yzen-

gremer, mestre-de-camp de cavalerie, chevalier de Saint-Louis en 1789, avait épousé, le 18 mars 1760, Jeanne-Françoise de Calonne d'Avesne, fille de Louis-Edouard, chevalier, seigneur d'Avesne, et de Françoise-Renée de Bommy, dame de Grimontmesnil, etc... Il en eut : 1° Marie-Rose, alliée à Me Aimé-Charles de Biville qui décéda, le 23 avril 1847, dans sa 93e année et qui fut inhumé dans le cimetière d'Yzengremer (il avait eu 10 enfants); 2° Geneviève-Charlotte, qui suit; 3° Jeanne-Françoise, femme de Jacques-Robert du Mouchel de Prémare. Elle était dame de Grimontmesnil (près Blangy), terre que possède aujourd'hui sa petite-fille, Madame Ansbert du Plouy, née Adélaïde de Prémare.

X. — Geneviève-Charlotte (*aliàs* Charlotte-Françoise) de Dampierre, dame de Millencourt, née en 1766, épousa, en mars 1797, Frédéric-Alexandre Le Moisne de Blangermont, chevalier, seigneur de Watteblérie, fils de François-Joseph, chevalier, seigneur dudit lieu. Leurs enfants furent : M. Prosper Le Moisne de Blangermont, et Mademoiselle Aglaé de Blangermont. (Notes particulières.)

La famille de Dampierre portait en armoiries : d'argents à trois losanges de sable. Supports et cimier : trois lions.

Un fief nommé Millencourt sis ou à Millencourt-en-Ponthieu ou à Millencourt-Yzengremer appartenait au XVIe siècle à la famille Godart [1].

1. Le *Nobiliaire de Ponthieu* de M. de Belleval, col. 448, cite un Antoine Godart, écuyer, seigneur de Millencourt et de Saint-Souplis, époux de Marguerite de Saint-Ouen et père de Jean, seigneur de Vauchelles, etc., allié à Jeanne Le Caron. (Vers 1500.)

François Godart, écuyer, seigneur de Cumont et de Saint-Souplis, fils de Charles, seigneur de Cumont et bailli du comté d'Eu, se titrait seigneur de Millencourt vers 1575.

Jean Godart, écuyer, seigneur de Millencourt et de Cumont, eut pour femme Charlotte Le Ver, fille de Jean, écuyer, seigneur de Fressenneville, et de Madeleine de Rune. Elle lui donna :

Charlotte Godart, demoiselle de Millencourt, alliée, le 14 septembre 1647, à Claude de Coppequesne, chevalier, seigneur de Fressenneville. (*Recherches généal.* de M. de Rosny, p. 663.) Claude de Coppequesne, qualifié vicomte de Fressenneville, seigneur de Friville, cornette de cavalerie au régiment de la Ferté, eut de la dame de Millencourt : 1° Charles, chevalier, vicomte de Fressenneville, seigneur dudit lieu, de Friville et de Woincourt en partie, chevau-léger de la Garde du Roi, capitaine au régiment royal-Etranger; 2° Gilles, écuyer, seigneur de Bazonville; 3° Madeleine, mariée, par contrat du 1er décembre 1680, à Pierre-Antoine de Belleval, chevalier, seigneur de Tœufles, décédée le 24 novembre 1715 et inhumée sous le chœur de l'église du dit Tœufles. » (*Nob. de Ponthieu.*)

Aucun de ces enfants ne se qualifiant seigneur de Millencourt, nous croyons inutile de suivre leur généalogie.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

A

Vente des biens de la Seigneurie de Millencourt du 26 septembre 1813.

« L'an 1813 le 26 septembre dix heures du matin pardevant François Augustin Carpentier et son collègue notaires impériaux résidents à Abbeville Département de la Somme soussignés. A la requête de 1° Monsieur Albert Charles Dominique de Carondelet ex chanoine demeurant à Mons chef-lieu du Département de Jemmapes tant en son nom personnel que comme ayant pouvoir et aux noms de 1° demoiselle Joseph Simone de Carondelet sa sœur majeure demeurant au dit Mons, suivant sa procuration passée pardevant Me Fontaine qui en a gardé minute et son collègue notaires audit Mons le 22 aout dernier enregistrée le 24, 2° et de demoiselle Eugénie Joseph Adélaïde de Carondelet-Potelles sa nièce majeure demeurant au château dudit Potelles suivant sa procuration passée par devant Me Bevenot qui en a gardé minute et son collègue notaires au Quesnoy le dit jour 24 aout dernier enregistré au dit Quesnoy le même jour; desquelles deux procurations expéditions duement en forme sont annexées à la minute de l'inventaire fait par devant le dit Me Carpentier le 31 aout dernier enregistré le deux de mois.

2° M. Jean-Baptiste Dangreville prêtre demeurant à Abbeville au nom et comme représentant 1° dame Alber-

tine Victoire Natalie de Carondelet-Potelles épouse de M. Furcy Henry Marie Nicolas Leroy delabrière propriétaire demeurant à Orly ; 2° et de demoiselle Clémentine Thérèse Emélie Victorine de Carondelet-Potelles majeure demeurant à Meudon, lectrice de sa majesté la reine de Wetsphalie ; ledit sieur Dangreville représentant les dites demoiselles de Carondelet potelles comme étant leur mandataire substitué au lieu et place dudit sieur Leroy delabrière par acte passé devant ledit Me Carpentier qui en a gardé minute et son collègue le 21 de ce mois enregistré audit Abbeville le 23 f° 104 n° C. 7. par Gatte qui a reçu 1 f 10 centimes.

Il va être en l'étude dudit Me Carpentier procédé à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur à l'extinction du feu pour valoir vente définitive des immeubles qui suivent savoir.

Fermage de Delgove N° 1. Quatre hectares 28 ares 87 centiares (10 journaux) de terre labourable en une pièce au terroir de Millencourt tenant d'un côté au chemin de Millencourt à Genvillers d'autre à François Thuillier de Millencourt d'un bout à M. François Dacheux et d'autre bout à la veuve Larivière et autres. Cette pièce est occupée par Louis Delgove charon à Millencourt et Marguerite Desmarest sa femme à la redevance de 199 francs et une paire de poulets, suivant Bail passé devant ledit Me Carpentier et son collègue le 27 février 1810 enregistré le 5 mars suivant,

La dite pièce estimée 5025 francs.

Fermage de Pierre Machy N° 5. — 2 hectares 57 ares 32 centiares (six journaux) de même terre en deux pièces égales au même terroir de Millencourt. — La 1re tenant d'un côté aux terres appartenantes cidevant à l'abbaye de Saint-Ricquier d'autre côté au chemin de Neuilly à Saint-Ricquier d'un bout au chemin d'Hesdin et d'autre bout à Catherine Huré, Pierre Desmaret et autres. — Et la deuxième pièce tient d'un côté à M. Brocquevielle d'autre côté aux héritiers de Jean Boizard, Boitel et Julien Huré, d'un bout audit chemin d'Hesdin et d'autre bout au sieur Brocquevielle, aux enfants d'Antoine et Jean François Thuillier. — Ces deux pièces sont occupées par Pierre Ignace Machy maréchal et Marie Françoise Boitel sa

femme de Millencourt, à la redevance de 109 francs 20 centimes, par Bail passé devant ledit Carpentier et son collègue le 11 février 1810 enregistré le 17 du même mois. Ces dites deux pièces sont estimées au total à la somme de 2730 francs.

Fermage des Legrand. N° 6. — 10 hectares 80 ares 75 centiares (25 journaux 20 verges) de même terre à labour ci-devant divisés en quatre pièces actuellement réunis en une située sur le même terroir de Millencourt tenant d'un côté à madame de Boffle, d'autre côté au chemin de Millencourt à Drucat, d'un bout aux nommés Legrand et aux (sic) et d'autre bout aux hayes de Millencourt. — Cette pièce est occupée par Honoré et Emmanuel Legrand de Drucat à la redevance de 408 francs 45 centimes, suivant bail passé devant le dit Carpentier et son collègue le 1er mars 1810 enregistré le dix du même mois. — La dite pièce est estimée à la somme de 10211 francs.

Fermage d'Augustin Machy. N° 8. — 5 hectares 57 ares 53 centiares (13 journaux) de même terre en deux pièces au même terroir : la première pièce de 4 hectares 28 ares 87 centiares (10 journaux) tenant d'un côté au chemin d'Abbeville à Genvillers et à Alexandre Grenu, d'autre côté à Pierre Desmaret, Pierre et Augustin Farcy, d'un bout aux enfants de Pierre Chivost et à Carpentier et d'autre bout aux hayes de Millencourt. — Et la deuxième pièce d'un hectare 28 ares 66 centiares (3 journaux) tenant d'un côté au sieur Vincq, d'autre à M. d'Hantecourt d'un bout à Marcel Briet et d'autre à Pierre Petit et autres. Le tout est occupé par Augustin Machy et Marie Marguerite Lesot sa femme de Millencourt, à la redevance de 346 francs 50 centimes et deux paires de bons poulets gras, suivant bail passé devant le dit Carpentier père et son collègue le 12 avril 1809 enregistré le 17 du même mois. — Ces deux pièces sont estimées au total à la somme de 8625 livres.

Fermage de Thuillier. N° 9 et dr. — 8 hectares 14 ares 85 centiares (19 journaux) de même terre à labour en deux pièces au même terroir de Millencourt : la première pièce de un hectare 28 ares 66 centiares (3 journaux) tenant d'un côté à Jean Machy, d'autre côté à Paschal Padieu d'un bout à Dominique et d'autre bout aux héritiers de Charles Thuillier ; et la

deuxième pièce de 6 hectares 86 ares 19 centiares (16 journaux) tenant d'un côté et d'un bout aux héritiers de M. d'Hantecourt d'autre côté aux hayes de Millencourt et d'autre bout à M. Brocquevielle et autres. — Ces deux pièces sont occupées par Augustin Thuillier de Millencourt à la redevance de 369 francs 60 centimes et six canards suivant bail passé devant le dit Carpentier et son collègue le 1er mars 1810 enregistré le 5 du même mois. — Estimé ces dites deux pièces au total à la somme de 9375 francs.

Tous les dits fermiers sont tenus de payer toutes les impositions sans diminution de leur redevance.

Les dites terres appartiennent aux requérants savoir audit sieur de Carondelet et à mademoiselle sa sœur pour chacun un tiers et aux demoiselles de Carondelet-Potelles dernières dénommées pour le dernier tiers tous comme héritiers dans cette proportion de feue dame Marie Joseph Thérèse Daigneville leur mère et ayeule décédée à Abbeville le 14 aout dernier épouse divorcée de M. Maximilien Joseph Alexandre Dominique de Carondelet.

La dite dame de Carondelet étoit propriétaire des dites terres, comme donataire de M. Albert Simon François Daigneville de Millencourt, par contrat de mariage passé par devant les notaires à Cambray le 24 décembre 1756.

Conditions de la vente.

Tous les dits biens vont être vendus aux charges clauses et conditions qui suivent :

ARTICLE PREMIER.

Toutes les pièces seront vendues ainsi qu'elles se comportent et étendent sans être tenu à aucun fournissement par corde et mesure. Le plus ou le moins que la contenance ci-dessus exprimée sera pour le profit ou la perte des adjudicataires telle que soit la différence dérogeant à toutes loix contraires.

ARTICLE II.

Les Requérants vendent avec toutes garanties de fait ou de droit sauf pour la contenance comme il est ci-dessus dit.

ARTICLE III.

Les adjudicataires seront tenus de payer avec le prix principal de leur acquisition le montant de la redevance entière pour la dépouille de cette année 1813 et alors ils toucheront des fermiers cette dite redevance à son échéance sans aucun recours de garantie contre les vendeurs ; les dits adjudicataires à ce moyen entreront en possession à compter de ce jour et jouiront de même aux charges foncières et droit et de l'entretien des baux faits sauf à en poursuivre la résiliation si bon leur semble à leur risques périls et fortunes sans donner lieu à aucun recours d'indemnité contre les vendeurs.

ARTICLE IV.

Pour l'exécution de l'article III ci-dessus il sera remis aux adjudicataires aussitôt après l'adjudication définitive les baux qui les concerneront et ne pourront prétendre à la remise d'autres titres, ils pourront si bon leur semble se faire délivrer à leurs dépens l'expédition du contrat de mariage susdatté.

ARTICLE V.

L'adjudication de la pièce reprise au N° 6 (fermage des Legrand) sera tenu de souffrir une inscription hypothéquaire prise au bureau des hypothèques d'Abbeville le 21 mai 1812 vol. 30 N° 542 par M. Jean Baptiste Oger de Brucamp maire de Brucamp par acte passé devant Me Carpentier notaire à Abbeville le 25 avril 1812 enregistré pour garantie d'une vente que lui a faite la dite dame de Carondelet d'un bien

dont il jouit paisiblement au terroir de Fieuvillé ; les dits vendeurs garantissent entièrement l'effet de la dite inscription.

ARTICLE VI.

Les adjudicataires d'ici au 26 octobre prochain fixe payeront le prix principal de leur adjudication avec le prix de la redevance entière de cette année ; plus ils payeront dans le même délai 1 f. 50 du mille du prix principal et ce pour frais d'affiches et inscription au journal ; ils payeront en outre dans les dix jours d'aujourd'huy les droits d'enregistrement et le coût des présentes.

ARTICLE VII.

Le dits biens demeureront par privilège et préférence affecté et hypothèqués à la garantie de leur prix et les adjudicataires seront en outre tenus aussitôt après leur adjudication de donner et désigner un bien, non grévé, de la valeur du tiers au moins du prix de leur acquisition sur lequel bien il sera consentie qu'il soit prise une inscription hypothéquaire pour garantie ; à défaut de cette garantie il sera sur l'instant sans aucune formalité procédé à la réadjudication à la folle enchère de l'adjudicataire.

ARTICLE VIII.

Lors du payement du prix principal il sera pour la sureté des acquéreurs déposé entre les mains du dit Carpentier une somme de 35,555 francs 50 centimes pour acquitter le montant d'une inscription prise contre la dite dame de Carondelet au bureau des hypothèques d'Abbeville le 30 mars dernier vol° 33, n° 78.

ARTICLE IX.

Les biens seront d'abord criés en détail par fermage et numéro comme ils sont ci-dessus désignés et sur

l'estimation qu'il leur est donnée ; ensuite il sera procédé à l'adjudication en gros sur le prix total du détail et ce sera l'adjudication la plus élevée qui sera définitive ; dans l'addition du total du détail entreront de même les fermages et numéros qui n'auroient pas reçu d'enchère et alors ils y entreront pour le prix d'estimation qu'ils portent.

ARTICLE X.

Les enchères ne seront pas reçues pour le détail au-dessous de 25 francs et pour le gros au-dessous de 50 francs.

Sous toutes ces clauses et conditions dont il a été à l'instant fait lecture à haute et intelligible voix à l'assemblée il a été procédé à la dite adjudication ainsi qu'il suit.

Les 4 hect. 28 ares 87 centiares (10 journaux) repris sous le n° 1er ci-dessus fermage de Delgove ont été criés sur l'estimation de 5,025 francs onchérie à 5,500 francs par M. Aliamet de Condé propriétaire demeurant à Abbeville, à 5,550 fr. par Me Louis Xavier Berneval Francheville avoué demeurant à Abbeville, à 5,600 par le sieur de Condé, à 5,700 par M. Francheville, à 5,900 fr. par le sieur de Condé, à 5,950 fr. par le sieur Francheville. Un premier feu allumé sur ladite enchère et éteint sur celle de 6,000 fr. faite par le dit Me Francheville, un second feu allumé et éteint sans autre enchère la dite pièce de terre est demeurée adjugée audit Bernaval Francheville acceptant pour lui ou son command moyennant la dite somme de 6,000 francs et a signé ainsi signé Berneval Francheville.

En marge est écrit enregistré à Abbeville le 4 octobre 1813 fol° 108 v° c. 6 Reçu 1° 240 fr. 80 cent. pour vente 2° 2 f. 20 c. pour transport de fermage 3° et 24 f. 30 c. pour subvention. Signé Gatte.

Les 2 hect. 57 ares 32 cent. (6 journaux) en deux pièces reprises sous le n° 5 ci-dessus fermage de Pierre Ignace Machy ont été criés sur le prix de leur estimation qui est de 2,730 fr. un premier feu allumé sur la dite estimation et éteint sur l'enchère de

2,755 fr. faite par Me Louis Xavier Berneval Francheville avoué demeurant audit Abbeville, un second feu allumé et éteint sans autre enchère le dit article est demeuré adjugé audit Me Berneval Francheville acceptant pour lui ou son command moyennant la dite somme de 2,755 f. et a signé ainsi signé Berneval Francheville.

En marge est écrit enregistré à Abbeville le 4 octobre 1813 fol° 108 v° c. 3. Reçu 1° 110 f. 40 c. pour vente 2° 1 f. 20 pour transport de fermage 3° et 11 fr. 16 c. pour subvention. Signé Gatte.

Les 10 hect. 80 ares 75 centiares (25 journaux 20 verges) en une pièce reprise sous le n° 6 ci-dessus fermage des Legrand, ont été criés sur le prix de l'estimation qui est de 10,211 fr. enchérie a 10,236 fr. par Jean-Baptiste Padieu demeurant au Plessiel, à 10,261 f. par Théophil Wallois praticien demeurant à Abbeville; un premier feu allumé sur la dite enchère et éteint sur celle de 10,290 f. faite par le dit Padieu, un second feu allumé et éteint sans autre enchère la dite pièce de terre est demeurée adjugée au dit sieur Padieu pour lui et pour Marie Françoise Rosalie Dufossé sa femme qu'il autorise à cet effet tous deux à ce présents et acceptant moyennant la dite somme de 10,290 f. et ont signé. Ainsi signé Rosalie Dufossé, Padieu.

En marge est écrit enregistré à Abbeville le 4 octobre 1813 f° 108 v° c. 8. Reçu 1° 412 f. 80 c. pour vente 2° 4 f. 20 c. pour transport des fermages 3° et 41 f. 70 c. pour subvention. Signé Gatte.

Les 5 hect. 57 ares 53 centiares (13 journaux) en deux pièces reprises sous le n° 8 ci-dessus ont été criés sur le prix de leur estimation qui est de 8,625 francs enchérie à 8,700 f. par Madame Hubert Boivin, à 8,925 f. par le dit Me Berneval Francheville, à 9,000 f. par la dame Boivin, à 9,200 f. par le dit Me Berneval un premier feu allumé sur la dite enchère et éteint sur celle de 9,225 f. faite par le dit Me Berneval Francheville un second feu allumé et éteint sans enchère le dit Me Berneval Francheville est demeuré adjudicataire ce acceptant pour lui et son command moyennant la dite somme de 9,225 f. et a signé. Ainsi signé Berneval Francheville.

En marge est écrit enregistré à Abbeville le 4 octo-

bre 1813 f° 108 v° c. 9. Reçu 1° 369 f. 60 c. pour vente 2° 3 f. 60 c. pour transport de fermage 3° et 37 f. 32 c. pour subvention, Signé Gatte.

Les 8 hect. 14 ares 85 centiares (19 journaux) en deux pièces reprises sous le n° 9 et le dernier ont été criés sur le prix de l'estimation qui est de 9,375 f. enchérie à 9,400 f. par M^e Berneval Francheville, un premier et un second feu allumés et éteints successivement sans enchère le présent article est demeuré adjugé audit M^e Berneval Francheville acceptant pour lui ou son command moyennant la dite somme de 9,400 f. et a signé. Ainsi signé Berneval Francheville.

En marge est écrit Enregistré à Abbeville le 4 octobre 1813 f° 109 v° c^e 1^re. Reçu 1° 376 f. 80 c. pour vente. 3° 3 f. 80 c. pour transport de fermage 3° et 38 f. 6 c. pour subvention. Signé Gatte.

De suite il a été procédé à l'adjudication en gros sur l'addition du total de l'adjudication en détail en y joignant l'estimation des fermages non adjugés ; le total monte à la somme de 71,290 fr. ; ainsi le gros a été crié sur le dit prix de 71,290 fr. Deux bougies ayant été allumées et éteintes successivement sans aucune enchère la vente en détail est demeurée définitive.

A l'instant s'est représenté le dit M^e Berneval Francheville lequel a déclaré pour command le sieur Maurice Deschamps propriétaire demeurant à Millencourt à ce présent et acceptant pour lui et Marie Madeleine Brocquevielle, sa femme la totalité des quatre adjudications ci-dessus faites à son profit et ont signé. Ainsi signé Berneval-Francheville, Deschamps et M. Brocquevielle.

Ce fait le présent procès verbal a été tenu pour clos et arrêté l'an et jour susdits deux heures de relevée et ont les requérants signé avec les dits notaires. Ainsi signé De Carondelet, Dangreville p^tre et Carpentier avec paraphes.

La minute des présentes est demeurée au dit Carpentier l'un des notaires soussignés.

HECQUET. CARPENTIER.

Transcrit au bureau des hypothèques d'Abbeville

le 9 octobre 1813. Vol° 62 n° 26. Reçu pour droit et subvention 623 francs 4 c. pour timbre 4 fr. 25 c. pour salaire 7 f. et pour dépot et inscription d'office 2 f. 75 c.

DARGNIES.

Reconnaissance de la dite vente.

Aujourd'huy par devant François-Augustin Carpentier et son collègue notaires impériaux résidents à Abbeville soussigné.

Est comparu Monsieur Furcy Henri Marie Nicolas Leroy delabrière propriétaire demeurant à Orly au nom et comme fondé de pouvoir de dame Clémentine Thérèse Emélie Victorine de Carondelet-Potelles épouse non commune en biens de M. Clamor Dietrich Ernest Gérhard comte de Bussche-Hunnefeldt ladite dame autorisée de son mary suivant sa procuration passée en brevet devant M^e^ Duliège notaire à Choisy le 28 septembre dernier enregistrée audit Choisy le 30 du même mois et légalisée le premier octobre suivant. laquelle est demeurée en brevet annexée à la présente.

Le sieur comparant es dits noms après avoir pris lecture et communication d'un procès verbal tenu devant le dit M^e^ Carpentier et son collègue le 26 septembre dernier enregistré le 4 de ce mois contenant vente par adjudication de

1° 8 hect. 14 ares 85 centiares (19 journaux) de terre à labour au terroir de Millencourt fermage de Delgove au profit de M. Maurice Deschamps dudit Millencourt moyennant 6,000 francs ; — 2° de 5 hectares 68 ares 77 centiares (14 journaux) de même terre au même terroir vendu à madame Marie Jeanne Victoire Aliamet veuve de M. Michault moyennant 7,825 fr. payés comptant ; — 3° 2 hect. 57 ares 32 centiares (6 journaux) de même terre au même terroir fermage de Pierre Machy vendu audit Deschamps moyennant 2,755 f. ; — 4° de 10 hectares 80 ares 75 centiares (25 journaux 20 verges) de même terre au même terroir vendu à M. Jean-Baptiste Padieu cultivateur au

Plessiel moyennant 10,290 francs ; — 5° 2 hect. 57 ares 32 centiares (6 journaux) de même terre au même terroir fermage delarivière vendu à Charles François Becquin cultivateur à Millencourt moyennant 1,845 f. ; — 6° de 5 hect. 57 ares 53 centiares (13 journaux) de même terre au même terroir fermage d'Augustin Machy vendus au sieur Deschamps moyennant 9,225 f. ; — 7° et de 8 hect. 14 ares 94 centiares (19 journaux) de même terre au même terroir fermage de Thuillier vendu au sieur Deschamps moyennant 9,400 f.

Le dit comparant au dit nom déclare par ces présentes confirmer, approuver toutes les dites ventes consent leur exécution pleine et entière comme s'il eussent été contractées par la dite dame comtesse de Bussche-Hunnefeldt elle-même ; pourquoi il consent que mention des présentes soit faite sur tous les actes et expéditions que besoin sera. Dont acte passé fait et lu à Abbeville en l'étude le 19 octobre 1813 et a le sieur comparant signé avec les dits notaires.

La minute des présentes enregistrée le même jour f° 118 v° c° 1re par Gatte qui a reçu 1 f. 10 c. et est demeurée audit Carpentier l'un des notaires soussignés.

Quittance.

26 octobre 1813. Par devant François Augustin Carpentier etc..., furent présents

M. Albert Charles Dominique de Carondelet ex chanoine demeurant à Mons chef-lieu du département de Jemmape tant en son personnel qu'aux noms et comme ayant pouvoir de 1° demoiselle Josèphe Simone de Carondelet sa sœur majeure demeurante audit Mons suivant sa procuration passée par devant Me Fontaine qui en a gardé minute et son collègue notaires audit le 22 août dernier enregistré le 24 du même mois ; — 2° et de demoiselle Eugénie Joseph Adélaïde de Carondelet Potelles sa nièce majeure demeurante au château dudit Potelles suivant sa procuration passée devant Me Bevenot qui en a gardé minute et son collègue notaires au Quesnoy ledit jour 24 août dernier enregistrée audit Quesnoy le même

jour Desquelles deux procurations expéditions duement en forme sont annexée à la minute de l'inventaire fait devant ledit Carpentier et son collègue le 31 août dernier enregistré le 2 septembre suivant.

M. Furcy Henri Marie Nicolas Leroy delabrières, propriétaire demeurant à Orly aux noms et comme ayant pouvoir 1° de dame Albertine Victoire Natalie de Carondelet Potelles son épouse suivant sa procuration passée par devant Me Duliège, notaire à Choisy le 18 août dernier, enregistrée audit Choisy le lendemain laquelle est en brevet annexée à la minute de l'inventaire susdaté 2° et de dame Clémentine Thérèse Emélie Victorine de Carondelet Potelles épouse non commune en biens de M. Clamor Dietrich Ernest Gerhard comte de Bussche Hunnefeldt ladite dame autorisée de son mari suivant sa procuration passée devant ledit Duliège le 28 septembre dernier enregistrée le 30 du même mois laquelle est en brevet demeurée annexée à la minute d'un acte contenant ratification passée devant ledit Carpentier et son collègue le 19 de ce mois enregistré le même jour.

Lesdits sieurs comparants esdits noms reconnaissent par ces présentes avoir présentement reçu comptant en bonnes espèces ayant cours à la vue desdits notaires de M. Maurice Deschamps propriétaire et Marie Madeleine Brocquevielle son épouse demeurants à Millencourt la somme de 28,416 fr. 30 centimes; dont 27,380 fr. pour principal de quatre portions de biens immeubles vendus audit sieur Deschamps suivant procès verbal d'adjudication tenu devant ledit Me Carpentier et son collègue le 26 septembre dernier enregistré le 4 de ce mois. Et 1,036 fr. 30 centimes pour la redevance de cette année 1813 que doit ledit sieur Deschamps suivant ledit procès verbal.

Desquelles sommes les sieurs comparants font toutes quittances et décharge consentent que mention en soit faite tant sur l'expédition que sur la minute du contrat susdaté et sur tous autres actes que besoin sera.

Les sieurs comparants èsdits noms déclarent par ces présentes donner mainlevée pure et simple de l'inscription d'office prise à leur profit au bureau des hypothèques d'Abbeville le 9 de ce mois Vole 34 N° 248 contre lesdits sieurs Deschamps et son épouse consen-

tant que ladite inscription soit rayée et biffée de tous registres qui la contiendront.

Reconnoit le sieur Deschamps à ce présent que les sieurs comparants lui ont à l'instant remis les grosses des baux des biens à lui vendus et repris au procès verbal susdaté lesquelles grosses sont en un dossier de 4 pièces cottées et paraphées de la main dudit Carpentier dont décharge.

Fait et passé audit Abbeville en l'étude le 26 octobre 1813 et ont les parties signé avec lesdits notaires après lecture faite.

La minute des présentes enregistrée à Abbeville le 2 novembre suivant fol° 125 r° c. 6 par Gatte qui a reçu 156 fr. 31 centimes. Le tout est demeuré audit Carpentier l'un des notaires soussignés.

WALLOIS. CARPENTIER.

Inscription au bureau des hypothèques d'Abbeville du 30 mars 1813 (Vol° 33 N° 78.)

Au profit de MM. Maximilien André Joseph Butron Delatorre propriétaire demeurant à Obier arrondissement d'Avesnes Département du Nord et de dame Simone Eugénie de Monaldy son épouse, Charles Hubert-Marie de Lannoy, propriétaire demeurant à Haplincourt arrondissement d'Arras Département du Pas de Calais père et tuteur légal d'Adolphe son fils mineur; Antoine Constant du Hamel-Bellenglise propriétaire demeurant à Ouvigneul, arrondissement de Saint-Pol, même département tous cohéritiers légaux de feue dame Charlotte d'Aigneville veuve de M. Gabriel de Monaldy, icelle héritière de M. Albert Simon Daigneville ci-devant évêque d'Amiclès.

Et de Jean-Baptiste Mornaud, Marie Anne Joseph Hublet et Pacifique Wallienne journaliers demeurants à Cambrai département du Nord légataires de ladite dame veuve Demonaldy,

Lesquels font élection de domicile chez M^e Legras huissier demeurant à Abbeville rue de la Fontaine-Lecomte,

Contre Madame Marie Thérèse Joseph Daigneville

épouse divorcée de M. Maximilien Alexandre Dominique de Carondelet, propriétaire demeurant à Abbeville rue des Rapporteurs.

Afin de sûreté et payement d'une somme de 35,555 fr. 55 centimes exigible sans intérêts à la mort de ladite dame Marie Thérèse Joseph Daigneville,

Résultant d'un acte de transaction reçu en minute par Me Cacheux et son collègue notaire à Cambrai le 8 août 1812, enregistré audit lieu le 14 et d'un autre reçu par le même notaire et son collègue le 21 même mois enregistré le 29 audit lieu, sur

1° 5 hectares environ (14 journaux ancienne mesure locale) de terre labourable au terroir de Millencourt tenant aux terres de M. d'Hantecourt, aux terres de Vincq, à celles de Pierre Farcy, Jean Boizard et autres, ladite terre occupée par Antoine Lenglet et sa femme.

2° 2 hectares 12 ares environ (6 journaux ancienne mesure locale) audit terroir de Millencourt occupés par Antoine Larivière, tenant à M. Deschamps, à M. Brocquevielle et autres, au chemin de Rue et aux héritiers de M. d'Hantecourt.

3° Pareille quantité en deux pièces égales même terroir et même terre occupées par Pierre Ignace Machy : la première tenant au chemin d'Ailly à Saint-Riquier, aux terres de la ci-devant abbaye de Saint-Riquier et au chemin d'Hesdin ; la 2e tenant à M. Brocquevielle, aux héritiers Jean Boizard et au chemin d'Hesdin.

4° 460 ares environ (13 journaux ancienne mesure) même terre et terroir en deux pièces occupées par Augustin Machy : la première de 355 ares environ (10 journaux) tenant au chemin d'Abbeville à Agenvillers, à Pierre Desmarest et autres, aux enfants de Pierre Chivot et à Carpentier ; la seconde de un hectare 6 ares 40 centiares (3 journaux) tenant audit Vincq, à M. d'Hantecourt, à Marcel Bret et à Pierre Petit et autres.

5° 6 hectares 75 ares environ (19 journaux ancienne mesure locale) même terre et terroir en deux pièces occupées par Augustin Tellier : la première d'un hectare 6 ares 40 centiares environ (3 journaux) tenant à Padieu, à Dominique N. et aux héritiers de Charles Thuilliez ; la seconde de 5 hectares 70 ares environ (16 journaux) tenant aux héritiers de M. d'Hantecourt,

aux hoirs de Millencourt, à M. Brocquevielle et autres.

6° Pareille quantité de 6 hectares 75 ares environ (19 journaux) même terre et terroir tenant au moulin de Neuilly et au bois de Lalloë.

7° Enfin 3 hectares 50 ares environ (10 journaux) même terre labourable et terroir occupés par Louis Delgove charron, dit le mont de flane entre Saint-Riquier et le moulin de Millencourt.

Signé DARGNIES.

(*Cette inscription a été radiée le 9 mars 1813. — Papiers de M. Deschamps de Millencourt.*)

LE
THÉATRE A ABBEVILLE

PAR

M. Paul de CAÏEU

Membre résidant de la Société d'Émulation.

PRÉFACE.

L'idée d'écrire une monographie du *théâtre à Abbeville* m'est venue en parcourant un volume paru il y a une vingtaine d'années et ayant pour titre : *Histoire du théâtre en Picardie depuis son origine jusqu'à la fin du XVI^e^ siècle,* par Georges Lecocq.

Dès les premières pages de cet ouvrage, je voyais apparaître à de nombreuses reprises le nom d'Abbeville, et en regard l'indication des représentations de *Mystères* qui y avaient été données. Je me suis arrêté dès lors à cette pensée, qu'il me serait peut-être loisible d'apporter mon très modeste contingent à l'histoire locale en compulsant les nombreux documents et ouvrages dont se compose déjà cette histoire, et en y puisant les éléments d'une étude ayant trait plus particulièrement à la question théâtrale.

Je n'ai jamais eu la prétention, — je me hâte de le

déclarer, — de découvrir quoi que ce soit de nouveau et d'inédit. Mon seul objectif a été, si j'ose ainsi parler, d'opérer une spécialisation, en coordonnant et en réunissant sur un seul et même sujet des matériaux découverts bien avant moi et épars, de ci, de là, dans d'autres œuvres beaucoup plus complètes, plus générales, et, à coup sûr, plus intéressantes que celle-ci.

M. Lecocq, ainsi que l'indique d'ailleurs le titre même de son livre, n'a pas poussé ses investigations au-delà du XVI^e^ siècle. Ne serait-ce pas parce que, à partir de cette époque, il semble qu'on ait conservé peu de monuments relatifs au théâtre ? Pour ma part, je me suis trouvé, pour la période s'écoulant de la seconde moitié du XVI^e^ siècle à la fin du XVIII^e^, très à court de renseignements.

Au surplus, je tiens à énumérer ici-même les divers documents et ouvrages qui, avec l'*Histoire du théâtre en Picardie*, de Georges Lecocq, ont été consultés par moi avec fruit.

Ce sont :

L'*Histoire du Théâtre de Saint-Quentin*, de Georges Lecocq ;

L'*Histoire d'Abbeville*, de Louandre ;

La *Topographie historique et archéologique d'Abbeville*, par M. Ernest Prarond ;

La *Comédie en France au XVI^e^ siècle*, par Emile Chasles ;

Le *Mystère de la Passion*, d'Arnoul Gréban, publié par MM. Gaston Paris et Gaston Raynaud ;

Les *Origines et développement de l'art théâtral dans la province de Reims*, par M. Edouard Fleury ;

L'*Introduction à l'histoire générale de la province de Picardie*, par Dom Grenier ;

L'*Histoire de la littérature française*, de Demogeot ;

Une *Conférence sur les récréations de nos pères au XV^e^ siècle*, par M. Alcius Ledieu ; sans compter nombre de notices et de documents inédits mis au jour par le même auteur, et publiés dans divers mémoires et bulletins de Sociétés savantes ;

Les *Curiosités théâtrales anciennes et modernes, françaises et étrangères*, par Victor Fournel ;

La *Jurisprudence générale* de Dalloz, au mot *Théâtre* ;

Les *Origine et histoire des recettes et dépenses* portées au budget de la ville d'Abbeville, par Edmond Pannier ;

Les *Archives* de la ville d'Abbeville (à partir seulement de la seconde moitié du siècle dernier) ;

La collection des *Journaux d'Abbeville* dont la première apparition remonte à 1812 ;

Enfin et surtout nombre de volumes et pièces de toute sorte, tels que les *Manuscrits Siffait*, trouvés dans la précieuse bibliothèque de M. Oswald Macqueron, auquel j'aurais été heureux d'adresser ici publiquement tous mes bien sincères remerciements, si une mort toute récente ne l'avait enlevé au respect et à l'affection de ses parents et amis au rang desquels je pouvais me compter. Je ne saurais assez dire l'inépuisable obligeance dont M. Oswald Macqueron et son fils Henri Macqueron m'ont fait bénéficier, et les marques de sympathie et d'intérêt qu'ils ont bien voulu témoigner à l'éclosion de cette modeste étude. Je leur en suis très reconnaissant.

Qu'il me soit également permis d'adresser mes bien vifs et bien sincères remerciements à M. Alcius Ledieu, mon très distingué et très érudit collègue de la Société d'Émulation, qui, en sa qualité de bibliothécaire de la Ville, m'a puissamment aidé dans mes recherches et guidé dans mon travail avec une bonne grâce et un empressement auxquels j'ai été bien sensible.

Je n'oublierai pas enfin Me Lepage, notaire, qui a mis ses archives à ma disposition et m'a gracieusement communiqué une pièce importante pour l'histoire de notre théâtre, je veux dire l'acte de vente de la salle de spectacle ; non plus que M. Gence, l'architecte de la Ville, qui m'a obligeamment prêté son concours pour la description de notre salle de spectacle.

Un mot maintenant du plan de cet ouvrage. Il est divisé en deux parties : — le *Théâtre à Abbeville avant 1770* ; — le *Théâtre à Abbeville après 1770*. Si j'ai adopté cette division, qui, au premier abord, pourrait paraître un peu arbitraire, c'est que notre salle de spectacle actuelle date de 1770, qu'à partir de cette époque seulement l'on voit de véritables troupes se succéder à Abbeville, qu'enfin et au surplus, à une vingtaine d'années près, cette date marque l'origine de notre histoire contemporaine.

La première partie se subdivise en deux livres : — le *théâtre à Abbeville sous la Renaissance*. — le *théâtre à Abbeville aux XVII*e *et XVIII*e *siècles*. Comme je l'ai déjà dit à propos de l'ouvrage de M. Georges Lecocq, le second livre, bien qu'ayant trait à des faits

plus rapprochés de nous, est infiniment moins documenté.

Encore bien que ce deuxième livre ne comporte que fort peu de pages, j'ai tenu cependant, dans un esprit de méthode peut-être poussé à l'extrême, à conserver exactement la même subdivision que j'avais cru devoir adopter dans le premier livre, et qui se rapporte d'abord à la consistance du spectacle, ensuite à l'emplacement de la scène, enfin aux auteurs et acteurs des pièces représentées.

La seconde partie comprend trois livres : — la *Salle de Spectacle*, — l'*Exploitation théâtrale*, — rubrique sous laquelle je mentionne les diverses entreprises qui, pendant plus d'un siècle, depuis 1770, ont procuré à Abbeville des soirées dramatiques, — enfin *les Représentations*, sorte de nomenclature, — un peu aride, je le reconnais, — des pièces jouées sur notre scène.

Ce ne sont plus, pour cette seconde partie, les documents qui m'ont manqué ; c'est le choix à faire entre eux qui m'a plutôt quelquefois embarrassé.

Je n'ose espérer que le lecteur trouvera autant de plaisir que j'en ai trouvé moi-même à suivre pendant cinq siècles les diverses manifestations de l'art dramatique à Abbeville, depuis le *mystère* représenté sur le parvis de nos églises ou en pleine campagne jusqu'à l'*opérette* chantée dans la salle de la rue Millevoye.

Aussi bien, je ne me dissimule pas que cet ouvrage a des lacunes ; j'ai déjà indiqué qu'une période tout entière de près de deux siècles était presque vide. Des

erreurs, il a pu aussi s'en glisser ; je demande grâce pour elles.

J'aurai tout au moins ouvert la voie à ceux qui, plus érudits et mieux documentés, voudront donner à cette question toute l'ampleur qu'elle comporte. Et si ces quelques souvenirs, tout imparfaits qu'ils soient, peuvent intéresser quelques-uns de mes compatriotes portant au cœur, comme moi, le vif amour de notre vieille cité picarde, j'estimerai que ma tâche aura été suffisamment remplie.

PREMIÈRE PARTIE

Le Théâtre à Abbeville avant 1770.

LIVRE PREMIER

Le Théâtre à Abbeville sous la Renaissance.

CHAPITRE PREMIER

Généralités.

Une étude sur le *Théâtre à Abbeville* ne saurait guère, à notre avis, remonter plus haut que l'époque de la Renaissance. Jusque-là, tout est obscurité ; les documents font presque complètement défaut.

A la vérité, on lit dans l'*Introduction à l'Histoire générale de la Picardie* par Dom Grenier (p. 401) que, dès 1428 et en 1432, les comptes des argentiers de la Ville d'Abbeville font mention de sommes versées aux *Ménestrés de M. de Fosseux*, aux *Ménestrés de M. le Vidame d'Amiens*, aux *Ménestrés de M. de Croy*, au *Possement et Trompette de M. d'Antouing*, à *Pierre Yvart*, ménestrel, etc... Il est bien vrai encore que Louandre (*Histoire d'Abbeville*) rapporte diverses délibérations de la municipalité ou divers comptes d'argentiers, desquels il résulte que, en 1340, en 1346, en 1390, en 1397, en 1401, les *ménestrés* ou ménestrels

ont donné leur représentation ou plutôt *canté leur rouman* à Abbeville.

Mais les ménestrels n'étaient le plus généralement que les interprètes des compositions des trouvères, compositions qu'ils chantaient ou déclamaient en s'accompagnant sur leurs instruments.

« Comme toutes les bonnes gens du moyen âge, dit Louandre, les Abbevillois aimaient les *histoires des seigneurs anchiens*, et le jour des *Caresmiaux*, la foule, après avoir pris part aux jeux de la cholle ou de l'arbalète dans le bois d'Abbeville, se rendait autour de la *fosse aux ballades*, pour entendre les *chanteurs en place* lire ou chanter leurs romans. »

Ces déclamations, ces chansons, sont bien éloignées de l'art dramatique, et il serait bien osé de les rattacher au *théâtre* proprement dit.

On lit encore dans l'*Histoire d'Abbeville* de Louandre que, au XIII^e^ siècle, et spécialement, suivant toutes probabilités, pendant la fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix, des jongleurs établissaient leur théâtre à Notre-Dame du Chastel, et que, en 1391, la Ville a payé à Mahiot Fourcy et plusieurs de ses compagnons pour avoir joué au jeu des clercs dans l'église Saint-Jacques. « Mais en quoi, ajoute Louandre, en quoi consistaient ces représentations des jongleurs, ces jeux de clercs? Nous l'ignorons. » En tous cas, ce sont encore là des manifestations scéniques bien rudimentaires et bien éloignées de l'art dramatique.

Les premières manifestations scéniques où l'art dramatique se trouve au moins en germe sont les représentations des *mystères* : c'est là l'origine du théâtre en France. Or, si dans diverses régions du royaume ces mystères apparaissent dès le XIII^e^ siècle,

si d'ailleurs l'esprit même de ces compositions révèle bien l'époque du moyen âge, cependant le premier spectacle de ce genre sur lequel on ait quelques données en Picardie date de 1402 ou 1403, et il faut descendre jusqu'en 1451, sous le règne de Charles VII, pour voir apparaître réellement les Mystères à Abbeville.

Le XV^e^ siècle est d'ailleurs, comme le fait remarquer Roger (*Histoire universelle du théâtre*, t. I, p. 211), l'époque du grand développement des Mystères dans presque tous les pays d'Europe. « C'est l'efflorescence de la combinaison dramatique comme de la combinaison architecturale. Le style ogival flamboyant apparaît dans les lettres comme sur la pierre des monuments... Au lieu de représenter un Mystère en quelques heures, on y emploie plusieurs journées, même une semaine entière et quelquefois davantage... On réunit dans un seul ouvrage toute une série de faits qui aurait pu fournir la matière de vingt pièces différentes ; ce sont de vrais poèmes cycliques, comme l'*Iliade*, l'*Odyssée*, l'*Énéide*, embrassant toute une période historique. — Le siècle tout entier est du reste tourné vers les grandes idées ; c'est le siècle de la délivrance de notre sol par la Pucelle de Domremy ; c'est le siècle où l'on découvre l'imprimerie, l'Amérique et le passage aux Indes par le cap de Bonne-Espérance. »

C'est cette date de 1451, indiquée par Louandre et ensuite par Lecocq comme étant celle de la première représentation vraiment dramatique à Abbeville, qui nous autorise, encore bien que, par leur esprit, les Mystères portent bien l'empreinte du moyen âge, à ne faire commencer cette étude qu'à la Renaissance,

puisqu'il est généralement admis, suivant les divisions de l'histoire communément adoptées, que le moyen âge finit à la prise de Constantinople, c'est-à-dire en 1453.

Nous donnerons, dans le chapitre suivant, la liste des *Mystères* qui furent représentés à Abbeville, et nous entrerons même dans quelques détails à l'occasion de certains d'entre eux.

Mais les *Mystères* ne constituèrent pas les seules manifestations dramatiques de l'époque. Nous aurons également à parler des *farces*, *soties* et *moralités* ainsi que des *allégories*. Ces dernières tiennent évidemment de bien loin au théâtre ; ce n'étaient, comme le dit Lecocq, que des tableaux vivants expliqués par des inscriptions. Il n'est pas sans intérêt cependant d'en dire un mot, car, la plupart du temps, ces *allégories* rappellent des faits historiques qui ont marqué dans les fastes de notre cité.

En revanche, de même que nous avons laissé de côté les *trouvères et ménestrels*, nous ne dirons rien des *sociétés burlesques* où le cynisme du moyen âge apparaissait dans toute sa crudité, et qui, en réalité, n'avaient rien de commun avec des troupes de comédiens.

Il y avait, paraît-il, à Abbeville, comme à Paris, un *prince des sots*. En quoi exactement consistaient ses fonctions ? Il est bien difficile de le dire. Un des principaux historiographes d'Amiens, Dusevel, prétend qu'à Amiens les fonctions du *prince des sots* consistaient à jouer tout le monde et surtout les maris trompés. « Il parcourait les rues de la ville, la tête affublée d'un capuchon orné d'oreilles d'âne, et tenant une marotte à la main. Les suppôts l'accompagnaient

montés sur des mannequins d'osier en guise de chevaux, dont ils tenaient la queue au lieu de bride... » (*Hist. d'Amiens*, t. 1er, p. 513.)

Louandre croit que les fonctions du *prince des sots d'Abbeville* étaient les mêmes que celles du *prince des sots d'Amiens*. On en est réduit sur ce point aux conjectures... Mais peu importe d'ailleurs ! Car ce genre de divertissement se rattache plus aux folies carnavalesques qu'au vrai théâtre... Nous n'aurons donc pas à nous en occuper.

Nous nous cantonnerons sur le triple terrain des *Mystères*, des *Moralités* et des *Allégories*. Nous allons voir dans les chapitres suivants en quoi consistaient ces spectacles, où ils se donnaient, quels étaient les auteurs qui les composaient et les acteurs qui les représentaient.

CHAPITRE II

Les Spectacles.

Nous venons de dire que trois genres de spectacles ont été tour à tour et quelquefois simultanément en honneur durant toute la période qui s'étend du XV^e^ siècle au commencement du XVII^e^ : en premier lieu, les *Mystères*, dont l'origine et l'esprit sont du moyen âge ; en second lieu, les *Farces*, *Soties*, et *Moralités*, qui se rattachent plus directement à l'époque de la Renaissance et qui annoncent, quoique de bien loin encore, le théâtre moderne ; enfin les *Allégories*, genre très inférieur, tenant un peu de la pantomime, beaucoup du tableau vivant, parfois avec explications et commentaires.

Voyons maintenant ce qu'ont été à Abbeville ces divers spectacles.

I. — Les Mystères.

Dom Grenier, dans son *Introduction à l'Histoire générale de la Picardie*, où il passe en revue les divers mystères représentés dans les différentes villes de cette province, ne fait mention pour Abbeville que du *Mystère de Saint-Quentin* et du *Mystère de la Passion*. Nous citons textuellement le passage qui y a trait :

« A Abbeville : *le 28e jour de juing, l'an 1451, a été conclud que la somme de six livres qui a esté despensée par plusieurs eschevins, conseillers, procureurs, clers de la ville et plusieurs sergens qui ont tenu compagnie au dit sire Jehan de Limeu, maïeur, a garder par trois jours les jus de Monseigneur Saint-Quentin, mystère de plusieurs autres sains... sera baillié cédule adressant aux argentiers pour ce faire*, et pour délivrer cent sols parisis aux joueurs. Autre conclusion du dernier jour de décembre 1452 portant : *que la somme de dix écus d'or dont avoit et que a paié Guillaume de Bonnœuil pour avoir les jeux de la Passion à Paris, à maistre Ernoul Grebain, lui fussent baillés et délivrés des deniers de ladite ville, et sont iceulx jus clos et scellés des sceaux de Jehan de Brimeu..... eschevins, et mis en un coffre en l'échevinage de la ville, tant et jusqu'à ce que on vora iceulx juer. Et laquelle somme sera déduite sur ce que mèsdits sieurs vouront donner quand l'on jura ledit jus.* On lit dans un compte de la collégiale de Saint-Vulfran d'Abbeville de l'an 1455, que les chapelains ont donné quatre livres seze sols, tant pour l'échafaud du jeu de la Passion que pour les acteurs : *a capellanis hujus Ecclesiæ pro parte suâ hourdi, ludi Passionis et doni lusoribus dicti ludi dati IIII lib. XVI sols*, et dans un autre endroit : *item lusoribus ludi Passionis.* Le 29 do janvier 1462 : *sur la requeste faite par Guillaume Bournel, lieutenant général de monseigneur le seneschal de Pontieu, sire Jehan Leandier, Maiheu de Pont, Bernard de May et Maiheu de Beaurains, commis à la conduite et gouvernement du jeu de le vengeance de le Passion de Nostre-Seigneur Jésus-Christ, qui naguerres a esté ordonnée estre jué en ceste ville aux*

festes de Pentecouste prochainement venant avec que on voloit donner aucune somme de deniers de la ville pour aidier à supporter le depense qu'il convenra faire à cause de ladite mystère. Il a été conclu qu'au cas qu'il fût joué, on donnerait la somme de cinquante livres. »

Voilà les seules indications que nous trouvions dans dom Grenier. Le *Mystère de Saint-Quentin* aurait été joué en 1451. En 1452, on aurait acheté le *Mystère de la Passion* d'Arnoul Greban et on l'aurait représenté en 1455. Enfin, en 1462, on décide de donner aux fêtes de la Pentecôte le *Mystère de la Vengeance de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ* ; mais rien ne démontre qu'il ait été réellement joué cette année-là.

Louandre, dans son *Histoire d'Abbeville*, donne une liste plus détaillée. Ici encore nous citons textuellement tout le passage :

« En 1452, la ville achète dix écus d'or (111 fr. 60 au moins) le manuscrit du mystère de la Passion de Notre-Seigneur, et arrête qu'il sera mis dans un coffre clos et scellé par les échevins, jusqu'à ce qu'on en ait besoin pour la représentation.

« En 1457, un nommé Dieppe reçoit des officiers municipaux une gratification pour avoir apporté « tant de bouche que par écrit les joyeusetés et mystères qui avoient esté faites à Rouen à l'entrée de Charles VII. »

« C'est dans un emplacement situé derrière l'église Saint-Gilles, et qu'on désignait sous le nom de *Camp Colart Pertris*, qu'on représenta successivement la *Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ* (1451-1455) ; les *Jeux de la vie de Monsieur Saint-Quentin* (1452) ; les *Jeux de Monsieur Saint-Adrien* (1458) ; les *Jeux*

de la vie de Monsieur Saint-Roch (1493) ; ceux de *Monsieur Saint-Quirin* (1499) ; etc.

« En 1452, la *Purification de Notre-Dame* fut jouée dans le cimetière Saint-Jacques ; mais nous ignorons dans quels lieux furent représentés les mystères de la *Vengeance de Jésus-Christ* (1463) ; *la Vengeance de sa mort* (1458) ; les *Histoires de Daniel* (1477), *de Joseph*, etc.

« En 1453, on représente *sans parler* la *Passion de Jésus-Christ* et la vie de plusieurs saints en réjouissance de la conquête de la Guienne et de la mort de Talbot. En 1488, on montre au peuple sur le marché les mystères de Jonas et du vieux et du nouveau Testament, pendant les processions générales faites pour préserver les habitants de la peste qui régnait autour de la ville, et demander au ciel une abondante moisson.

« ... En 1466, lors de l'entrée solennelle de Charles le Téméraire, on dressa sur son passage onze échafauds, remplis de personnages qui représentèrent les histoires de Job, de Gédéon, la mort de Jésus Christ, le Jugement dernier et l'Annonciation. Ceux qui figuraient le diable s'étaient barbouillés de noir, ainsi que le témoigne ce compte de l'échevinage : « A Waitier de Vismes, estuveur, pour ceux qui firent l'histoire des deables à l'histoire du jugement au hourd du marché, lesquels s'en allèrent nétoyer et estuver aux estuves dudit Waitier. »

Cette énumération, beaucoup plus complète que celle de Dom Grenier, comporte encore néanmoins des lacunes. C'est ainsi que nous n'y voyons figurer nulle part la date de 1471. Or, nous lisons dans la *Topographie d'Abbeville* de M. Prarond (t. II), que

Monseigneur le Duc de Bourgogne étant venu cette année-là à Abbeville, on l'a fêté en jouant des mystères sur la place Saint-Pierre. Cela résulte du *registre aux comptes de la ville* d'où il appert qu'une somme est payée à divers pour hourds construits en plusieurs lieux et spécialement sur la place Saint-Pierre.

Quel était le montant de cette somme ? Quels étaient les titres de ces mystères ? Nous ne saurions le dire. Aussi bien, pour ces réprésentations de 1471, comme pour celles que Louandre place aux dates de 1453 et de 1466, il est permis de conjecturer qu'il s'agissait beaucoup plus de pantomimes ou de tableaux vivants, — comme nous en verrons tout à l'heure quand nous nous occuperons des allégories, — que de pièces proprement dites...

Quoi qu'il en soit, il est à constater qu'il y a eu dans les mystères représentés à Abbeville une assez grande variété de sujets. Si la *Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ* tient le premier rang pour le nombre comme pour l'importance des représentations, il y a, à côté de ce grand drame biblique, diverses vies de saints qui ont fourni la matière de spectacles du même genre ; par exemple, les Vies de Saint-Roch, de Saint-Adrien, de Saint-Quentin. Les personnages de l'Ancien Testament sont aussi mis sur la scène ; par exemple, Job, Gédéon, Daniel, Jonas.

Malheureusement, nous ne pouvons indiquer le *scenario* de chacune de ces pièces, n'ayant pas retrouvé le texte, ni même l'analyse, de *tous* les mystères dont nous avons donné plus haut l'énumération. Comme le dit Louandre, « on ne sait guère aujourd'hui que les titres de ces poèmes dramatiques

qui firent passer de si douces heures à nos aïeux peu difficiles en matière de goût. »

Rappelons d'abord, d'une façon générale, que ce genre de spectacle n'a pas été créé d'un seul coup, qu'il dérive directement de l'office divin lui-même, la forme dramatique s'étant peu à peu et insensiblement substituée à la forme narrative de la Bible... Encore à l'heure actuelle, il est d'usage dans nos églises, dans le cours de la Semaine Sainte, de faire chanter la Passion par plusieurs prêtres, auxquels on distribue en quelque sorte les rôles des divers personnages de l'Evangile. C'est ce récit de la Passion, — lequel s'est perpétué depuis des siècles, — qui a été le germe du théâtre chrétien, des *mystères*.

« Quelquefois, dit M. Demogeot (*Hist. de la littérature française*, p. 216), deux clercs revêtus de la chape montaient au jubé, et, dans une espèce de dialogue, chantaient alternativement, l'un en latin, l'autre en roman, la gloire du martyr ou du confesseur. C'est ce qu'on appelait épitres farcies, *epistolæ farcitæ*, sans doute à cause du mélange des deux idiomes. Ainsi s'introduisait dans le culte non seulement le drame, mais encore la langue vulgaire que le drame devait bientôt exclusivement employer. »

A l'élément chrétien vint se joindre dans une certaine mesure l'élément païen ; certaines solennités, la fête des *sous-diacres*, la fête des *fous*, autorisaient dans le sein même de l'église quelques cérémonies ridicules et parfois immorales, jusqu'à des danses qui, « commencées dans le chœur, continuaient dans la nef, se terminaient sur les parvis ou dans les cimetières. » (Demogeot, *Hist. de la litt. franç.*, p. 220.)

Puis, peu à peu, la séparation du drame d'avec

l'office s'accentua ; c'était bien encore à l'église que le mystère était représenté, mais c'était après le sermon, souvent entre messe et vêpres ; ce n'était plus seulement le clergé qui tenait les rôles, il était secondé par quelques laïques. Enfin, des associations se formèrent pour jouer ces sortes d'ouvrages.

« Ces confréries s'emparèrent de bonne heure du théâtre ecclésiastique, et lui donnèrent insensiblement une tendance plus mondaine..... L'art s'efforça de suppléer à l'affaiblissement des impressions religieuses..... Au lieu de quelques scènes dramatiques données par l'Ecriture sainte, comme la mort du Christ, les plaintes de Marie, la Résurrection, il se forma de vastes compositions cycliques qui embrassèrent toute la vie de Jésus-Christ, ou même toute l'histoire religieuse de l'homme, depuis la création jusqu'au jugement dernier. Autour des caractères bibliques se groupèrent des personnages créés par la fantaisie du poète ; les scènes populaires devinrent plus fréquentes ; l'intrigue eut plus de vérité et de vie, mais en même temps moins de majesté et de puissance religieuse. Les mystères devinrent peu à peu ce qu'est de nos jours le drame, un véritable jeu destiné à l'amusement d'une foule oisive. » (Demogeot, *hist. de la littérature française*, p. 227.)

Il ne serait pas sans intérêt, après ces considérations générales, d'entrer dans le détail de tous les drames bibliques dont nous avons rapporté la liste et dont le public abbevillois a suivi les représentations ; — d'autant que ces représentations n'ayant pas été l'apanage exclusif de notre cité, il serait curieux de voir quels sont les spectacles qui ont passionné nos pères.

Mais nous devons accuser ici, ainsi que nous le disions plus haut, une certaine insuffisance d'éléments.

Nous n'avons pu retrouver que trois des drames bibliques énumérés ci-dessus.

Le premier qui s'impose à l'analyse tant par la grandeur et la majesté du sujet que par son universalité, c'est la *Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ.*

Dans l'*Histoire d'Abbeville* de Louandre nous la voyons figurer dès l'année 1451. Lecocq, après Louandre, reproduit cette date. D'autre part, cependant, dans ce dernier ouvrage, on lit, quelques pages plus loin, que « plusieurs drames portent ce titre (la Passion), mais que le plus ancien en date est évidemment celui d'Arnoul Gréban acheté en 1452 par la municipalité d'Abbeville. » En rapprochant ces deux assertions et en les prenant à la lettre, on arriverait à une véritable contradiction, car il paraît impossible que la Passion ait été représentée à Abbeville en 1451, si le plus ancien drame de ce nom n'a été acheté par la municipalité d'Abbeville qu'en 1452. Il est d'ailleurs certain que, dès l'année 1402, la *Confrérie de la Passion* était légalement constituée par lettres patentes de Charles VI, à l'effet de représenter la *Passion et la Résurrection de Notre-Seigneur.* Il est non moins certain (V. Dom Grenier, p. 402) que, en Picardie même, la Passion fut représentée à Amiens dans la première moitié du XV^e^ siècle, au moins en 1425.

De tout cela, il résulte que le plus ancien drame de la Passion n'est pas celui d'Arnoul Gréban, composé en 1452 et acheté cette année-là même par la municipalité d'Abbeville. Tout au plus pourrait-on dire que

le drame d'Arnoul Gréban est le plus ancien dont on ait conservé ou retrouvé le manuscrit ; et encore nous ne voudrions rien affirmer sur ce point.

Ce manuscrit est daté de 1473, mais les découvertes faites dans les portefeuilles de Dom Grenier révèlent que la composition doit en être reculée de plus de 20 ans ; et cela est d'autant plus à noter dans une étude sur *le Théâtre à Abbeville* que c'est dans les archives d'Abbeville que Dom Grenier a puisé la quittance qui constate que, dès 1452, la *Passion* d'Arnoul Gréban était composée, — quittance que nous avons reproduite plus haut.

Ainsi, dès 1452 au moins, — cela résulte des archives d'Abbeville, — le manuscrit d'Arnoul Gréban existait.

MM. Gaston Paris et Gaston Raynaud, dans leur Introduction au *Mystère de la Passion d'Arnoul Gréban* émettent cet avis que « c'est sans doute le succès des représentations parisiennes qui engagea les échevins d'Abbeville à s'en procurer un manuscrit et à le faire jouer dans leur ville. »

M. Lecocq, dans son *Histoire du Théâtre en Picardie*, émet un autre avis. Suivant lui, « ce drame a été composé exprès par Arnoul Gréban pour Abbeville, sur la demande qui lui avait été précédemment faite. »

Cette seconde opinion, tout à l'honneur de la municipalité abbevilloise d'alors, nous paraît difficilement admissible ; elle se trouve en contradiction avec une rubrique placée en tête du manuscrit de la Passion et aux termes de laquelle Arnoul Gréban « composa ce présent livre *à la requeste d'aulcuns de Paris.* »

La décentralisation présumée par Lecocq en faveur

d'Abbeville paraît donc bien contraire à la réalité des faits.

Au surplus, que la *Passion* ait été composée par Arnoul Gréban *exprès* pour Abbeville, ou que la municipalité abbevilloise n'ait cherché qu'à avoir droit à la représentation de ce poème antérieurement composé, il n'en est pas moins, dans tous les cas, prouvé par la quittance ci-dessus transcrite que notre cité ne montrait pas alors pour les représentations dramatiques l'indifférence dont on a pu l'accuser à d'autres époques.

Le premier manuscrit des drames bibliques qui ait été conservé, — ou seulement retrouvé, — étant celui d'Arnoul Gréban, et sa date paraissant devoir être fixée à l'année 1452, nous ne pouvons rien dire du mystère représenté l'année précédente, en 1451...

Nous ne saurions d'autre part avoir l'intention, dans une étude comme celle-ci, d'analyser d'une façon complète le drame d'Arnoul Gréban... Cela pourrait être la matière de plusieurs volumes. Nous devons en dire cependant quelques mots.

Le drame se compose d'un prologue et de quatre journées ; il comprend 34,574 vers ! Il met en scène plus de 220 personnages ! Parmi ceux-ci, il y en a qui portent des noms dont la désinence est singulièrement française (on s'inquiétait peu alors des anachronismes). — C'est ainsi que nous voyons figurer des charpentiers, chargés de confectionner la croix de Notre-Seigneur, répondant aux noms de Griffon, Broyeffort, Orillart, Claquedent...

Quel est le *scenario* de ce drame immense ?

Le prologue commence en quelque sorte par une *annonce*, qui ne comporte rien moins que 248 vers, dont voici les derniers :

« Ouvrez vos yeux et regardez,
Devotes gens qui attendez
A oyr chose salutaire :
Veillez vous pour vo salut faire
Par une amoureuse silence ;
Si verrez en briefve sentence
Le fait de la créacion
Et la noble plasmacion
Du ciel, terre, angles et humains
En brief (car cecy, c'est du mains),
Et comme incident littéral
A nostre propos principal ;
Notre espéciale matere
Est de traictier le hault mistère
De Jhesus et sa Passion
Sans prendre aultre occupassion.
Mes la créacion du monde
Est ung mistère en quoy se fonde
Tout ce qui deppend en apprés :
Si la monstrons par mos expres ;
Car la manière du produyre
Ne se peus monstrer ne deduire
Par effect, si non seulement
Grossement et figuraulment ;
Et selonc qu'il nous est possible,
En verrez la chose sensible. »

Puis Dieu le Père entre en scène, demande l'hommage et l'obéissance des anges ; — les uns chantent les louanges du Seigneur ; — les autres au contraire se révoltent et sont précipités dans les enfers.

Icy cheent et tresbuchent les mauvais anges en enfer en fournée de deables.

Dieu crée alors Adam et Eve ; mais Eve est tentée par Sathan.

Icy s'en va Sathan à quatre piez comme un serpent entortiller autour de l'arbre.

Eve succombe à la tentation, *queille et mengue* du fruit défendu, en fait manger à Adam.

Icy assemblent des feuilles de figuier et en couvrent leurs natures

Adam et Eve sont expulsés du paradis terrestre, ce qui fait faire aux mauvais anges « *une bien grande tempeste en leur enfer.* »

L'*acteur*, ou, si l'on aime mieux, le *récitant* reparaît alors pour rappeler ce qui vient d'être représenté et pour annoncer ce qui va suivre :

« Or vous avez en brief comprise
La matiere haulte et feconde
De la creacion du monde ;
Puis comment homme fut formé
Et comment de Dieu informé
Inobedience commist,
Pour quoy Dieu tantôt le desmist
De paradis en aultre terre
Pour sa vie en grant labour querre
Son labour, sa dure grevance,
Sa très-amere penitance
Que depuis Adam longtemps fit,
Passerons oultre, et nous souffit
Monstrer, pour depescher matiere,
Comment Cayn occist son frere
Par envye, et le traicterons
Tout le plus brief que nous pourrons. »

Et alors nous assistons au crime de Caïn, puis, après une réapparition de l'acteur, à la mort d'Adam et d'Eve, et à un chant de victoire de Lucifer et de Sathan.

Enfin le prologue est terminé par une nouvelle annonce de l'acteur :

« Or avons monstré, beau seigneur,
Le trespas de nos premiers peres ;

Mes pour abreger nos materes,
D'Abraham, Isaac et Jacob
Laisserons, qui nous tendroit trop
A ce que nous avons à faire.
Souffice vostre doulx affaire
Qu'après cette transgression
Voyez la repparacion
Par la puissance precellante ;
C'est nostre singuliere entente,
La se tourne tout no desir ;
Pour le traictier plus a loisir,
Nous ne voulons pas tant comprendre
De fais que chacun en soit mendre.
Au limbe nous commancerons
Et puis après nous traicterons
La haultaine incarnacion
Pour venir à la passion
De nostre sauveur Jhesu Crist ;
Après, sa resurrection
Et l'admirable ascension,
Et mission de saint Esprit. »

Alors commence immédiatement la *première journée.*

Elle débute par une discussion interminable entre Justice, Vérité, Sapience, Miséricorde et Paix, « lieu commun légué au poète par les âges précédents, disent les savants éditeurs du drame d'Arnoul Gréban, et qui nous offre le tableau fidèle d'une de ces disputes scolastiques qui remplissaient alors la rue du Fouarre. »

Puis viennent les scènes de l'Annonciation, de la Visitation ; — entre temps, conférence entre les démons Sathan, Astaroth, Lucifer, Belzebuth, Cerberus et Berich ; — ensuite le voyage à Bethléem, la difficulté de s'y loger.

« Sadoc, *hostelain*

Vous n'y pouez, tout est remply ;
C'est à vous grand abusion ;
Vous veez la confusion
Des gens qui y sont, bon gré Dieu,
Et encor vous demandez lieu !
Vous ne deviez point tant attendre. »

Une étable sera le lieu où le Seigneur doit naître.

Puis scène entre les bergers ou *pastoureaux* : Aloris, Ysambert, Pellion et Rifflart.

La Vierge enfante le Sauveur : *Icy se met Nostre-Dame sur sa couche, Joseph va songner de menues choses pour l'enfant.*

Chœur des anges : *Icy s'en vient Gabriel devant, atout grant lumière, vers les bergiers et les autres viennent après tout bellement.*

Ce sont ensuite les scènes de la Circoncision, de l'Adoration des Mages, de la Présentation au temple, du Massacre des Innocents, de la Fuite en Egypte, et enfin de Jésus au milieu des docteurs.

Ainsi finit la *première journée*, non sans une récapitulation faite par l'acteur :

« Seigneurs, en la deduction
De nostre petit abrégié,
Il vous a esté prolongié
A nostre possibilité
La divine nativité
De Jhesu Crist, nostre sauveur,
La charité et grand ferveur
Qu'il a eu à l'humain lignage,
Quand pour l'oster hors de servage
Voulut en la vie mondaine
Soy couvrir de nature humaine,
Estre subject aux passions,

Peines et tribulacions,
Povretés et nécessités
A quoy nous sommes invités ;
Puis avons fait ostencion,
Monstrant sa circoncision,
Laquelle humblement voult souffrir ;
Puis luy avez veu dons offrir
Par les trois roys, c'est bel exemple ;
Et en après offrir au temple,
Saint Siméon le recevoir
Qui moult le désiroit avoir ;
Puis avez veu l'orrible loy
D'Herode, le tres cruel roy,
Qui fit tuer les innocents,
Dont puis mourus hors de son sens ;
L'enfant Jhesus veistes porter
En Egipte pour eviter
La fureur qu'aultres encoururent,
Ou toutes les ydoles cheurent,
Quant en la terre fut entré ;
Item depuis avons monstré
Comment aux docteurs disputa,
En quoy sagement se porta
Les interrogant sans séjour ;
Et atant fin du premier jour.
Demain retournez, s'il vous plest :
Ne sçarez estre si tost prest,
Que nous ne venons accourant
Pour poursuir au demourant. »

Nous en sommes déjà à 9,977 vers !...

La *seconde journée* débute par la prédication de Jean-Baptiste : *Penitentiam agite*, — et par le baptême de Notre-Seigneur.

Ce sont ensuite (nous citons très rapidement) les scènes de Jésus au désert, de la Tentation sur la montagne, des Noces de Cana, de l'Expulsion des vendeurs du temple, — puis les divers miracles opérés

par Notre-Seigneur, notamment la Multiplication des pains, la Transfiguration, la Résurrection de Lazare.

Enfin commencent les scènes qui constituent à proprement parler la Passion.

Au vers 17,870, *Icy s'en va Jhesus et tous ses apostres au lieu de la cène.*

Au vers 17,976, *Icy menjuent tous en ung plat l'aigneau de pasques.*

Au vers 17,984, *Icy se lieva Jhesus de la table et met ses pans à sa çainture et se çaint d'une touaille* (serviette). — C'est la scène du Lavement des pieds.

Au vers 18,105, *Icy prent Jhesus le pain et benist et leur baille tout en ordre et à Judas avec.*

Au vers 18,118, *Icy prent Jhesus le vin et le benist semblablement.*

La scène se poursuit avec tous les détails rapportés par les évangélistes.

Judas livre son maître : *Icy s'en fuyent tous les disciples, et Saint Pierre et Saint Jean regardent de loing.*

Saint Pierre renie son maître ; ..... et la seconde journée, comme la première, se termine par une annonce de l'*acteur*.

« Seigneurs, en qui sens s'admesure,
Sçavoir et vraye congnoissance,
Par nostre simple demonstrance
Et assés simplement batie
Avez peu voir une partie
De la vie de Jhesu Crist,
Comme l'ont baillié par escript
Les bons euvangelistes sains,
De foy et de charité çains ;
Et pour eviter vostre ennuy
Nous ferons fin de cejour d'uy

Aux tres griefves extorcions,
Peines et blasphemacions
Qu'en la maison d'Anne endura
Tant comme celle nuit dura,
Ou sa benoite char offry
Et tant de hontes y souffry
Qu'il n'est pas en humaine bouche
Que l'offence totalle touche.
Donc, s'il vous plaist, en gré prenez
Ce qui est fait ; et retournez
Demain à l'heure accoustumee :
Si vous sera par consommee
La tres piteuse passion
Jusqu'a la resurrection. »

La *tierce journée* est remplie par les interrogatoires de Notre-Seigneur devant Anne, Caïphe, Hérode et Pilate, — interrogatoires au milieu desquels les *tirants* (bourreaux) viennent semer des discussions interminables.

Au vers 20,005, *Icy incline Jhésus le chef et rend l'esperit ; et doit trembler la terre, les pierres se fendre, plusieurs mors ressusciter ; le voile du temple doit partir et rompre en deux.*

La scène un moment nous transporte au Ciel, ou Dieu le Père informe toute la cité céleste de la mort du Sauveur.

« Or est mon cher filz venerable
Passé le pas[1] très-destresseux
De la mort, las et angoisseux
Par piteuse execusion. »

Icy chantent les anges kyrie eleison de ténèbres, ung ver ou deux.

1. *Passer le pas* n'est pas précisément, comme on voit, une expression *fin de siècle*.

Après le Ciel, l'enfer ; — Sathan, Cerberus, Lucifer, Pergalus et Astaroth barricadent les portes pour que l'âme de Jesus n'entre pas. *L'esprit Jhesus* se présente cependant : *Attollite portas. Icy doivent cheoir les portes quand Jhesus frappera sa croix encontre.*

Et trouvant là les *âmes du limbe* : Adam, Saint Jean-Baptiste, Eve, David, Ysaïe, Ezechiel et Jérémie, *icy les emmaine Jhesus hors d'enfer et les met en quelque lieu déterminé, et tandis font grant tempeste les diables en enfer.*

Nous revenons ensuite sur la terre.

Au vers 26,610, *icy emporte Saint Michel le bon larron au lieu où les prophètes sont, et Sathan emporte le mauvais larron en enfer.*

C'est ensuite la scène de la Descente de croix, précédée de deux épisodes bien réalistes : Joseph d'Arimathie marchandant de la *sidonne* (toile très fine) à une *marchande de soye*, et Nicodème marchandant de l'*onguement* à un *espicier*.

Caïphe inquiet fait garder le monument, et la troisième journée se termine au vers 27,481 par cette nouvelle annonce de l'*acteur*.

« Seigneurs et notable commun
Qui vous estes tenus comme ung
Peuple de rassize prudence,
Et avez sans moleste aucun
Entendu le fait opportun
De la parfaite obedience
Que Jhesus tint en la presence
De son père, quand mort souffry,
Mirez-vous en la pacience
A laquelle nostre offence
Sa precieuse char ouffry.

Ci fineróns, la passion
Que par grant occupacion
Avons pardevant vous monstree :
Dimanche avons intencion
Que de sa resurrection
Partie vous soit démontrée.
Prions à la vierge honoree
Que si bien la nous doint monstrer
Qu'en la region bieneuree
La digne face et decoree
De son fils nous puist demonstrer. »

La *quarte journée* se compose de la Résurrection et des apparitions qui suivirent... Elle se termine, comme avait commencé la première, par une scène, — beaucoup moins longue, il est vrai, — entre Miséricorde, Vérité, Paix, Sapience et Justice.

Et l'*acteur* vient réciter le *prologue final et total :*

« Seigneurs, qui demonstracion
Avez eu de la passion
De nostre saulveur Jhesu Crist,
Et de sa resurrection
Et glorieuse ascension
Et mission du saint Esprit,
Se rien avons dit ou escript,
Ou mal fait ou mal ordonné,
Pour Dieu qu'il nous soit pardonné :
Le vray sentier voulons tenir
Sans faulte ou erreur soustenir ;
S'erreur disons ou expliquons,
Des maintenant la revoquons,
Soubmettans nos fais et nos signes
A vos corrections benignes,
Ou a ceulx qui par ceu l'aront
Ou qui mieulx faire le sçaront :
Nous contendons chacun en soy
Tenir chemin de vraye loy,

Sans y riens changer ne muer
Qui puist au contraire arguer.
Ne faire a la foy vitupere ;
Et, pour finir nostre mistere
Joieusement d'honneur promus,
Et que la fin meilleure appere,
Rendons grâces à Dieu le Pere,
Chantons : *Te Deum laudamus.* »

Nous aurions voulu entrer dans plus de détails sur ce curieux drame d'Arnoul Greban, en donner une analyse plus complète, en extraire de plus nombreuses citations .. Mais ce n'est pas une étude sur les *Mystères* que nous avons entreprise, et la *Passion* d'Arnoul Greban ne peut entrer que pour une bien faible partie dans une histoire du *Théâtre à Abbeville.* Quoi qu'il en soit, à cause de l'importance de ce spectacle, nous avons cru devoir nous y arrêter quelques instants; nous terminerons en donnant ici l'appréciation, — bien sévère à coup sûr, — des éditeurs du drame d'Arnoul Greban :

« Dans la mise en scène de la vie du Christ, Arnoul Greban suit l'Evangile, non seulement sans invention, mais avec une remarquable faiblesse. Les miracles divers qui, sous une main habile, auraient pu donner lieu à tant de scènes charmantes ou pathétiques, sont platement dialogués, et beaucoup des plus intéressants sont omis. L'absence complète de caractère personnel chez Jésus était imposée au poëte par la façon étroite dont le moyen âge comprenait la figure de l'Homme-Dieu ; mais, comme cette figure occupe presque tout le temps le théâtre, il en résulte une froideur constante. Les personnages accessoires ne sont guère plus vivants. Ils débitent juste ce qui est nécessaire

pour expliquer leur intervention et leur action, sans qu'on trouve chez le poëte une trace d'effort pour les rajeunir ou les caractériser. Quel parti, dans la donnée où l'auteur était nécessairement assujetti, ne pouvait-il pas tirer de personnages tels que Joseph, Hérode, Jean-Baptiste, Pierre, Judas, Madeleine, Lazare, Pilate et autres! C'est à peine s'il a développé çà et là les indications qu'il trouvait dans ses sources. Seule, Marie a été traitée avec une prédilection particulière et qui a parfois porté bonheur au poëte. La complexité mystique de ce caractère de vierge-mère, de ce cœur qui dans le même être aime son fils et vénère son Dieu, de cette âme qui, tout éclairée des presciences de la gloire future, n'en est pas moins meurtrie par les angoisses de la douleur présente, cette complexité qu'il est impossible de saisir et de représenter réellement, Arnoul Greban a eu le mérite de l'imaginer, et parfois, si nous ne nous trompons, de l'indiquer avec un certain succès. Marie est la figure la plus pure et en même temps la plus vivante de son œuvre.

« Tout drame suppose une lutte. Dans le récit de la Passion, il n'y a en réalité pas de lutte, puisque le héros, d'après le dogme catholique, va volontairement au supplice et n'est devenu homme que pour atteindre ce but. Il est d'ailleurs trop au-dessus de ceux qui l'entourent et l'aiment pour que leurs sentiments, comme dans *Polyeucte*, osent tenter de s'opposer aux siens. Les dramaturges chrétiens ont été obligés de laisser en blanc, pour ainsi dire, en sous-entendu tout le côté de la résistance; ils n'en ont développé qu'avec plus de verve le côté de l'attaque. Les Juifs, les diables, les bourreaux, ces trois genres d'ennemis

défraient à eux seuls une large part de l'action. Les derniers surtout, dès avant Arnoul Greban, étaient en possession de faire rire le public des mystères, que la vue des scènes pieuses, sans intermèdes, aurait ou ennuyé ou trop attendri. Le moule des plaisanteries froides et monotones qui font toute la gaieté des scènes d'enfer était trouvé depuis longtemps : Greban l'a rempli avec une certaine discrétion, si on le compare à d'autres, et parfois il a mêlé à ses bouffonneries grimaçantes quelques accents plus sérieux et plus profonds, comme dans le rondel : *Là dure mort éternelle, c'est la chanson des damnés.* Mais, en somme, il n'a pas innové. Les scènes de bourreaux sont également plus anciennes que lui ; mais il s'y est particulièrement complu. Il est clair qu'en les développant comme il l'a fait, il plaisait à ses contemporains. Pour nous, nous ne savons ce qui nous repousserait le plus, des tortures aussi atroces que dégoûtantes dont Jésus est abreuvé pendant sept mille vers, ou des facéties bestiales de ses tortureurs ; le public du xv^e^ siècle, en prenant plaisir aux unes et aux autres, manifestait certainement deux goûts que la populace n'a pas encore perdus, mais notre sentiment moderne ne peut comprendre comment on supportait les unes et les autres, appliquées au Rédempteur, au Fils de Dieu, au Christ qu'on adorait chaque jour. »

Arrêtons ici cette citation, qui, tout intéressante qu'elle soit, est déjà peut-être un peu longue pour notre étude locale.

Si nous avons insisté un peu plus longuement que de raison sur le drame d'Arnoul Greban, c'est que c'est un des monuments les plus complets

de notre théâtre biblique, et que les mystères qui l'ont suivi n'en sont que des contrefaçons ou des amplifications.

Suivant la liste dressée par Louandre des représentations données à Abbeville depuis 1451 jusqu'en 1770, le *Mystère de la Passion* n'y aurait été joué que deux fois : la première fois, en 1451, avant que le drame de Greban fût composé, et la deuxième fois en 1455, date à laquelle vraisemblablement fut représenté le drame de Greban.

Il y eut bien encore, en 1453, des représentations de la Passion de Jésus-Christ et de la vie de plusieurs saints, en réjouissance de la conquête de la Guyenne et de la mort de Talbot, mais c'étaient des représentations *sans parler*, ce que nous appellerions maintenant des tableaux vivants.

D'autre part, ce n'est qu'en 1486 que la Passion fut *remaniée* par Jean-Michel d'Angers. « Cette *refaçon*, disent les éditeurs d'Arnoul Greban, fit rentrer dans l'ombre le texte primitif, c'est elle qu'on joua presque exclusivement depuis lors. » Mais, à dater de 1455, il n'est plus question de la Passion à Abbeville. Nous n'avons donc en aucune façon à nous occuper de l'œuvre de Jean-Michel d'Angers, dont nous nous contenterons de dire qu'elle se divisait en quatre-vingt-sept tableaux, formant un total de quarante mille vers, et durant huit journées.

Disons maintenant quelques mots, d'abord du *Mystère de Saint Quentin*, donné à Abbeville en 1451, et ensuite du *Mystère de la Vengeance de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, donné en 1463 (peut-être aussi dès 1458, si le *Mystère de la Vengeance de Notre-Seigneur Jésus-Christ* et le *Mystère de la Vengeance de sa mort*

ne sont, comme nous le supposons, qu'une seule et même pièce).

Du *Mystère de Saint Quentin* nous trouvons une analyse très complète dans l'ouvrage de M. Edouard Fleury : *Les origines et les développements de l'art théâtral dans la province de Reims.*

Tout d'abord, de quelle époque date ce drame? Voici à ce sujet ce que nous lisons dans Dom Grenier (*Introduction à l'hist. de la prov. de Picardie*, p. 406) : « Dans la capitale du Vermandois (la ville de Saint-Quentin s'appelait autrefois *Augusta Viromanduorum*), le mystère de Saint Quentin fut représenté en 1501, à l'entrée de l'archiduc d'Autriche. Ce mystère renfermait trois parties différentes : la première représentait le martyre du saint; la deuxième, son invention par sainte Eusébie; la troisième, l'autre invention par saint Eloi. Ces trois tragédies, en vers français, sont réunies dans un volume manuscrit qui est conservé dans la bibliothèque publique de la ville de Saint-Quentin, sous le n° 307. Elles paraissent avoir été écrites au XV^e^ siècle. Héméré voulait parler sans doute de ce manuscrit, lorsqu'il dit que le trésor de l'église de Saint-Quentin possédait, en 1643, un volume des mystères de Saint Quentin, et qu'il s'en trouvait un exemplaire tout semblable dans la Bibliothèque de Saint-Victor, à Paris. »

Il paraît donc bien certain que c'est au cours du XV^e^ siècle que fut composé le *Mystère de Saint Quentin* ; — mais à quelle époque précise du XV^e^ siècle ?

« Le mystère de la passion de Saint Quentin, dit M. Edouard Fleury, peut, avec certitude, être attribué aux dernières années du XIV^e^ siècle, peut-être même

au premier quart du xv^e^ siècle. » Il semble qu'en tous cas on peut le faire dater de la première moitié du xv^e^ siècle, puisqu'une représentation en a été donnée à Abbeville en 1452, — à supposer toutefois que le drame analysé par M. Edouard Fleury soit identiquement le même que celui qui a été joué à Abbeville.

Le *Mystère de Saint Quentin* comprend 24,116 vers ; il est divisé en trois parties : *La Passion de Saint Quentin* (18,846 vers), — *l'Invention du corps par Sainte Eusébie* (2,553 vers), — *la seconde invention par Saint Eloi* (2,707 vers).

La première partie de cette trilogie se divise elle-même en quatre actes :

Premier acte. — Conseil tenu à Rome par l'empereur Dioclétien avec Constance Chlore, Galerius et les officiers du palais ; — « ce début, dit M. Edouard Fleury, ne manque ni d'ampleur, ni de solennité » ; — naissance de Saint Quentin ; — scène aux enfers, où les démons complotent de pousser les empereurs Dioclétien et Maximien à persécuter les chrétiens ; — siège et prise de Dardaine, cité chrétienne, par les empereurs... Les engins de guerre à cette époque ne manquaient pas de variété ; oyez plutôt :

« Armer se fauldra d'escutons,
De jacques, de haubergeons,
De fondelles et de plançons,
De cuiraches, de juppons,
Dars de flesches et de bouxons,
De bracquemars, de pouchons,
De picqz, de becqz, et de fauquons,
De paffus et de nos lancettes,
De hachettes,
De houlettes,

De hunettes,
De jacquettes,
De daguettes
Accoulettes,
Et de coustilles lombardes,
De beuglères, de bombardes,
De ribaudequins, de bardes,
D'arcigayes, de taillardes,
De mortiers, de bastonnades,
De crennequins, d'espingardes,
Cousteaux, coullars, esturgnades,
Gaillardines,
Brigandines,
Crapaudines,
Cucurrines,
Serpentines,
Gouges fines ;
Arbalestres et espées
Et deux mains seront happées. »

Pendant la guerre, le jeune Quentin a grandi ; on l'envoie à l'école chez Cathon.

« Et s'il offense, qu'il soit repris
De vergettes et de cions [1] »,

dit le père avec sévérité ; mais la mère tempère ces recommandations un peu dures, en ajoutant :

« Donnez-lui petits horions ;
Il est frêle et tendre que voirre [2]. »

Nous assistons ensuite à un cours de morale par Cathon, après lequel Quentin dispute avec son maître sur l'existence des dieux. Arrivé avec ses compagnons aux environs d'un temple chrétien, Quentin écoute

1. « *Cion* », mot picard signifiant *brin de balai*.
2. « *Que voirre* », autant que du verre.

une exhortation du pape ; c'est une révélation pour lui et pour les jeunes gens qui l'accompagnent. Quentin et ses compagnons sont convertis au christianisme ; —

Et pendant que le pédagogue murmure :

« Les bons escolliers de céans
Ont oublié où je demeure ;
Il est la nonne toute meure [1] ;
Et si ne vois ne près ni loing ; »

Pendant que les parents de Quentin, avertis de la disparition de leur fils, se lamentent :

« Ha, Zénon, Zénon, mon mari,
Le cuer me dit, et si est vray,
Que jamais ne le reverray ; »

Quentin et ses compagnons sont partis où Dieu les appelle, c'est-à-dire en Gaule.

Second acte. — La mère de Quentin continue à se désoler ; Flourette, sa chambrière, cherche à l'apaiser :

« Encore estes-vous josne, aperte,
Et en point pour enffant porter.
Se pouvez pour vous suporter
Plusieurs enffans malles avoir
Aussi beaux et plaisants à voir
Que Quentin. . . . . »

Rictiovare, un des préfets de l'Empire, se rend dans les Gaules sur l'ordre des empereurs ; il rejoint Quentin à Amiens et le livre aux bourreaux. L'ange Raphaël descend auprès de Quentin et lui donne la force de résister jusqu'à ce que les bourreaux voient

1. « Il est neuf heures bien sonnées. »

les armes leur tomber des mains. Interrogé par Rictiovare et de nouveau livré aux bourreaux, Quentin sort encore victorieux ; et le second acte se termine par l'arrivée dans Amiens d'Agricola apportant l'ordre impérial d'en finir avec Quentin, et amenant avec lui des bourreaux plus habiles que les précédents. La toile tombe sur la *politesse* suivante de Rictiovare à Agricola :

« S'il vous plaît, venez dîner
Avec moy, et puis, tous ensemble,
Revenrons icy matiner
Ce Quentin pour qui l'on s'assamble. »

Troisième acte. — Récit du martyre du pape Marcellin ; — la mère de saint Quentin se réjouit d'être vengée du ravisseur de son fils.

Pendant ce temps, l'ange Raphaël a ouvert les portes de la prison du martyr, et saint Quentin exerce la prédication, non sans faire quelques calembourgs :

« Amiens, Amiens, peuple d'Amiens,
Amiens, quand seras-tu des miens ?
Ton droit nom est amy et ens,
Mais ton amy vrai n'est my ens [1] »

Quentin opère de nombreuses conversions. Rictiovare, qui n'a pas réussi par les tourments, cherche à gagner Quentin par la douceur ; mais, n'y pouvant parvenir, il le livre de nouveau au supplice ; — Quentin ne renie pas son Dieu, et Rictiovare, de nouveau vaincu, va noyer ses chagrins et sa colère dans le vin :

1. Dedans, ici.

« Nous irons ensemble soupper
Et nous deviserons à table,
Quérans tous de l'envelopper
En quelque torment détestable. »

Quatrième acte. — A Rome, les chrétiens assemblés apprennent par saint Pierre, descendu du ciel, que le pape Marcellin est entré en paradis, et que Dieu a désigné pour lui succéder l'évêque Marcel.

En Gaule, Rictiovare, ne sachant plus quelle torture imaginer, se résout à envoyer Quentin à *Augusta Viromanduorum*. Chemin faisant, Quentin guérit un lépreux ; mais voici qu'on approche de la capitale du Vermandois, et Quentin, averti par ses pressentiments, invoque son Dieu :

« Vécy le païs et la terre
Où je dois terminer mes jours,
Où peuple, petit et grand, erre ;
Vécy le païs et la terre.
Mon vray Dieu, secours-moi grant erre,
Soies mon protecteur toujours.
Vécy le païs et la terre
Où je dois terminer mes jours. »

L'action se précipite ensuite et se déroule tour à tour sur le chemin d'*Augusta Viromanduorum*, à Rome, aux enfers, enfin à *Augusta Viromanduorum*, où nous assistons au martyre du saint.

Ces quatre actes ne constituent que la *première partie* du mystère, mais de beaucoup la plus importante.

Les deux autres parties de cette trilogie n'ont jamais été publiées, ni même analysées. Georges Lecocq a cependant copié les 2,700 vers qui constituent la *troisième partie*, c'est-à-dire l'*Invention du*

corps de Saint Quentin par Saint Eloy, évêque de Noyon, et en a cité quelques-uns, tant dans son *Histoire du théâtre de Saint-Quentin* que dans son *Histoire du théâtre en Picardie.*

Nous reproduisons textuellement :

« On est à la fin d'une longue journée de fouilles et les restes du martyr n'ont pu être encore retrouvés. Le maïeur de la ville de Saint-Quentin s'adresse à ses agents et leur dit :

Gentils sergans, je voy venir
La nuit qui sera très obscure,
Et si ne povons avenir
Au saint corps dont on prend la cure,
Pour doubte de male adventure,
Allès veillier à mon hostel,
Prenès garde à la fermeture,
Je demeuray vers cet austel.

Cependant on travaille toute la nuit, les assistants, qui veillent pour la troisième fois, tombent de fatigue :

De faim et de froid nous baillons
Et de froidure qui nous nuit.

Voyant le zèle se ralentir et redoutant de ne mener à bonne fin sa pieuse entreprise, Eloi se résout à se joindre aux ouvriers :

Baillié moi louchet suffisant
. . . . . .
J'auroy la fin de mon désir
S'il plaist à Dieu sempiterne.
Pour mieulx à mon gré le choisir
J'entreroy en ceste caverne.
(Eloy se dévale en la caverne.)

L'ABBÉ

Aportés lumière en lanterne,
S'éclairons le Seigneur très-chier,
Car haultement il se gouverne
Pour voloir ce faict retouchier.

ELOY

Enffans, veilliès vous releschier :
Je treuve ung anchien tombel
Qui tant cœuvre sans rien lessier
Le sainct corps tout gent et tout bel.

L'ABBÉ

Gloire à Dieu, mon père éternel.
Le tombel est de gros marien
Rompès son sarcus solempnel,
Se regardès s'il n'y a rien.

ELOY

S'il plaît au Dieu célestin
Brisié sera de ce hoel.
(Eloy doit brisier le sarcus.)

LE MAIEUR

Je voy son saint corps castien.
Menons joye et crions : Noël !

(Ils cryent tous Noël et doibt issir globel de feu et fumée d'encens).

Tous se félicitent de cet événement, le corps est placé dans un riche reliquaire, œuvre d'Eloi, au milieu de l'allégresse générale. »

Donnons maintenant l'opinion du savant analyste de cette trilogie, M. Edouard Fleury, sur l'ensemble du mystère que nous venons de résumer à grands traits :

« Ce grand poëme est plein d'intentions dramatiques, de contrastes cherchés et souvent de grand

effet, d'émotions douces ou souillées de sang et de carnage. Les détails sont pleins de naïveté souvent, tandis que l'ensemble en est très travaillé. C'est le produit hybride d'une langue qui débute et de l'art antique dont les traditions récemment retrouvées ont été parfois trop servilement suivies. On dirait d'un enfant qui ne sait de la vie que ce qu'il en a appris dans les livres imprudemment prêtés ; son expérience précoce, sa science trop hâtive, n'ont pu lui faire dépouiller complètement ces allures juvéniles et gauches qui trahissent son peu de savoir-faire et de pratique des hommes et des choses de la vie réelle. Mais, pour avoir conservé dans la forme l'empreinte profonde de l'étude des souvenirs de l'antiquité païenne, le *Mystère de la passion de Monsieur Saint Quentin* n'en est pas moins marqué au coin d'une véritable originalité littéraire de pensées, d'expressions et de sentiments. L'idiome picard donne à sa poësie une physionomie personnelle toute particulière, une promptitude, une étrangeté, un inattendu qui surprennent, font chercher et sourire. La langue mère n'y est point assez défigurée pour être méconnaissable ; elle a pris, dans sa fréquentation du patois, un accent qui prête au comique, le comique si désiré, si constamment poursuivi par le poëte, si nécessaire pour arrêter l'ennui qu'apporterait une œuvre aussi volumineuse et parfois un peu simple dans sa marche. »

Le troisième *Mystère*, représenté à Abbeville, sur lequel nous puissions donner quelques détails, est celui de la *Vengeance de Notre Seigneur Jésus-Christ*. D'après l'*Histoire du Théâtre français* des frères Parfaict, ce mystère remonterait à l'an 1437 ; il était

divisé en quatre journées avec un prologue à la tête de chacune de ces journées.

Quel en était le sujet? Nous le résumons, d'après l'*Histoire universelle du théâtre*, de Royer.

Il s'agit du trépassement de Caïphe et de Pilate, de la destruction de Jérusalem et de la dispersion des Juifs.

Pilate a consulté son devin, à l'occasion de la vision d'une épée flamboyante dans le ciel. Le devin prédit à Pilate qu'il mourra de mort violente. Après avoir causé avec les *chevaliers du Sépulcre*, qui lui affirment la résurrection du Christ, Pilate a l'idée, au moins singulière, de se procurer la *costelle* ou la robe que portait Jésus le jour de sa mort, et de s'en vêtir par dessus ses habillements pour conjurer le mauvais sort. Par ruse, et malgré la résistance du soldat Métellus qui avait gagné cette tunique au jeu, Pilate arrive à s'en emparer, — et bien lui en a pris, car, mandé par Tibère pour répondre de ses méfaits, Pilate n'a qu'à se présenter vêtu de la divine robe pour qu'aussitôt la colère de César s'apaise. Les ennemis de Pilate usent à leur tour de ruse, parviennent à le dépouiller du précieux vêtement, et le ramènent devant Tibère, qui se répand alors en invectives, et condamne Pilate à l'exil. On le conduit à Lyon, son pays natal ; là, le *bailly* l'envoie sur un échafaud pour faire amen le honorable. Après avoir été hué par le peuple, on le remet en prison, où il invoque le diable Fergulus, proche parent de Satan et d'Astaroth. Fergulus lui conseille de se tuer.

Resté seul, Pilate repasse sa vie écoulée : engendré paillardement par une ribaude et un ribaud, il fut envoyé de Lyon à Rome après avoir commis un

meurtre. Il y tua un fils de France. On le déporta dans l'île de Ponthos, d'où il s'échappa pour aller en Judée. Là, devenu lieutenant d'Hérode, il s'enrichit par des exactions. Il ne regrette rien de tout cela ; mais ce qui lui pèse, c'est la mort de Jésus. De désespoir, il se tue.

Fergulus porte l'âme de Pilate en enfer auprès de celle de Judas. Le *bailly de Lyon* fait jeter le corps dans le Rhône.

Pilate mort, c'est le tour des fils d'Anne et de Caïphe, car les pères ne sont plus.

Vespasien, au siège de Jérusalem, a fait prisonniers les fils d'Anne et de Caïphe ; ils sont condamnés à mort. Titus propose de les *escorcher vifs*. On ajoute au libellé de la sentence qu'ils mourront entre singes et chats, puisque leurs pères ont fait mourir Jésus entre deux larrons. On les lie dos à dos et on les exécute.

Les habitants de Jérusalem, ayant vu du haut des remparts cette sanglante exécution, se préparent à la résistance. Titus, qui a succédé à son père dans le commandement de l'armée romaine, presse la reddition de la ville. On retrouve là le lamentable épisode, rapporté par l'historien Flavius Joseph, de la mère affamée tuant et mangeant son enfant...

La ville est prise et mise à sac. Les Juifs sont vendus au marché, trente pour un denier, en mémoire des trente deniers que leur a coûtés la vie de Jésus. Les soldats romains ouvrent le ventre aux habitants de Jérusalem, pensant qu'ils ont avalé leur or pour le leur soustraire.

« Tel est, conclut Royer, le Mystère de la Vengeance de Notre-Seigneur, tout empreint d'une haine

sauvage, qui traduit fidèlement les passions du temps. Qu'on se figure la joie du populaire à cette succession d'actions sanglantes entremêlées d'invectives et de quolibets cruels ! Aussi ce drame eut-il un succès éclatant et presque aussi prolongé que celui de la Passion, quoiqu'il soit indigne de lui être comparé comme composition scénique, comme élévation de sentiments et surtout comme style. »

Nous sommes obligés de nous en tenir à cette triple analyse du *Mystère de la Passion*, d'Arnoul Gréban, du *Mystère de la vie de Saint Quentin* et du *Mystère de la Vengeance de Notre Seigneur Jésus-Christ*. Pour les autres spectacles bibliques, les documents nous font défaut. Tout au plus pouvons-nous encore indiquer, d'après l'*Histoire du Théâtre français*, des frères Parfaict, que l'*Histoire de Job* faisait partie d'un mystère dont la composition remontait à 1406 et qui s'appelait le *Mystère du Vieil Testament*. Suivant ces auteurs, ce ne serait qu'à partir de 1478 que l'*Histoire de Job* aurait été traitée séparément et d'une façon plus complète. Il semblerait, d'après le libellé des représentations données à Abbeville à l'occasion de l'entrée de Charles le Téméraire, en 1466, qu'on avait pris l'habitude, dès avant 1478, de détacher cette *Histoire de Job* de l'ensemble des actions constituant le *Mystère du Vieil Testament*. Mais est-ce bien un *mystère* qu'on a joué en 1466 ? Ne serait-ce pas plutôt une *représentation sans parler*, une collection de tableaux vivants ? Nous ne serions pas éloignés de le supposer.

II. — Les farces, soties et moralités.

Les documents que nous venons d'analyser pour donner une faible idée du sujet et de la composition de quelques-uns des *mystères* représentés à Abbeville ne sont pas extrêmement nombreux, et c'est avec un vif regret que nous sommes réduits à constater leur insuffisance, ou peut-être plutôt notre impuissance à en découvrir d'autres. Mais que dire de ceux qui concernent les *Farces, soties et moralités?* Ceux-là font absolument défaut.

Louandre, dans l'*Histoire d'Abbeville*, ne mentionne qu'une seule de ces représentations, dont il trouve la trace dans les *Comptes des argentiers* de l'année 1549, lesquels s'expriment à cet égard dans les termes suivants :

« A maistre Charles Ducrocq, sire Nicolas Robert et sire Nicolas Cache, prestres, la somme de XLVI sols tournois..... pour leur ayder à supporter les fraictz qu'ils ont mis en jouant *ung moral* subz un charriot, au parmi des rues de ceste ville. »

Voilà tout ce que nous avons à indiquer relativement à ce genre de spectacle, qui semble bien n'avoir guère été en honneur à Abbeville, alors qu'au contraire il paraît avoir été fort apprécié dans le reste de la Picardie, notamment à Amiens et à Laon.

Il est vrai que la distinction entre la *moralité* et l'*allégorie* n'est pas toujours très facile à établir d'une façon bien nette et bien précise. Peut-être pourrait-on faire rentrer dans le cadre des *moralités* certaines des allégories dont nous allons nous occuper, lorsque le commentaire des tableaux placés sur le passage

des souverains était donné, non pas seulement par une inscription, mais bien par un personnage faisant l'office de conteur. Nous pensons cependant que ce genre de spectacle doit rentrer dans le type de l'allégorie, et nous n'en dirons rien sous ce numéro.

Quel était le sujet du *moral*, — l'*unique* moral dont nous ayons connaissance, — qui a été joué en 1549 ? Nous n'avons rien découvert qui puisse nous permettre de répondre à cette question.

III. — Les allégories.

En revanche, il nous est facile d'entrer dans quelques détails sur les *Allégories*. Encore bien que ce genre de spectacle ne tienne que de très loin au théâtre, il n'est pas sans intérêt d'en rappeler certains traits saillants qui fixent l'attention sur de brillantes époques de notre cité.

La première allégorie que l'on puisse citer dans toute l'étendue de la région picarde a précisément été représentée à Abbeville.

C'était à l'occasion de l'entrée de Charles VIII le 17 juin 1493.... Nous laissons ici la parole à Louandre qui, dans son *Histoire d'Abbeville*, raconte la fête en ces termes :

« Depuis la porte Marcadé jusqu'au prieuré de Saint-Pierre où le roi fut conduit, on avait dressé en plein air huit échafauds où l'on représenta, avec un vaste appareil de machines et une grande somptuosité de décorations, de tapisseries et de peintures, huit scènes muettes à la louange de la Vierge Marie. — Sur le premier de ces échafauds, on remarquait une jeune fille *habillée en moyen estat*, figurant une mar-

chande, ou pour mieux dire la ville d'Abbeville, accompagnée de trois autres filles : *Humble service*, *Jocundité* et *Léaulté*. Ces personnages tenaient des écriteaux sur lesquels on lisait : *Ave, maris stella.* — *Domine, salvum fac regem.* — Au sommet du théâtre, on avait mis ces inscriptions : *Ave, Rex noster.*

O Charles, roy surtout très-catholique,
Je qui me dis être *Abbatisvilla*,
A ton retour joyeusement m'applique
Toy présenter *Ave maris stella.*

Dans la partie la plus élevée du second échafaud, une jeune fille, ayant derrière la tête un diadème ou plutôt le nimbe, montrait d'une main une *estoile de mer continuellement tournant*, et de l'autre, dans la partie inférieure du théâtre, des matelots en prières. L'inscription de ce théâtre était ainsi conçue : *Ave, maris stella.*

A toy, salut, estoille de la mer
Mère de Dieu, souveraine et très-forte,
Vierge à tousjours. . . . . .
Conduis le roy et à bon port le porte [1].

Ici l'ange Gabriel représenté par un *beau fils bien adorné*, annonçait à la Vierge (jeune fille de belle et gracieuse manière et contenance), la naissance du Sauveur. Des filets d'hypocras, d'eau de Damas et de vin clairet jaillissaient de chaque fleuron d'un lis qui décorait la scène. Ève, accompagnée d'une multitude

1. Dans une notice de M. Alcius Ledieu, sur la première entrée de Charles VIII à Abbeville, — notice parue dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1888, le 3e vers est terminé :

Vierge à toujours sans ton corps entamer.

de pauvres femmes, qui faisaient semblant de travailler avec beaucoup de peine, apparaissait au rez-de-chaussée. Un écriteau portait ces mots : *Sumens illud ave*, et plus bas en français :

En recordant le salut angélique
Que Gabriel prononcha de sa bouche,
Entretiens nous en estat pacificque
A ceste fin que guerre ne nous touche.

Plus loin, la Vierge, magnifiquement vêtue, tenait d'une main deux clés d'un travail remarquable, et de l'autre un flambeau de *cire ardent*. A l'étage inférieur siégeaient des prisonniers dont quelques-uns étaient aveugles. Ce théâtre avait pour inscription : *Solve vincla reis*.

Aux prisonniers deslie leurs loyens,
Aux aveugles restitue lumière,
Garde le roy de tous maux terriens,
Requiers qu'il aist par toy grâce plainière.

Au cinquième échafaud, une autre jeune fille, représentant encore la Vierge avec l'enfant Jésus, *pressoit le bout de sa mamelle et jetoit lait* sur un berceau dans lequel était un autre enfant couvert d'une riche draperie aux armes du Dauphin. Plusieurs *beaux petits enfants bien aornés* tenaient la main appuyée sur ce berceau. Les mots suivants étaient inscrits au sommet du théâtre : *Monstra te esse matrem*.

Monstre toy estre aymable mère ;
Pour le Dauphin rechois nostre requeste,
Prie cellui lequel sans paine amère
Fut fait ton fils de virginal acqueste.

Ailleurs la scène offrait la mère de Dieu, couverte d'un ample manteau d'*escarlatre*, sous lequel étaient les trois états de la ville ; on lisait sur la frise : *Virgo singularis*, et au-dessous :

Vierge dicte sur toutes singulière,
Plus que nulle très doulce et amyable,
Entretiens-nous, par ta digne prière,
Avec le roy en amour charitable.

Sur le septième théâtre, une fille bien *acoutrée*, debout sur une montagne de fleurs et de verdure, tenait un enfant somptueusement vêtu, et la tête ceinte d'un diadème de grande valeur, avec ces mots en lettres d'or : *Ego sum via*. Sous la montagne et sur ses flancs, on remarquait une foule de *pèlerins* et de *voituriers* auxquels la jeune *puchelle*, qui représentait la Vierge, montrait le chemin qui conduit au salut, et ce théâtre avait comme les autres une inscription, ainsi conçue :

Ottroye nous vie parfaicte et pure,
Dresche le roy en chemin qui soit seur,
Là où il puist, en joyeuse ouverture,
Avoir Jésus pour son vray directeur.

Le huitième échafaud figurait le Paradis, avec la Trinité *notablement postée* devant un soleil *clair tournant incessamment*, et entourée des neuf chœurs d'anges rangés en ordre par étages, qui feignaient de jouer de divers instruments, tandis que des chantres et des musiciens que l'on ne pouvait apercevoir, entonnaient et accompagnaient des hymnes qui faisaient l'effet de l'harmonie céleste ; et sur la frise qui dominait ce tableau on lisait : *Sit laus Deo patry*, et en français :

Louons de cœur la Sainte-Trinité
Que nostre roy est en cest territoire,
Auquel Dieu doinct vivre en prospérité
Et obtenir des ennemys victoire
Amen.

Le roi se rendit, au son des cloches, des trompettes et des clairons, au prieuré de Saint-Pierre où les présents d'usage lui furent offerts... »

Outre ces tableaux vivants, une allégorie, — que le Registre aux délibérations appelle un *mistère*, mais que nous appellerions plutôt maintenant un *à-propos*, — avait été composée, que Charles VIII ne put voir, n'ayant pas eu le temps de « pernocter en ceste ville », mais qui fut cependant représentée le soir.

Nous transcrivons ici intégralement cette pièce, telle que nous la trouvons dans la notice de M. Alcius Ledieu.

ABBEVILLE

Oncques, deppuis que je fus née,
N'eus telle récréacion ;
Véchy une noble journée,
Plaine de consolacion;
Loenge et jubilacion,
En soit au benoit Créateur
Quant j'ay à mon Chief vision,
Lequel est mon vray protetteur.

Bon Désir, seigneur débonnaire,
Comment le dois-je recepvoir ?
Vous congnoissiez mon ordinaire ;
Ad ce me debvez esmouvoir ;
Faittes moy faire tel debvoir
Par devers mon Chief souverain
Qu'en brief je puisse perchevoir
Estre en sa grace soir et main.

BON DÉSIR

Je te l'amaine par la main ;
Doulce Abbeville, prends liesse ;
Il est doulx, begnin et humain,
Fort puissant, remply de proesse ;
C'est le Chief de toute noblesse ;
Ton espérance doit en lui
Estre mise pour ferme adresse ;
Grant honneur te fait au jour d'hui.

Ta maison de Jocunditté
Lui dois ouvrir premièrement,
Et ta salle de Léaulté,
Ornée de beau parement,
Lui dois monstrer secondement ;
Ad ce ne te fault trouver niche
Adfiin qu'il soit finablement
En la chambre d'Humble service.

LE CHIEF SOUVERAIN

Par Bon Désir, qui t'est propice,
Je te suis venu visiter ;
Je te congnoy estre sans vice
De mal volloir, car habiter
Parfaictement, sans désister,
Je congnoy en toy bon courage,
Pour quoy prens plaisir d'assister
En ton manoir de hault parage.
Tu n'as pas esté mal famée
Touchant la royalle querelle,
Mais anchois a esté amée ;
Je sçay bien que la chose est telle ;
En ta maison joyeuse et belle,
Je vorray entrer plaisamment ;
Mise sera en ma tutelle
Pour prospérer paisiblement.

ABBEVILLE

Ha, mon Chief souverain, comment
Monstrés vous chy vostre clémence ?

Vostre joyeulx advènement
Me donne de joye affluence ;
Je scay bien par expérience
Vostre vraye dileccion ;
Sy en suis, par ma conscience,
En parfaicte exultacion.

BON DÉSIR

Veoir povez la manssion
De Jocundité souveraine,
Dont elle fait hostencion
A vostre personne haultaine ;
La salle bien seure et certaine
De Leaulté y est desclose ;
Sa belle salle, pure et saine,
D'Humble service vous dispose.

ABBEVILLE

Je ne lui puis de plus grant chose
Faire présence à sa venue.
Ma maison, comme je suppose,
Sera toujours nette et tenue ;
De la guerre circonvenue
Ne sera, se Dieu plaist, jamais,
Anchois y sera maintenue
La belle et consolable paix.

Et pour ce que de guerre exente
Ne me trœuve en ceste partie,
Jocundité je lui présente
A tout ce dont elle est furnie ;
Ce Chief sert la Vierge Marye,
Dont est pellerin ; pour chela
Luy fay, de liesse garny,
Present de *Ave maris stella*.

BON DÉSIR

Son fait condicion telle a
Que comme la Vierge, que amer
On doit, pourquoy il voyagea,
Proprement on le pœult clamer

La clere estoille de la mer
Que les nauffragans reconforte,
Et sy le pœult-on bien nommer
Des bons François la sœure porte.

ABBEVILLE

Comme la convenable sorte
Du noble salut angélicque,
Dont la Vierge à trouver enhorte
Chemin de vie pacifficque,
Ainsy le conseil magnificque
Du Chief souverain en la terre
A osté le nom terrificque
De la faulsse et maudicte Guerre.

BON DÉSIR

Comme, par humblement requerre,
La Vierge, clémente et piteuse,
Prisonniers deslie et desserre,
De chartre obscure et ténébreuse,
Le Chief pœult hoster ses suppos,
Et, par la belle paix eureuse,
Donner lumière de reppos.

ABBEVILLE

Comme la Vierge à tous propos
Se monstre mère cordialle,
Ainsy, pour en dire à deux motz,
Le Chief sa clémence réalle
Pœult monstrer pour sa fillialle
Nourriture bonne et entière
Du noble Dauphin, principalle
Espérance de la frontière.

BON DÉSIR

Comme la Vierge singulière
Rend l'homme caste et débonnaire
. . . . . .[1]

1. Le Registre aux délibérations contient ici une lacune; il manque un feuillet.

BON DÉSIR

. . . . . .

Dieu doinct bonne fertilité
Ad ce pays et nacion.
Il est de bonne utillité ;
Je n'en ay aultre oppynion.
Abbeville, à ma mocion
Tu dois le Chief souverain
En joyeuse récepcion ;
Il ne te fault plus riens aprendre ;
Autant que ta puissance estendre
Le pœult, monstre lui ton courage :
Estre bon pour sa grâce attendre,
Et ainsy tu feras que sage.

ABBEVILLE

Bon Désir, j'ay en mon usage
D'estre au noble party de France
Affectée sans nul oultrage ;
Vous en avez bien congnoissance ;
Je lui vœul faire obbéyssance
En récepcion honnorable ;
Se le serviray en constance,
Sans jamais estre variable.

BON DÉSIR

En toute magnière notable,
Pour ton Chief souverain dois faire
Chière joyeuse et consolable,
Toy monstrant humble et débonnaire ;
Ta bouche ne se doit point taire
Que ne loës Sa Majesté ;
Ouvrir lui fault par bon affaire
Ta maison de Jocunditté.

CHIEF SOUVERAIN

J'ay de le véoir voullenté
Puis que Don Désir m'y amaine ;
Penssez à le réalitté
Que ce ne m'est chose grevaine

De prendre cure, soing et paine
Pour mes bons suppos visiter,
Mais m'est plaisance souveraine ;
De ce ne s'en convient doubter.

Il n'est ricesse ne joyaulx
Que je doye plus chier tenir.
Que subgietz bons, vrais et leaulx
Pour mon Estat entretenir ;
C'est le point où je vœul venir ;
Se fellicitté descouverte
N'est pour fremetté maintenir.
Ce n'est que police déserte.

ABBEVILLE

Jocunditté est toute ouverte
D'affeccion très cordialle ;
Je le vous monstre toute apperte ;
Vées la belle et plaisante salle
De Léaulté, qui n'est point salle,
Mais est plaine de grant beautté,
Avec le chambre espécialle
D'Humble service à ce costé.

BON DÉSIR

Abbeville en jocunditté
Vous fait présent d'humble service
Recepvez par vostre bonté
Abbeville en jocunditté.
Elle gardera léaulté,
Et comme à son Roy très propice,
Abbeville en jocunditté
Vous fait présent d'humble service.

ABBEVILLE

Temps est que je me réjoysse
En tout jeu et esbatement,
Et que par les rues sortisse,
Faisant feu partout plaisamment

Danssons, chantons joyeusement
En dellaissant mérencolie.
De ce joyeulx advènement
Louons la bonté infinie.

D'Humble service vous présente,
Noble Chief, âme, corps et biens,
Et avec ce d'amour fervente
Che qu'en mon âme je contiens ;
Ceste oraison que je mainctiens
Faire ad ce *secundum legem*,
Disant avec tous les myens :
Domine, salvum fac regem

BON DÉSIR

Seigneur Dieu, sauve nostre Roy
En lui donnant prospérité ;
Sauve ton très-noble convoy,
Le tenant en transquillité ;
Sauve sa Dame de bonté,
Sauve sa généracion
Adffin qu'en la félicitté
Ils aient prennacion.

ABBEVILLE

Sauve ton pœuple d'Abbeville
Et le mainctiens en son amour,
Adffin qu'il soit prompt et habbille
Lui faire service à son tour ;
Dis, pœuple, dis en ton séjour,
Quemadmodùm decet gregem ;
Dis pour ton souverain pastour :
Domine, salvum fac regem.
Amen.

La seconde *allégorie* dont nous ayons à faire mention a été donnée également à l'occasion du passage d'un roi, — ou plutôt d'un ménage royal — à Abbeville.

C'était en 1514 : Louis XII, veuf depuis quelques mois d'Anne de Bretagne, « sentit le besoin de contracter une alliance qui pût lui permettre de faire la paix honorablement, ou de résister aux efforts combinés de ses ennemis. Après avoir hésité d'abord entre Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, et Eléonore d'Autriche, sœur de l'archiduc Charles, il se décida pour Marie d'Angleterre, sœur de Henry VIII, forte Anglaise de seize ans, d'une grande beauté, galante, audacieuse, et déjà pourvue d'un amant qu'elle épousa trois mois seulement après la mort de son royal époux ». [1]

Louandre (*Hist. d'Abbeville*) fait le récit des fêtes qui marquèrent le passage de Louis XII et de Marie d'Angleterre à Abbeville. M. Alcius Ledieu a également publié sur ce sujet dans les *Mémoires de la Société d'Émulation* une notice et des documents inédits qui complètent le récit un peu écourté de Louandre.

C'est à cette notice dont nous ne craindrons pas de citer textuellement certains passages, que nous empruntons les détails qui vont suivre.

Louis XII quitta Paris le 22 septembre pour se rendre à Abbeville ; arrivé à Airaines le 30, il y coucha deux nuits, et en repartit le 2 octobre pour faire son entrée à Abbeville où il arriva le même jour.

Monté à cheval à environ une demi-lieue d'Abbeville, il rencontra venant au-devant de lui Me Nicole le Vasseur, lieutenant du sénéchal du Ponthieu et Me Jacques d'Aoust, bailli d'Abbeville, accompagnés des avocats, procureurs, et autres grands officiers du Roi. Puis venaient le maïeur, les échevins et les

1. Préface des *Entrées de Marie d'Angleterre à Abbeville et à Paris*, publiées et annotées par Hipp. Cocheris (1859).

maïeurs de bannières. Des compagnies bourgeoises en uniformes de diverses couleurs escortaient le corps municipal, et en dernier lieu venaient les diverses compagnies de la ville.

Le peuple s'était porté en foule au-devant du roi. Arrivé à la porte Saint-Gilles, le cortège s'arrêta. L'évêque d'Amiens, François de Halluin, s'y était rendu processionnellement avec le chapitre de la collégiale et tout le clergé de la ville. Il présenta la Sainte-Croix à Louis XII, et lui fit une harangue à laquelle le Roi répondit. Puis eurent lieu les présents d'usage.

A la porte Saint-Gilles commençaient les décorations : au-dessus du premier pont étaient sculptées les armes de France, soutenues par deux anges, « estoffées d'or et d'azur », et surmontées d'un écriteau de sept pieds de long sur lequel on avait écrit en lettres d'or ces deux vers :

Salve, Christi genium, Rex prestantissime Regum
Maxima liligera gloria gentis, ave !

Au-dessus de l'écu de France se trouvait un autre écriteau, moins grand que le précédent, portant ces mots, également écrits en lettres d'or :

Rex in eternum vive !

A l'entrée du second pont, la décoration consistait en « ung grand drap pers contenant trois pièces de bougren », sur lequel étaient peintes les armes de France, soutenues par deux « angles » ; ce drap avait été semé de fleurs de lys.

Depuis la porte Saint-Gilles jusqu'à l'hôtel de la

Grutuze[1], où le roi devait loger, on avait élevé cinq « eschalfaultz » pour servir à des « mistères joyeulx », ainsi qu'à des personnages allégoriques qui avaient été placés dans des « vergiez painctz de pers et semez de fleurs de lys ». Quatre de ces personnages représentaient le roi de France ; ils étaient vêtus de robes de « bougren pers semées de fleurs de lyz d'or », ayant la façon de « robes réalles ». Un cinquième personnage représentait le roi d'Angleterre. Il portait une robe de « bougren vermeil semée de lieppars d'or ». Un autre personnage, revêtu d'une cotte d'armes, représentait le « Roy Charlemaine » ; un autre encore, figurant Triboulet, « le fol du Roy », était vêtu « d'ung sayon de bougren jaulne et rouge ». Enfin il se trouvait plusieurs autres personnages habillés de diverses manières, « selon que requis estoit. »

Des écussons et autres ornements décoraient ces échafauds, qui offraient chacun l'image d'un « vergier » peint en bleu foncé, semé de fleurs de lis.

Le cortège se dirigea jusqu'à l'hôtel de la Grutuze, s'arrêtant à chaque échafaud. Puis le Roi fut conduit à l'église Saint-Vulfran, alors en construction ; un *Te Deum* y fut chanté, et Louis XII reprit le chemin de l'hôtel de la Grutuze...

La Reine fit à son tour son entrée le 8 octobre (un *dimanche* et non un *lundi*, comme le prétend Louandre).

Le Roi était allé au-devant d'elle avec toute sa cour et quinze cents chevaux. Cent trompettes précédaient

1. L'hôtel de la Grutuze (ou de la Gruthuse) était situé à l'endroit de la rue Saint-Gilles où se trouve actuellement la place du Palais-de-Justice. Il subsista jusqu'en 1793.

le cortège qui comprenait les archers, les arbalétriers, les coulevriniers, le corps municipal, les maïeurs de bannière, et le clergé de la ville portant les reliques de saint Vulfran, de saint Scevold et de saint Vilbrod.

La rencontre des deux cortèges eut lieu à la ferme de Saint-Nicolas des Essarts.

Marie d'Angleterre avait pour escorte deux mille chevaux anglais et deux mille archers de sa garde, tous à cheval, l'arc et la trousse au côté.

Lorsque le roi fut arrivé près de la princesse, il la salua courtoisement, lui tendit la main en lui disant : « Ma fille, soyez la bien venue en notre royaume », puis il l'embrassa sans mettre pied à terre ; il lui dit « trois ou quatre parolles bonnes et honestes », et, après avoir salué les grands seigneurs anglais, il retourna vers la ville, en évitant la porte Marcadé, et entra par la porte d'Hocquet.

Rentré à l'hôtel de la Grutuze, le Roi fit conduire son cheval par son grand écuyer au-devant de la princesse, qui entra dans la ville par la porte Marcadé.

Au-dessus de la porte Marcadé, on remarquait un grand drap bleu foncé sur lequel se voyait un ange tenant dans l'une de ses mains les armes de France, et, dans l'autre, les armes d'Angleterre. On voyait aussi à la même porte un écriteau de sept pieds de long sur lequel on avait inscrit deux vers se détachant en lettres d'or sur un fond d'azur ; on lisait à l'entrée de la ville ce mauvais vers pentamètre composé par Jean Ruel, médecin du roi :

Pulchra Maria vales lilia colligere.

Le cortège suivit la chaussée Marcadé, traversa la place Saint-Pierre, et prit par la rue des Lingers pour

se rendre à Saint-Vulfran, où la jeune princesse fut reçue par le clergé de la ville et par le chapitre ayant à sa tête les cardinaux d'O et de Prie, l'archevêque de Rouen et les évêques de Beauvais, d'Amiens, de Noyon, etc. Et, après une adoration du Saint-Sacrement, la princesse fut conduite à l'hôtel de la Grutuze, où elle retrouva le Roi.

Sur le passage de Marie d'Angleterre avaient été dressés onze « eschalfaultz, » pour lesquels il fut employé dix pièces de corde blanche pesant chacune cinq livres, dix bottes de ficelle et deux brasses de gros fouet.

Sur ces théâtres en plein vent, des comédiens de la fosse aux ballades jouaient des mystères ou représentaient des allégories en l'honneur du roi et de la reine. Sur l'un d'eux, on remarquait un ange dont les ailes étaient mises en mouvement au moyen d'une machine ; autour se trouvaient douze personnages portant chacun un écriteau. Sur un autre, on voyait « ung engin de neuf pietz de long estant creux de demi pié », qui servait « à faire monter et descendre une fille y estant. » Sur un troisième se trouvait un navire avec ses mâts, ses hunes, ses avirons et son gréement complet, le tout agrémenté des écussons de France et d'Angleterre. Sur un quatrième, un serpent à sept têtes laissant jaillir par chacune d'elles un vin blanc « en grand habondance à l'heure un petit devant et aprez que icelle dame passoit. » Seize pots de vin furent employés à cet effet. Sur le cinquième échafaud se trouvait un grand vase de plomb au milieu duquel était un lis entouré de roses, laissant échapper du vin rouge ; on en employa treize pots. Le sixième représentait le paradis terrestre dans lequel on entrait par

« une grande porte dorée. » On y voyait Eve, vêtue d'une longue robe pour laquelle il fut employé « quatre aulnes demye de haire. » Sur un septième, il y avait deux grands porcs-épics, sculptés par un « entailleur d'ymaiges » ; ils étaient faits « d'or fin et revestus de plusieurs plumes » ; ils portaient « au col l'ordre et couronne du Roy » ; ces porcs-épics sortaient d'un verger nommé le « verger de France. » Deux jeunes enfants, habillés en lansquenets, portant à la main une bannière de taffetas bleu foncé sur laquelle on voyait trois fleurs de lis d'or, et « aucunes, lances et fers », conduisaient ces deux porcs-épics au-devant d'une « belle jeune fille » représentant Marie d'Angleterre. Sur les autres théâtres avaient été placés « aucuns secretz nessessaires à faire tourner plusieurs rayz de soleil et monter en l'air certaines filles estans en aucuns d'iceulx eschalfaultz. »

Parmi les personnages qui jouaient sur ces onze théâtres, quelques-uns étaient richement habillés. Il y en avait deux notamment, figurant Marie d'Angleterre, pour lesquels on avait fait confectionner deux robes « à façon de robbes de Royne », fourrées d'hermine.

Par une sage précaution, les divers échafauds construits tant du côté de la porte Saint-Gilles que du côté de la porte Marcadé avaient été couverts de toile.

Nous pourrions, — nous devrions peut-être, — nous en tenir à ces indications des manifestations théâtrales qui ont accueilli les entrées de Louis XII et de Marie d'Angleterre à Abbeville. Mais, en raison de l'importance historique de cet événement abbevillois, nous ne pouvons résister à la tentation de transcrire

ici littéralement deux pièces qui ont été conservées à la bibliothèque Mazarine, que Louandre n'a peut-être pas connues, auxquelles en revanche M. Alcius Ledieu a fait allusion dans son travail, et qui ont été publiées et annotées en 1859 par M. Hipp. Cocheris.

Elles se réfèrent beaucoup plus, il est vrai, à l'ordre et à la marche du cortège, aux somptuosités des costumes, qu'aux divertissements rencontrés sur le parcours. C'est donc, pour notre sujet, un hors-d'œuvre, mais le lecteur voudra bien nous le pardonner.

Voici d'abord la première pièce :

« Premièrement alloiet deuat ladite dame enuiron soixente des plus gras seigneurs dangleterre montez sur gros cheuaulx et la plus part estoient vestus de drap d'or et portoient grosses bagues à leurs bonnetz et chappeaulx.

« Après alloit la dicte dame montee sur une acquenee blanche arnachee de broderie et orfaurerie bien riche et mosieur cheuauchait coste a coste de la d. dame deuisant ensemble et portoit on sur la dicte dame ung poille de satin blanc frange que quatre des principaulx de la ville portoient.

« La dicte dame estoit vestue dune robe de drap d'argent et une cotte de toille dor bordee par embas de quatre grans doigs de broderie et orfaurerie dor. Labillemet de la teste a la façon de son pays et tout plai de pierrerye a lentour de ses templettes et grosses bagues pendues au col en façon de carquen.

« Après la dite dame alloyent trente six damoyselles motees sur hacqnees en arnachees de velours cramoisy a broderye et orfaurerie dor.

« Apres alloit une lytiere toute couuerte de fleurs

de lys dor et trois chariotz meslez, parmy de quoy il y en auoit deux de drap d'or figure et le tiers de velours cramoisy fort triumphans et les harnois des cheuaulx de mesmes. Et partout estoient les armes du Roy et de la Royne et force porcs-espics parmy.

« Apres ce alloient trois cens archiers et arballestriers auec grosses trousses de fleches et larc au poing et le bouclier pendu a lespee, habillez de plusieurs liurées.

« Et au regard du Roy nostre sire, il se mist aux chaps et mota sur ung beau coursier bien pare et bien gaillard sur le quel le faisoit bon voir. Et ledict seignr est alle rencotrer la Royne hors la ville acopaignee de quatorze ou quize ces cheaulx et la baisa a cheual et luy a dit trois ou quatre parolles bones et honestes et puis se departit. Et ladicte dame est venue à Abbeuille ou ceulx de la ville luy ont faict de beaulx misteres et honnestes tant a lentree de la porte que parmy la ville en plusieurs endrois et sen sont tres honnestement acquictez. Ilz ont donne pour faire le banquet ung gros nombre de beufz et moutons, six mille chappons et tout ce qu'on a peu recouurer de sauuagine.

« Et pour parler du paremet des aglois et de la suite de ladicte dame, il a esté tel que du viuant des homes il n'en fut veu le pareil en richesse ne en si gras personnages. Il y auoit quatre ou cinq hommes q lon dit ceulx qui gouuernent le finece dagleterre q auoiet plus de drap d'or et de orfaurerye a leurs habillemens que ne portent les plus gras gentilzhommes de par deca. Et pour ce que ce nest pas la coustume on disoit quilz les osteroient des lendemain.

« Auiourdhuy q est lundy neufuiesme doctobre

enuiron neuf heures ont esté espousez le Roy nostre sire et la Royne.

« Et pour ce q ladicte dame estoit logee ung traict darc du logis du roy, elle est venue sur sa hacquenee par dedas ung jardin ou le Roy cest trouue au deuant delle au long d'une grat allee quy est dedas led. jardin la ou la dicte dame est venue auec ses cheualiers et ses dames tous changez dabillemez. Et si estoiet hier en grat richesses, mais aujourdhuy estoiet plus sans coparaison et en attendant que la presse du logis du Roy fust gette hors ladicte dame a este arrestee elle et toute sa compagnie dedas ledit jardin enuiron demy heure auec aucun de ses cheualiers qui parloient bien francoys et entre les autres ladmiral dangleterre et le principal ambassadeur et ont la deuise ensemble.

« Je vous prometz que les francoys ont tenu la plus belle ordre q jamais on vit tenir et au regart de eulx ilz ne nont pas fait moins, car lordre y a este si bien tenue que on n'a pas souuenace den auoir jamais veu la pareille.

« La dicte dame portoit une robe de drap dor tant riche quil nest possible de lestre plus. Elle est chargee d'orfaurerye branlante et pour abreger il y auoit de lor sur elle et sur ses dames sans comparaison. Les selles de leurs acquenees estoiet couuertes de drap dor et de orfaurerie toute aultre que celle que elles portoient hier.

« La dicte dame est tres belle honneste et joyeuse et est pour prendre plaisir en tous esbatemens, elle ayme la chasse et tyre de larc a la facon dangleterre si bien que merueille.

« I demourera auec la dicte dame une partye de ses gentilz homes et de ses dames. Je croy q ce sera une

dame dandasse, car elle ne seffraye de rien, et cy comende sagement à ses gens se quelle veult auoir.

« A abeuille ce lundi IX doctobre. »

Voici maintenant la seconde pièce :

« MONSEIGNEUR,

« Pour ce que je scay que apetez a sauoir des nouuelles, je vous ay voulu rescripre lordre de letree de la Royne en ceste ville bien triuphante et somptueuse à merueilles.

« Premierement tous les archiers de la garde tat escossois que francoys tous bien montez. Les canoniers et archiers de ceste ville marchas apres estoiet tous a pied. Et apres eulx estoient les arbalestriers de la dicte ville a cheual. En apres marchoit monseigneur le preuost de lhostel et ses archiers, monseigneur le grant seneschal de normadie et aulcuns des cent gentilzhommes de sa compaignie.

« Apres marchoit ung paige d'honneur angloys monte sur ung cheual enharnache de drap dor et velours cramoysi et satin broche dor a la mode du pays. Et apres marchoient plusieurs gentilz hommes et seigneurs du pays dangleterre en grant nombre bien acoustrez tant de draps dor, veloux cramoysi, satin broche dor et cramoysis, q plusieurs autres draps de soye. Et auec eulx marchoiet plusieurs gentilz homes de la maison du Roy. Et apres y auoit huit trompettes dangleterre vestus de damas cramoysi. Et apres marchoiet encores plusieurs gentilz homes de la maison du Roy, les trompettes, clerons, haulboys et busines du Roy marchoiet aussi apres, lesquelz il faisoit bon ouyr à merueilles.

« Puis apres marchoient douze heraulx tant de

france que d'angleterre et les troys embassadeurs dangleterre qui ont este a paris, et les conduisoient messeigneurs de lentreet, de guyse et damiens.

« Et apres les dits embassadeurs marchoit moseigneur dalençon, vestu dung saye de drap dor couuert de veloux cramoysi decouppe et monte sur ung genet despaigne. Et apres mon dit seigneur dalançon marchoiet messeignrs les cardinaulx de prie et dans et plusieurs archeuesques et euesques.

« Apres toute laquelle copaignie marchoit la Royne vestue de damas blac a bades de drap dor qui estoit drapee de plusieurs belles pierres, et estoit acoustree a la mode dangleterre, et estoit montee sur une belle hacquenee blanche qui auoit ung harnoys dor frise bien riche. Et sur elle auoit ung ciel de damas blac seme de porcs espicz et robes de broderie et le portoient quattre hommes a pied. Et la conduisoit mosieur hors ledit poile, vestu dung saye a cheuacher de drap dor et de drap dargent myparty, couuert de damas blanc, eschiquete fort menu, et monte sur une mulle bien richement paree.

« Apres la Royne marchoit sa litiere dhonneur toute semee de fleurs de lys dor de broderie enleuees, et la menoient deux petits paiges dhonneur vestus de veloux aussi seme de fleurs de lys dor, et estoit ladicte litiere fort belle et riche. Puis marchoit madame de longueille et madame daumont.

« En apres y auoit quattre ou cinq chariotz branlans, couuers tant de drap dor, veloux cramoisy, que aultres couuertures belles et riches.

« Et enuiron de quarate a cinquante damoiselles toutes bien richement acoustrees tant dedas les chariotz branlans que sur hacquenees.

« Et entre aultres y en auoit une acoustree a lalemande, ayant ung bonet de veloux en sa teste, laquelle estoit bien belle et auoit tres bonne grace, et la faisoit tres bon veoir.

« Et apres y auoit deux compaignies dangloys les ungs vestus de drap rouge a bades de veloux noir et les aultres de tane portant tous jauelines.

« Nostre sire le Roy alla aux champs au deuant de la Royne enuiro une lieue, acoustre dung saye de veloux cramoisy a hault collet et poinctes de drap dor frise, mote sur ung cheual despaigne appelle faulne, aultrement dit saige, faisant plusieurs saulx et panades, et le faisoit tres bon veoir. Et quant il approucha de la Royne elle se ingera de descendre a pied pour luy faire la reuerece. Mais le Roy ne voulut pas et la vint embrasser et baiser tout à cheual.

« Puis il donna des esperons a son cheual et luy fist faire trois ou quatre saulx et puis sen retourna et nentra point le dit seigneur dedans la ville ne a laller ne au retourner, mais alla le long des murailles. Et il fut de retour il renuoya le cheual sur quoy il estoyt monte au deuant de la Royne jusques a la porte par monseigneur le grant escuier, lequel marchoyt deuat la Royne auec le grant escuyer dangleterre qui estoit bien richement acoustre.

« Monseigneur, ce jourduy matin le dit seignr et la dicte dame ont este espousez en la chapelle de l'hostel d'icelluy seigneur par moseigneur le cardinal de prie. Et tenoient le poille moseigneur et moseignr dalanco. Et estoit le Roy vestu d'une robe dor traict, fourree de martres, ayant son ordre au col, et tous les prices et seigneurs de france bien acoustrez.

« Et la Royne estoit vestue dung drap dor frise, et estoit tres riche et beau. Et estoit la dicte robe fourree dermines. Et quant elle est venue de son logis au logis du Roy, il la faisoit bon veoir. Car elle estoit sur sa hacquenee, et pareillement tous les ditz seigneurs d'agleterre aussi à cheual, tous tres richement acoustrez tant dabitz, chesnes, bagues, pierreries, que aultres joyaux. Et quant elle est entree dedans le logis du Roy, elle sest mise a pied, pareillement tous les dictz seigneurs et damoyselles.

« Et la estoient les deux cens gentilz hommes de la maison du Roy tous en ordre, tenant chascun en sa main une ache d'armes. Pareillement tous les archiers de la garde. Et est passée ladicte dame au milieu des dictz gentilz hommes et archiers. Et la menoiet monseigneur le duc de mortfort et ung aultre prince dangleterre dont je ne scay le nom, lesquelz l'ont presentee au Roy. Et apres que la messe a este dicte, le roy sen est alle disgner dug coste et a mene madame de longueille derriere luy sur sa mulle qui a disne auec luy, et la Royne daultre coste. Et pendant que on les seruoit les tropettes et clarons, haulboys, busines et aultres instrumens tant de france que dagleterre jouoyent, lesquelz il faisoit très bon ouyr. Et n'est a present question que de faire bonne chere.

« Ung peu deuant le soupper la Royne a este acoustree a la mode de france, laquelle il faisoit meilleur veoir que a la mode d'angleterre.

« A abeuille le IX jour d'octobre. »

Certes ce fut là, comme on le voit, une entrée triomphale, bien faite pour étourdir une jeune fille sacrifiée par la raison d'Etat et mariée à un quinquagénaire goutteux. Les joutes et les tournois se continuèrent

à Paris et durèrent plus de six semaines, tant et si bien que le Roi en mourut. « Car, dit la *Chronique de Bayard*, le bon roy qui, à cause de sa femme, auoit changé toute manière de viure, car ou il souloit disner à huyt heures, conuenoit qu'il disnast a midy, ou il se souloit coucher à six heures du soir souuent se couchoyt a minuit, tomba malade a la fin du moys de decembre, a laquelle maladie tout remede humain ne le peult garantir qu'il ne rendist son âme a Dieu le premier de janvier en suyvant, après la my nuict. »

Mais revenons à nos spectacles abbevillois.

La troisième *allégorie* eut lieu en 1527 pour l'entrée du cardinal d'Yorck, ministre de Henry VIII, roi d'Angleterre, qui se rendait à Amiens pour traiter avec François I sur les conditions d'une alliance contre Charles Quint.

Le registre aux délibérations de l'échevinage d'Abbeville contient à ce sujet des documents que M. Alcius Ledieu a fidèlement transcrits dans ses *Documents inédits pour servir à l'Histoire de la Picardie* ; nous transcrivons à notre tour, d'après M. Alcius Ledieu, ce qui a trait aux spectacles offerts au cardinal d'Yorck.

« Par la charge et ordonnance de honorables et saiges Messeigneurs mayeur et eschevins de la ville d'Abbeville, moyennant l'ayde du grand orbifacteur, sans lequel ne se fait nulle oppéracion bonne, a esté faicte et compillée l'entrée du grand cardinal des Angloys, auquel comme à sa sollicitude et magnificence appartient a esté atribué le tette de grand cardinal pacifique, et a esté déduicte en quattre eschaffaulx pour démonstracion de personnages, et de laquelle mesdits seigneurs, ensemble les fatistes

(poètes) d'icelle ont à très révérend pontife le légat et grand cardinal des Anglois faict humble presentation ; desquels enssuivent la description.

Primes.

Pour donner gloire, louenge, honneur et exaltacion au noble légat des Anglois, grand cardinal, a esté posé ung tableau à la première entrée de la ville, auquel, comme chose décente et convenable, avons escript en lettres d'or :

Benedictus qui venit in nomine Domini.

Et, au portail du premier pont-levis attenant, ce qui s'enssuit :

Salve, Escutiadum antistes celeberrime tantis
Credita consiliis symbolæ pacis agens.

Pareillement, en hault, au portail du premier pont-levis, ung aultre où estoit escript :

Salut à toy, d'Angleterre légat !
Salut à toy, cardinal pacificque !
A ton venir, pour éviter débat,
Procure paix par ton sens magnificque.

Et, pour démonstracion, a esté érigié ung eschafault paré, acoustré, armoyé et furny de personnage comme on a peu apercevoir, auquel estoit escript au fronteau de hault :

Venite et videte oppera Domini, quæ posunit prodigia supper terram : auferens bella usque ad finem terræ.

Et, au fronteau de bas estoit escript :

Venés Picardy, venés François,
Pour le cardinal honnorer,
Préeslut de Dieu de Franch chois
Pour paix en tout lieu procurer.

Et pour les causes prédictes, avons assiz en ung trosne ung personnage représentant notre Dieu omnipotent devant le monde soubz ses piedz, et d'une main une représentacion de paix figure d'une croix portant couronne d'espines, le champ de ladite paix semé de lis que roses rouges, tant d'un que d'aultre costé ; laquelle figure de paix, pour démonstracion de fidelle union regardoyent assés doulcement une sallemande d'un costé et ung liepard d'aultre ; et pardevant notre dessus dit plasmateur mys à genoulx deux personnages représentans les Roys de France et Angleterre, lesquels comme vrais zellateurs de la véridicque foy catholique et cinsérité eclésiasticque avecq pour le salut d'eulx et de leur peuple présentoient pour paix obtenir en l'église militante envers notre Dieu ces parolles :

Da pacem Domine in diebus nostris.

Et, aupprez d'iceulx, ung personnage représentant l'Eglise militante, adprésent estant en compassive auguste et chalamiteuse infélicité pour la trucclente invasion de ses ennemys, genoulx flexis et jointes mains, essessiée de ses fidelles enffans François et Anglois, noblesse, marchandise, et laberne, ensemble portans à notre Dieu pour les causes prédictes un bref où estoit escript :

Fiat misericordia tua, Domine, super nos : quemadmodum speravimus in te.

A dextre dudit eschafault estoit dame France, présentant son bref, disant :

In te Domine speravi non confundar in eternum.

D'autre costé, ung personnage acoustré en cardinal, tenant un bref duquel il faisoit ostencion à tous lesdits personnages, disant :

Beati pacifici, beati mundo corde isti Deum videbunt.

Et sur l'un des boutz dudit eschaffault estoit Joconde dénunciacion tenant ung bref adressant au personnage représentant Abbeville, disant :

Abbeville, regarde le légat,
Le cardinal de paix et de concorde,
A son venir maisne joye et esbat ;
Il vient pour bien, Dieu doint que on s'y accorde.

Et d'aultre bout, ladicte Abbeville par son bref disoit :

Noble légat, cardinal des Anglois,
Dieu éternel soit ta protection !
Bien viengne tu au royaulme françois
Pour tenir paix et fidelle union.

Et pour responce, notre rédempteur regardant ceste noble assemblée, demandant la paix de l'Eglise tant oppressée, leur presentoit un bref contenant ce qui enssuit :

Mandatum novum da vobis : ut diligatis invicem.

Pour le second hourt.

Et pour, par exemple, inciter les nobles Rois et tous aultres de venir en paix, avons au second eschafault escript au fronteau de haut ces parolles :

Numa Pompilius Romanorum rex secundus pacifice regnavit.

Et par dedans ledit eschaffault, ung siège acoustré par ung personnage représentant ledit Roy romain à costé d'un personnage représentant Justice, tenant de sa main dextre une espée et en l'autre une ballance ; et d'un aultre personnage nommé Prudence, tenant une teste de mort d'une main et de l'autre ung myroir ; au-dessus desquelz personnage estoit accompaigné par ung cardinal tenant ung bref duquel il faisoit ostencion à tous en général pour monstrer les raisons du règne pacificque du dessus dit Roy, et pour ad ce les inciter disoit :

Propter suam justiciam et prudenciam bellum ei nemo intulit.

Et sur l'un des boutz d'icellui eschafault estoit Abbeville acoustré par faisant ostencion du contenu au tableau pendant embas d'icellui eschaffault, auquel estoit escript ce qui enssuit :

Par justice, Numa Pompiliuz
Prudentement, en paix, régna à Rome ;
Pour l'ensuivir, Roy François pour le mieulx
Faire le vœult en la terre à tout homme.

Et, dans sa main, icelle Abbeville tenoit ung bref, le présentant au noble cardinal pacificque par manière de déprécacion, disant :

Par ton moyen, cardinal pacificque,
S'il plaist à Dieu, la paix tiendra son cours ;
Par ton moyen, la guerre terrificque
Amchillée et bouttée en decours.

Pour le tiers hourt.

Et pour inciter les dits Rois et tous aultres d'avoir tout temps la crainte de Dieu devant les yeulx affin d'obtenir l'exelent et précieulx dón de paix en notre mère saincte Eglise, avons au fronteau du troiziesme eschafault en hault atachié ung tableau contenant ces paroles :

Apprehendite disciplinam nequando irascatur Dominus, et pereatis de via justa. Psalmo quinto.

Et par dedens ledit hourd avons mys les Roys de France et d'Angleterre, acoustrez ; par au milieu d'eulx, le cardinal regardant la contenance d'iceulx, auquel par son bref le Roy très crestien, en faveur de l'Eglise militante, disoit ces parolles :

Fiat pax in virtute tua.

Et le Roy d'Angleterre par son bref disoit :

Etenim homo pacis mee, in quo speravi.

Et le cardinal, par son bref disoit :

Oculi mei semper ad fideles terræ,

Et ung personnage, nommé France, ausdits cardinal et Roys par son bref disoit :

Coerciti sitis conservare unitatem in vinculo pacis.

Et d'autre costé d'icelle Abbeville acoustrée par tenoit à sa dextre le loyen de paix pour les entretenir tout temps en icelle ; ledit loyen estant des couleurs desdits deux Rois, le présentant audit légat, lequel pour prendre ledit loyen avanchoit sa main et Abbeville lui présentoit par son bref ces parolles :

Noble légat, cardinal pacificque,
Ton bruit, ton loy vault d'or un million,
Veu que tu es homme scientificque ;
Tiens ces deux Rois du loyen d'union.

Et assez tost apprez, du Roy anglois, le royal prophette David acoustré par tenant ung bref à luy adressant ces parolles :

Inquire pacem et persequere eam.

Pour le quart hourt.

Et finablement, pour monstrer que Christ ne Dieu est vray amateur de paix, et que pour icelle en militante Eglise obtenir, il vœult deprécation luy estre fete, icellui Christ par son vouloir nous a esmeu monstrer comment on pœult de vraye paix avoir possession ; et, pour ce faire, avons escript au tronteau de notre quatriesme et dernier spectacle, ces parolles :

In paciencia vestra possidebitis animas vestras.

Aupprez duquel escript avoit ung tableau contenant ces paroles :

Par la vertu de pacience,
Vous vaincquerez adversité,
Nobles Rois, bonne concience,
Fauct dellaissier perversité.

Et par dedens ledit hourd avons mys en lieu sublyme et éminent la représentacion de Christ vray Dieu et vray homme acoustré et advironné d'angles pardevant lequel estoient en humble déprécation lesdits deux Rois avecq plusieurs de divers cages, représentans tous estatz et les personnages de France et Angleterre, lesquels d'un bon amour se entrebrachoient en présentant ung bref à icelluy Dieu, disant :

Deus pacis et dilectionis maneat semper nobiscum.

Et ledit Jesus-Christ, regardant iceulx dévotz supplians pour correspondre aux parolles paralleguees par le supernel estant en notre premier eschafault, leur disoit :

Vos amici mei estis si feceritis que precipio vobis.

Et le personnage représentant le cardinal de paix tenoit ung bref par lequel il admonestoit lesdits supplians affin d'avoir la paix paralégué de l'Eglise militante, disant :

Servite Domino in timore.

Et au dessoubz l'exposition de la salubre monicion dudit légat leur disant :

Enffans de Dieu qui voulez paix avoir
Servez a lui, faites votre devoir,
Et redoubtez sa majesté divine.

Et, aupprez desdits Rois et aultres, ung personnage représentant Graice, laquelle à tous faisoit ostencion des parolles contenues au bref de Jesus-Christ, et disoit par son bref :

Consolamini invicem in verbis estis.

Et, au dessoubz, pour inciter lesdits Rois à observer le précept paraléguié par notre Dieu, estoit escript :

Enffans de Dieu qui tant avez à voir,
Consollez-vous et employez sçavoir
A captiver sa grâce très-bénigne.

Et à l'entrée de son logis estoit escript en lettres d'or :

Veniat cardinalis pacificus. »

Tel est le récit, conservé dans le registre aux délibérations de l'échevinage, de la mise en scène imaginée pour l'entrée du duc d'Yorck. On ne peut s'empêcher de songer que nos aïeux donnaient peut-être une importance bien exagérée à des sujets bien infimes ; cet amalgame de vers français, — que nous qualifierions volontiers maintenant de mirlitonesques, — et d'inscriptions latines empruntées aux psaumes, le tout expliquant des tableaux vivants d'une ingéniosité enfantine, tout cela mettait probablement en joie les Abbevillois d'alors ; cette joie n'irait plus maintenant sans une pointe d'ironie.

Passons maintenant à la quatrième et dernière allégorie dont nous puissions faire mention : elle eut lieu à l'occasion du passage à Abbeville de la princesse Eléonore d'Autriche, nouvellement mariée à François I, roi de France.

« La princesse, dit Louandre (*Hist. d'Abbeville*, t. II, p. 23), entra dans la ville au bruit des cloches et de l'artillerie, *laquelle faisoit bon à ouyr parce qu'il y en avoit gros nombre.* François I qui se trouvait alors à Rue, vint à Abbeville joindre la reine, et l'on représenta sur leur passage plusieurs mystères où figu-

raient cinq rois, cinq reines et cinq évêques, les enfants de France, la ville d'Abbeville personnifiée, les douze pairs de France, des filles d'honneur, des pages, plusieurs déesses, une salamandre *jetant feu*, et dame Justice les yeux bandés. »

Les mystères dont parle Louandre consistaient très probablement encore dans une série de tableaux vivants allégoriques, qui, cette fois, au lieu d'être simplement expliqués par des inscriptions, étaient commentés par un personnage représentant *Abbeville*.

Voici quelques passages de cette allégorie, que le registre de l'échevinage intitule ainsi : *La déclaracion des mistères faictz à l'entrée de la très-noble et excellente dame et Royne de France madame Alyenor* [1].

Le *Seigneur Souverain* (le Roi) et la *Dame Souveraine* (la Reine) se livrent d'abord à quelques considérations morales dont le sens nous échappe absolument, après quoi la *Dame Souveraine* entrant dans le vif de la question, dit au *Seigneur Souverain* :

« De bonté procede tout bien.
Mon cher Seigneur, nous povons bien
En conjugale honnesteté
Néantmoins qu'il ne soit osté
Nous transporter vers nos amys
Et subjectz, lesquels Dieu a mys
Soubs vostre souveraine forche.

LE SEIGNEUR

Ad ce faire, mon vœul s'efforche,
Non point pour gloire accumuler,
Mais pour voir et dissimuler

1. Nous devons cette communication à l'obligeance de M. Alcius Ledieu.

Toutes choses à mon possible.
Dieu merchis ! mon règne est paisible :
On me ayme, on me crainct et doubte,
Dont sans suspinense doubte
Montrer me doibz à mes suppotz.

LA DAME

En enssuivant vostre propos,
Pour avoir récréacion,
La nostre congregacion
Transportons en la Picardie.

LE SEIGNEUR

Ne doubtez que je crondie
A vostre requeste, ma doulce.
Je vous advise bien de bouche
Que une vallée vous verrez
Où soullas vous percheverez
Plus largement que ne vous somme.

LA DAME

Son nom ?

LE SEIGNEUR

La vallée de Somme,
Ung lieu délicat, fructueulx,
Gouverné de gens vertueulx
Et leaulx à vostre regence
Veu vous avez à dilligence.
Abbeville beaucoup famée
Et de nous grandement amée,
Toute prompte à gendarmerie,
Donne grands coups d'artillerie,
Nous recepvant en ses atours.
Elle ne a chasteau ne tours
Que pour nous n'aist toujours gardé
Et soigneusement regardé
A tout comme france et fidelle.

LA DAME

A bon droict dict grand bien d'elle ;
Regardez, elle vous salue. »

La jeune fille qui figurait Abbeville se mettait alors à complimenter le Roi et la Reine, et à leur témoigner son affection et son dévouement.

La Reine répondait :

« Si ne me aymiez de corps et âme,
Vous n'eussiez faict tels appareuls.
Vos mistères, quy m'ont pareuls,
Me plaisent fort et me rescréent.
Mais dictes-moi, sy vous aggrée,
La sulstance et ne faillez point. »

Abbeville expliquait alors les diverses allégories par personnages qu'on remarquait sur les échafauds... Nous ne la suivrons pas dans chacune de ses explications. Nous ne citerons qu'un exemple :

« Le Roy, assis en lieu sublime,
Du Saint-Esprit advironné,
Note que Dieu luy a donné
Pour régir ce royaume insigne
Une unction et sacré signe
Que n'ont aultres roys crestiens,
Car je veulx dire et sy soustiens
Que, moyennant la saincte ampole,
Dont il est oingt seul soulz le pole
Les escroelles il efface
Par un singulier don de grace ;
Et à la raison que madame
Sa très-eureuse épouse et femme
A luy par mariage unit
Il s'enssuit que Dieu la munit
De bénédiction pareille
La douce boisson non pareille

Dont le Roy present lui a faict
Et qu'elle a savouré de faict.
C'est l'honneur, la joye et triumphe
Qu'elle a puis que avecq luy triumphe
Par tout le royaume de France
Les douze pers font demonstrance
Que, pour le Roy magnifier,
Ilz ont voulu ratiffier
Leur Royne en luy faisant service. »

L'allégorie se termine par un *satisfecit* du Roi et par une acclamation d'Abbeville.

« LE SEIGNEUR

Nous sommes de vous très contens,
Abbeville, je vous afferme.

ABBEVILLE

Pour fin, je crieray de voix ferme :
Dieu gard de mal et de royne
Le Roy François et la Royne,
Le daulfin avecq ses deux frères !
Aiez prins en gré nos mistères. »

Comme on peut en juger par ces citations, les *allégories* qui faisaient la joie de nos pères étaient, à vrai dire, des pantomimes en pleine rue, expliquées par des inscriptions ou commentées par des personnages placés devant les échafauds. Chaque échafaud représentait pour ainsi dire une *scène* de la pièce, de telle façon que ce n'était pas la pièce qui se déroulait devant les spectateurs, mais les spectateurs devant la pièce. Cette disposition, comme le fait remarquer Victor Fournel (*Curiosités théâtrales*, p. 2), avait l'avantage de diviser les frais d'une manière supportable entre chaque quartier et de permettre toujours

aux nouveaux venus de voir la représentation en entier et de la reprendre à leur guise, du commencement à la fin, tant qu'elle restait en permanence.

Nous venons d'indiquer, aussi complètement qu'il nous a été possible de le faire, en quoi consistaient les représentations théâtrales qui ont marqué l'époque de la Renaissance à Abbeville. — Il nous faut parler maintenant du *théatre* en lui-même, c'est-à-dire du lieu du spectacle.

CHAPITRE III

Le lieu du Spectacle.

Nous avons dit plus haut que les représentations des mystères, ayant été tout d'abord un dérivé de l'office divin, eurent pour cadre le chœur même de nos églises. C'est ainsi que nous avons relaté, d'après Louandre, que, au XIII^e^ siècle, les jongleurs avaient établi leur théâtre à Notre-Dame du Chastel (encore bien qu'on puisse se demander quelle relation même éloignée il peut y avoir entre l'office divin et une représentation de jongleurs), et que, en 1391, il y eut un *jeu des clercs* dans l'église Saint-Jacques [1].

« Les Mystères, dit Victor Fournel (*Curiosités théâtrales*, p. 13), étaient un spectacle essentiellement religieux, né de l'Eglise, et même le clergé y intervenait, soit pour revoir la pièce et surveiller les préparatifs, soit pour y jouer des rôles. On avançait quelquefois la grand'messe et on retardait les vêpres, afin que les chanoines et chantres pussent assister au

1. D'après M. Ernest Prarond (*Topogr. d'Abbeville*), Notre-Dame du Châstel était située dans l'angle formé aujourd'hui par la Grande et la Petite rue Notre-Dame. Quant à l'église Saint-Jacques, celle qui existait en 1391 n'était pas encore celle que les personnes de ma génération peuvent se rappeler et qui a été démolie en 1868 ; celle-là ne remontait qu'à 1482 ; celle qui l'a précédée paraît remonter à l'année 1121 au moins.

spectacle ; souvent les intermèdes étaient remplis par des chants d'église ; à Angers (1486), on célébra une grand'messe sur les lieux. Les mystères furent plusieurs fois représentés, non seulement dans des cimetières attenant aux églises, mais dans des églises, même avec accession de personnages bouffons. Un long procès-verbal, cité par M. Achille Jubinal, nous montre les acteurs de ces divertissements populaires, après avoir préludé par une farce, allant, au son des trompettes, chanter un salut dans l'église, afin d'obtenir de Dieu un beau temps pour le Mystère. »

Nous avons, d'après Louandre, donné l'année 1451 comme étant la date de la première représentation d'un mystère à Abbeville, c'est-à-dire comme étant la date de l'origine du théâtre abbevillois.

En quel lieu de notre cité apparut cette première manifestation de l'art dramatique à Abbeville ?

C'est, nous l'avons vu plus haut, au *Camp Colart Pertris*. Où était situé ce *Camp Colart Pertris ?* Derrière l'église Saint-Gilles, dit Louandre. Mais encore à quelle place précise ? M. Prarond (*Topogr. d'Abbeville*) constate l'impossibilité de reconnaître aujourd'hui, dans l'état actuel des fortifications, l'emplacement de ce *champ* « où prêcha en 1428 le carme Thomas Conecte, et où tant de mystères furent représentés. »

Quoi qu'il en soit, il faut reconnaître qu'à cette époque ce n'était déjà plus dans les églises (tout au moins à Abbeville et aussi d'ailleurs dans toute la Picardie) que les mystères étaient représentés ; ce n'était plus même sur le parvis des églises : c'était en plein champ, en plein air.

C'est encore au *Camp Colart Perlris* qu'a été joué en 1455 le *Mystère de la Passion* d'Arnoul Greban sur lequel nous nous sommes assez longuement arrêté. C'est là enfin qu'ont été représentés en 1452 les *Jeux de la vie de Monsieur Saint-Quentin*, en 1458 les *Jeux de Monsieur Saint-Adrien*, en 1493 les *Jeux de la vie de Monsieur Saint-Roch*, en 1499 les *Jeux de la vie de Monsieur Saint-Quirin*.

En revanche, c'est dans le cimetière Saint-Jacques que fut représentée en 1452 la *Purification de Notre-Dame*, et c'est sur la place du Marché que furent joués en 1488 les *Mystères de Jonas* et *du Vieil et du Nouveau Testament*.

Pour beaucoup d'autres représentations, l'emplacement choisi est resté inconnu. « Nous ignorons, dit Louandre (*Hist. d'Abbeville*, t. I, p. 318), dans quels lieux furent représentés les Mystères de la *Vengeance de Jésus-Christ* (1463), la *Vengeance de sa mort* (1468), les Histoires de *Daniel* (1477), de *Joseph*, etc.

Quant aux magnificences dramatiques dont le déploiement marqua en 1466 l'entrée solennelle à Abbeville de Charles le Téméraire, nous trouvons dans une intéressante étude de M. Alcius Ledieu, sur les *Récréations de nos pères au* XV^e^ *siècle*, les détails suivants :

« Onze théâtres s'élevaient dans les rues que devait traverser le comte. Sur le théâtre de la porte Marcadé était représentée l'histoire de l'*Annonciation* ; sur ceux du Marché, l'histoire des *Diables* et celle du *Jugement dernier* ; d'autres théâtres avaient été dressés sur les ponts Ricquebourg, Touvoyon, Noblet, aux Cardons, entre le pont Ricquebourg et le pont Touvoyon, sur la place Saint-Pierre, etc. Il y eut aussi

de *beaux travaux* à la porte Comtesse, devant l'hôtel de la Couronne, sur la place du Marché, et en face de l'hôtel de Jean Lefebvre de Saint-Remy, dit *Toison d'or*, conseiller du duc de Bourgogne, qui demeurait près de la porte Comtesse, aujourd'hui rue des Lingers. Sur ces différents théâtres où figuraient de cent vingt à cent quarante personnes, on représenta divers sujets empruntés au vieux et au nouveau Testament, les histoires de *Gédéon* et de *Job*, le *Crucifiement*, etc. Le cortège s'arrêtait quelques instants auprès de chacun de ces théâtres... ».

Une question peut se poser ici. Payait-on sa place aux représentations des *Mystères*, à celles des *Farces, soties et moralités*, à celles des *Allégories* ?

Pour les *Farces, soties et moralités*, nous ne saurions nous prononcer d'une façon absolument positive : très probablement cependant aucune rémunération autre que celle provenant de quêtes faites dans les rues ne devait et ne pouvait être exigée. La question présente d'ailleurs peu d'intérêt pour Abbeville, car nous avons vu que ce genre de représentations ne paraît guère y avoir été en honneur. Mais le fait même que l'unique *moral*, représenté en 1549, fut joué « *subz un charriot an parmi des rues de la ville* » implique l'idée d'un spectacle ambulant exclusif de toute rétribution fixe.

En ce qui concerne les *Allégories*, la négative semble faire encore moins doute. Comment en effet percevoir une taxe pour voir une longue série de tableaux se déroulant dans toute la traversée de la ville, depuis la porte Marcadé jusqu'au prieuré de Saint-Pierre, ou encore depuis la porte Saint-Gilles jusqu'à l'hôtel de la Grutuze ?

Enfin quant aux *Mystères*, c'est aussi la négative qui paraît plus probable. « Nous n'avons pas de documents positifs là-dessus, dit Victor Fournel (*Curiosités théâtrales*, p. 136), mais des conjectures qui valent presque des preuves. D'abord il serait difficile de supposer l'idée d'une spéculation de la part de ceux qui montaient ordinairement ces représentations en province, premiers magistrats, membres du haut clergé, etc. ; c'était même en quelque sorte impossible par l'énormité des dépenses que n'eût jamais pu défrayer un prix perçu à la porte pour une seule représentation. Puis, le jeu ayant presque toujours lieu en plein air, sur une place publique, à l'extrémité d'une rue, il eût été facile à beaucoup de spectateurs d'échapper à la taxe. Dans la plupart des cas, les places ne devaient donc pas être payées ; mais on sollicitait par des quêtes la générosité des habitants, et chacun contribuait volontairement à ces solennités, suivant son désir ou ses moyens, en raison aussi des avantages personnels qu'il pouvait retirer pour son commerce, pour le loyer de sa maison aux étrangers, etc. »

Après avoir parlé de *l'emplacement* des scènes, il faut dire un mot de leur *disposition*.

On sait d'une façon générale quelle était cette disposition à peu près partout. Il est certain que la représentation d'ouvrages aussi compliqués que l'étaient les Mystères devait nécessiter des moyens matériels assez compliqués eux-mêmes. Le théâtre occupait quelquefois toute la largeur d'une place, et souvent on l'adossait aux maisons pour lui donner plus de solidité. A Paris cependant, la Confrérie de la Passion avait loué la principale pièce de l'hôpital des Religieux Prémontrés. C'était à l'extrémité de cette salle

que se dressait le théâtre proprement dit, la *scène*, laquelle était composée de plusieurs établis d'inégale hauteur.

Le théâtre représentait à la fois les divers décors dans lesquels l'action devait se mouvoir. « L'établi le plus élevé, placé au fond de la scène, dit Demogeot (*Histoire de la littérature française*), représentait le paradis ouvert, fait en manière de trône, avec des balustres dorés tout alentour. C'est là que siégeait *Dieu en une chaire parée, et au côté dextre de lui, Paix, et sous elle, Miséricorde ; au senestre, Justice, et sous elle, Vérité, et tout autour d'elle neuf ordres d'anges les uns sur les autres.* D'autres échafauds parallèles au premier descendaient successivement jusque sur le devant de la scène et représentaient les divers lieux où se passait l'action ; c'étaient par exemple la *maison des parents de Notre-Dame, son oratoire, la crèche aux bœufs*, et enfin, à l'endroit le plus bas, on voyait *enfer fait en manière d'une grande gueule, se cloant et ouvrant, quand besoin était*, pour laisser entrer ou sortir les démons. Quant aux coulisses, il n'y en avait point, et rien n'était moins nécessaire : des banquettes placées latéralement à droite et à gauche du théâtre recevaient successivement tous les personnages, quand ils avaient fini ou suspendu leurs rôles. Lucifer venait sans rancune s'asseoir à côté de saint Michel, et Pilate près de Barabbas, le tout à la vue et à l'édification du public. »

Les enluminures dont est orné le manuscrit du *Mystère de la Passion* conservé à la Bibliothèque nationale donnent l'idée exacte du développement décoratif du drame. « Quand la largeur de la scène ne suffit pas, dit Royer en commentant ces enluminures,

on double le nombre des décors en les surélevant un peu au moyen de *praticables*, comme on fait dans nos théâtres actuels. Au besoin, un écriteau indique le lieu où l'on se trouve. Ce système de juxtaposition qui précéda les changements à vue, se continua jusqu'au premier tiers du XVII[e] siècle. »

La scène était-elle partout, — et notamment à Abbeville, — telle qu'à l'hôpital des Prémontrés? Il serait évidemment téméraire de l'affirmer. Mais, aux détails près, c'était toujours la même disposition générale. Ainsi que le disent dans leur préface les éditeurs du drame d'Arnoul Gréban, « au lieu d'être successive, si l'on peut ainsi parler, la mise en scène est simultanée. Les différents lieux où se passe l'action sont tous, dès l'origine et jusqu'à la fin, sous les yeux du spectateur, garnis des personnages afférents. Tous ces lieux communiquent entre eux par le devant de la scène, terrain neutre où se passent les voyages, les marches, les actions sans lieu défini... Devant la foule, amassée longtemps à l'avance, s'étendait ainsi, sur un espace souvent très vaste, le coin du monde où se déroulait l'action : ici une ville, là une montagne, une plaine, le bord d'un lac ou de la mer, la chambrette de Marie, la prison de Jean, la salle de festin d'Hérode, l'étable de Bethléem, etc. D'un côté, sans doute à une extrémité, s'élevait le Paradis, formant un étage supérieur, au-dessous duquel des tentures dissimulaient l'échelle qui le faisait communiquer avec la terre ; à l'autre bout s'ouvrait la gueule d'enfer par laquelle sortaient et rentraient sans cesse les diables envoyés parmi les hommes. Ainsi s'exprimait aux yeux le monde tel que l'esprit le concevait, divisé en trois règnes distincts, celui du bonheur éternel,

celui du malheur sans fin, et au milieu la terre où l'homme décide par sa vie à quelle région, céleste ou infernale, il appartiendra pour toujours, où les diables le tentent, où les anges le soutiennent. Là, du haut des cieux, aux rugissements des démons, on voyait descendre le fils même de Dieu pour livrer à Satan la grande bataille dont les épisodes se déroulaient l'un après l'autre. »

La division de la scène en plusieurs *établis*, en plusieurs *hourds*, semble donc bien être entrée partout dans la réalisation des drames bibliques.

Dans une étude sur *les Mystères à Amiens dans les XV^e^ et XVI^e^ siècles* par M. A. Dubois, qui vraisemblablement doit concerner un peu toute notre région, nous trouvons encore une indication de même nature que celles que nous venons de relater : « Pour la représentation des mystères, un très grand espace était nécessaire. Chaque action avait son *hourt* ou théâtre séparé. La terre, les villes, le paradis, l'enfer, où les scènes doivent se passer, étaient autant d'échafaudages au-dessus desquels le nom du lieu était inscrit. L'enfer devait être figuré par une tête fantastique, une gueule de dragon, par exemple, comme on peut le voir à la droite du fronton du grand portail de la cathédrale où se trouve la représentation du jugement dernier. Cette tête devait s'ouvrir et elle engloutissait les réprouvés aux grands applaudissements de la multitude. »

Cette indication se trouve confirmée par un document rapporté dans la même étude et relatif à la vente par adjudication du matériel ayant servi aux divers mystères représentés à Amiens. On y procède de la manière suivante :

« Les hours du Delluge, celluy des gens du Roy, et aussi celluy de M.M. les maïeur et eschevins ont esté mis à prix à 36 livres, 20 sols au vin et 20 sols pour chacun renchier (enchère) qui sont demourez par fin de chandeille à Jacques de May le jeune par ung renchier.

« Le hourt du Paradis, mis à prix à 20 livres, 20 sols au vin, 20 sols de renchier, est demouré à Estienne le Vaasseur par 2 renchier.

« Le pinacle et l'arbre de Judas, mis ensemble à 10 sols, 5 sols au vin, et 5 sols de renchier, est demouré à Jacques de May, sur sa mise à prix.

« Le hourt de l'Enfer, sans comprendre les chaisnes et chaire de fer, mis à prix 20 livres, 20 sols au vin et 20 sols de renchier, est resté à Guillaume Trudaine pour sa mise à prix.

« La porte estant dedans l'enclos du champ, bois et ferrailles y servant, mis à prix par Regnault Lesueur à 50 sols, 5 sols au vin et 5 sols de renchier, lui est demouré.

« Les estames estant à l'entour estimés 70 sols, estames grandes et petites, mis à prix à 6 livres 5 sols au vin et 5 sols de renchier, est demouré audit Regnault par ung renchier.

« 20 clayes mis à prix chacune à 14 deniers et 2 deniers pour renchier, vendus à Jehan le Caron par trois enchiers. »

C'est l'ensemble de ces *hours*, de ces *établis* qui, partout à cette époque, — à Abbeville évidemment comme ailleurs, — composait la scène proprement dite.

Nous avons d'ailleurs, pour Abbeville même, quelques détails intéressants à ce sujet : M. Alcius Ledieu

a reproduit, d'après les comptes des argentiers, l'état des dépenses occasionnées par la réception de Charles le Téméraire en 1466, et notamment pour la construction des hourds sur lesquels furent représentées les histoires de Job, de Gédéon, le Mystère de l'Annonciation, etc. On nous saura gré de transcrire ici une partie de ces documents :

« A Jehan Hoeudain, argentier d'icelle ville, la somme de six vingt treize livres treize solzs quatre deniers qui deue lui estoit et qui paié lui a esté pour les causes et parties qui enssievent. C'est assavoir : la somme de trente-cinq solz qu'il a paié à Baudechon Gaudeffroy et Guillaume de Buigny, marchans de bos, demourans à Beaucamps, pour vente et delivrance de deux carées de queverons et aultres mairiens de blancq bos et par marchié à eulx fait par les maistres des ouvrages de ladite ville, et lequel mairien a esté employé à faire onze hours sur lesquelz ont esté joués plusieurs misteres et histores au joyeulx advenement et entrée de mondit seigneur de Charolais ;

« Item, à lui et qu'il a paié la somme de chinquante-deux solz à Fremin Cordier, cordier, pour seize pièces de tille, quatre blancqs licolz, quarante-deux braches de menus finchelles, quatre pieches et huit braches de blancq cordel, une piece et sept braches de lis cordel, douze braches de menu finchelle qui mises et employées ont esté à lier lesdits hours ;

« Item, à lui, la somme de quatre livres traize solz six deniers qui deue lui estoit et qui paié lui a esté et qu'il avoit payé à Pierre Quesnel pour sa paine et sallerre d'avoir fait iceulx onze hours et les mis jus, et avoir trouvé aucunes reelles cercles et quartiers

servans ausdis misteres, et ce par compte fait audit Pierre Quesnel par lesdis maistres des ouvrages ;

« ... Item, à lui et qu'il a paié à Bastien Gente, Marant du Crocq, Guillaume Guille et aultres manouvriers pour leur paine et sallerre d'avoir... fait les fosses où les estancques desdis hours ont été entichies et ajustes, la somme de vingt-quatre solz ;

« Item, à lui et qu'il a paié à Peret Lorel, merchier, pour vente et delivrance de canevais, or, clicquant, cole blancque et noire, orpel, ocre, pappier blancq et gris, cleux de pluseurs sortes, finchement, espingles, mine, machicot, esponge, terre noire, bougren, bergil, oing, gros alung, gomme raisine qui mises et employées ont esté à faire les histores, tendre les hours desdis misteres, et par compte fait par lesdis maistres la somme de cent quinze solz cincq deniers obole ;

« Item, à lui et qu'il a paié à Pierre de Moncheaulx, Colart Petitpain, et Guillaume le Roux, tendeurs, pour leur paine et sallerre de avoir tendu et detendu lesdis hours, la somme de vingt-quatre solz ;

« Item, à lui et qu'il a paié à Henry du Puch, plommier, pour sa paine et sallerre de avoir fait pluseurs buisines servans aux ystores de Gedeon, au cruxifiement et a l'istore de Joab, la somme de soixante solz ;

« Item, audit Houdain et qu'il a paié a Colart du Bos, paintre, pour pluseurs habillemens, affullemens, escripteaux et paintures servans auxdis misteres et par compte à lui fait, la somme de trente-deux solz ;

« Item, à lui et qu'il a paié à Jehan Hachette, aussi paintre, pour sa paine et sallerre de avoir fait pluseurs

ouvrages de sondit mestier et par compte à lui fait par lesdis maistres des ouvrages, la somme de quarante-huit solz ;

« ... Item, à lui et qu'il a paié à Jehanne, femme de Fremin Contant, pour trois cappeaux ne vermaulx boutons qui ont servi les deux aux personnages qui ont fait les ystores de l'Annunciacion au hourt de la porte Marcadé et l'autre d'un angle au hourt du marchié, la somme de huit solz ;

« Item, à lui et qu'il a paié à Enguerrain le Potier, Jehan le Merchier et Colart du Cateux pour leur paine et sallerre de avoir emprunté à pluseurs personnes de la ville les courtines, tapisseries et aultres besongnes servans à tendre lesdis hours la somme de saize solz ;

« Item, à lui et qu'il a paié aux sergens de nuyt pour leur paine et traveil de avoir esté querir lesdictes tentoires avecq lesdis sergens à mache, les porté aux hours là où elles ont servi et icelles reportées à ceulx à qui elles appartenoient...

« Item, à lui et qu'il a paié à Milet le Seble, trompette, qni ala avant la ville à cheval assembler à sa trompette les jueurs qui firent lesdictes misteres à la venue d'icelui seigneur, la somme de huit solz ;

« ... Item, à lui et qu'il avoit paié a Colart de Cateu pour avoir fait reffaire une serge bleue, ung couvertoir et une courtine, et à le buerresse, lequelle avoit bué et nettoié aucunes courtines qui avoient estés honnies ausdis hours, la somme douze solz par. ;

« Item, à lui et qu'il avoit paié à messire Enguerrain le Caron et maistre Jehan Copehart pour leur paine et sallere de avoir vaquié à la conduite de toutes les misteres faicts à ladicte venue et que donné leur a

esté des graces et courtoisies de ladite ville, la somme de quarante-huit solz ;

« Item, à lui et qu'il a paié à Sagot pour plusieurs bennes à hourder le hourt du marchié et qui ont esté despechies de compte faict avecq lui, la somme de saize solz ;

« Item, à lui et qu'il a paié pour pluseurs despences de bouche faictes par messire Enguerran le Caron, maistre Jehan Copehart, prebtres, Nicolaz des Maies et aultres qui ont vaquié et entendu ausdis mistères, preparer lesdis hours aussi par les compaignons qui ont représentés les personnages desdis misteres qui estoient jusques au nombre de six à sept vings personnes tant es hosteulx de Jaques Clabault, Jaques Wartrie comme es aultres tavernes, la somme de vingt-quatre livres ;

« Item, à lui et qu'il a paié à Waitier de Vimes, estuvier, pour ceulx qui firrent l'istore des deables à l'istore du jugement qui fut fait au hourt du marchié, lesquelz s'en allerent netoier et estuver aux estuves dudit Waitier, la somme de six solz. »

Comme on le voit par les comptes que nous venons de reproduire, la comptabilité communale, il y a cinq cents ans, était déjà très soigneusement tenue et nos administrateurs ne craignaient pas d'entrer dans les détails les plus infimes.

Tout le théâtre ne réside pas sur la scène. Il faut, pour être complet, parler maintenant, non pas de *la salle*, — les représentations avaient lieu en plein air, — mais de la partie réservée au public, à l'auditoire.

Bien que nulle part nous n'ayons vu trancher la question de savoir si le public écoutait le spectacle

assis ou debout, nous penchons pour la seconde de ces deux hypothèses ; cela nous paraît au moins résulter implicitement de quelques lignes de Louandre qui, dans son *Histoire d'Abbeville*, s'exprime en ces termes : « Quand la scène s'ouvrait, chacun prenait place selon son rang. Le maire et les échevins, les seigneurs et les dames, étaient assis sur des échafauds *à eux seuls destinés* ; tandis que les bourgeois et les manants se rangeaient *sur le pavé*, les hommes à droite, les femmes à gauche. » De ce court passage il semble bien ressortir que, si les hauts personnages avaient droit à des *tribunes*, où ils trouvaient un siège plus ou moins confortable, il n'en était pas de même du gros public qui, pêle-mêle, debout sur le pavé ou sur la terre, les hommes d'un côté, les femmes de l'autre, assistait à la représentation.

D'ailleurs, il eût été singulièrement difficile de procurer des places *numérotées* à l'immense multitude qui se pressait à ces spectacles ; toute la ville y assistait : « On abandonnait entièrement la cité ; les gardes, les sergents de la vingtaine à Abbeville faisaient le guet et des rondes continuelles pour veiller à la sûreté générale... Les officiers municipaux, les seigneurs se faisaient apporter à manger sur leurs *hourds*, car des places particulières étaient réservées aux principales autorités du pays pour qui l'on construisait des échafauds. C'est du haut de ces tribunes improvisées que les grands personnages de la localité écoutaient la pièce qui se déroulait devant eux. Ceci est vrai pour toute la France ; les exemples abondent particulièrement en ce qui touche Abbeville, Amiens et le reste de la Picardie. Si les détenteurs de l'autorité et du pouvoir étaient de la sorte absorbés par ces

fêtes, quelle n'était pas l'anxiété du peuple attendant une représentation ! Nous comprenons facilement les longs préparatifs qu'il faisait d'avance ; le jour venu, chacun partait de bon matin pour être bien placé et ne perdre aucun des cinq ou six mille vers qui seraient dits dans la journée. On emportait à manger et aussi à boire. Des buffets devaient d'ailleurs être dressés et tenus en plein vent, comme nous le voyons encore dans certaines foires. Toute la ville était hors la ville, et les habitants d'alentour se joignaient aux citadins pour augmenter le nombre des curieux : c'est que l'on n'avait pas alors théâtre plusieurs fois par semaine. Mais aussi, comme on regagnait, quand l'occasion s'en présentait, le temps perdu, et comme on se réjouissait ! C'était une véritable fête publique [1]. »

Cette fête publique, à raison de sa rareté probablement, avait les proportions d'un véritable événement, car elle était précédée de deux formalités, ou mieux de deux cérémonies qu'il ne faut pas confondre : le *cry* et la *monstre*.

Puisons encore à ce sujet d'intéressants détails dans Lecocq (*Hist. du Théâtre en Picardie*, p. 35), qui les rapporte lui-même d'après Royer (*Hist. universelle du théâtre*).

« Un mystère n'était jamais joué sans avoir été précédé d'une annonce ou *cry* fait à grand fracas dans les rues, places et carrefours de la ville. Les jeunes gens qui se sentaient une vocation pour l'art dramatique se faisaient inscrire, ils passaient un examen devant un jury spécial qui décidait de leur admission. L'annonce n'allait pas sans un certain appareil : des

1. Lecocq (*Hist. du Théâtre en Picardie*, p. 35).

trompettes, suivis de sergents et d'archers, ouvraient la marche ; venaient ensuite les directeurs et entrepreneurs de la fête, enfin un nombre aussi considérable que possible de bourgeois, tous montés. L'un des directeurs prononçait une harangue en prose ou même assez souvent en vers, pour exciter le zèle des habitants. — Il faut se garder de confondre le *cry* avec la *monstre,* qui se faisait quelques jours avant la première représentation et dans laquelle tous les acteurs figuraient dans les costumes de leurs rôles. »

Comme on le voit, le *cry* tenait un peu des cavalcades actuelles de nos cirques ambulants ou de nos troupes foraines. Quant à la *monstre*, elle nous fait penser, toutes proportions gardées, à la célèbre *cérémonie* du *Malade imaginaire* où, dans les grandes solennités, paraissent, dans les costumes de leurs principaux rôles, tous les artistes de la Maison de Molière.

Dans le même sens, M. Alcius Ledieu, dans son étude sur les *Récréations de nos pères au* XV^e^ *siècle*, donne les détails suivants : « La représentation de ces pièces était annoncée au public par un trompette qui parcourait les rues à cheval, pour recruter en même temps des acteurs et des figurants. Plusieurs jours à l'avance, de nombreux ouvriers étaient occupés à dresser le théâtre à l'endroit désigné par l'échevinage ; les plus riches bourgeois se faisaient un plaisir de contribuer à la décoration de ces théâtres en prêtant leurs draperies et leurs tapisseries, qui, du reste, étaient soigneusement gardées par les soldats le jour et la nuit. » Et, comme la ville, tout entière sur le lieu du spectacle, était absolument déserte, des gardes veillaient dans toutes les rues « pour garder

qu'il n'y ait noises, débats ni aucuns larcins faits en ceste avant dite ville, et appréhender les délinquants s'il y en avoit. »

Tout ce que nous venons de dire s'applique à la représentation des mystères. Mais nous savons que, à une époque plus rapprochée de nous, les *farces* et *moralités* avaient supplanté les mystères dans le goût public. Bien qu'Abbeville ne paraisse guère avoir participé au mouvement vers ce genre de spectacles, comme l'ont fait maintes villes de Picardie, notamment Laon et Amiens, nous savons cependant aussi qu'une fois tout au moins, en 1549, fut joué *ung moral*. Où ce *moral* fut-il représenté? La teneur même du *compte des argentiers* qui a trait à cette représentation et que nous avons reproduite plus haut, nous l'indique.

C'est sur un chariot qu'était la scène. D'après Louandre (*Hist. d'Abbeville*, t. I, p. 316), c'était un spectacle ambulant entremêlé de chansons qui avait lieu *devant les bonnes maisons* des habitants de la ville.

Quant aux allégories, elles étaient, nous l'avons vu, représentées le long des rues, sur le parcours des souverains ou des grands de la terre en l'honneur desquels elles avaient été composées. La chaussée Marcadé, depuis la porte de ce nom jusqu'au prieuré de Saint-Pierre, fut favorisée de l'entrée de Charles VIII. C'est sur ce parcours que furent dressés les huit échafauds « où l'on représenta avec un vaste appareil de machines et une grande somptuosité de décorations, de tapisseries et de peintures, huit scènes muettes à la louange de la Vierge Marie. » (Louandre, *Hist. d'Abbeville*, t. II, p. 3.)

Lors des fêtes données à l'occasion du mariage de Louis XII avec Marie d'Angleterre, la grande artère de notre cité fut presque dans son entier le théâtre des réjouissances. Car si Louis XII fit son entrée par la porte Saint-Gilles, la princesse entra par la porte Marcadé. C'est donc, d'une part, la rue Saint-Gilles jusqu'à l'hôtel de la Grutuze, d'autre part, la chaussée Marcadé, la rue des Capucins, la place Saint-Pierre, la place du Pilori et la rue des Lingers qui reçurent les seize échafauds ci-dessus mentionnés.

Ici encore, grâce aux recherches précieuses de M. Alcius Ledieu, nous pouvons relater, d'après les comptes des argentiers, les dépenses auxquelles ces spectacles en plein vent donnèrent lieu. (*Mém. de la Société d'Émulation*, t. XVII de la collection.)

« A Guillaume Lermite, maistre des ouvraiges de carpenterye de ladite ville, la somme de vingt-quatre livres qui lui estoit deue pour les causes ci-aprez déclairez, c'est assavoir :

« Pour avoir besongné en la sepmaine finant au samedi neufiesme jour de septembre audit an mil cinq cens quatorze, lui cinquiesme et par l'espace de trois jours, à détailler et copper partie du bois pour le soyer par menus parties et en faire les hourtz et eschafaultz, dont l'article précédent fait mencion, au prix de seize soulz chascun jour ; pour eulx trois, XLviij s. ;

« Pour avoir besongné, aussi lui cinquiesme et par six jours en la sepmaine finant au samedi seiziesme jour dudit mois de septembre, à décopper, tailler et fermer autre partie de bois dont ont esté faitz lesdits eschalfaultz, audit pris de seize soulz; pour eulx cinq et chacun jour, iiij l. xvj s. ;

« Pour avoir besongné par autres six jours, aussi lui cinquiesme en la sepmaine finant au samedi vingt-troisiesme dudit mois de septembre à fermer et assembler autre partie d'iceulx hourtz, au pris que dessus, iiij l. xvj s. ;

« Pour avoir besongné, aussi lui cinquiesme par autres cinq jours en la sepmaine finant au samedi dernier jour dudit mois de septembre, à lever et mectre à point partie des eschalfaultz dessusdits, les fourny de solleaux et aisselles, selon qu'il estoit requis, au pris que dessus, iiij l. ;

« Pour avoir besongné en la semaine finant au samedi septiesme jour d'octobre ensuivant audit an, aussi lui cinquiesme par six jours tant à desmonter et mectre bas lesdits eschalfaultz, lesquelz avoient esté faitz et preparez à la joyeuse et nouvelle entrée du Roy, comme depuis à les rellever de nouveau avec autres hourtz que l'on a dressez au long de la chaussée Marcadé et autres lieux d'icelle ville à la bien venue et nouvelle entrée faicte par la Royne, lesquels hourtz et eschafaultz ont esté fournis par ledit Guillaume Lermite et ses compaignons de solleaux, planches et aisselles à ce propices et convenables, aussi à mectre et dresser aucuns esteilz à l'un des dits hourtz pour soustenir un basteau estant prepairé en icellui avec ung touret à ce nécessaire, audit pris de seize soulz le jour ; pour eulx tous, iiij l. xvj s. ;

« Et pour avoir besongné, aussi lui cinquiesme et par autres quatre jours en la sepmaine finant au samedi quatorziesme jour dudit mois d'octobre à mectre sus, desmonter et mectre à point tout le bois et marriens estant esdits hourtz, au pris que dessus, LXiiij s. ;

« Lesquelles parties dessus contenues font ensemble ladite somme de xxiiij l., comme il appert, etc.

« A Jehan Douville, menuysier, la somme de seize livres huit soulz dix deniers aussi qui lui estoit deue pour les causes ci-après déclairez ; c'est assavoir :

« Pour treize tableaux de bois tinglez tout alentour qu'il a faiz et delivrez pour coucher sus et pendre comme l'en a fait certains beaux dicteaulx aux eschalfaultz, lesquelz ont esté faicts et preparez à la loenge et exaltacion du Roy et de la Royne, dont les articles précédans font mencion, au pris de trois soulz six deniers chascun tableau, XLV s. vj d.;

« Pour ung feuillet de bois qu'il a delivré à Jehan du Bois, paintre, dont il a fait des paix propices et convenables aux joyeulx misteres démonstrez esdits eschalfaultz : aussi ung engin servant au hourt que a conduit sire Nicole du Buisson, prestre, pour faire mouvoir les esles d'une femme y estant, ung angle et douze regletz pour tenir les escripteaulx des personnages estans audit hourt ; pour tout, viij s. ;

« Pour huit quartiers de bois de la longueur chascun de sept pietz qu'il a delivrez à Guillaume Lermite, maistre des ouvraiges de carpenterie de ceste dite ville, et qu'il a employez à faire les eschalfaultz dessus dits, au pris de quatre deniers le piet, xviij s. viij d. ;

« Pour douze reilles de bois revenans chascune à sept pietz de long, délivrez à sire Pierre de Huppy, et qu'il a employez aux eschalfaultz par lui conduitz, à deux deniers le piet, xiiij s. ;

« Pour treize crouttes de bois délivrez audit Guillaume Lermite, et qu'il a employez à iceulx eschalfaultz, chascune croutte de la longueur de six pietz, à trois deniers le piet, xix s. vj d. ;

« Pour un passet de bois délivré et employé comme dessus, xviij d. ;

« Pour ung jardin fait de lattes de chesne pour losenges qu'il a délivré à messire Jehan de May pour l'un des hourtz qu'il a conduitz, iiij s. ;

« Pour sept pièces de bois tant crouttes que reilles, chascune de la longueur de sept pietz, délivrez audit Lermite et qu'il a employez à ung autre hourt qui a esté fait et conduit par messire Jacques Foucquer au pris de seize deniers le piet, ix s. iiij d. ;

« Item, trois tresteaulx et ung passet de bois délivrez comme dessus pour ledit hourt, de vj s. ;

« Pour ung autre grand passet de bois et deux tresteaulx delivretz par ledit Douville audit Lermite, et qu'il a mis à ung autre hourt que a fait et conduit sire Jehan Mangnier, prestre, vj s. ;

« Item, pour un jardin fait de lattes semblable que dessus, qui a esté mis audit hourt, v s. ;

« Pour soixante-douze pièces de bois tant crouttes, reilles comme aisselles delivrez audit Guillaume Lermite et qu'il a mis et employez aux autres hourtz et eschafaultz, lesquelz ont esté faiz ausdites joyeuses entrées au pris de quinze deniers pièce, iiij l. x s. ;

« Pour deux quartiers de bois chascun de la longueur de sept pietz et deux crouttes de bois chascune de huit pietz, delivrez audit Lermite et qu'il a employé à l'un des hourtz dudit messire Jehan de May, x s. ;

« Pour ung engin de neuf pietz de long estant creux de demy piet, fait par ledit Douville, et qui a esté mis au hourt dessus dit propice à faire monter et descendre une jeune fille y estant, vij s. ;

« Pour deux bancqs chascun de quatre pietz de long

et ung jardin fait de lactes de chesnes à losenges délivrez audit messire Jehan de May pour son hourt estant assis au-devant de la porte Comtesse, ix s. ;

« Pour ung autre bancq de trois pietz de long et ung pain de jardin délivrez audit de May, et qu'il a mis à l'un de ses hourtz estant au-devant de la maison du Cerf blanc, iiij s. ;

» Pour deux passetz de bois délivrez audit messire Jehan de May, et qui ont esté mis à ung autre de ses hourtz estant assis auprez de Chanterayne, iij s. ;

« Pour autres sept passetz de bois délivrez audit sire Pierre de Huppy et qu'il a mis aux hourtz par lui faiz et conduictz ausdites nouvelles entrées, x s. vj d. ;

« Pour deux autres passetz chascun de quatre pietz de long délivrez audit sire Jehan Mangniez estant de la largeur de piet et demy, ung passet de trois pietz de long, de la largeur que dessus, ung de quatre pietz demy de long et deux autres grans passetz plus larges qui ont esté mis aux hourtz faiz et conduitz par ledit sire Jehan Mangnier ; pour tout, xviij s. ;

« Pour sept tabletz chascun de trois pietz demy de long et de piet et demy de large, ayant chascun trois petites barres delivrez par ledit Douville audit messire Jacques Foucquer pour les hourtz qu'il a aussi faiz et conduits, au pris de quatre soulz pièce, xxiiij s. ;

« Pour quatre passetz de bois delivrez à messire Jehan Faucquet pour mectre au hourt qu'il a conduit, vj s. ;

« Et pour ung autre grand passet qui a esté mis au-devant d'une chayère, et deux autres petis passetz estanz au hourt que a fait et conduit messire Jehan Candellier, vj s. ;

.... « A Jehan Bouteille, serrurier ordinaire de ceste

ville,... pour avoir ferré deux cassilz et deux bastons à ce proprices, lesquelz ont esté mis aux deux palles faiz et préparez et qui ont servy aux joyeuses et nouvelles entrées du Roy, notre dit seigneur, et madame la Royne, xij s. ;

« Pour trois manoyelles qu'il a faiz à trois enrayeuses de soleil qui ont esté mis et atachez à aucuns eschalfaultz estans ausdites joyeuses entrées, vij s. ;

« Pour demy cent et demy quarteron de crampons de fer par lui delivrez et qui ont servy ausdits eschafaultz au pris d'un denier maille pièce, vij s. vj d. ;

« Pour quatre bendes de fer à vernis qui ont servi à deux tableaux, lesquelz ont esté mis aux joyeuses entrée desdits seigneur et dame, l'un à la porte Sainct Gilles et l'autre à la porte Marcadé, ij s. ;

« Pour ung quarteron de cleux à pont qui ont esté employez ausdits eschalfaultz, iiij s ;

« Pour trois pelles ferrées dont l'on a besongné alentour d'iceulx eschalfaultz, vj s. ;

... « A Pierre le Pruvost, cordier,... pour trois pièces de cordes blanches du poix de quinze livres qu'il a délivré à Colart Lasnier et que l'on a fait servir aux hourtz et eschalfaultz, lesquelz ont esté ordonnez et preparez à la joyeuse et nouvelle entrée du Roy, notre sire, à douze deniers la livre, xv s. ;

« Pour deux bottes de fincelle et deux autres pièces de cordes blanches delivrez et qui ont esté employez comme l'article précédent, xiij s. ;

... « Pour cinq bottes de fincelle à dix-huit deniers la botte, deux cens broches de gros fouet à deux deniers la broche, et une pièce de corde blanche pesant cinq livres, à douze deniers la livre, delivrez par ledit Pruvost et dont la pluspart a esté employé à l'appareil

d'une nef estant sus l'un desditz eschalfaultz que l'on a aussi préparé à la joyeuse entrée de la Royne par elle faicte en ceste avant dite ville, et le résidu aux aultres eschafaultz, establis à ladite entrée, font pour tout, xxviij s., vj d.;

« Pour autres quatre pièces de cordes blanches, chacunes du poix de cinq livres, à douze deniers la livre, et trois bottes de fincelle à dix-huit deniers pièce, qu'il a aussi delivrez, et qui ont servy comme dessus ausdits eschalfaultz prépairez à ladite joyeuse entrée de la Royne, xxiiij s. xj d. »

Nous nous en tiendrons à ces indications. Les comptes des argentiers font encore mention des diverses dépenses relatives à « l'acoustrement » des divers personnages qui représentaient ces allégories ; mais ces détails sortiraient du cadre de notre chapitre. Ils trouveraient plutôt leur place au chapitre suivant ; nous les passerons cependant sous silence, car il a déjà été plus haut suffisamment parlé de ces « acoustrements », et la question de dépense n'a par elle-même qu'un médiocre intérêt.

A l'entrée du cardinal d'York, c'est la chaussée Marcadé, la place Saint-Pierre, la place du Marché et la rue Saint-Gilles, qui furent le théâtre des allégories composées pour la circonstance, ainsi qu'il appert du Registre aux délibérations :

« A esté dellibéré que se feront quatre hours sans faire aulcun moral en enssuivant les lettres de Monseigneur le duc de Vendosmois ; assavoir, l'un au pont de l'abruvoir près de la porte [Marcadé], l'autre en la plache Saint-Pierre, au-devant de l'hospital Saint-Nicolas, l'autre au marchié, et le iiij^e^ à la Grutuse, où ledit légat sera logié. »

Enfin, au passage de la reine Eléonore en 1531, la Reine étant entrée par la porte de Paris, et le Roi étant venu à sa rencontre, ce fut encore très probablement la principale artère de notre cité qui fut le témoin du double cortège royal et des magnificences allégoriques que les Abbevillois imaginèrent pour l'accueillir.

CHAPITRE IV

Les auteurs; — les acteurs.

Il nous faut maintenant, avant d'en terminer avec la première période de l'art dramatique à Abbeville, dire quelques mots des auteurs qui composaient ces pièces et des acteurs qui les jouaient.

En ce qui concerne les Mystères, nous avons déjà nommé Arnoul Gréban, l'auteur de *la Passion* qui fut commandée par la municipalité d'Abbeville en 1452 et représentée en 1455. Arnoul Gréban est-il d'origine picarde ? C'est là une question que discutent très longuement les éditeurs de son œuvre, et dont s'occupe après eux Georges Lecocq (*Hist. du Théâtre en Picardie*, p. 103). La question paraît définitivement résolue aujourd'hui dans le sens de la négative. Il résulte du long travail dont MM. Gaston Paris et Gaston Raynaud font précéder *la Passion* que les Gréban ont commencé et fini leurs jours au Mans.

Des autres Mystères, représentés à Abbeville, les auteurs restent inconnus. Notamment en ce qui concerne les *Jeux de la Passion de Monsieur Saint-Quentin*, l'un des ouvrages les plus considérables qui aient été joués dans notre région, M. Elie Fleury, qui en a fait une étude spéciale, s'exprime en ces termes : « Le nom du poète est resté inconnu ; au XVII^e^ siècle, on ne le savait déjà plus. »

Connaissons-nous mieux l'auteur ou les auteurs de l'unique *moral* joué à Abbeville en 1549 ? Peut-être est-il permis de conjecturer que ce sont ceux-là même qui l'ont joué, ainsi que cela arrivait souvent à cette époque. Et lorsqu'on trouve dans les *comptes des argentiers*, à l'année 1549, la mention suivante : « A maistre Charles Ducrocq, sire Nicolas Robert et sire Nicolas Cache, la somme de XLVI livres tournois pour leur aydier à supporter les fraictz qu'ils ont mis en jouant ung moral subz un charriot », on est assez tenté de supposer que ces trois acteurs étaient en même temps les auteurs du moral.

Quant aux auteurs des allégories, nous ne pouvons sauver de l'oubli que les noms de deux prêtres : Jehan de May et Pierre de Huppy, qui ont réglé tous les divertissements des entrées de Louis XII et Marie d'Angleterre.

Voici ce que les comptes des argentiers relatent à ce sujet :

« A pareillement esté donné à Me Jehan de May, prestre, pour ses peine, sallaire et vacations d'avoir pensé, veillé et entendu à dresser, trouver et deviser les mistères qui ont esté faiz et demonstrez sur les eschalfaultz dessusdits aux joyeuses et nouvelles entrées desdits seigneur et dame, la pluspart desquelz eschalfaultz ont esté menez, conduitz et reglez par icellui de May, la somme de C s. ;

« Et à sire Pierre de Huppy, prestre, a aussi esté donné pour cause semblable, L s. »

Comme on le voit, le théâtre du moyen âge et de la Renaissance n'a pas généralement légué à la postérité le nom de ceux qui l'ont alimenté.

Nous n'en savons guère davantage des acteurs qui

donnaient la vie à ces pièces : d'ailleurs la profession d'acteur au xv^e^ siècle n'existait pas à proprement parler. « Ceux qui acceptaient de jouer un rôle dans un mystère étaient des habitants de la ville où la fête se donnait, ayant leurs travaux professionnels et occupant leurs loisirs à apprendre les vers qu'ils devaient réciter, non seulement pour la réjouissance de leurs concitoyens, mais aussi pour leur agrément personnel. Quelques-uns le faisaient bien par pur dévouement ; mais, quel que soit le motif qui les guidait, et malgré la rétribution qu'ils recevaient, il n'y avait pas, au début surtout, de comédiens par métier. Aussi ne serons-nous pas étonné de voir des prêtres remplir, tantôt le rôle du Christ, comme à Metz où l'un d'eux faillit périr sur la croix (tant ceux qui jouaient avec lui avaient pris la chose au sérieux et *croyaient que c'était arrivé*), tantôt, comme à Amiens, les rôles les plus singuliers, même ceux de diables [1]. »

Quelle troupe de comédiens aurait d'ailleurs pu suffire aux exigences d'une mise en scène qui comportait un nombre aussi considérable de personnages? La *Passion* d'Arnoul Gréban en compte plus de 220 !

On peut dire, au reste, que « les acteurs formaient eux-mêmes un second public, qu'il n'eût pas été charitable de priver du spectacle ; leur nombre était si considérable qu'on a eu presque raison de dire que la moitié de la ville était chargée d'amuser l'autre [2]. »

Il est vrai que cette débauche de personnages est devenue telle qu'à un moment donné il a fallu recourir à d'ingénieux subterfuges pour y faire face :

1. Lecocq, *Hist. du Théâtre en Picardie*, p. 107.
2. Demogeot, *Hist. de la littérature française*, p. 229.

« Quand on étudie de près ces Mystères et monstrances, par exemple celui de la *Passion de Monsieur Saint-Quentin*, on est étonné, on est même effrayé du nombre des acteurs que de pareilles machines théâtrales mettaient en mouvement. Ce sont presque des armées ; ce sont même des armées que leurs manuscrits signalent quelquefois. Ainsi, dans un Mystère biblique, il faut trois cent trente-huit hommes à Abraham qui va délivrer Loth. De nos jours et sur nos théâtres une armée de 338 hommes ou même de 3,000 hommes se représente facilement par six figurants, pompiers ou fantassins, frêtés pour la circonstance, habillés tantôt en turcs, tantôt en grenadiers de la vieille garde, et qui, passant une première fois contre la toile du fond de la scène, sortant ensuite par la coulisse et rentrant enfin par celle de droite, recommencent indéfiniment ce manège en façon de serpent qui se mord la queue. Le théâtre de jadis était tout aussi ingénieux, mais plus spirituel et original. Un acteur qui s'appelait *Trois-Cent* et un autre qui se nommait *Trente-huit* faisaient l'affaire, répondaient à tout appel et constituaient sans peine une armée obéissante presque comme un seul homme et prête à verser son sang pour toute cause, la bonne ou la mauvaise [1]. »

Verser son sang n'est pas trop dire, car beaucoup des rôles qu'avaient à interpréter les acteurs des Mystères n'étaient pas sans danger. Les martyrs, battus, brûlés, écorchés, — Jésus-Christ, dans la Transfiguration, suspendu en l'air pendant près de deux heures à l'aide d'un contre-poids, ou, dans le

1. Edouard Fleury, *Origines et développements de l'art théâtral dans la province ecclésiastique de Rennes.*

Crucifiement, suspendu à la croix, — ces rôles ne laissaient pas que d'être périlleux.

Non seulement le jeu des Mystères n'allait pas sans des dangers physiques à courir, mais encore il demandait une somme de travail considérable : le rôle du Christ, dans le Mystère de la Passion, contient plus de trois mille quatre cents vers. Aussi Victor Fournel nous apprend-il *(Curiosités théâtrales)* que les candidats étaient soigneusement examinés, et qu'à raison de la difficulté de la tâche, on prenait soin d'astreindre sous serment les acteurs à la remplir, et on ne craignait pas d'intenter une action contre ceux qui l'abandonnéraient après l'avoir acceptée.

Royer, dans son *Histoire universelle du Théâtre* (t. 1, p. 222), donne d'intéressants détails sur le *budget* d'un Mystère.

« Toute personne faisant partie d'un *jeu* devait d'abord bailler un écu d'or pour subvenir aux dépens, répondre de ses faits et gestes, et acquérir un droit de part dans les bénéfices, s'il y en avait. Ce bénéfice devait se répartir en deux portions, la première pour les *joueurs* ayant déboursé leurs deniers, l'autre pour tous les joueurs indistinctement qui avaient pris part au Mystère et qui ne voulaient pas courir les chances de l'entreprise. Chaque acteur qui s'était engagé jurait sur l'honneur de ne pas se dédire, sous peine d'amende et de prison.

« Le budget des recettes se composait d'abord de la première mise des joueurs (un écu d'or pour chacun), puis du droit perçu sur les spectateurs, ou des offrandes données par les municipalités ou par les spectateurs eux-mêmes, selon les villes où le spectacle était ou gratuit ou payé. En dernier lieu, on

revendait la défroque du jeu. Chaque spectateur payait à peu près un liard ou six deniers pour entrer dans la place, et à peu près autant pour monter sur les hourdements ou gradins... Ceux qui manquaient aux répétitions, ou, comme on disait, aux *recors*, payaient, d'après le règlement de Valenciennes, une amende de trois patars, ou de six patars s'ils s'absentaient le jour du jeu. Les acteurs pouvaient se procurer sur place, s'ils avaient soif ou appétit, vin, cervoise forte et petite, et tout ce qui était nécessaire, mais en payant. Les anges-figurants recevaient six deniers ou un liard par représentation. »

Pour les représentations des Mystères à Abbeville, nous trouvons des noms d'acteurs dans deux documents seulement : L'un est l'*Introduction à l'histoire générale de la province de Picardie* de Dom Grenier. Nous avons déjà indiqué plus haut le passage relatif à ces noms d'acteurs ; nous le reproduisons ici : « *Le 29 de janvier 1462, sur la requeste faite par Guillaume Bournel, lieutenant général de Monseigneur le seneschal de Ponthieu, sire Jehan Landier, Maiheu de Pont, Bernard de May et Maiheu de Baurains, commis à la conduite et gouvernement du Jeu de la Vengeance de la Passion de Nostre-Seigneur Jésus-Christ, qui naguerre a esté ordonnée estre jué en ceste ville aux festes de Pentecouste prochainement venant, ad ce qu'on voloit donner aucune somme des deniers de la ville pour aidier à supporter la dépense qu'il convenra faire à cause de ladite mystère*, il a été conclu qu'au cas qu'il fût joué, on donnerait la somme de cinquante livres. »

Le second document est probablement tiré des Archives de la ville d'Amiens ; — nous ne le connaissons

pas ; nous citons seulement cette indication donnée par Georges Lecocq (*Hist. du Théâtre en Picardie*, p. 80) :

« Amiens, 6 avril et 27 mai 1494, représentations données par les bourgeois d'Amiens et d'Abbeville devant les maïeurs et eschevins... »

Et alors suit une liste des principaux acteurs de la Picardie, dans laquelle nous relevons pour Abbeville : 1462 : Guillaume Dournel, Jehan Landier, Mahieu de Pont, Bernard de May, Mahieu de Baurains ; — 1494 : Les compaignons d'Abbeville.

Cette nomenclature ne peut nous donner qu'une très minime satisfaction à tous les points de vue. Il nous semble d'abord qu'il y a de la part de Lecocq une confusion, lorsqu'il fait figurer le nom de Guillaume Dournel ou Bournel parmi les *acteurs* des drames sacrés. Du texte cité par Dom Grenier, il semble bien en effet résulter que Guillaume Dournel n'était pas *commis*, comme l'étaient sire Jehan Landier, Mahieu de Pont, etc., *à la conduite et au gouvernement du Jeu de la Vengeance*. Il a simplement *requis*, en sa qualité de lieutenant du sénéchal de Ponthieu, que lesdits acteurs donnassent la représentation du drame en question : cela est loin d'équivaloir au fait de tenir un rôle dans ledit drame.

En outre, il faut bien reconnaître que l'indication pure et simple des *Compaignons d'Abbeville* comme troupe nomade allant en 1494 donner deux représentations à Amiens ne suffit guère à nous renseigner sur la personnalité des acteurs de l'époque.

Enfin, Lecocq en arrive lui-même à se demander si le sire Jehan Landier, Mahieu de Pont, etc..., *commis à la conduite et au gouvernement du Jeu de la Ven-*

geance n'étaient pas là simplement comme organisateurs, comme metteurs en scène... Il ajoute bien qu'il est assez vraisemblable qu'ils cumulaient avec les fonctions d'organisateurs celles d'acteurs chargés des principaux rôles, pour mieux surveiller la représentation. C'est vraisemblable, en effet, mais ce n'est qu'une pure hypothèse.

L'unique *moral* qui *paraisse* avoir été donné à Abbeville, et qui se place à la date de 1549, a été joué, nous avons eu déjà occasion de le dire, par maistre Charles Ducrocq, sire Nicolas Robert et sire Nicolas Cache, auxquels il a été alloué « *la somme de* XLVI *livres tournois pour leur aydier à supporter les fraictz...* »

Quant aux allégories, il serait bien difficile d'en retrouver les acteurs. Il faut se rappeler, en effet, que ce n'étaient là le plus souvent que des tableaux vivants; et, fort probablement, moyennant une très faible rémunération, on ne devait pas manquer de gens de bonne volonté pour y figurer. Quelquefois, il est vrai, ces tableaux étaient commentés par un *conteur*, et alors on avait probablement recours, comme cela a eu lieu à l'entrée de Louis XII et de Marie d'Angleterre, aux *comédiens de la fosse aux ballades.*

Qu'étaient-ce exactement que ces comédiens? Nous ne saurions le préciser. M. Prarond *(Topographie d'Abbeville*, t. II, p. 571), donne bien la physionomie de ces *fosses*, « circonférence gazonnée couverte de l'élite bourgeoise des corporations et de la foule du commun »; et, d'autre part, nous avons, tout au début de cette étude, cité Louandre relatant que « la foule, après avoir pris part aux jeux de la cholle ou de l'arbalète dans le bois d'Abbeville, se rendait autour

de la *fosse aux ballades* pour entendre les *chanteurs en place* lire ou chanter leurs romans. »

Mais il s'agissait alors de *chanteurs*, de *ménestrels*, interprétant les compositions des trouvères.

Ces *chanteurs en place* ont-ils peu à peu élargi le domaine de leur art en devenant de véritables *comédiens ?* Nous n'oserions trop le conjecturer.

Nous arrêterons ici cette première période du *Théâtre à Abbeville*. Nous n'avons pas la prétention d'avoir épuisé le sujet. Du moins avons-nous épuisé les documents qu'il nous a été permis de recueillir.

LIVRE DEUXIÈME

Le Théâtre à Abbeville aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

CHAPITRE PREMIER

Généralités.

Si, dans le livre précédent, nous avons fait entrer les *Mystères*, les *Moralités*, les *Allégories*, dans l'époque de la Renaissance, c'est uniquement, nous l'avons dit, à raison des dates extrêmes entre lesquelles se placent ces représentations. Mais, en réalité, par leur genre et leur esprit, elles tenaient plus, — au moins en ce qui concerne les Mystères, — au moyen âge qu'à la Renaissance proprement dite.

La *renaissance du théâtre* en France, en prenant l'expression, non plus comme indiquant une période déterminée, mais comme révélant un état d'esprit nouveau, ne date guère que de la seconde moitié du XVI^e^ siècle. C'est alors seulement que l'on voit apparaître les premières comédies et tragédies régulières, composées dans le goût de la comédie et de la tragédie antiques.

Par arrêt du 17 novembre 1548, le Parlement renouvelait le privilège des confrères de la Passion, mais, en même temps, ne les autorisait à jouer à l'avenir que des sujets *licites, profanes* et *honnêtes*, et leur interdisait expressément la représentation des mys-

tères tirés de la Sainte Ecriture. Comme le dit très bien Demogeot (*Hist. de la littérature française*, p. 240), « c'était autoriser la confrérie à mourir. » Aussi, la confrérie de la Passion qui, en réalité, n'était composée que de maçons et de conducteurs de charrois, dut-elle vite faire place à de véritables comédiens de métier. Entre la fin des Mystères et des Farces du moyen âge, et les chefs-d'œuvre tragiques et comiques du XVII^e^ siècle, il y a une sorte de lacune, ou plutôt une période de tâtonnements au cours de laquelle tous les noms d'auteurs que l'on peut citer, sauf peut-être Jodelle, sont à peu près inconnus, si ce n'est des spécialistes de notre histoire dramatique. Qui connaît les œuvres et même quelquefois les noms seulement de Jacques Grevin, Charles Estienne, Remi Belleau, Jean de la Taille, Jean-Antoine du Bail, Pierre Larivez, Odet de Turnèbe, Jacques de Lavardin, François d'Amboise, Charles Perrin, Jean Godart, etc. ?

Si le mouvement dramatique de cette époque a laissé des traces aussi effacées dans l'histoire générale du théâtre en France, à plus forte raison est-on bien embarrassé d'en découvrir des vestiges se rapportant plus spécialement au théâtre abbevillois. Nous avouons très humblement n'avoir trouvé quoi que ce soit concernant le théâtre à Abbeville pour la seconde moitié du XVI^e^ siècle.

Chose plus étrange encore ! Nous n'avons pas davantage trouvé d'indication pour le XVII^e^ siècle, si fécond en auteurs dramatiques de premier ordre. Les deux principaux historiographes d'Abbeville, — Louandre et M. Prarond, — ne citent aucune représentation entre le *Moral* représenté en 1549 et la série de représentations classiques données en 1764, dont

nous allons parler plus loin. Il y a là une lacune de plus de deux siècles que nous aurons quelque peine à combler... Peut-être, si nous possédions la science paléographique et s'il nous était permis de disposer de plus de temps et de nous armer d'une plus longue patience, pourrions-nous retrouver dans les *Comptes des argentiers* ou dans les *Registres aux délibérations* de la Ville d'Abbeville quelques indications ; mais nous reconnaissons volontiers n'avoir point les lumières et les loisirs nécessaires pour mener à bonne fin une pareille tâche. Ce serait d'ailleurs, — du moins nous en avons la conviction, — une besogne inutile, puisque nos deux éminents compatriotes, l'un dans son *Histoire d'Abbeville*, et l'autre dans sa *Topographie d'Abbeville*, ne relatent, en fait de théâtre, que les *mystères*, les *moralités*, les *allégories*, et immédiatement après les représentations de 1764.

Quoi qu'il en soit, pour conserver le cadre que nous avons adopté dans le livre précédent, nous examinerons dans trois chapitres quelles ont bien pu être à Abbeville pendant cette seconde période les manifestations de l'art dramatique, où elles ont dû se produire, et quels en étaient les auteurs et les interprètes.

CHAPITRE II

Les Spectacles.

Il nous paraît bien peu vraisemblable que les plus belles productions du théâtre français qui vinrent à éclore dans le cours du XVII^e^ siècle, les tragédies de Corneille et de Racine, les comédies de Molière et de Regnard, — pour ne citer que les maîtres, — ne se soient point répandues dans les provinces et qu'Abbeville n'en ait pas eu sa part.

Nous en sommes cependant réduits aux conjectures. Faut-il le dire ? Nous nous demandons même si le goût du public abbevillois ne s'est pas montré réfractaire à ces chefs-d'œuvre de l'esprit humain. Voici ce qui nous donne à cet égard de tristes soupçons. Si les documents nous ont totalement fait défaut pour le XVII^e^ siècle, du moins avons-nous pu nous procurer quelques indications pour le XVIII^e^ siècle... Ce ne sont, il est vrai, que des mémoires particuliers, des manuscrits privés; mais ces notes courantes relatent les événements intéressants de chaque jour, et, en fait de manifestations touchant de plus ou moins près au théâtre, nous n'y voyons relatées que quelques représentations de danseurs de corde, quelques pantomimes ou comédies italiennes; et il faut arriver aux années 1763 et 1764 pour rencontrer des repré-

sentations ayant un véritable caractère dramatique.

A défaut d'aucun document ayant trait au XVII^e^ siècle, reproduisons donc ce que les manuscrits de M. Siffait nous révèlent en fait de manifestations plus ou moins théâtrales au XVIII^e^ siècle.

Année 1718. — « Cet hiver, M. Paul Toscane, fameux opérateur, monta sur un théâtre qu'il avait fait faire au Pilori. Il y mit ses drogues en vente après avoir fait la preuve de son orviétan sur quatre chiens dont deux moururent et deux s'échappèrent. Il était logé au *Bois de Vincennes*. Il paraissait être âgé de 60 ans et avait avec lui sa femme et sa fille, qui dansaient si parfaitement sur le théâtre que les dames venaient en carrosse pour lui voir faire cet exercice. Il monta sur le théâtre pour la dernière fois le jour du mardi-gras, et partit dans une voiture qu'il s'était fait faire à Abbeville pour aller pendant le carême vendre ses remèdes sur le marché. »

La danse de corde, nous allons le voir, paraît avoir été très en faveur chez nos aïeux. Remarquons en passant que la carrosserie abbevilloise a toujours été en honneur près des artistes forains. De nos jours encore, un grand nombre de marchands venant à Abbeville pour la foire y font faire leurs voitures.

Année 1736. — « Cette année, M. Doucet, opérateur, est venu à Abbeville, fit faire un théâtre dans le Pilori et y est monté pour la première fois le 13 janvier, fête de l'invention de saint Firmin, et pour la dernière fois le mardi-gras 14 février. Il avait mis devant son théâtre une corde de voltigeur et la montait lui-même sur la fin de la vente. »

C'est le cas d'appliquer l'expression *théâtre des opérations*.

Année 1745. — « Le dimanche 26 décembre, M. Julien et M. de Blache-Bellerose, venant d'Hesdin, montèrent pour la première fois sur le théâtre qu'ils avaient fait faire en la place Saint-Pierre. Ils eurent quelque peu de temps un parterre. La fille dud. sieur Julien dansa sur la corde, et Arlequin voltigea aussi sur la corde. Ils montèrent pour la dernière fois le 16 janvier. Le s[r] Julien disait avoir épousé la sœur du s[r] de Blache, et le s[r] de Blache se disait être fils cadet de la femme du s[r] de Beaufort, opérateur qui avait eu un théâtre à Abbeville il y avait 24 ans, et était frère du s[r] de Blache, opérateur qui avait été à Abbeville avec un théâtre en 1730. Ils étaient logés au *Bois de Vincennes*. Ensuite ils furent à Oisemont [1]. »

Année 1748. — « Au mois de janvier, on fit un théâtre dans la place Saint-Pierre pour M. Joseph Scipion, opérateur, venant de Dieppe. Il pouvait avoir cinquante ans. Il parut pour la première fois sur le théâtre le dimanche treize de janvier ; son orviétan se fit en l'hôtel de ville le mardi en suivant ; sa troupe était composée de sa femme et point d'enfants : Arlequin, sa femme, un pierrot, un scaramouche, un grand'père, un sauteur et deux domestiques, deux joueurs de violon. Son théâtre était couvert jusqu'au bout et un avancé de planches sur le côté pour donner plus d'aisance au sauteur dont étaient encore Pierrot et Arlequin. Sa dernière pièce était destinée pour être l'enfant prodigue, mais il ne le fit point, car le dimanche 3 février qu'il devait le faire, il fit des neiges.

1. Le *Bois de Vincennes* était tout simplement le nom d'une auberge, très-ancienne, située sur la place du Pilori, « centre préféré des meilleures hôtelleries » dit M. Prarond. (*Topographie d'Abbeville*, t. II, p. 26.)

Le dimanche 10, il fit du verglas dont on ne pouvait tenir le pied, et le dimanche 17 il tomba de la pluie. Cette même semaine, le théâtre fut défait. Ce dimanche 17, ils jouèrent le soir au jeu de paume où parut un jeune Anglais de 17 ans qui avait été à Paris où il avait fait l'admiration pour n'avoir encore rien vu de semblable, marchant sur une corde de fil de laiton avec ou sans balancier, un bâton sur le nez et le front, ainsi qu'une épée nue avec plusieurs autres, une assiette tournant au bout et une autre assiette dans les dents où la poignée posant sur l'autre bord, une longue perche où étaient bien douze chandelles, une épée nue tournant dans un verre tenu par les dents, se mettant sur une planche comme un tailleur d'habits et y prenant le café ; ensuite marchant dessus et ne tombant la planche que lorsque son dernier pied n'était plus dessus (cette planche était bien longue de trois pieds et de largeur huit pouces), jouait de la trompette et battait le tambour, se balançait ayant les pieds sur la corde : il mettait sa tête sur lad. corde et les pieds en haut et en cette posture se balançait, ainsi que plusieurs autres tours tant sur la corde que sur le théâtre comme de jeter un bâton de son nez à son pied et de là le jeter à son front. Le dernier jour, qui fut le 26 février, jour du mardi-gras, il reçut 197 livres. Cet opérateur sortit d'Abbeville le 1er avril pour retourner en Normandie. »

Année 1750. — « Cette année, il vint à Abbeville un opérateur qui disait être neveu de Paul Toscane, autre opérateur venu à Abbeville au mois de janvier 1718. Il était logé au *Bois de Vincennes* et son théâtre était en la place de Saint-Pierre. Il se nommait Grégoire Toscano et paraissait avoir environ 50 ans et sa femme

30 ans. Il parut pour la première fois sur le théâtre le jeudi 19 novembre. Il avait un arlequin, un pierrot-scaramouche, un grand'père, une colombine et une petite-fille d'environ 10 ans. Il avait aussi un danseur sur la corde et voltigeur. Il commença à y danser le 26 du même mois. Il fit l'épreuve de son orviétan dans un verre plein d'eau ; il y jeta du poison, puis il y mit son orviétan; aussitôt la flamme parut et fit sortir le poison. Il monta sur le théâtre pour la dernière fois le lundi 30 novembre, fête de Saint André et le lendemain il fut défait. Le soir, il jouait au jeu de paume tout le temps qu'il fut à Abbeville. »

Année 1757. — « Le dimanche 11 décembre, le s[r] Julien, opérateur venant d'Auxi-le-Château et ayant encore paru à Abbeville en 1745, monta pour la première fois sur le théâtre qu'il avait fait faire en la place de Saint-Pierre. Il avait sa femme, un grand fils de 24 ans et un autre de 12 ans, né à Abbeville à l'hôtellerie du *Bois de Vincennes,* paroisse de Saint-Sépulcre. Le père paraissait avoir 65 ans. Il avait un arlequin-scaramouche et un pierrot. Le scaramouche montait au théâtre au bout d'une échelle en équilibre, il dansait aussi sur la corde devant le théâtre ainsi qu'Arlequin borgne et habillé en pierrot et le fils de 12 ans. Ils firent un baume sur le théâtre le dimanche 18 et ne firent point de preuves de leurs drogues. Le dimanche 8 janvier fut le dernier jour : ce jour, ils firent un artifice. Il était logé au *Petit Saint-Martin,* chaussée du Bois. Ils sortirent d'Abbeville par la porte d'Hocquet le vendredi 13 janvier. »

Année 1763. — « En ce temps, il arriva une troupe de comédiens venant de Dieppe, étant au nombre de 26 acteurs et actrices. Ils firent faire une salle de

planches pour 330 livres dans la cour de l'hôtellerie du *Lion noir*. Ils y parurent pour la première fois le jeudi 15 avril et pour la dernière fois le dimanche 3 juillet, ce qui fait deux mois et dix-huit jours. Le mardi en suivant, ils firent un feu d'artifice chinois dans le jardin de M. de Belleval, ancien maïeur, chaussée Marcadé. Les places y étaient à douze sols ; mais au théâtre, c'était vingt-quatre sols, douze sols et six sols. D'Abbeville ils furent à Hesdin. »

Année 1763. — « Le lundi 26 décembre 1763, le s[r] Jean-Baptiste Angelucci, italien, seigneur de Morcia, chevalier de l'ordre de Jerosomitano, chirurgien suivant la cour et chirurgien des armées du Roi, opérateur venant d'Hesdin, monta pour la première fois sur le théâtre qu'il avait fait faire en la place Saint-Pierre pour une somme de 60 livres. Il était avec sa femme, sans enfants, et avait pour acteurs un Gilles qui s'habillait quelquefois en arlequin et sa femme qui était fort petite. Cet opérateur était très fort pour connaître les maladies des personnes en regardant leurs urines après la digestion faite. Le 4 janvier, la troupe s'augmenta d'un pierrot ; le dimanche 8 au matin, l'opérateur prépara son onguent sur le théâtre. Le dimanche 15, l'opérateur et Gilles dansèrent sur la corde ; et le mercredi 18, on représenta l'Enfant prodigue. Le dimanche 22, les paquets d'onguent ne furent plus vendus que 6 sols au lieu de 12 sols, et le même jour il y eut pour la première fois une espagnolette qui dansa sur la corde sans balancier. L'opérateur voulut danser avec un enfant sur les épaules, mais quand il commença à faire des sauts, l'enfant eut peur, ce qui fit qu'il en prit un autre qui ne voulut pas non plus y rester. Le 2 février, la demoiselle espagnolette marcha

sur le théâtre en écrevisse et fit plusieurs autres tours de force. Elle ramassa une pièce de monnaie placée derrière elle et mit sa tête sur une chaise placée sur une table sous laquelle elle était. Le soir, elle dansa sur la corde ainsi que Gilles et l'opérateur. Le dimanche 15, la demoiselle dansa sur la corde avec les yeux bandés, puis fit des sauts de force sur le théâtre : l'opérateur dansa aussi sur la corde avec des bottes de postillon, puis avec deux épées à ses pieds et sans balancier, et de là il se laissa tomber exprès sur le théâtre. Le lendemain, le théâtre fut détruit, et l'opérateur qui était logé sur le marché à *l'Image Saint Georges* partit pour Beauvais. »

Jusqu'ici, nous n'avons guère eu affaire qu'à des charlatans..., danseurs de corde ou mimes plus ou moins artistes, — si l'on en excepte toutefois la série de représentations données du 15 avril au 3 juillet 1763, sur lesquelles malheureusement les manuscrits Siffait ne nous donnent aucun détail ; — et, il faut le dire, nous aurions passé absolument sous silence ces manifestations plus qu'éloignées de l'art dramatique, — comme nous passerons sous silence pour l'époque moderne les spectacles forains, — si nous ne nous étions trouvé en face d'une telle pénurie relativement au théâtre proprement dit.

D'ailleurs, il nous a semblé que les petites notes que nous venons de reproduire, par l'étendue qu'elles comportent quelquefois et qui est en telle disproportion avec l'intérêt du sujet, ne manquent pas d'une certaine saveur dans leur simplicité et jettent un certain jour sur les divertissements qui faisaient le bonheur ou plutôt la récréation de nos arrière-grands-pères.

En 1764, nous trouvons enfin dans les manuscrits Siffait quelques détails sur de véritables représentations théâtrales.

Année 1764. — « Il arriva une troupe de comédiens à Abbeville, ceux qui étaient encore venus l'année précédente. Ils firent faire un théâtre de planches par un menuisier dont ils en ont payé 500 livres, dans la place Saint-Pierre, contre l'église de Saint-Etienne [1]. Le premier jour qu'on y travailla, ce fut le jeudi saint. On y joua pour la première fois le dimanche 6 mai. Ce fut *Démocrite amoureux*, comédie en cinq actes en vers, suivie de la *Fille mal gardée*, petite pièce opéra-bouffon. Le 7, *l'Enfant prodigue*, en cinq actes. Le 9, *la Vie est un songe*, comédie historique en vers, suivie du *Poirier*, opéra-comique.

« Le 13, le *Légataire universel*, comédie en cinq actes en vers, suivie de la *Chercheuse d'esprit*, opéra-comique. Le 15, *l'Ecole des Femmes*, comédie en vers en cinq actes, suivie de la *Servante justifiée*, opéra-comique. Le 17, l'*Ecole des Maris*, comédie en trois actes en vers, suivie de la *Sérénade* et de *Jérôme et Fanchonnette.*

« Le 20, le *Distrait*, comédie en vers en cinq actes, suivie de *Bastien et Bastienne*, parodie du *Devin du village*. Le 22, l'*Enfant prodigue*, comédie en vers en cinq actes, suivie de la *Fille mal gardée*, opéra-bouffon en un acte. Le 24, les *Ménechmes*, comédie en vers en cinq actes, suivie des *Amours de Nanterre*, opéra-comique. Le 27, l'*Avare*, comédie en prose en cinq actes, suivie du *Français à Londres*, pièce en un acte. Le 29, *Mahomet* ou le *Fanatisme*, tragédie,

1. L'église Saint-Etienne était située à peu près à l'endroit où se trouvent aujourd'hui les bâtiments de l'Intendance militaire.

suivie d'*Agnès de Chaillot*, parodie de Vismes. Le 31, le *Tartuffe*, comédie en cinq actes, suivie du *Poirier*, opéra-comique.

« Le 3 juin, le *Philosophe marié*, comédie en vers en cinq actes, suivie du *Rossignol*, opéra-comique. Le 4, *Mélanide*, comédie en vers en cinq actes, suivie de *Jeannot et Jeannette*, opéra-comique. Le 8, le *Tartuffe*, comédie en cinq actes, suivie du *Retour imprévu*, pièce en un acte.

« Le 11, *Alzire*, tragédie, suivie de l'*Amant auteur et valet*, pièce en un acte. Le 13, l'*Ecossais*, comédie en prose en cinq actes, suivie de l'*Amant auteur et valet*, pièce en un acte. Le 15, *Mélanide*, comédie en cinq actes, suivie des *Amours de Nanterre*. Le 17, le *Distrait*, comédie en vers, suivie de *Attendez-moi sous l'orme*. Le 20, *Zaïre*, suivie de la *Mort de Bucéphale*. Le 21, le *Docteur Sangrado*, opéra-bouffon, suivi des *Folies amoureuses*, tragédie en vers. Le 24, *Nanine*, comédie en vers, suivie de l'*Ecole des tuteurs*, opéra-bouffon. Le 25, *Sydney ou Susside (?)*, comédie en vers, suivie de *Nicaise*, opéra-bouffon. Le 26, le *Philosophe marié*, comédie en vers en cinq actes, suivie de *Bastien et Bastienne*. Le 29, le *Diable à quatre*, opéra-bouffon en trois actes, suivi de *Sydney*, comédie en trois actes.

« Le 1^er^ juillet, *Turcaret*, comédie en prose en cinq actes, suivie de *Nicaise*, opéra-comique. Le 3, le *Joueur*, comédie en cinq actes, suivie des *Amours champêtres*, opéra-comique. Le 5, le *Peintre amoureux de son modèle*, opéra-bouffon en deux actes, suivi du *Médecin malgré lui*, comédie en prose. Le 8 juillet, les *Deux jumeaux ou les Ménechmes*, comédie en cinq actes, suivie du *Tuteur dupé*.

« Le 10, le *Diable à quatre*, opéra-bouffon en trois actes avec tous les accompagnements de chant et de danse, précédé du *Médecin Patelou*, comédie en prose en trois actes. Le 11, *Mérope*, tragédie, suivie de la *Sérénade*, comédie en prose. Le 13, l'*Impromptu de campagne ou les Comédiens supposés*, comédie en vers précédée de l'*Esprit de contradiction*, suivie de *Hallequin Lulla*, pièce du théâtre italien, avec tous les agréments. Le 17, la *Vie est un songe*, comédie historique en vers, suivie du *Batelier de Saint-Cloud*, opéra-comique. Le 19, le *Triomphe des dames* ou le *Préjugé à la mode*, comédie en vers en cinq actes, suivie des *Amours de Nanterre*, opéra-comique.

Le 22, le *Trompette vaincu*, opéra-comique, suivi de *Nanine ou le Préjugé vaincu*, comédie en vers. Le 24, *Crispin médecin*, comédie en prose, suivie des *Folies amoureuses*, comédie en vers. Le 25, *Alzire*, tragédie, suivie du *Retour imprévu*, comédie en un acte. Le 26, le *Docteur Sangrado*, opéra-bouffon, suivi de *Démocrite amoureux*, comédie en vers en cinq actes. Le 29, *Samson*, suivi d'*Agnès de Chaillot*. Le 31, l'*A...*, comédie anonyme, suivie du *Trompeur trompé*, opéra-comique.

Le 5, la *Femme juge et partie*, etc. Le 6, le *Bienfait rendu ou le Négociant*, comédie nouvelle en vers en cinq actes, suivie du *Retour imprévu*, opéra-comique. Cette comédie fut la dernière ; le 6 août et le lendemain le théâtre fut défait. De là, ils furent à Saint-Omer. »

Année 1766. — « En ce temps, on construisit un théâtre à l'usage des comédiens dans la place de Saint-Pierre tout contre l'église de Saint-Etienne : ils firent leur première représentation le samedi 29 du mois de

novembre. Ils avaient convenu avec le menuisier de lui donner pour le paiement du théâtre le cinquième de ce qu'ils recevraient chaque fois qu'ils feraient des représentations; mais comme ils étaient expressément pauvres et qu'ils virent qu'ils ne recevaient point comme ils eussent désiré, ils quittèrent la ville par une belle nuit, et cela avant la fête de Noël, sans satisfaire à ceux à qui ils devaient. »

Les mœurs des acteurs de province n'ont guère changé à cet égard.

Année 1769. — « Cette année, il vint des comédiens à Abbeville et firent leur première représentation le dimanche 16 juillet et la dernière le jeudi 14 septembre. Leur théâtre était rue Entre-deux-eaux dans le magasin du s[r] Duponchel, maître chaudronnier. »

Nous voici arrivés maintenant à l'année 1770, c'est-à-dire à la limite que nous avons assignée à la première partie de cette étude. Avec l'année 1770 en effet, une ère nouvelle va commencer, un théâtre dans le sens matériel du mot va éclore ; c'est de l'histoire en quelque sorte contemporaine que nous allons faire.

Mais, auparavant, il nous faut encore donner quelques détails sur la période dont nous venons de nous occuper.

CHAPITRE III

Le lieu du Spectacle.

Les représentations de genres très divers dont nous venons de parler et qui constituent l'actif théâtral bien restreint du XVIII[e] siècle eurent-elles toutes le même cadre? Nous venons de voir que non; les emplacements ont beaucoup varié. Il n'est plus question, pour cette période, du *Camp Colart Pertris*, encore moins du parvis de nos églises. Les comédiens de passage, comme les artistes forains de notre époque, bâtissaient une loge en planches, le plus souvent sur la place Saint-Pierre.

Voici à ce sujet ce que dit Louandre (*Hist. d'Abbeville*, t. I, p. 325) : « Nous ne pouvons préciser l'époque à laquelle Abbeville eut un théâtre dans l'acception moderne du mot. C'est dans la rue des Pois-pilés que ce théâtre fut établi; mais nous ne savons rien sur les représentations des Pois-pilés. Nous nous bornerons à dire qu'avant la construction (1770) de la salle de spectacle de la rue Millevoye, les comédiens jouaient tantôt dans la cour d'une auberge de la chaussée du Bois, tantôt dans l'ancien hôpital Saint-Jacques, situé rue des Pots, et quelquefois sur la place Saint-Pierre où l'on établissait une vaste loge en planches. C'est là qu'une troupe d'acteurs

représenta, en 1764, depuis le mois de mai jusqu'au mois d'août, plusieurs chefs-d'œuvre de la scène française, entre autres : *Mahomet*, *l'Avare*, *Mérope*, *Tartufe*, *Zaïre*, *Turcaret*, etc.

La rue des Pois-pilés, dont parle Louandre, s'ouvrait rue de l'Hôtel-Dieu, un peu avant la rue de l'Isle, et aboutissait probablement à la rue l'Abbesse. Elle existe encore aujourd'hui, mais à l'état d'impasse.

Collenot, qui rattache cette appellation de rue des Pois-pilés précisément à l'emplacement d'un théâtre en cet endroit (origine bien douteuse! dit M. Prarond), donne à cet égard le commentaire suivant, peut-être très sujet à caution :

« Il existe en cette ville une rue dite des pois-pilés ; il y avait dedans un moulin qui portait ce nom, détruit il y a trente ans.

« Cette rue est dans celle nommée Frettelangue, de présent est une impasse.

« C'était en ce lieu qu'existait un théâtre où on représentait les farces et jeux de pois pilés, et comme on appelle pois pilés le marc dont on a ôté la purée, de là on a donné le même nom à ces comédies informes mêlées de sérieux et de burlesque, jouées en France dès avant Louis onze et continuées plusieurs années sous Louis quatorze, et de là aussi le quolibet de Reine des pois pilés (chap. 19 jusqu'à 30 dans le *Moyen de parvenir*) donné à une certaine Madame de Manigances, pour marquer une bourgeoise qui faisait la dame, comme qui dirait une reine de comédie.

« La maison où on jouait ces jeux et farces avait pour enseigne une grosse pille de poix, partie triturée

dans un mortier, et pour devise : *Boines gens, ichi on s'égodie.*

« Il y a lieu de croire que la rue qui, dans l'onzième et douzième siècle, s'appelloit rue du Château, a changé son nom en celui de *Frettelangue*, comme indicatif de la scène et de l'emplacement de ce théâtre. Le mot *Frettelangue* l'indique assez : *via in qua lingua fricat*, rue où l'on remue fréquemment la langue. »

En résumé, on parle bien d'un théâtre qui a existé dans la rue des Pois-pilés ; mais ni Louandre ni Collenot ne peuvent dire ce qu'était ce théâtre, comment il était exploité, ce qui s'y jouait, etc. Et si nous nous reportons aux manuscrits Siffait pour y rechercher les emplacements où eurent lieu les diverses manifestations scéniques au XVIII[e] siècle, nous trouvons surtout des tréteaux édifiés de côté ou d'autre pour la circonstance et enlevés aussitôt après la série de représentations pour lesquelles ils avaient été construits. C'est ainsi que notamment les deux principales d'entre ces manifestations, celles qui en 1763 et en 1764 tinrent pendant plus de deux mois le public abbevillois sous le charme d'un répertoire très varié et très choisi, eurent lieu sur des théâtres de planches, édifiés l'un dans la cour de l'hôtellerie du *Lion noir*, l'autre sur la place Saint-Pierre contre l'église Saint-Étienne.

En 1718 et en 1736, c'est la place du Pilori, — en 1745, 1748, 1750, 1757, c'est la place Saint-Pierre, — en 1769, c'est la rue Entre-deux-eaux [1] — qui virent tour à tour s'élever ces théâtres en planches.

1. La rue Entre-deux-eaux était le prolongement de la rue des Pots, dans la partie comprise aujourd'hui entre la rue des

Comme on le voit, les emplacements choisis pour les représentations théâtrales n'étaient rien moins que fixes ; et le théâtre des Pois-pilés auquel il est fait allusion dans l'histoire d'Abbeville n'est rien moins que documenté.

Carmes et la rue de l'Hôtel-de-Ville. C'est probablement à cet emplacement que fait allusion Louandre, lorsqu'il indique l'ancien hôpital Saint-Jacques. D'après M. Prarond, cet hôpital se trouvait dans la rue Entre-deux-eaux, au n° 7 actuel de la rue des Pots. Il aurait été fondé vers 1340 par des bourgeois d'Abbeville qui avaient fait le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle. Il fut cédé en 1645 par les membres de l'échevinage aux filles de Saint-Joseph, et quand celles-ci allèrent se fixer rue des Teinturiers, il fut mis en vente.

CHAPITRE IV

Les auteurs; — les acteurs.

Parmi les pièces jouées à Abbeville dans le cours du XVIII[e] siècle — du moins pendant l'année 1764, — il y en a beaucoup qui sont connues de tout le monde. La plupart des titres éveillent le nom d'auteurs qui sont restés les maîtres de l'art dramatique français.

C'est ainsi que nous voyons figurer *Molière* avec l'*École des femmes*, l'*École des maris*, l'*Avare*, *Tartuffe*, *le Médecin malgré lui*. Bien que le répertoire de notre grand comique paraisse avoir été assez réduit, il n'en convient pas moins de le citer en première ligne.

Puis, en seconde ligne, apparait *Regnard* dont tout le répertoire semble avoir été représenté, ses plus célèbres comédies comme ses pièces de moindre envergure. Parmi les premières, nous trouvons le *Joueur*, le *Distrait*, le *Légataire universel*, les *Ménechmes*; parmi les secondes, la *Sérénade*, *Attendez-moi sous l'orme*, les *Folies amoureuses*, le *Retour imprévu*, et probablement *Démocrite* (Les manuscrits Siffait disent : *Démocrite amoureux*).

A l'actif de *Voltaire* figurent *Mérope*, *Zaïre*, *Alzire*, *Mahomet*, *Nanine*, l'*Enfant prodigue*, probablement l'*Écossaise* (les manuscrits Siffait disent : l'*Écossais*),

enfin *Samson,* opéra dont la musique est de Rameau.

Puis viennent *Destouches* avec le *Philosophe marié*, — *Lesage* avec *Turcaret*, — *Sedaine* avec le *Diable à quatre*, — *Gresset* avec *Sidney*.

Enfin des auteurs secondaires sont également représentés : l'un d'eux, *Favart,* paraît avoir joui d'une grande vogue. Nous trouvons de lui la *Chercheuse d'esprit*, *Bastien et Bastienne,* la *Fille mal gardée*, le *Peintre amoureux de son modèle, Jeannot et Jeannette*, la *Servante justifiée.*

Puis apparaissent *la Chaussée,* avec *Mélanide* et le *Préjugé à la mode*, — *Vadé* avec *Nicaise*, le *Poirier*, et le *Trompeur trompé*, — *Dufrény* avec l'*Esprit de contradiction*, — *Hauteroche* avec *Crispin médecin*, — *Poisson* avec l'*Impromptu de campagne*, — *Cérou* avec l'*Amant auteur et valet* (mauvaise imitation du *Jeu de l'amour et du hasard*, dit Laharpe), — *Calderon* avec *la Vie est un songe*, — *Montfleury* avec la *Femme juge et partie*, — *Cailhava* avec le *Tuteur dupé*, — *Biancolelli* avec *Agnès de Chaillot* (parodie d'*Inès de Castro* de *la Motte*), — l'*abbé d'Attaignant et Fieury* avec le *Rossignol*, — *Rochon de la Valette* avec l'*Ecole des tuteurs*, — *Anseaume* avec le *Docteur Sangrado* (musique de Duni et Laruette).

Les manuscrits Siffait citent encore quelques autres pièces comme ayant été représentées dans l'année 1764, mais nous n'avons pu en découvrir les auteurs... Nous ne pouvons dire à qui il faut attribuer le *Médecin Patelou*, les *Amours de Nanterre*, le *Trompette vaincu*, etc.

Des *acteurs*, nous n'avons rien à dire ; ce n'étaient que des troupes de passage. Les manuscrits Siffait nous ont bien conservé les noms de Toscane, Julien,

Doucet, de Blache, Bellerose, Jean Baptiste Angelucci, etc., tous histrions des plus vulgaires à n'en pas douter, artistes de carrefour, exerçant des métiers divers avec leur famille et quelques suivants.

Il serait plus intéressant de savoir quel genre de troupe vint interpréter en 1763 et en 1764, dans la cour de l'hôtellerie du *Lion noir* et sur la place Saint-Pierre, les chefs-d'œuvre du répertoire et d'autres pièces qui devaient avoir au moins le mérite de l'actualité. Malheureusement, il faut nous borner à savoir que cette troupe se composait de vingt-six acteurs et actrices, qu'en 1763 elle venait de Dieppe, qu'en 1764 elle partit d'Abbeville pour Saint-Omer. C'est assurément très incomplet comme renseignements.

Il est d'ailleurs infiniment probable que cette pénurie, — ou pour mieux dire cette absence complète — de renseignements résulte du peu de notoriété des troupes qui parcouraient la province à cette époque. « Au XVII[e] siècle surtout, dit Victor Fournel (*Curiosités théâtrales*, p. 110), les troupes de province, véritables bandes de farceurs de bas étage n'avaient en général ni consistance ni la moindre considération... Rien de plus suspect que l'honnêteté et la moralité de ceux qui composaient ces troupes. Elles se tenaient très bien au courant de toutes les nouveautés, alors peu nombreuses, surtout des pièces de Corneille, et réussissaient beaucoup mieux, au témoignage de Scarron et de Fléchier (Grands jours d'Auvergne) dans la farce que dans la tragédie. Une même troupe desservait presque toujours successivement un grand nombre de villes. »

Il se peut que, dans le XVII[e] siècle, Corneille ait été très en honneur dans le répertoire des troupes de

comédiens ambulants. Il ne paraît pas en avoir été de même, nous l'avons vu, à la fin du XVIII[e] siècle.

Un détail qui confirme bien encore l'analogie qui existait entre ces comédiens de province et de vulgaires saltimbanques est révélé par Scudéry (*Comédie des comédiens*). Il paraît que, outre leurs affiches, ces troupes de passage faisaient battre le rappel dans toutes les rues, même de grandes villes comme Lyon, par un tambour accompagné d'un Arlequin.

C'est seulement Lekain qui, dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, introduisit chez les comédiens célèbres de Paris l'usage des excursions en province. Lui-même allant chaque année à Ferney donnait des représentations, chemin faisant, dans les villes où il y avait des théâtres... Est-ce d'une troupe de ce genre qu'Abbeville bénéficia en 1763 et en 1764 ? Rien ne nous autorise à le supposer. L'absence d'un théâtre établi d'une façon stable nous autorise même à penser le contraire.

Contentons-nous donc des trop vagues documents que nous possédons sur cette période du théâtre à Abbeville, et abordons la seconde partie de notre étude, le *théâtre après 1770.*

DEUXIÈME PARTIE

Le Théâtre à Abbeville après 1770.

LIVRE PREMIER

Le Théâtre de la rue Millevoye.

CHAPITRE PREMIER

Historique; origine de propriété.

On s'est bien souvent plaint, — et certes non sans raison, — de l'absence absolue de splendeur, du manque complet d'élégance et de confortable qui distinguent tristement la salle de spectacle dont nous jouissons actuellement. Rien de plus légitime assurément que ces doléances ! Mais aussi qu'on veuille bien réfléchir que notre théâtre ne date pas d'hier, que plus d'un siècle pèse sur lui ! Sa construction remonte à l'année 1770, et, ce qui explique les dimensions plus que modestes et la magnificence très relative de l'édifice, elle fut le résultat d'une entreprise purement privée.

Nous lisons dans la *Topographie d'Abbeville* de M. Prarond que, suivant les *Manuscrits de M. Siffait*, c'est une dame Racine qui, après avoir acheté quelques maisons de la rue de l'Arquet (ancien vocable de la

rue Millevoye, sur lequel les étymologistes ne sont pas d'accord), fit bâtir une salle de spectacle et quelques bâtiments y joignant. « Messieurs de l'hôtel de ville, ajoute le même auteur, vinrent en aide à son entreprise, en lui donnant trois pieds de terrain en largeur à prendre sur le jardin des archers. A cette occasion, ils firent repaver la rue en lui donnant plus de pente. La salle ainsi construite devait 15 livres par représentation à la dame Racine à qui revenait aussi le produit de chaque septième représentation pour les chandelles et violons qu'elle était chargée de payer. »

Voici d'ailleurs la délibération prise à cet égard le 23 mars 1770, et transcrite textuellement d'après le *Registre aux délibérations :*

« Il a été par nous représenté et mis sur le bureau une requête présentée au corps de ville ce jour d'huy par Pierre Racine caffetier et Marie-Antoinette Lison, sa femme, demeurant en cette ville, exposant qu'ils se proposoient de faire construire une salle pour servir soit pour y représenter des comédies, soit pour y tenir des bals publicqs, soit pour y jouer des gobelets, danser sur la corde et y donner tous autres spectacles, sur un terrain qu'ils sont sur le point d'acquérir situé en cette ville rue de Larquet entre le jardin appartenant à la ville et occupé par les cavaliers de maréchaussée et celui appartenant à Madame de Villeroy. Mais avant de commencer leur acquisition, le s[r] Racine et sa femme supplioient la Compagnie, dans le cas où cet emplacement conviendroit à la Ville, leur permettre de faire construire et bâtir sur ledit terrain suivant le plan qui nous seroit présenté, une salle pour servir à y représenter des tragédies ou comédies, aux représentans des marionnettes, aux

joueurs de gobelets, danseurs de corde, faiseurs de tours de force et autres spectacles tels qu'ils soient, leur accorder le privilège exclusif de fournir seuls et pour préférence à toutes autres personnes leur ditte salle, tant aux comédiens qui voudroient venir représenter en cette ville qu'à ceux qui viendroient avec des marionnettes, qu'aux danseurs de corde, faiseurs de tours de force, joueurs de gobelets et généralement tous autres spectacles tels qu'ils soient et peuvent être, leur accorder aussi le privilège exclusif de pouvoir faire donner dans leur salle les bals publicqs, toutes fois et quantes ils le jugeront à propos, néanmoins pendant le temps, les jours et heures qui seroient par nous indiqués, et qu'il leur soit permis seuls de fournir à tous ces spectacles les rafraîchissements et liqueurs nécessaires et convenables, le tout en considération des grandes dépenses que feroient le s[r] Racine et sa femme pour l'établissement dont s'agit que le s[r] Racine et sa femme ne pourroient raisonnablement entreprendre sans que nous leur accordions le privilège ci-dessus.

« Sur quoy, la Compagnie ayant délibéré, considérant l'utilité de l'établissement proposé par le s[r] Racine et sa femme, a unanimement permis et de fait permet par ces présentes aux s[r] Racine et sa femme de faire construire et bâtir dans le terrain rue de Larquet ci-dessus désigné, suivant le plan qu'ils nous présenteront et l'agrément que nous donnerons, une salle publicq qui aura privilège exclusif pour servir à y représenter des tragédies et comédies, aux représentans des marionnettes, aux joueurs de gobelets, danseurs de corde, faiseurs de tours de force et tous autres spectacles publicqs, même pour y donner et

tenir des bals publicqs, le tout à charge et condition expresse de se conformer aux ordres pour les jours et heures, et que le s[r] Racine et sa femme puissent assembler aucunes personnes pour quelque prétexte que ce soit en laditte salle sans notre permission et consentement, attendu que cette salle sera uniquement consacrée au divertissement et spectacles publicqs. Permettons en outre auxd. Racine et sa femme de fournir seuls à tous ces spectacles les rafraîchissements et liqueurs nécessaires et convenables.

« Le tout délibéré, etc... »

La construction de la salle de spectacle ne paraît pas avoir demandé un temps bien considérable ; les travaux ont sans nul doute été poussés avec une grande activité, car à la fin de cette même année 1770 les sieur et dame Racine s'adressaient de nouveau à Messieurs de la Ville pour la décoration de leur salle. Nous citons encore textuellement, d'après le Registre aux délibérations :

« Il a été par nous représenté que Pierre Racine et Marie-Antoinette Lison, sa femme, ont fait construire et édifier avec la permission de la Compagnie une salle pour la comédie et autres spectacles publiques. Pour plus de décoration de la salle et de son illumination désiroient avoir les trois lustres appartenant à la Ville et qui sont actuellement en la grande salle de l'hôtel de ville, et prioient la Compagnie de vouloir bien les leur accorder à titre de prests aux offres qu'ils faisoient de les entretenir toujours et les rendre en bon état à la ville à la première réquisition de ses officiers municipaux, francs de port et rapport, remis en lad. grande salle de l'hôtel de ville, dont et de tout ils feroient leur soumission ; qu'à notre égard il nous

paraissoit qu'en cette circonstance et en secondant le zèle du s[r] Racine et de sa femme d'avoir construit une salle pour les divertissements publicqs, on pouvoit, sans nuire aux intérêts de la ville, leur prester les trois lustres appartenant à la ville aux conditions ci-dessus et autres qu'il plaira à la Compagnie leur fixer, pourquoy nous prions la Compagnie de prendre une résolution.

« La proposition mise en délibération, la Compagnie, voulant seconder le zèle du s[r] Racine et de sa femme, a arresté, sans en aucune manière nuire aux intérêts de la ville ni préjudicier à ses droits de propriété desd. trois lustres, de les prester aux s[r] Racine et sa femme pour la décoration et illumination de laditte salle pour les spectacles et amusements publicqs sous les conditions qui suivent dont le s[r] Racine et sa femme feront leur soumission solidaire, soit en bas des présentes sur le Registre ou en bas d'une expédition d'icelles : 1° que la ville sera toujours propriétaire desd. trois lustres, sans qu'eux Racine ni leurs successeurs et ayant causes puissent le contredire ny prétendre à être eux-mêmes propriétaires en quelque temps que ce soit; 2° qu'ils seront tenus d'entretenir lesd. trois lustres, qui le sont actuellement, toujours en bon état; 3° de les rendre et remettre à la ville à première réquisition de ses officiers municipaux aux peines de droit, en bon état; 4° et enfin que lesd. entretien et rapport desd. lustres en lad. grande salle de l'hôtel de ville seroit à la charge du s[r] Racine et sa femme qui seront solidairement garants et responsables de tous les événements quelconques qui pourroient arriver aux dits lustres pendant le temps qu'ils seront en cette salle et lors du rapport d'iceux.

« Le tout délibéré, etc... »

En conformité de cette délibération, Pierre Racine et sa femme ont comparu au greffe de l'hôtel de ville le 25 juillet 1771 et y ont signé l'engagement relaté plus haut. Il y a lieu de penser que, par suite, les époux Racine eurent les moyens d'acheter des lustres à leur compte ; cela résulte d'une délibération du 3 décembre 1781, dont voici la teneur :

« La Compagnie, délibérant relativement à la translation du grand lustre qui étoit cy-devant à la salle de spectacle de cette ville et qui est actuellement en la grande salle du Bourdois, a unanimement arrêté de laisser ce grand lustre dans lad. salle du Bourdois, et que la présente délibération vaudra décharge au nommé Racine, propriétaire de lad. salle de spectacle. »

Dans le courant de cette même année 1781, suivant délibération du 2 avril, les époux Racine furent autorisés à acquérir, moyennant un cens annuel de cinq sols, un petit terrain situé derrière le théâtre, appartenant à la Ville et dénommé *Jardin des archers*, et ce « pour faciliter, dit la délibération, une sortie des premières et secondes loges et par ce moyen prévenir tous accidents qui pourraient arriver. »

Des mains des époux Racine, la propriété de la salle de spectacle passa dans celles d'un sieur Jouvenel. A quelle époque? Nous ne saurions le dire d'une façon absolument précise. D'une délibération prise par le Corps de ville que nous aurons à reproduire plus loin, il résulte qu'en 1789 Jouvenel était le tenancier de notre théâtre; mais, d'une autre délibération du 26 messidor an IV, il résulte que la *citoyenne* Racine en a plus tard repris possession. Au surplus, c'est là une question d'un intérêt très secondaire, et à laquelle nous ne nous arrê-

terons pas. Disons seulement que la salle de spectacle passa, à une date que nous ne saurions préciser, des mains de la d[e] Racine et du s[r] Jouvenel dans celles d'un s[r] Picourt qui, comme ses devanciers, loua, à ses risques et périls, la salle aux diverses troupes de comédie qui venaient, à des intervalles plus ou moins éloignés, donner des représentations à Abbeville.

Ce n'est qu'en 1835 que la salle de spectale devint la propriété de la Ville.

A la séance du 21 janvier 1835, M. Flaman, rapporteur de la commission des travaux, s'exprimait en ces termes :

« Un local affecté aux représentations théâtrales existe en cette ville ; il est la propriété particulière d'un individu qui en a fait sa chose au mieux de ses intérêts, j'en conviens, et cependant vous entendez dire tous les jours : La salle de spectacle n'est pas convenable à l'importance de la cité ; il est misérable de voir une ville opulente, une population de 20,000 habitants ne pouvoir offrir au public un lieu de réunion qui soit en rapport avec les besoins du temps. »

Le rapporteur ne voulait pas cependant suivre l'exemple des villes de Beauvais et de Dieppe, qui avaient enfoui dans la construction d'un théâtre, l'une 300,000 fr., l'autre 120,000 fr., et il ajoutait :

« Ne penserez-vous pas qu'il conviendrait, Messieurs, plutôt que de se jeter dans des dépenses inconsidérées, de s'assurer la possession de la salle actuelle, telle défectueuse qu'elle vous paraît, soit en l'achetant, soit en déterminant le propriétaire à vous la conserver par quelques sacrifices à propos... Votre Commission, sans s'en occuper d'une manière spéciale, a acquis la certitude que le s[r] Picourt, moyennant une rente

viagère de 2,000 fr., réductible en cas de survie de sa femme, vous abandonnerait sa propriété et tout le matériel qui y est attaché... Vous payez au sr Picourt une subvention de 600 fr. ; si vous devenez propriétaire, vous en êtes déchargés et votre service viager ne sera à vrai dire que de 1,400 fr. ; et en supposant aux vendeurs une existence d'encore vingt années, quelle sera votre dépense réelle ? 28,000 l. pour un terrain qui, nud, sans construction aucune, représenterait 50 à 60 % de ce capital. »

La discussion fut remise à une séance ultérieure ; elle occupa une grande partie de la séance du 29 janvier, dont nous reproduisons presque *in extenso* le procès-verbal.

« La discussion s'étant ouverte, diverses observations et propositions ont été faites et combattues. Relativement au prix, on a dit que le propriétaire, en demandant une rente viagère de 2,000 francs sur sa tête et celle de sa femme, consentirait à la réduction à 1,000 francs par an en cas de survie de cette dernière ; que la vente de la salle pour ce prix comprendrait les décorations, le mobilier et le matériel en dépendant et servant aux représentations ; que le propriétaire étant résolu à se défaire de sa salle à tout prix, la Ville se trouvait réduite à cette alternative, ou de l'acheter, ou de se priver de spectacles jusqu'à ce qu'elle eût fait construire une salle à grands frais. On a demandé si lors de la construction de la salle il n'y avait pas eu entre les propriétaires et l'administration municipale un contrat qui lierait les deux parties et changerait l'état de la question. On a contesté la possibilité d'établir dans les deux locaux, même en y faisant des changements et des frais importants, l'école de musique et

celle de géométrie (c'était une idée qui avait été émise par le rapporteur), parce qu'il faut à la première deux salles, l'une pour les leçons de chant, l'autre pour les instrumentistes, et que les cours de géométrie exigent de vastes emplacements ; que l'école de musique surtout ne pourrait y être placée, parce que le bruit interromprait les répétitions des acteurs et qu'il y aurait sans cesse conflit entre les deux services ; que de plus le rapprochement des élèves avec les artistes pourrait entraîner des inconvénients ; que, d'ailleurs, il manque à la salle quelques accessoires indispensables, tels qu'un foyer, des loges pour habiller les acteurs et des sorties mieux distribuées que celles existantes, ce qui empêcherait d'affecter le rez-de-chaussée aux établissements proposés... A l'égard de l'économie de 600 francs qu'on ferait par la suppression de l'indemnité accordée au propriétaire de la salle, il a été objecté que cette indemnité n'est pas obligatoire, mais accordée pour le cas où la salle n'aurait pas été suffisamment occupée pendant l'année pour procurer au propriétaire un revenu en rapport avec la valeur de sa propriété, d'où il suit que, dans le cas contraire, il n'y aurait rien à lui payer ; que, d'ailleurs, l'achat de la salle donnera lieu à l'établissement d'un concierge machiniste qu'il faudra rétribuer ; qu'en outre, il y aura à payer des dépenses d'entretien et de réparation des bâtiments et du mobilier dépendant du théâtre, sans compter les contributions imposées à cet immeuble... »

Le Conseil, après avoir échangé ces diverses observations, ne se crut pas suffisamment éclairé pour trancher définitivement la question, et la renvoya de nouveau à la commission « pour prendre de nouveaux renseignements sur l'état de la salle, sa durée pré-

sumée dans son état actuel, la teneur de l'acte qui a autorisé la construction, la consistance du matériel compris dans la vente, et tous autres renseignements qu'elle pourra se procurer. »

La commission, ayant procédé à une nouvelle information, fit, à la séance du 3 février, connaître le résultat de son enquête, tout à fait favorable à l'acquisition de la salle du spectacle.

La discussion fut fort courte, si l'on en juge par le procès-verbal. Quelques membres reproduisirent les objections faites à la séance précédente. « A ces objections, on a opposé la nécessité où se trouvait la Ville d'avoir une salle de spectacle et la privation qu'elle éprouverait si le propriétaire changeait la destination de sa propriété, ainsi qu'il en a le droit et qu'il en a manifesté l'intention, si le conseil ne prenait promptement un parti. »

La discussion ayant été épuisée, le Conseil vota à cette séance du 3 février 1835 l'acquisition de la salle de spectacle.

A une séance ultérieure (21 février), remise fut faite sur le bureau du Conseil d'un état des objets mobiliers composant le matériel de la salle de spectacle. « Lecture est donnée de cette note qui, outre la désignation des objets mobiliers, porte que la vente sera faite moyennant une rente viagère de 2,000 francs et deux billets d'entrée au profit des s[r] et d[e] Picourt pendant leur existence, réductible à moitié en cas de survie de la d[e] Picourt, laquelle rente viagère sera payée par trimestre à compter du jour de la réalisation du contrat. »

Le Conseil, après discussion sur la nouvelle prétention des vendeurs, accueillit la demande par eux faite

de deux billets d'entrée, mais en stipulant que ces cartes seraient rigoureusement personnelles.

Les choses restèrent alors en suspens pendant quelques mois.

C'est seulement à la séance du 18 juillet 1835 que le Conseil décida que la prise de possession effective de la salle de spectacle par la Ville daterait du 1er septembre suivant, jour où la troupe de comédiens actuellement en représentations quitterait Abbeville, et qu'en conséquence la rente viagère due aux époux Picourt commencerait à être due à cette date.

Il ne restait plus dès lors qu'à passer l'acte de vente. Il fut passé par-devant Me Wallois, notaire, le 17 août 1835 et enregistré le 19 du même mois.

Il nous paraît intéressant de relater ici la teneur exacte et intégrale de cet acte, qui constitue le titre de propriété de la Ville :

« Par-devant Me Alexandre Wallois et son confrère, notaires à Abbeville (Somme), soussignés,

Furent présents :

Monsieur Louis-Pierre-Félix Picourt, vivant de son bien, et dame Anne-Joséphine Hayem, son épouse, qu'il autorise à l'effet des présentes, demeurant en cette ville,

Lesquels ont par ces présentes vendu, cédé, quitté, transporté et promis solidairement faire jouir, valoir et garantir de tous troubles, évictions, dettes, hypothèques ou autres empêchements généralement quelconques,

A la Ville d'Abbeville, ce qui est accepté pour elle par Monsieur Louis Hibon de Mervoye, chevalier de l'ordre royal de la Légion d'honneur, Maire de cette ville, où il demeure,

Agissant ici en cette qualité et en vertu de l'ordonnance du Roi du vingt-trois juin dernier, dont une copie conforme délivrée par Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Abbeville à l'instant représentée par mon dit sieur Hibon, de lui certifiée véritable, signée et paraphée, demeurera ci-joint et sera enregistrée en même temps que ces présentes,

La Salle de spectacle de cette ville, ensemble les bâtiments, cour et jardin qui en dépendent, le tout situé audit Abbeville, rue Millevoye, numéro 28, tenant d'un côté à la maison et jardin appartenant à la ville, actuellement occupés par Monsieur Courtel, d'autre côté à Madame Van Robais et à Monsieur Van Robais son fils, d'un bout par derrière encore à Madame Van Robais, au jardin du collège et au jardin dépendant de la maison de Monsieur Frémond, et d'autre bout par-devant à la rue,

Plus les décorations et tous les objets mobiliers composant le matériel attaché à la salle de spectacle et faisant partie intégrante de cette même salle, desquels objets le détail suit :

1° 3 toiles peintes représentant chacune un salon,
2° 4 portes de cabinet,
3° 2 cheminées,
4° 1 croisée,
5° 1 tablier qui fait face à la porte du fond du salon,
6° 2 palais,
7° 1 portique,
8° 4 statues sur leurs bases,
9° 1 tronc,
10° 1 forêt,
11° 1 hameau.
12° 2 maisons,

13° 2 bancs de gazon,
14° 1 jardin,
15° 2 charmilles,
16° 4 vases fleurs sur leurs bases,
17° 1 grille,
18° 4 balustres,
19° 1 place publique,
20° 1 maison,
21° 1 prison,
22° 1 maison rustique,
23° 1 fond d'horizon,
24° Coulisses de forêt,
25° 1 montagne à deux plans,
26° 4 plateaux, 4 tréteaux, 1 pont et 4 arbres,
27° 2 tables pour le théâtre,
28° 2 tertres,
29° 2 bandes d'eau,
30° 1 fond de rocher, coulisse de forêt,
31° 1 tour,
32° 1 tombeau,
33° 1 fond de citadelle,
34° 1 fond de salon,
35° 10 arcs-boutants en fer pour le service du théâtre,
36° 2 échelles doubles,
37° 2 plateaux pour le trône,
38° 4 escaliers,
39° 1 porte de ferme,
40° Les planches dans les loges des acteurs sur tréteaux et les plaques pour les chandelles,
41° Les chaises, savoir : 72 pour les loges et 16 pour les foyers,
42° Le grand lustre garni de 15 becs,

43° La rampe garnie de ses quinquets au nombre de 16,

44° Les porte-anses des coulisses, garnies de leurs quinquets,

45° Les quinquets des couloirs, savoir : à la rampe, 16, au théâtre, 20, pour les portes, 8, à l'amphithéâtre, 2 ; en tout, 46,

46° Manchon à la porte de la rue et celui du poste d'entrée,

47° 8 banquettes pour les bals,

48° Le plancher pour les bals et ses poutres de traverse,

49° 3 pupitres et leurs plaques pour l'orchestre,

50° 1 balcon,

51° 2 chaloupes,

52° 1 brancart,

53° 1 piédestal pour la Dame blanche,

54° 2 braisiers en fonte,

55° 8 coulisses en papier représentant des rochers couverts de neige qui s'adaptent sur les autres coulisses.

La maison, les bâtiments, le jardin et le mobilier qui dépendaient alors de cet établissement ont été acquis par ledit sieur Louis-Pierre-Félix Picourt constant la communauté qui a subsisté entre lui et feue Élisabeth-Catherine-Julie Degory, sa première femme, du sieur Arnoult-Victor Jouvenel et Catherine-Rosalie Cloy, sa femme, suivant contrat passé devant Me Gavelle et son collègue, alors notaires à Abbeville, le dix-huit septembre mil huit cent dix-huit, enregistré le vingt du même mois, transcrit au bureau de la conservation des hypothèques en cette ville, le 13 octobre suivant, sous le numéro 33 du 90e volume.

La dite Dame Élisabeth-Catherine-Julie Degory est décédée en cette ville le 21 juillet 1827, elle a laissé pour seule et unique héritière la demoiselle Sophie Picourt, sa fille, laquelle est elle-même décédée le 23 mai 1830 et a institué ledit sieur Louis-Pierre-Félix Picourt, son père, son légataire universel en tous biens, ainsi qu'il résulte de son testament olographe, daté, énoncé et joint à l'acte de dépôt qui en a été fait ès-minutes de Me Thomas, lors notaire à Abbeville, en exécution de l'ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal civil de première instance de cette ville, du 25 même mois, enregistrée le lendemain.

Ledit sieur Picourt se trouve donc posséder la totalité de l'immeuble vendu, savoir : la moitié comme ayant été commun en biens avec ladite feue Élisabeth-Catherine-Julie Degory, sa femme, et l'autre moitié, comme légataire universelle de ladite feue demoiselle Sophie Picourt, suivant son testament précité, lequel testament n'a été suivi d'aucune demande en délivrance, attendu que son père, seul héritier réservé par la loi, se trouve joindre à cette dernière qualité et confondre avec elle, celle de légataire universel de sa fille.

Ainsi que le tout se comporte et étend de fond en comble et qu'en jouissent maintenant les vendeurs.

Pour en jouir, par la Ville d'Abbeville, quant à la propriété à compter de ce jour, mais n'en prendre possession que le premier septembre prochain, jusqu'à laquelle époque les vendeurs doivent continuer d'en jouir et profiter des locations que pourrait produire la salle, en supportant toutefois toutes les impositions jusqu'au jour qui vient d'être fixé.

Avec les servitudes actives, occultes ou apparentes, continues ou discontinues dont l'immeuble vendu peut avoir droit sur les fonds voisins ; mais à la charge des servitudes passives de même nature dont les fonds voisins pourraient avoir droit sur l'immeuble vendu, la Ville d'Abbeville demeurant réservée à exercer les unes et à se défendre des autres comme bon lui semblera, à ses frais, risques et périls et fortune, pourvu qu'à cet égard il ne puisse résulter contre les vendeurs aucune action de recours ni répétition quelconque.

Cette vente est faite moyennant la somme de Vingt-deux mille francs, laquelle du consentement, même sur la demande des vendeurs, doit être conservée par la Ville d'Abbeville pour servir annuellement et à partir du 1er septembre prochain audit sieur Picourt sur sa tête et pendant sa vie, 2,000 fr. de rente annuelle et viagère, et dans le cas où ladite Dame Joséphine Hayem se trouverait survivre ledit sieur Picourt, son mari, et à partir du jour du décès de ce dernier, cette rente courrait au profit de sa femme pour 1,000 fr. seulement pour chaque année.

En conséquence, mon dit sieur Hibon, en ladite qualité, promet et oblige la Ville d'Abbeville à payer et continuer la rente viagère dont vient d'être parlé et dans les termes qui viennent d'être exprimés en quatre termes et paiements égaux à partir du 1er septembre prochain, pour le premier paiement être dû et échu le 1er décembre prochain, le second le 1er mars, le troisième le 1er juin et le quatrième le 1er septembre 1836, pour ensuite ainsi continuer de 3 mois en 3 mois et d'année en année jusqu'au jour du décès du dernier vivant d'entre ledit sieur Picourt

et sa femme, lors duquel ladite rente viagère sera entièrement éteinte et amortie pour n'avoir plus de cours.

Et à la charge qu'il sera fourni gratuitement aux vendeurs, pendant leur vie, deux billets d'entrée au spectacle, aux premières loges, lesquels seront personnels au sieur Picourt et à la dame son épouse.

Pour la fixation des droits d'enregistrement, cette charge est évaluée à 200 fr. en capital.

A la sûreté du paiement, service et continuation de la rente viagère dont s'agit, l'immeuble présentement vendu et toutes ses dépendances seront et demeureront par privilège spécialement affectés et hypothéqués.

Il est toutefois entendu que cette réserve ne pourra faire obstacle à ce que l'administration municipale puisse employer l'immeuble présentement acquis à tout autre établissement que celui d'une salle de spectacle.

Sous ces conditions, Monsieur et Madame Picourt transportent tous les droits de propriétés, noms, raisons et actions qu'ils ont et peuvent avoir dans l'immeuble et toutes ses dépendances qui font l'objet du présent contrat, s'en dessaisissant au profit de la Ville d'Abbeville et consentant qu'elle en soit et demeure propriétaire incommutable à compter de ce jour.

Monsieur Hibon en sa dite qualité reconnait que Monsieur et Madame Picourt lui ont remis les titres de propriété de l'immeuble présentement vendu, en un dossier de 31 pièces, à l'instant cotées et paraphées par première et dernière de la main dudit Me Wallois, l'un des notaires soussignés.

Dont décharge.

Dont Acte.

Fait et passé à Abbeville, à l'égard de Monsieur Hibon au secrétariat de la Mairie et à l'égard de Monsieur et Madame Picourt en leur demeure, l'an 1835, le 17 août.

Et, lecture faite, les parties ont signé avec les notaires.

En marge se trouve la mention :

Enregistré à Abbeville le 19 août 1835, folio 85, verso cases 2 et suivantes. Reçu pour droits 1,221 francs et pour décimes 122.10, plus reçu 5 francs pour donation éventuelle et cinquante centimes pour décimes.

Signé : Illisiblement. »

Le théâtre actuel avait donc été pendant soixante-cinq ans propriété privée avant de devenir immeuble communal. Nous ne pouvons dire si, pendant cette longue période, la dame Racine, le sieur Jouvenel et le sieur Picourt ont veillé avec un soin jaloux sur leur immeuble et s'ils se sont engagés dans des dépenses excessives de réparations et d'améliorations de toute sorte. Cela n'est guère probable, car il apparaît de divers documents municipaux que nous allons faire passer sous les yeux du lecteur que la ville a eu, notamment dans les premières années qui ont suivi son acquisition, de nombreux frais à supporter pour l'aménagement et l'entretien d'un théâtre passablement délabré.

Dès 1836, un crédit fut ouvert au budget ordinaire pour l'entretien de la salle de spectacle et des décorations (séance du 27 août). Ce crédit, d'abord de 500 francs, fut porté à 800 francs au budget de 1838. Il

atteignit rapidement 1000 fr., mais redescendit ensuite à 700 francs pour remonter à 800 francs, chiffre auquel il s'est maintenu pendant de longues années. Ce n'est qu'en 1886 que nous le voyons redescendre à 500 francs, puis en 1887 à 400 francs, chiffre auquel il est encore fixé.

En dehors de cette dépense annuelle inscrite sous la rubrique : *Entretien des décors et de l'intérieur du théâtre*, des dépenses extraordinaires ont été faites à diverses reprises. Dès 1839, un remaniement assez complet des dégagements de la salle fut opéré. Le bail d'une maison qui appartenait à la Ville et qui était contiguë au théâtre se trouvait à renouveler ; cette maison était grevée d'une servitude de passage pour la sortie des secondes loges ; la question s'éleva de savoir s'il n'y aurait pas lieu de créer une sortie particulière pour éteindre cette servitude. Après renvoi à la Commission et sur un rapport de M. le vicomte de Selves qui faisait valoir que le passage dont s'agit atténuait la valeur de la maison et empêchait d'en tirer un parti aussi avantageux qu'on le voudrait, le Conseil vota les changements suivants : Ouverture de trois portes communiquant à un vestibule pris sur l'ancien café de la salle, pour servir de dégagement aux entrées des premières, secondes et du parterre ; — création d'un vestibule circulaire, décoré de pilastres, avec faux plafond et corniche ; — établissement dans ce vestibule d'un bureau pour la délivrance des cartes, d'un second bureau pour le contrôle, et d'un vestiaire pour le dépôt des cannes et parapluies ; — enfin pose d'un auvent à l'extérieur pour garantir de la pluie les personnes qui auraient à monter en voiture.

Un crédit de 2,500 francs fut inscrit au budget supplémentaire de 1839 pour faire face à ces diverses réparations. Nous ne voyons toutefois figurer au compte administratif de la même année qu'une somme de 1,191 fr. 92.

Ce n'était d'ailleurs qu'un commencement, et les dépenses, dans les années qui suivirent, devinrent plus considérables. On lit dans l'intéressant ouvrage de M. Pannier sur l'*Origine et l'histoire des recettes et dépenses de la ville d'Abbeville* que, en 1844 et en 1845, M. Bin, peintre-décorateur à Paris, a été chargé de faire des décors. (S'agit-il de Jean-Baptiste-Philippe-Emile Bin, qui remporta en 1850 le prix de Rome, devint ensuite l'un de nos peintres les plus distingués et maire d'un des arrondissements de Paris? C'est ce que nous ne voudrions pas affirmer.) Une somme d'environ 3,000 francs fut consacrée à cet objet. Nous voyons en effet figurer au budget extraordinaire de 1844 une somme de 10,000 francs sous la rubrique : *Construction d'un magasin de décors et de loges au théâtre* ; mais le procès-verbal de la délibération du 29 juin 1844 nous apprend que, sur cette somme, 2,700 francs seront affectés spécialement à la peinture des décors, sans préjudice du crédit annuel de 800 francs inscrit de ce chef au budget ordinaire.

Au budget supplémentaire de 1845, on voit également figurer sous le titre : *Construction d'un magasin de décors et agrandissement de la salle de spectacle* un chiffre de 13,500 francs, et au compte administratif de ladite année un chiffre de 13,442 francs.

A ce même budget supplémentaire est prévue une dépense de 3,000 francs sous le titre : *Machination du théâtre* ; le compte administratif révèle une

dépense effective de 2,295 fr. 50. Mais ce n'était pas suffisant, et il fallut inscrire sous le même titre au budget supplémentaire de 1846 un nouveau crédit de 2,140 francs qui, d'après le compte, s'est résolu en une dépense de 2,127 francs.

Enfin, la nouvelle machination du théâtre ayant nécessité des retouches importantes à faire aux décors, le budget supplémentaire de 1846 prévoit de ce chef une dépense de 2,685 francs qui figure au compte de 1846 pour 2,400 francs et au compte de 1847 pour 285 francs.

Les améliorations apportées à notre salle de spectacle à cette époque, qui constituaient d'ailleurs une véritable mise en état de l'immeuble et du mobilier, ont donc coûté en chiffres ronds 23,000 francs.

En 1848, une nouvelle grosse dépense a été occasionnée par l'installation d'un calorifère. Des plaintes très vives s'étaient élevées depuis quelque temps sur l'insuffisance du chauffage de la salle de spectacle. Le *Pilote*, dans son numéro du 16 fevrier 1847, se faisait l'écho des doléances du public : « Le théâtre, disait-il, a dû lutter cette année contre deux antagonistes redoutables, le froid et la pluie. Le directeur, qui ne peut rien contre les éléments, pourrait au moins dans la salle faire oublier qu'il neige ou qu'il vente au dehors ; mais, pour cela, il faudrait l'appui de l'administration ; il faudrait que le Conseil, ayant à sa disposition les fonds nécessaires, votât le plus promptement possible l'établissement d'un calorifère. Tant que cette amélioration ne sera point exécutée, le théâtre languira pendant la mauvaise saison. »

Le Conseil entendit ces plaintes. Déjà, dès 1846, il avait voté à son budget extraordinaire l'inscription

d'une somme de 1,500 francs pour l'*Etablissement d'un calorifère à la salle de spectacle ;* mais, au compte administratif de 1846, on voit figurer en face de ce crédit la mention : *Annulé faute d'emploi.* La question fut reprise en 1848, et, au compte de cette année, nous voyons figurer, sous divers titres, une somme totale de 4,207 fr. 31, relative à cette installation.

En 1851, un nouveau progrès est réalisé. Les quinquets dont il est parlé à l'inventaire reproduit plus haut ont été remplacés par le gaz.

Depuis lors, nous n'aurions plus à noter que des dépenses peu importantes, ne dépassant guère le crédit annuel inscrit pour l'entretien du théâtre ; nous ne voulons pas entrer dans un détail qui manquerait totalement d'intérêt.

CHAPITRE II

Description.

La plupart de nos lecteurs connaissent assurément notre théâtre de fond en comble... Parcourons-le cependant très rapidement, non pas certes que nous ayons la prétention de le présenter comme un modèle du genre, mais au contraire pour en faire ressortir les défectuosités, hélas! trop nombreuses et trop apparentes.

La façade ne se distingue par rien de monumental. Le rez-de-chaussée, assez bas, au niveau du sol de la rue, se trouve encore écrasé par une marquise en zinc tout à fait disgracieuse, qui offre toutefois cet avantage de permettre aux spectateurs roulant carrosse (ils sont rares !) d'arriver à pied sec.

Cette façade, longue d'environ 15 mètres, comporte six ouvertures : les deux premières servent de fenêtres et éclairent la loge du concierge utilisée comme bureau de location ; la troisième ouvre sur un long couloir donnant accès, à droite, à ladite loge de concierge, et, au fond, en contre-bas, aux stalles de parquet et au parterre où l'on parvient par un escalier d'une dizaine de marches; enfin les trois dernières ouvertures constituent l'entrée du vestibule

THEATRE

principal, où sont situés le bureau des billets, le vestiaire et le contrôle.

De ce vestibule, on a accès, à droite, sur le couloir conduisant au parquet et au parterre, à gauche sur l'escalier qui monte aux galeries des secondes, enfin au milieu et en face sur le couloir circulaire des premières loges et de l'amphithéâtre.

La salle de théâtre, qui n'est pas construite entièrement dans l'axe de la façade, ne se développe que sur une largeur de 9m,50, déduction faite de la largeur du couloir qui est de 1 mètre. La longueur est d'environ 11 mètres.

Elle se compose d'un *parquet* (ce que partout ailleurs on appellerait *fauteuils d'orchestre* ; il est vrai qu'ici ce ne sont que des *stalles* aussi peu confortables que possible), — d'un *parterre debout* (souvenir de l'antiquité !), — de vingt-deux *premières loges*, contenant chacune quatre places (serrées, oh ! combien), — de deux avant-scènes de huit places, enfin d'une double galerie de *secondes* qui court au-dessus des premières loges.

La scène est longue de 11 mètres, et large de 11m,60 ; — derrière la scène se trouvent, tant au sous-sol qu'au niveau des premières et au niveau des secondes, huit loges d'artistes et le magasin aux décors.

Une cour s'étend sur tout le côté gauche du théâtre, à laquelle on peut accéder, en cas d'incendie, par trois portes de sortie, l'une pour dégager la scène, l'autre pour dégager le parquet, la troisième pour dégager le parterre. De plus, un escalier met également les secondes directement en communication avec cette cour.

Nous nous bornerons à cette courte description,

priant le lecteur de s'en référer pour plus de détails aux plans ici annexés.

Nous avons parlé au chapitre précédent des divers travaux qui, dans le cours d'un siècle, avaient été faits à cet immeuble peu somptueux.

Notons seulement ici que, si l'on consulte la *Description historique et pittoresque du Département de la Somme* de Dusevel et Scribe (2e vol., p. 272), on voit que, avant la Révolution, le nom de Ringois était écrit en lettres d'or à la voûte de la salle. Evidemment, ce n'était peut-être pas bien manifestement sa place. Quoi qu'il en soit, il est permis de s'étonner que ce nom ait été effacé précisément à l'époque où les idées patriotiques étaient le plus en honneur.

Notons encore qu'en 1818 l'Administration municipale imagina de loger le commissaire de police au théâtre, dans des locaux qui se trouvent au premier étage, sur la façade de la rue Millevoye. Cette combinaison ne fut pas de très longue durée. En 1861 (séance du 1er février), le conseil municipal décida que le bail ne serait pas renouvelé ; « les appartements désormais libres attendront le moment d'être affectés, s'il y a lieu, aux améliorations que peuvent réclamer dans la salle de spectacle les plaisirs du public. » Ces locaux constituèrent ensuite les appartements du Directeur, tout le temps qu'il y eut à Abbeville une troupe sédentaire. A l'heure actuelle, ils paraissent de nouveau abandonnés. Ne pourrait-on pas y installer un foyer-fumoir ? La proposition en a été faite, croyons nous, par un candidat à la direction, en 1875, M. Cœulte ; — mais elle n'eut pas de suite.

Notons enfin qu'à diverses reprises, au sein des divers conseils municipaux qui se sont succédé à

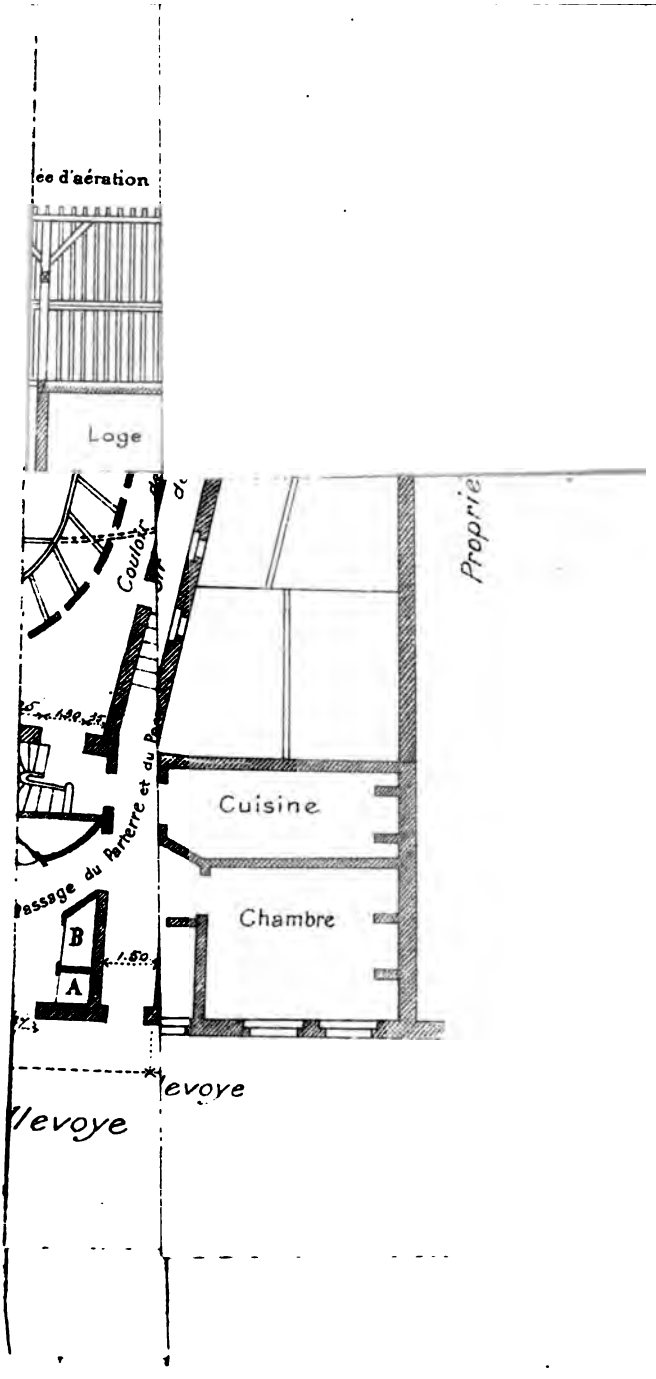
ée d'aération
Loge
Couloir
Propriét
Cuisine
Chambre
Passage du Potager et du
B
A
1.60
levoye
levoye

CHAPITRE III

La police du Théâtre.

Nous n'avons pas la prétention de relater ici, — ce serait une besogne fastidieuse, — toutes les ordonnances et tous les règlements de police ayant trait au théâtre d'Abbeville. Nous nous contenterons de transcrire servilement, — encore bien que cela soit d'un intérêt des plus douteux, — l'arrêté actuellement en vigueur.

Mais auparavant, nous relèverons deux délibérations du Conseil municipal relatives à cet objet pendant la période révolutionnaire.

L'une est du 3 thermidor an IV. Il est décidé, — 1° Qu'un administrateur municipal et un commissaire de police assisteront à toutes les représentations pour y maintenir l'ordre et la décence ; — 2° Qu'en cas de trouble l'Administration municipale enverra un réquisitoire au commandant temporaire pour lui demander une force armée suivant l'exigence des cas ; — 3° Que défense sera faite à tous les citoyens de pénétrer dans l'intérieur du spectacle et des coulisses.

L'autre est du 27 frimaire an VI. Il est décidé que le commandant temporaire de la place sera requis d'envoyer une force armée suffisante pour faire res-

pecter les personnes et les propriétés à la salle de spectacle.

Au cours du livre suivant, nous trouverons, à la date du 2 germinal au VIII, une application plus spéciale des mesures prescrites par ces arrêtés.

Voici maintenant, pour ne rien laisser dans l'ombre, l'arrêté municipal du 25 janvier 1875, relatif à la police de la salle de spectacle.

LE MAIRE DE LA VILLE D'ABBEVILLE,

Vu les articles 3 et 4 du titre XI de la loi des 16-24 août 1790 qui confient à la vigilance et à l'autorité des corps municipaux le maintien du bon ordre dans les salles de spectacle et dans tous les lieux où il se fait de grands rassemblements d'hommes ;

Vu l'art. 2 du décret du 21 frimaire an XIV portant que les maires sont chargés de la police des théâtres et du maintien de l'ordre et de la sûreté ;

Vu les anciens arrêtés municipaux des 21 juillet 1843 et 9 juin 1845 ;

Vu l'art. 471, n° 15 du Code pénal ;

ARRÊTE :

ART. 1er. — Les directeurs et régisseurs, dûment autorisés devront faire agréer par le Maire les personnes qu'ils emploieront pour le service intérieur de la salle, et seront garants et responsables des négligences apportées dans le service.

ART. 2. — Les directeurs, régisseurs ou acteurs, à moins d'y avoir été préalablement autorisés par le Maire ou le Commissaire de police, ne pourront se permettre la lecture d'aucuns billets qui leur auraient

été remis de la part des spectateurs, ou qui, de l'intérieur de la salle, leur auraient été lancés sur le théâtre.

ART. 3. — Les affiches annonçant les pièces d'un spectacle seront soumises à l'approbation du Maire.

Lors des représentations, on ne pourra substituer d'autres pièces à celles annoncées sur l'affiche, qu'après en avoir préalablement prévenu l'autorité municipale qui appréciera les motifs de ces changements et les autorisera, s'il y a lieu. Sauf les cas d'empêchements imprévus, ces changements devront être annoncés au moins deux heures avant le spectacle.

Les acteurs ne pourront non plus rien ajouter à leurs rôles, ni en rien retrancher, à moins d'y avoir été autorisés.

ART. 4. — Il est interdit d'annoncer et de donner aucune représentation extraordinaire ou à bénéfice, comme aussi de faire relâche aux jours ordinaires, sans l'assentiment de l'Administration. Pareille interdiction est faite pour l'annonce et la représentation d'un spectacle demandé.

ART. 5. — Le gaz devra être allumé dans l'intérieur comme à l'extérieur de la salle avant l'ouverture des bureaux ; il ne sera éteint qu'après l'entière évacuation de la salle.

ART. 6. — Il est défendu aux conducteurs des voitures amenant des personnes à la salle de spectacle, de quitter, sous quelque prétexte que ce soit, les rênes de leurs chevaux pendant que descendent ou montent les personnes qu'ils ont amenées.

ART. 7. — Les voitures et autres véhicules qui attendent la fin du spectacle devront être placés sur une seule ligne dans les endroits désignés à cet effet.

Dans aucun cas, on ne pourra les faire stationner devant la façade du théâtre.

ART. 8. — A la sortie du spectacle, les voitures qui auront attendu ne pourront se mettre en mouvement qu'après que la première foule se sera écoulée.

ART. 9. — Le spectacle commencera, sauf autorisation spéciale, de sept heures à huit heures du soir au plus tard en toute saison, et dans le cas où le rideau ne serait pas levé aussitôt après l'injonction qui pourra en être faite au directeur ou régisseur par le Maire ou le Commissaire de police, il sera pris à leur égard les mesures de police nécessaires pour réprimer cette contravention.

ART. 10. — Le directeur devra livrer la salle au public et faire commencer la représentation aux heures indiquées par les affiches du spectacle, sous peine des mesures ci-dessus mentionnées.

Les bureaux de distribution des billets seront ouverts au moins une demi-heure avant le lever du rideau.

ART. 11. — Il est interdit au directeur d'introduire des spectateurs dans l'intérieur de la salle avant l'ouverture des bureaux, ou de laisser entrer aucun spectateur par toute autre porte que les portes d'entrée ouvertes au public.

ART. 12. — Il ne peut être annoncé, vendu ou distribué tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la salle de spectacle, d'autres écrits que des pièces de théâtre ou des programmes et autres imprimés dont la vente et la distribution auront été, au préalable, autorisées par le Maire ou le Commissaire de police.

ART. 13. — La durée des entr'actes ne pourra être que de cinq minutes, lorsque la toile ne baissera pas;

de quinze minutes, dans le cas où il y aurait changement de décoration ; en aucun cas, l'intervalle entre chaque pièce ne pourra être prolongé au-delà de vingt minutes.

ART. 14. — Les représentations théâtrales devront être terminées au plus tard à onze heures et demie dans la semaine, et à minuit le dimanche.

Ces heures ne pourront être dépassées qu'en vertu d'une autorisation spéciale du Maire.

ART. 15. — Le prix des places est et reste fixé, ainsi qu'il suit, à moins de changements autorisés par l'Administration municipale, savoir :

Premières loges.	2 fr. 50
Amphithéâtre.	2 fr. 50
Parquet.	1 fr. 50
Loges des secondes.	1 fr.
Parterre.	0 fr. 75

Une rétribution de 25 centimes sera perçue au bureau de location pour chaque place retenue à l'avance.

ART. 16. — Les directeurs ou régisseurs pourront toujours procéder par voie d'abonnement, mais dans ce cas le prix de location ne pourra jamais excéder celui porté au tarif ci-dessus.

ART. 17. — Toutes les loges des premières pourront être louées avant les représentations.

Pourront également être louées les deux premières banquettes de l'amphithéâtre et du parquet, et toutes les loges des secondes, avec autorisation spéciale de la part de M. le Maire, et dans des cas exceptionnels.

ART. 18. — Un registre à souche, coté et paraphé

par le Commissaire de police, sera déposé au bureau de location, ainsi qu'un plan de la salle portant des numéros correspondants.

Chaque personne qui voudra retenir une ou plusieurs places aura droit de se faire remettre, comme moyen de contrôle, un bulletin retiré du registre à souche, pour le représenter aux bureaux ou à la première réquisition de l'autorité.

ART. 19. — Hors des cas extraordinaires, et sans la permission de l'officier de police, l'orchestre ne pourra être occupé que par les musiciens.

ART. 20. — Défense est faite, tant au directeur ou régisseur qu'aux buralistes, de distribuer ou de faire distribuer plus de billets et de permettre l'entrée à un plus grand nombre de personnes que celui que la salle peut contenir.

Le maximum sera fixé par un procès-verbal, dont copie sera remise au directeur ou régisseur.

ART. 21. — Le directeur ne peut faire opérer aucun changement, quel qu'il soit, dans les divisions et distributions intérieures de la salle de spectacle, sans avoir obtenu l'autorisation de l'Administration ; il lui est également interdit, même pour une représentation extraordinaire ou à bénéfice, de changer la désignation ou la destination des places de la salle, comme de modifier en quoi que ce soit les prix des places portés au tarif, le tout à moins d'une autorisation spéciale de l'Administration municipale.

ART. 22. — Il est défendu de placer des chaises et tabourets dans les corridors et passages ménagés pour la circulation des spectateurs.

ART. 23. — Des pompiers devront toujours être de service les jours de représentation.

ART. 24. — Lors de la sortie du spectacle, les portes du péristyle et celle de l'allée du concierge seront entièrement ouvertes. Ce soin est laissé à la charge du directeur ou régisseur qui deviendrait responsable de sa négligence.

En cas d'accident ou d'incendie, la porte donnant sur le jardin de la maison voisine, appartenant à la ville, pourra également être ouverte.

ART. 25. — Aucune autre personne que les employés du théâtre ne sera admise à pénétrer sur la scène et dans les coulisses, sous quelque prétexte que ce soit.

ART. 26. — Dès que le rideau est levé, tous les spectateurs doivent garder le silence et se tenir assis ; tous les hommes se tiendront découverts. Il est défendu de monter sur les bancs ou d'y mettre les pieds. Il est également défendu de placer, suspendre, ou accrocher quoi que ce soit au-devant des loges.

ART. 27. — Défenses sont faites de s'arrêter dans le péristyle et dans le vestibule d'entrée, d'obstruer les corridors et de circuler à l'entrée des loges de manière à troubler l'ordre pendant la représentation.

ART. 28. — Lorsque les acteurs seront en scène, nul ne pourra les interpeller, ni demander le directeur ou le régisseur, ni exiger d'eux plus que ce qui aura été porté sur l'affiche.

ART. 29. — Il est défendu d'accueillir les artistes à leur entrée en scène par des manifestations dont le caractère et la persistance troubleraient la représentation.

ART. 30. — Sont formellement interdites toutes marques d'approbation ou d'improbation qui, par leur caractère ou par leur prolongation, seraient de nature à empêcher la continuation possible du spectacle.

ART. 31. — Toute scène tumultueuse dans l'intérieur de la salle, tous mouvements oscillatoires ou poussées dans le parterre, tous cris, clameurs et sifflets, soit pendant le cours des représentations, soit pendant les entr'actes, sont expressément défendus. Ces occasions de désordre devront cesser à la première réquisition des agents de l'autorité, sans préjudice des peines de police qui seront encourues par les auteurs ou promoteurs.

ART. 32. — Il est expressément défendu de fumer dans la salle de spectacle et dans les bâtiments qui en dépendent.

ART. 33. — Toute personne qui contreviendra au présent arrêté, et à laquelle il sera enjoint, par l'autorité, de sortir de la salle, sera tenue d'obéir aussitôt à cette injonction et ne pourra rester dans la salle ni dans aucune de ses dépendances.

Les contrevenants seront ensuite, suivant la gravité des circonstances, poursuivis devant les tribunaux compétents pour être punis conformément aux lois.

ART. 34. — En cas de rébellion, l'application des peines prévues par les articles 209 et suivants du Code pénal sera dirigée contre ceux qui s'en seront rendus coupables.

Mesures contre l'incendie.

ART. 35. — Il est défendu au directeur de faire partir aucun artifice qui pourrait s'élever dans les frises, et en général de rien faire qui puisse occasionner la moindre crainte d'incendie ; à cet effet, toutes les fois qu'une pièce de théâtre exigera qu'il soit tiré sur la scène des coups de fusil ou de pistolet,

les armes seront chargées avec de la bourre, et non avec du papier.

ART. 36. — La pompe déposée à demeure dans la salle de spectacle devra être tenue constamment en bon état, ainsi que ses tuyaux et agrès.

Les directeurs et régisseurs entretiendront toujours pleins, pendant le séjour de la troupe, les seaux et tonnes à incendie. M. le Commissaire de police, par lui et ses agents, est chargé de veiller à ce que cette mesure soit très régulièrement exécutée.

ART. 37. — Les pompiers de service devront être rendus à leur poste une demi-heure avant l'heure indiquée par les affiches pour l'ouverture du spectacle. Ils ne pourront le quitter pendant toute la durée de la représentation.

ART. 38. — Le spectacle terminé, le Commissaire de police et les pompiers de service veilleront à ce que les employés, pour la visite qu'ils font dans toutes les parties de la salle, soient munis de lanternes de sûreté afin d'éviter tous accidents.

ART. 39. — Les pompiers ne quitteront la salle qu'après s'être personnellement assurés par une ronde qu'il n'existe aucun danger au point de vue de l'incendie.

ART. 40. — Le présent arrêté, imprimé en placards, sera affiché tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la salle, pour que personne n'en ignore, et les contrevenants aux dispositions qu'il prescrit seront poursuivis devant les tribunaux compétents, à la diligence du Commissaire de police chargé d'assurer la stricte exécution des dispositions qui précèdent.

Fait et arrêté en l'Hôtel de Ville d'Abbeville, le 25 janvier 1875.

P. SAUVAGE.

Nous demandons pardon au lecteur d'avoir reproduit ici *in extenso* ce document municipal. Il ne comporte guère de commentaire, sinon que, depuis sa publication, le prix des places a légèrement augmenté, et que les *mouvements oscillatoires* du parterre prévus et interdits n'ont cessé de constituer une des distractions ordinaires du public abbevillois. Nul doute que seul l'établissement d'un parterre *assis* y pourra mettre fin.

Il est juste de terminer ce chapitre en rendant d'ailleurs hommage à la façon dont se tiennent et se comportent nos compatriotes au théâtre. Il n'y a pas, croyons-nous, d'exemple d'incidents qui aient obligé la police à sévir ; ou, s'il y a eu de ces incidents, ils sont bien isolés et ont un caractère tout à fait individuel. Peut-être même pourrait-on reprocher au spectateur abbevillois un peu trop de calme, pas assez de promptitude à l'émotion... Mais nous n'avons pas à faire la psychologie du spectateur abbevillois...

LIVRE DEUXIÈME

L'exploitation du Théâtre d'Abbeville.

CHAPITRE PREMIER

De 1770 à 1789.

Voir ci-devant, page 71 à 92.

CHAPITRE II

De 1789 à nos jours.

Avec la Révolution, le système des privilèges disparaît ; et, par une conséquence logique du principe de la liberté du commerce et de l'industrie qui vient d'être reconnu, la loi des 13-19 janvier 1791 autorise tout citoyen à élever un théâtre public et à y faire représenter des pièces de tous les genres, en faisant simplement une déclaration à la municipalité du lieu.

Nous ne savons et nous n'avons pas d'ailleurs à rechercher si ce nouveau régime donna dans les provinces en général un essor plus ou moins considérable aux représentations théâtrales. Mais, à Abbeville, les archives municipales attestent que les préoccupations étaient ailleurs.

Il faut arriver à l'an IV (séance du (26 messidor) pour voir apparaître au sein du Conseil municipal les questions de théâtre. A cette séance, le secrétaire donne lecture « d'une lettre du citoyen Baudry, directeur associé du spectacle d'Amiens, qui prévient l'Administration que sa société a passé un *traitté* avec la citoyenne Racine, propriétaire de la salle de spectacle d'Abbeville, où ses confrères et lui se proposent de donner quelques représentations. »

Le Directoire et le Consulat, tout en maintenant le principe de la liberté des théâtres, ne le respectaient guère en fait. Le Gouvernement et les municipalités ne craignaient pas d'intervenir dans la composition des spectacles, d'imposer certains airs, d'en défendre d'autres, d'exiger même des corrections dans presque toutes les pièces, jusque dans le répertoire classique. Les municipalités notamment étaient tenues de contrôler très sévèrement les pièces qui devaient être représentées. C'est ainsi que nous voyons, à la séance du 27 frimaire an VI, les artistes dramatiques du théâtre d'Amiens prévenir l'Administration qu'ils doivent donner à Abbeville quelques représentations « pourquoy ils ont de suite remis ès-mains du C^en^ président le répertoire des pièces qu'ils se proposoient jouer, déclarant qu'elles ne contenoient rien qui puisse provoquer le rétablissement de la royauté, mais bien des maximes républicaines. » De même, le 5^e^ jour complémentaire de l'an VI, « le secrétaire a donné lecture du répertoire adressé à l'Administration par le C^en^ Georges, directeur associé des artistes lyriques en station en cette commune. L'Administration, après avoir examiné la nomenclature des pièces qui devoient être jouées pendant la décade du 1^er^ vendémiaire an VI, n'a trouvé

aucun motif d'en empêcher la représentation. » Nous pourrions citer encore nombre de délibérations dans le même sens, mais ce ne serait qu'une répétition inutile et sans intérêt.

Pendant toute cette période, le théâtre d'Abbeville semble avoir été, comme sous l'ancien régime, une sorte de succursale du théâtre d'Amiens. Nous avons vu qu'en l'an VI, c'était le citoyen Georges (père de la célèbre actrice Mlle Georges), directeur du théâtre d'Amiens, qui soumettait son répertoire à la municipalité d'Abbeville. En l'an VIII, ce sont des artistes lyriques exploitant en société le théâtre d'Amiens, qui demandent à représenter à Abbeville plusieurs opéras nouveaux, « sur quoi l'Administration, délibérant et considérant qu'en autorisant l'ouverture de la salle de spectacle, il en doit résulter de grands avantages pour les pauvres de cette commune, dont les besoins sont très multipliés dans cette saison rigoureuse, ouï le commissaire du gouvernement, arrête qu'avant de représenter aucun opéra dans cette commune, le directeur des artistes lyriques sera tenu de déposer au secrétariat de l'Administration le répertoire des pièces qu'ils se proposent de jouer, et les passeports de chaque artiste pour être visés au besoin, etc. » (Séance du 28 nivôse an VIII.)

Craignait-on encore des troubles à cette époque ? La délibération suivante du 2 germinal an VIII pourrait le faire supposer : « Sur la déclaration de la Société dramatique d'Amiens qu'ils donneroient aujourd'hui leur première représentation, vu le réquisitoire du commissaire du gouvernement, l'administration a arrêté que le citoyen Olivier, chef du 3e bataillon auxiliaire du département de la Somme, commandant de la

place par intérim pour l'absence du citoyen Plaideur, seroit invité à commander une force armée suffisante pour assurer la tranquillité dans la salle des spectacles de cette commune. Elle a également arrêté que chacun des administrateurs chargé d'assister aux diverses représentations seroit journellement chargé d'un réquisitoire particulier pour, en cas de besoin, obtenir une augmentation de force armée propre à ramener l'ordre, s'il étoit troublé. »

Avec l'Empire, le principe de la liberté des théâtres, inauguré par la Révolution, disparaît complètement. Un décret du 8 juin 1806 soumit tout établissement de théâtre à une autorisation spéciale du gouvernement qui devait de plus déterminer le genre de chaque entreprise. Ce même décret fixait le nombre des théâtres dans les villes de province. Voici comment il statuait à cet égard : Art. 7. « Dans les grandes villes de l'Empire, les théâtres seront réduits au nombre de deux. Dans les autres villes, il n'en pourra subsister qu'un. Tous devront être munis de l'autorisation du préfet, qui rendra compte de leur situation au Ministre de l'Intérieur. » — Art. 8. « Aucune troupe ambulante ne pourra subsister sans l'autorisation des Ministres de l'Intérieur et de la Police. Le Ministre de l'Intérieur désignera les arrondissements qui leur seront destinés et en préviendra les préfets. »

En exécution de ce décret, un arrêté du Ministre de l'Intérieur fut rendu le 25 avril 1807, aux termes duquel les villes de France étaient classées au point de vue théâtral en vingt-cinq arrondissements. Il y avait par chaque arrondissement un entrepreneur de spectacles qui devait se munir d'une autorisation du

Ministre de l'Intérieur, laquelle autorisation ne pourrait être accordée que pour trois ans.

Le *vingtième arrondissement* dans lequel était situé *Abbeville* comportait deux troupes et était constitué par les villes suivantes : Abbeville, Amiens, Péronne, le Hâvre, Dieppe, Caudebec, Evreux, Louviers, Dreux, Chartres, Pontoise, Etampes, Mantes, Versailles et Saint-Germain. Nous n'avons rien trouvé qui intéresse particulièrement notre théâtre pendant cette période.

La Restauration n'apporta guère de changement au système que lui léguait l'administration impériale ; notamment en ce qui concerne la division de la France au point de vue théâtral en 25 arrondissements, rien ne fut modifié.

En 1824, cependant, une ordonnance du Roi intervint, ayant pour but précisément la réorganisation des théâtres dans les départements... Nous en reproduisons textuellement les considérants :

« Charles, etc .. ; — Considérant que presque toutes les entreprises dramatiques des départements sont, depuis quelques années, en souffrance ; qu'un grand nombre de villes ont fait de vains efforts pour soutenir ces entreprises, et que plusieurs directeurs y ont compromis leur fortune ; considérant que l'art dramatique est intéressé à la prospérité des théâtres de province, puisqu'ils offrent aux jeunes comédiens, avec les avantages d'une instruction graduée, tous les moyens de se faire connaître et d'arriver un jour aux théâtres royaux ; — Voulant favoriser un art qui a toujours été cultivé en France avec succès, et mettre les directeurs à même de conduire dans nos villes de meilleures troupes de comédiens ; vu la nécessité d'or-

ganiser sur de nouvelles bases les théâtres des départements ; sur le rapport de notre ministre secrétaire d'État au département de l'Intérieur, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit, etc... »

Nous pouvons ainsi résumer les dispositions de cette ordonnance :

Il y aura dans les départements des troupes de *comédiens sédentaires*, des troupes de *comédiens d'arrondissement*, et des troupes de *comédiens ambulants* ; ces trois genres de troupes ne pourront exister que sous la conduite d'un directeur nommé pour trois ans par le Ministre de l'Intérieur, un directeur ne pouvant avoir qu'une seule troupe.

Les *troupes sédentaires* étaient établies dans un certain nombre de grandes villes, telles que Lyon, Bordeaux, Marseille, etc., et même dans des villes d'une importance beaucoup moindre, telles que Calais, Boulogne, Perpignan...

Les *troupes d'arrondissement* étaient fixées à dix-huit : *Abbeville* faisait partie du *deuxième arrondissement* qui comprenait les départements de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne. Le directeur de la troupe d'arrondissement devait conduire sa troupe une fois tous les six mois dans chacune des villes exploitées et y donner au moins quinze représentations.

Toutefois, aux termes de l'art. 17 de la loi de 1824, sur la demande des autorités locales, le Ministre de l'Intérieur pouvait autoriser la formation de troupes *sédentaires* dans les villes autres que celles désignées par la loi elle-même...

Enfin les *troupes ambulantes* devaient exploiter : 1° les théâtres des villes ne faisant partie d'aucun arrondissement ; 2° les théâtres des villes n'ayant pas

été comprises dans la désignation faite chaque année par les directeurs des troupes d'arrondissement ; 3° les théâtres des villes dans lesquelles les directeurs des troupes d'arrondissement auront été plus de six mois sans donner quinze représentations.

Ce régime resta en vigueur jusqu'au décret du 6 janvier 1864 qui rétablit la liberté des théâtres.

Nous venons de dire qu'Abbeville faisait partie du 2e arrondissement théâtral. Cette circonscription comprenant les départements de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne, notre cité se trouvait absolument reléguée aux confins de l'arrondissement. D'où de la part des directeurs privilégiés une grande négligence à venir y donner des représentations ; d'où aussi, et par voie de conséquence, de nombreuses plaintes de la part du public abbevillois qui ne cessait de réclamer une troupe sédentaire.

Ces doléances se firent jour à maintes reprises au sein du Conseil municipal, qui poursuivit pendant de longues années l'autorisation d'avoir, sinon une troupe exclusivement destinée aux représentations abbevilloises, du moins le bénéfice du partage avec Amiens de la troupe sédentaire que celle-ci possédait.

Transcrivons ici les quelques délibérations prises dans ce sens ; elles dénotent de la part de nos édiles une rare ténacité.

Séance du 28 février 1834

« Des membres ayant fait observer que depuis quelque temps la ville se trouvait privée de comédiens, M. le Maire a communiqué deux lettres de M. le Sous-Préfet, l'une du 17 janvier annonçant que la ville

d'Amiens ne veut pas consentir à ce que la troupe sédentaire qu'elle possède vienne exploiter le théâtre d'Abbeville, ainsi qu'on l'avait demandé, attendu les sacrifices considérables qu'elle fait pour avoir un spectacle sédentaire ; la seconde en date du 21 février annonçant que, par décision ministérielle du 10, M. Henry Passavant est autorisé à exercer pendant un an à partir du 1er avril prochain les fonctions de directeur du 2e arrondissement théâtral.

« M. le Maire fait ensuite lecture de la correspondance qu'il a tenue depuis un an pour obtenir l'abolition des privilèges que l'on accorde à certains directeurs de théâtre et qui n'ont souvent pour effet que de priver les villes de spectacles par le défaut de moyens pour contraindre les privilégiés à remplir leurs obligations.

« Après cette lecture, M. le Maire fait observer que l'indemnité annuelle de 600 francs votée pour le spectacle se trouvait appliquée par le budget de 1834 au profit seul du propriétaire de la salle, et l'administration n'ayant plus comme ci-devant la facilité d'y faire participer les directeurs pour les encourager, il est à craindre que ceux-ci étant privés d'une pareille ressource ne viennent pas exploiter le théâtre d'Abbeville cette année.

« Le Conseil municipal, partageant en tous points les vues exprimées par M. le Maire dans sa correspondance, invite ce magistrat à insister de la manière la plus persévérante afin d'obtenir que l'autorité supérieure impose aux directeurs auxquels elle accorde le privilège d'exploiter le théâtre d'Abbeville l'obligation d'y venir chaque année depuis le 22 juillet jusqu'au 24 août et pendant tout le temps du carême, ainsi que cela s'est passé précédemment. »

En 1835, le Conseil étant simultanément saisi de deux demandes, — l'une formée par M. Henry Passavant, qui désirait être maintenu dans la direction du 2e arrondissement, l'autre formée par une dame Dufrénoy, — manifesta de nouveau son vœu en faveur d'une troupe sédentaire.

Séance du 7 février 1835

« Le Conseil, — considérant que l'existence des privilèges a toujours eu pour effet dans cette ville de la priver de spectacles, parce que les directeurs privilégiés ont le plus souvent manqué à leurs engagements et qu'il n'existe aucun moyen efficace de les contrsindre à les remplir, — Est d'avis qu'il y a lieu de demander que la ville d'Abbeville ne soit point comprise dans les arrondissements assignés aux directeurs brevetés, mais soit considérée comme une ville desservie par une troupe sédentaire. »

Quelle suite fut donnée à ce vœu ? Nous ne saurions l'indiquer d'une façon bien précise. D'après un article du *Journal d'Abbeville* du 23 avril 1836, il semblerait que le vœu a été exaucé : « Nous ne sommes plus au temps, dit le rédacteur, où Abbeville, relégué aux extrémités d'un arrondissement théâtral, attendait que quelque troupe ambulante s'arrêtât dans nos murs... — Depuis quelques années, nous avons des troupes à nous... »

Nous inclinerions à penser que le *Journal d'Abbeville* était mal informé, car nous voyons les *desiderata* du Conseil se renouveler presque chaque année encore à cette époque.

C'est ainsi qu'en 1836, la dame Dufrénoy ayant de nouveau demandé à exploiter le théâtre d'Abbeville

avec une troupe sédentaire, moyennant la jouissance gratuite de la salle et 2,000 francs de subvention, le Conseil (séance du 3 décembre 1836) prend la délibération suivante :

« Le Conseil,

« Considérant que l'existence des privilèges a toujours eu pour effet de priver la ville de spectacles la plus grande partie de l'année, parce que les directeurs d'arrondissement ont le plus souvent manqué à leurs engagements et que, n'étant pas suffisamment liés avec les villes, celles-ci n'ont aucun moyen coercitif contre eux,

« Considérant encore que le Directeur privilégié vient, pendant la tenue de la foire, exercer un droit de rétribution que lui confère son privilège sur le produit de la recette des directeurs des petits spectacles forains, ce qui est très nuisible à la prospérité de cet établissement public et sans que la Ville en retire aucun avantage ;

« Considérant enfin que la ville d'Abbeville étant devenue propriétaire de la salle de spectacle, il sera plus agréable aux habitants d'avoir une troupe sédentaire sur les engagements de laquelle ils pourront compter ;

« Arrête que demande sera faite à M. le Ministre de l'Intérieur de distraire le théâtre d'Abbeville du nombre de ceux qui sont exploités par des troupes privilégiées, et d'autoriser la formation d'une troupe sédentaire dans cette ville, le Conseil prenant l'engagement dans ce cas d'accorder au Directeur la jouissance gratuite de la salle de spectacle et d'y joindre une allocation annuelle sur les fonds communaux, autant que cela

sera jugé nécessaire par la Ville, conformément à l'article 7 de l'ordonnance royale du 8 décembre 1824. »

La question ne paraît pas avoir été encore définitivement tranchée cette fois ; elle revint sur le tapis à la séance du 20 décembre 1839, dont le procès-verbal reproduit les mêmes arguments que ceux qui ont été présentés précédemment et constate l'unanimité du Conseil à réclamer que le théâtre d'Abbeville soit distrait de ceux qui sont exploités par des troupes privilégiées.

Sur le refus du Ministre de l'Intérieur de faire droit à cette demande, nouvelle délibération le 20 février 1841 :

« Le Conseil,

« Considérant qu'il est impossible de laisser pendant plus longtemps le théâtre d'Abbeville livré aux caprices et à l'incurie des directeurs qui en ont le privilège ; — Que ce n'est pas d'ailleurs pour avoir, dans le cours d'une année, quelques représentations obtenues par contrainte que la ville d'Abbeville a acheté et entretient une salle de spectacle ;

« Considérant que la distraction du théâtre d'Abbeville de l'arrondissement théâtral dans lequel il est compris, se trouve suffisamment motivée par le refus des directeurs privilégiés de venir en cette ville aux époques prescrites par leur itinéraire ;

« A l'unanimité demande que le théâtre d'Abbeville cesse d'être compris dans l'arrondissement théâtral dont il fait partie. »

M. le Ministre de l'Intérieur continuait à faire la sourde oreille. Toutefois, il paraissait se préoccuper de la question du théâtre en province, car, à la séance

du 23 mars 1842, M. le Maire communiqua une lettre dudit ministre demandant l'avis du Conseil municipal sur la question de savoir s'il ne conviendrait pas, pour rendre effective et réelle la responsabilité des directeurs de théâtre, de les astreindre à fournir un cautionnement.

La question ayant été renvoyée à une commission, le rapporteur, M. Durand, à la séance du 14 mai, ne put que constater qu'il n'y avait plus à la résoudre, M. le Ministre l'ayant tranchée par une instruction ministérielle. Toutefois, la commission avait cru devoir saisir cette nouvelle occasion de rechercher les meilleurs moyens d'assurer à la ville des représentations théâtrales, et, à la suite d'une longue discussion sur les conclusions du rapport, le Conseil prit la délibération suivante :

« Considérant que, malgré les injonctions les plus formelles de M. le Ministre, les directeurs brevetés pour le 2e arrondissement théâtral ont constamment négligé de remplir à l'égard de la ville d'Abbeville les obligations qui leur étaient imposées par leur itinéraire ;

« Que, dès lors, il importe à la ville d'Abbeville de prendre des mesures pour assurer d'une manière régulière la desserte de son théâtre ;

« Considérant que, pour atteindre ce but, il est impossible de trouver un moyen plus efficace que celui de faire desservir par la même troupe les théâtres d'Amiens et d'Abbeville pour donner dans cette dernière ville des représentations à jour fixe, soit sous le titre de troupe sédentaire, soit sous celui de troupe d'arrondissement, chargée dans ce cas d'exploiter exclusivement les villes d'Amiens et d'Abbeville ;

« Considérant qu'une conclusion de la nature de celle proposée serait également avantageuse aux deux localités, parce que la troupe d'Amiens, réduite à l'exploitation du théâtre de cette ville, n'a que des chances précaires de succès ; que, depuis plusieurs années, en effet, divers directeurs se sont succédé laissant des déficits considérables dans leur gestion ; que le directeur de la troupe actuelle demande avec instance à desservir le théâtre d'Abbeville et que M. le Maire d'Amiens appelle de tous ses vœux le moment où la réunion des deux villes sous une même direction théâtrale sera autorisée par M. le Ministre ;

« Considérant que la ville d'Abbeville assure au directeur la jouissance gratuite de la salle de spectacle, qu'elle offre de plus d'accorder au directeur une subvention annuelle sur les fonds communaux, et que, par conséquent, elle remplit les conditions imposées par l'article 17 de l'ordonnance du 12 décembre 1824 à toute ville qui veut avoir un spectacle permanent ;

« Pour ces motifs, le Conseil demande qu'à partir de l'année théâtrale 1843-1844, le théâtre d'Abbeville soit desservi par la troupe d'Amiens, soit sous le titre de troupe sédentaire, soit sous celui de troupe d'arrondissement, chargée dans ce cas d'exploiter exclusivement les théâtres des villes d'Amiens et d'Abbeville ;

« Et, pour remplir les conditions imposées par l'article 17 de l'ordonnance de 1824 en ce qui concerne les troupes sédentaires, le Conseil s'engage à assurer au directeur la jouissance gratuite de la salle de spectacle, et, en outre, à lui accorder une subvention annuelle de 1,000 fr. sur les fonds communaux. »

En 1848, c'est-à-dire six ans après la délibération que nous venons de rapporter, les choses en étaient

encore au même point ; toutefois le vœu persistant du Conseil n'allait pas tarder à recevoir enfin une solution favorable.

Transcrivons encore ici une délibération du Conseil, qui porte la date du 13 mai 1848 :

« M. le Maire donne communication d'une lettre en date du 9 de ce mois, par laquelle le directeur du théâtre d'Amiens entretient l'Administration municipale d'Abbeville du projet de réunion de cette ville à la direction d'Amiens.

« M. le Maire ajoute que les deux représentations qui ont été récemment données par les artistes de la troupe d'Amiens sur le théâtre d'Abbeville, sont de nature à faire désirer plus que jamais la réalisation de ce projet qui a été souvent mis en question, que le directeur y met toutefois une condition, c'est que la Ville fera un sacrifice à titre de subvention ; qu'au moment où l'Administration comptait soumettre ces propositions au Conseil, elle a reçu par la voie administrative l'itinéraire du citoyen Lamberty, nommé directeur de la troupe du 2e arrondissement théâtral ; qu'aux termes de cet itinéraire approuvé par le Ministre de l'Intérieur, la troupe dont s'agit doit encore desservir le théâtre d'Abbeville pour l'année 1848-1849 ; que, dans cet état de choses, il appartient au Conseil de décider s'il y aurait opportunité à prendre l'initiative près du Ministre pour formuler des vœux à l'égard de la réunion proposée.

« Le Conseil, considérant qu'il y aurait le plus grand avantage pour la ville d'Abbeville à être réunie à la direction théâtrale d'Amiens, la troupe sédentaire du chef-lieu du département étant, sous tous les rapports, supérieure à celles qui parcourent les diverses

localités comprises dans le 2e arrondissement théâtral ;

« Considérant que la ville d'Abbeville, au lieu d'être, comme elle l'est aujourd'hui, privée de spectacles pendant plusieurs mois, pourrait prendre des arrangements avec le directeur de la troupe d'Amiens pour avoir des représentations à jour fixe pendant toute l'année ;

« Considérant enfin que l'établissement du chemin de fer a rendu l'exécution de ce projet praticable et facile en créant une voie de communication incessante entre les villes d'Amiens et d'Abbeville ;

« Demande que cette dernière ville soit distraite du 2e arrondissement théâtral pour être réunie le plus prochainement possible à la direction d'Amiens ;

« Et promet à cette direction une somme annuelle de 1,500 fr. à la condition qu'elle desservira le théâtre d'Abbeville pendant toute la durée de la foire de cette ville, et qu'elle donnera quatre représentations par mois en hiver, c'est-à-dire du 15 novembre à la clôture de l'année théâtrale. »

Quelques mois après cette délibération, M. le Maire pouvait donner au Conseil quelque espoir au sujet de ce vœu si constamment renouvelé : M. le Ministre de l'Intérieur avait fait connaître que la demande de la ville d'Abbeville était prise en considération, mais que, pour ne pas nuire aux intérêts des deux directeurs des troupes d'arrondissement, la réunion du théâtre d'Abbeville au théâtre d'Amiens ne prendrait date que de la saison 1849-1850.

C'était enfin la solution désirée, et même, en fait, appliquée plus tôt que ne l'indiquait la décision du Ministre. En effet, dès le 28 décembre 1848, le Conseil

municipal, n'entendant pas parler de la troupe d'arrondissement, accueillit les propositions du directeur de la troupe d'Amiens, en lui votant une subvention de 450 francs par mois.

Si au point de vue artistique Abbeville recevait satisfaction, au point de vue financier la nouvelle organisation allait lui créer des charges toujours croissantes.

Jusqu'alors la Ville n'avait accordé aucune subvention ou une subvention insignifiante aux entreprises dramatiques qui s'étaient succédées pour l'exploitation de notre scène. Au budget de 1829 on voit bien apparaître pour la première fois un article intitulé : *Indemnité relative au spectacle* ; mais cette indemnité n'est que de 600 francs, et ne figure qu'irrégulièrement dans les budgets suivants.

Voici ce qu'on lit à cet égard comme *observation* en marge du budget même :

« Cette indemnité sera attribuée soit au directeur du spectacle dans le cas où les représentations ne seraient pas suivies et lui occasionneraient des pertes évidentes, soit au propriétaire de la salle quand ce local ne serait point occupé pendant l'année. Cette somme pourra même être répartie entre eux par M. le Maire, quand il jugera équitable de le faire, si la salle n'a pas été suffisamment occupée, et les représentations suffisamment suivies du 1er janvier au 31 décembre. »

La Ville étant devenue propriétaire de la salle de spectacle en 1835, il ne pouvait plus être question d'indemnité au propriétaire de la salle, et les entreprises dramatiques délaissant quelque peu notre cité n'avaient guère droit à une subvention.

La question semble s'être cependant posée en 1837.

Nous lisons dans un article du *Journal d'Abbeville* paru à cette époque : « Il a été question pendant le séjour de Madame Dufrénoy à Abbeville de lui accorder une indemnité d'un ou deux mille francs pour passer avec nous six mois de l'année... Nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer que ce serait là un singulier moyen de raviver notre goût pour le spectacle, et même de secourir les directions théâtrales qui nous visiteraient. Croit-on donc qu'en mettant quelques mille francs dans la poche des directeurs, on verra chaque soir la salle se remplir ? Sera-ce une raison pour que nous tous, bons Abbevillois qui prisons tant l'économie, allions dépenser trois ou quatre fois plus d'argent que ce que nous voulons, et renoncions à attendre qu'on joue, soit de vieilles mais bonnes pièces, soit des pièces toutes nouvelles, soit enfin des pièces que nous n'avons pas encore vues ? Non, qu'on ne le croye pas. De quelque somme qu'on grève le budget, elle sera toujours insuffisante pour indemniser une troupe si le public n'y veut concourir. C'est donc à faire arriver le monde au spectacle qu'il faut aviser, et le meilleur moyen, selon nous, avant ou après un bon choix de pièces et d'acteurs, c'est de n'accorder d'indemnité qu'à la condition de réduire le prix des places des *premières* et des *secondes*, dont les occupeurs font si souvent défaut. Ensuite, comme il y a toujours de la vanité, beaucoup de vanité dans toutes nos actions, et que cette vanité, toute sotte qu'elle est, n'en est pas moins un puissant véhicule pour remplir notre salle, nous proposons aussi qu'on puisse *retenir des places* pour n'y venir que selon sa commodité, ses caprices ou la nouveauté de la pièce, mais que ces places ne soient

adjugées qu'à quiconque en aura payé d'avance un plus grand nombre et pour une plus longue série de représentations. De cette manière nous serons certains de les posséder sans conteste ; ou enfin chacun de nous pourra, en les réclamant, dire : Rendez-moi *ma loge*, sans qu'on puisse le trouver ridicule. »

L'idée de subvention n'était donc pas encore mûre. Lancée dans le public, combattue par la presse, elle ne paraît même pas à cette époque avoir fait l'objet des délibérations de notre corps municipal.

C'est seulement, comme nous l'avons dit plus haut, dans le courant de l'année 1848 que nous la voyons apparaître au sein de l'assemblée communale : Notamment dans sa séance du 28 décembre, le Conseil, après avoir décidé la réunion de notre scène à la direction théâtrale d'Amiens, vote en faveur du directeur une subvention de 450 francs, pour chacun des mois de novembre, décembre, janvier et février. Un crédit de 1,800 francs fut en conséquence inscrit au budget de 1849.

Cette subvention fut, deux ans plus tard, portée à 2250 francs sous la condition que la saison théâtrale aurait désormais une durée de cinq mois, non compris les représentations données pendant la foire et pour lesquelles il ne serait alloué au directeur aucune subvention.

En 1852 (séance du 13 mai), le Conseil, se faisant en quelque sorte l'interprète de la satisfaction qu'éprouvait le public abbevillois des belles représentations données par la troupe d'Amiens, alloua en outre une somme de 400 francs au directeur « à titre de gratification pour l'année qui vient de finir. »

La direction d'Amiens crut pouvoir augmenter de

jour en jour ses exigences, mais le Conseil municipal y opposa quelque résistance. C'est ainsi que deux fois en 1855 fut repoussée une demande d'augmentation de subvention (séances des 24 mars et 4 décembre). Le Conseil décida cependant que le directeur ne serait tenu d'exploiter la scène d'Abbeville pendant la saison d'été que dans le cas où il aurait engagé une troupe de comédie, drame et vaudeville devant jouer sur le théâtre d'Amiens pendant la foire.

Puis en 1856, 1857, 1858, chaque année on vote une gratification, — ou plus exactement une indemnité supplémentaire de 500 francs au directeur, pour les frais extraordinaires qu'il a dû supporter pendant le cours de l'année théâtrale, notamment les dépenses d'hôtel nécessitées par un changement dans l'horaire des trains.

Depuis plusieurs années, c'était le même directeur, M. Alexandre Gaudron, plus souvent dénommé simplement Alexandre, qui exploitait les deux théâtres d'Amiens et d'Abbeville. En 1859, il fut remplacé dans cette double exploitation par un sieur Vitasse, dit Sujol ; mais cette nouvelle direction ne dura qu'un an. (1859-1860). L'année théâtrale 1860-1861 vit revenir M. Alexandre, mais Abbeville ne devait plus profiter longtemps de cette intelligente direction.

Malgré le vote d'une subvention portée de 2,250 fr. à 2,750 fr., sans préjudice d'une indemnité supplémentaire, il fallut se soumettre aux exigences du Conseil municipal d'Amiens qui réclama vivement et au prix de grands sacrifices pécuniaires la disjonction de l'exploitation de son théâtre d'avec celle du théâtre d'Abbeville. On dut chercher ailleurs ; on s'aboucha avec Boulogne-sur-Mer ; mais la tentative échoua.

Voici ce que nous relevons, au sujet des vicissitudes que traversa à cette époque l'exploitation de notre scène, dans le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 novembre 1862 :

« M. Robillard, adjoint, fait l'historique des vicissitudes qu'a subies, depuis quelque temps le théâtre d'Abbeville, détaché d'abord de la direction d'Amiens pour être annexé à la direction de Boulogne, puis détaché de la direction de Boulogne par la force majeure d'un sinistre commercial. Attendu la lacune regrettable qu'un tel état de choses impose aux plaisirs de la Société abbevilloise, l'Administration municipale s'est ingéniée pour rencontrer un moyen de la combler, en tâchant d'obtenir pour une saison seulement, le retour de la troupe d'Amiens sur notre scène. Des pourparlers ont eu lieu à cet égard ; les diverses autorités ont donné avec empressement leur concours vis-à-vis des besoins de la circonstance ; le Conseil municipal d'Amiens consentirait peut-être pour une période fort courte d'ailleurs, à nous prêter ses acteurs... Mais préalablement il a fallu connaître quelles seraient les prétentions du Directeur de théâtre dont le personnel viendrait traduire ici les diverses œuvres lyriques. Or ces prétentions sont d'une exigence dont le niveau s'est élevé en raison directe de la pénurie où l'on nous voit et qu'on semble vouloir exploiter. (Le directeur demandait notamment 4,000 fr. de subvention.) ... Le Conseil préfère renoncer aux agréments scéniques, durant les soirées de l'hiver qui s'ouvre, que de payer ces agréments à un taux inacceptable, pour des édiles qui sont jaloux avant tout de ne pas prodiguer les deniers communaux confiés à leur garde. »

Ainsi, en 1862, rupture définitive du théâtre d'Abbeville avec la troupe d'Amiens... Le procès-verbal que nous venons de reproduire l'indique, mais il n'est pas sans intérêt de reproduire également la polémique personnelle qui, à l'occasion de ce procès-verbal éclata au sein du Conseil municipal, puisqu'aussi bien cette polémique a trait aux choses de notre théâtre :

« M. Robillard demande et obtient la parole pour une communication concernant le théâtre. Il rappelle au Conseil le vote par lequel on a refusé naguère au directeur d'Amiens, pour desservir la scène d'Abbeville cet hiver : 1° une subvention de 4,000 fr. au lieu de 2,750 que touchait M. Alexandre ; 2° la faculté d'augmenter d'un cinquième le prix des places ; 3° l'exemption du droit des pauvres. M. l'adjoint a fait part de la décision intervenue à M. Défossez (le directeur d'Amiens), et peut-être ce dernier se fût-il un peu relâché de ses conditions premières, s'il n'avait lu dans le journal le compte-rendu de la séance où ses prétentions sont appréciées. — A une interpellation aussi transparente M. le Secrétaire s'empresse de répondre : Que la mission du secrétaire consiste à réfléchir, en quelque sorte photographiquement la physionomie des séances du Conseil, à être l'écho fidèle de ses délibérations, à en résumer les débats qui donnent la clef des conclusions arrêtées ; que, dans l'espèce, il s'est borné comme toujours à reproduire l'impression générale de l'assemblée et que la couleur du tableau (comme en témoigne assurément le souvenir de ses honorables collègues) n'a été nullement chargée ; qu'il est resté en conséquence pleinement dans son droit et même dans son devoir. — M. le Secrétaire ajoute que les regrets, sur ce que les acteurs nous

manqueraient peut-être pour cette cause, n'ont aucune base aux yeux de quiconque sait: 1° que la Ville d'Amiens a traité avec M. Défossez, sous la condition formelle que la troupe qu'il dirige ne jouerait pas ailleurs que sur son propre théâtre ; 2° que le Conseil municipal d'Amiens ne paraît nullement disposé à se déjuger sur ce chapitre. — Loin d'être regrettable, comme on le prétend, le vote d'hier ne pourrait qu'être maintenu aujourd'hui, attendu que si nous avions souscrit pour une saison aux clauses posées, nous aurions ainsi engagé l'avenir à des conditions trop lourdes qu'il serait plus tard impossible d'alléger. — Après cet incident, le Conseil reprend la suite de son ordre du jour. »

Quoi qu'il en soit, la disjonction du privilège qui réunissait la scène d'Abbeville à celle d'Amiens devenant définitive, il fallut chercher une autre combinaison... On s'arrêta au système d'une troupe sédentaire.

« Le Conseil (proc.-verb. de la séance du 1er décembre 1862), — jaloux d'assurer dans la mesure du possible aux habitants les agréments du théâtre, vote, par addition au budget supplémentaire de l'exercice courant, un crédit de 250 francs comme complément de celui de 2,750 qui y figure pour acquitter la subvention de 3,000 francs allouée à M. Gilbert David. »

Ainsi la subvention se trouvait portée à 3,000 fr., — et cependant la saison, à raison des difficultés que nous venons de relater, allait commencer seulement le 15 décembre 1862 pour finir le 15 avril 1863, et de plus, le temps ne permettant plus de recruter des artistes lyriques, la troupe de M. Gilbert David ne jouerait que le drame, la comédie et le vaudeville.

Vraisemblablement cette direction ne déplut pas au public abbevillois, car le traité avec M. Gilbert David fut renouvelé deux années de suite, aux conditions suivantes: La troupe donnerait des représentations pendant sept mois de l'année, soit six mois d'hiver et un mois d'été ; la subvention serait de 800 fr. par mois, soit 5,600 fr., — enfin le prélèvement du droit des pauvres serait remplacé par une représentation donnée à leur profit.

En 1864, une ère nouvelle s'ouvrit, on le sait, pour les théâtres en France : Les monopoles furent abolis, les privilèges supprimés ; les entreprises dramatiques furent déclarées libres. Plus d'autre mesure restrictive que la censure... Cette réforme, au point de vue général, fut-elle un bien ? Cette question, souvent agitée, a été résolue en sens divers ; elle ne saurait rentrer dans le cadre de cette étude. Ce qui est certain, c'est qu'elle enleva aux directeurs des théâtres de départements une notable partie de leurs ressources. Jusque-là en effet, en vertu de l'article 11 de l'ordonnance du 8 décembre 1824, les spectacles de curiosités, de marionnettes, les cafés dits cafés-chantants ou cafés-concerts étaient soumis au profit des directeurs de départements à une redevance d'un cinquième sur la recette brute, défalcation faite du droit des pauvres. Par l'article 6 du décret de 1864, cette redevance fut supprimée.

Cette suppression devait inévitablement provoquer de la part des directeurs de province des réclamations et des demandes d'augmentation de subvention. Abbeville ne put échapper à cette aggravation de charges. Du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 janvier 1865, il ressort que le direc-

teur du théâtre se plaint de l'insuffisance des recettes qu'il a réalisées au cours de la campagne théâtrale, malgré sa vigilance et son zèle, la liberté des théâtres l'ayant privé du droit qu'il prélevait sur les baladins et les spectacles de la foire, etc. Le Conseil se laissa attendrir et vota une indemnité extraordinaire de 1,000 francs qui devait être prélevée sur les ressources ordinaires de l'exercice courant.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, les droits d'auteur ayant été de plus sensiblement augmentés, ce n'est qu'au prix d'une subvention de 6,000 francs que le traité put être renouvelé pour la saison 65-66 avec M. Gilbert David.

Toutefois le Conseil municipal commençait à trouver que les prétentions directoriales devenaient par trop élevées, en raison, d'une part, de l'état des finances de la ville, et d'autre part, de la médiocrité des représentations.

A l'occasion du vote du budget de 1867 (séance du 20 août 1866), le rapporteur de la Commission, — faisant observer que, lors de l'exploitation du théâtre par la troupe d'Amiens, le directeur, malgré les dépenses de déplacement, ne touchait qu'une subvention de 2,250 francs, et qu'il avait un bénéfice d'environ 8,000 francs, — proposa de réduire la subvention annuelle à 3,000 francs.

Cette proposition fut, en principe, favorablement accueillie.

Toutefois, à la séance du 1er avril 1867, le Conseil, sur l'avis d'une commission spéciale, porta ce crédit à 4,000 francs, au profit d'un sieur Fabry, régisseur général du théâtre de Boulogne-sur-Mer, lequel, à la suite de diverses tergiversations, de désistements donnés et

repris, dut finalement se voir évincé, pour la saison 1867-1868, par un sieur Vaslin, ancien directeur des théâtres de Poitiers et d'Angoulême, qui prenait l'exploitation de notre théâtre aux conditions faites au sieur Fabry.

Les débuts de cette nouvelle direction furent pénibles : A la séance du 18 novembre 1867, M. le Maire exposa que le directeur était en perte, jusqu'à ce jour, d'une somme de 1,841 francs. A titre exceptionnel, il proposa de voter une indemnité de 2,000 francs qui serait prélevée sur le fonds des dépenses imprévues des exercices 1867 et 1868. Le Conseil vota l'indemnité demandée, « considérant que M. Vaslin a mis tout en œuvre pour ramener le goût du théâtre à Abbeville, que sa troupe se compose d'artistes remarquables et d'un mérite réel, et que chacun s'accorde à rendre justice à sa bonne direction. »

C'était d'une façon détournée revenir à la subvention de 6,000 francs, qui fut en effet rétablie, pour l'année 1868-1869, au profit du sieur Vaslin. (Séance du 12 février 1868.)

En 1869, malgré de nombreuses critiques relatives à l'insuffisance de la troupe, critiques qui provoquèrent un renvoi à une commission spéciale, le Conseil continua de voter la subvention de 6,000 francs à M. Vaslin. Mais celui-ci, dans le courant de l'année, s'étant vu dans l'impossibilité de composer sa troupe pour l'année 69-70, — par suite, dit-il, d'un cas de force majeure, — présenta pour le remplacer un sieur Lecoq-Sabatier, précédemment directeur du théâtre de Chambéry, qui fut agréé par le Conseil.

A la séance du 28 mars 1870, le Conseil, après une longue discussion suscitée par les offres de service

faites par M. Troy, directeur des théâtres de Calais et de Saint-Omer, qui présentait aux points de vue, tant financier qu'artistique, des garanties très sérieuses, renouvela les fonctions de M. Lecoq-Sabatier aux mêmes conditions que par le passé. La décision du Conseil parait avoir été déterminée par ce motif tout juridique que fit valoir un de ses membres, M. Bachelier : *In pari causâ, melior est causa possidentis.*

M. Lecoq d'ailleurs, faute de pouvoir verser le cautionnement de 2,000 francs qui lui était demandé, passa la main à son concurrent... Mais les événements au surplus allaient se charger de reléguer cette question à un plan bien éloigné. En fait de théâtre, pendant cette néfaste saison 1870-1871, c'est le *théâtre de la guerre* qui allait absorber tous les regards.

Ce n'est qu'à la fin de 1871 qu'on tenta de rouvrir la scène abbevilloise. Les circonstances ne permettent plus alors à la Ville que d'offrir une subvention de 3,000 francs ; mais à ces conditions, après de nombreux pourparlers, après l'essai de diverses combinaisons, il fut impossible d'aboutir, et la saison théâtrale 1871-1872 fut absolument nulle.

Il fallut encore une fois revenir, pour la saison 1872-1873, à la subvention de 6,000 francs, qui fut accordée à un sieur Méran, ex-pensionnaire du théâtre d'Amiens.

Cette direction ne parait pas avoir donné d'excellents résultats ; en effet, à la séance du 13 août 1872, le Conseil municipal émet l'avis de résilier le traité du sieur Méran qui, venant à peine de débuter, demande déjà des allocations supplémentaires, et dont la troupe est composée d'artistes très insuffisants.

M. Méran renonça vraisemblablement à ses préten-

tions, et le projet de résiliation n'eut pas de suite, car la saison théâtrale s'ouvrit sous sa direction. Toutefois, au cours de son exploitation il revint à la charge, mais sans plus de succès que précédemment.

Pour la saison 1873-1874, le Conseil (séance du 14 mai 1873) autorisa M. le Maire à traiter avec un sieur Vaillant. La subvention de 6,000 francs fut maintenue, mais le cahier des charges reçut une modification aux termes de laquelle le directeur était exonéré de l'obligation de donner des représentations pendant la foire et n'était tenu de commencer ses représentations qu'au 1er novembre.

Le chiffre de 6,000 francs si lentement obtenu, va tendre dès lors à s'élever... C'est ainsi qu'à la séance du 26 décembre 1873, le Conseil accorde au directeur pour frais supplémentaires d'orchestre les jours de représentations d'opérettes une subvention de 500 fr. On arrivait ainsi au chiffre effectif de 6,500 francs. Le directeur, mis en goût, demanda pour la saison 74-75, une subvention de 8,000 fr... Tout d'abord le Conseil décida de maintenir le *statu quo*. Cependant, à la séance du 2 mai 1874, il autorisa M. le Maire à porter la subvention au chiffre de 7,000 francs.

Pour la saison 75-76, la direction fut confiée, aux mêmes conditions, à un sieur Ferdinand Lejeune, chaudement recommandé par M. Vaslin, directeur de notre théâtre avant la guerre, avec faculté pour lui d'élever à 3 francs le prix des premières qui s'était jusque-là maintenu à 2 fr. 50. Mais au cours de l'exploitation, dès le mois de décembre 1875, le traité dut être résilié et remplacé par un autre passé avec deux des artistes de la troupe, les sieurs Montbrun et Niel, moyennant une subvention de 800 francs par mois

« si le public est satisfait de la troupe qu'ils auront formée. » A la séance du 12 février 1876, le Conseil porte la subvention à 1,200 francs par mois, « la troupe ayant réussi à attirer au théâtre le public qui l'avait déserté. »

L'exploitation du théâtre pour 76-77 fut l'objet d'assez nombreuses tergiversations. C'est ainsi que nous voyons d'abord le Conseil, par délibération du 25 mars 1876, autoriser M. le Maire à accorder l'exploitation du théâtre pour cette saison à un sieur Dupoux Hilaire, ancien directeur de l'Ambigu au Havre. Puis, à la séance du 15 avril suivant, M. le Maire est obligé d'informer le Conseil que M. Dupoux, ayant obtenu la direction du Cirque de Rouen, ne pourra exploiter la scène abbevilloise. Il propose à cette occasion de modifier les errements du passé et de substituer des troupes de passage à une troupe sédentaire... Mais cette proposition ne rallie pas tous les suffrages, et, à la séance du 16 mai suivant, on maintient encore le système d'une troupe sédentaire dont la direction serait confiée à un sieur Armand Constant... Seulement, sur ces entrefaites, M. Armand Constant fait connaître qu'il a obtenu la direction du théâtre de Saint-Quentin, et voilà encore une fois l'exploitation de notre théâtre à vau-l'eau. C'est alors à M. Troy qu'on s'adresse, et c'est avec lui que l'administration traite pour 1876-1877 ainsi que pour 1877-1878.

M. Troy ne paraît pas avoir demandé le renouvellement de son traité pour une troisième année. L'exploitation du théâtre pour la saison 1878-1879 fut confiée au directeur de la troupe d'Amiens, un sieur Daiglemont. Amiens, en effet, ne donnait plus de subven-

tion au directeur de son théâtre, et par conséquent laissait à celui-ci toute liberté d'aller chercher dans les villes voisines un supplément de recettes. Par délibération en date du 27 août 1878, le Conseil accorda une subvention de 150 francs par représentation au sieur Daiglemont qui s'engageait à venir une fois par semaine du 27 septembre 1878 au 27 mars 1879.

Nous ne pensons pas que cette direction donna une grande satisfaction au public abbevillois, pas plus d'ailleurs qu'au directeur lui-même. Ce qu'il y a de certain, c'est que M. Daiglemont ne sollicita point le renouvellement de son traité.

Nous arrivons dès lors à une période, — malheureusement trop courte, — où notre scène brilla d'un certain éclat. Nous citerons plus loin ses titres de gloire. Mais ce ne fut pas sans de grands sacrifices pécuniaires de la part de la Ville qu'on obtint ce résultat d'avoir des représentations lyriques vraiment satisfaisantes et très suivies du public abbevillois. A la séance du 15 septembre 1879, le rapporteur de la Commission proposait de traiter pour la saison 1879-1880 avec une dame Mariani, moyennant une subvention de 7,000 francs. Un membre voulait même que cette subvention fût plus que doublée ; il prétendait qu'on ne pouvait avoir des artistes *passables*, — et encore pour une saison de quatre mois, — à moins de 15,000 francs. Le Conseil s'en tint aux propositions du rapporteur, et autorisa M. le Maire à traiter avec Madame Mariani moyennant une subvention de 7,000 francs.

Mais dès le premier mois de cette nouvelle direction, il fut reconnu que cette subvention était insuffisante.

A la séance du 10 novembre, M. le Maire fit observer que, pendant ce premier mois, les dépenses s'étaient élevées à 4,569 fr. 35, ainsi réparties :

Frais de porte, c'est-à-dire frais d'orchestre, d'éclairage, d'affiches, droits d'auteurs	1,391 fr. 35	
Appointements de 11 artistes sédentaires. . .	2,100 fr. »»	
Appointements des artistes engagés pour représentations extraordinaires	1,078 fr. »»	
	4,569 fr. 35	
Or les recettes se composaient des entrées . .	2,521 fr. 55	
Et de la subvention, soit pour un mois.	1,166 fr. 66	3,688 fr. 21
D'où un déficit de. . .		881 fr. 15

Et encore, il était fait remarquer que dans les dépenses rien n'était compté pour les appointements de la directrice.

Le Conseil, se rendant à l'éloquence de ces chiffres, et désireux de donner un puissant encouragement à une exploitation qui s'annonçait au point de vue artistique d'une façon très satisfaisante, éleva la subvention au chiffre de 10,000 francs.

Le Conseil municipal renouvela deux années de suite le traité avec Madame Mariani aux mêmes conditions. Ce furent les derniers beaux soirs du théâtre d'Abbeville. Dès l'expiration de cette direction qui, pendant trois années consécutives, sut, par le choix de son répertoire et la composition de sa troupe, ramener

le public dans notre salle de la rue Millevoye, c'en est fait de la prospérité du théâtre à Abbeville. La direction Dervilly qui occupa notre scène pendant les saisons 82-83 et 83-84, et qui bénéficia pendant ces deux années de la subvention de 10,000 francs, ne fut qu'ordinaire.

A la séance du 29 mars 1884, le Conseil agrée comme directeur pour 1884-85 un sieur Martel, mais le traité passé avec M. Martel dut être résilié le 21 juin, pour défaut de versement du cautionnement imposé par le cahier des charges. On s'adressa alors au sieur Bérard, directeur du théâtre de Boulogne-sur-Mer. Mais dès l'ouverture de la saison celui-ci renonça à son entreprise. Le Conseil, désespérant alors de mettre la main sur un directeur présentant des garanties suffisantes, décida (séance du 30 octobre 1884) qu'on s'en tiendrait dorénavant aux troupes de passage, auxquelles on accorderait gratuitement la salle, l'éclairage et le chauffage.

Peu après cependant, un sieur Alberty eut la singulière audace, — ou peut-être l'extrême habileté, — de prendre la direction du théâtre sans subvention. Au bout d'un mois il fut obligé de déclarer qu'il lui était impossible de persévérer dans son entreprise. Mais comme il avait su réunir une troupe assez satisfaisante, il obtint du Conseil municipal (séance du 16 décembre 1884), une subvention de 4,400 francs pour les quatre mois de décembre, janvier, février et mars.

Notons en passant que l'exploitation du théâtre à cette époque faillit provoquer une crise municipale. Aux termes de son cahier des charges, M. Alberty devait donner deux représentations par semaine. Il se contenta d'en donner une seule; d'où réclamations

de la part de certains membres du Conseil... M. le Maire dut déclarer qu'il avait donné l'autorisation à M. Alberty, acculé à la ruine, de diminuer de moitié le nombre des représentations. Il ne craignit pas de poser nettement la question de confiance. Le Conseil approuva ses déclarations, et l'incident fut clos.

Quoiqu'il en soit, le système des troupes sédentaires, si vivement préconisé autrefois, était maintenant tombé en pleine défaveur. Et pour la saison 1885-1886 l'Administration proposa de supprimer toute espèce de subvention et de ne traiter avec aucun directeur. « L'expérience des années précédentes et celle de cette année, disait M. le Maire, ont suffisamment prouvé combien il est difficile, avec une subvention relativement élevée eu égard aux ressources de la Ville, d'obtenir un résultat même médiocre. » Le Conseil vota donc de nouveau (séance du 3 mars 1885) la suppression de la subvention, en se contentant encore de stipuler que les troupes de passage auraient droit gratuitement à la salle, à l'éclairage et au chauffage.

Par ce fait, la Ville réalisait une importante économie : Elle n'inscrivait plus dès lors à son budget, en ce qui concerne le théâtre, que : 1° une somme de 400 francs pour l'entretien des décors et de l'intérieur du théâtre ; — 2° une somme de 1,000 francs pour le chauffage et l'éclairage. Mais cette économie, il faut bien le dire, était faite au détriment des plaisirs de nos concitoyens, presqu'entièrement privés de spectacles pendant les années 1886, 1887, 1888, 1889 et 1890.

En 1887, un sieur Darcey avait bien tenté de passer quelques mois à Abbeville avec une troupe sédentaire. A la suite de quelques représentations, d'ailleurs

généralement appréciées, il avait demandé une subvention de 10,000 francs. L'Administration n'était pas défavorable à cette demande ; mais après un renvoi à la Commission des finances qui déposa des conclusions contraires, la demande de subvention fut repoussée, et l'état de choses inauguré en 1885 continua de subsister jusqu'en 1890.

Peu à peu cependant l'idée d'avoir une troupe, sinon sédentaire, c'est-à-dire résidant à Abbeville, du moins pouvant assurer un certain nombre de représentations par saison, commença à reprendre faveur. Il est bien vrai qu'une demande d'un sieur Emile Aby, du théâtre du Château-d'Eau, qui sollicitait la direction du théâtre d'Abbeville pour la saison 90-91 moyennant une subvention de 150 francs par représentation, fut repoussée par une délibération du Conseil municipal du 27 octobre 1890. Mais par une autre délibération en date du 1er décembre suivant, le Conseil traita avec M. Troy, directeur du théâtre de Boulogne-sur-Mer, à raison de 50 francs par représentation lyrique, à la condition que l'orchestre de chaque représentation d'opéra-comique ou d'opérette comprendrait au moins quinze musiciens. Cette dépense qui devait commencer à courir du 28 novembre devait être prélevée sur le crédit figurant tant au budget primitif de 1890 qu'à celui de 1891 sous le titre : *Chauffage et éclairage de la salle de spectacle.*

M. Troy, après avoir exploité notre théâtre pendant la saison 90-91, ne crut pas devoir continuer cette exploitation la saison suivante. Mais il la reprit pour 92-93 et 93-94 aux mêmes conditions que précédemment, et pour 94-95 à raison de 75 francs par représentation lyrique du vendredi et de 50 francs par re-

présentation de drame ou de comédie donnée le dimanche.

A M. Troy succède M. Focheux, nouveau directeur de la troupe de Boulogne, pour les saisons 1895-1896 et 1896-1897, la première à raison de 75 francs par représentation lyrique, la seconde à raison de 85 fr. Il est toujours alloué 50 francs pour chaque représentation de drame, de comédie ou de vaudeville qui pourra être donnée en sus des représentations lyriques.

Enfin, pour la saison 1897-1898, l'Administration municipale a traité avec M. Thiébault, directeur de la troupe de Calais, qui, comme M. Focheux d'ailleurs, paraît donner satisfaction au public.

Il importe de remarquer que depuis 1885 aucun chiffre ne figure au budget de la Ville sous le titre de *Subvention au directeur du théâtre.* Les sommes allouées par représentation sont prises sur les fonds de l'article *Chauffage et éclairage de la salle de spectacle*, et, en cas d'insuffisance, sur les fonds des *Dépenses imprévues.*

Ce système qui concilie les exigences budgétaires et les aspirations du public paraît avoir des chances de durer quelque temps encore. Il est certain que tant qu'Abbeville possédera une salle de spectacle si peu en rapport avec le goût du confortable qui nous envahit tous les jours, il n'y a guère d'espoir de voir le public élégant suivre avec quelque assiduité nos représentations théâtrales et une troupe sédentaire sérieusement composée s'implanter à Abbeville. Il y aurait d'ailleurs tout un chapitre à écrire sur la crise du théâtre en province ; mais ce n'est pas là l'objet de notre étude, et nous n'avons que trop insisté peut-être sur l'histoire de l'exploitation théâtrale à Abbeville.

LIVRE TROISIÈME

Les représentations.

En commençant ce troisième et dernier livre, nous avons le devoir de prévenir le lecteur qui aurait eu la patience de nous suivre que c'est maintenant une sorte de nomenclature très aride qui va se dérouler devant lui, — nomenclature qui ne comprendra pas toutes les pièces jouées à Abbeville dans le cours de chaque année depuis un siècle, mais seulement celles qui à divers points de vue, soit par leur importance ou leur originalité, soit par leur nouveauté ou leur origine locale, nous sembleront mériter qu'on en fasse mention.

Malheureusement, nous ne pouvons faire partir cette nomenclature que de l'année 1812 : ce n'est en effet qu'à cette époque que la presse locale a commencé d'exister, et nous n'avons pu découvrir aucun document antérieur qui nous révèle les pièces qui ont défrayé notre scène depuis 1770, c'est-à-dire depuis l'ouverture du théâtre de la rue Millevoye, jusqu'à cette date de 1812.

Nous savons cependant, par une étude fort intéressante de M. Prarond que nous devons à l'obligeance de M. Oswald Macqueron d'avoir eue entre les mains, que le 27 décembre 1777, une tragédie en trois actes

intitulée *Ringois* ou *le citoyen d'Abbeville* fut représentée sur le théâtre d'Abbeville.

Quel est l'auteur de cette pièce? Nous ne pensons pas que la lumière soit complètement faite à cet égard. Si l'on s'en réfère à la notice de M. Prarond, l'auteur est un comédien nommé Delacour. Les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie* fournissent un Mémoire de M. le comte de Boubers qui attribue la pièce à Douville, Vincent de Fourmon et Linguet. Enfin dans leur *Description historique et pittoresque du département de la Somme*, MM. Dusevel et Scribe l'attribuent à Douville, Linguet et Devérité. Qui croire? Nous ne résoudrons pas le problème. Nous nous contenterons de dire que la pièce a paru chez Devérité en 1778 avec cette épigraphe:

Vincit amor patriæ, laudumque
Immensa cupido;

qu'elle est d'une conception des moins originales, d'un intérêt des plus douteux, et d'une poésie au-dessous du médiocre. Nous renvoyons à la notice de M. Prarond pour l'analyse de la pièce; nous n'osons aller jusqu'à recommander la lecture de la pièce même.

Cette tragédie fut exhumée de la poussière des cartons et représentée de nouveau sur notre théâtre au début du premier Empire; elle y trouva, paraît-il, un accueil plus bienveillant que celui qui lui fut fait en 1777.

Voilà le seul document ayant trait au théâtre que nous puissions rapporter à la période qui s'écoule de 1770 à 1812.

Ajoutons que, dès cette époque, il était d'usage

d'emprunter la salle de théâtre pour les bals masqués. Nous trouvons, à la date du 28 décembre 1784, une demande d'autorisation que nous transcrivons textuellement :

A Messieurs, Messieurs les Maire, echevins, assesseurs, juges de police de la Ville d'Abbeville,

Supplie humblement Marie-Antoinette Liron, v^ve^ de Pierre Racine, propriétaire de la salle de spectacle de cette ville

Qu'il vous plaise, Messieurs, lui permettre de donner les Bals publics dans lad. salle, à commencer au neuf janvier prochain, jusques et compris le mardy Gras aux heures ordinaires, et de donner aussi celui du mardi Gras le jour, offrant de se conformer à votre ord^ce^ Et ferez justice.

Présenté le 28 x^bre^ 1784
Veuve Racine.

Soit communiqué au procureur du Roy desdits jour et an.

de Hoileau, Lieut^t^ de maire.

Je n'empêche les fins de la présente requête à la charge par la supp^te^ de se conformer aux ord^ces^ et règlements de police desd. jour et an.

Duval de Grandpré.

Permis les fins de la présente req^te^ à la charge de ne pouvoir prendre par personne que trente sols et douze sols aux secondes loges, de commencer à cinq heures du soir.

Fait au bureau de l'hôtel de ville, le trente-un décembre audit an.

de Hoileau, Lieut^t^ de maire.

D'autres autorisations ont encore été données de ce chef à la veuve Racine en 1786 et au sieur Louis-Melchior Legrand, directeur privilégié de la province de Picardie en 1787. Celui-ci devant « donner redoute à la salle de spectacle pendant la durée de la foire de la Madeleine », l'autorisation ne lui fut accordée qu'à la condition que les bals seraient clos à 10 heures précises du soir.

C'est le 4 janvier 1812 que commença à paraître, dans des dimensions d'abord modestes, le *Journal d'Abbeville*, ou *feuilles d'affiches, annonces et avis divers du premier arrondissement de la Somme*. Ce journal, à son début, était simplement hebdomadaire, et, dès le numéro du 15 février, nous y voyons figurer une *annonce* de spectacle : La voici dans sa teneur intégrale :

« Les artistes lyriques, sous la direction du sieur Pitou, breveté pour le vingtième arrondissement, feront l'ouverture du théâtre de cette ville mardi 16 février 1812, par une représentation du *Billet de loterie*, ou *la Cantatrice française à Londres*, opéra nouveau en trois actes, musique de Nicolo Isouard [1]. Cette pièce sera précédée d'une première représentation de l'*Intrigue impromptu* ou *Il n'y a plus d'enfants*, opéra nouveau en un acte. Le spectacle commencera par *le Secret* ou *la Cachette*, opéra en un acte, musique de Solier.

M. Pitou se propose de donner dans le cours de son séjour en cette ville : *Le petit fifre* ou *la Noce fla-*

1. *Nicolo Isouard*, né en 1775, mort en 1818, est maintenant plus généralement connu sous le seul nom de *Nicolo*. — La pièce dont il est ici fait mention ne compte pas parmi ses meilleures partitions.

mande ; Le parachute ; La femme malheureuse innocente et persécutée ; Montbars l'exterminateur ; Diane de Poitiers ; les Deux Edmon ; la Vieillease de Piron ; la Comète ; les Deux Rôles ; le Château d'Adolphe ; la Partie carrée ; les Trois hussards ; le Poète et le Musicien ; Michel-Ange ; l'Exil de Rochester ; Utal ou *les Bardes ; les Maris en bonne fortune ; Cadet-Roussel aux champs-élisées ; la Marchande de modes ; l'Auberge de Calais ; la Jeunesse du grand Frédérick ; le Billet de logement ; la Chaumière moscovite ; le Picard et le Normand ; le Juif-errant ; la Rosière de Verneuil ; le Trente-et-Quarante.* »

C'était là un programme bien complet ; mais, à moins que le *Journal d'Abbeville* ne contienne de nombreuses omissions et que tous les spectacles n'y soient pas l'objet d'une annonce, il faut reconnaître que M. Pitou promettait plus qu'il ne devait tenir ; car nous ne retrouvons nulle part une annonce spéciale pour chacun des spectacles dont l'énumération était si complaisamment donnée.

Dans le numéro du 18 avril 1812, on annonce, — malheureusement sans en donner le programme, — un concert donné par les amateurs de la Ville au profit des pauvres ; — encore bien que cela soit plutôt du domaine de l'*Art musical à Abbeville* (étude que nous entreprendrons peut-être quelque jour) que du domaine du théâtre proprement dit, nous ne pouvons résister au désir de citer cet échantillon du style critique de l'époque (n° du 25 avril) :

« Hier, le concert annoncé de MM. les amateurs au profit des pauvres a eu lieu. Il a fait tout le plaisir et tout le bien qu'on en attendait. C'est un bel art que celui d'Orphée, qui, dans l'antiquité, suspendait le cours

des fleuves, détachait les rochers et les arbres pour venir l'entendre, et attirait les bêtes féroces mêmes de leurs antres pour l'entourer et s'enivrer des sons ravissants de la lyre du fils d'Apollon ! De si grands prodiges n'appartiennent plus à l'art musical des temps modernes, quoiqu'exercé par les Grétry, les Haydin *(sic)*, etc., etc. Mais n'est-ce donc pas assez pour cet art de pouvoir changer quelques métaux et les pierres mêmes en pain, dans les circonstances passagères où nous sommes ? »

Cette année 1812 est une des plus favorisées sous le rapport du théâtre ; conformément à un goût qui parait s'être longtemps manifesté à Abbeville, c'est l'opéra-comique qui semble avoir eu le plus de vogue.

Dans le cours de l'année 1813, un sieur Thiodon, *artiste-mécanicien*, donne dans la salle de spectacle une série de représentations de *Vues pittoresques et mécaniques*... Pendant la période de la foire, nous voyons annoncer quelques représentations classiques : *Fénelon* ou *les Religieuses de Cambrai*, tragédie en 5 actes de Chenier, *les Femmes savantes* de Molière, et *Iphigénie en Aulide* de Racine. L'annonce porte : *On commencera à l'avenir à 5 h. 1/2 très précises.*

Année 1814, numéro du 12 mars. — « La troupe italienne donnera demain dimanche 13 mars 1814, grand spectacle extraordinaire. Une première représentation d'*Arlequin et Colombine esclaves à Alger*, avec le grand changement du *Bailli en Peccata* (???), pantomime bouffonne avec plusieurs changements et métamorphoses. Cette pantomime sera précédée d'une quantité de nouveaux exercices d'équilibre dont l'affiche donnera le détail. »

Est-ce dans la salle de spectacle qu'eut lieu cette

représentation qui fut suivie de deux autres : les dimanches 27 mars et 3 avril? C'est ce que le *Journal* ne dit pas.

Le 11 avril 1814, paraît commencer une véritable saison dramatique, « avec une troupe d'artistes dramatiques et lyriques, sous la direction de M. H. Defontenay » ; les représentations se succèdent de semaine en semaine jusqu'au 19 juin ; mais la dernière de ces représentations est bien étrangère à l'art dramatique ; elle consiste dans un spectacle extraordinaire dont voici l'annonce (numéro du 18 juin) :

« M. Olivier père donnera demain dimanche 19 juin 1814, pour la clôture du spectacle, une 2e représentation (on ne retrouve pas trace de la 1re dans le *Journal d'Abbeville*) de ses Expériences de Physique, Tours d'adresse, Pièces mécaniques, scènes de Ventriloquie et de Fantasmagorie. »

Nous avons déjà relaté plus haut que des bals étaient donnés dans la salle de spectacle ; c'est une habitude qui ne s'est pas démentie depuis cette époque ; nous n'avons donc pas à y revenir ; nous ferons cependant mention de l'annonce suivante qui a trait à un grand événement politique (numéro du 25 juin 1814) :

« Le sieur Jouvenel, propriétaire de la salle de spectacle, donnera mardi 28 juin 1814, à l'occasion de la Paix et de l'heureux avènement de Louis XVIII au Trône, Grand Bal en la salle susdite. — Il commencera à six heures du soir et finira à une heure de la nuit. — Il y aura bon orchestre et toutes sortes de rafraichissements. — On est tenu de déposer ses Cannes et Epées en entrant. — NOTA. Les personnes qui ont souscrit d'avance jouiront de l'avantage d'a-

mener gratuitement leurs dames. — Prix d'entrée : 2 fr. par personne, et 50 c. pour le Point de vue. »

Année 1815, relevons le compte-rendu suivant (numéro du 18 février) :

« Aux bals et ambigus qu'avaient donnés Mrs les officiers de la garnison aux Habitants de cette ville à l'occasion de la bénédiction de leurs drapeaux, et qui avaient jusqu'alors offert le plus beau coup d'œuil, les habitants ont rendu, le 12 février dernier, un bal et un ambigu où la réunion était des plus nombreuses et des plus brillantes. La salle, grâce aux soins de Mrs les Commissaires, était décorée avec un extrême goût et une parfaite élégance. Les loges étaient artistement drapées et tendues d'étoffes entrelacées de lauriers qui formaient des guirlandes ; au-dessus, les noms des batailles où s'étaient plus particulièrement distingués les braves qui composent la garnison étaient entremêlés avec les nobles fleurs de Lis. Au fond de la salle on voyait les armes de notre bon et auguste Roi, unies à celles de la Ville ; on y lisait les inscriptions suivantes, organes fidèles des cœurs de tous bons Français... (Suivent les inscriptions en vers, plus flatteuses pour le Monarque que pour la Muse). Enfin cette fête a prouvé à Mrs les officiers de la garnison combien les habitants de cette ville ont pour eux de considération et d'estime. »

Le même numéro de journal annonce que « M. Pitou, directeur privilégié pour le 3e arrondissement théâtral, arrive en cette ville avec sa troupe » ; — mais sur ces entrefaites Napoléon débarqua en France, rallia *ses troupes*, et les spectacles chômèrent jusqu'au rétablissement des Bourbons.

Année 1816, rien d'intéressant à signaler.

Année 1817, citons ce singulier compte-rendu d'un concert (numéro du 19 janvier) :

« MM. les Amateurs de cette ville, les plus distingués par leurs talents, ont donné, dimanche dernier, au profit des pauvres, un concert vocal et instrumental qui a été fort goûté et qui a attiré un concours nombreux d'auditeurs. Le produit de ce concert s'est élevé, dit-on, à la somme de 1,500 francs. Sont doublement heureux ceux dont les talents peuvent provoquer de tels bienfaits !

Il nous a été adressé à cette occasion par un de nos Abonnés, se disant Démocrite, le couplet anonyme suivant :

AIR DU *Vaudeville des Visitandines.*

Si l'on danse par bienfaisance
Par bienfaisance on chante aussi,
Et pour soulager l'indigence
On donne des concerts ici (*bis*)
La Musique avant la famine
Ne produisait rien que du son ;
Mais à présent, le croira t'on,
On en tire de la farine (*bis*).

Année 1818, nous ne trouvons à citer qu'un grand concert vocal et instrumental donné par Fétis... S'agit-il du célèbre musicographe ?... Dans tous les cas, le compte-rendu de ce concert fait absolument défaut.

La pénurie des spectacles paraissait d'ailleurs se faire vivement sentir, car nous lisons dans le numéro du 28 mai 1818:

« Les débuts de la nouvelle troupe de M. Pitou ont eu lieu le jeudi 14 de ce mois à Amiens ; déjà l'on a vu la *Femme jalouse*, la *Fausse Agnès*, le *Tartuffe*, les *Jeux de l'Amour et du Hasard*, le *Barbier de Sé-*

ville, les *Châteaux en Espagne*, le *Misanthrope*, et la *Jeunesse de Henri V*, toutes pièces qui étaient nouvelles pour une partie des spectateurs. Elles ont été jouées avec un ensemble dont le public a paru satisfait, et qui permet au directeur d'espérer qu'il n'aura pas à regretter le parti qu'il a pris, et à nous Abbevillois de jouir bientôt d'un plaisir dont nous sommes privés depuis longtemps. »

Cet espoir se réalisa en partie : M. Pitou et sa troupe donnèrent à Abbeville, dans l'été, quatre représentations d'œuvres tirées du répertoire du Théâtre-Français.

Citons encore, pour cette même année, l'annonce suivante (numéro du 19 novembre) :

« Les Elèves du Conservatoire royal de déclamation, venant d'Amiens où ils ont été vus, dit le *Journal d'agriculture et de commerce* de cette ville, avec intérêt, feront leur début aujourd'hui jeudi par la représentation de *Phèdre et Hippolyte*, *Shakespeare et l'Hôtel garni*. Ces jeunes élèves, réunis avec plusieurs artistes et notamment avec M. Fleuri, se proposent de séjourner ici quelque tems. » Est-ce Fleury, de la Comédie-Française, qui dirigeait cette *tournée* artistique ? Il est permis de le conjecturer, car il quitta précisément la scène du Théâtre-Français en 1818.

Année 1819, nous signalerons un essai de décentralisation théâtrale :

« On s'est rendu jeudi et dimanche derniers avec empressement, dit le numéro du 23 décembre, aux représentations de deux nouvelles productions théâtrales d'auteurs Abbevillois anonymes. La première était le *Quiproquo* ou le *Tailleur confondu*, comédie en un acte ; le public l'a rejetée et n'a pu s'empêcher

de dire qu'il s'attendait à quelque chose de mieux de M***, déjà connu par diverses productions ; ce qui pourrait faire penser qu'il s'est attaché à un sujet trop ingrat. L'auteur de la seconde pièce a été beaucoup plus heureux ; son *Retour imprévu* ou les *Deux capitaines*, vaudeville en un acte, a été très applaudi. M. Guitty aurait pu trouver un sujet qui offrit aussi plus d'intérêt. On peut reprocher à sa jeune amante (contre l'usage ordinaire) de se montrer un peu trop cruelle à l'arrivée de son vainqueur, le lieutenant. Il y a quelques incorrections de style ; quoiqu'il en soit, l'auteur mérite des encouragements, et son début dans cette carrière peut être un heureux présage de ses succès futurs. »

La susceptibilité des auteurs dramatiques était jadis la même qu'au temps présent, témoin l'article suivant (numéro du 27 janvier 1820) dans lequel nous faisons de larges coupures :

« L'auteur du *Quiproquo*, à l'occasion d'un mot que nous avons dit de la chûte de sa pièce au Théâtre de cette ville, vient de déchirer le voile de l'anonyme... M. Lefebvre prétend devoir la chûte de son ouvrage *aux rugissements, aux clameurs, aux huées, aux vociférations, aux trépignements et aux sifflets d'une soldatesque ivre et préparée, et à 14 garçons tailleurs grisés, réunis en faisceau, et troublant le spectacle, avant qu'on eût même levé la toile...* Nous répondons sur ce point que nous n'avons point remarqué qu'il y ait eu une telle cabale dans la salle... Au petit mot que nous avons cru devoir nous permettre, M. Lefebvre nous fait l'honneur de dire qu'il eût préféré *une critique sage, impartiale, et sans prévention, qui lui eût indiqué, en l'instruisant, tous*

les vices du plan, de l'intrigue et du style. Nous n'avons ni la prétention ni moins encore les talents dont nous gratifie l'auteur du *Quiproquo* pour lui faire une telle leçon. M. Lefebvre n'est d'ailleurs pas si jeune débutant dans la carrière des lettres qu'il ait besoin de conseils, à plus forte raison des nôtres, etc., etc. »

Les années 1820-1821 furent presque nulles au point de vue théâtral.

Année 1822, M^lle^ Mars vint donner quelques représentations : la première, composée d'*Edouard en Ecosse* et du *Jeu de l'Amour et du Hasard* ; la seconde composée de *Misantrophie et Repentir* et de la *Gageure imprévue ;* la troisième, composée du *Misanthrope* et de la *Jeune femme colère.*

« A la dernière représentation, dit le numéro du 12 septembre, il a été jeté sur le théâtre une couronne et des vers en l'honneur de cette charmante actrice. »

Revenant sur ces représentations, le journal du 19 ajoute : « On disait qu'on n'aurait pas joui du plaisir de voir et d'entendre M^lle^ Mars à Abbeville, parce que cette célèbre actrice était d'une opinion telle qu'elle pourrait porter la contagion dans une ville qui fut, comme chacun sait, *semper fidelis*, toujours fidèle. Le mérite, cette fois, l'a-t-il donc emporté sur toute autre considération ? »

Dans ce même numéro du 19, il est intéressant de signaler le petit entrefilet suivant, qui ressemble fort à une boutade d'opposition : « On dit que M. Cottignon aurait donné une 3^e^ et peut-être une 4^e^ représentation du *Soldat laboureur*, si on n'avait remarqué que le parterre semblait y prendre trop de goût. »

L'année 1823 fut une des plus fertiles en spectacles : Comédies, vaudevilles, opéras-comiques alternèrent

avec une assez grande abondance ; mais aucun détail particulier ne mérite d'être noté.

L'année 1824, moins abondante, eut la faveur de trois représentations de Mlle Georges. De plus, en cette même année, il y eut un nouvel essai de décentralisation théâtrale, qui paraît d'ailleurs avoir été peu heureux... D'un assez long article du numéro du 11 décembre, rendant compte de la *Prison*, ou le *Mariage inattendu*, vaudeville en un acte par M. Guilluy, nous extrayons ce qui suit : « Il serait difficile de se livrer à une analyse exacte de cette pièce. Elle n'en est point susceptible. Un jeune auteur est en prison parce qu'il a écrit ; un jeune officier, parce qu'il a plu à M. Guilluy de l'y mettre ; du reste, personne ne devine pourquoi. Il y a aussi un gouverneur pour recevoir les prisonniers et pour les *élargir* ; il y a des femmes, parce qu'il en faut pour faire un mariage, même *inattendu*. Chaque personnage va, vient brusquement, entre et sort de même ; tout à coup le gouverneur a besoin d'un secrétaire, c'est l'auteur prisonnier qu'il choisit ; un oncle du jeune officier juge que son étourdi de neveu a besoin d'être marié ; il lui promet la liberté à condition qu'il signera un acte ; il signe, et il est marié avec la nièce du gouverneur qu'il avait aperçue se promenant seule dans le jardin. Voilà en peu de mots ce qui se passe dans la *Prison* : Heureux celui qui, sur cette analyse, peut y comprendre quelque chose. Quant aux spectateurs, ils n'ont remarqué que des couplets sans rime et une intrigue sans raison. En finissant, l'auteur a réclamé, suivant l'usage, l'indulgence du public qui avait répondu d'avance à la demande au-delà de toute attente raisonnable. Comme il était impossible que la pièce fit rire

par elle-même, on a applaudi, on a demandé l'auteur, le tout pour rire de quelque chose. M. Guilluy a pris cela au sérieux, il s'est avancé sur la scène, où les applaudissements l'ont empêché longtemps de parler : que ne l'ont-ils empêché plus longtemps encore ! Il eût peut-être alors recouvré plus de calme pour ne pas mériter l'improbation universelle... »

M. Guilluy répondit ;... mais ce serait abuser de la patience du lecteur que de continuer cette polémique qui prit encore deux numéros du journal.

L'année 1825 fut peu favorisée ; — nous en dirons autant de l'année 1826, au cours de laquelle nous nous bornerons à mentionner une représentation de la *Dame Blanche*, alors dans tout l'éclat de sa nouveauté.

Voici à ce sujet ce que nous lisons dans le numéro du 12 août : « Le Rédacteur du *Journal de la Somme* disait dernièrement que « peu s'en était fallu qu'Abbeville n'ait joui *avant Amiens* du plaisir de voir représenter la *Dame blanche* » ; il se trompe ; nous avons eu cet honneur avant la grande ville ; car c'est le lundi 31 juillet que notre troupe nous l'a donnée avec beaucoup d'ensemble, tandis qu'Amiens, avec sa troupe sédentaire, a eu l'*affront*, comme dit lui-même le Rédacteur, de ne le voir que le 2 août. »

De l'année 1827 nous n'avons rien à retenir.

En 1828, c'est le mouvement musical plus encore que le mouvement dramatique qui donne lieu à divers articles de critique. Une polémique très longue s'engage au sujet d'un concert vocal et instrumental donné par les amateurs de la ville. De cette polémique nous n'extrairons que cette double appréciation assez intéressante comme indication du goût régnant alors : « Un défaut que nous ne croyons pas devoir laisser

passer inaperçu, c'est la fureur de chanter l'italien au milieu d'un auditoire qui ne l'entend pas, prononcé surtout par une bouche étrangère... » Et, plus loin : « Nous aurions désiré moins de Rossini, dont la musique bruyante peut convenir à une salle d'une certaine étendue, mais qui produira toujours un mauvais effet dans un local aussi resserré que la salle de spectacle... »

Combien d'autres compositeurs, depuis Rossini, ont produit de la musique plus *bruyante*.

Relatons encore, dans le courant de septembre de la même année un nouveau passage de Mlle Georges avec *Mérope* et le *Jeune mari* (?) Les places commencent à devenir plus chères : les premières sont à 3 francs, et le parterre à 1 franc [1].

L'année 1829 est vide de tout événement dramatique intéressant.

En revanche, l'année 1830 comporte quelques menus faits à signaler :

D'abord deux représentations de *Manlius Capitolinus* et du *Dîner de Madelon* (ce n'est pas au choix des pièces que s'attache l'intérêt données par des amateurs de la ville et des militaires de la garnison auxquels étaient venus se joindre deux actrices de Paris. (Voir numéro du 30 janvier.)

Ensuite un concert au profit des pauvres donné par la *Société Philharmonique* et qui n'a pas produit moins de 1,800 francs ! (Cet heureux temps n'est plus !)

Enfin une représentation donnée par la célèbre ac-

1. Mlle Georges était picarde ; c'était la fille d'un chef d'orchestre d'Amiens. La chronique rapporte que c'est un Abbevillois qui eut les premières faveurs de celle qui devait être un jour distinguée par l'Empereur.

trice, Mlle Duchesnoy, sociétaire du Théâtre-Français.

Les événements politiques durent toutefois faire sentir leur influence sur le théâtre, si nous en jugeons par ces quelques lignes (numéro du 4 septembre) : « Si les efforts que fait l'administration du théâtre d'Abbeville pour attirer la foule et rendre les recettes plus productives ne sont pas couronnés d'un plein succès, nous ne pouvons raisonnablement nous en prendre qu'aux circonstances, qui dirigent vers un autre point tout l'intérêt du moment et absorbent les instants de loisir au profit de la politique. »

Dans le courant des quatre années qui suivent, nous ne trouvons à relever que quelques représentations de Potier, alors dans tout l'éclat de son talent, en 1831 et en 1833, — et, cette dernière année, la première représentation d'une des pièces du répertoire de l'opéra-comique qui se sont le mieux maintenues : le *Pré aux Clercs*, alors dans toute sa nouveauté.

Avec l'année 1835, le *Journal d'Abbeville* commence à donner l'hospitalité de ses colonnes à d'assez nombreux articles sur les représentations qui ont eu lieu ou qui doivent avoir lieu ; mais la plupart de ces articles paraissent beaucoup plus tenir de la réclame que de la critique. C'est ainsi que le drame de *Latude* est annoncé en ces termes (numéro du 3 janvier) : « Une notice historique des vicissitudes et des souffrances de Latude que Mme Dufrénoy (c'était la directrice) fera distribuer avec les programmes, mettra nos *philodrames* à même de juger de tout l'intérêt que cette nouveauté peut offrir. »

Dans le courant de ce mois de janvier 1835, un Abbevillois se hasarda, sans plus de succès que ses devanciers, à tâter de la scène ; voici ce qu'on lit à ce

sujet dans le numéro du 17 janvier: « On avait, et pour cause gardé comme *bouquet*, la *Fête du Puy d'Amour*, scènes épisodiques, sans aucun intérêt, sans intrigue, sans esprit, et sans à-propos. Elles étaient mêlées de chants qui ont au moins eu le mérite de faire éclater les rires et les sifflets des spectateurs. Le public a malignement demandé l'auteur ; mais il s'est bien gardé de décliner son nom et d'avouer peut-être que s'il avait pris le titre d'*Amateur de cette ville*, c'était plutôt *Amateur de l'argent des Abbevillois* qu'il voulait dire. »

Année 1836, le théâtre prend une place de plus en plus considérable dans les plaisirs du public abbevillois :

« Nous ne sommes plus au temps où Abbeville, relégué aux extrémités d'un arrondissement théâtral, attendait que quelque troupe ambulante s'arrêtât dans nos murs pour nous donner des représentations dont l'indifférence du public faisait bientôt justice. Depuis quelques années, nous avons eu des troupes à nous, des directeurs qui ont pu étudier nos goûts et le genre de spectacle le plus convenable à nos mœurs et à nos caractères. En première ligne, il faut placer le répertoire du Gymnase ; M. Scribe est pour nous celui des auteurs du jour qui sympathise le plus avec nos habitudes de salon et de bonne société ; vient ensuite la comédie, la comédie de genre, qui est encore pour ainsi dire celui du Gymnase, moins ses couplets ; car, pour tout ce qui porte le cachet de l'école moderne sous la dénomination de drame et les noms de MM. Victor Hugo et Dumas, nos yeux et nos oreilles n'ont pu s'accoutumer aux énergiques accents des passions qu'ils décrivent, avec une grande supé-

riorité de talent, nous sommes loin de le contester ; mais ce sont des ouvrages qui ne peuvent être vus que dans la capitale... A quelques exceptions près, le drame est chez nous peu goûté, excepté le dimanche par la classe laborieuse, avide d'émotions, et dont le bon sens fait adopter plus particulièrement ceux qui se rattachent à sa nature par le cœur, plus encore que ces hautes passions harmonisées et semées d'idées philosophiques presque toujours au-dessus de sa portée. » (N° du 23 avril.)

Et l'opéra-comique !! On n'en parle pas; — cela paraît constituer une lacune. Déjà la *Dame blanche*, le *Pré aux Clercs*, etc., avaient été accueillis avec grande faveur au lendemain des premiers succès obtenus dans la capitale ; et en 1838, on allait avoir le *Domino noir*, qui ne datait que de quelques mois et le *Postillon de Lonjumeau*, et l'*Ambassadrice*, voire même *Robert le Diable*.

En 1839, la comédie et l'opéra-comique paraissent alterner avec beaucoup de succès : C'est d'une part le *Domino noir*, la *Pie voleuse*, *Zampa*, *Fra Diavolo*, le *Barbier de Séville* ; — c'est, d'autre part, notamment *Mademoiselle de Belle-Isle*, qui venait d'être représentée tout nouvellement au Théâtre-Français. La troupe d'alors était très suivie : « Depuis bientôt dix ans, dit le *Journal d'Abbeville* (numéro du 24 août), nous n'allons plus guère au spectacle ; qu'il soit bon ou mauvais, il s'en faut bien que nous en soyons fous, et les artistes célèbres qui nous ont maintes fois visités avant M. Potel en ont fait la triste expérience... Il a fallu l'inconcevable, le magique pouvoir de M. Potel pour nous attirer dans cette *laide bicoque* que des personnes distinguées, assises près

de nous aux premières, avaient pourtant la simplicité de trouver encore *assez jolie*... Il a fallu toute l'adresse de M. Potel pour faire que cette *vilaine salle*, ordinairement trop grande, ne le fût plus assez pour quelques-unes de ses représentations. On a vu, en effet, le jour de la clôture, beaucoup de personnes obligées de se tenir debout dans les loges, dans les couloirs et jusque dans les coulisses ; d'autres n'ont pu y assister. A quoi donc attribuer ce subit et passager engouement pour le spectacle? A coup sûr, ce n'est pas aux talents extraordinaires, aux talents rares qui distinguent la troupe de M. Potel. Il faut l'attribuer tout simplement, croyons-nous, d'abord à la longue privation que nous avons éprouvée de ce genre d'amusement, puis à la nouveauté de plusieurs ouvrages du répertoire, mais surtout à l'ensemble avec lequel tous les acteurs ont rempli leurs rôles dans toutes ou presque toutes les pièces qu'ils nous ont données... »

Avant de passer à une autre année, transcrivons une assez curieuse *affiche* (trouvée dans la Collection de M. Oswald Macqueron) : « Grand concert A L'INSTAR DE MUSARD, donné par MM. les Artistes d'Amiens et d'Abbeville, secondé par MM. les Amateurs de cette ville, sous la direction de M. Canaple, le dimanche 14 avril 1839, à 7 h. du soir, en la salle de spectacle. On exécutera différents morceaux de M. Canaple, entr'autres une *Grande marche militaire* .. »

Année 1840, rien d'intéressant à signaler.

Année 1841, *cinq représentations consécutives* de la *Grâce de Dieu*, — qui reparaît encore en 1842, et qui, dit l'article, « fait encore chambrée pleine. » Représentations de la *Chaîne* et d'*Oscar* ou le *Mari qui*

trompe sa femme, de Scribe, ces deux pièces tout nouvellement créées au Théâtre-Français.

Année 1843 : On constate, dans le courant du mois d'août, la quinzième et la seizième représentation de la *Grâce de Dieu* (vraisemblablement en comptant les représentations des deux années précédentes).

Année 1844 : Les troupes des sieurs Grésard et Valmont alternent à des intervalles assez rapprochés. Parmi les nouveautés, les *Demoiselles de Saint-Cyr*, d'A. Dumas ; — et un séjour de *Déjazet* avec les *Premières armes de Richelieu*, le *Vicomte de Létorières*, la *Fille de Dominique*, et la *Comtesse du Tonneau*. (Déjazet venait de quitter le Palais-Royal pour parcourir la province.)

Année 1845 : Nouveau séjour de Déjazet, toujours avec les *Premières armes de Richelieu*, auxquelles elle joint *Indiana et Charlemagne* et d'autres pièces moins connues, telles que la *Gardeuse de dindons*, *Voltaire en vacances*, *Vert-Vert*, le *Trompette de Marengo*, etc.

Cette même année vit la représentation d'une pièce d'un auteur abbevillois, dont l'anonyme avait été soigneusement conservé. Titre : *Un mari complet*. La pièce paraît avoir été bien accueillie.

Signalons encore le merveilleux résultat pécuniaire d'un concert donné au profit des pauvres dans la salle de spectacle le 15 février. Produit brut : 1,649 fr. 75. Frais : 283 fr. 25. Reste net : 1,366 fr. 50. Assurément la modicité des frais est un élément qu'il convient de faire entrer en ligne de compte ; mais encore à quel prix pouvaient bien être les places pour arriver à une recette brute de plus de 1,600 francs ?

A signaler enfin un concert où parut une dame

Méquillet, artiste de l'Opéra, sur laquelle parurent dans le *Journal d'Abbeville* des notices absolument dithyrambiques.

... Il faut croire que cette étoile était essentiellement filante, car nous ne pensons pas que ce nom de Méquillet soit passé, avec ou sans éclat, à la postérité.

Année 1846 : Cinq représentations données par Laferrière, le célèbre acteur de drame, et un concert donné par le fameux pianiste Thalberg.

Faisons aussi passer sous les yeux du lecteur les cocasseries d'une affiche, — cocasseries qui d'ailleurs paraissent intentionnelles, — (trouvée dans la Collection de M. Oswald Macqueron) :

« Jeudi 1er janvier 1846, une 1re représentation de *M. de Marlborough*, ou *Une mauvaise charge de cavalerie*, drame-vaudeville fantastique et burlesque, tiré de la fameuse Romance, en trois actes et quatre tableaux, par M. Dumersan. — Cette pièce est ornée de costumes nouveaux-anciens, de vieux airs et ponts-neufs, de changements à vue et de dix chevaux dressés pour la scène. — 1er Acte. — Les épousailles de M. de Malborough et de demoiselle Elfride de Pikengrock. Contre-tems : Malborough s'en va t'en guerre. — 2me Acte. — Comme quoi la Trinité passée, Mme de Malborough monte à sa tour et reçoit, par les mains de son beau page, les plus tristes nouvelles : M. de Malborough est mort. Convoi et enterrement comme sur la gravure. Il est porté en terre par quatre z'officiers. — 3me Acte. — Où l'on doit suspecter la bonne foi de l'historien, en retrouvant le héros bien portant et jaloux de sa duchesse. A l'occasion de la résurrection de M. de Malborough et du mariage de Madame son

épouse avec le bel Arondel: 1° *Grand tournoi*, parodie mimique des jeux olympiens ; 2° *Quadrille équestre* exécuté par des Dames et des Cavaliers en costumes Louis XIV, montés sur dix chevaux de races croisées. — Ce quadrille sera terminé par *une valse polkanisée*. Arrivée de la cavalerie ennemie; grande bataille *à la rescousse* ; mêlée générale, dans laquelle M. de Malborough, l'illustre vainqueur de Malplaquet, sera tué pour la seconde fois de sa vie : Sur le bord de sa tombe un laurier l'on planta. »

L'année 1847 paraît avoir été parmi les plus brillantes : Les troupes de MM. Grésard et Valmont ne craignirent pas d'aborder les chefs-d'œuvre du répertoire, tels que *Tartufe*, le *Mariage de Figaro*, et avec un certain succès. De plus, pendant toute la durée de la foire, il y eut spectacle à peu près chaque soir. Enfin, dans le courant de mai, M^lle^ Georges (elle avait alors 61 ans), vint donner des représentations composées de *Marie Tudor*, *Lucrèce Borgia*, *Mérope* et la *Tour de Nesle*.

Avec 1848, il semble que les émotions de la politique vont l'emporter sur les distractions du théâtre... Le 14 mars en effet, paraît dans le journal (qui depuis quelques mois s'appelle le *Pilote de la Somme*) un avis ainsi conçu : « Les représentations étant terminées, les personnes abonnées ou porteurs de coupons sont priées de se présenter au théâtre, chez M. Lamberty qui leur en remboursera le montant. »

En mai cependant une nouvelle tentative se produit. C'est la troupe d'Amiens qui vient jouer la *Ciguë* d'Emile Augier et chanter le *Barbier de Séville* de Rossini. Le journal fait suivre cette annonce d'une remarque que le lecteur aura pu faire avec nous, c'est

que depuis huit ans environ l'opéra et l'opéra-comique étaient complètement délaissés à Abbeville. « Depuis longtemps nous sommes privés de bonne musique, aussi l'arrivée d'une troupe d'opéra est-elle un événement pour les amateurs. »

Avec le *Barbier de Séville*, la troupe d'Amiens donna le *Domino noir*, la *Favorite*, *Fra Diavolo*, la *Norma*, l'*Eclair*, les *Mousquetaires de la Reine*.

Les événements politiques eux-mêmes concoururent à la multiplication des spectacles : c'est ainsi que la Société philarmonique prêta son concours à un concert donné *au profit des blessés, veuves et orphelins de juin* [1], concert dans lequel se fit entendre un jeune chanteur qui, après une carrière honorable à l'Opéra, est revenu mourir au milieu de nous.

« Dans la barcarolle de *Dom Sébastien*, M. Lucien Caboche nous a révélé un talent sérieux ; sa voix a un timbre agréable ; et il excelle surtout dans l'art si difficile de filer les sons. Malheureusement notre salle est bien ingrate ; un plafond et des murs de toile sont loin d'être favorables à l'acoustique, et certains genres de voix y sont complètement écrasés. Nous saisirons cette occasion pour prier nos édiles, s'ils ont quelque somme disponible dans le fond de la caisse municipale, de vouloir bien la consacrer à l'achat d'un salon en bois. »

Année 1849, l'élément opéra et opéra-comique tient encore une large place, avec *Haydée*, le *Chalet*, la *Dame blanche*, la *Muette*, les *Diamants de la Cou-*

1. Il y aurait à faire une *Histoire de la Musique à Abbeville*, et notamment *de la Société philarmonique*... Nous ne parlons dans cette étude que des concerts *marquants* donnés à la salle de spectacle.

ronne, la *Juive*, le *Comte Ory*, le *Val d'Andorre*, la *Favorite* et *Lucie de Lammermoor.*

Ces représentations étaient d'ailleurs très suivies : « Les amateurs ont pris depuis quelque temps l'habitude d'aller au théâtre (numéro du 10 mars), et, chaque vendredi, la salle se remplit comme par enchantement ; les loges sont trop petites pour renfermer la foule qui s'y presse ; les couloirs sont trop étroits pour contenir le flot qui y circule. »

Le numéro du 8 mai du *Pilote* contient l'annonce suivante : « Nous n'aurons rien perdu à la remise de la représentation de Mlle Rachel, qui jouera demain *Polyeucte* au lieu d'*Andromaque*. *Polyeucte*, on le sait, est le triomphe de l'éminente tragédienne. Le spectacle se composera en outre du *Moineau de Lesbie*, joué par Mlle Rachel, et du *Manteau*, joué par sa sœur Sarah. »

La représentation annoncée eut-elle lieu ? C'est possible, c'est même probable, mais les préoccupations électorales du moment vinrent probablement en distraire la presse, car les numéros suivants du *Pilote*, n'en donnent aucun compte-rendu, pas plus d'ailleurs que les numéros de l'*Abbevillois* de la même époque.

A signaler encore, dans le courant du mois d'août de la même année, deux représentations du comique Levassor qui ne paraissent guère avoir davantage ému l'opinion publique.

A signaler enfin une représentation donnée avec des éléments assez disparates : « On nous annonce pour vendredi prochain (voir numéro du 18 août), une représentation qui ne pourra manquer de piquer la curiosité. Les sous-officiers du 4e cuirassiers, en garnison à Abbeville, donneront, avec le concours des

artistes d'Amiens, la *Sœur de Jocrisse*, vaudeville et le *Troupier dans les confitures*, comédie-vaudeville en trois actes. »

Il n'a pas été rendu compte de cette singulière soirée.

Année 1850, nous voyons figurer sur les affiches : La *Sirène*, les *Diamants de la Couronne*, *Haydée*, la *Part du Diable*, le *Caïd*, le *Domino noir*, la *Dame blanche*, *Fra Diavolo*, les *Porcherons*, *Lucie de Lammermoor*, la *Muette*, le *Pré aux Clercs*, le *Toréador*, les *Mousquetaires de la Reine*. — Epoque bénie par les amateurs de musique, et surtout d'opéra-comique !

Le 19 juillet, le célèbre ténor Duprez vint donner un concert : il était accompagné de plusieurs artistes de talent, dont quelques-uns ont laissé un nom, tels que Balanqué, Caroline Duprez.

Dans le courant d'août, deux représentations furent données par Ligier, acteur tragique et sociétaire du Théâtre-Français. La première comprenait le *Caprice* de Musset, et *Louis XI*, de Casimir Delavigne ; la seconde, *Othello*, de Shakespeare, traduction de Ducis, et le *Cachemire vert* (?)

Enfin, dans le courant de novembre, un autre sociétaire du Théâtre-Français, qui a surtout laissé le renom d'un parfait original, mais à qui toutefois l'on doit la création des matinées classiques, Ballande, vint donner *Macbeth* de Shakespeare, *drame en 5 actes et 19 tableaux par Emile Deschamps* (?).

Année 1851 : Passage de Déjazet à Abbeville avec une pièce intitulée *Colombine ou les sept péchés capitaux*, qui ne parut guère réussir ; — passage d'Arnal avec deux vaudevilles, *Renaudin de Caen*, et *A la*

Bastille ; — concert d'amateurs auquel prêta son concours mademoiselle Miolan, déjà sur le chemin de la célébrité.

L'année 1852 semble avoir été des plus brillantes par la quantité et la qualité des représentations tant lyriques que purement dramatiques. Parmi les premières nous citerons le *Songe d'une nuit d'été*, les *Diamants de la Couronne*, le *Val d'Andorre*, le *Domino noir*, *Zampa*, la *Favorite*, *Giralda*, la *Fée aux roses*[1], *Lucie de Lammermoor*, le *Petit Chaperon rouge*[2], l'inévitable *Dame blanche*, la *Muette*, la *Chanteuse voilée*, les *Mousquetaires de la Reine*, *Bonsoir M. Pantalon*, *Don Pasquale*, *Joseph*, le *Caïd*, le *Barbier de Séville*, la *Part du Diable*, la *Dame de pique* ; — et, parmi les secondes, *M^lle de la Seiglière*, le *Mariage de Victorine*, la *Dame aux camélias*, *Bataille de Dames*.

C'était alors le bon moment du théâtre à Abbeville. On lit dans le numéro du *Pilote* du 6 janvier 1852 : « Puisqu'aujourd'hui l'engouement pour le théâtre est à son apogée et que les amateurs ne laissent plus échapper une seule occasion d'aller envahir la salle de la rue Millevoye, nous constaterons seulement pour mémoire que, le lendemain du jour de l'an, on a refusé des places et qu'on a dû rendre de l'argent à la porte. »

Mentionnons, parmi les acteurs de la troupe d'Amiens d'alors, le baryton Melchissédec, aujourd'hui à l'Opéra, et qui chantait les rôles de Falstaff

1. La *Fée aux roses* d'Halevy date de 1849, n'obtint à l'Opéra-Comique qu'un succès d'estime et a disparu du répertoire.

2. Le *Petit Chaperon rouge* de Boeldieu est de 1818 ; — tout-à-fait oublié aujourd'hui.

du *Songe d'une nuit d'été*, de Jacob de *Joseph*, de Jacques Sincère du *Val d'Andorre*, etc...

Année 1853, même éclat. Citons, côté comédie : *Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée*, le *Caprice*, *Lady Tartuffe*, comédie nouvelle de Mme de Girardin, les *Filles de marbre*, qui depuis, mais alors ! et *Mercadet*, l'impérissable chef-d'œuvre de Balzac. Côté opéra et opéra-comique : les *Mousquetaires de la Reine*, la *Dame blanche* (comment donc !), la *Fille du régiment*, le *Déserteur*, le *Châlet*, *Haydée*, le *Carillonneur de Bruges*, le *Caïd*, le *Postillon de Longjumeau*, le *Domino noir*, la *Sirène*, *Robin des bois*, le *Maître de chapelle*, le *Barbier de Séville*, les *Noces de Jeannette*, *Giralda*, et cette exquise *Galathée*, alors toute nouvelle.

Mentionnons un autre genre de spectacle qui, deux soirées consécutives, attira le public abbevillois dans la salle de la rue Millevoye. Nous voulons parler du célèbre prestidigitateur Robert Houdin.

Huit jours après, le Théâtre-Français laissait un de ses sociétaires, Brindeau, donner à Abbeville une représentation de *Sullivan*, *comédie nouvelle en 3 actes de M. Mélesville (?)*.

C'était ensuite le tour d'Henry Monnier avec *Grandeur et décadence de Joseph Prud'homme*.

Ce beau temps du théâtre paraît d'ailleurs s'être perpétué pendant quelques années encore... Mais au fur et à mesure que nous avançons dans notre étude, et que l'histoire se rapproche de notre temps, nous comprenons la nécessité d'aller plus vite... Nous ne citerons donc plus que les nouveautés, soit de haute comédie, soit d'opéra ou d'opéra-comique, au fur et à mesure qu'elles apparaîtront sur notre scène ; et, en

dehors de là, les représentations qui, à un point de vue quelconque, nous sembleront curieuses à noter.

Année 1854 : Comédies : *Diane de Lys*, l'*Honneur et l'Argent*, le *Gendre de M. Poirier* ; — opéras et opéras-comiques : *La fiancée*, d'Auber ; la *Poupée de Nuremberg* et *Si j'étais roi*, d'Adam ; la *Promise*, de Clapisson.

Année 1855 : Comédies : *La joie fait peur*, le *Demi-monde*, *Don Juan d'Autriche*, de Casimir Delavigne, *Valerie*, de Scribe, *Sullivan*, un *Caprice*, ces cinq dernières pièces avec Brindeau ; — opéras ou opéras-comiques : *Marco Spada*, d'Auber ; *Bonsoir voisin*, de Poise, le *Bijou perdu*, d'Adam.

De plus, une représentation de Levassor, et quatre représentations de Déjazet avec son répertoire ordinaire.

Année 1856 : Comédies : La *Bourse*, de Ponsard, *Péril en la demeure*, d'Octave Feuillet, *Par droit de conquête*, de Legouvé, *Le cœur et la dot*, de Félicien Mallefille ; — opéras ou opéras-comiques : *La Fanchonnette*, de Clapisson, les *Sabots de la Marquise*, de Boulanger, les *Charmeurs*, de Poise, *Marie de Rohan*, de Donizetti, les *Deux aveugles*, d'Offenbach, le *Farfadet*, d'Adam.

De plus, deux représentations de Bouffé avec la *Fille de l'avare*, le *Gamin de Paris*, et le *Pauvre Jacques*.

Enfin, une pièce locale : *Un scandale à Abbeville*, sur laquelle nous avons le regret de ne pas trouver de détails ; — et une autre pièce composée par un Abbevillois, dont voici le compte-rendu. (Voir numéro du 19 février) :

« Nous avons vu représenter pour la première fois vendredi dernier sur notre théâtre : le *Vampire de la*

rue Charlot, vaudeville nouveau en un acte, de M. Albert Masquelier, notre compatriote, fils aîné de feu M. Masquelier, le célèbre graveur, si honorablement connu dans notre ville. Ce vaudeville a été fort applaudi ; il est rempli de jeux de mots spirituels, et représente des situations piquantes et originales. Quelques couplets bien versifiés et fort gentils complètent agréablement l'ensemble de cette pièce qui, du reste, a obtenu à Paris l'honneur de 40 représentations consécutives... »

Le fait est que cette pièce supporte encore très bien la lecture. Quelques plaisanteries ont vieilli, le sel qui les assaisonne n'est pas toujours de première qualité ; — mais c'est drôle sans prétention, gai sans malice ; c'est la pièce *bon enfant* par excellence.

Année 1857 : Comédies : *Les faux bonshommes*, de Barrière, *Dalila*, d'Octave Feuillet, *La Question d'argent*, de Dumas fils, la *Fiammina*, de Mario Uchard ; — opéra-comique : *Jaguarita l'Indienne*, d'Halévy.

Une représentation extraordinaire donnée par MM. Luguet et Gil-Perèz, et mademoiselle Cico, « *premiers sujets* du théâtre du Palais-Royal de Paris. »

Une représentation donnée par la troupe des Folies-Nouvelles (?) de Paris.

Une représentation extraordinaire donnée par les artistes zouaves du théâtre d'Inkermann, et dont nous reproduisons l'affiche :

« Dimanche 4 octobre 1857, une seule représentation extraordinaire et exceptionnelle donnée par les artistes zouaves du théâtre d'Inkermann (Crimée), les mêmes qui ont joué le vaudeville sous le feu de l'ennemi à Sébastopol et qui ont reçu à Paris sur le théâtre des Variétés ainsi que sur les principales

scènes de France, des témoignages éclatants d'une patriotique sympathie. — Les pièces seront représentées telles qu'elles l'ont été en Crimée. — Les zouaves rempliront les rôles de femmes. — *Les Anglaises pour rire*, vaudeville en un acte, par M. Dumersan, — Episode militaire de la Guerre d'Orient. — Quand la pièce des *Anglaises* fut représentée en Crimée, une sortie des Russes vint interrompre la représentation, et les zouaves, surpris à l'improviste, coururent au feu avec leurs costumes de théâtre. Cet épisode sera reproduit. — *La corde sensible*, vaudeville en un acte de MM. Clairville et Lambert Thiboust. — *Les oiseaux du poète*, romance d'Alexandre Dumas fils, chantée par le zouave Houpy. — *M. Folichon*, vaudeville en un acte de M. Morès. »

Enfin une petite saynète d'un auteur, sinon abbevillois, du moins picard, dont il est ainsi rendu compte dans le numéro du 3 mars : « *Venez* est une délicieuse petite comédie due à la plume élégante et facile de M. Yvert, imprimeur à Amiens, rédacteur en chef de l'*Ami de l'ordre*. Elle a produit l'impression la plus agréable. »

Ce n'est plutôt qu'un dialogue. Un directeur de théâtre, avant d'engager une actrice, s'assure de ses dispositions pour la scène en lui faisant prononcer le simple mot *venez* dans les différentes circonstances de la vie que l'auteur peut imaginer.

Année 1858 : Comédie : *Les lionnes pauvres* ; — opéras ou opéras-comiques : le *Caïd* avec Mme Ugalde, l'*Etoile du Nord*, la *Fille du régiment*, avec Mme Ugalde, les *Dragons de Villars*.

Pendant la foire, plusieurs représentations du célèbre acteur de drame, Laferrière.

Représentations classiques de Mme Alfieri.

Année 1859 : Comédie : *Le roman d'un jeune homme pauvre* ; — opéras ou opéras-comiques : *Quentin Durward*, de Gevaert, *Martha*, de Flotow, le *Trouvère*.

Nouvelles représentations de Laferrière.

Année 1860 : Comédies : *Un père prodigue*, de Dumas fils, le *Duc Job*, de Laya, les *Pattes de mouche*, de Sardou, la *Crise*, d'Octave Feuillet... Nous ne voyons rien de nouveau au point de vue lyrique.

Représentations de Levassor.

Représentations de Mlle Scriwaneck dans le *Gamin de Paris*.

Année 1861 : Comédie : *Le voyage de M. Perrichon* ; — opéras et opéras-comiques, rien de nouveau... C'est l'époque du marasme qui commence, c'est la décadence du théâtre d'Abbeville. On vit sur l'ancien répertoire, et encore !

Représentations de Déjazet pendant la foire.

Année 1862 : Comédie : *Nos intimes*, de Sardou ; — opéras ou opéras-comiques : la *Reine Topaze*.

Année 1863 : Comédies : *Les petites mains*, de Labiche, les *Ganaches*, de Sardou, un *Mariage de Paris*, d'About, le *Fils de Giboyer*, d'Augier, *Jean Baudry*, de Vacquerie, *Montjoye*, d'Octave Feuillet ; — opéras et opéras-comiques : Néant.

Représentations de Brasseur, du Palais-Royal.

Réorganisation de la Société philharmonique, qui depuis n'a plus interrompu ses concerts annuels, sauf en 1871.

Année 1864 : Comédies : L'*Ami des femmes*, de Dumas fils, le *Marquis de Villemer*, de George Sand, — opéras et opéras-comiques : Néant.

Année 1865 : *Les vieux garçons*, de Sardou, la *Fa-*

mille Benoîton, également de Sardou, qui paraît avoir joui d'un grand succès : donnée trois fois de suite, dont une fois en matinée.

Citons aussi, à la date du 31 mars, une pièce locale ; *Adèle de Ponthieu*, ou *Une page de l'histoire d'Abbeville*, pièce en trois actes de M. Dornans (c'était un acteur de la troupe), qui paraît avoir été bien accueillie.

Année 1866 : Comédies : *La contagion*, d'Augier, avec Brindeau, *Henriette Maréchal*, des frères de Goncourt (au bénéfice d'un artiste, conscrit de la classe 1865, pour subvenir aux frais de son exonération militaire), *Nos bons villageois*, de Sardou ; — opéras et opéras-comiques : Néant.

Représentations du célèbre mime Debureau.

Année 1867 : Comédies : *Les idées de madame Aubray*, de Dumas fils, *Maison neuve*, de Sardou, le *Fils naturel*, de Dumas fils (au bénéfice d'un conscrit de la classe, comme l'année précédente.)

Signalons aussi une reprise de *Ringois*.

Toujours néant pour l'opéra et l'opéra-comique.

Au surplus, nous trouvons dans le numéro du *Pilote* du 5 mars 1867 cette remarque intéressante : « Le goût théâtral du public abbevillois a bien besoin de se former ; n'en donnons qu'un récent exemple : *Maison neuve*, personne ; le *Paradis perdu*, foule ; le *Fils naturel*, personne ; *Thugs de la chaussée du Bois*, foule ; le *Fils de Giboyer*, personne. »

Année 1868 : Comédie : *Paul Forestier*, d'Augier ; — opéras et opéras-comiques : Néant.

Une représentation de Brasseur.

Année 1869 : Comédies : *Froufrou*, de Meilhac et Halévy, *Séraphine*, de Sardou, *Julie*, d'Octave Feuillet, *Gavaut, Minard et C^ie^*, de Gondinet, *Patrie*, de

Sardou. — L'opérette commence à fleurir : *La Belle Hélène, Barbe-Bleue, Fleur de thé.*

Il faut ici noter une *revue locale* : le *Progrès à Abbeville*, par Léopold Guislain et Cointe. Voici en quels termes il en est rendu compte : « Le proverbe dit : Nul n'est prophète en son pays. Les soirées de vendredi et dimanche au théâtre d'Abbeville donnent à ce vieil adage un éclatant démenti. Le succès obtenu par les auteurs de la pièce annoncée depuis si longtemps n'est pas seulement un succès d'estime ; les applaudissements qui ont salué leur œuvre doivent leur être d'autant plus précieux qu'ils étaient plus spontanés... Abbeville suit depuis longtemps les conseils du père La Routine, quand le seigneur Bon-Sens et dame Industrie viennent enfin réclamer les droits dont elle veut aujourd'hui proclamer le triomphe. En vain le vieux La Routine prétend-il que « le gaz, les trottoirs, le champ de foire et la halle couverte, — en perspective, » — suffisent au bonheur des Abbevillois ; ce n'est pas assez, et Abbeville confie au Progrès le soin de tout régénérer. Voici venir un de ces Anglais qui promènent à travers le monde leur spleen et leur argent ; un Abbevillois l'accompagne ; depuis plus de trente ans il a quitté la Picardie, et chassé de l'Amérique par le désir de revoir le pays natal, il vient y terminer sa vie aventureuse. Un gamin s'offre aux deux voyageurs pour leur servir de guide... MM. Ducornard et Pilrock voient successivement défiler devant eux la Vinaigr tte, le Sport nautique, le Théâtre, voire même la Garde nationale abbevilloise... Fanfan conduit partout les voyageurs ; ils assistent ensemble aux régates, et là, en sablant un écumeux

champagne, ils font la connaissance d'un limonadier fameux qui, à l'occasion de la fête nautique, a transporté sur les bords de la Somme son café, sa pipe, et ses garçons. Nos deux amis prennent part avec M. de Saint-Crevé à une fête champêtre qui a obtenu un véritable succès de gaieté... Aux joies bruyantes de la fête, succède la glorification de nos grands hommes : Capitaines, artistes, écrivains, Ringois, Samson, Levasseur, Millevoye, tous sont là, et au milieu d'eux, comme un enfant qu'entourent ses ancêtres, Boucher de Perthes... »

Année 1870 : Comédie : *Le plus heureux des trois*, de Labiche et Gondinet ; — l'opéra et l'opéra-comique tournent définitivement à l'opérette : l'*Œil crevé*, le *Petit Faust*, la *Vie parisienne*.

Encore une revue : *Abbeville et ses faubourgs*, dont les auteurs nous sont restés inconnus, et dont le succès paraît avoir été moins grand que celui de sa devancière. Le *Pilote* du 25 mars qui en rend compte ne raconte pas le scenario, probablement assez indifférent ; nous extrayons seulement l'appréciation suivante : « La revue *Abbeville et ses faubourgs* est en partie une espèce d'almanach chantant, illustré par des costumes de couleur tendre. On y parle, bien entendu, de l'année 1870, de la pluie, du printemps, du vent, du froid et du brouillard. Elle se compose, en outre, d'une multitude de petits faits, souvent heureux, quelquefois insignifiants, et de réclames qui rendraient jalouses les quatrièmes pages des journaux... Les noms propres tombent comme une grêle... Si quelques personnes sont enchantées ou indifférentes en entendant leur nom s'extraire tout à coup de ce catalogue d'annonces, d'autres sont médiocre-

ment contents ou se plaignent... Il y a beaucoup d'esprit dépensé dans cette revue, etc... »

Nous voici arrivés à une année qui marque une étape douloureuse dans l'histoire : C'est de 1870 que datent les premiers souvenirs de la génération qui est arrivée aujourd'hui à la maturité de l'âge. C'est dire que nous comptons encore presser le pas et terminer rapidement cette nomenclature déjà trop longue et trop aride.

1871 : Le théâtre rouvre ses portes avec la *Fiammina*, donnée par Berton et Marie Laurent. (Le théâtre avait servi, pendant l'occupation prussienne, de lieu de banquet aux officiers qui fêtaient leur empereur.) — Tournée de Coquelin avec le *Passant* et *Gabrielle*.

1872 : Rien d'intéressant à signaler.

1873 : Tournée de Brasseur avec la *Cagnotte* ; — l'*Ombre*, de Flotow, interprétée par Lehérie et Ismaël, MM^mes^ Galli-Marié et Priola ; — une opérette en un acte, le *Pommier de Cramont*, d'auteurs locaux, paroles de M. Greux, musique de M. Delacourt ; — enfin une revue en 4 tableaux, l'*Année 1873 à Abbeville*, par M. G. G. (?).

1874 : *Neuf* représentations presque consécutives de la *Fille de M^me^ Angot* ; — encore une revue *Paris-Abbeville train de plaisir*... De qui ?

1875-1876 : M^lle^ Agar avec *Horace*, les *Plaideurs*, *Polyeucte*, *Crispin rival de son maître*.

1877 : M^lle^ Duverger avec l'*Article 47* et la *Dame aux camélias* ; — une opérette d'un auteur local, le *Sergent du guet*, un acte de M. Ch. du Grosriez ; — enfin une pièce patriotique, *Ringois vengé*, par M. ***, alors commis à la poste aux lettres. — Cette pièce, d'abord

en quatre actes, puis remaniée et augmentée d'un acte, coïncidait avec une souscription en faveur de l'érection d'une statue à Ringois. Voici quel en était le canevas, d'après le *Pilote* : « Les bourgeois se révoltent contre l'étranger. On arrête Ringois que l'on conduit à Douvres. Pendant que le héros est sous les verrous, le sire de Louvain fait la cour à sa fille Berthe et veut l'épouser. Mais la jeune Abbevilloise déteste l'Anglais, aime Langaneur. Celui-ci tente de sauver Ringois, qui meurt suivant la légende. Langaneur revient en France ; il remet le testament du grand citoyen à Berthe, qu'il épouse, après avoir chassé les Anglais du Ponthieu. »

1878-1879 : M^lle^ Agar avec *Tartuffe*, *Britannicus*, *Rodogune*, le *Barbier de Séville*, *Mérope*, les *Plaideurs*.

A partir de cette époque commence avec la direction de M^me^ Mariani un renouveau de l'opéra-comique et de l'opéra.

1879-1880-1881-1882 : Le *Châlet*, *Haydée*, *Lucie*, le *Trouvère*, la *Dame blanche*, les *Dragons de Villars*, la *Favorite*, la *Traviata*, la *Fille du régiment*, les *Mousquetaires de la reine*, le *Songe d'une nuit d'été*, les *Diamants de la couronne*, les *Noces de Jeannette*, la *Muette*, le *Voyage en Chine*, — la *Savoisienne*, opéra-comique en un acte de notre compatriote, Ch. du Grosriez ; — le tout convenablement interprété.

Entre temps, tournées de Dupuis, des Variétés, avec la *Femme à papa*, et de Marck, de l'Odéon, avec *Jean Baudry* et le *Monde où l'on s'ennuie*.

Ce ne fut qu'une halte dans la voie de la décadence où était entré le théâtre.

Les directions qui suivirent, la direction Mariani furent bien pauvres, et, quand nous aurons cité une revue locale, assez banale d'ailleurs, jouée dans le courant de 1883 sous le titre de *Tout Abbeville y passera*, nous n'aurons pas le courage de pousser plus avant l'aride nomenclature qui constitue ces dernières pages.

Disons toutefois, pour terminer, qu'après une persistance regrettable de l'opérette sur nos affiches pendant près de quinze ans, notre dernier *impresario*, M. Focheux, a fait refleurir cet hiver sur notre scène le vieil opéra-comique, en montant très convenablement *Giralda*, les *Mousquetaires de la reine*, le *Pré aux clercs*, le *Maître de Chapelle*, les *Dragons de Villars*, l'*Etoile du Nord*, etc.

Le public abbevillois, fidèle au genre *éminemment national*, a fait fête à ces vieilles et aimables connaissances.

Il saurait assurément prendre goût au drame lyrique conçu suivant des formules plus modernes... Mais il est à craindre que le cadre de notre théâtre et les ressources budgétaires dont nous disposons ne permettent pas de tenter de ce côté un effort auquel, pour notre part, nous ne saurions qu'applaudir.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION D'ABBEVILLE

Au 1er Avril 1901.

Président d'honneur

M. E. PRAROND.

Président honoraire

M. ÉMILE DELIGNIÈRES.

BUREAU POUR 1901-1902-1903

Président	M. J. VAYSON.
Vice-Président.	M. A. DE FLORIVAL.
Secrétaire	M. l'abbé E. MILLE.
Directeur des publications.	M. ALCIUS LEDIEU.
Archiviste	M. le Cte DE BRANDT DE GALAMETZ.
Trésorier.	M. F. WIGNIER.

Membres titulaires

7 février 1901. . . ANTY (Pierre-Victor-Arthur), notaire, 32, rue Jeanne-d'Arc.

17 mai 1877. . . . AULT-DUMESNIL (Charles-Geoffroy-Marie-Félix d'), ✠ I, géologue, membre de la Commission administrative des musées et de plusieurs sociétés savantes, 1, rue de l'Eauette, et 228, rue du Faubourg-Saint-Honoré.

9 janvier 1879. . . Boucher de Crèvecœur (Armand-Jules), licencié en droit, membre de la Commission administrative des musées et de la Société française d'archéologie et de la Société des Bibliophiles bretons, 53, rue de la Tannerie.

4 mars 1884. . . . Brandt de Galametz (Rodolphe-Marie-Théodore, comte de), membre de la Société des Antiquaires de la Morinie, de la Société des Etudes historiques, de l'Académie royale héraldique d'Italie, etc., 133, rue Saint-Gilles.

17 juin 1899. . . . Brécourt (baron de), commandant au 3e Cuirassiers à Reims (Marne).

1er juillet 1893. . . Caïeu (Paul de), avocat, docteur en droit, membre du Conseil municipal, 82, chaussée Marcadé.

4 janvier 1894. . . Caron (l'abbé Elisée-Parfait), chanoine honoraire, curé-doyen de Saint-Vulfran, archiprêtre d'Abbeville, 2, avenue du Rivage.

3 décembre 1891 . Coache (Emile-Charles-Alfred), député et conseiller général de la Somme, président de la section de Topographie d'Abbeville, lauréat et membre de plusieurs sociétés savantes, 40, rue du Lillier.

24 avril 1862 . . . Delignières (Emile-Désiré), ✱, ✪ I, avocat, ancien adjoint au maire, vice-président de la Commission administrative des Musées, membre non résidant du Comité des sociétés des Beaux-Arts des départements, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, de l'Académie d'Amiens, de la Société des Etudes historiques, de la Société française d'Archéologie, etc., 3, rue des Grandes-Ecoles.

11 juillet 1872 . . DÉPREZ (René-Alfred-Robert) ✱, ancien adjoint au maire, inspecteur des épizooties pour le département de la Somme, membre de la Commission administrative des musées, 47, chaussée du Bois.

7 mars 1895. . . . FLORIVAL (Adrien de Roussen de), président du Tribunal civil, membre de la Commission administrative des musées et de la Société française d'archéologie, 126, rue Saint-Gilles.

2 février 1893. . . HALL (Octave), ✪ A, ingénieur des arts et manufactures, ancien adjoint au maire, ancien président de la Conférence scientifique d'Abbeville et du Ponthieu, 29, place Lefébure-de-Cérisy.

1er juillet 1886 . . LEDIEU (Alcius-Amable), ✪ I, archiviste, conservateur de la Bibliothèque communale et des Musées, correspondant du ministère de l'Instruction publique, correspondant du Comité des Beaux-Arts des sociétés des départements, membre de la Société française d'archéologie, de la Société archéologique de Soissons, etc., lauréat de l'Institut et de plusieurs sociétés savantes, 152, rue Saint-Gilles.

2 juin 1887 . . . . LEFEBVRE DU GROSRIEZ (Charles-Fernand), ✪ A, ancien sous-préfet et ancien receveur des finances, membre de la Société française d'archéologie, 6, rue du Pont-de-Boulogne.

3 mars 1887. . . . LENNEL DE LA FARELLE (Antoine-Ernest), membre de la Société des Antiquaires de Picardie, 43, rue Millevoye.

7 janvier 1886. . . MACQUERON (Louis-Marie-Henri), licencié en droit, membre de la Société française d'archéologie et de la Société des

Antiquaires de Picardie, 24, rue de l'Hôtel-Dieu.

2 août 1894 . . . . Mallet (Ferdinand), ancien avoué, maire de Bray-lès-Mareuil, 24, rue Jeanne-d'Arc et château de Bray-lès-Mareuil, par Abbeville.

2 août 1900 . . . . Mille (l'abbé), aumônier du Carmel, 99, rue Saint-Gilles.

5 mars 1896. . . . Pajot (Alfred, chevalier du Mérite agricole, pharmacien de 1re classe, professeur suppléant à l'Ecole de médecine et de pharmacie d'Amiens, ancien interne des hôpitaux de Paris, 41, rue Saint-Gilles.

18 février 1844 . . Prarond (Philippe-Constant-Ernest), ✱, ✠ I, ancien maire d'Abbeville, ancien conseiller général de la Somme, correspondant du ministère de l'Instruction publique, membre de la Société des Etudes historiques, de l'Académie d'Amiens, des Antiquaires de Picardie, de la Morinie, etc., 42, rue du Lillier, et 14, rue de Tournon, Paris.

2 décembre 1880. Tillette de Clermont-Tonnerre (le baron Louis), propriétaire, 12, grande rue Notre-Dame.

16 juin 1871. . . . Vayson (Jean-Antoine) ✱, ancien président de la Chambre de commerce, membre de la Commission administrative des musées, membre de la Société française d'archéologie, 264, chaussée d'Hocquet.

7 mars 1880. . . . Warnier de Wailly (Louis-Auguste-Paul), propriétaire, 75, route de Paris, et 260, boulevard Saint-Germain, Paris.

22 février 1897 . . Wignier (Fernand), 22, rue de la Tannerie ou 10, avenue de la République, à Paris.

Membres correspondants

5 janvier 1888. . . ARMAND (l'abbé Anicet), curé d'Estrées-lès-Crécy, par Crécy.

1er mars 1894. . . AUXY DE LANNOY (le comte d'), château du Moustier, Jarbise, par Mons (Belgique), boulevard Dotez, 13, à Mons.

5 avril 1898. . . . AVOUT (Paul d'), à Annoux, par l'Isle-sur-Serein (Yonne).

7 février 1901. . . BASSERY (l'abbé), curé à Buigny-Saint-Maclou.

11 juillet 1889. . . BÉTHOUART (Emile), conservateur des hypothèques, à Orléans (Loiret).

2 juillet 1891. . . BIGNON (Charles), banquier, maire d'Abbeville, conseiller d'arrondissement, 31, chaussée d'Hocquet, Abbeville.

4 novembre 1897. BIGNON (Paul), licencié en droit, 4, rue Saint-Jean-des-Prés, Abbeville.

4 août 1898 . . . . BILLORÉ (l'abbé), aumônier de l'hospice à Saint-Valery-sur-Somme.

2 mars 1882. . . . BIZET (Edouard), à Bray-lès-Mareuil, par Abbeville (Somme).

5 décembre 1878. BLAIN (Paul), ancien magistrat, membre de la Commission administrative des musées d'Abbeville, membre de la Société académique de Saint-Quentin, 84, rue Saint-Gilles, Abbeville.

4 août 1892. . . . BLANDIN (l'abbé Henri), curé de Mons-en-Chaussée, par Péronne.

4 novembre 1897. BLONDEAU (Mlle), 118, rue Royale, à Lille (Nord).

1er juin 1899. . . . Blondin (C.), chef de bureau en retraite au Ministère des travaux publics, chevalier de la Légion d'honneur, au Crotoy.

6 août 1897 . . . . Blondin de Saint-Hilaire (Louis) O. ✠, chef d'escadrons de cavalerie en retraite, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, 57, rue Saint-Louis, Amiens.

2 avril 1891. . . . Boileau (Lucien), boulevard d'Alsace-Lorraine, Amiens.

4 juin 1896 . . . . Boiville (Paul-Ternisien de), maire de Bouillancourt, rue aux Pareurs, Abbeville, et château de Bouillancourt-en-Séry, par Blangy-sur-Bresle (Seine-Inférieure).

4 août 1899 . . . . Boivin (l'abbé), chanoine honoraire d'Amiens, aumônier de l'Hôtel-Dieu à Abbeville, grande rue Notre-Dame.

3 novembre 1887 . Bonnault d'Houet (le baron Xavier de), membre de la Socité française d'archéologie, à Compiègne, et château d'Hailles, par Moreuil (Somme).

2 août 1894 . . . . Boulfroy (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur de l'école Saint-Stanislas, Abbeville.

4 avril 1889. . . . Boyart (Eugène), avocat, 3, boulevard Daunou, Boulogne-sur-Mer (Pas-de Calais).

7 décembre 1899 . Broquelet (Alfred), ✠ A. artiste lithographe, secrétaire de la Société des artistes lithographes français, 40, rue d'Hauteville, Paris.

1er juin 1893. . . . Cagny (Léonce), docteur en médecine, 14, rue des Grandes-Ecoles, Abbeville.

4 juin 1892 . . . . Carette (Albert) ✠ A., ancien député, ancien maire d'Abbeville, 11, rue de

Naples, Paris, et 11, rue des Rapporteurs, Abbeville.

4 décembre 1892 . CHARPENTIER (Emile), avoué et adjoint au maire, Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).

3 août 1893 . . . . COTTEL, café de la Presse, 38, grande place, Lille.

4 avril 1895 . . . . COULOMBEL (Jules), propriétaire, 6, place du Bois, Abbeville.

1er juillet 1897. . . COUÑTELLEMONT (le R. P.), supérieur des Eudistes, 7, rue des Cordeliers, Abbeville.

6 décembre 1890 . COUSTELLIER (Cyprien le), O. ✻, ✪ I, manufacturier, conseiller général de la Somme, ancien président de la Conférence scientifique d'Abbeville et du Ponthieu, 193, route du Havre, Rouvroy-lès-Abbeville.

3 décembre 1891 . CRUSEL (René), membre de la Société française d'archéologie, 9, place Sainte-Catherine, Abbeville.

14 janvier 1892 . . DABOT (Henri), avocat à la cour d'appel, 168, boulevard Saint-Germain, Paris.

1er mars 1888 . . . DANICOURT (l'abbé E.), membre de la Société française d'archéologie et de la Société des Antiquaires de Picardie, curé de Naours, par Canaples (Somme).

2 août 1888. . . . DELEGORGUE DE ROSNY (Arthur), propriétaire, 8, rue de la Providence, Boulogne-sur-Mer.

4 juin 1896 . . . . DELGOVE, ancien notaire, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, 30, rue de la Pâture, Amiens.

7 février 1895. . . DELIGNIÈRES (Charles), 8, avenue de la Gare, Abbeville.

4 janvier 1894 . . DELY (l'abbé Stanislas), vicaire général. Amiens.

5 mai 1892 . . . . DIEPPE (Edouard), négociant, 102, rue Saint-Gilles, Abbeville.

4 mars 1897. . . . DIMPRE (Oswald), propriétaire, 5, rue des Minimes, Abbeville.

4 février 1897. . . DOURIEZ (Henri), docteur en médecine, 15, rue Millevoye, Abbeville.

6 décembre 1894 . DUBOIS (Amable), agent d'assurances, 51, rue Saint-Gilles, Abbeville.

5 juillet 1888 . . . DUBOIS (Jules-Eugène-Anatole, ✠, capitaine de cavalerie en retraite, rue de la Ferté, à Saint-Valery-sur Somme.

3 juillet 1890 . . . DUBOURGUIER (l'abbé), curé de Miraumont (Somme).

6 décembre 1890 . DUCHESNE DE LAMOTTE (le comte Jean), château de Rouvres, par Auberives (Haute-Marne).

7 juillet 1898. . . DUFLOS (Léon), juge de paix à Rue.

5 juillet 1882 . . . DUFOUR (Adolphe), ✪ I, bibliothécaire et archiviste de la ville de Corbeil (Seine-et-Oise).

2 août 1894 . . . . DUFOURNY (l'abbé), chanoine honoraire, curé-doyen du Saint-Sépulcre, Abbeville.

2 août 1888 . . . . DURAND (Georges), ✪ I, archiviste du département, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, 22, rue Pierre-l'Ermite, Amiens.

4 juin 1890 . . . . ELOY DE VICQ (Paul), propriétaire, 39, rue aux Pareurs, Abbeville.

9 novembre 1899 . ETCHEGOYEN (comte Guy d'Ybarrart d'), 53, rue de Babylone, à Paris.

6 décembre 1894 . EUDEL (Paul), homme de lettres, 9, rue Victor-Massé, Paris.

5 mai 1859. . . . . EVANS (John), président de la Société de numismatique de Londres, correspondant de l'Institut de France, etc., Nash Mils, Hemel Hempted Hert (Angleterre).

5 décembre 1889 . FEUGÈRE DES FORTS (Philippe), archiviste-paléographe, 5, rue de la Chaise, Paris, et château d'Yonville, par Hallencourt (Somme).

28 février 1861 . . FONTENAY (le comte Anselme de), ingénieur au chemin de fer d'Orléans, membre de plusieurs sociétés savantes, 65, rue Claude-Bernard, Paris.

10 janvier 1878 . . FRANQUEVILLE (Mgr Louis - Eugène), membre de l'Académie d'Amiens, évêque de Rodez (Aveyron).

3 décembre 1891 . FROMESSENT (le comte Gaëtan de), propriétaire, rue Saint-Martin, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

2 mars 1889. . . . GALLET (Emile), juge honoraire, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, 46, rue Le Nôtre, Amiens.

4 janvier 1894. . . GALLET (Eugène), 25, rue Saint-Louis, Amiens.

1er juin 1899. . . . GARRY (Gaston), directeur des sucreries de Rue et de Verton, à Rue.

1er août 1895 . . . GAVELLE (Emile), élève de l'école du Louvre, 289 *bis*, rue de Solférino, à Lille.

6 décembre 1890 . GELLÉ (Ernest), député et conseiller général de la Somme, Saint-Valery-sur-Somme et Paris.

10 janvier 1901 . . GONTIER (Emile), ✪ I, vérificateur des poids et mesures, 31, rue des Rapporteurs, à Abbeville.

2 mars 1899. . . . Gosselin, notaire, conseiller général et maire à Rue.

8 janvier 1891. . . Gossellin (Paul), membre de la Société archéologique de Senlis, rue Saint-Yves, à Senlis (Oise).

4 août 1887 . . . . Gosselin (l'abbé), chanoine de la cathédrale, ancien membre titulaire, à Amiens.

3 novembre 1887 . Guerlin (Robert), membre de la Société des Antiquaires de Picardie, 23, rue Lemerchier, Amiens.

7 janvier 1897. . . Guignot (l'abbé), vicaire général.

4 juillet 1895 . . . Hardivilliers (le comte Ernest d'), château de Friville, par Escarbotin (Somme).

4 avril 1889. . . . Hauteclocque (le comte Alfred de), maire d'Huchenneville, 5, rue aux Pareurs, Abbeville, et château d'Huchenneville, par Abbeville.

1er février 1894 . . Hecquet-Bacquet, représentant de commerce, 6, rue de l'Isle, Abbeville.

11 juillet 1889. . . Hecquet de Beaufort (Eusèbe), propriétaire, 7, rue des Capucins, Abbeville, et château de Beauvoir-Hocquincourt, par Hallencourt (Somme).

1er juin 1882. . . . Hédou (Jules), ancien avoué, membre de l'Académie de Rouen, à la Rue-Saint-Pierre, par Cailly (Seine-Inférieure).

1er juillet 1897 . . Hédouville (le baron Gaston de), ancien magistrat, 26, rue des Saintes-Maries, Abbeville.

11 juillet 1889. . . Hodent (Léopold), agent-voyer, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, Villers-Bocage (Somme).

1er février 1894 . . HOLTZAPFFEL (Paul), juge au Tribunal civil, 30, rue de la Tannerie, Abbeville.

6 décembre 1890 . HUBERT (Jules), sous-chef de bureau à la Préfecture de la Seine, 27, quai de la Tournelle, Paris.

3 juin 1897 . . . . JACQUOT (Lucien), avoué, 94, rue Saint-Gilles, Abbeville.

7 novembre 1890 . JULIA (Alfred), ✻, ancien chef de bureau au ministère de la justice, au Crotoy (Somme).

1er avril 1897 . . . LEBEL (Louis), propriétaire, 8, rue des Capucins, Abbeville.

4 août 1892 . . . . LEDIEU (Maurice), propriétaire, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, boulevard de Belfort, à Amiens.

4 août 1898 . . . . LEDIEU (Léon), membre de la Société des Antiquaires de Picardie, 10, rue Porion, à Amiens.

» » LEROY (l'abbé Chrysostôme-Célestin), chanoine honoraire, curé-doyen de Molliens-Vidame (Somme).

4 août 1892 . . . . LESACHÉ (Paul), propriétaire, à Bussus-Bussuel, par Ailly-le-Haut-Clocher (Somme).

7 mars 1889. . . . LEVESQUE DE NEUVILLETTE (l'abbé Charles), vicaire de Saint-Vulfran, 100, rue Saint-Gilles, Abbeville.

3 novembre 1887 . LHOMEL (le comte Georges de), licencié en droit, maire de Sorrus, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, 27, rue Marbeuf, Paris, et château de Sorrus, par Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).

7 février 1895. . . LIGNIER (Eugène), ✱ A. vice-président de l'*Abbevilloise*, 17, rue Boucher-de-Perthes, Abbeville.

7 janvier 1897. . . LIMICHIN (P.), propriétaire, 36, rue Jeanne-d'Arc, à Reims (Marne).

3 décembre 1891 . LONGVILLIERS (Arnold de Bernes, marquis de), ancien officier de cavalerie, au château de la Poterie, près Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), et à Montreuil-sur-Mer.

5 janvier 1888. . . LOUVENCOURT (le comte Adrien de), maire de Seux, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, 35, rue de la Pâture, Amiens, et château de Seux, par Molliens-Vidame (Somme).

6 mars 1890. . . . LYONS DE FEUCHIN (le baron Henri des), conseiller général de la Somme, château de Villers-sur-Mareuil (Somme).

6 juin 1889 . . . . MACQUERON (René), docteur en droit, juge, à Béthune (Pas-de-Calais).

4 avril 1889. . . . MAGNIER (l'abbé), ancien professeur de rhétorique à l'école libre Saint-Stanislas, Abbeville, à Escarbotin.

7 mars 1901. . . . MAISON (Paul), publiciste, à Cayeux-sur-Mer.

3 juin 1897 . . . . MALLET (Charles), avocat, 34, rue Boucher-de-Perthes, Abbeville.

1er mars 1888 . . . MARCHAND (l'abbé Alfred), membre de la Société des Antiquaires de Picardie, curé d'Airaines (Somme).

4 avril 1895. . . . MARCHAND, fils, architecte, 10, rue Pierre-Sauvage, Abbeville.

3 décembre 1891 . MARESSAL (Edmond), propriétaire, ancien maire, au pavillon d'Epagne, par Pont-Remy (Somme).

4 août 1892 . . . . MEUNIER (Mgr), évêque d'Evreux.

3 décembre 1885 . MOLLET (Jules), propriétaire, à Roye (Somme).

6 août 1891 . . . . MONNECOVE (le baron Alfred de), ancien conseiller général de la Somme, au château d'Epagne, par Pont-Remy (Somme), et 52, rue de Ponthieu, Paris.

3 décembre 1885 . MORGAND (Henri), ✠, chef de bureau au ministère de l'Intérieur, 35, rue Brochaut, Paris.

2 juillet 1891 . . . PASCAL (Maurice), propriétaire, 76, rue la Victoire, Paris.

7 juin 1894 . . . . PILASTRE, avoué, 46, rue Notre-Dame-des Victoires, Paris.

3 novembre 1887 . PINSARD (Charles), architecte, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, 22, rue Saint-Dominique, Amiens.

2 février 1899. . . PLANTIÉ, ✠, ✪ I, préfet de la Vendée, à la Roche-sur-Yon.

6 juillet 1899 . . . PLANCOUART, instituteur des enfants assistés de la Seine, correspondant du ministère, rue de l'Impératrice, villa Olimpia, à Berck-Plage, et à Cléry-en-Vexin, par Magny (Seine-et-Oise).

4 décembre 1892 . POTEZ (Henri), docteur ès lettres, professeur au Lycée de Douai.

11 juillet 1889. . . POUJOL DE FRÉCHENCOURT (Fernand), secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, conseiller d'arrondissement et maire de Fréchencourt, 6, rue Gloriette, Amiens, et château de Fréchencourt, par Montigny (Somme).

5 décembre 1889 . RAGNAU (Monseigneur Hugues de), prélat de la maison de Sa Sainteté, référendaire à la signature papale, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, à Beauvais (Oise).

5 mars 1896 . . . . RAMBURES (le vicomte Louis de), propriétaire au château de Vaudricourt-lès-Poissanville, par Friville-Escarbotin (Somme).

4 août 1892 . . . . REICHERT (Armand-Charles-Théodore), O. ✠, sous-intendant militaire, 6, rue Morgan, Amiens.

6 juillet 1893 . . . RENOU (Sa Grandeur Monseigneur), ✠, archevêque de Tours, au palais archiépiscopal, Tours (Indre-et-Loire).

7 novembre 1889 . RICOUART (Louis), ✠, ✪ A, ancien adjoint au maire d'Arras, membre de l'Académie d'Arras, à Arras, 14, rue de l'Arsenal.

1er avril 1897 . . . RIQUIER (Edouard), manufacturier, à Fressenneville (Somme).

6 mai 1897 . . . . RIQUIER (Julien), manufacturier, à Fressenneville (Somme).

5 juillet 1894 . . . RIQUIER (Olivier), membre de la Société française d'archéologie, percepteur, à Oisemont (Somme).

7 novembre 1890 . RODIÈRE (Roger), propriétaire, à Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).

3 mai 1888. . . . . ROHAULT (l'abbé), aumônier des Dames de l'Espérance, 36, rue Laurendeau, Amiens.

6 février 1896. . . RONDEAU (Paul), receveur des douanes, 14, quai de la Pointe, Abbeville.

1er mars 1888 . . . ROUSSEL (Emile), ✠, administrateur des douanes, Paris, Ministère des Finances.

3 mai 1888. . . . . Roux (Joseph), avocat, docteur en droit, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, 10, rue Jules-Lardière, Amiens.

13 avril 1899. . . . Sacquépée (l'abbé), curé-doyen à Doullens.

3 juillet 1890 . . . Saint-Pol (le comte Raphaël de), propriétaire, château de Francières, par Ailly-le-Haut-Clocher (Somme).

3 décembre 1896. . Tausin (Henri), à Précy-sur-Oise (Oise).

8 avril 1890 . . . . Thierry (l'abbé), chanoine honoraire, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, curé de Longpré-les-Corps-Saints (Somme).

3 juillet 1890. . . . Tierny (Paul), ancien archiviste.

8 avril 1890. . . . . Tillette de Clermont-Tonnerre (le comte Adrien), propriétaire et maire de Cambron, par Abbeville, et rue de l'Hôtel-Dieu, à Abbeville.

7 novembre 1890. . Tillette de Clermont-Tonnerre (le comte René), ✠, lieutenant-colonel à Vienne (Isère).

1er août 1889. . . . Travers (Emile), ancien conseiller de Préfecture, membre de l'Académie de Caen, de la Société française d'archéologie, etc., à Caen (Calvados).

3 novembre 1888. . Valois (Jules de), membre de la Société française d'archéologie, propriétaire et maire d'Aumâtre, par Oisemont (Somme).

3 novembre 1898. . Vatinelle (l'abbé), à Renancourt, par Amiens.

7 juillet 1898. . . . Viger (docteur), rue du Pont-à-Pilecourt, à Abbeville.

7 décembre 1899. . VIMEUX (l'abbé), curé à Hérissart, par Toutencourt (Somme).

2 mai 1892. . . . . WATEL (Alexandre), ancien notaire, 22, rue de l'Isle, Abbeville.

4 juin 1891. . . . . WAZIERS (le comte Louis van der Cruisse de), propriétaire, au château de Lignières-hors-Foucaucourt, par Senarpont (Somme).

8 janvier 1891. . . WILLAME (Paul), artiste-peintre, à Marconne, par Hesdin (Pas-de-Calais).

9 janvier 1879. . . WITASSE (Gaëtan de), membre de la Société des Antiquaires de Picardie, etc., 21, rue Voiture, Amiens.

Membres correspondants honoraires

LEMIRE (Charles), ✠, ✿ I, ancien résident en Annam, à Paris.

NORMAND (l'abbé Alfred), membre de la Société des Antiquaires de Picardie, chanoine honoraire de Mende, à Sainte-Segrée, par Poix (Somme).

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

FRANÇAISES

Aisne.

Société historique et archéologique de Château-Thierry.
Société académique de Chauny.
Société académique de Laon.
Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.
Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne, à Saint-Quentin.
Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.
Société archéologique de Vervins.

Allier.

Société d'émulation du département de l'Allier, à Moulins.

Alpes-Maritimes.

Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.

Aube.

Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, à Troyes.

Aude.

Commission archéologique de Narbonne.

Calvados.

Société française d'archéologie, à Caen.
Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.
Société linnéenne de Normandie, à Caen.

Charente.

Société archéologique et historique de la Chrenate, à Angoulême.

Cher.

Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher, à Bourges.
Société des antiquaires du Centre, à Bourges.

Corrèze.

Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, à Brive.

Côte-d'Or.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

Doubs.

Société d'émulation du département du Doubs, à Besançon.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.
Société d'émulation de Montbéliard.

Drôme.

Comité d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, à Romans.

Eure.

Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, à Evreux.

Eure-et-Loir.

Société dunoise, à Châteaudun.

Finistère.

Société académique de Brest.

Gard.

Académie du Gard, à Nîmes.

Garonne (Haute-).

Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.

Académie des Jeux floraux, à Toulouse.

Gironde.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

Haute-Loire.

Commission archéologique du Puy.

Hérault.

Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.

Indre-et-Loire.

Société d'agriculture, sciences, arts, belles-lettres du département d'Indre-et-Loire, à Tours.

Jura.

Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.

Loire.

La Diana, Société historique et archéologique du Forez, à Montbrison.

Loir-et-Cher.

Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, à Vendôme.

Loire-Inférieure.

Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, à Nantes.

Société des sciences naturelles de Nantes.

Loiret.

Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts, à Orléans.

Manche.

Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche, à Saint-Lô.
Société nationale des sciences naturelles de Cherbourg.

Marne.

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, à Châlons-sur-Marne.
Société des sciences et arts de Vitry-le-François.

Meurthe-et-Moselle.

Académie de Stanislas, à Nancy.
Société d'archéologie lorraine, à Nancy.

Meuse.

Société philomatique de Verdun.

Nord.

Commission archéologique du Nord.
Société d'émulation de Cambrai.
Société d'agriculture, des sciences et des arts du département du Nord, à Douai.
Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, à Dunkerque.
Société de géographie à Lille.
Société d'émulation de Roubaix.
Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes.
Union Faulconnier, de Dunkerque.

Oise.

Académie d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, à Beauvais.
Société historique de Compiègne.
Comité archéologique et historique de Noyon.
Comité archéologique de Senlis.

Pas-de-Calais.

Académie des sciences, lettres et arts d'Arras.
Commission des monuments historiques et des antiquités départementales du Pas-de-Calais, à Arras.
Société académique de l'arrondissement de Boulogne sur-Mer.
Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

Pyrénées-Orientales.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

Rhône.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.
Bulletin historique du diocèse de Lyon.

Saône (Haute-).

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Haute-Saône, à Vesoul.

Saône-et-Loire.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Mâcon.
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.
Société éduenne, à Autun.

Sarthe.

Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Sarthe, au Mans.

Seine.

Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, au Ministère de l'Instruction publique, à Paris.
La Correspondance historique et archéologique, 28, rue Serpente.
Société d'anthropologie de Paris.
Société des études historiques de Paris, 1, rue de Sully.
Association philotechnique, à Paris.
Musée Guimet, à Paris.
Société des Antiquaires de France, à Paris.
Société de l'histoire de Paris, à Paris.

Seine-et-Oise.

Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.

Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin, à Pontoise.

Seine-Inférieure.

Commission des Antiquaires de la Seine-Inférieure, à Rouen.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, à Rouen.

Société havraise d'études diverses, au Havre.

Somme.

Conférence scientifique d'Abbeville et du Ponthieu, à Abbeville.

Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens.

Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.

Société d'horticulture de Picardie, à Amiens.

Société industrielle d'Amiens.

Société linnéenne du Nord de la France, à Amiens.

Tarn-et-Garonne.

Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

Var.

Société académique du Var, à Toulon.

Vienne.

Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

Vienne (Haute-).

Société historique et archéologique du Limousin, à Limoges.

Vosges.

Société d'émulation du département des Vosges, à Epinal.

Yonne.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.
Société historique de Sens.

ALSACE-LORRAINE

Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace, Strasbourg.
Société d'histoire naturelle de Colmar.
Académie des lettres, sciences, arts et agriculture de Metz.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

ÉTRANGÈRES

Allemagne.

Naturwissenschaftlich verein zū Bremen.
Koniglich physikolisch okonomisch gesellschaft zū Konisgberg.

Autriche.

Kaiserlich antropoligisch gesellschaft in Wien.
Kaiserlich koniglisch geologisch Reichanstalt in Wien.
Kaiserlich Akademie der Wissenschaften in Wien.

Belgique.

Observatoire royal de Bruxelles.
Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, à Bruxelles.
Société malacologique de Bruxelles.
Société géologique de Belgique, à Bruxelles.
Société archéologique de Belgique, à Bruxelles.
Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.
Institut archéologique liégeois, à Liège.
Société libre d'émulation, à Liège.
Société d'histoire et d'art du diocèse de Liège, à Liège.
Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, à Mons.
Société archéologique de Namur.
Société historique et archéologique de Tournai.

Etats-Unis.

Americal museum of natural history, New-York.
Museum of comparative zoology et Harward college in Cambridge, à Boston.
Smithsonian institution, à Washington.

Grande-Bretagne.

Society of Antiquaries of London.
Archœologia œliana Society, à Newcastle.
Société des Antiquaires d'Ecosse, à Edimbourg.

Italie.

Société dès Georgofili, à Florence.

Luxembourg (Grand-duché de).

Société des sciences naturelles du grand-duché de Luxembourg.

Suède.

Académie royale suédoise des sciences, à Stockholm.

Suisse.

Gewerberschüle zu Basel.
Historich gesellschaft in Basel.
Institut national génevois, à Genève.
Société d'histoire de la Suisse romande, à Lausanne.
Société vaudoise des sciences naturelles, à Lausanne.
Antiquarische gesellsehaft in Zurich.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
Compte rendu du Centenaire de la Société d'Émulation d'Abbeville, par M. Alcius Ledieu.	1
Rapport sur les origines, sur les actes et sur les travaux de la Société d'Émulation d'Abbeville depuis 1797, à l'occasion de son Centenaire, par M. Ém. Delignières.	51
L'exploitation du théâtre d'Abbeville, par M. P. de Caïeu.	69
La Reine Radegonde, par M. Alfred Julia.	93
Abbeville en liesse, réjouissances et fêtes publiques au xv[e] siècle, par M. Alcius Ledieu	175
Enguerrand d'Eudin, gouverneur du Ponthieu et du Dauphiné, fondateur des Célestins d'Amiens, étude historique avec pièces justificatives, par M. le comte de Brandt de Galametz	213
Exposition d'œuvres d'Art et de Curiosité à Abbeville, Aperçu rétrospectif, par M. Ém. Delignières. . . .	259
Millencourt-en-Ponthieu et ses Seigneurs, par M. l'Abbé Joseph Hoin, curé de Saint-Sauflieu.	311
Le Théâtre à Abbeville, par M. Paul de Caïeu	473
Liste des Membres de la Société d'Émulation d'Abbeville.	721
Sociétés correspondantes	737

ABBEVILLE. — IMPRIMERIE G. PAILLART.